

**dossier  
du centre d'études  
et de recherches  
sur les qualifications**

**DOSSIER**

# **les universités et le marché du travail**

enquête sur les étudiants à la  
sortie des universités et sur leurs  
débouchés professionnels

Mai 1977

DOSSIER N° 14

**CENTRE D'ETUDES ET DE RECHERCHES  
SUR LES QUALIFICATIONS (CEREQ)**

9, rue Sextius-Michel, 75732 PARIS CEDEX 15 - Tél. : 577.10.04 - 577.20.55

Directeur : Ducray (Gabriel)

Le Centre d'études et de recherches sur les qualifications, institué par le titre III du décret n° 70-239 du 19 mars 1970, est un organisme public, placé auprès de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions, dont disposent en commun le ministre de l'Education, qui en assure la tutelle, le ministre des Universités, le ministre du Travail et les ministres de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat et de l'Agriculture. Le Centre est également chargé d'apporter sa collaboration au Commissariat général du Plan et de la Productivité, à la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action régionale, et au Comité interministériel de la Formation professionnelle et de la Promotion sociale.

Le CEREQ a pour mission de faire des études et de susciter des recherches tendant à améliorer la connaissance des activités professionnelles et de leur évolution. Il doit à cet effet :

- faire l'analyse des postes de travail et des métiers ;
- évaluer les transformations des qualifications dues à l'évolution des techniques ;
- étudier l'adaptation des formations et des méthodes d'enseignement en fonction des besoins constatés.

Ses programmes d'activités et de recherches sont soumis à une procédure d'approbation officielle et reçoivent une publicité nationale. Les Services d'information et d'orientation ainsi que les Services de l'emploi participent activement à leur réalisation dans les régions.

Le Centre effectue lui-même ses études ou bien les suscite auprès d'organismes publics ou privés. Dans tous les cas, il coordonne, exploite et diffuse les résultats.

Le Directeur du CEREQ est nommé par décret pris en Conseil des Ministres. Il est assisté dans son administration par un Conseil de Perfectionnement.

**CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT**

**HUIT MEMBRES DE DROIT**

- Vimont (Claude), directeur de l'ONISEP, président
- Pinet (Marcel), directeur général de la programmation et de la coordination, Ministère de l'Education
- Blanchard (Alain), directeur des affaires financières, Ministère de l'Education
- Constant (Gilbert), directeur général de l'enseignement des études et de la recherche au Ministère de l'Agriculture
- Wissocq (François de), directeur des mines, Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat
- Massenet (Michel), directeur général de l'Administration et de la Fonction publique
- Salomon (Jean-Claude), directeur des affaires générales et financières au Ministère des Universités
- Rezeau (Michel), chef du service des études et de la statistique au Ministère du Travail

**NEUF MEMBRES DESIGNES  
REPRESENTANT**

- Le Commissariat général du Plan d'équipement et de la productivité
- La Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale
- Le Secrétariat général de la Formation professionnelle
- L'Institut national de la statistique et des études économiques
- L'Institut national d'études démographiques
- La Direction de la Prévision au Ministère de l'Economie et des Finances
- Le Service des études informatiques et statistiques au Ministère de l'Education
- L'Agence nationale pour l'Emploi
- Le Centre national de la recherche scientifique

**DEUX MEMBRES ELUS PAR  
LE PERSONNEL SCIENTIFI-  
QUE DU CENTRE**

(Renouvellement annuel)

**CINQ PERSONNALITES COOP-  
TEES EN RAISON DE LEUR  
COMPETENCE**

- Bienaymé (Alain), professeur à l'Université de Paris IX
- Durand (Claude), directeur du Groupe de sociologie du travail à l'Université de Paris VII
- Eicher (Jean-Claude), directeur de l'Institut de recherche sur l'économie de l'Education de l'Université de Dijon
- Michard (Robert), directeur des Affaires sociales françaises au Groupe Schlumberger
- Mourét (Jean-Claude), délégué général du Centre d'enseignement supérieur des affaires

**CONFERENCE DES CORRESPONDANTS PERMANENTS  
DES SYNDICATS ET PROFESSIONS**

Blondeau (ACCI)  
Bonhomme (représentant la  
CGT au Conseil d'adminis-  
tration de l'ONISEP)

Burande (CFTC)  
Cayeux (de) (CNPFF)  
Champion (UIMM)  
Cheramy (FEN)  
Galpin (CGT-FO)

Guillaume (FNSEA)  
M<sup>lle</sup> Richard (APCM)  
Roussel (APCA)  
Darmais (CFDT)  
Teboul (CGC)

# **LES UNIVERSITÉS ET LE MARCHÉ DU TRAVAIL**

Enquête sur les étudiants  
à la sortie des Universités  
et sur leurs débouchés professionnels

*Ce dossier a été réalisé par Alain CHARLOT  
avec la collaboration technique de Kemal BECIRSPAHIC  
dans le cadre du Département des Formations et Carrières.*

© La Documentation française, Paris, 1977

I.S.B.N. 2.11.000038.4

## **ERRATUM**

---

A la suite d'une erreur de l'imprimerie, une inversion de lignes s'est produite dans le titre de la page 277 ; il faut lire :

**ÉLÉMENTS D'APPRÉCIATION  
DES ÉTUDIANTS SUR LEUR  
SITUATION PROFESSIONNELLE**

## AVANT-PROPOS

Quel est l'avenir professionnel des nombreux étudiants et étudiantes inscrits dans nos Universités ? Comment y sont-ils préparés ? Dans quelles conditions affrontent-ils la dure compétition du marché du travail ? Quelle place occupent les diplômés de l'enseignement supérieur dans notre économie ?

Voilà autant de questions rendues plus pressantes par une conjoncture économique difficile et qui ne trouvaient jusqu'ici de réponse que dans la référence à des cas particuliers, d'interprétation difficile ou contestable.

C'était l'une des missions centrales du CEREQ que de placer les relations entre l'enseignement supérieur et le marché du travail sous un éclairage nouveau, grâce à des informations systématiquement organisées à cet effet.

En 1973, grâce au soutien de l'Administration et à la coopération des Universités, le considérable travail : de repérage de toutes les personnes qui avaient quitté l'Université deux années plus tôt ; d'échantillonnage de cette population de plus de 100 000 sortants, d'interrogation et de dépouillement de réponses portant sur plus de 10 000 cas, a pu être entrepris auprès des anciens étudiants et étudiantes en Lettres, Sciences humaines, Droit, Sciences économiques et Sciences, diplômés ou non.

Ce sont les résultats de cette première enquête nationale sur les débouchés professionnels effectivement trouvés par les étudiants sortis de l'Université en 1970 qui font l'objet de ce quatorzième Dossier du CEREQ.

Certaines des informations qu'il contient ont déjà donné lieu à une utilisation, générale ou partielle, notamment lors de la préparation du VII<sup>e</sup> Plan (1). Mais les résultats du dépouillement complet de l'enquête sont publiés ici pour la première fois. Leur richesse est telle que le département des Formations et Carrières, qui en est l'auteur, a dû renoncer à une présentation synthétique ou allégée, afin de ne pas appauvrir l'information.

Ce dossier doit donc être considéré comme un ouvrage de référence dont le contenu importe en définitive plus que la forme. Il permet de traiter, avec toute

---

(1) Rapport du Groupe technique de prévision formation-emploi. 1976, La Documentation française.

l'objectivité possible, les principaux thèmes de l'insertion professionnelle des étudiants, c'est-à-dire :

- les effets sur l'emploi des caractéristiques de l'étudiant et de ses études, plus ou moins longues, achevées ou non ;
- les conditions du passage de l'Université à la vie active : recherche de l'emploi, durée d'attente, mobilité, mode de recrutement ;
- la nature et les conditions du travail exercé : emploi occupé, secteur économique d'activité, rémunération.

Ainsi, dans le contexte économique de la période 1971-1973, ce dossier permet de se faire une opinion sur le risque de chômage qui menace les étudiants. Leur situation sur le marché du travail était alors la suivante : alors qu'ils étaient en grande majorité désireux de travailler, si peu d'entre eux n'avaient en définitive pas trouvé de travail, la sanction professionnelle des abandons en cours d'études — 50 % après une ou deux années d'enseignement supérieur —, était toujours sévère, quelle que soit la discipline choisie et se traduisait par un statut professionnel provisoire ou précaire. Mais la fragilité de cet état de fait se révèle sans fard lorsque l'enquête montre que, sauf dans le cas du Droit et des Sciences économiques, la plupart des emplois trouvés, et souvent dans plus de 65 % des cas, se situaient dans le secteur public.

C'est à partir de ce premier diagnostic, dont l'interprétation doit être prudente et scrupuleuse, que le CEREQ actualise désormais une information sur les Universités, que l'Observatoire national des entrées dans la vie active permet de généraliser à la fois aux études post-secondaires courtes — dans les Instituts universitaires de Technologie ou les Sections de techniciens supérieurs —, et aux autres établissements d'enseignement supérieur : Grandes Ecoles, Unités d'enseignement et de recherche de Médecine, Pharmacie et études dentaires ou para-médicales.

Le moment est donc venu où les débouchés des études supérieures pourront être régulièrement connus et suivis en fonction des variations de la conjoncture, ainsi que la place occupée par les diplômés dans les différents secteurs d'activité du pays.

Gabriel DUCRAY  
Directeur du Centre  
d'études et de recherches sur les qualifications

# SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION</b> .....	9
<b>PREMIERE PARTIE : LES CARACTERISTIQUES SCOLAIRES ET SOCIALES DES ETUDIANTS SORTANT DES UNIVERSITES</b> .....	21
<b>A. Les origines des étudiants</b> .....	25
1. <i>L'origine sociale</i> .....	27
1.1. L'origine sociale et l'accès à l'Université .....	27
1.2. L'inégalité sociale en face des différentes disciplines universitaires .....	33
1.3. L'origine sociale et la réussite universitaire .....	37
1.4. En résumé .....	40
2. <i>L'origine scolaire des étudiants</i> .....	41
2.1. Origine scolaire et filière universitaire .....	41
2.2. Origine scolaire et diplôme le plus élevé obtenu à l'Université .....	45
<b>B. Lien entre les conditions matérielles de la vie de l'étudiant et la sortie de l'Université</b> .....	49
3. <i>Exercice d'une activité professionnelle pendant les études universitaires</i> .....	50
3.1. Exercice d'une activité professionnelle pendant les études et diplôme obtenu .....	50
3.2. Activité professionnelle pendant les études et origine sociale .....	56
4. <i>Les ressources des étudiants en dehors d'une activité professionnelle rémunérée</i> .....	60
4.1. Les aides directes de l'Etat .....	60
4.2. Ressources et origine sociale .....	61



5.	<i>L'interruption des études universitaires</i> .....	66
5.1.	Les raisons d'interruption .....	66
5.2.	Interruption des études universitaires et origine sociale ..	71
5.3.	Interruption des études universitaires et âge .....	76
6.	<i>L'âge à la sortie de l'Université</i> .....	80
6.1.	Age et diplôme obtenu .....	80
6.2.	Age de sortie et activité professionnelle pendant les études	84
<b>C.</b>	<b>Les caractéristiques complémentaires de formation</b> .....	<b>87</b>
7.	<i>Les doubles formations</i> .....	90
7.1.	Les doubles formations universitaires .....	90
7.2.	Les autres études poursuivies en dehors des études universitaires générales avant la sortie de l'Université .....	91
8.	<i>La spécialité du diplôme</i> .....	99
8.1.	Les spécialités suivies en fonction des niveaux des diplômes et concours obtenus et du sexe .....	99
8.2.	La spécialité des études suivant l'origine sociale et le sexe	103
	<b>DEUXIEME PARTIE : L'ENTREE DES ETUDIANTS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL</b>	<b>107</b>
1.	<i>Les attitudes face à l'emploi</i> .....	111
1.1.	La position vis-à-vis de l'emploi à la sortie de l'Université	111
1.2.	L'activité professionnelle à la sortie de l'Université .....	112
1.3.	La poursuite d'une activité professionnelle chez le même employeur .....	113
2.	<i>L'accès à l'emploi</i> .....	115
2.1.	La recherche d'un emploi .....	115
2.2.	Le mode d'obtention de l'emploi .....	121
2.3.	Chômage et taux d'activité .....	123
	<b>TROISIEME PARTIE : LES EMPLOIS OCCUPES PAR LES ANCIENS ETUDIANTS</b>	<b>127</b>
1.	<i>La répartition par sexe et par diplôme</i> .....	131
1.1.	Les emplois de l'enseignement et de la recherche .....	131
1.2.	Les emplois des services administratifs et de l'administration .....	154
1.3.	Les emplois du commerce et des services commerciaux ..	179

1.4. Les métiers de la Banque .....	183
1.5. Les emplois des services à caractère social .....	188
1.6. Les professions juridiques .....	191
1.7. Les emplois de cadres techniques supérieurs .....	195
2. <i>L'influence des autres variables sur les emplois occupés</i> .....	208
2.1. Origine sociale et emploi .....	208
2.2. L'influence de la spécialité du diplôme sur l'emploi occupé .....	223
2.3. L'influence des formations parallèles sur l'emploi .....	227

**QUATRIEME PARTIE : LA SITUATION ECONOMIQUE DES EMPLOIS OCCUPES** 231

1. <i>La localisation des emplois des anciens étudiants et les migrations géographiques des actifs</i> .....	235
1.1. La localisation des emplois .....	235
1.2. Migrations géographiques des actifs au moment de l'enquête .....	241
2. <i>Le secteur d'activité économique des employeurs</i> .....	246
2.1. La répartition des anciens étudiants dans les différents secteurs d'activité économique .....	247
2.2. Les perspectives .....	257
3. <i>Le statut de l'employeur</i> .....	261
4. <i>Les revenus professionnels des anciens étudiants occupant un emploi au moment de l'enquête</i> .....	265
4.1. La répartition des revenus perçus par les anciens étudiants exerçant un emploi en 1973 par sexe et diplôme .....	266
4.2. La sensibilité du revenu moyen aux autres variables ....	269

**CINQUIEME PARTIE : ELEMENTS D'APPRECIATION DES ETUDIANTS SUR LEUR SITUATION PROFESSIONNELLE** 277

1. <i>Satisfaction au regard de l'emploi occupé</i> .....	279
1.1. Le niveau de satisfaction et d'insatisfaction .....	279
1.2. Les raisons d'insatisfaction de la situation professionnelle .....	286
2. <i>La correspondance Emploi - Formation perçue par les anciens étudiants</i> .....	288
3. <i>Le jugement sur la formation universitaire</i> .....	290
4. <i>Le besoin de formation complémentaire</i> .....	291

<b>CONCLUSION</b> .....	293
<b>ANNEXES</b> .....	303
ANNEXE I : Le développement de l'enseignement durant la dernière décennie .....	305
ANNEXE II : Présentation de l'enquête .....	329
ANNEXE III Tableaux .....	351
 Liste des tableaux numérotés dans le texte .....	 569
Liste des tableaux de l'Annexe III .....	573

## INTRODUCTION

Depuis le début des années 60 et devant la montée des effectifs universitaires, les responsables de l'enseignement supérieur sont confrontés à des problèmes dont l'importance déborde largement le cadre strict du système éducatif :

- problèmes d'accueil et d'encadrement d'une part qui supposent des choix importants dans l'affectation des ressources de la collectivité à cet enseignement ;
- problèmes des débouchés des études universitaires d'autre part, qui concernent les finalités des Universités dans leurs rapports avec le monde du travail.

Ces questions n'ont jamais été absentes des préoccupations des responsables de l'enseignement supérieur. Mais on peut considérer que jusqu'à l'époque contemporaine l'enseignement supérieur vivait en harmonie avec son environnement économique et social, dans un équilibre dont les principaux aspects sont bien connus.

D'un côté les grandes écoles et les grands établissements scientifiques répondaient aux besoins de l'économie en cadres scientifiques et techniques de haut niveau. De l'autre, l'Université formait les professeurs de l'enseignement secondaire et supérieur, littéraires et scientifiques, ainsi que les cadres administratifs du pays, et pourvoyait au renouvellement de quelques professions libérales très organisées telles que celles des juristes, médecins et pharmaciens. Le modèle fonctionnait sans à-coups, trouvant sa source dans la tradition de l'Université médiévale, à peine renouvelée depuis le XIX<sup>e</sup> siècle. S'adressant à des catégories sociales limitées, cet enseignement ne posait pas de problèmes majeurs d'ajustement avec le marché du travail :

- les effectifs étaient très faibles et la culture désintéressée apparaissait pour certains comme un objectif en soi, indépendamment de toute préoccupation professionnelle ;
- le réseau des relations familiales, complété par celui des associations d'anciens élèves fournissait une garantie suffisante de placement.

Sans que les valeurs, telles que l'importance accordée à la culture ou le prestige reconnu au savoir théorique, sur lesquelles reposait cet enseignement aient été véritablement remises en cause, l'accroissement rapide des effectifs étudiants dans la dernière décennie est venu bouleverser l'équilibre traditionnel. La poussée démographique de l'après-guerre et surtout les progrès de la scolarisation ont entraîné un allongement du temps d'études et une élévation

générale du niveau de formation des jeunes générations, la formation de type scolaire prenant de plus en plus d'importance aux dépens de celle acquise traditionnellement sur le tas (1).

Après avoir affecté le premier et le second degrés de l'enseignement, ces phénomènes ont atteint à leur tour l'enseignement universitaire.

### L'expression statistique de la demande sociale d'éducation

La population scolaire a connu un accroissement important de ses effectifs au regard de la population totale et de la population active. Sur la base 100 en 1959, la population scolaire et universitaire était à l'indice 136 en 1974 tandis que la population totale n'était qu'à l'indice 117 et la population active à 112 (2). Si l'on s'intéresse à la population universitaire seule, cette expansion a été encore plus considérable car les effectifs ont plus que triplé pendant cette période.

(en milliers)

Année	Population totale		Population active		Population scolarisée		Population universitaire seule	
	Effectif	Indice	Effectif	Indice	Effectif	Indice	Effectif	Indice
1906 ..	38 836		20 482		6 500		29	
1936 ..	41 195		19 395		6 390		79	
1956 ..	43 441		19 017		8 072			
1959 ..	44 840	100	18 915	100	8 961	100	186	100
1964 ..	48 059	107	19 879	105	10 319	115	326	175
1968 ..	49 723	111	19 931	105	11 085	124	509	273
1970 ..	50 524	113	20 558	109	11 504	128	615	331
1974 ..	52 346	117	21 123	112	12 222	136	735	395

En quinze ans, l'ensemble de la population scolarisée est passée de 9 millions à plus de 13 millions, ce qui représente une augmentation de 44 %. Cette croissance a été particulièrement importante pour l'enseignement du second degré dont les effectifs sont passés de moins de 2 millions à presque 5 millions et pour l'enseignement supérieur, dont les effectifs sont passés d'un peu plus de 250 000 à près de 950 000.

(1) J. VINCENS, *Emplois et formations*. Groupes d'études des formations supérieures. Document de travail n° 3. La Documentation française, avril 1971.

(2) Entre 1906 et 1936, c'est-à-dire en 30 ans, la population française ne s'est accrue que d'un peu plus de deux millions d'individus. En revanche, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, soit en une trentaine d'années, la population totale s'est accrue de plus de 12 millions d'habitants.

TABLEAU 1

**Situation d'ensemble des effectifs d'élèves et d'étudiants  
Etablissements publics et privés  
Enseignements à temps plein 1958-1959, 1973-1974, 1974-1975**

Etablissements publics et privés  Enseignements	1958-1959	1974-1975			Rappel 1973-1974
		Public	Privé	Total	
<b>Enseignement pré-scolaire</b> .....	1 335 152	2 194 347	346 122	2 540 469	2 455 257
<b>Enseignement 1<sup>er</sup> degré</b> .....	5 688 149	4 005 651	656 267	4 661 918	4 716 445
<b>Enseignement spécial</b>	61 821	270 659	42 981	313 640	302 451
<b>Enseignement 2<sup>e</sup> degré</b> .....	1 844 908	3 832 363	952 884	4 785 247	4 730 967
dont :					
— 1 <sup>er</sup> cycle .....	1 174 414	2 415 906	552 272	2 968 178	2 984 752
— classes nouvelles	—	145 385	12 175	157 560	110 972
— 2 <sup>e</sup> cycle court ..	330 059	546 184	165 018	713 202	694 081
— 2 <sup>e</sup> cycle long ....	340 435	724 888	221 419	946 307	941 162
dont :					
— général .....	269 065	498 621	182 222	680 843	688 821
— technique .....	71 370	226 267	39 197	265 464	252 341
<b>Enseignement supérieur</b> .....	262 801	890 534	48 608	939 142	916 437
dont :					
— Universités (sans I.U.T.) .....	220 128	718 641	—	718 641	701 857
— C.P.G.E. ....	17 647	29 432	3 032	32 464	32 255
— S.T.S. ....	5 681	27 495	12 276	39 771	32 222
— I.U.T. ....	—	41 949	—	41 949	39 280
— Grandes Ecoles (non inscrits en faculté) .....	30 000*	46 700*	33 300*	80 000*	80 000*
— Ecoles normales et formations professionnelles .....	7 345	26 317	—	26 317	27 823
<b>Total population scolaire et universitaire</b>	<b>9 192 831</b>	<b>11 193 554</b>	<b>2 046 862</b>	<b>13 240 416</b>	<b>13 121 557</b>

(\*) Estimations

1958-1959 et 1973-1974 : public et privé.

Sources : Ministère de l'Education et Secrétariat d'Etat aux Universités (S.E.I.S.) « Tableaux de l'Education nationale ». Edition annuelle 1969, 1974, 1975 et, Note d'information du Service d'études Informatiques et statistiques n° 75-41 du 25 novembre 1975.

D'une manière générale, les enseignements techniques ont connu une croissance très rapide : leurs effectifs dans le second cycle long ont plus que triplé sur la période. Le développement de l'enseignement technique post-secondaire a été particulièrement spectaculaire puisque le nombre des élèves des sections de techniciens supérieurs a été multiplié par sept et les instituts universitaires de technologie, créés en 1966-1967, comptent aujourd'hui plus d'étudiants que les sections de techniciens supérieurs. Au total, entre 1958-1959 et 1974-1975, la part des cycles techniques courts (3) au sein de l'enseignement post-secondaire est passée de 2,2% à 8,7%.

Pendant le même temps, les Universités (I.U.T. non compris), qui regroupaient 76% des étudiants ont vu leurs effectifs multipliés par plus de trois. L'importance des classes préparatoires a fortement décliné, puisqu'elles ne reçoivent plus que 3,5% des étudiants contre 6,7% en 1959, de même que celle des grandes écoles.

### **Pression démographique et progrès de la scolarisation**

Dès la fin des années 40, la pression démographique a fait sentir ses effets sur l'enseignement du premier degré, les générations nées immédiatement après la fin de la guerre arrivant à l'âge scolaire dans les années 1949 et 1950. C'est à partir de 1951-1952 que les effectifs scolarisés dans les écoles ont connu une croissance extrêmement rapide, alors que l'enseignement du second degré commence en 1954-1955 à recevoir des générations plus nombreuses.

Si la forte natalité de l'après-guerre est responsable de cette évolution de la démographie scolaire, les progrès de la scolarisation ont ajouté leurs effets à ceux de l'évolution de la population. Ces progrès ont été particulièrement sensibles puisque, pour le groupe d'âge 19-23 ans, les taux de scolarisation ont doublé entre 1958 et 1968.

Pour le seul enseignement universitaire, le taux de scolarisation de la population âgée de 18 à 23 ans est passé de 11,7% à 17% entre 1960 et 1972 (4). La poussée démographique et la croissance des taux de scolarisation ont été respectivement estimées responsables, à concurrence de 60% et de 40%, de cette évolution (5).

---

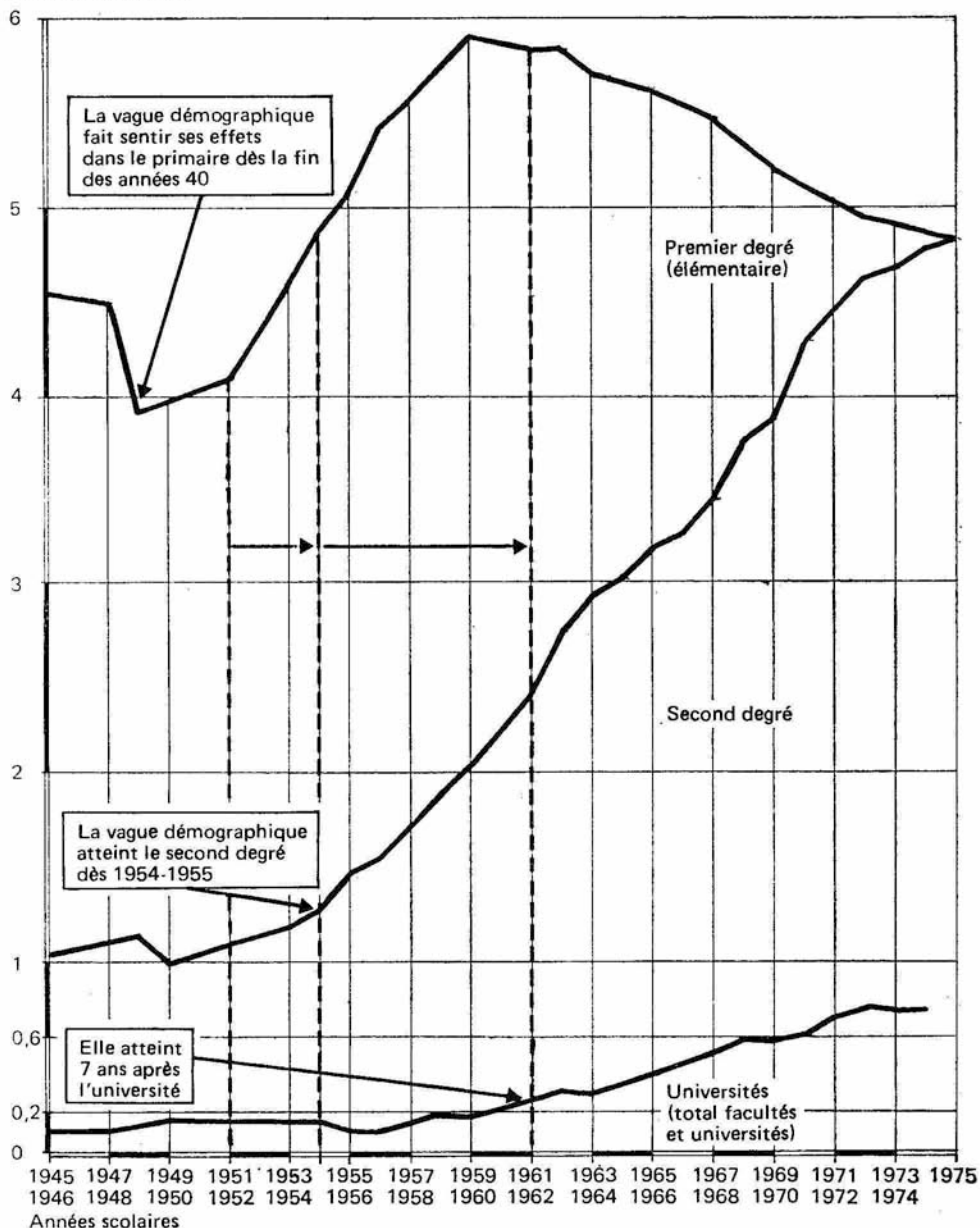
(3) Département d'I.U.T. et sections de T.S.

(4) Ministère de l'Education et Secrétariat d'Etat aux Universités S.E.I.S. Documents n° 4 465 et 4 436, 1974.

(5) Commissariat général au Plan. L'éducation dans le VI<sup>e</sup> Plan. La Documentation française, avril 1971

**EVOLUTION DE LA POPULATION SCOLAIRE (public plus privé)  
ET UNIVERSITAIRE - 1945-1946 à 1975-1976 (effectifs)**

Effectifs en millions





Outre l'extension des capacités d'accueil, la croissance des effectifs scolaires a entraîné des besoins accrus d'encadrement, qui se sont traduits par des programmes importants de recrutement de maîtres et de professeurs. Dès lors, l'une des missions traditionnelles de l'Université dans les disciplines littéraires et scientifiques devenait primordiale.

**Evolution des effectifs du personnel enseignant dans les établissements publics du premier et second degré à temps complet**

Années scolaires	Enseignement pré-scolaire	Enseignement élémentaire	Enseignement spécialisé	Enseignement second degré
1958-1959 ....	25 600	162 400	3 100	67 669
1959-1960 ....	26 100	169 500	3 500	73 375
1960-1961 ....	26 646	170 500	3 750	82 773
1961-1962 ....	27 402	172 482	4 153	92 662
1962-1963 ....	28 695	177 837	4 666	104 643
1963-1964 ....	29 750	176 206	5 347	118 347
1964-1965 ....	31 095	180 357	5 885	125 548
1965-1966 ....	33 099	180 023	6 902	132 762
1966-1967 ....	34 906	177 800	8 479	141 506
1967-1968 ....	36 716	177 777	10 780	148 070
1968-1969 ....	39 512	182 779	10 940	166 992
1969-1970 ....	41 304	183 850	12 444	185 660
1970-1971 ....	43 237	184 326	13 522	201 968
1971-1972 ....	46 526	183 499	14 428	211 577
1972-1973 ....	48 670	182 049	15 422	220 737
1973-1974 ....	50 985	182 657	16 064	226 665
1974-1975 ....	53 670	196 481	16 759	226 112

Sources : Tableaux de l'Education nationale. Edition annuelle.

Entre 1959 et 1975, la population du personnel enseignant du second degré est passée de 67 669 individus à plus de 226 000, faisant plus que tripler en une quinzaine d'années. Pour tout l'enseignement non supérieur, plus de 200 000 maîtres et professeurs sont venus s'ajouter au stock existant, soit environ 13 000 à 14 000 en moyenne par an dont 10 000 pour le seul second degré.

Pour l'enseignement universitaire, cet accroissement de la population scolaire située en amont a garanti un volume important et régulier de débouchés professionnels. Bien plus, en raison de la croissance très modérée des effectifs étudiants jusqu'au début des années 60, l'appel accru aux diplômés universitaires s'est traduit par une relative pénurie de candidatures, qu'une politique d'incitation à l'orientation vers l'enseignement s'est efforcée de pallier (6).

Simultanément, un développement économique rapide provoquait une demande plus importante de cadres administratifs et techniques et entraînait une forte

(6) La création des Instituts de préparation à l'enseignement du second degré (I.P.E.S.) a marqué cette politique d'orientation vers les métiers de l'enseignement dans les disciplines littéraires et scientifiques.

concurrence entre les emplois offerts sur le marché du travail aux diplômés de l'enseignement supérieur. Dans ce contexte de plein emploi, les problèmes de débouchés professionnels pour les étudiants étaient limités.

### **La montée des effectifs universitaires**

L'explosion scolaire a atteint l'enseignement universitaire avec un retard d'environ sept ans sur le développement de l'enseignement secondaire. A partir des années 61-62, les effectifs universitaires se sont accrus rapidement et ont d'abord provoqué un recrutement plus important en personnels d'enseignement supérieur (assistants et maîtres assistants notamment). De 1960 à 1973, les effectifs du personnel enseignant des universités sont passés de 8 131 à 37 607, augmentant de 362 % (7). Un débouché nouveau venait ainsi s'ajouter à celui antérieurement offert par l'enseignement secondaire.

Rapidement, cette sorte de rente de situation a rencontré ses limites dès lors que le nombre des diplômés de l'enseignement supérieur s'est lui-même accru. Le renversement de la situation a été d'autant plus sensible qu'il concernait les études les plus directement orientées vers la préparation au professorat dans l'enseignement secondaire, c'est-à-dire les Lettres et les Sciences. Enfin les besoins en nouveaux enseignants se sont eux-mêmes stabilisés.

Ainsi, cette fonction de préparation à l'encadrement des enseignements secondaires, tenue par l'Université et primordiale avec le développement des effectifs scolarisés, perdait peu à peu de son importance au moment même où les diplômés de l'enseignement supérieur devenaient plus nombreux.

Largement amplifié par l'orientation massive des étudiants vers les études de Lettres, ce déséquilibre redoutable entre les débouchés traditionnels et un flux accru d'étudiants posait, en des termes nouveaux, la question de la finalité des études universitaires et de leur articulation avec le marché du travail. Si le diplôme ne garantit plus nécessairement un emploi dans l'enseignement, le diplômé, surtout lorsque ses études ont coûté à sa famille et à lui-même efforts et sacrifices, entend bien conserver la vocation à occuper un emploi de statut satisfaisant, tout en accédant à celui-ci moins par ses relations personnelles que par le jeu normal du marché du travail.

Cette attitude des individus rencontre la conception généralement admise, selon laquelle, outre sa fonction de production et de transmission du savoir, l'Université moderne doit apporter à l'économie les qualifications dont elle a besoin, et conduit à poser la question de la signification économique et sociale actuelle des diplômés de l'enseignement supérieur.

### **La complexité et l'enjeu de l'entrée sur le marché du travail à la sortie de l'Université**

Comment l'Université conduit-elle sur le marché du travail des individus dont les caractéristiques hétérogènes (8) se révèlent rapidement dans les carrières

(7) F. de BAECQUE, *La situation des personnels enseignants des Universités*. Eléments de réflexion pour une réforme. La Documentation française, 1974.

(8) Cf. P. ROLLE *Introduction à la sociologie du travail*. Editions Larousse, Paris, 1971, pp. 242-243.

très différentes des uns et des autres ? L'idée d'une liaison simple entre les formations et les emplois, établie par correspondance étroite entre la répartition des qualifications acquises dans l'appareil éducatif et celle des qualifications requises par l'économie, ne correspond pas aux réalités de notre Société (9). Les diplômes ne procurent pas directement un droit d'établissement dans une fonction déterminée, sauf dans le cas exceptionnel des professions réglementées.

De plus, les emplois supérieurs impliquant l'exercice de fonctions multiples (10), il est impossible d'établir une liaison directe entre une formation et un poste de travail. Le passage de l'Université à la vie active, l'utilisation au travail de la formation reçue dans l'enseignement supérieur, recouvrent des phénomènes complexes dont la connaissance se révèle être tout à la fois urgente et indispensable.

Plus profondément encore, les conditions d'admission dans la vie active des anciens étudiants et étudiantes expriment un aspect important du fonctionnement de notre Société. L'enseignement supérieur est ordonné et hiérarchisé. Les formations qu'il dispense reproduisent les formes dominantes de division et de hiérarchie du savoir. Au contraire, la valorisation du diplôme sur le marché du travail va dépendre à tout moment des courants plus ou moins favorables qui parcourent celui-ci et obéir à des règles de classement professionnel, où le savoir est confronté à d'autres variables, telles que l'âge, le sexe ou tout simplement l'expérience professionnelle antérieure. Ainsi, dans un contexte fluctuant, le diplômé apparaît comme essentiellement dépendant de l'utilité relative que reconnaît le système productif à sa formation. Du fait même de l'évolution du marché du travail, le placement des diplômés est constamment soumis aux arbitrages rendus entre les offres et les demandes en qualifications supérieures.

L'étude du marché du travail offert aux étudiants est donc celle du mécanisme d'acquisition des qualifications dans les différents types et niveaux d'enseignement supérieur et celle des emplois réellement occupés, à un degré de finesse tel que les effets d'une formation déterminée puissent être mis objectivement en évidence. Encore faut-il rapprocher ces données de l'examen d'ensemble de la situation économique passée ou prévisible. Elles sont en effet aussi bien des indicateurs des rapports que la formation entretient avec le monde du travail que de l'état de la conjoncture économique à un moment donné et du niveau de développement des forces productives.

Tels sont les principaux problèmes posés par les effets du développement des enseignements supérieurs sur le marché du travail. A leur propos, les thèmes plus généraux de l'égalisation de chance — la segmentation du marché du travail —, la mobilité professionnelle, sont nécessairement évoqués. Ils mettent en évidence la complexité des situations qui expriment la relation entre les formations supérieures et les emplois, et indiquent les raisons d'un effort renouvelé d'analyse et de prévision dans ce domaine.

---

(9) Sur l'analyse de la relation entre les formations et l'emploi : Rapport du Comité technique de prévision formation-emploi pour le VII<sup>e</sup> Plan. 1976, La Documentation française.

(10) Bibliothèque du CEREQ :

Volume n° 6 : L'analyse des emplois et des formations de niveau supérieur, novembre 1973, La Documentation française.

Volume n° 8 : Les emplois de cadres, juillet 1974, La Documentation française.

## **Une enquête nationale auprès d'un échantillon représentatif des étudiants ayant quitté l'Université en 1970**

Or, en la matière, peu d'informations, sinon très parcellaires, étaient jusqu'ici disponibles. C'est pourquoi, le Centre d'études et de recherches sur les qualifications — CEREQ —, à la demande du ministère de l'Education nationale et après avis de la Conférence des Présidents d'Université, a organisé en 1973 une vaste enquête sur le marché du travail réellement offert aux anciens étudiants.

### **La méthode et le champ de l'enquête nationale**

La population étudiante étant fortement hétérogène, la méthode retenue permet de prendre en compte les critères de différenciation dégagés par les études antérieures : discipline de formation, sexe et niveau du diplôme le plus élevé obtenu à l'Université ont été retenus (11).

Ces variables déterminent en effet des formes de qualification qui se situent de manière très différente sur le marché du travail. Elles se révéleront particulièrement discriminantes lors de l'analyse de l'orientation professionnelle prise par les différentes populations étudiantes. Ce choix entraîne la contrainte statistique de disposer d'effectifs suffisants dans chaque sous-population pour obtenir des résultats significatifs.

En raison de l'importance des effectifs totaux au plan national (12), les sorties de l'enseignement supérieur étant estimées concerner, pour une année donnée, 100 à 120 000 individus, la technique d'enquête par sondage sur une population stratifiée selon les critères de différenciation retenus au départ a été adoptée. L'importance de la population interrogée a conduit également à retenir une enquête par voie postale à questionnaire en grande partie fermé.

En outre, le désir de disposer d'une information à la fois plus complète et plus récente conduirait à éliminer, dans un premier temps, toute approche qui se déroulerait sur plusieurs années, du type analyse par cohorte et par panel (13). Cette méthode se justifie largement pour mener, sur une année récente, une analyse comparative des caractéristiques du flux d'insertion à la sortie des Universités aux différents niveaux de l'enseignement. On a pu, de la sorte, mettre en lumière à un niveau de détail suffisant, l'effet des caractéristiques des diverses populations étudiantes sur leur devenir professionnel. De plus, l'analyse transversale permet de comparer directement entre elles des populations étudiantes qui se sont présentées sur le marché du travail au même moment, c'est-à-dire dans une conjoncture économique identique.

---

(11) Dans une première phase de l'étude, sept universités volontaires se sont livrées à une investigation exhaustive auprès des étudiants sortis de leurs établissements à l'issue de l'année universitaire 1969-1970, dans le double but de tester la méthode définie en commun avec le CEREQ en vue de l'enquête nationale et d'obtenir rapidement les premières indications générales sur l'orientation des étudiants après leur sortie des Universités. Cf. Document n° 19, CEREQ, **Devenir professionnel des étudiants à la sortie des universités. Premiers résultats d'enquêtes expérimentales**. Décembre 1973.

(12) Cf. Annexe I à la fin de ce volume p. 305.

(13) Le CEREQ procède désormais à ce type d'analyse dans le cadre de l'Observatoire national des entrées dans la vie active. Cf. Note d'information n° 32, mars 1976.

L'enquête a ainsi porté en 1973 sur un échantillon représentatif de l'ensemble des étudiants français ayant quitté l'Université à l'issue de l'année universitaire 1969-1970. Le choix de cette année de sortie a été dicté par le fait qu'il était nécessaire de laisser un délai suffisant entre la sortie et l'enquête, compte tenu du temps de service militaire et des situations incertaines d'activité et d'inactivité qui caractérisent souvent l'entrée dans la vie active (14). Pour être significative, l'analyse des emplois occupés par les anciens étudiants ne pouvait donc se placer qu'après cette période, c'est-à-dire au minimum vingt-quatre mois après la fin de l'année universitaire.

La population de l'enquête a été définie de la manière suivante : par étudiants « sortis » de l'Université, on a considéré les étudiants ayant pris une inscription à l'Université au cours de l'année scolaire 1969-1970 et qui ne l'ont pas renouvelée en 1970-1971. L'enquête a été limitée aux anciennes facultés, c'est-à-dire depuis la loi d'orientation de 1968 aux Unités d'enseignement et de recherche non dérogatoires (Instituts ou U.E.R. dérogatoires exclus). En raison de la spécificité des études médicales et dentaires ainsi que des études de Pharmacie, l'enquête n'a pris en compte que les anciens étudiants en Lettres, Sciences humaines, Droit, Sciences économiques et Sciences exactes.

Mais, si la définition du champ de l'enquête était simple à ce niveau, dans la pratique, la délimitation de la population effectivement concernée s'est heurtée à de grandes difficultés. Outre les nombreux problèmes liés à la collecte des adresses, le recensement des différentes populations étudiantes s'est révélé très délicat en raison des phénomènes de transfert entre universités et des multiples inscriptions dans des filières à la fois universitaires et non universitaires. Cette définition du flux de sortie comme un flux de non-réinscription ne signifie pas, en effet, nécessairement un abandon des études universitaires. Plus de 2 000 questionnaires ont été ainsi exclus de l'exploitation de l'enquête.

### **Le déroulement de l'enquête et le taux de réponse**

L'investigation a été menée par voie postale au cours de l'année 1973 avec un envoi suivi de deux rappels à trois semaines d'intervalle. La base de sondage a été stratifiée par sexe, Zone d'étude et d'aménagement du territoire (Z.E.A.T.) ou « grande région » I.N.S.E.E., de manière à couvrir l'ensemble du territoire national. Une fois les réponses obtenues, on a procédé à une pondération, de telle manière que dans chaque strate, le poids de chaque région soit respecté.

Le taux de réponse global apparent de l'enquête a été 46% (47% pour les femmes), 11 546 questionnaires ont été obtenus, 9 216 ont fait l'objet de l'exploitation définitive (15). Un test a été réalisé auprès d'un échantillon de non-répondants. Après déduction des adresses erronées, le taux de réponse réel global est de l'ordre de 54%.

---

(14) Voir sur ce sujet en particulier l'analyse de J. VINCENS sur les licenciés en Droit et en Sciences économiques de Toulouse, *Comparaison des enquêtes sur les licenciés 1970 et 1973*, pp. 28-36 et pp. 52-53. Institut d'études de l'emploi, octobre 1976.

(15) La répartition détaillée des envois et retours, taux de réponse et de la population répondante est donnée en annexe II.

TABLEAU 2

(par discipline et par sexe)

## Répartition des envois et des retours

Discipline du diplôme ou concours de niveau supérieur préparé en 1970	Envois et retours			Retours P.T.T. inconnus, adresses inexactes, etc.			Nombre de questionnaires remplis retournés		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Lettres-Sciences humaines .....	6 357	8 847	15 204	1 637	2 299	3 936	1 976	2 847	4 823
Droit .....	3 113	2 295	5 408	753	510	1 263	989	728	1 717
Sciences économiques .....	2 769	1 105	3 874	715	247	962	907	402	1 309
Sciences .....	4 840	3 544	8 384	1 070	741	1 811	2 090	1 617	3 707
TOTAL .....	17 079	15 791	32 870	4 175	3 797	7 972	5 962	5 584	11 546

Première partie

**LES  
CARACTÉRISTIQUES SCOLAIRES  
ET SOCIALES DES ÉTUDIANTS  
SORTANT DES UNIVERSITÉS**

Nous avons déjà souligné combien la population étudiante qui se présente sur le marché du travail après son passage à l'Université est hétérogène. La logique traditionnelle qui procède de la recherche d'une correspondance entre la formation et l'emploi suppose bien des différenciations dans les forces de travail élaborées que livre l'Université. Mais elles ne trouveraient leur origine que dans la nature et la durée des différentes formations universitaires.

Sans nier l'importance de ces critères sur les processus d'insertion, il convient cependant de ne pas oublier l'influence d'un certain nombre d'autres variables qui, liées ou non aux précédentes, sont également susceptibles d'intervenir dans le processus d'insertion. Mais dès lors que des différenciations existeraient dans l'accès aux emplois en fonction de ces caractéristiques et que d'autre part des différenciations apparaîtraient dans l'appareil éducatif en fonction des mêmes critères, l'analyse globale du processus caractérisant les passages entre les emplois et les formations universitaires doit inclure des analyses minimales des tris opérés à l'intérieur de l'Université en fonction de ces critères. Sinon, c'est admettre que les différents individus se répartissent de manière aléatoire dans les différentes filières et dans la pyramide des institutions universitaires. Même si des progrès ont été réalisés, il est largement admis que la démocratisation de l'enseignement supérieur est encore insuffisante.

L'origine sociale mais également le sexe influencent directement l'itinéraire suivi par les individus dans le système éducatif. En aval de l'Université, le classement final des individus peut reproduire ainsi de façon plus ou moins marquée celui de leur appartenance d'origine. Considérer le problème du passage formation-emploi en prenant comme seule variable discriminante celle de la formation est largement insuffisant. Bien plus, en raison de l'interdépendance des phénomènes et compte tenu de leur action en amont de l'Université, les critères de différenciation liés à la formation — nature et durée essentiellement — apparaissent souvent comme des variables dépendantes. D'où les risques d'attribuer à la formation des effets de causalité qui trouvent en réalité leur source dans les rapports d'ensemble que le système d'enseignement entretient avec le reste du système social. Il convient donc au préalable à l'analyse des entrées dans la vie active, de caractériser les mécanismes qui conditionnent l'accès à l'Université et l'orientation entre les différentes filières et études, puis à l'intérieur de celles-ci, les conditions de déroulement des scolarités qui déterminent l'affectation des individus dans l'échelle des grades universitaires.

Ainsi, l'étude des caractéristiques de la population sortant de l'Université procède du souci d'examiner les facteurs qui sont susceptibles de favoriser ou de handicaper les jeunes vis-à-vis de l'exercice d'une activité professionnelle. Deux aspects sont à considérer :



— le premier concerne les filières de formation qui ont été suivies ainsi que les niveaux atteints dans chacune d'elles dans la mesure où ceux-ci sont considérés comme susceptibles d'influencer les prises d'emploi.

— le second porte sur les avantages ou handicaps supplémentaires qui accompagnent les précédents et ne peuvent être perçus en les prenant seuls en considération.

Une attention particulière sera accordée aux caractéristiques socio-démographiques des étudiants, intéressant par là les phénomènes de démocratisation de l'enseignement supérieur étudiés par ailleurs. Parmi les autres facteurs figurent ensuite les études antérieurement suivies. Mais surtout, on montrera plus particulièrement l'influence des ressources et des actions mises en place pour pallier aux subsistances fournies aux étudiants par les familles, qu'il s'agisse des aides relevant des pouvoirs publics ou des actions menées par les individus eux-mêmes lorsqu'ils travaillent à temps complet ou non pour financer leurs études. Cette nécessité de travailler se révélera être un facteur important d'arrêt des études et de retard comme l'indiquent les âges de sortie de l'Université.

Il s'agit ensuite d'examiner les études complémentaires suivies en parallèle. Enfin, au-delà des filières, une analyse plus fine sera faite par spécialité.

---

*N.B. Les tableaux présentant les principaux résultats de l'enquête ont été placés en Annexe III, à la fin de ce dossier.*

## **A. LES ORIGINES DES ETUDIANTS**

## 1. L'ORIGINE SOCIALE

### 1.1. L'origine sociale et l'accès à l'Université

L'inégalité d'accès à l'enseignement supérieur des diverses classes sociales a depuis longtemps été démontrée (1). La méthode consiste à rapprocher l'origine sociale des étudiants et la composition de la population totale, de la population active ou d'un groupe d'âge déterminé. Alfred SAUVY et Alain GIRARD ont fait une analyse détaillée de la situation en 1963 (2). Nous reprendrons ci-après l'un de leurs tableaux en le complétant pour des années plus récentes. Il s'agissait de comparer la répartition des étudiants français à la population active saisie au moment d'un recensement, de sexe masculin et âgée de 45 à 54 ans.

Pour que la comparaison ait un sens, il était en effet nécessaire de prendre en considération la population active masculine puisque l'origine sociale des étudiants était repérée par la profession du père. Dans le même ordre d'idée, il s'agissait de ne prendre que la population masculine âgée de 45 à 54 ans, population la plus susceptible d'avoir des enfants en âge d'être à l'Université.

Le rapport entre le pourcentage d'une catégorie dans la population active et le pourcentage de cette même catégorie dans la population étudiante donne un indice de représentativité pour chaque catégorie sociale.

Les résultats observés sont bien connus :

- sous-représentation des catégories sociales modestes (ouvriers, agriculteurs, personnel de service) ;
- sur-représentation des catégories sociales aisées (professions libérales, cadres supérieurs, ingénieurs, professeurs, industriels) ;
- les catégories moyennes maintiennent à peu près leur représentation (artisans, commerçants, employés), les cadres moyens l'accroissent notablement.

Si l'on raisonne en termes de chances d'accès à l'enseignement universitaire, on voit qu'un enfant d'ouvrier a presque douze fois moins de chances d'être à l'Université qu'un enfant dont le père exerce une profession libérale ou est cadre supérieur, trois fois moins qu'un enfant d'employé, d'artisan ou de commerçant et six fois moins qu'un enfant de cadre moyen (3).

Ce calcul donne une estimation des inégalités qui existent entre les diverses classes sociales vis-à-vis du système universitaire qui exclut pratiquement la grande masse des enfants d'origine populaire.

Alors que la démocratisation de l'enseignement supérieur et l'égalité des chances sont des termes qui apparaissent dans les attendus des diverses réformes qui se sont succédées, cette situation connaît-elle une évolution favorable ?

(1) Voir en particulier les travaux de l'I.N.E.D. qui ont été publiés dans les cahiers et la revue « Population » depuis 1950 (*Population* 1953, 1954, 1955 n° 4, 1963 et 1964).

(2) A. SAUVY et A. GIRARD, « Les diverses classes sociales devant l'enseignement ». *Population* 1965, pp. 205-232.

(3) M. AMIOT, P. HERAUX et M. NOVI publient des chiffres analogues concernant le flux d'entrée en 1971-1972 à l'Université de Nice, *L'appareil universitaire et le marché de l'emploi urbain*, fascicule 1, Centre d'études des mouvements sociaux et laboratoire de sociologie de l'Université de Nice, 1974, pp. 22-23.

TABLEAU 3

## Origine sociale des étudiants français

Catégories socio-professionnelles	Situation 1963 d'après Sauvy et Girard			Situation 1969			Situation 1974	
	Recensement de 1954 hommes non célibataires 45-54 ans 1	Etudiants français 1963 2	Représentativité (rapport Colonne 2 Colonne 1) 3	Recensement de 1968 hommes 45-64 ans 4	Etudiants français 1969 5	Représentativité (rapport Colonne 5 Colonne 4) 6	Etudiants français 1974 7	Représentativité (rapport Colonne 7 Colonne 4) 8
Salariés agricoles ....	5,1	0,6	0,12	4,4	0,9	0,20	0,7	0,15
Agriculteurs exploitants	18,9	7,2	0,38	15,7	7,7	0,49	6,2	0,39
Ouvriers .....	37,6	8,7	0,23	37,3	13,4	0,36	12,7	0,34
Personnel de service ..	1,6	1,1	0,69	2,1	0,7	0,33	0,8	0,38
Employés .....	8,1	8,2	1,01	8,8	9,7	1,10	9,5	1,07
Artisans-Commerçants .	13,3	14,8	1,11	12,4	12,7	1,02	} 12,2	} 0,92
Industriels .....	2,4	3,6	1,5	0,9	2,7	3,00		
Autres catégories (clergé, armée) .....	2,0	7,8	3,9	2,7	3,1	1,15	8,2	3,03
Cadres moyens .....	5,9	19,2	3,35	8,1	17,5	2,16	16,5	2,04
Professions libérales, cadres supérieurs .....	5,1	28,8	5,65	7,6	31,6	4,16	33,2	4,37
TOTAL .....	100,0	100,0		100,0	100,0		100,0	

Sources : A. SAUVY et A. GIRARD, *Population* 1965, « Les diverses classes sociales devant l'enseignement », p. 236. I.N.S.E.E., Recensement de 1968 population active masculine âgée au 31-12-68 de 45 à 64 ans.

Ministère de l'Éducation nationale, Service central des statistiques et des sondages. *Effectifs universitaires au 31 mars 1969*, document n° 4 008 et document n° 4 505, décembre 1974, *Statistique des étudiants inscrits dans les Universités, 1973-1974*.

REPRESENTATIVITE DES DIVERSES CATEGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES  
A L'UNIVERSITE EN 1969

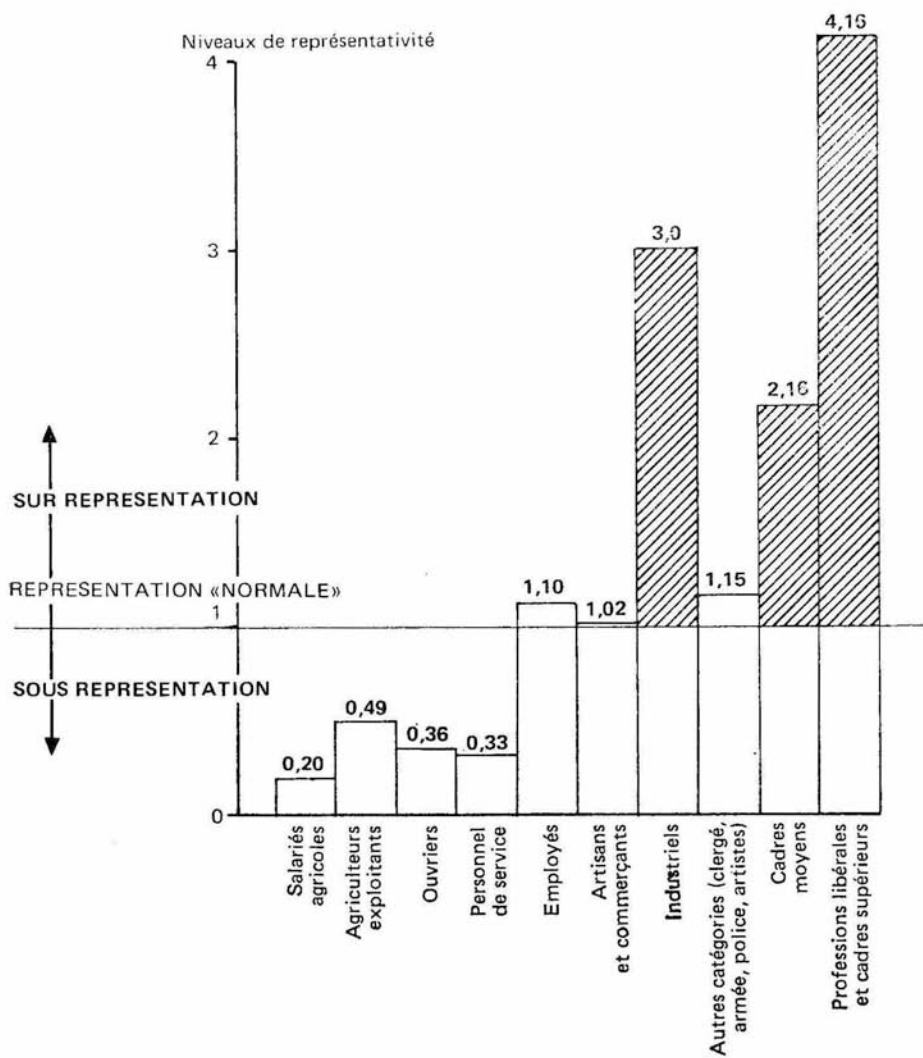


TABLEAU 4

## Evolution de la répartition des étudiants français à l'Université selon leur origine sociale

(en pourcentage)

Années universitaires Catégorie socio-professionnelle du chef de famille	1960-1961	1961-1962	1962-1963	1963-1964	1964-1965	1965-1966	1966-1967	1967-1968	1973-1974
	Agriculteurs et salariés agricoles .....	6	6	7	6	6	6	7	7
Industriels, artisans, commerçants .....	18	18	17	15	15	15	15	14	11
Professions libérales et cadres supérieurs .....	29	28	26	29	30	29	29	32	31
Cadres moyens .....	18	18	17	18	18	17	16	16	16
Employés .....	8	8	7	9	8	9	8	9	9
Ouvriers .....	5	6	8	8	8	9	10	10	12
Divers, sans profession, indéterminé .....	16	16	18	15	15	15	15	12	15
Ensemble (nombre total d'étudiants inscrits) .....	100 183 800	100 211 879	100 252 550	100 284 229	100 319 621	100 345 088	100 384 700	100 447 739	100 667 580

Source : Secrétariat d'Etat aux Universités, S.I.E.S., S.C.S.S., Les caractéristiques de la croissance des effectifs universitaires d'après l'origine sociale des étudiants. Document n° 4 566, octobre 1975.

L'examen de l'évolution de l'origine sociale des étudiants inscrits à l'Université fait apparaître une croissance inégale selon les catégories socio-professionnelles. La proportion d'enfants de cadres moyens et de patrons de l'industrie et du commerce a diminué.

Mais cette évolution ne suffit pas pour conclure à une amélioration des chances d'accès à l'enseignement supérieur des enfants des classes populaires. Car en effet, un changement dans la proportion d'étudiants d'une origine sociale déterminée peut être le résultat non pas seulement d'un accroissement ou d'une baisse des chances d'accès des enfants de cette catégorie à l'Université, mais aussi d'une modification de la composition de la population active. La structure socio-professionnelle de la population active se modifie, en effet, d'année en année.

Ainsi, l'accroissement de la représentation ouvrière au sein de la population universitaire n'est pas dû seulement à une hausse du taux de scolarisation des enfants d'ouvriers qui est l'indice d'une démocratisation, mais est également le résultat d'un accroissement de cette catégorie dans la population active depuis 1962. Cet exemple suffit à démontrer que l'augmentation de la représentation d'une catégorie sociale favorisée au sein de l'Université n'est pas nécessairement synonyme de démocratisation.

C'est pourquoi C. GRIGNON et J.-C. PASSERON proposent un autre mode d'appréciation des chances d'accès à l'enseignement supérieur des enfants des diverses origines sociales (4) ; la probabilité objective qu'a un enfant d'origine sociale déterminée, d'accéder à l'enseignement supérieur est fournie par le rapport (5) :

Etudiants inscrits pour la première fois  
et issus d'une catégorie sociale donnée

-----  
Cohorte d'enfants issus de cette même catégorie sociale  
et ayant le même âge

Le tableau ci-dessous indique ainsi les chances objectives d'accès à l'Université des enfants issus des diverses catégories socio-professionnelles. Etant donné le manque de données sur l'origine sociale dans les années correspondantes et en particulier concernant les flux d'entrées, nous avons pris pour 1970-1971 la répartition sur l'ensemble des étudiants inscrits. Pour la cohorte d'enfants de même âge, on a pris la population de 15 à 19 ans au 1<sup>er</sup> janvier 1969 (recensement I.N.S.E.E. 1968) répartie suivant la catégorie du chef de ménage et devenue la population de 17 à 21 ans au 31 décembre 1970, groupe d'âges qui comprend en grande partie la population entrant à l'Université en 1970.

---

(4) C. GRIGNON et J.-C. PASSERON, *Innovation dans l'enseignement supérieur*, Expériences françaises avant 1968, O.C.D.E. 1970, p. 78.  
A. SAUVY et A. GIRARD avaient également noté cette difficulté à propos des calculs de leur indice de représentativité.

(5) Ibid p. 78 et en particulier pour une discussion méthodologique sur le mode du calcul, voir P. BOURDIEU et J.-C. PASSERON, *Les Héritiers*, 1964, pp. 133 et ss. Edit. de Minuit.

### Evolution des chances d'accès à l'université (Hommes + Femmes)

Catégorie socio-professionnelle du chef de famille	Années		
	1961-1962 (1)	1965-1966 (2)	1970-1971 (3)
Salariés agricoles .....	1,1	2,7	} 6,8
Agriculteurs exploitants .....	3,4	8,0	
Ouvriers .....	1,3	3,4	
Employés .....	9,0	16,2	15,8
Patrons de l'industrie et du commerce .....	13,9	23,2	19,3
Cadres moyens .....	24,9	35,4	33,4
Professions libérales et cadres supérieurs .....	38,0	58,7	70,5

Sources : (1) et 2) d'après GRIGNON et PASSERON, tableau 12, p. 77, « Innovation dans l'enseignement supérieur ».

(3) d'après le tableau de la p. 28 de Statistiques des enseignements, ministère de l'Education, fascicule 5, 2 mars 1973, **Les étudiants dans les universités**, année 1970-1971. Le calcul a été fait sans la région parisienne, par manque d'informations.

Il faut remarquer que le calcul de la troisième colonne n'a pas été fait sur les mêmes bases que les deux premières et rend donc la comparaison difficile. Cependant, la tendance observée reste valable.

L'on observe que les catégories modestes ont vu leurs chances objectives d'accès à l'enseignement universitaire s'accroître au cours des dix dernières années. Mais elles se sont accrues également notablement pour les catégories supérieures. Si les chances d'accès ont plus que triplé entre 1961-1962 et 1970-1971 pour les enfants d'ouvriers, elles étaient si faibles au départ qu'elles le sont toujours aujourd'hui. Quelle différence recouvre en effet le fait d'avoir 1 ou 2 chances sur 100 ou 4 ou 5 chances sur 100 d'accéder à l'Université ? Ce taux reste suffisamment faible pour que les études universitaires continuent d'être perçues comme une exception par les enfants des milieux modestes (6). A l'inverse, l'augmentation des chances d'accès à l'Université pour les enfants de la catégorie professions libérales et cadres supérieurs se traduit pour eux par une quasi-certitude de faire des études supérieures (7).

Ainsi l'augmentation presque générale des chances objectives d'accès à l'Université revêt donc une signification bien différente selon les catégories sociales. Au-delà de la simple augmentation numérique, il convient d'apprécier le caractère qualitatif d'un accroissement des chances d'accès à l'enseignement universitaire des enfants d'une catégorie sociale donnée en fonction du niveau du taux de scolarisation de cette catégorie.

La position relative des différentes catégories sociales est restée inchangée dans les diverses disciplines. Certaines études semblent donc attirer plus certaines catégories sociales que d'autres.

(6) C. GRIGNON et J.-C. PASSERON, **Innovation dans l'enseignement supérieur**, pp. 80-81, op. cit.

(7) Et, en outre, les chiffres n'incluent pas les classes préparatoires, les grandes écoles et les écoles d'ingénieurs.



## 1.2. L'inégalité sociale en face des différentes disciplines universitaires

Si la tendance à la réduction de l'inégalité d'accès à l'enseignement supérieur existe bien, il ne suffit pas de considérer seulement la représentativité totale de telle ou telle catégorie. Il est en effet important de savoir de quelles études il s'agit, car il ne fait de doute pour personne que certaines sont plus « prestigieuses » ou économiquement plus « rentables » que d'autres (8).

L'orientation des étudiants entre les différentes filières n'est en effet pas la même selon leur origine sociale. Le tableau suivant donne l'importance relative des diverses catégories socio-professionnelles dans les différentes disciplines.

On constate une sous-représentation accrue de certaines catégories et une sur-représentation accrue d'autres catégories en fonction des diverses disciplines. En particulier, la représentation ouvrière est particulièrement faible en Médecine, Dentaire et Pharmacie où 40 à 45 % des étudiants sont d'origine sociale élevée (9), alors que cette catégorie ne représente que 31 % des effectifs totaux de l'Université. A l'inverse, la population étudiante d'origine ouvrière qui ne représente que 12 % des effectifs universitaires totaux est beaucoup plus présente en I.U.T. (plus de 22 % des étudiants d'I.U.T.) que celle d'origine supérieure (14 % seulement des étudiants d'I.U.T.).

Cette situation semble être très stable d'année en année.

La position relative des différentes catégories sociales est restée inchangée dans les diverses disciplines. Certaines études attirent donc plus certaines catégories sociales que d'autres.

Les enfants d'origine sociale élevée se dirigent davantage vers les études médicales, dentaires et de pharmacie, et en revanche choisissent relativement moins les études de Lettres et de Sciences et l'I.U.T. L'orientation des enfants d'ouvriers est exactement inverse, ainsi que pour ceux des employés. Les enfants d'agriculteurs (exploitants et ouvriers) ont un comportement plus proche de celui des ouvriers en ce qui concerne leur choix de l'I.U.T., de même pour les enfants des personnels de service.

Quant aux catégories moyennes (cadres moyens), ce sont surtout les études de Lettres qui semblent avoir leurs préférences (les écarts sont cependant faibles avec les études de Sciences).

Les fils et filles de patrons enfin semblent s'être dirigés relativement plus vers les études dentaires et de Pharmacie et dans une moindre mesure vers des études de Sciences économiques. Il convient cependant de faire remarquer que ces catégories sont loin d'être homogènes : ainsi les patrons de l'industrie et du commerce regroupent des artisans et des industriels, des gros et des petits commerçants, qui ont un comportement différent en face des études ; de même, pour la catégorie des professions libérales et cadres supérieurs, les uns sont des salariés et les autres des non salariés (10).

(8) Voir à ce propos l'article de F. GAUSSEN paru dans le *Monde de l'Éducation* de décembre 1974 : « Non l'égalité des chances n'existe pas », p. 16.

(9) Professions libérales et cadres supérieurs.

(10) En particulier dans *L'appareil universitaire et le marché de l'emploi urbain*, Fascicule I, Université de Nice (op. cit., p. 27), les auteurs en utilisant des catégories socio-professionnelles plus fines mettent à jour des attitudes différentes en face des études : les petits patrons seraient plus proches du comportement ouvrier (I.U.T.) et à l'intérieur même du groupe « ouvriers », les manœuvres et O.S. sont plus nombreux en I.U.T. que les contremaîtres et ouvriers qualifiés, qui sont, eux, proportionnellement plus enclins à choisir les Lettres ; enfin, parmi le groupe social supérieur, ce sont les enfants dont les pères exercent une profession libérale qui se dirigent massivement vers la médecine alors que les enfants de cadres supérieurs sont eux relativement plus nombreux à choisir des études littéraires. Voir également à ce sujet, le même travail entrepris pour les universités lilloises et l'article publié in *Économie et statistiques* n° 70, sept. 1975, pp. 17-31 par C. BAUDELLOT et M. CUKROWICZ, « Qui sont les étudiants des trois universités lilloises ? ».

TABLEAU 5

## Origine sociale des étudiants selon la discipline

(Hommes + Femmes)

Disciplines  Catégorie socio-professionnelle du chef de famille	ANNEE 1960-1961						ANNEE 1973-1974								Total
	Droit Scien- ces éco- nomi- ques	Lettres	Scien- ces	Méde- cine	Phar- macie	Total	Droit	Scien- ces éco- nomiq.	Scien- ces	Let- tres scien- ces humai- nes	Méde- cine	Den- taire	Phar- macie	I.U.T.	
Agriculteurs exploitants ..	5,1	6,9	6,9	3,6	4,9	6	5,7	6,1	7,4	5,3	3,6	2,5	7,5	11,1	5,8
Salariés agricoles .....							0,5	0,5	0,8	0,6	0,3	0,3	0,6	1,1	0,6
Patrons de l'industrie et du commerce .....	17,8	17,3	17,6	17,5	24,2	18	11,5	12,8	10,5	11,0	11,5	13,3	14,8	11,9	11,4
Professions libérales et cadres supérieurs .....	27,8	26,2	27,2	34,2	42,2	29	30,8	31,4	28,3	26,4	44,9	38,9	41,9	14,1	31,1
Cadres moyens .....	15,9	24,0	17,9	12,3	13,0	18	14,2	14,2	16,2	17,1	14,0	12,0	13,7	14,5	15,5
Employés .....	9,2	6,4	10,2	7,2	5,4	8	9,2	8,6	9,1	9,9	7,1	7,5	7,2	9,5	8,9
Ouvriers .....	4,8	6,1	6,7	2,1	8,7	5	10,8	11,0	13,9	13,9	6,3	4,9	5,4	22,7	11,9
Personnel de service ....							1,0	0,9	0,7	0,9	0,5	0,2	0,4	1,4	0,8
Autres catégories (clergé, armée, police, artistes) ..							9,7	7,5	7,6	7,4	6,7	14,9	3,7	7,9	7,7
Sans profession et profes- sion inconnue .....	19,4	13,1	13,5	23,1	8,7	16	6,6	7,0	5,0	7,5	5,1	5,4	4,8	5,8	6,2
<b>TOTAL .....</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Néanmoins il est possible de distinguer une sorte de hiérarchie allant des études considérées comme « prestigieuses » (la Médecine), vers des études jouissant d'un prestige moins grand et apparaissant souvent comme moins « rentables » (Lettres, I.U.T.). Les premières seraient proportionnellement plus choisies par les catégories sociales élevées et les dernières par les catégories sociales les plus basses.

Ainsi, à une hiérarchie sociale correspondrait une hiérarchie des différentes disciplines universitaires.

Si l'on examine la répartition pour 1 000 étudiants de chaque catégorie entre les diverses disciplines, ce phénomène du comportement diffère en face des études des diverses catégories sociales et est facilement observable :

— sur 1 000 étudiants originaires de la catégorie professions libérales et cadres supérieurs, 255 ont choisi les études médicales, 275 les études littéraires, et 25 seulement sont en I.U.T. ;

— en revanche, sur 1 000 étudiants d'origine ouvrière, 377 font des études littéraires, 190 des études scientifiques, 105 sont en I.U.T. et 93 seulement se sont engagés vers la Médecine.

Certes, les enfants d'origine modeste sont peu enclins à s'engager dans des études longues et qui ne permettent pas une activité professionnelle parallèle comme les études médicales. Mais ces raisons économiques ne sont pas les seules : les phénomènes culturels sont également déterminants dans l'orientation des études, les attitudes, les motivations, les préjugés qui existent au sein des diverses classes sociales agissent avec force et constituent souvent des critères décisifs du choix : les parents craindraient de voir leurs enfants devenir culturellement et socialement des étrangers à leur famille et à leur milieu (11).

Ce phénomène a été déjà observé dans des études faites par des sociologues (12) : « Dans une société hiérarchisée, la motivation à réussir varie en fonction de la distance à parcourir. Si pour des jeunes de classes inférieures, l'accès aux études universitaires manifeste une ambition élevée en regard des obstacles à surmonter, la même attitude n'a pas le même sens chez des fils de classe moyenne, car les études universitaires sont devenues dans ce milieu une norme admise par tous ». Les différents objectifs de promotion sont donc variables selon les groupes sociaux, et surtout selon leur place dans la hiérarchie sociale.

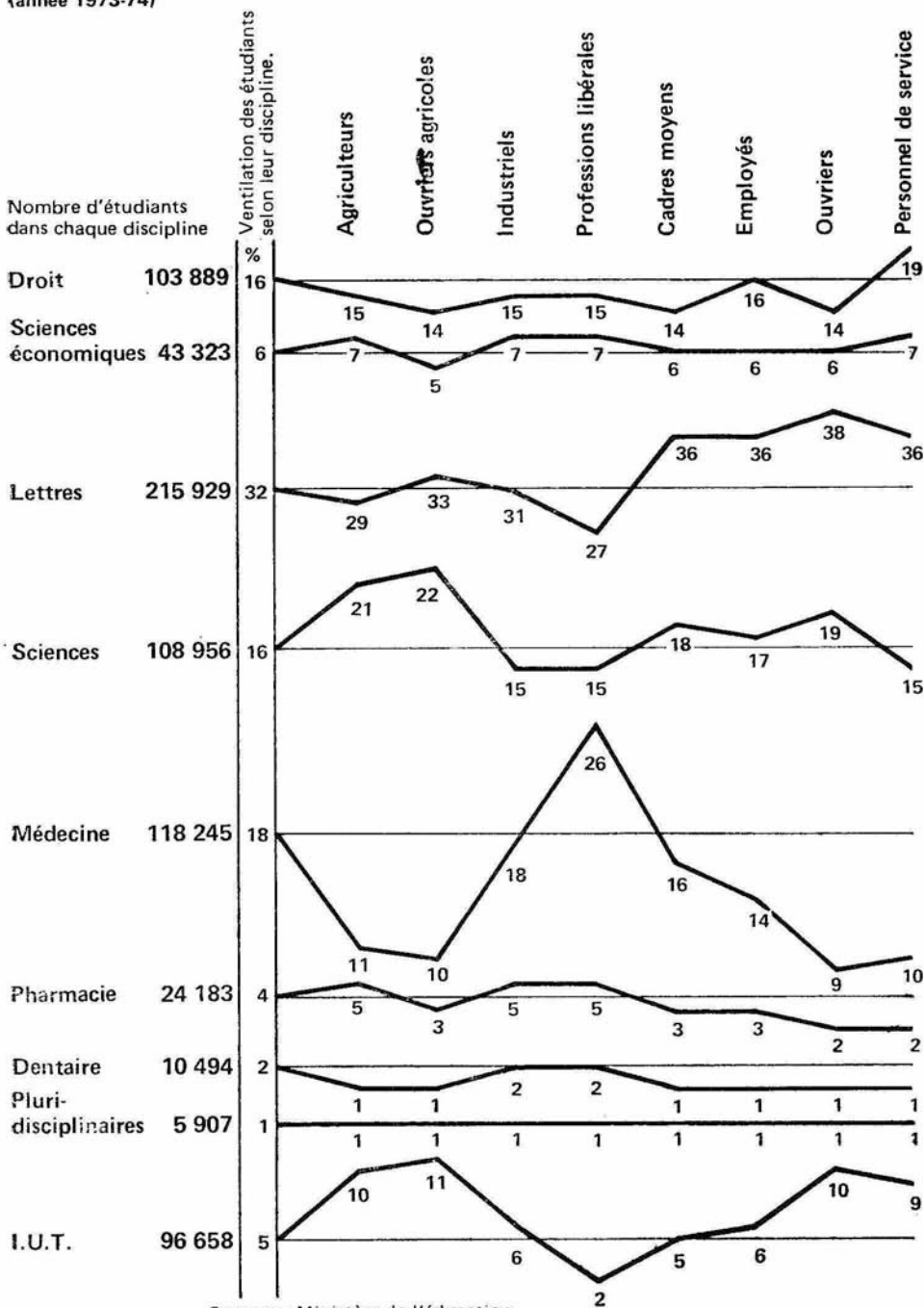
Les milieux modestes, en particulier ouvriers, considèrent la réussite comme devant d'abord apporter des avantages économiques. Aussi, sont-ils enclins à engager leurs enfants dans des études courtes comme celles des I.U.T., ou dans des études qui leur semblent plus susceptibles d'aboutir à un métier et à un emploi. Ainsi que le remarque M. DURAND (13), « ce n'est pas par moindre ambition mais par un réflexe de sécurité que les milieux ouvriers ont une prévention contre l'enseignement long. Ils souhaitent autant que les autres catégories, que leurs enfants fassent des études supérieures, mais, outre le manque de moyens financiers, ils sont méfiants quant aux chances qu'ont leurs enfants d'aboutir dans cette voie conçue par la classe dominante à son propre usage ».

(11) U.N.E.S.C.O., **Accès à l'enseignement supérieur en Europe**, Rapport de la Conférence des ministres de l'Éducation, Vienne, 20-25 novembre 1967.

(12) M. DURAND, « La mobilité sociale » in **Le travail dans l'entreprise et la société modernes**. Hachette, Paris, 1974, p. 272, en particulier les articles cités de **Sociologie du travail** n° 1, 1962 : S. KELLER et M. ZAVALONNI, « Classe, ambition et réussite » et Nicole MAUPEOU ABBOUD, « Niveau d'aspiration, statut professionnel et revenu ».

(13) M. DURAND, *Ibid.* p. 274.

**NOMBRE D'ETUDIANTS DANS CHAQUE DISCIPLINE POUR 100 INSCRITS DE CHAQUE CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE (année 1973-74)**



Sources : Ministère de l'éducation  
Secrétariat d'Etat aux Universités - SEIS - Document n° 4566 - 1973-74

Cette observation fait référence à la théorie de la segmentation du marché du travail et surtout à la fonction sociale de cette segmentation : les travailleurs limitent leurs propres aspirations de mobilité dès lors qu'ils perçoivent l'existence de segments différents avec des critères d'accès différenciés (14).

Cette attitude se retrouve évidemment au niveau de la famille et des choix éducatifs qui sont faits pour les enfants. Ainsi, comme le note P. BOURDIEU et J.-C. PASSERON, « l'espérance subjective d'accéder à l'enseignement supérieur tend à être pour les plus défavorisés, encore plus faible que les chances objectives » (15).

### 1.3. L'origine sociale et la réussite universitaire

Constater l'inégalité d'accès à l'Université des diverses classes sociales et leur répartition différente dans les diverses filières est insuffisant. Il s'agit encore de déterminer l'influence de l'origine sociale sur le déroulement des études universitaires. Les tableaux de l'annexe III donnent pour chaque niveau de diplôme et suivant le sexe, la répartition des différentes catégories socio-professionnelles des étudiants sortis de l'Université en 1970.

1.31. A première vue, aucune correspondance étroite entre le niveau socio-professionnel et le niveau de sortie n'apparaît clairement. Cependant, si l'on examine de plus près les catégories sociales extrêmes, c'est-à-dire les professions libérales et les cadres supérieurs d'une part et les ouvriers d'autre part, une liaison plus nette se dessine :

— d'une manière générale, l'élévation du niveau du diplôme de sortie entraîne une sur-représentation accrue des catégories sociales élevées et à l'inverse une sous-représentation ouvrière encore importante ;

— le phénomène est particulièrement marqué au niveau du troisième cycle, encore plus accusé pour le sexe féminin que pour le sexe masculin ;

— pour les Lettres, la sur-représentation des professions libérales et des cadres supérieurs à mesure que l'on s'élève dans le niveau des diplômes pour le sexe masculin est moins visible et la sous-représentation croissante des étudiantes d'origine ouvrière y est également observable.

Il semble donc que la réussite dans les études soit plus grande pour les enfants des catégories sociales supérieures que pour les autres catégories. Les étudiants d'origine ouvrière connaîtraient en cours d'études plus d'abandons que les autres catégories.

Seules les études littéraires ne semblent pas suivre ce modèle : les étudiants de l'ensemble des catégories sociales s'y maintiendront plus honorablement pour atteindre les diplômes normaux et même les plus élevés. Les étudiantes des milieux aisés y obtiennent cependant proportionnellement plus que les autres des diplômes de troisième cycle.

Ces observations semblent confirmées par les autres sources statistiques disponibles (cf. tableau page suivante).

(14) M. REICH, D. H. GORDON, R. C. EDWARDS, « A theory of labour market segmentation », *The American Economic Review*, mai 1973, pp. 359-365.

(15) P. BOURDIEU et J.-C. PASSERON, *Les Héritiers*, 1964, pp. 12-17, op. cit.

TABLEAU 6

## Origine sociale et niveau d'études

Niveaux d'études \ Origine sociale	DROIT		SCIENCES ECO.		LETTRES SC. HU.		SCIENCES	
	Prof. lib. Cadres sup.	Ouvriers	Prof. lib. Cadres sup.	Ouvriers	Prof. lib. Cadres sup.	Ouvriers	Prof. lib. Cadres sup.	Ouvriers
1 <sup>er</sup> cycle .....	25,8	12,9	30,3	12,5	25,9	15,4	27,0	15,4
2 <sup>e</sup> cycle .....	37,2	8,4	30,2	11,8	27,3	13,5	29,9	13,5
3 <sup>e</sup> cycle .....	40,0	6,4	34,9	8,3	27,3	12,8	28,0	13,3

Sources : d'après « Statistiques des étudiants inscrits », année 1973-1974, op. cit.

Si l'on examine la répartition des catégories socio-professionnelles dans chaque discipline, par cycle, pour la population étudiante inscrite en 1973-1974 à l'Université, on observe qu'à mesure que l'on passe du premier cycle au deuxième cycle puis au troisième cycle, la représentation ouvrière décroît alors que celle des enfants dont les pères exercent une profession libérale ou sont cadres supérieurs s'accroît. C'est en Droit que les classes sociales supérieures semblent le mieux réussir dans les études.

1.32. La prise en compte des réussites par sexe met en évidence des situations contrastées selon les catégories socio-professionnelles et les disciplines. C'est en Lettres que les garçons des classes sociales supérieures semblent proportionnellement les moins nombreux à obtenir des diplômes de troisième cycle. En revanche, la population féminine d'origine ouvrière semble mieux réussir dans les études littéraires. C'est que parmi les classes populaires, la situation économique souvent difficile ne laisse subsister que les meilleurs éléments. En définitive, la distance entre le devenir scolaire des filles de diverses origines sociales est plus faible en Lettres que dans les autres filières universitaires. Quel que soit leur milieu d'origine, les filles demeurent attachées au modèle littéraire et le clivage entre les meilleurs éléments et ceux qui sont moins « bons » y apparaît peu.

En revanche, l'orientation des garçons entre les différentes filières est fortement influencée par l'origine sociale. Les éléments les plus doués des milieux privilégiés s'orientent donc vers les filières les plus valorisées, placées au sommet de la hiérarchie universitaire : classes préparatoires, grandes écoles, Médecine. Pour les éléments les moins bons, les études de Lettres peuvent apparaître comme un refuge pour ces étudiants socialement « contraints » à faire des études supérieures mais sans véritable vocation positive pour ces études (16). A l'inverse, les restrictions des choix qui s'imposent aux étudiants des milieux défavorisés pour les raisons que nous avons évoquées ci-dessus, entraînent leur orientation massive vers les études de Lettres et de Sciences, y compris pour les éléments les meilleurs. D'où la moins bonne performance de la population masculine d'origine bourgeoise dans les études de Lettres que nous observons sur le tableau 1 de l'Annexe III, p. 354.

Si l'on se réfère à l'enquête Formation-Qualification professionnelle de 1970 (17), le diplôme le plus élevé obtenu par le fils ou la fille en fonction de la catégorie socio-professionnelle du père, fait apparaître cette même liaison entre l'origine sociale et le niveau des études : les enfants d'origine « bourgeoise », qui ne représentent que 23 % des enfants ayant obtenu le baccalauréat, regroupent en revanche plus de 40 % des titulaires d'un diplôme de niveau I, tandis que pour les enfants d'origine ouvrière, ces chiffres sont respectivement de 16 et 4 %.

1.33. Un examen des origines sociales des admis aux différents concours de recrutement pour l'enseignement montre que, d'une manière générale, la représentation des classes populaires y est très supérieure à celle qui existe pour les autres diplômes, sauf pour les enseignantes scientifiques.

(16) P. BOURDIEU et J.-C. PASSERON, *Les Héritiers*, p. 18, op. cit.

(17) I.N.S.E.E., *L'enquête formation qualification professionnelle de 1970*, Collections D 32, 1974 (tableau 20).

Le concours de recrutement du premier cycle (C.A.P.C.E.G.) (18) a particulièrement attiré les fils et filles d'ouvriers : 29 % des professeurs d'enseignement général des collèges (P.E.G.C.) de sexe masculin et 20 % de sexe féminin dans les disciplines littéraires sont d'origine populaire, ainsi que 32 % des titulaires masculins du C.A.P.C.E.G. Sciences.

Ainsi donc, même les enfants des classes populaires qui s'étaient engagés vers des études longues sont très nombreux à choisir un concours de l'enseignement dès le premier cycle des études universitaires. C'est que la réussite à un tel concours assure immédiatement un débouché professionnel et constitue donc une sécurité pour ceux qui ne peuvent ou ne veulent pas pour diverses raisons, continuer des études universitaires jusqu'aux diplômes plus élevés.

La faible représentation ouvrière chez les titulaires féminines du C.A.P.C.E.G. Sciences ne fait que traduire la modeste participation des filles aux études scientifiques.

**1.4. Pour résumer l'essentiel de ce qui précède** sur l'origine sociale des étudiants, on peut dire que l'accès à l'Université des diverses classes sociales est fortement marqué par une sélection agissant antérieurement et amenant une sur-représentation des catégories supérieures et une sous-représentation des catégories inférieures à l'Université.

En ce qui concerne le choix des filières, il apparaît des études que l'on pourrait appeler « nobles » et qui sont surtout choisies par les classes bourgeoises (Médecine, Dentaire, Pharmacie) à l'opposé des études « moins nobles » semblant être celles des I.U.T. qui recrutent le plus fort pourcentage d'enfants d'ouvriers.

Encore faudrait-il nuancer cette échelle des études en fonction du sexe : les filles de l'ensemble des catégories sociales sont plus attachées au modèle littéraire que les garçons. Une fois à l'Université, la sélection n'ayant laissé subsister que les éléments les meilleurs des classes populaires, l'influence de l'origine sociale sur le diplôme le plus élevé obtenu n'apparaît pas clairement. Cependant, pour les catégories extrêmes, il est possible de distinguer une liaison entre le niveau du diplôme et l'appartenance à la classe bourgeoise ou à la classe ouvrière : les enfants de la première accroissent leur représentation à mesure que l'on s'élève dans le niveau des diplômes obtenus ; pour les enfants de la seconde, c'est exactement l'inverse qui se produit.

Il reste à déterminer quelles pourraient être les raisons qui amènent les représentants des catégories modestes à poursuivre plus difficilement que les autres des études supérieures jusqu'aux niveaux les plus élevés. Les raisons économiques jouent certainement un grand rôle qu'il s'agira de déterminer avec plus de précision à la lumière des autres informations recueillies.

Mais outre ces problèmes matériels, c'est sur le plan culturel que les enfants d'origine sociale élevée sont favorisés car il y a conjonction entre les modèles culturels transmis par leur milieu familial et ceux du système éducatif, en particulier universitaire.

---

(18) C.A.P.C.E.G. : Certificat d'aptitude au professorat des collèges d'enseignement général.



## 2. L'ORIGINE SCOLAIRE DES ETUDIANTS

### 2.1. Origine scolaire et filière universitaire

La grande majorité des étudiants (85 % environ) est titulaire d'un baccalauréat. Les baccalauréats généraux représentent 80 % en moyenne de l'ensemble de l'origine scolaire des étudiants. Les baccalauréats de technicien n'en représentent qu'un peu plus de 4 %.

Cependant, le nombre de titulaires d'un diplôme de l'enseignement technique long est sous-estimé. En effet, les baccalauréats de technicien sont de création récente et une partie des étudiants inscrits est entrée à l'Université avec les diplômes du B.S.E.C. (19) ou du Brevet de technicien (B.T.) qui précédait la création du B.Tn (20). Or, ces diplômes sont regroupés sur le tableau dans la catégorie « autres ». La représentation des titulaires d'un diplôme de l'enseignement technique long est donc supérieure à 4,3 %. Cela est confirmé par l'analyse du flux d'entrée à l'Université des titulaires du baccalauréat de 1973 (21) : 10 % des bacheliers entrés à l'Université à la rentrée 1973, sont titulaires des baccalauréats F, G (ou H).

Les autres modes d'accès à l'Université concernent les équivalences et l'examen spécial d'entrée, mais leur importance est très réduite.

Ces chiffres moyens recouvrent cependant des différences importantes dans l'orientation des bacheliers des diverses séries vers les disciplines universitaires. Les étudiants d'I.U.T. comptent plus de 30 % de titulaires de baccalauréat de technicien. A l'inverse, les études médicales et de Pharmacie sont essentiellement entreprises par des bacheliers de l'enseignement général (90 % environ des étudiants) ; de même pour les études scientifiques qui comptent plus de 85 % de bacheliers généraux. Les études de Droit et de Sciences économiques comptent 6 à 7 % de bacheliers techniciens, auxquels il faudrait ajouter les titulaires de B.S.E.C. qui avaient l'accès direct dans les Facultés de Droit et de Sciences économiques et dont certains sont encore inscrits à l'Université.

L'orientation suivant les filières est également très dépendante de la série du baccalauréat.

Les études de Lettres restent le débouché essentiel des bacheliers A (ou Philosophie) (64 % des étudiants en Lettres) ; les études juridiques apparaissent ensuite comme le second débouché des bacheliers littéraires (47 % des étudiants en Droit), mais peu de ceux-ci sont présents dans les études scientifiques (3,2 % des étudiants en Sciences, 10,6 % en Médecine). A l'inverse, les bacheliers C (ou Mathématiques élémentaires) représentent presque la moitié des étudiants scientifiques, le quart des étudiants en Médecine et plus de 20 % des étudiants en Sciences économiques. Ils sont donc moins concentrés dans une filière, ce qui semblerait indiquer une plus grande possibilité de choix entre les diverses études universitaires.

(19) B.S.E.C. : Brevet supérieur d'enseignement commercial.

(20) B.Tn : Baccalauréat de technicien.

(21) Document n° 4505, 1974, p. 85, op. cit. Ministère de l'Education, S.E.I.S., S.C.S.S.

TABLEAU 7

## Origine scolaire de l'ensemble des étudiants 1973-1974

(en pourcentage)

Origine scolaire \ Discipline universitaire										
	Droit	Sciences éco.	Lettres	Sciences	Médecine	Pharmacie	Dentaire	Pluri-disciplinaire	I.U.T.	TOTAL
A .....	47,0	13,4	63,9	3,2	10,6	7,8	11,1	30,3	13,0	33,1
B .....	7,8	23,2	4,2	1,1	1,8	1,5	1,8	9,4	11,3	5,4
C .....	3,9	20,7	4,5	46,9	24,8	18,4	14,7	11,3	11,7	17,0
D .....	6,4	18,4	8,1	29,4	51,6	62,7	54,5	27,0	17,9	22,9
E .....	0,3	2,1	0,4	4,8	1,0	0,6	2,0	1,6	6,4	1,7
Total BAC généraux .....	65,4	77,8	81,2	85,4	89,8	91,0	84,0	79,5	60,3	80,0
F .....	0,3	0,7	0,6	2,3	0,3	1,2	0,2	1,2	17,4	1,7
G .....	5,5	5,8	1,5	0,3	0,2	0,1	0,0	4,6	12,1	2,5
H .....	0,0	0,2	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1	0,7	0,1
Total BAC de technicien .....	5,8	6,7	2,2	2,7	0,5	1,4	0,2	6,0	30,2	4,3
Autres .....	11,1	8,0	7,9	7,9	4,9	3,5	9,5	3,4	4,1	7,5
Indéterminés .....	17,7	7,5	8,7	3,9	4,8	4,2	6,3	11,1	5,4	8,2
TOTAL .....	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Plus de la moitié des étudiants de Médecine et Dentaire et plus de 60 % des étudiants de Pharmacie sont des bacheliers D (ou Sciences expérimentales) ; ils représentent également 30 % des étudiants en Sciences.

D'une manière générale, les bacheliers A et B, que l'on peut regrouper sous le terme « littéraires », se dirigent massivement vers des études dites « littéraires » (ou juridiques ou économiques). En revanche, les bacheliers dits « scientifiques » (C, D et E), s'ils sont nombreux à se diriger vers des études « scientifiques » (Sciences, Médecine, Dentaire, Pharmacie) sont cependant plus dispersés dans l'ensemble des différentes filières universitaires, y compris dans des filières dites « littéraires » (22). Lorsque l'on sait que 70 % des bacheliers « littéraires » sont des filles, alors qu'elles ne représentent que 42 % des bacheliers « scientifiques », on mesure la moindre liberté de choix dont elles bénéficient à l'intérieur des filières universitaires (Lettres ou Droit). Dans ces conditions, les garçons peuvent entreprendre des études supérieures qui sont pratiquement fermées à une grande majorité des filles.

Il en est de même pour les baccalauréats de technicien : le bac G, qui conduit essentiellement à des études littéraires ou juridiques ou vers les départements d'études du secteur tertiaire en I.U.T., compte presque trois quarts de filles (23).

Cette orientation des bacheliers littéraires (A et B) presque exclusivement vers des études de Lettres, Sciences humaines, Droit et de Sciences économiques, semble s'accroître. En effet, si l'on examine l'orientation des bacheliers entrant à l'Université en 1959-1960 et en 1972-1973, on s'aperçoit que la part des bacheliers A ou Philosophie et B ou Economie s'orientant vers les disciplines non scientifiques (Lettres, Droit, Sciences économiques) est passée de 80 % en 1959-1960 à plus de 91 % en 1972-1973 (24).

En revanche, la part des bacheliers scientifiques C s'orientant vers les disciplines scientifiques (Sciences, Médecine) est restée à peu près la même (88 % en 1959-1960 et 84 % en 1972-1973). Ils sont cependant quatre fois plus nombreux à aller vers la Médecine (7 % en 1959-1960 et 28 % en 1972-1973). Les bacheliers D (ou Sciences expérimentales) se dirigent plus vers les disciplines scientifiques, en particulier vers la Médecine (44 % contre 21,5 %) mais moins vers les Sciences (24 % contre 43 %).

Ce phénomène de « pré-orientation » des étudiants dès l'enseignement secondaire affecte donc massivement les bacheliers littéraires. Ceux-ci sont de plus en plus exclus des études scientifiques, médicales et pharmaceutiques. Le renforcement des critères de sélection (en particulier en Médecine) basé le plus souvent sur des critères mathématiques a donc détourné les bacheliers littéraires des études scientifiques.

---

(22) Le phénomène est encore plus accentué pour les filles que pour les garçons : ainsi 70 % des bachelières A sont inscrites en Lettres contre 50 % seulement des bacheliers A. Pour la série B, 30 % des bacheliers s'inscrivent en Sciences économiques alors que les filles de cette série s'orientent en plus grand nombre vers les Lettres. Pour les séries scientifiques (C, D, D', E), plus de 11 % des filles s'orientent vers les Lettres contre 4,3 % seulement des garçons, et 32 % des filles vers les Sciences contre 40 % des garçons. Cf. ministère de l'Education, S.E.I.S., S.C.S.S., Note d'information 74 - 08, février 1974, *Orientation comparée des bacheliers et bachelières*, 1972.

(23) Résultats du baccalauréat 1973. Tableaux de l'Education nationale, édition 1974.

(24) *Données statistiques sur le développement des effectifs de l'enseignement supérieur en France depuis 1960*, ministère de l'Education et Secrétariat d'Etat aux Universités, S.E.I.S., S.C.S.S., Etudes et Documents n° 31, 1975, p. 29.

TABLEAU 8

Répartition selon la discipline choisie à l'Université et par série du baccalauréat

— de 100 nouveaux inscrits en 1959-1960

— de 100 bacheliers de 1972 entrés à l'Université en 1972-1973

Disciplines universitaires	Droit et Sciences Eco.		Lettres		Sciences		Médecine		Pharmacie		Indéterminée		TOTAL	
	Années													
	1959- 1960	1972- 1973	1959- 1960	1972- 1973	1959- 1960	1972- 1973	1959- 1960	1972- 1973	1959- 1960	1972- 1973	1959- 1960	1972- 1973	1959-1960	1972-1973
Séries Baccalauréat														
A + B + G Philo., Eco. ....	20,2	39,4	59,8	52,2	6,9	0,6	9,7	4,5	3,4	0,7	—	2,6	100,0 (18 501)	100,0 (57 090)
C + H Math. Elem. ....	6,3	8,3	6,0	5,7	79,0	51,4	7,0	27,9	1,7	4,6	—	2,1	100,0 (10 475)	100,0 (16 542)
D + D' Sciences Exp. ...	8,6	8,5	21,4	8,5	43,1	24,2	21,5	44,4	5,4	12,2	—	2,2	100,0 (10 076)	100,0 (26 208)
E + F ..... Math. et Tech. ...	6,1	6,2	2,0	7,1	86,5	63,2	4,9	13,1	0,5	4,6	—	5,8	100,0 (783)	100,0 (2 248)

## 2.2. Origine scolaire et diplôme le plus élevé obtenu à l'Université

L'examen des tableaux 6, 7, 8, 9, 10 présentés en Annexe III, p. 351, indiquant l'origine scolaire des étudiants sortis en 1970 de l'Université aux divers niveaux, permet de constater l'existence de différences importantes entre les disciplines. Ces différences sont fonction pour une large part, de la spécificité plus ou moins grande de l'origine scolaire propre à chaque discipline.

Pour les études de Lettres, le baccalauréat A (ou Philosophie) représente l'origine scolaire majoritaire (60 à 70 % pour les garçons et 75 à 80 % pour les filles). Les autres titres d'accès à l'Université ne représentent en moyenne pas plus de 10 % de l'origine scolaire.

La proportion de bacheliers A chez les garçons comme chez les filles s'accroît à mesure que l'on s'élève dans le niveau des diplômes de sortie. C'est dire qu'ils semblent mieux réussir dans les études littéraires que les autres bacheliers. A l'inverse les bacheliers D (ou Sciences expérimentales) voient leur proportion décroître régulièrement à mesure que l'on s'élève dans les diplômes et ce, pour les deux sexes ; on pourrait en déduire qu'ils semblent moins bien réussir dans ces études que les autres. Mais l'évolution des effectifs d'admis au baccalauréat dans les années antérieures à 1970 amènent à nuancer cette conclusion. En effet, le jeu des différents taux d'admission dans les diverses séries et la variation importante du nombre de candidats d'année en année, entraînent des évolutions différentes pour les effectifs admis dans chaque série. La plupart des bacheliers poursuivant ensuite des études universitaires, tout changement dans la composition de la population des bacheliers se répercutera l'année suivante (et même plus) dans la population étudiante s'inscrivant en première année d'Université. Il peut donc en résulter une variation dans la représentation de telle ou telle série à l'entrée dans l'enseignement supérieur une année donnée, et sensible dans le premier cycle, qui pourrait être interprétée comme une réussite plus ou moins bonne d'une série par rapport à une autre dans les études concernées.

Ce phénomène traduit la difficulté d'interprétation de la liaison éventuelle entre l'origine scolaire et le niveau de sortie de l'Université dans les diverses études selon les sexes.

Les autres titulaires de baccalauréats généraux (B et C) semblent à peu près maintenir leur représentation, quel que soit le niveau du diplôme de sortie (25). Pour les Sciences humaines, l'origine scolaire est beaucoup plus dispersée entre les divers baccalauréats généraux, les autres diplômes d'accès étant peu nombreux (moins de 10 %). Le baccalauréat A représente cependant l'origine scolaire dominante des étudiants en Sciences humaines, viennent ensuite le baccalauréat D, puis le baccalauréat C pour les garçons. La représentation des titulaires du baccalauréat A semble s'accroître à mesure que l'on s'élève dans le niveau de sortie, ce qui semblerait indiquer que ces bacheliers réussissent mieux dans ces études que les autres.

(25) Le plus fort pourcentage de bacheliers C et B chez les étudiants n'ayant obtenu aucun diplôme de Lettres à l'Université doit être interprété en sachant que 30 % des étudiants de Lettres sortis à ce niveau ont obtenu un diplôme dans d'autres études (9 % en Sciences économiques et 3 % en Sciences) et les études de Lettres sont pour eux des études complémentaires. En tenant compte de ce fait, on peut dire que les bacheliers C et B semblent donc se comporter honorablement dans les études de Lettres. En outre, le nombre d'admis dans la série B a connu une forte progression en 1968, puis en 1969 et sa représentation s'accroît donc normalement dans les premières années d'Université.

Comme nous l'avons déjà observé ci-dessus à propos de l'orientation des bacheliers à leur entrée à l'Université, l'énorme majorité des étudiants en Droit est titulaire du baccalauréat A (ou Philosophie). Les bacheliers A semblent seulement maintenir leur représentation tandis que les bacheliers A l'accroissent régulièrement à mesure que l'on s'élève dans le niveau de sortie, ce qui voudrait dire qu'elles réussissent mieux dans les études juridiques que les titulaires d'autres séries et diplômes. Les titulaires du baccalauréat C, semblent progresser normalement de même que les bacheliers ainsi que les garçons titulaires du bac D. A l'inverse, les titulaires d'un diplôme de l'enseignement technique long (B.S.E.C.) sont très peu nombreux à dépasser le niveau du premier cycle : de 8 à 9 % des garçons et 17 à 22 % des filles de premier cycle, leur représentation passe respectivement à 1 et 2 % au niveau de la licence. Une telle baisse de leur représentation indique sans aucun doute une faible réussite dans les études des titulaires de B.S.E.C. Il est difficile de savoir si le même phénomène existe pour les B.Tn G au niveau du premier cycle (15 % des sorties sans aucun diplôme et 11 % des sorties avec la première année).

Dans les études de Sciences économiques, le même phénomène de faible réussite des B.S.E.C. est observable : les titulaires de ce diplôme représentent au niveau de la première année, 15 à 10 % des garçons et 17 à 25 % des filles contre 2 % seulement parmi les licenciés des deux sexes. Pour les bacheliers généraux, le bac C semble être l'origine scolaire qui assure la plus grande réussite dans les études économiques. Le bac B ayant connu un accroissement considérable des candidats en 1968-1969, représente donc une part importante des nouveaux inscrits en 1969-1970, ce qui explique la chute de leur représentation dès la deuxième année. On ne peut donc en déduire une moins bonne prestation des bacheliers B dans les études. Au total, l'origine scolaire des étudiants en Sciences économiques est beaucoup plus diversifiée entre les divers baccalauréats A, B, C et D que celle des étudiants dans les autres disciplines. Cette dispersion se réduit cependant à mesure que l'on avance dans les études. Au niveau de la licence, les bacheliers scientifiques (C + D + E) représentent plus de 70 % des licenciés (65 % des licenciés), ce qui tendrait à prouver que les bacs scientifiques sont la meilleure garantie pour mener à bien des études de Sciences économiques. Il faut cependant noter que le recrutement des études de Sciences économiques semble avoir connu un changement dans les années récentes au profit des bacheliers B et aux dépens des bacheliers C. Comme l'indique l'orientation des bacheliers 1973 selon les disciplines : 46 % des nouveaux inscrits dans les études économiques sont titulaires du bac B, tandis que les titulaires du bac C ne sont plus que 11 % (26).

L'origine scolaire des étudiants scientifiques est extrêmement concentrée : ils sont essentiellement titulaires des baccalauréats C et D (et E pour les garçons). Les bacheliers C sont plus nombreux chez les garçons, mais les bacheliers D sont plus nombreuses que les titulaires du bac C. Pour les deux sexes, la représentation des titulaires du bac C (ou Math elem.) s'accroît de manière importante avec l'élévation du niveau du diplôme de sortie, ce qui veut dire que le baccalauréat C constitue la meilleure garantie pour ceux qui veulent mener à leur terme des études scientifiques. A l'inverse, la représentation des titulaires du baccalauréat D (ou Sciences expérimentales) diminue presque de moitié entre le premier cycle et le troisième cycle, aussi bien pour les garçons que pour les filles.

---

(26) Ministère de l'Education, S.E.I.S., S.C.S.S., Note d'information n° 73-38.

En résumé, du fait de cette articulation presque parfaite entre la série du baccalauréat et la nature des études universitaires, la sélection et l'orientation qui se déroulent à l'issue de l'école élémentaire puis dans l'enseignement secondaire et enfin la répartition entre les séries des classes terminales conditionnent directement l'accès à l'enseignement supérieur et l'orientation entre les différentes filières universitaires.

Du fait de l'orientation massive des filles vers les études littéraires, cette articulation étroite entre filières des études secondaires et filières des études universitaires pèse encore plus sur celles-ci que sur les garçons et réduit d'autant leurs possibilités de choix.

Cette spécificité de l'origine scolaire propre à chaque discipline universitaire induit — au moins en partie — la même spécificité au regard de la réussite dans les études : baccalauréats littéraires pour les études « littéraires » au sens large, baccalauréats scientifiques pour les études « scientifiques » avec une particularité pour les Sciences économiques, le bac B prenant sans doute en partie la relève du bac C. Quant aux diplômés de l'enseignement technique, si leur présence est sensible au niveau des sorties du premier cycle, elle devient quasiment inexistante au-delà. Encore faut-il remarquer que l'interprétation de ces données est rendue très délicate du fait des limites mêmes de la méthodologie suivie (analyse transversale) qui interdit tout rapprochement entre un flux de sorties et les flux d'entrées correspondants dans les années antérieures.

**B. LIEN ENTRE LES CONDITIONS MATERIELLES  
DE LA VIE DE L'ETUDIANT  
ET LA SORTIE DE L'UNIVERSITE**



### 3. EXERCICE D'UNE ACTIVITE PROFESSIONNELLE PENDANT LES ETUDES UNIVERSITAIRES

Si les conditions sociales et scolaires exercent en amont leur influence sur l'accès et l'orientation à l'Université, les conditions mêmes de déroulement des études universitaires et d'acquisition des diplômes introduisent de nouvelles différenciations entre les étudiants. Sous cet angle, le statut de l'étudiant est au centre du débat.

Or, l'exercice d'une activité professionnelle rémunérée parallèlement aux études est certainement l'une des caractéristiques essentielles des études universitaires. Celle-ci introduit en effet une différence importante dans la situation respective des diverses populations étudiantes, tant au point de vue du déroulement des scolarités que vis-à-vis du marché du travail. Il apparaît bien à la lumière des différentes sources de revenu dont disposent les étudiants, que les conditions d'une scolarité « normale » au sein de l'Institution universitaire dépendent pour une large part des moyens plus ou moins contraignants dont chaque individu dispose pour financer ses études et subvenir à ses besoins. Il est symptomatique de constater la faiblesse du nombre d'étudiants ayant demandé à bénéficier du statut d'étudiant-salarié (27). C'est qu'en dépit d'une croissance importante de ces derniers, l'opinion générale continue de considérer que la vie de chaque individu est divisée en « une grande période d'apprentissage où il cultive et enrichit ses capacités de travail, et une période d'exercice dans un poste salarié où cette élaboration se vérifie et se rémunère » (28).

Ainsi, même si la collectivité dispense des aides, les difficultés supplémentaires qui naissent d'une activité salariée restent directement à la charge de chaque individu. Le milieu familial joue donc un rôle très important dans les mécanismes qui déterminent l'acquisition des diplômes. Aussi bien s'agit-il de mettre en relation origine sociale et activité professionnelle ou autres sources de revenu, tant terme-à-terme que vis-à-vis du diplôme obtenu et du sexe.

#### 3.1. Exercice d'une activité professionnelle pendant les études et diplôme obtenu

La question importante est de savoir si l'activité professionnelle de l'étudiant constitue ou non un obstacle à sa progression universitaire. Une réponse d'ensemble à cette question ne peut être que nuancée en fonction de la nature même des études et du temps de travail rémunéré.

##### 3.1.1. *Cas de l'activité professionnelle à temps plein pendant toute la durée des études*

D'une manière générale, il semble bien que l'activité professionnelle à temps plein pendant toute la durée des études universitaires (ou presque) constitue

(27) C. GRIGNON et J.-C. PASSERON, *Innovation dans l'enseignement supérieur. Expériences françaises avant 1968*, O.C.D.E., Paris 1970.

(28) P. ROLLE, *Introduction à la sociologie du travail*, op. cit.

un sérieux handicap pour les étudiants qui financent leurs études par ce moyen. En effet, dans les tableaux 11, 12, 13, 14, 15 présentés en Annexe III, p. 351, la proportion d'étudiants ayant occupé un emploi à temps plein décroît à mesure que l'on s'élève dans la hiérarchie des diplômes.

S'agissant d'une activité exercée pendant l'ensemble de la durée des études, son influence sur le niveau du plus haut diplôme obtenu est donc manifeste. On peut dire que le fait d'exercer une activité professionnelle à temps plein dès le début des études universitaires entraîne une probabilité plus grande de quitter l'Université avant d'avoir achevé le cycle normal des études universitaires (29).

Philippe VRAIN avait constaté également dans une enquête de l'I.N.E.D. auprès des licenciés en Lettres et en Droit (30) que l'activité professionnelle régulière pendant la préparation d'une licence était une cause importante d'échecs et de retards. Mais s'adressant à des diplômés, il ne pouvait mesurer effectivement que les retards. [L'activité professionnelle durant les études entraîne un allongement de la durée normale d'obtention d'un diplôme (31)].

Si nous observons le graphique page suivante, le nombre des échecs semble particulièrement important en Lettres, en Sciences humaines et dans une moindre mesure en Droit, pour les étudiants exerçant une activité rémunérée durant leurs études. La proportion d'étudiants salariés est plus faible en Sciences économiques et en Sciences. Les études scientifiques permettent en effet plus difficilement de partager son temps entre une activité professionnelle parallèle et l'assistance aux cours, les travaux dirigés et travaux pratiques y étant plus importants que dans les autres études. Le taux d'activité à plein temps pendant les études y est en effet relativement plus faible et à peu près stable quel que soit le niveau de sortie. Le cas des Sciences économiques est, lui, moins explicable car ce sont des études qui laissent à côté de l'assistance aux cours un temps libre relativement important (32).

Il ne fait aucun doute cependant que l'étudiant exerçant une activité professionnelle (spécialement à temps plein) doit prélever ce temps de travail sur le temps total dont il dispose : l'enquête précitée (33) met en évidence le fait que l'étudiant salarié prélève sur son temps d'étude les heures qu'il passe à travailler. Rien d'étonnant dès lors à ce que les étudiants qui ont recours à ce moyen pour financer leurs études éprouvent de plus grandes difficultés à mener à terme les études entreprises.

(29) P. HERAUX, *L'appareil universitaire et le marché de l'emploi urbain*, fascicule 2, *Le devenir des étudiants de l'Université de Nice non réinscrits après un an d'études*. Laboratoire de sociologie de l'Université de Nice, 1975, pp. 87-88. L'auteur indique que 56 % des étudiants salariés abandonnent au bout de la première année d'études universitaires (étudiants entrés en octobre 1971 à l'Université de Nice).

(30) P. VRAIN, *Les débouchés professionnels des étudiants*. Cahiers du Centre d'études de l'emploi, n° 3, P.U.F., 1973, pp. 32-34.

(31) Nous mesurerons plus loin également l'impact de l'activité professionnelle sur l'âge moyen. Cf. 5.3. p. 76.

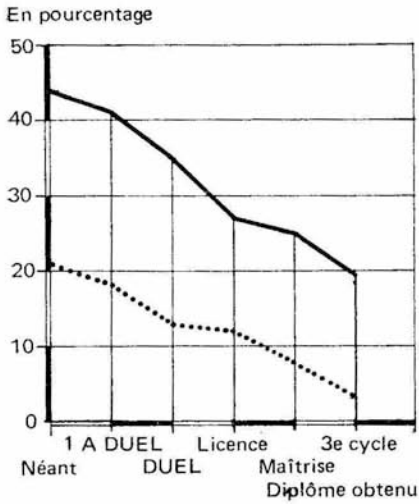
(32) Une enquête récente du C.R.E.D.O.C. et de l'I.R.E.D.U. a montré précisément que l'étudiant économiste était l'un de ceux qui consacrait le moins de temps à son travail d'études (avec les littéraires et les juristes) : *L'égalité des étudiants devant les conditions de vie et de travail : premiers résultats d'une enquête* par J.-M. CARRE, G. GALADE, B. MILLOT et F. ORIVEL. Communication séminaire I.R.E.D.U., Dijon, mai 1974. Voir également L. LEMENNICIER, *Le dilemme entre efficacité économique et justice sociale*. Thèse de doctorat ès Sciences économiques 1975.

(33) C.R.E.D.O.C., *Ibid.* p. 36.

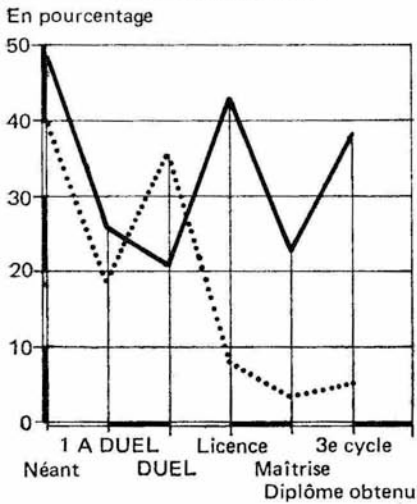
# TRAVAIL A TEMPS PLEIN PENDANT TOUTES LES ETUDES UNIVERSITAIRES

..... Femmes      — Hommes

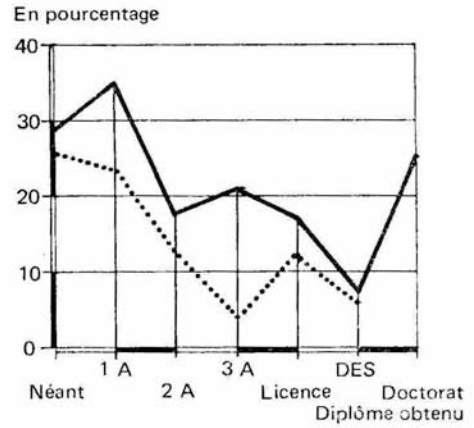
## LETTRES



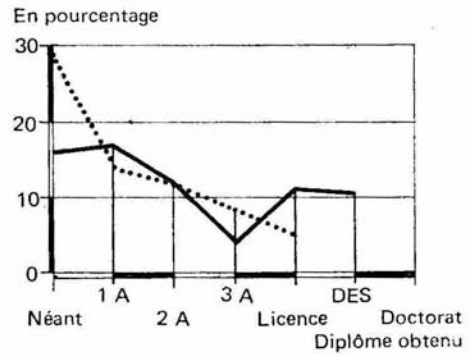
## SCIENCES HUMAINES



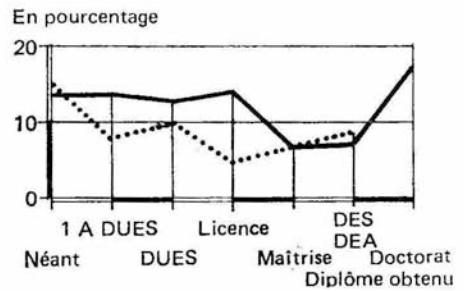
## DROIT



## SCIENCES ECONOMIQUES



## SCIENCES



Il est non moins certain, comme le remarque N. BISSERET (34), que « l'orientation vers certaines disciplines peut s'effectuer en fonction des impératifs de la situation matérielle ». Le choix de la filière peut être alors directement dépendant de l'organisation des études, des horaires, du contenu de l'enseignement et de la nature des travaux exigés.

Mais quelles que soient les études choisies, le travail professionnel pendant les études accroît les risques d'échec. La nécessité pour certains d'exercer un travail rémunéré entraîne donc une différenciation importante dans les conditions de vie : l'inégalité économique se traduit directement dans une inégalité flagrante « face aux conditions d'apprentissage et aux possibilités pratiques de transmission du savoir » (35).

Les taux d'activité féminins à temps plein sont de manière constante toujours inférieurs aux taux masculins. Ils évoluent néanmoins de la même façon ; l'activité professionnelle à temps plein constitue donc un obstacle sérieux à la progression universitaire des filles comme des garçons.

Les filles sont moins contraintes à exercer une activité professionnelle pour financer leurs études mais celles qui doivent y avoir recours connaissent les mêmes difficultés que les garçons pour mener à terme les études entreprises.

Une dernière remarque peut être faite au sujet du taux d'activité à temps plein des étudiants ayant été reçus à un concours de recrutement pour l'enseignement.

Les taux d'activité sont élevés pour les étudiants ayant obtenu le C.A.P.C.E.G. C'est dire que la réussite à ce concours apparaît bien comme une promotion pour un bon nombre de personnes déjà engagées dans la vie professionnelle, en particulier pour les instituteurs cherchant à devenir professeurs.

A l'inverse, la difficulté des concours de recrutement de professeurs des lycées (C.A.P.E.S., C.A.P.E.T. et agrégation) impose une préparation intensive difficilement compatible avec une activité professionnelle à temps plein. Les taux d'activité sont donc dans ce cas inférieurs (ou égaux) aux taux des autres diplômés dans la même discipline. On verra d'ailleurs ci-après qu'une part importante de ceux-ci ont été reçus au concours des I.P.E.S. et sont donc rémunérés comme élève-professeur.

### 3.1.2. *Cas de l'activité professionnelle à temps plein ou à temps partiel pendant une partie des études*

Il a paru utile de grouper l'activité professionnelle à temps plein pendant une partie des études avec l'activité professionnelle à temps partiel. En effet, dans les deux cas, il s'agit d'étudiants qui, soit au cours de leurs études, soit dès le début, ont été amenés à prendre une activité rémunérée de manière temporaire ou/et de façon partielle.

A l'inverse de ce que l'on constatait pour l'activité à temps plein pendant toutes les études, les taux d'activité à temps plein ou à temps partiel pendant une partie

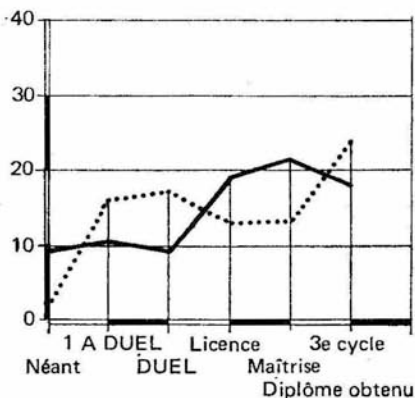
(34) N. BISSERET, *La carrière scolaire d'une cohorte d'étudiants inscrits en propédeutique en 1962 à la Faculté des Lettres de Paris*, E.P.H.E., Centre de sociologie européenne, Paris, 1968, p. 24.

(35) N. BISSERET, *ibid* pp 28 et ss. Les taux de réussite des étudiants salariés sont inférieurs aux autres.

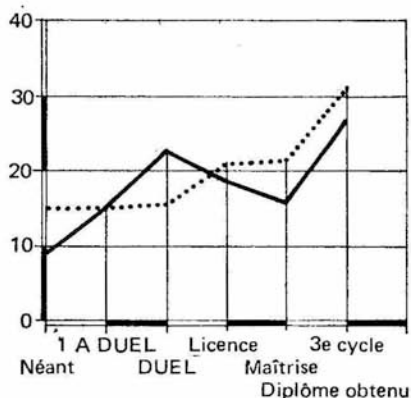
**IMPORTANCE DU TRAVAIL A TEMPS PLEIN ET DU TRAVAIL A TEMPS PARTIEL  
PENDANT UNE PARTIE DES ETUDES**  
(en pourcentage, par sexe et diplôme)

..... Femmes      ——— Hommes

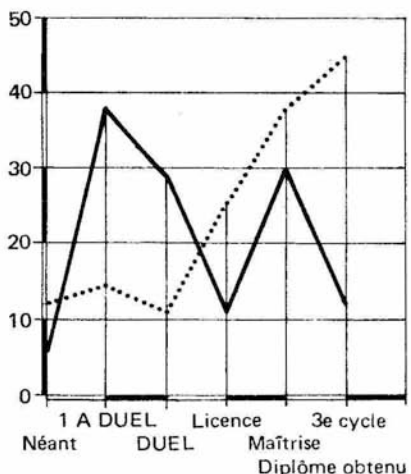
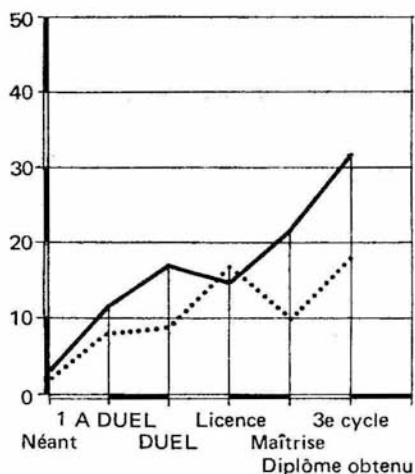
**Travail à temps plein**  
(pendant une partie des études)



**Travail à temps partiel**



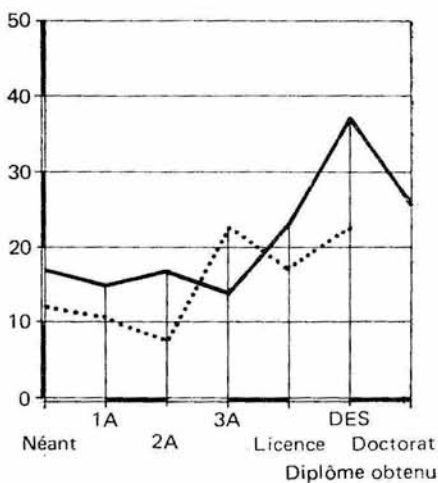
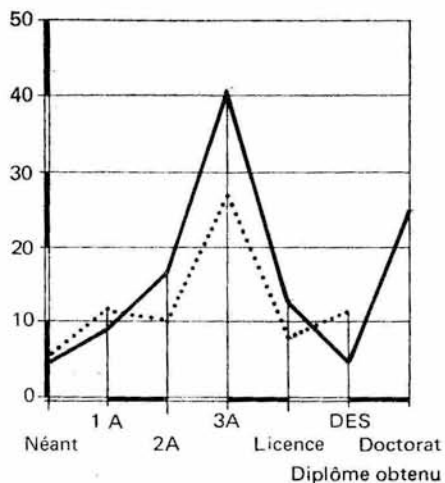
**SCIENCES HUMAINES**



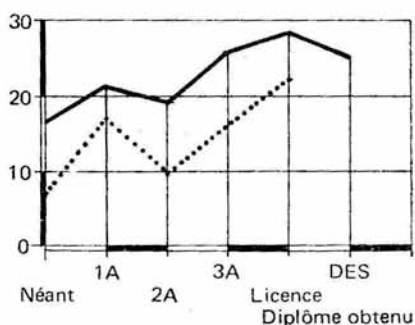
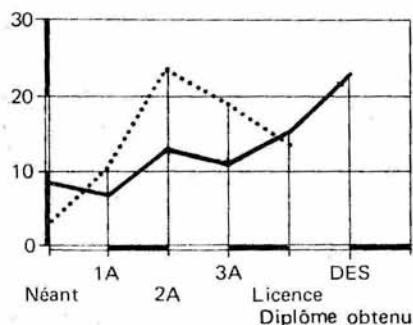
**Travail à temps plein**  
(pendant une partie des études)

**Travail à temps partiel**

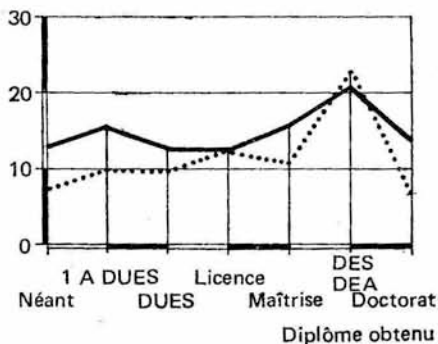
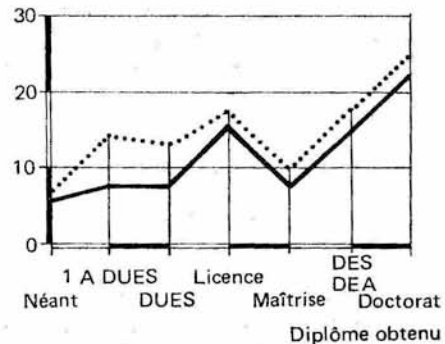
**DROIT**



**SCIENCES ECONOMIQUES**



**SCIENCES**



des études augmentent à mesure que l'on s'élève dans les études. L'interprétation de ce phénomène ne peut être ambiguë : une part importante des étudiants est amenée avec la longueur des études universitaires à rechercher les moyens financiers susceptibles de leur permettre de les mener à leur terme. Il peut s'agir de ressources principales ou bien de ressources complémentaires à d'autres obtenues par ailleurs. La tendance est particulièrement visible au niveau des diplômes de troisième cycle où les taux d'activité à temps plein connaissent une hausse importante tout spécialement pour les garçons, car l'obtention des diplômes de second cycle (licence ou maîtrise) combinée avec un âge élevé entraîne une situation où objectivement l'activité professionnelle devient, sinon nécessaire, du moins un débouché possible dès lors qu'une offre se présente. Mais la pression sociale qui s'exerce sur un adulte dont on attend qu'il subvienne lui-même à ses besoins n'est pas la moindre des raisons qui amène un nombre croissant des étudiants âgés à prendre une activité professionnelle rémunérée.

Cette pression peut d'ailleurs se traduire concrètement au niveau de la famille par une diminution sensible de l'aide familiale, dès lors que les parents estiment que l'étudiant a obtenu un diplôme normal qui doit lui permettre de gagner lui-même sa vie.

### 3.1.3. *Cas des étudiants n'ayant exercé aucune activité professionnelle*

Les taux d'inactivité pendant les études demeurent dans l'ensemble relativement stables d'un niveau à l'autre. Une légère baisse des taux d'inactivité est seulement perceptible à mesure que l'on s'élève dans les études mais les écarts restent très faibles.

Les seules différences importantes concernent les Sciences humaines où les taux d'inactivité apparaissent plus faibles que dans les autres disciplines et à l'inverse en Sciences où ils apparaissent supérieurs. On peut noter également une supériorité des taux d'inactivité féminins.

\*  
\*\*

En résumé, on peut dire qu'une situation objectivement favorable n'est pas un gage de réussite (les taux d'inactivité des étudiants sortis au niveau du premier cycle ne sont pas très différents de ceux sortis aux niveaux plus élevés).

A l'inverse, une situation contraignante sur le plan matériel accroît considérablement les risques d'échecs et d'abandons précoces (les taux d'activité à temps plein sont plus élevés pour les sortants du premier cycle que pour ceux des niveaux supérieurs).

## 3.2. **Activité professionnelle pendant les études et origine sociale**

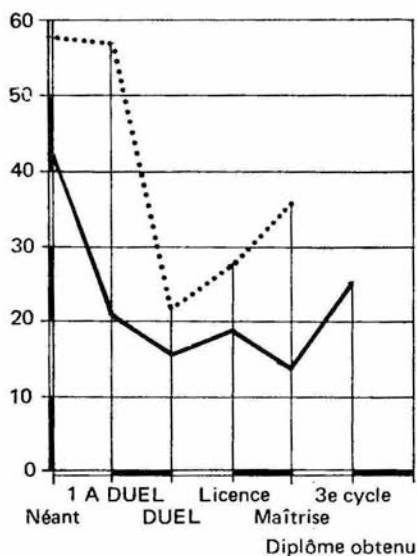
Dès lors que l'on s'intéresse aux ressources financières dont disposent les étudiants en cours d'études, il devient utile de faire référence également à leur origine sociale. En effet, il ne fait de doute pour personne que les moyens matériels

**IMPORTANCE DU TRAVAIL A PLEIN TEMPS PENDANT LES ETUDES  
EN FONCTION DE LA CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DU PERE  
(en pourcentage, par sexe, diplôme et CSP d'origine)**

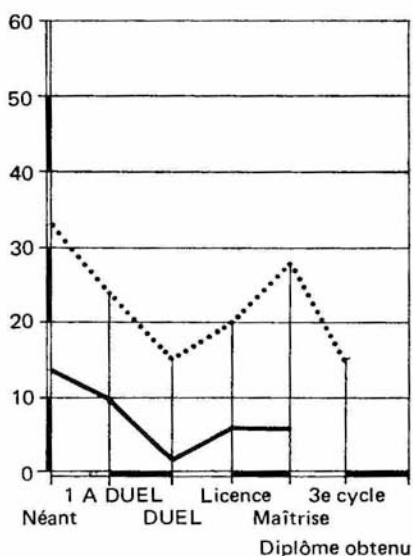
..... Ouvriers      — Cadres supérieurs – Professions libérales

**LETTRES**

**Hommes**

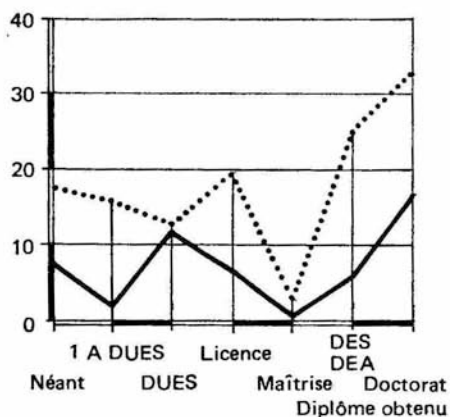


**Femmes**

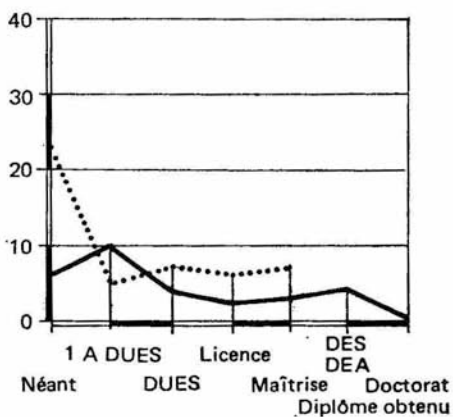


**SCIENCES**

**Hommes**



**Femmes**





d'un étudiant sont directement dépendants, dans la plupart des cas, des ressources de ses parents.

Le tableau 16 de l'Annexe III, p. 371, présente pour chaque catégorie socio-professionnelle d'origine, le taux d'activité à temps plein pendant toutes les études et la proportion de ceux n'ayant occupé aucun emploi, en fonction du diplôme obtenu avant la sortie de l'Université (36).

Une première constatation peut être faite immédiatement : seules les catégories sociales extrêmes ont un comportement bien différent au regard de l'activité professionnelle pendant les études. Pour les autres catégories, il n'est pas possible de dégager des tendances bien marquées aussi bien au regard de l'activité que de la non-activité professionnelle pendant les études. Ce fait avait déjà été remarqué à propos de l'influence de l'origine sociale sur le niveau du diplôme obtenu.

Ainsi, nous observons entre les enfants dont le père exerce une profession libérale ou est cadre supérieur et ceux dont le père est ouvrier, une différence entre les taux d'activité à temps plein et les taux d'inactivité pendant toute la durée des études :

- les fils et filles des classes sociales supérieures ont exercé une activité professionnelle à temps plein dans une proportion très inférieure à celle des fils et filles d'ouvriers ;
- en revanche, ils n'ont exercé aucune activité professionnelle à temps plein dans une proportion supérieure à celle des enfants d'ouvriers.

Quelle que soit l'origine, on retrouve selon les disciplines les mêmes différences que celles constatées pour l'ensemble des étudiants, l'effet de filière joue donc dans le même sens pour toutes les catégories sociales.

Les graphiques, page précédente, indiquent la proportion d'étudiants et d'étudiantes originaires des catégories sociales extrêmes ayant occupé un emploi à temps plein pendant toute la durée des études (ou presque) (37).

Si l'on excepte le Droit et les Sciences économiques où la faiblesse des effectifs pour certains niveaux entraîne des absences de données, il est possible de faire deux observations :

- d'une part, quelle que soit la catégorie sociale, les taux d'activité évoluent de la même façon ;
- d'autre part, quel que soit le sexe, les taux d'activité évoluent également de la même façon.

Ainsi, en Lettres, on constate une décroissance importante du taux d'activité à mesure que l'on s'élève dans les études. En Sciences, les taux d'activité varient peu d'un niveau de diplôme à l'autre et seuls les étudiants de troisième cycle semblent avoir plus souvent exercé une activité professionnelle et leur taux d'activité s'accroît donc notablement : l'effet de filière est particulièrement visible sur ces deux graphiques.

(36) Nous n'avons conservé que la catégorie socio-professionnelle où les effectifs étaient suffisamment importants pour rester significatifs. Nous avons cependant conservé quelques chiffres portant sur des effectifs plus restreints qui sont indiqués pour cette raison entre crochets, certaines catégories sociales étant très peu présentes dans certaines filières et certains niveaux de diplôme.

(37) Les Sciences humaines en raison de la faiblesse des effectifs ont été exclues.

La courbe des fils d'ouvriers est située au-dessus de celle des fils d'origine sociale supérieure ; celle des filles d'ouvriers est située de même au-dessus de celle des filles d'origine aisée. Situées à des niveaux différents, les courbes montrent la même tendance, mais celle-ci semble plus accentuée dans le cas des enfants d'ouvriers que dans celui des enfants dont les pères exercent une profession libérale ou sont cadres supérieurs, tout particulièrement en Lettres. Cela signifie que le handicap que représente l'exercice d'une activité professionnelle à temps plein parallèlement avec la poursuite d'études, est plus ressenti par les enfants d'origine populaire que par les autres.

#### 4. LES RESSOURCES DES ETUDIANTS EN DEHORS D'UNE ACTIVITE PROFESSIONNELLE REMUNEREE

L'activité salariée pendant la durée des études fournit aux étudiants des ressources qui leurs sont propres. Les étudiants salariés étant en nombre relativement limité, ces ressources peuvent provenir pour les autres soit du milieu familial, soit des aides de l'Etat. Celles-ci correspondent alors à une politique de réduction des inégalités sociales dont les effets sur le déroulement réel des études sont à apprécier.

##### 4.1. Les aides directes de l'Etat

Les aides que reçoivent les étudiants doivent normalement leur permettre de libérer une partie du temps qu'ils consacraient sinon à l'exercice d'une activité rémunérée pour financer leurs études. Ils peuvent ainsi, en théorie, consacrer plus de temps à l'activité d'études, ce qui devrait entraîner une progression normale jusqu'aux diplômés les plus élevés.

B. LEMENNICIER montre que parmi les aides en espèces, les bourses constituent précisément le moyen le plus efficace pour accroître le temps que chaque étudiant consacre aux études (38).

Les tableaux 17, 18, 19 (Annexe III, p. 351) montrent que la proportion des boursiers s'accroît légèrement à mesure que l'on s'élève dans la hiérarchie des diplômes obtenus avant la sortie de l'Université. De là à conclure que les étudiants boursiers mènent mieux à leur terme les études universitaires que les non-boursiers, il n'y a qu'un pas. Cependant la démonstration n'est pas aussi simple.

Si l'on examine la proportion de bourses allouées par cycle, on s'aperçoit qu'elle est bien inférieure à celle de notre population et qu'elle diminue à mesure que l'on s'élève dans les études : 20% de boursiers dans le premier cycle, 17% dans le second et 5% dans le troisième (39). C'est que les étudiants de notre population ont indiqué qu'ils avaient bénéficié d'une bourse au cours de leurs études, mais pas nécessairement pendant toute la durée de ces dernières ; en effet, certains ont pu avoir une bourse en premier ou en second cycle, ou même pendant une seule année. L'important est toutefois que la proportion d'étudiants ayant déclaré avoir bénéficié d'une bourse est très supérieure à la proportion des boursiers parmi les étudiants inscrits en particulier au niveau du troisième cycle. C'est-à-dire qu'une grande partie des étudiants sortis avec un diplôme de troisième cycle ont bénéficié au moins antérieurement dans les études de premier cycle ou/et de second cycle d'une bourse (entre 30 à 40% environ des sorties).

---

(38) Enquête C.R.E.D.O.C. - I.R.E.D.U., op. cit., p. 23.

(39) Chiffres donnés par le Secrétariat d'Etat aux Universités, novembre 1975 (bourses totales en pourcentage du total des inscrits par cycle).

Mais la politique d'aide directe de l'Etat aux étudiants ne repose pas toujours sur ce principe de réduction des inégalités sociales. Ainsi le concours de pré-embauche que constituent les I.P.E.S. (40) s'il représente une aide efficace pour les étudiants les plus « capables » n'est pas seulement motivé par la correction des inégalités (41). Les candidats admis à ce concours sont pratiquement assurés de mener à leur terme leurs études et d'un débouché professionnel : en effet, si 40 % environ des étudiants littéraires et 60 % environ des étudiants scientifiques des deux sexes ayant obtenu le C.A.P.E.S. - C.A.P.E.T. ou l'agrégation étaient « ipésiens », ceux n'ayant pas obtenu un concours de l'enseignement sont peu nombreux comme l'indiquent les pourcentages très faibles d'« ipésiens » pour les autres niveaux de sortie.

#### 4.2. Ressources et origine sociale

En dehors d'un revenu professionnel ou des aides publiques ou privées, les ressources dont peut disposer un étudiant pendant ses études seront directement dépendantes des revenus que sa famille pourra mettre à sa disposition.

Un haut niveau de revenu étant habituellement lié à un haut statut social et inversement, il est important d'examiner les ressources des étudiants à la lumière de leur origine sociale.

Dans les tableaux 17, 18, 19 en Annexe III, p. 351, on a reproduit par catégorie socio-professionnelle du père, le pourcentage de boursiers d'enseignement supérieur (colonne de gauche) et celui des jeunes ayant bénéficié uniquement d'une aide familiale (colonne de droite) (42).

Une première observation peut être facilement faite : pour les catégories sociales élevées, à une faible proportion d'étudiants boursiers, correspond une proportion importante d'étudiants ayant bénéficié seulement de l'aide de la famille. La situation est exactement l'inverse pour les catégories modestes. Les petits commerçants et artisans se situent plutôt dans une situation intermédiaire. L'attribution des bourses se faisant d'après le revenu des parents, cette constatation est normale.

Mais l'inégalité des origines sociales continue-t-elle à jouer en dépit de ces aides ? En d'autres termes, ces bourses permettent-elles, à ceux qui en bénéficient, une progression normale dans l'échelle des diplômes universitaires ?

(40) I.P.E.S. : Institut de préparation aux enseignements du second degré en Lettres et en Sciences.

(41) Cf. Introduction, p. 9.

(42) En raison de la faible représentation de certaines catégories sociales, on a éliminé les niveaux et les catégories comportant des effectifs trop faibles pour être significatifs.

TABLEAU 9

## Sources de revenu pendant les études en dehors de celles dues à l'activité professionnelle

(en % par sexe et par diplôme)

Autres sources de revenu  Diplôme de plus haut niveau obtenu	Bourse		I.P.E.S.		Aide familiale uniquement		Autres revenus		Aucun autre revenu		TOTAL	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
<b>LETTRES</b>												
Néant .....	16	18	—	1	20	31	7	2	57	48	100	100
1 <sup>re</sup> année D.U.E.L. ....	11	19	1	1	24	39	7	1	57	40	100	100
D.U.E.L. ....	16	23	—	1	26	38	3	2	55	36	100	100
Licence .....	27	25	3	4	25	39	5	2	40	29	100	100
Maîtrise .....	30	30	6	5	25	41	3	2	36	22	100	100
3 <sup>e</sup> cycle .....	46	33	2	4	17	43	2	4	33	15	100	100
Concours 2 <sup>e</sup> cycle .....	22	18	38	40	15	23	(ε) *	2	24	17	100	100
C.A.P.C.E.G. ....	17	15	6	6	5	13	13	21	59	45	100	100
<b>SCIENCES HUMAINES</b>												
Néant .....	24	16	—	—	8	34	17	5	51	45	100	100
1 <sup>re</sup> année D.U.E.L. ....	6	18	—	—	23	27	3	2	68	53	100	100
D.U.E.L. ....	13	19	—	—	36	17	10	6	41	58	100	100
Licence .....	16	16	—	—	26	38	5	3	53	43	100	100
Maîtrise .....	21	23	—	—	34	56	6	4	39	17	100	100
3 <sup>e</sup> cycle .....	34	43	—	3	13	35	—	—	53	19	100	100
<b>DROIT</b>												
Néant .....	19	16	—	—	27	32	1	1	53	51	100	100
1 <sup>re</sup> année licence .....	14	21	—	—	32	29	3	3	51	47	100	100

(\*) La lettre grecque ε remplace un pourcentage trop faible pour être significatif (inférieur à 0,5 %).

Diplôme de plus haut niveau obtenu	Autres sources de revenu		Bourse		I.P.E.S.		Aide familiale uniquement		Autres revenus		Aucun autre revenu		TOTAL	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
(suite Droit)														
2 <sup>e</sup> année licence .....	20	26	—	—	33	40	3	4	44	30	100	100		
3 <sup>e</sup> année licence .....	19	21	—	—	25	44	4	—	52	35	100	100		
4 <sup>e</sup> année licence .....	20	19	—	—	38	35	3	5	38	41	100	100		
D.E.S. ....	40	13	—	—	43	41	—	6	17	40	100	100		
Doctorat .....	17	—	—	—	33	—	17	—	33	—	100	100		
<b>SCIENCES ECONOMIQUES</b>														
Néant .....	25	24	—	—	34	28	1	1	40	47	100	100		
1 <sup>re</sup> année licence .....	20	24	—	—	44	38	3	1	33	37	100	100		
2 <sup>e</sup> année licence .....	16	35	—	—	40	39	6	—	37	26	100	100		
3 <sup>e</sup> année licence .....	11	29	—	—	50	29	6	—	33	42	100	100		
4 <sup>e</sup> année licence .....	21	13	—	1	41	55	3	4	35	27	100	100		
D.E.S. ....	19	[50]	—	—	55	[25]	1	—	25	[25]	100	100		
Doctorat .....	[29]*	—	—	—	[43]	—	—	—	[29]	—	100	100		
Concours .....	44	22	—	—	29	48	—	—	27	30	100	100		
<b>SCIENCES</b>														
Néant .....	28	27	—	1	32	33	3	2	36	37	100	100		
1 <sup>re</sup> année D.U.E.S. ....	23	30	—	2	41	32	2	3	34	33	100	100		
D.U.E.S. ....	26	40	2	3	39	20	6	4	27	33	100	100		
Licence .....	31	35	8	9	37	30	3	1	20	25	100	100		
Maîtrise .....	35	31	10	7	30	37	1	1	24	24	100	100		
D.E.A. ....	36	28	4	10	32	30	2	4	26	28	100	100		
Doctorat .....	38	42	5	5	27	34	2	—	28	19	100	100		
Concours 2 <sup>e</sup> cycle .....	17	17	62	59	9	18	3	1	9	5	100	100		
C.A.P.C.E.G. ....	21	23	8	5	11	23	21	24	39	25	100	100		

(\*) Dans les tableaux, les chiffres indiqués entre crochets concernent des effectifs restreints d'étudiants.

On pourrait le penser, puisque les bénéficiaires sont, en partie du moins, libérés d'un souci financier. Encore faut-il que les taux des bourses allouées soient suffisants. Or, lorsque l'on analyse la répartition des bourses allouées en 1969-1970 selon les taux, on s'aperçoit que 32 % des bourses seulement concernent les 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> échelons, c'est-à-dire un montant supérieur à 4 000 Francs par an (43), le taux moyen étant de l'ordre de 3 000 Francs.

Il est dès lors évident que pour un nombre important des boursiers, l'aide reçue ne constitue pas un revenu suffisant pour subvenir entièrement à leurs besoins. Si l'aide familiale est inexistante ou si elle se tarit avec le temps, la recherche d'une activité professionnelle rémunérée devient alors la seule solution. On peut dire, comme les auteurs de l'étude précitée (44) que « dans ce domaine, l'Etat ne se substitue que de façon incomplète à la famille ».

Ainsi, on observe que dans les milieux ouvriers, la proportion de boursiers interrompant leurs études universitaires au niveau de la fin du premier cycle est supérieure à cette même proportion au niveau du second cycle. Autrement dit, les enfants d'ouvriers boursiers ne progressent pas mieux dans les études que les autres ; en dépit de l'aide qu'ils perçoivent, un bon nombre d'entre eux sont amenés à arrêter les études supérieures après seulement une ou deux années d'études.

En revanche, l'aide publique semble mieux remplir sa fonction pour les enfants d'origine rurale modeste : la proportion d'enfants d'agriculteurs boursiers s'accroît particulièrement à mesure que l'on s'élève dans le niveau des études, ce qui laisse supposer une meilleure réussite que dans le cas des non boursiers. Peut-être obtiennent-ils des taux de bourses plus élevés que ceux des milieux urbains modestes, les revenus agricoles étant souvent sous-évalués ?

Enfin, les catégories sociales élevées et moyennes semblent tirer le meilleur parti des aides publiques lorsqu'elles les perçoivent : ainsi la proportion de boursiers s'accroît notablement avec le niveau du diplôme obtenu pour les enfants de cadres supérieurs et surtout de cadres moyens (45).

\*  
\*\*

Si une situation objectivement favorable n'est pas un gage de réussite, les taux d'inactivité des étudiants sortis au niveau du premier cycle n'étant pas très différents de ceux sortis aux niveaux plus élevés, à l'inverse une situation

(43) Documents n<sup>os</sup> 3 936 et 3 937, décembre 1970 et note d'information n<sup>o</sup> 89 du 19-02-71. Ministère de l'Education nationale, S.C.S.S.

**Répartition des bourses allouées selon le taux (enseignement public et supérieur)**

Taux	Echelons							Total
	1 = 1 386 F	2 = 1 944 F	3 = 2 502 F	4 = 3 060 F	5 = 3 618 F	6 = 4 176 F	7 = 4 734 F	
Pourcentage (%)	18	13	11	15	11	22	10	100

(44) Enquête C.R.E.D.O.C. - I.R.E.D.U., op. cit., p. 23.

(45) Le phénomène s'accroît d'autant plus que l'attribution des bourses spéciales et de troisième cycle obéit plus à des critères de réussite universitaire qu'à des critères de revenu. L'étudiant est tenu de « faire ses preuves ».

contraignante sur le plan matériel accroît considérablement les risques d'échecs et d'abandons précoces (les taux d'activité à temps plein sont plus élevés parmi les sortants du premier cycle que pour les sortants des niveaux supérieurs).

Cette situation contraignante pèse surtout sur les milieux les plus modestes, en particulier sur les ouvriers. En effet, les conditions de vie de l'étudiant dépendent largement du milieu familial. Et, si la politique d'aide directe de l'Etat peut être efficace pour une partie des étudiants, le montant de ces aides se révèle parfois insuffisant s'il n'existe pas par ailleurs des ressources complémentaires. La conséquence est qu'en cas d'aide familiale insuffisante l'étudiant doit prendre une activité rémunérée.

En dépit d'une politique volontaire de réduction des inégalités économiques, l'institution universitaire laisse cependant subsister des inégalités. Les contraintes qui pèsent sur les étudiants issus des milieux économiquement les plus défavorisés, limitent en partie les effets bénéfiques de la politique d'aide de l'Etat aux catégories sociales dites « moyennes ».

\*  
\*\*



## 5. L'INTERRUPTION DES ETUDES UNIVERSITAIRES

### 5.1. Les raisons d'interruption

L'activité professionnelle constitue la raison essentielle d'interruption des études universitaires, quel que soit le sexe et à quelques exceptions près pour les femmes, quel que soit le niveau atteint avant la sortie de l'Université. Pour l'ensemble des étudiants des deux sexes sortis de l'Université, cette raison a été de manière générale et en moyenne indiquée presque une fois sur deux.

L'exercice d'une activité professionnelle revêt donc une importance déterminante dans le déroulement des scolarités des étudiants et étudiantes.

Elle est invoquée par un plus grand nombre à mesure que l'on s'élève dans les études. Si l'on exclut les Sciences économiques et les Sciences, les femmes semblent également moins nombreuses à avoir indiqué cette cause d'arrêt des études, mais les écarts restent relativement faibles.

Une question cependant se pose : cette raison d'interruption n'a en effet pas le même sens selon qu'il s'agit d'une activité ayant empêché la poursuite d'études parallèles ou d'une activité prise à l'issue du déroulement normal d'une scolarité. Dans le premier cas, ce sont des raisons négatives qui ont entraîné par suite d'une situation contraignante, l'abandon des études ; dans le second, ce sont des raisons positives : la possibilité d'exercer une activité professionnelle a amené l'entrée dans la vie active et l'arrêt des études. Les premières sont certainement dominantes dans le premier cycle, les secondes, bien que les premières subsistent encore, sont sans doute relativement plus nombreuses au niveau du second et surtout du troisième cycle.

Ces différences dans les motivations ayant conduit à l'arrêt des études peuvent être explicitées lorsqu'on appréhende les situations matériellement contraignantes qui existaient pendant les études.

Le tableau page 67 indique la proportion d'étudiants ayant exercé une activité pendant leurs études universitaires pour ceux qui ont donné l'activité professionnelle comme raison d'arrêt (46).

Ainsi, 72 % des étudiants ayant quitté l'Université sans avoir obtenu un diplôme et indiquant l'activité professionnelle comme raison d'arrêt, travaillaient à plein temps parallèlement à leurs études.

De même, 60 % des sortants au cours du premier cycle en raison d'une telle activité, exerçaient un travail à plein temps. Cette proportion décline fortement avec l'élévation dans les études (34 % au niveau du second cycle, 12 % au niveau du troisième).

A l'inverse, les étudiants n'ayant eu aucune activité rémunérée parallèlement à leurs études universitaires sont peu représentés parmi ceux qui ont interrompu leurs études à cause d'une activité professionnelle au cours du premier cycle. Leur représentation s'accroît notablement chez les sortants du second et troisième cycle qui ont indiqué cette même raison d'interruption.

---

(46) Etant donné l'importance des tableaux obtenus par croisement, il n'est pas possible ici de donner l'ensemble. Seul le cas des hommes littéraires ayant donné cette raison d'arrêt a été extrait de la masse des données.

TABLEAU 10

## Etudiants en Lettres - Hommes

(en pourcentage)

Diplôme obtenu \ Situation pendant les études	Ont travaillé à plein temps pendant toutes les études	Ont travaillé à plein temps pendant une partie des études	Ont travaillé à temps partiel	Aucune activité	Total des étudiants ayant interrompu leurs études à cause de l'activité professionnelle
Néant .....	72	6	8	14	100
1 <sup>re</sup> année D.U.E.L. ....	60	13	10	17	100
D.U.E.L. ....	38	5	21	36	100
Licence .....	34	19	19	28	100
Maitrise .....	34	23	13	30	100
3 <sup>e</sup> cycle .....	12	13	33	42	100

TABLEAU 11

## Raisons d'arrêt des études en 1970

(% par rapport au total réponse)

Diplômes	Raisons d'arrêt des études		Santé		Familiale		Diff. pec.	
	H	F	H	F	H	F	H	F
Néant .....	1,8	9	11,1	16	10,7	17		
1 <sup>er</sup> cycle .....	2,7	6	16,5	33	9,0	15		
2 <sup>e</sup> cycle .....	1,1	2	10,6	30	5,9	8		
3 <sup>e</sup> cycle .....	7,0	3	5,8	22	2,2	6		
Concours .....	1,1	2	9,0	14	0,7	1		
<b>TOTAL LETTRES .....</b>	<b>1,7</b>	<b>4</b>	<b>11,3</b>	<b>26</b>	<b>5,4</b>	<b>9</b>		
Néant .....	—	—	19,2	13	2,7	20		
1 <sup>er</sup> cycle .....	3,5	5	8,6	25	20,1	11		
2 <sup>e</sup> cycle .....	—	—	9,3	23	5,0	4		
3 <sup>e</sup> cycle .....	—	—	—	6	—	—		
<b>TOTAL SCIENCES HUMAINES .....</b>	<b>1,2</b>	<b>1</b>	<b>10,0</b>	<b>21</b>	<b>9,7</b>	<b>8</b>		
Néant .....	1,4	6	10,7	18	14,5	13		
1 <sup>er</sup> cycle .....	2,0	9	14,0	34	14,9	14		
2 <sup>e</sup> cycle .....	0,5	1	7,3	23	4,8	11		
3 <sup>e</sup> cycle .....	—	—	4,0	16	—	3		
<b>TOTAL DROIT .....</b>	<b>1,1</b>	<b>4</b>	<b>9,7</b>	<b>26</b>	<b>9,1</b>	<b>12</b>		
Néant .....	1,9	5	4,3	16	6,2	15		
1 <sup>er</sup> cycle .....	3,2	3	9,0	20	16,7	19		
2 <sup>e</sup> cycle .....	—	1	4,3	29	1,7	4		
3 <sup>e</sup> cycle .....	—	—	1,7	—	—	—		
Concours .....	—	—	—	13	—	—		
<b>TOTAL ECONOMIE .....</b>	<b>1,5</b>	<b>3</b>	<b>5,8</b>	<b>22</b>	<b>7,9</b>	<b>12</b>		
Néant .....	1,6	3	10,0	16	10,3	14		
1 <sup>er</sup> cycle .....	2,2	5	9,9	29	12,9	19		
2 <sup>e</sup> cycle .....	0,5	1	13,5	27	7,2	10		
3 <sup>e</sup> cycle .....	—	1	1,7	24	1,3	2		
Concours .....	0,5	2	6,7	7	1,7	2		
<b>TOTAL SCIENCES .....</b>	<b>0,9</b>	<b>2</b>	<b>8,6</b>	<b>22</b>	<b>6,7</b>	<b>11</b>		

Certains ont indiqué plus d'une réponse et le total est donc supérieur à 100.

Exemple : l'activité professionnelle a été indiquée (seule ou avec une autre raison) par 45,9 % des étudiants en Lettres ayant abandonné les études universitaires sans avoir obtenu un examen.

## (en pourcentage par sexe et par diplôme)

Départ S.M.		Act. prof.		Echecs		Découragé		Obt. dipl.		Adm. école-concours	
H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
9,4	—	45,9	34	4,4	2	25,0	27	2,8	4	14,6	18
11,7	—	45,5	36	5,6	4	22,1	25	2,0	1	10,1	11
24,8	—	54,4	53	—	—	6,1	7	11,7	10	5,4	6
14,3	—	58,6	61	—	2	2,2	14	24,0	18	8,7	5
9,8	—	57,9	62	—	—	1,9	2	17,4	17	24,0	24
16,1	—	52,9	49	1,6	1	9,8	13	10,9	9	12,5	12
9,0	—	60,8	55	5,9	2	17,2	19	3,5	6	2,7	3
10,9	—	40,1	40	—	—	22,0	15	8,1	—	9,1	26
16,5	—	47,4	56	—	—	9,9	8	27,2	19	2,6	6
10,8	—	66,3	49	—	—	—	—	33,7	57	—	—
13,3	—	47,5	51	0,8	ε	14,6	11	17,8	14	4,7	10
5,5	—	35,6	44	11,7	6	18,9	19	5,8	4	20,6	18
13,8	—	33,1	29	16,2	14	20,0	15	2,6	3	11,0	10
18,6	—	47,0	42	—	—	2,8	3	22,1	21	16,9	17
19,3	—	67,1	43	—	—	—	3	13,6	27	9,3	18
15,3	—	42,6	37	7,0	7	10,5	11	12,5	11	14,7	14
13,8	—	32,3	40	8,6	9	24,6	28	8,3	—	13,7	12
10,8	—	24,8	20	10,7	10	21,1	27	5,7	2	14,5	17
30,9	—	39,7	55	—	—	5,2	5	24,3	21	6,2	6
17,7	—	42,4	75	2,8	—	2,8	—	33,8	—	4,4	25
21,7	—	50,0	58	—	—	—	23	20,8	13	26,7	25
19,9	—	33,4	39	5,4	6	13,7	19	15,5	8	10,7	12
13,4	—	19,5	33	5,0	13	16,5	22	15,8	6	25,4	19
8,6	—	24,2	27	9,4	12	15,8	15	2,1	1	35,6	15
19,0	—	44,9	59	0,2	—	5,4	7	19,0	15	10,9	3
23,8	—	42,9	50	—	—	1,5	5	38,9	24	2,9	7
10,9	—	51,6	73	—	1	2,9	2	20,7	13	23,4	16
15,8	—	38,0	50	2,8	6	7,7	10	19,5	11	18,3	11

Ces observations confirment bien que la nécessité d'arrêter des études pour exercer une activité professionnelle détermine pour une large part les abandons au cours du premier cycle. Cela prouve donc que l'exercice d'une activité professionnelle pendant les études accroît les risques d'échecs et d'abandons et représente un handicap dans la progression universitaire.

Dès la fin du premier cycle, y compris après l'obtention du D.U.E.L. qui semble être perçu comme un diplôme donnant accès à la vie professionnelle par une partie non négligeable des étudiants, les raisons positives d'arrêt des études à cause de l'exercice d'une activité professionnelle apparaissent à côté des raisons négatives.

L'obtention de la licence ou de la maîtrise signifie une possibilité d'accès à la vie professionnelle et celle-ci sera saisie dès lors qu'une opportunité se présentera. Ces raisons positives vis-à-vis de l'activité professionnelle deviennent même déterminantes au niveau du troisième cycle : 42 % de ceux ayant indiqué cette raison d'arrêt à ce niveau de sortie n'avaient exercé aucune activité pendant leurs études universitaires. En fait, cela signifie que les finalités professionnelles qui préexistent à la préparation d'un diplôme et à son obtention ont été atteintes. D'ailleurs, si l'on examine les réponses multiples qui ont été faites à cette question (47), on s'aperçoit que ce sont les raisons familiales ou les difficultés pécuniaires qui ont été le plus souvent indiquées en même temps que l'activité professionnelle (ainsi que le découragement pour les abandons) au niveau du premier cycle. Mais à partir de la licence, la prise d'une activité professionnelle a été souvent indiquée en même temps que l'obtention d'un diplôme, comme raison d'arrêt des études.

L'importance des autres raisons d'arrêt des études universitaires varie selon les niveaux, les sexes et même les disciplines. Environ 20 % des raisons d'interruption invoquées pour les abandons au cours du premier cycle concernent le découragement. Les raisons familiales ont été surtout invoquées par les femmes (20 à 30 %). Elles ne dépassent guère 10 à 15 % chez les hommes et ne restent sensibles qu'au niveau du premier cycle. A partir du second cycle, mais surtout au niveau du troisième, l'obtention d'un diplôme, c'est-à-dire la fin d'une scolarité jugée comme normale, représente environ entre le quart et le tiers des raisons indiquées.

Les départs au service militaire ont constitué une cause d'interruption des études qui est loin d'être négligeable (15 % en moyenne). Mais c'est surtout au niveau des arrêts en second cycle (licence et maîtrise) que cette raison est importante (15 à 20 % et 30 % en Sciences économiques). La limitation des sursis et leurs conditions restrictives d'octroi avec l'élévation de l'âge sont donc des conséquences importantes sur la poursuite d'études universitaires au-delà du second cycle.

La récente réforme du service national (48) aura des répercussions sur les interruptions précoces d'études et donc sur la poursuite d'études. On sait en effet, que l'âge moyen d'entrée à l'Université est bien supérieur à 18 ans (cf. paragraphe 5). Et pour un bon nombre d'entre eux les contraintes du service militaire

(47) Il était impossible de donner ici les tableaux concernant ces questions mais les listings sont disponibles.

(48) La nouvelle réglementation modifiée en juillet 1973 prévoit que tous les jeunes gens devront être incorporés entre 18 et 22 ans, à l'exception de ceux ayant entrepris des études de Médecine, de Pharmacie et de ceux qui s'engagent à servir dans la coopération. L'incorporation doit être effectuée au plus tard jusqu'au 31 octobre de l'année civile au cours de laquelle ils atteignent 22 ans (cf. B.O.E.N. n° 29 du 19-1-1973).

les feront sortir momentanément ou définitivement de l'Université sans avoir obtenu le D.E.U.G. (49).

Enfin, chez les sortants au niveau du premier cycle scientifique, on retrouve cette particularité due aux études scientifiques parallèles : 25 à 36 % des garçons et 15 à 19 % des filles ont déclaré avoir quitté l'Université en raison de l'admission dans une école ou à un concours. On retrouve là l'impact des classes préparatoires et des doubles inscriptions.

L'abandon des études universitaires en raison d'échecs répétés ne représente qu'une proportion très faible des raisons invoquées (3 % en moyenne). Encore cette dernière n'est-elle invoquée qu'au niveau du premier cycle (moins de 6 % en Lettres et Sciences humaines, 10 à 15 % en Droit et en Sciences économiques, 10 à 12 % en Sciences). La nouvelle réglementation des études de premier cycle reste donc de portée limitée (50) par rapport à ce critère, cette raison pouvant être cependant sous-évaluée : on répugne toujours à avouer des échecs, préférant invoquer d'autres explications.

## 5.2. Interruption des études universitaires et origine sociale

Les tableaux ci-après indiquent la proportion d'étudiants et d'étudiantes ayant interrompu leurs études universitaires générales en raison de difficultés pécuniaires ou d'une activité professionnelle par catégorie socio-professionnelle.

Ces deux raisons représentent à elles seules la moyenne, 60 à 70 % de l'ensemble des raisons d'interruption indiquées par les enfants d'ouvriers, d'employés ou d'agriculteurs. Mais elles recouvrent une importance très différente selon les catégories sociales. Ainsi, si l'activité professionnelle représente une cause d'interruption importante pour l'ensemble des catégories sociales, en revanche, les difficultés pécuniaires ont été peu indiquées par ceux dont les pères sont cadres supérieurs ou exercent une profession libérale : cette raison représente moins de 10 % de l'ensemble des raisons indiquées par les jeunes de cette catégorie. Les problèmes matériels sont donc particulièrement le fait des milieux populaires et ils constituent une raison non négligeable d'abandon des études dans le premier cycle. Si l'on y ajoute les causes négatives d'interruption en raison de l'exercice d'une activité professionnelle qui sont dominantes comme on l'a vu ci-dessus dans le premier cycle, les inégalités économiques représentent donc pour les milieux populaires un handicap qui pèse sur le déroulement des scolarités et entraîne malgré les aides publiques une déperdition précoce de certains étudiants économiquement défavorisés.

Il est enfin intéressant d'essayer de déterminer — au moins partiellement — les sorties réelles de l'appareil éducatif des fausses sorties, c'est-à-dire des changements d'orientation dans les études selon l'origine sociale.

A cette fin, nous avons regroupé sur le tableau p. 74 la proportion d'étudiants de chaque catégorie socio-professionnelle ayant indiqué comme raison d'arrêt d'une part, l'obtention d'un diplôme et d'autre part, l'admission dans une école ou à un concours.

(49) Une note du S.I.E.S. - S.C.S.S., ministère de l'Éducation, estime que la moitié sortira sans le diplôme du premier cycle. Note n° 4514, janvier 1975, p. 9.

(50) En 1966, le premier cycle a été organisé en deux ans et couronné par le D.U.E.L. ou le D.U.E.S. ; aucun étudiant (non travailleur) n'est en principe autorisé à redoubler plus d'une fois pendant ce premier cycle : il doit obtenir le D.U.E.L. ou le D.U.E.S. en trois ans au plus.

TABLEAU 12

**Pourcentage d'étudiants ayant interrompu leurs études universitaires en raison de difficultés pécuniaires  
ou d'une activité professionnelle par catégorie socio-professionnelle d'origine**

HOMMES

(en % par C.S.P. et par sexe)

C.S.P.		Agriculteur exploitant		Petit commerçant		Profession libérale cadre sup. professeur		Cadre moyen		Employé		Ouvrier	
		diff. pécun.	activ. prof.	diff. pécun.	activ. prof.	diff. pécun.	activ. prof.	diff. pécun.	activ. prof.	diff. pécun.	activ. prof.	diff. pécun.	activ. prof.
Diplôme obtenu													
LETTRES	Néant .....	8	67	4	43	8	44	16	54	—	41	29	49
	1 <sup>re</sup> an. D.U.E.L.	17	61	15	48	8	25	12	32	10	51	5	63
	Licence .....	7	67	8	—	49	—	50	4	55	8	14	54
DROIT	Néant .....	25	21	16	45	—	46	17	31	29	32	14	45
	1 <sup>re</sup> an. Licence .	28	19	4	22	15	51	18	32	20	16	29	29
	Licence .....	4	72	6	53	4	48	6	32	3	34	5	73
SCIENCES ECO.	1 <sup>re</sup> an. Licence .	9	9	12	36	3	25	20	20	20	19	72	18
	Licence .....	—	91	2	44	—	29	1	38	14	64	—	49
SCIENCES	Néant .....	—	27	15	15	2	13	10	15	16	34	18	22
	1 <sup>re</sup> an. D.U.E.S.	17	19	—	25	12	20	3	23	23	17	36	18
	Licence .....	14	68	11	64	3	53	8	55	—	42	13	49

C.S.P.		Agriculteur exploitant		Petit commerçant		Profession libérale cadre sup. professeur		Cadre moyen		Employé		Ouvrier	
		diff. pécun.	activ. prof.	diff. pécun.	activ. prof.	diff. pécun.	activ. prof.	diff. pécun.	activ. prof.	diff. pécun.	activ. prof.	diff. pécun.	activ. prof.
Diplôme obtenu													
LETTRES	Néant .....	8	43	21	40	7	33	29	10	22	41	22	37
	1 <sup>re</sup> an. D.U.E.I.	16	41	29	26	10	38	18	25	12	41	28	35
	Licence .....	10	67	15	43	3	52	13	56	5	60	17	59
DROIT	Néant .....	16	87	7	48	2	39	37	47	7	48	35	17
	1 <sup>re</sup> an. Licence .	12	7	2	39	1	42	10	35	27	42	30	34
	Licence .....	—	35	23	27	6	51	17	34	17	34	10	54
SCIENCES ECO.	1 <sup>re</sup> an. Licence .	12	12	17	25	17	37	42	—	24	—	44	23
	Licence .....	36	11	—	79	—	62	—	70	—	14	29	33
SCIENCES	Néant .....	8	25	8	43	6	25	13	35	10	44	33	35
	1 <sup>re</sup> an. D.U.E.S.	22	19	25	17	12	25	17	28	33	18	43	23
	Licence .....	12	50	13	48	3	54	9	55	9	74	17	52

Nota : Seules les catégories socio-professionnelles comportant des effectifs suffisamment nombreux ont été conservées parmi les trois niveaux choisis : aucun diplôme obtenu (néant), 1<sup>re</sup> année et licence.



TABLEAU 13

Pourcentage d'étudiants ayant interrompu leurs études universitaires en raison de l'obtention d'un diplôme ou de l'admission dans une école ou à un concours, par catégorie socio-professionnelle d'origine

HOMMES

(en % par C.S.P. et sexe)

C.S.P.		Agriculteur		Petit commerçant		Profession libérale cadre sup. professeur		Cadre moyen		Employé		Ouvrier	
		obtent. dipl.	admis. école conc.	obtent. dipl.	admis. école conc.	obtent. dipl.	admis. école conc.	obtent. dipl.	admis. école conc.	obtent. dipl.	admis. école conc.	obtent. dipl.	adm. école conc.
Diplôme obtenu													
LETTRES	Néant .....	—	14	4	31	8	15	—	9	—	19	—	4
	1 <sup>re</sup> an. D.U.E.L.	7	—	—	15	—	12	—	9	—	16	—	4
	Licence .....	10	—	4	4	18	12	21	9	13	2	4	—
DROIT	Néant .....	—	34	7	16	11	19	12	12	—	37	—	—
	1 <sup>re</sup> an. Licence .	—	14	—	10	4	11	4	2	—	13	6	3
	Licence .....	20	13	23	15	25	12	21	32	28	34	8	26
SCIENCES ECO.	1 <sup>re</sup> an. Licence .	—	19	6	26	5	19	8	12	—	12	—	5
	Licence .....	49	—	9	—	35	9	25	3	13	4	24	15
SCIENCES	Néant .....	9	36	26	7	22	39	16	23	20	15	3	23
	1 <sup>re</sup> an. D.U.E.S.	—	19	7	16	3	43	—	17	—	18	—	21
	Licence .....	6	—	7	5	15	12	13	10	7	7	9	5

## FEMMES

C.S.P. Diplôme obtenu		Agriculteur		Petit commerçant		Profession libérale cadre sup. professeur		Cadre moyen		Employé		Ouvrier	
		obtent. dipl.	admis. école conc.	obtent. dipl.	admis école conc.	obtent. dipl.	admis école conc.	obtent. dipl.	école admis conc.	obtent. dipl.	admis école conc.	obtent. dipl.	adm. école conc.
LETTRES	Néant .....	—	20	—	28	11	16	—	28	—	6	—	24
	1 <sup>re</sup> an. D.U.E.L.	—	11	—	16	—	11	—	16	—	8	—	9
	Licence .....	3	—	12	5	14	9	5	5	3	7	8	3
DROIT	Néant .....	—	—	—	29	11	25	—	7	—	11	—	17
	1 <sup>re</sup> an. Licence .	—	43	—	6	5	10	—	2	—	15	3	—
	Licence .....	6	28	28	25	23	9	19	39	30	20	27	15
SCIENCES ECO.	1 <sup>re</sup> an. Licence .	—	18	13	27	—	13	—	—	—	13	—	—
	Licence .....	11	—	21	—	13	3	25	5	46	40	29	7
SCIENCES	Néant .....	8	13	5	11	15	28	7	17	—	15	—	20
	1 <sup>re</sup> an. D.U.E.S.	—	16	—	9	2	18	—	16	—	7	—	—
	Licence .....	5	2	12	2	8	5	13	2	—	—	27	—

Il est clair que les étudiants ayant indiqué la première de ces deux causes d'interruption et n'ayant obtenu aucun diplôme dans les études universitaires générales, font référence à un diplôme obtenu dans des études parallèles. De même pour ceux ayant abandonné au cours du premier cycle. Or les enfants d'origine modeste sont quasiment absents de cette situation.

Seuls les étudiants de la catégorie professions libérales et cadres supérieurs et dans une moindre mesure les fils de cadres moyens ont dans une proportion cependant relativement peu importante (à l'exception des étudiants scientifiques) quitté l'Université à cause de l'obtention d'un diplôme dans des études parallèles. La plus forte proportion observée chez les étudiants scientifiques révèle l'importance des doubles inscriptions des élèves des écoles et établissements d'enseignement scientifique, en particulier des écoles d'ingénieurs ; l'inscription à l'Université ne constitue, en effet, pour ces derniers que des études complémentaires par rapport à leurs études principales qui sont celles d'ingénieur. La représentation populaire est cependant bien faible au sein de cette sous-population (3% de fils d'ouvrier, aucune fille d'employé ni d'ouvrier).

Ainsi donc l'abandon des études universitaires à cause de l'obtention d'un diplôme dans des études parallèles touche un nombre restreint d'étudiants (le cas des scientifiques étant différent pour les raisons que l'on a vues). Et encore, cette situation relativement favorable est surtout le fait des enfants d'origine aisée.

De même, l'interruption des études universitaires générales en raison de l'admission dans une école ou à un concours est une situation relativement plus fréquente chez les enfants des classes aisées que parmi les enfants des milieux défavorisés.

La forte proportion de filles d'ouvriers ayant abandonné les études littéraires sans avoir obtenu un diplôme à l'Université et invoquant cette raison d'arrêt, mérite d'être remarquée. Mais qu'on ne s'y trompe pas, les écoles et concours concernés sont rarement de niveau supérieur (cf. ci-après paragraphe 7.2.) (51).

### 5.3. Interruption des études universitaires et âge

A quelques exceptions près, les étudiants des deux sexes ayant interrompu leurs études en raison d'une activité professionnelle semblent les plus âgés (pour les femmes, les raisons familiales semblent également avoir été invoquées par les plus âgées).

Ainsi, se confirme cette corrélation que nous avons déjà abordée ci-dessus (paragraphe 5.2.) entre l'activité professionnelle et l'âge. Un âge plus élevé que la moyenne est la conséquence d'un retard dans le déroulement antérieur de la scolarité : ce retard peut être déjà existant dès le secondaire et dans ce cas la conjonction d'un âge élevé et d'une activité professionnelle rend la situation extrêmement contraignante avec une forte probabilité d'abandon dès le premier cycle.

---

(51) N. BISSERET analyse ce même phénomène des conduites différentes entre les hommes et les femmes qui renoncent aux études supérieures de Lettres. Non seulement elles renoncent plus souvent à entreprendre d'autres études mais celles qui persévèrent s'orientent vers des études courtes de type professionnel et non supérieures. Cf. *Les Inégaux ou la sélection universitaire*, op. cit., p. 145.

A un état d'avancement des études plus élevé, l'âge moyen le plus grand peut être le résultat d'une scolarité plus longue et plus difficile depuis l'entrée à l'Université : ce retard peut être dû à une activité professionnelle exercée pendant les études qui est, comme on l'a déjà vu, une cause importante d'allongement des études.

On sait par ailleurs que la pression sociale, qui s'exerce sur un étudiant pour qu'il prenne une activité professionnelle, est d'autant plus forte qu'il est plus âgé. Un âge élevé vient donc renforcer la situation défavorable dans laquelle se trouvent les étudiants qui sont contraints d'exercer une activité professionnelle et réciproquement.

Si l'on examine maintenant les étudiants les plus jeunes, on s'aperçoit que ce sont eux qui ont interrompu leurs études en raison d'une admission dans une école ou à un concours, quels que soient le sexe et le niveau de sortie.

Ceux qui se trouvent dans la situation la plus favorable sont également les plus jeunes : s'ils abandonnent les études avant la fin d'une scolarité normale, c'est pour aller suivre une autre filière, mais de plus, ceux qui poursuivent une autre scolarité ou qui ont obtenu un concours à l'issue d'une scolarité normale sont en grande majorité les plus jeunes. Ainsi, se vérifie cette corrélation qui existe entre l'âge et la probabilité d'obtenir un titre ou un diplôme élevé.

TABLEAU 14

Age moyen à la sortie de l'université selon la raison d'arrêt des études, le diplôme obtenu et le sexe

Hommes

Diplômes obtenus		Raisons d'arrêt								
		Age moyen de l'ensemble des sortants	Familiale (mariage, enfants)	Difficultés pécuniaires	Départ forcé au Service milit.	Exercice d'une activité profes.	Echec interdisant réinscription	Découragement	Obtention d'un diplôme	Admission dans une école ou concours
Lettres	Néant .....	21,9	22,0	20,9	21,9	22,4	[20,7]	20,9	[23,0]	20,7
	1 <sup>re</sup> année D.U.E.L. ....	23,3	24,0	21,8	21,6	24,4	23,6	23,6	[30,0]	21,6
	D.U.E.L. ....	25,3	26,6	[23,4]	23,7	26,7		25,1	[24,1]	[23,3]
	Licence .....	25,8	26,1	26,0	25,1	26,6		24,6	25,3	24,2
	Maîtrise .....	25,5	25,7	27,7	24,8	26,4		[27,8]	25,9	22,4
Droit	Néant .....	22,3	21,6	21,6	[22,4]	22,4	22,7	21,7	[23,6]	21,8
	1 <sup>re</sup> année licence .....	22,8	22,6	21,7	22,8	23,2	22,8	22,4	[22,6]	22,4
	2 <sup>e</sup> année licence .....	23,9	23,7	[22,1]	23,1	26,1	22,4	22,7	[22,0]	23,5
	Licence .....	24,9	24,0	23,9	24,4	25,8		[24,3]	[25,0]	24,0
Sc. éco.	Néant .....	22,1	[21,6]	[21,4]	21,9	22,9	[25,5]	20,9	[22,9]	22,0
	1 <sup>re</sup> année licence .....	22,3	22,8	21,3	22,5	23,8	22,1	22,3	[24,1]	21,9
	2 <sup>e</sup> année licence .....	24,1	24,2	22,3	24,2	25,2	[25,3]	23,4	[24,1]	21,6
	Licence .....	24,7	[24,6]	[26,2]	24,9	25,1		[24,4]		23,1
Sciences	Néant .....	21,9	22,0	21,9	22,5	22,2	[21,5]	21,9	23,9	20,4
	1 <sup>re</sup> année D.U.E.S. ....	22,4	23,7	22,0	23,1	23,9	22,8	22,2	[25,1]	20,7
	D.U.E.S. ....	23,4	[24,3]	23,4	[24,9]	25,1	[21,5]	22,8	[22,0]	22,6
	Licence .....	25,5	26,4	24,6	24,9	26,4		24,7	25,4	22,2
	Maîtrise .....	25,1	24,8	24,6	24,7	25,9	[25,0]	[24,9]	24,7	23,4

Diplômes obtenus		Raisons d'arrêt								
		Age moyen de l'ensemble des sortants	Familiale (mariage, enfants)	Difficultés pécuniaires	Départ forcé au Service milit.	Exercice d'une activité profes.	Echec interdisant réinscription	Découragement	Obtention d'un diplôme	Admission dans une école ou concours
Lettres	Néant .....	21,4	21,8	20,8		22,2	[20,9]	21,0	[20,2]	20,2
	1 <sup>re</sup> année D.U.E.L. ....	22,2	23,2	22,1		22,9	22,7	21,4		20,4
	D.U.E.L. ....	23,3	23,5	22,3		24,6	[21,6]	23,1	[21,7]	22,3
	Licence .....	24,3	24,4	23,0		24,7		24,6	23,9	22,8
	Maîtrise .....	24,5	24,4	23,9		24,7		25,5	25,1	24,1
Droit	Néant .....	21,6	22,3	20,7		21,6	[21,1]	20,9	[21,0]	21,1
	1 <sup>re</sup> année licence .....	21,9	22,9	21,6		22,2	21,7	21,4	[22,9]	20,8
	Licence .....	24,2	24,3	24,3		24,4		24,7	24,5	23,8
Sc. éco.	Néant .....	21,3	21,8	20,4		22,3	[22,7]	20,5		[19,8]
	1 <sup>re</sup> année licence .....	21,3	21,1	20,9		23,2	[21,3]	21,3	[21,0]	[20,5]
	Licence .....	23,7	23,7	[23,9]		24,3		[25,7]	22,3	[22,8]
Sciences	Néant .....	21,1	21,9	20,7		21,2	20,7	20,9	[22,1]	19,9
	1 <sup>re</sup> année D.U.E.S. ....	22,1	22,0	21,6		22,5	22,3	22,0	[21,0]	21,9
	D.U.E.S. ....	23,0	24,2	22,7		23,1	[23,0]	23,6	[23,0]	22,0
	Licence .....	24,4	24,1	23,8		24,6		24,7	25,0	[22,5]
	Maîtrise .....	24,2	24,9	24,0		24,4		24,9	24,0	[22,5]

N.B. : Etant donné les faibles effectifs concernés par les raisons de santé, l'âge moyen correspondant n'a pas été calculé.

## 6. L'ÂGE A LA SORTIE DE L'UNIVERSITÉ

L'examen de l'âge à la sortie de l'Université en fonction du niveau d'études atteint, permet de mesurer directement l'influence de ces différentes inégalités sur le déroulement des scolarités.

### 6.1. Age et diplôme obtenu

S'agissant de l'âge au moment de la sortie de l'Université, ou du moins atteint au cours de l'année civile correspondante, cet âge est nécessairement supérieur à l'âge atteint au moment de l'obtention d'un diplôme. En effet, une partie importante des étudiants ne quitte pas l'Université immédiatement après avoir été reçue à un diplôme mais se réinscrit dans l'année supérieure en vue de la préparation d'un autre diplôme. Ceux qui ne l'obtiendront pas ont ainsi pris une ou plusieurs inscriptions au-delà du diplôme le plus élevé possédé et l'âge de sortie est supérieur de une ou plusieurs années à l'âge au diplôme.

Une proportion très faible des étudiants quitte l'Université après avoir acquis un diplôme à un âge considéré comme « normal » (52) : 4 % des hommes et 10 % des femmes en Lettres ; 4 % et 15 % en Sciences humaines ; 8 % et 27 % en Sciences économiques ; 11 % et 18 % en Droit ; 4 % et 6 % en Sciences ont quitté l'Université avec la licence à l'âge de 21 ou 22 ans (3 ou 4 ans d'études selon les disciplines).

Ce phénomène tient à la fois aux conditions de déroulement des études universitaires et à des critères de sélection agissant en amont tout au long des études secondaires. Un écart grandissant se crée pendant les études secondaires entre les « normes officielles qui définissent un âge normal de réussite et la réalité du déroulement des études » (53). Il en résulte que l'âge moyen au baccalauréat est bien supérieur à cet âge « normal » (54). Même lorsque l'on sait que ce sont les plus jeunes qui entreprennent majoritairement des études supérieures longues, cet écart se retrouve cependant à l'entrée dans l'enseignement universitaire et jusqu'aux diplômes les plus élevés.

En ce qui concerne le déroulement même des études universitaires, cet écart s'accroît encore du fait de la sélection qui agit par les examens et les redoublements qui en découlent (55). En fait, moins d'un étudiant sur deux obtient son diplôme de premier cycle en deux ans : ainsi, une étude de l'Université Paul Sabatier de Toulouse sur les titulaires du D.U.E.S. indique que la moitié environ de ces derniers a obtenu ce diplôme dans le délai de deux ans. Si l'on examine

(52) L'âge normal étant défini comme 11 ans révolus à l'entrée en sixième et 17 ans révolus à l'entrée en terminale. Ce qui devient 18 ans révolus à l'entrée dans l'enseignement supérieur. Pour la population étudiée, l'âge normal en première année d'Université serait donc 19 ans atteint au cours de l'année 1970.

(53) P. VRAIN, *Les débouchés professionnels des étudiants*. Op. cit. p. 16.

(54) D'après les statistiques du ministère de l'Éducation (tableaux de l'Éducation nationale, édition 1974, S.I.E.S. - S.C.S.S.), en 1972-1973, 53 % des élèves des classes terminales préparant un baccalauréat d'enseignement général avaient dépassé « l'âge normal » (18 ans révolus à l'entrée en terminale au lieu de 17).

(55) Depuis 1968-1969, le taux de redoublement en première année du premier cycle reste durablement de l'ordre de 25-30 % (plus de 30 % en Sciences). Il est du même ordre en seconde année. Et la proportion de redoublants reste élevée jusqu'en première année du second cycle. Réf. : ministère de l'Éducation, S.E.I.S. - S.C.S.S., Document ET/n° 4 419, novembre 1973.

la proportion des étudiants inscrits pour la première fois en première année de premier cycle et obtenant en deux ans le D.U.E.S., le rapport donne un chiffre de 12 % pour les étudiants entrés en 1969-1970 dans la section Mathématiques-Physiques (56) ; (le chiffre moyen est de l'ordre de 15-20 % et varie selon les options).

La probabilité d'effectuer une scolarité dans les délais considérés comme « normaux » est donc extrêmement faible. L'âge de sortie est en conséquence très supérieur à l'âge « normal ». Le graphique de la page suivante illustre parfaitement ce phénomène pour les étudiants et étudiantes ayant obtenu la licence avant leur sortie de l'Université. La distribution des âges correspond à une distribution statistique normale quels que soient la discipline et le sexe. L'importance de la tranche d'âge supérieure à 28 ans indique qu'il y a une proportion importante d'étudiants que l'on pourrait appeler « étudiants à vie », en particulier en Lettres, Sciences humaines et Sciences. Mais il peut s'agir de reprises d'études.

Si l'on exclut ces étudiants âgés, le mode est de 25 ans en Lettres et en Sciences, de 24 ans en Sciences humaines et en Sciences économiques, de 23 ans en Droit pour les hommes ; il est inférieur d'un ou deux ans pour les femmes. C'est dire que, en moyenne, les femmes quittent l'Université plus jeunes que les hommes. Quelle que soit la discipline, les femmes, à niveau égal de sortie, apparaissent beaucoup plus précoces que les hommes. La raison, en dehors des obligations militaires, en est double : d'une part, elles obtiennent le baccalauréat beaucoup plus souvent que les hommes à un « âge normal » (57) et d'autre part, elle s'éternisent beaucoup moins que ceux-ci à l'Université, cherchant moins que ces derniers à obtenir un diplôme élevé, en particulier de troisième cycle (58). Il faut se souvenir également que les classes préparatoires aux grandes écoles et les écoles d'ingénieurs drainent une grande partie des bacheliers de sexe masculin les plus « capables », les filles étant beaucoup moins nombreuses à s'orienter vers ces établissements que les garçons (59). Et l'on sait que les éléments les plus « doués », en particulier les plus « mentionnés » au baccalauréat (60), sont de manière générale les plus jeunes.

L'âge moyen à la sortie de l'Université met parfaitement en évidence cette plus grande jeunesse des femmes. On a également calculé les écarts entre les âges moyens masculins et féminins selon le diplôme de sortie. A deux exceptions près, on peut dire que l'âge moyen des hommes est toujours supérieur à celui des femmes lors de la sortie de l'Université. C'est en Sciences que l'écart entre les âges moyens masculins et féminins est le plus faible (inférieur

(56) J.-P. PRINEAU et A. VERDAGUER, *Etudes statistiques. Déroulement des études de quatre générations d'étudiants en Sciences*. Université Paul Sabatier, Toulouse, mars 1974, pp. 22 et 23.

(57) Ministère de l'Education. Statistique par âge et sexe des élèves des terminales. Tableaux de l'Education nationale, S.I.E.S. - S.C.S.S., op. cit., et également Note d'information n° 74-08 du 26-02-74, S.I.E.S. - S.C.S.S. Un peu plus de la moitié des bacheliers de 1972, inscrites l'année suivante à l'Université et dans les I.U.T., ont 18 ans révolus au 1-1-73 (âge « normal »). C'est le cas de 40 % des garçons seulement.

(58) D'après répartition par sexe et cycle des étudiants inscrits, in statistiques des étudiants inscrits, 1973-1974, S.I.E.S. - S.C.S.S., op. cit. p. 101.

(59) D'après Note d'information 74-06, op. cit., 17,3 % des garçons et seulement 6,8 % des filles titulaires du Baccalauréat 1972 et inscrits dans l'enseignement supérieur se sont dirigés vers les classes préparatoires.

(60) Ce phénomène est bien mis en évidence dans l'enquête effectuée à Lille par H. CUKROWICZ, auprès des étudiants entrés dans les Universités lilloises à la rentrée 1971. *L'appareil universitaire et le marché de l'emploi urbain*. Fascicule 3. Caractéristiques d'une cohorte d'étudiants des universités de Lille. Institut de Sociologie de Lille I. Centre d'études des mouvements sociaux, Paris, 1974, pp. 50-51.



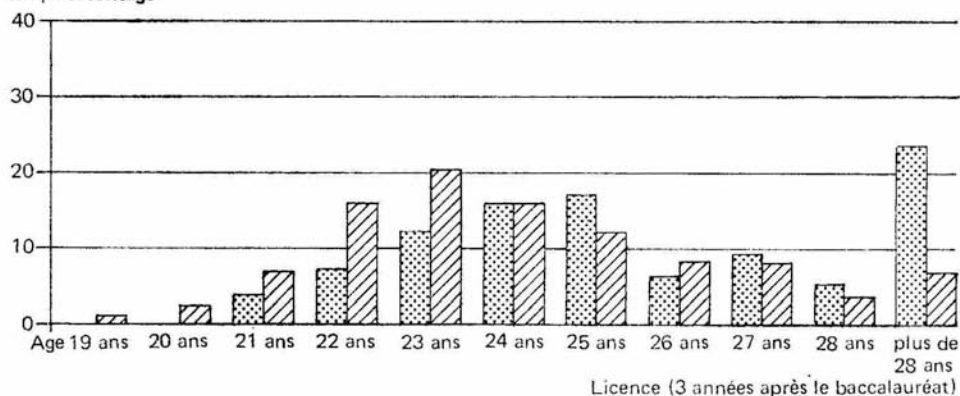
**AGE DES ETUDIANTS SORTANT LICENCIES DE L'UNIVERSITE ;  
SELON LA DISCIPLINE ET LE SEXE**

Titulaires de la licence



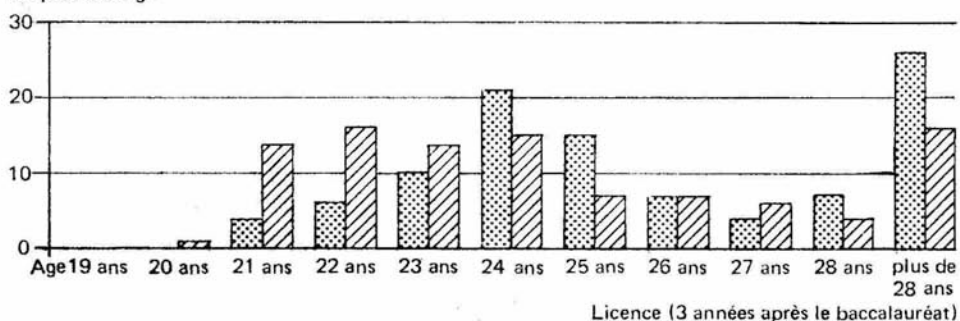
**LETTRES**

En pourcentage



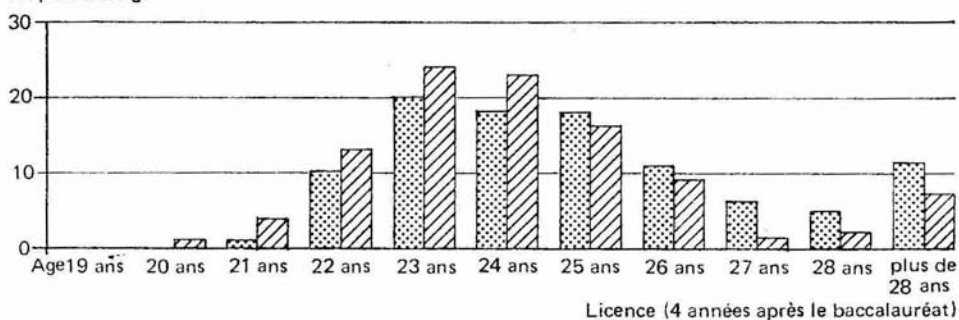
**SCIENCES HUMAINES**

En pourcentage



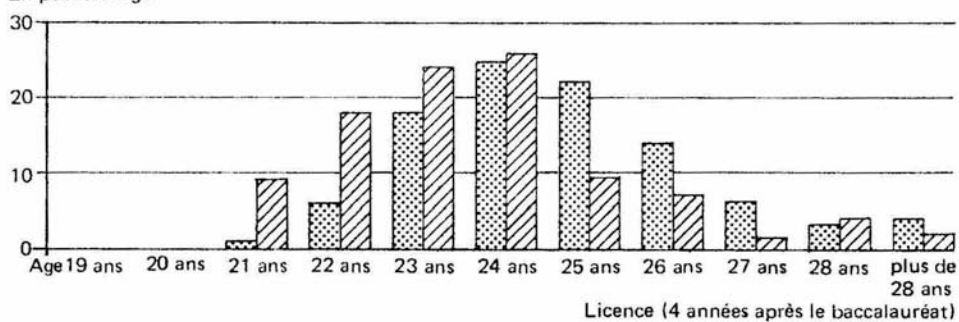
## DROIT

En pourcentage



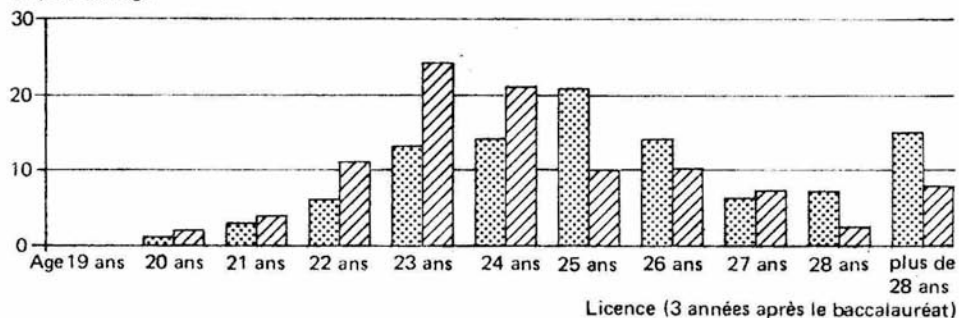
## SCIENCES ECONOMIQUES

En pourcentage



## SCIENCES

En pourcentage



à un an d'une manière générale). Dans les autres disciplines, cet écart se situe aux environs de un à deux ans, mais il est toujours inférieur à un an entre ceux et celles qui n'ont obtenu aucun diplôme universitaire avant leur sortie. La situation des hommes et des femmes qui abandonnent au cours de la première année d'Université semble donc voisine. C'est au cours de l'avancement dans les études que leur situation respective se différencie : les premiers sont plus persévérants, les secondes abandonnent plus jeunes les études.

## 6.2. Age de sortie et activité professionnelle pendant les études

Il ne fait aucun doute que l'exercice d'une activité professionnelle pendant les études représente un handicap important dans le déroulement de la scolarité des étudiants. Elle constitue d'une manière générale un facteur d'allongement de la durée normale d'obtention des diplômes. Ainsi, sur le tableau 25, en Annexe III, p. 387, on constate que l'âge moyen des étudiants ayant eu une activité quelconque pendant leurs études est toujours supérieur à celui des étudiants n'ayant jamais eu une telle activité.

L'écart le plus important existe pour l'âge moyen de sortie de l'Université des étudiants ayant travaillé à temps plein pendant toute la durée de leurs études universitaires. C'est qu'en effet les retards se cumulent d'année en année au cours du déroulement des scolarités et l'impact d'une activité professionnelle est évidemment le plus important lorsqu'elle est exercée à temps plein et depuis le début de la scolarité. Si l'écart est en moyenne de deux-trois ans entre l'âge moyen des étudiants salariés et celui des étudiants non salariés, il est cependant plus faible pour ceux sortis sans aucun diplôme ; l'influence de l'activité professionnelle ayant agi durant un temps plus court, le retard accumulé est évidemment plus faible.

L'impact d'une activité professionnelle temporaire ou à temps partiel, bien que toujours sensible est cependant moindre ; l'âge moyen des étudiants correspondant est inférieur à celui des étudiants salariés à temps plein de façon permanente ; mais il reste dans la plupart des cas supérieur à celui des étudiants n'ayant exercé aucune activité professionnelle pendant leurs études.

On peut donc conclure que pour un diplôme donné, les étudiants salariés qui quittent l'Université sont plus âgés que les étudiants non salariés. L'activité professionnelle pendant la scolarité a donc une influence déterminante sur la durée de la scolarité. Facteur d'allongement des études, elle accroît également le risque d'échecs successifs et d'abandons (61) ; elle conditionne donc directement les chances futures d'obtenir les diplômes et concours les plus élevés. On sait en effet que plus un étudiant est âgé, moins il a de chances d'obtenir ultérieurement un titre très élevé (62).

(61) Comme nous l'avons analysé ci-dessus, paragraphe 3.

(62) Cf. d'après P. VRAIN, *Les débouchés professionnels des étudiants*, op. cit., pp. 32-34, pp. 52-54 : un licencié de lettres à l'âge de 20 ans (ou avant) a 28 chances sur 100 de devenir agrégé et seulement 10 chances sur 100 de ne pas dépasser ce stade ; à l'âge de 24 ans et plus, ses chances de devenir agrégé ne sont plus que de 3 à 4 sur 100 et il a presque une chance sur deux de s'arrêter à ce stade.

Ainsi, l'élévation de l'âge accroît la situation défavorable dans laquelle se trouvent les étudiants qui sont contraints d'exercer une activité professionnelle (63).

On mesure là dans quel mécanisme circulaire se trouvent enfermés les étudiants salariés : l'activité professionnelle entraîne une progression plus lente dans les études, d'où une élévation de l'âge ; et l'âge plus élevé constitue à son tour un handicap qui pèse avec force sur le déroulement normal des études et sur les chances de les mener à leur terme. Plus leur âge est élevé, plus les étudiants se heurtent en effet à la nécessité d'entrer dans la vie active.

Mais à l'inverse, il faut insister sur le caractère positif de l'ouverture aussi large des Universités aux travailleurs.

---

(63) N. BISSERET, *La carrière scolaire d'une cohorte d'étudiants inscrits en propédeutique en 1962 à la Faculté des Lettres de Paris*, p. 21, op. cit.

## **C. LES CARACTERISTIQUES COMPLEMENTAIRES DE LA FORMATION**

Il est possible de distinguer d'autres variables susceptibles d'introduire des différenciations supplémentaires dans les différentes forces de travail qu'élaborent l'Université et les autres établissements d'enseignement supérieur. Les multiples possibilités d'orientation qui s'offrent entre les différentes filières, études et spécialités, déterminent des itinéraires de formation très diversifiés au sein de l'ensemble des institutions d'enseignement. Les orientations, réorientations et études successives ou parallèles, induisent dans les populations étudiantes des différences dont la complexité et l'interdépendance avec les autres variables révèlent les difficultés de mesure de l'impact de chacune d'entre elles sur le processus de l'insertion professionnelle.

Il est cependant essentiel pour l'analyse de caractériser ces différents itinéraires. Le système d'enseignement constitue en effet une institution qui est à la fois ordonnée et hiérarchisée. Cet ordonnancement se retrouve sur le marché du travail et les choix qui sont faits par les employeurs procèdent pour l'essentiel de celui-ci. Au-delà des grandes divisions du savoir et de la séparation entre disciplines universitaires, le système d'enseignement reproduit des forces de travail différenciées et hiérarchisées en fonction des différents itinéraires de formation suivis au sein de l'enseignement supérieur.

## 7. LES DOUBLES FORMATIONS

### 7.1. Les doubles formations universitaires

Les doubles formations universitaires sont extrêmement réduites : d'une manière générale, moins de 10 % des étudiants ont obtenu un second diplôme universitaire dans les études générales (64). Ce phénomène est le même quels que soient la discipline, le niveau de sortie et le sexe.

Cependant, on observe que les femmes ont encore moins tendance à obtenir un second diplôme universitaire que les hommes. De même, les scientifiques semblent avoir moins bénéficié d'une double formation universitaire. Les écarts restent cependant faibles.

Pour les littéraires, la double formation concerne essentiellement l'obtention d'un autre diplôme littéraire et pour les hommes seulement, un autre diplôme juridique. Les étudiants en Sciences humaines ont à peu près le même profil, avec quelques études parallèles des juristes concernant essentiellement les Lettres et dans une moindre mesure les Sciences économiques pour les hommes. Les économistes ont effectué parallèlement à leurs études principales des études littéraires et de Sciences humaines et pour les hommes des études scientifiques. Quant aux étudiants scientifiques, lorsqu'ils ont effectué des études universitaires parallèles, il s'agit presque essentiellement d'autres études scientifiques.

Alors que la loi d'orientation de l'enseignement supérieur pose le principe de la pluridisciplinarité, on mesure le chemin à parcourir pour qu'il devienne une réalité. La division du savoir qui s'est constituée depuis des siècles dans notre société, a établi dans le domaine de l'enseignement des barrières presque infranchissables entre les différentes filières universitaires. Si dans les disciplines que l'on classe dans le type « littéraire » (Lettres, Sciences humaines, Droit et Sciences économiques) quelques études parallèles existent, en revanche, il y a très peu de doubles formations à la fois « scientifiques » et « littéraires ». On n'ignore pas de quelle fonction une telle hyper-spécialisation des scientifiques procède : le rôle de sélection imparté aux mathématiques dans le système éducatif français ne fait que renforcer une hiérarchie de la culture qui place au sommet, les études les plus prestigieuses, à savoir les études « scientifiques » (65) et au bas de l'échelle les études de Lettres.

La conséquence, c'est que les éléments les plus « doués » ou les plus ambitieux s'orientent massivement vers les sections scientifiques et délaissent en partie les autres filières. La sélection s'y faisant par les mathématiques, l'intérêt pour des études parallèles non « scientifiques » y est faible. Un tel « compartimentage » de la culture est néfaste lorsqu'il s'agit de se présenter sur le marché du travail où les emplois de niveau supérieur demandent souvent des formations mixtes. Certes, depuis 1970, les Universités et les responsables de l'éducation tentent, par la création de nouvelles filières, dans une optique pluridisciplinaire (nouveaux D.E.U.G., nouvelles maîtrises appliquées, maîtrises de Sciences et Techniques) faisant appel à des enseignements relevant de plusieurs filières

(64) Il s'agit d'un diplôme obtenu dans les études universitaires générales, soit dans une autre discipline que le diplôme principal, soit dans une autre spécialité. Par convention, le diplôme principal est celui le plus élevé obtenu avant la sortie de l'Université.

(65) Par études « scientifiques » au sens large, il faut entendre non seulement les études de Sciences mais également les études médicales.

traditionnelles (66) de renverser cette tendance. Mais les changements ne pourront être que lents et les filières traditionnelles fourniront encore l'essentiel du flux de sortie des Universités.

## 7.2. Les autres études poursuivies en dehors des études universitaires générales avant la sortie de l'Université

### 7.2.1. Nature des diplômes et concours obtenus en dehors des études universitaires générales

Il s'agit des diplômes ou concours obtenus à la suite d'une scolarité ou d'une préparation effectuée en dehors des études universitaires générales, c'est-à-dire, dans un institut d'Université, une école publique ou privée ou tout autre établissement d'enseignement. La terminologie actuelle désigne, depuis la loi de 1968, les instituts ou écoles ou autres établissements inclus dans une Université sous le nom d'unités d'enseignement et de recherche (U.E.R.) dérogatoires. Pour une large part, il s'agit donc de diplômes obtenus ou de concours préparés dans une de ces U.E.R. par opposition aux U.E.R. non dérogatoires qui constituent la filière normale des études universitaires réalisées autrefois dans les facultés, et sanctionnées en particulier par la licence, la maîtrise, les doctorats et préparant également aux concours d'enseignement.

L'analyse des études effectuées parallèlement hors des filières universitaires traditionnelles est riche d'enseignement pour les responsables de la politique d'éducation, et en particulier de la politique universitaire. La proportion de filières multiples (études universitaires générales et autres études) est, en effet, loin d'être négligeable : 20 à 30 % en moyenne et jusqu'à 50 % pour certains niveaux et disciplines des étudiants sortis. Cette observation appelle plusieurs commentaires.

Il faut se souvenir que l'Université n'a jamais mis au premier plan de ses objectifs la finalité professionnelle des enseignements qu'elle dispense (non seulement en Lettres, mais également en Sciences où cette fonction est censée être réservée aux écoles). Rien d'étonnant à ce que les facultés traditionnelles apparaissent comme des lieux d'enseignement « académique » satisfaisant une demande sociale croissante d'éducation mais sans lien direct avec les besoins généraux de la société (67). Ces besoins sont pris en compte dans des filières non traditionnelles et hors des Universités. Ces observations sont importantes dès lors que les difficultés récentes soulevées par la croissance des effectifs ont mis au premier plan les problèmes de rendements du système universitaire. L'accroissement des coûts de l'éducation a conduit les responsables à s'interroger sur le rendement interne de l'enseignement universitaire (taux de redoublement, taux de réussite, nombre d'abandons). Compte tenu des difficultés croissantes d'insertion professionnelle (rendement externe), la nécessité de réformer l'Université a fait l'unanimité parmi tous les groupes sociaux qui dénoncent l'inadaptation de l'Université à l'évolution de la société actuelle (68).

(66) Voir en particulier l'article de C. HERZLICH sur ce sujet à propos de la rentrée 1975-1976. *Le monde de l'éducation*, septembre 1975, « Quoi de neuf pour la rentrée » ?, pp. 43-45.

(67) Encore faut-il rappeler la formation des professeurs qui constitue bien une finalité professionnelle pour les études de Lettres et de Sciences aussi bien que la formation des cadres juridiques dans les études de Droit et des médecins dans les études médicales.

(68) C. GRIGNON et J.-C. PASSERON, *Innovation dans l'enseignement supérieur*, pp. 35-36, op. cit., O.C.D.E. 1970.



Mais par delà cet accord général, les critiques formulées étaient bien différentes d'un groupe à l'autre et d'une discipline à l'autre. Comme le notent les auteurs précités (69), « la réforme des études médicales et juridiques (70) semble procéder d'un écart trop marqué entre l'enseignement dispensé et des finalités professionnelles ou scientifiques relativement aisées à déterminer, tandis qu'en Sciences et en Lettres, le système universitaire a dû se réformer avant tout parce qu'il s'est avéré manifestement incapable de donner une réponse satisfaisante à l'encadrement des effectifs étudiants ».

Cependant, l'examen des autres diplômes possédés par les anciens étudiants des filières traditionnelles permet d'obtenir une évaluation des différents itinéraires suivis par chacun au sein de l'enseignement supérieur. Ainsi, pour beaucoup, les études universitaires générales apparaissent comme un complément à des études considérées comme plus professionnelles. On constate que 50 % des étudiants scientifiques de sexe masculin ayant quitté l'Université sans avoir obtenu ne serait-ce qu'un examen dans les études générales, possèdent par ailleurs un autre diplôme scientifique supérieur, en particulier un diplôme d'ingénieur ou d'une grande école. Cet exemple suffit à montrer avec quelle prudence il faut interpréter en terme de rendement toute statistique brute d'échec ou d'abandon concernant les études universitaires traditionnelles. En l'absence d'une connaissance plus précise des multiples inscriptions, toute analyse basée sur des calculs de rendement interne de l'institution universitaire trouve ici ses limites (71).

Ainsi, toute introduction d'une sélection à l'entrée à l'Université n'aurait pour conséquence que de priver une partie des étudiants potentiels des possibilités d'accès à la culture, alors même que les chances d'accès à l'Université sont déjà très inégales selon les divers groupes sociaux et de restreindre les possibilités des filières multiples alors que l'on recherche la pluridisciplinarité.

L'analyse cas par cas des différentes études par disciplines va nous permettre de préciser ces observations.

Une différence importante caractérise d'une part les étudiants en Lettres-Sciences humaines et d'autre part ceux des études juridiques et économiques. A mesure que l'on passe du premier au second cycle, la proportion d'étudiants ayant effectué d'autres études diminue notablement pour les premiers et à l'inverse s'accroît pour les seconds. Cette tendance existe pour les deux sexes. Au niveau du troisième cycle, cette proportion est presque toujours supérieure à celle qui existe dans le premier et le second cycles.

Parmi les étudiants qui abandonnent les études universitaires au niveau du premier cycle littéraire ou scientifique, une partie importante de ceux-ci obtiennent par ailleurs un titre à finalité professionnelle. La proportion de ceux se trouvant dans ce cas au niveau du second cycle étant moindre, il semble bien que pour certains, l'abandon précoce des études universitaires soit lié à la possession d'un autre titre ou à la recherche extérieure d'un diplôme ou concours donnant plus directement accès à un emploi. Il peut s'agir tout autant d'un

---

(69) C. GRIGNON et J.-C. PASSERON, *Innovation dans l'enseignement supérieur*, p. 36, op. cit.

(70) Les études juridiques incluent ici les études économiques.

(71) On a estimé que 50 % environ des étudiants des filières traditionnelles des Universités ne dépassaient pas le premier cycle, diplômé ou non (cf. Document n° 19 du CEREQ, *Devenir professionnel des étudiants à la sortie des universités. Premiers résultats d'enquêtes expérimentales*, décembre 1973). Mais cela ne veut pas dire 50 % de « non diplômés », ni 50 % d'étudiants entrant dans la vie active sans aucun autre diplôme que le baccalauréat.

réflexe de sécurité (comme on l'a déjà noté ci-dessus à propos du choix des études courtes) que d'une nécessité économique. Les mêmes raisons semblent motiver le choix des études parallèles pour les étudiants de second cycle. Les motivations des étudiants économistes et juristes poursuivant des études multiples semblent parfois bien différentes, bien que le souci d'obtenir un titre garantissant de meilleures chances d'emploi existe également chez certains (cf. l'importance à certains niveaux de la proportion de reçus au concours de l'école des impôts par exemple ou au C.A.A.E.) (72). Cependant, pour un nombre important d'entre eux, les études universitaires ou économiques constituent des études que l'on pourrait qualifier de parallèles ou de complémentaires (cf. l'importance des étudiants diplômés d'un institut d'études politiques, ou ayant un diplôme de comptabilité ou encore un diplôme d'ingénieurs). Cet aspect devient même prédominant au niveau du D.E.S. On retrouve donc bien ici cette dichotomie que nous avons esquissée ci-dessus avec C. GRIGNON et J.-C. PASSERON entre, d'une part, les études de Lettres et de Sciences, et d'autre part, les études juridiques et économiques.

On la retrouvera d'ailleurs à propos de la répartition des emplois occupés dans les différents secteurs économiques.

Si l'on examine maintenant le niveau des diplômes et concours obtenus dans les études parallèles, on constate une différence bien connue entre les sexes : c'est que les titres supérieurs au niveau de la licence et de la maîtrise sont extrêmement rares chez les femmes. En fait elles se cantonnent dans des formations du niveau du premier cycle de l'enseignement supérieur et même inférieur, et dans une moindre mesure du niveau du second cycle.

Cependant, si cette tendance est dominante en Lettres et en Sciences humaines, aussi bien pour les hommes que pour les femmes, en revanche, les études parallèles effectuées par les juristes du sexe masculin concernent essentiellement des études de second cycle, celles effectuées par les économistes des études du niveau du second ou du troisième cycle et enfin, celles effectuées par les scientifiques, des études de premier cycle ou du niveau du troisième cycle.

Ces observations correspondent à celles que nous avons faites ci-dessus à propos de la nature de ces études. Les « littéraires » ont suivi des formations orientées vers la vie professionnelle et en général de niveau non supérieur. Les études parallèles des juristes et des économistes présentent un caractère tout différent : elles constituent plus à proprement parler des études complémentaires et des doubles filières, et les niveaux des diplômes et concours restent voisins de ceux obtenus dans les études universitaires générales. Le cas des scientifiques révèle une particularité entre les cycles : si l'on exclut ceux n'ayant obtenu aucun diplôme scientifique à l'Université, la situation des scientifiques sortant du premier cycle est voisine de celle des littéraires (formations parallèles peu élevées) mais celle des scientifiques sortant aux niveaux les plus élevés est plus proche des économistes (formations parallèles de même niveau : le cas des ingénieurs diplômés venant préparer un doctorat en est un exemple). Cela nous conduit à nuancer la dichotomie que nous avons esquissée ci-dessus entre les différentes filières universitaires.

---

(72) C.A.A.E. : Certificat d'aptitude à l'Administration des entreprises délivré dans les Instituts d'Administration des Entreprises et Instituts assimilés.

TABLEAU 15

## Niveaux des diplômes et concours obtenus en dehors des études universitaires générales, avant la sortie de l'université

(en % par sexe et par diplôme)

Disciplines	Autres diplômes		Niveau non sup.		Niveau 1 <sup>er</sup> cycle		Niveau 2 <sup>e</sup> cycle		Niveau 3 <sup>e</sup> cycle		Niveau non déterminé		Aucun autre diplôme		Total	
	Diplômes universitaires d'études générales		H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Lettres	Néant .....		10	7	7	12	7	1	—	—	6	2	70	78	100	100
	1 <sup>re</sup> année D.U.E.L. ...		9	10	2	6	1	2	1	—	1	3	86	79	100	100
	D.U.E.L. ....		[1]	3	7	5	5	3	1	—	5	3	81	86	100	100
	Licence .....		2	2	3	4	10	6	1	—	3	1	81	87	100	100
	Maîtrise .....		[1]	1	[3]	7	[6]	4	[1]	ε	[1]	1	[88]	87	100	100
	3 <sup>e</sup> cycle .....		—	1	2	5	14	6	2	1	8	4	74	83	100	100
	Concours 2 <sup>e</sup> cycle ..		1	—	—	1	1	1	—	—	1	1	97	97	100	100
	C.A.P.C.E.G. ....		5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	95	100	100	100
Sc. humaines	Néant .....		11	36	6	10	5	—	—	—	5	3	73	51	100	100
	1 <sup>re</sup> année D.U.E.L. ...		11	12	2	10	8	—	6	—	8	—	65	78	100	100
	D.U.E.L. ....		12	22	15	20	—	—	5	—	—	—	68	58	100	100
	Licence .....		1	7	17	14	11	12	7	—	1	—	63	67	100	100
	Maîtrise .....		—	5	3	9	9	2	3	5	7	2	78	77	100	100
	3 <sup>e</sup> cycle .....		—	—	—	—	6	4	—	—	11	9	83	87	100	100

Disciplines	Autres diplômes Diplômes universitaires d'études générales	Niveau non sup.		Niveau 1 <sup>er</sup> cycle		Niveau 2 <sup>e</sup> cycle		Niveau 3 <sup>e</sup> cycle		Niveau non déterminé		Aucun autre diplôme		Total	
		H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
		Droit	Néant .....	2	6	13	11	11	2	3	—	2	1	69	80
1 <sup>re</sup> année licence ..	3		2	15	11	4	1	—	—	3	1	75	85	100	100
2 <sup>e</sup> année licence ..	5		6	2	7	12	—	2	1	2	—	77	86	100	100
3 <sup>e</sup> année licence ..	—		4	5	17	33	14	—	—	2	—	58	65	100	100
4 <sup>e</sup> année licence ....	ε		1	6	4	27	18	7	1	4	1	58	75	100	100
D.E.S. ....	—		—	3	6	53	19	13	6	2	2	31	67	100	100
Doctorat .....	—		—	—	—	34	—	8	—	—	—	58	100	100	100
Sciences économ.	Néant .....	3	1	14	19	9	1	9	—	1	—	64	79	100	100
	1 <sup>re</sup> année licence ..	2	3	12	10	8	—	4	—	2	3	71	84	100	100
	2 <sup>e</sup> année licence ....	1	—	9	18	22	6	11	—	3	—	55	76	100	100
	3 <sup>e</sup> année licence ....	2	—	14	—	18	14	16	—	—	—	50	86	100	100
	4 <sup>e</sup> année licence ....	—	1	2	1	24	11	10	1	3	5	61	81	100	100
	D.E.S. ....	—	—	—	—	46	[50]	12	[25]	—	—	42	[25]	100	100
	Doctorat .....	—	—	—	—	28	—	29	—	—	—	43	—	100	—
Concours .....	—	—	—	—	7	11	—	23	—	—	93	66	100	100	
Sciences	Néant .....	2	4	21	10	1	—	22	3	4	2	50	81	100	100
	1 <sup>re</sup> année D.U.E.S. ...	2	6	15	5	1	—	3	1	3	1	76	87	100	100
	D.U.E.S. ....	2	3	18	8	1	1	5	—	2	—	72	88	100	100
	Licence .....	1	ε	6	1	1	2	8	ε	1	—	83	97	100	100
	Maîtrise .....	—	1	2	4	3	1	11	1	2	1	82	92	100	100
	D.E.A. ....	—	4	1	4	2	—	40	4	2	7	55	81	100	100
	Doctorat .....	—	—	1	—	2	—	24	14	3	2	70	84	100	100
	Concours 2 <sup>e</sup> cycle ..	—	ε	2	1	—	—	1	—	1	ε	96	98	100	100
	C.A.P.C.E.G. ....	2	2	—	2	—	—	—	—	—	—	98	96	100	100

### 7.2.2. *Niveaux des diplômes et concours obtenus en dehors des études universitaires générales et origine sociale*

L'analyse des études poursuivies parallèlement aux études universitaires générales met immédiatement en lumière un phénomène important : si l'obtention d'un diplôme ou concours de niveau supérieur en dehors des études universitaires générales est relativement fréquente chez les enfants d'origine sociale élevée, en revanche, elle est exceptionnelle pour les enfants des milieux populaires.

En particulier, les filles d'ouvriers n'ont pratiquement pas obtenu de diplômes supérieurs parallèlement à leurs études principales. Ainsi, non seulement les filles poursuivent moins que les garçons des études extra-universitaires mais lorsqu'elles le font, cette conduite ne concerne que les filles d'origine sociale aisée.

Dans tous les cas cependant, et quelle que soit leur origine sociale, les filles ont moins que les garçons poursuivi d'autres études parallèles supérieures. Cette différenciation dans les conduites des enfants d'origine sociale différente est particulièrement sensible en Lettres. Seuls les fils et filles de cadres supérieurs, d'ingénieurs, de professeurs ou dont les pères exercent une profession libérale, sont relativement nombreux à avoir obtenu un diplôme ou un concours de niveau supérieur dans des études extra-universitaires. Les cadres moyens et petits commerçants et artisans se situent en position intermédiaire. Mais les études parallèles supérieures semblent représenter l'exception pour les enfants d'agriculteurs, d'employés et d'ouvriers.

Cette différence dans les conduites respectives des enfants d'origine bourgeoise et des enfants des milieux populaires introduit une inégalité importante : la possession d'autres diplômes supérieurs, souvent plus orientés vers la vie professionnelle comme on l'a vu, en plus des études littéraires, place les enfants des classes aisées dans une situation beaucoup plus favorable que les autres sur le marché du travail. Un éventail plus grand leur est en effet ainsi ouvert, en dehors des métiers de l'enseignement. En revanche, les enfants d'origine modeste, ne possédant pour la plupart qu'un diplôme de Lettres, n'ont pratiquement pas d'autre choix que l'enseignement.

Pour les juristes et les économistes, cette différence dans les études parallèles entre les enfants d'origines sociales diverses, bien que toujours sensible, est cependant moins importante. Le comportement des enfants des classes moyennes y est très voisin de celui des classes supérieures, mais les filles d'ouvriers sont pratiquement absentes de toutes poursuites d'études parallèles.

La situation des étudiants scientifiques est voisine de celle des juristes et des économistes, avec semble-t-il une proximité encore plus marquée des situations masculines respectives. Les filles d'origine modeste (employés, ouvriers, agriculteurs) sont dans une situation particulièrement peu favorable : très peu d'entre elles, en effet, ont obtenu un diplôme ou un concours parallèlement à leurs études universitaires scientifiques (5 à 10% au plus).

\*  
\*\*

TABLEAU 16

Pourcentage d'étudiants, par catégorie socio-professionnelle, ayant obtenu un diplôme ou concours de niveau supérieur dans les études hors Université

Diplomes (études principales)		Origine sociale											
		Agriculteur		Petit commerçant petit industriel, artisan		Profession libérale, cadre sup., prof., ingén.		Cadre moyen, instituteur, technicien		Employé		Ouvrier	
		H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Lettres	Néant .....	7	15	16	19	31	24	6	—	8	4	9	9
	1 <sup>re</sup> année D.U.E.L. .	7	5	—	—	12	12	5	8	5	7	3	—
	D.U.E.L. ....	—	[11]	10	—	33	14	17	3	—	3	—	—
	Licence .....	12	4	9	11	25	17	15	7	6	2	3	1
	Maîtrise .....	—	9	—	4	20	10	9	7	2	3	—	[36]
3 <sup>e</sup> cycle .....	—	—	[16]	[35]	32	12	[15]	[26]	—	—	[—]	—	
Droit	Néant .....	24	[34]	[15]	23	38	8	27	18	10	11	28	—
	1 <sup>re</sup> année licence .	[1]	12	37	14	19	20	26	10	12	4	9	—
	4 <sup>e</sup> année licence .	49	5	37	44	41	22	33	22	29	26	40	5
Sc. éco.	Néant .....	26	—	[66]	[24]	33	18	23	[43]	9	[7]	[40]	20
	1 <sup>re</sup> année licence .	[23]	—	19	23	21	16	21	—	3	—	[51]	—
	4 <sup>e</sup> année licence .	8	—	27	[14]	49	12	24	16	26	[35]	36	—
Sciences	Néant .....	51	13	48	5	55	32	38	12	39	6	25	7
	1 <sup>re</sup> année D.U.E.S.	13	5	40	8	25	14	18	2	13	6	13	—
	D.U.E.S. ....	14	—	15	—	36	17	24	23	7	3	21	7
	Licence .....	5	3	13	—	22	10	17	—	7	—	11	—
	Maîtrise .....	17	2	14	9	20	6	15	10	17	—	19	5
	D.E.S.-D.E.A. ....	45	[16]	41	—	47	4	44	16	44	[21]	23	—
	Doctorats .....	—	—	21	—	34	7	35	[8]	22	[50]	22	—

Ainsi donc, les filières multiples ne sont pratiquement le fait que des enfants des milieux aisés, tout particulièrement des garçons. Pour une bonne partie d'entre eux (un quart à un tiers et même plus), le diplôme universitaire obtenu dans les études générales ne représente qu'un diplôme parmi d'autres. Mais, en revanche, les enfants d'origine modeste, n'auront pour l'essentiel, à faire valoir que leur seul diplôme universitaire général lorsqu'ils se présenteront sur le marché du travail. On mesure la situation défavorable des seconds par rapport aux premiers dans un pays où l'on accorde aux diplômes une grande importance lors de l'embauche.

On peut tenter d'avancer une explication à propos de cette différenciation dans les conduites : les étudiants d'origine modeste et particulièrement les enfants d'ouvriers, sont ceux qui se trouvent le plus souvent dans une situation matérielle contraignante (cf. les taux d'activité à temps plein au paragraphe 3). Aussi comment concilier une activité professionnelle à temps plein, des études universitaires générales et encore d'autres études parallèles ? Cela paraît bien impossible. Et même à supposer qu'il s'agisse d'études entreprises successivement, l'allongement des études et l'élévation de l'âge, joints à une situation matérielle contraignante (ce qui est le cas des étudiants d'origine populaire), risque dans tous les cas de se terminer par un abandon avant la fin normale des études entreprises.

## 8. LA SPECIALITE DU DIPLOME

L'introduction de ce critère de différenciation supplémentaire, quoique intéressante, rencontre très rapidement ses limites : c'est que la dispersion des spécialités enseignées entraîne une baisse des effectifs concernés par chacune, malgré l'importance du volume de la population enquêtée. Cela montre bien à la fois l'intérêt mais également les difficultés que l'on rencontre lorsque l'on descend à un degré de plus en plus fin d'analyse.

### 8.1. Les spécialités suivies en fonction des niveaux des diplômes et concours obtenus et du sexe

La spécialisation dans les études intervient plus ou moins tardivement dans le cursus universitaire selon les disciplines. Elle est précoce en Lettres, Sciences humaines et en Sciences. Elle n'intervient qu'au cours du second cycle en Droit et en Sciences économiques (73).

La multitude des spécialités enseignées en Lettres (74) et en Sciences contraste singulièrement avec les quelques options très larges des études juridiques et économiques. Les études de Sciences en premier cycle étaient cependant à cette époque regroupées dans trois sections : Mathématiques Physique (M.P.), Physique Chimie (P.C.) et Chimie Biologie - Biologie Géologie (C.B. - B.G.), la spécialisation plus poussée ne prenant effet que dans le second cycle.

Néanmoins, si une dispersion existe, certaines spécialités regroupent un nombre relativement peu important d'étudiants ou d'étudiantes que les autres spécialités. C'est le cas de l'Anglais, des Lettres modernes et de l'Histoire-Géographie pour les littéraires, de la Physique et de la Chimie pour les hommes, de la Biologie, de la Biochimie et des Mathématiques pour les femmes.

Les études d'Anglais ont attiré une bonne partie des étudiants des deux sexes, et davantage les femmes que les hommes. Les étudiants sortis au cours du premier cycle dans cette spécialité semblent particulièrement nombreux (20-24 % des hommes et plus de 25 % des femmes), ce qui est certainement le signe d'une forte déperdition au cours du premier cycle. Mais il faut se souvenir également que les étudiants du premier cycle en 1969-1970 concernent les bacheliers de 1968, année qui a connu un taux d'admission exceptionnellement élevé. Or, cela a amené à l'Université un brusque gonflement des effectifs de nouveaux inscrits, phénomène qui s'est fait sentir particulièrement dans le premier cycle les années suivantes.

Cette forte proportion de sorties des études de premier cycle d'Anglais peut donc n'être qu'un phénomène conjoncturel, simple conséquence de l'année 1968 et d'une orientation préférentielle de beaucoup des nouveaux entrants vers ces études, jugées souvent à tort ou à raison moins contraignantes et susceptibles de meilleurs débouchés professionnels. A l'inverse, la proportion d'étudiants sortis après des études de Géographie, dès le premier cycle, est inférieure

(73) Du moins il en était ainsi pour la population étudiée qui a quitté l'Université, rappelons-le, en 1970.

(74) Les études de Sociologie et de Psychologie ont été volontairement distinguées des études littéraires et regroupées sous l'appellation Sciences humaines.



à celle des étudiants sortis aux niveaux plus élevés. Il peut s'agir là d'une désaffectation des nouveaux inscrits pour ce type d'études relativement aux autres spécialités ; l'écart entre les pourcentages respectifs du premier et du second cycle est en effet trop important pour qu'il ne puisse être dû qu'à une faible déperdition des étudiants géographes au niveau du premier cycle. Leur représentation importante dans les sorties du troisième cycle indique également que les géographes poursuivent plus que les autres des études au-delà du second cycle.

En définitive, ces quelques spécialités littéraires regroupent plus de la moitié des étudiants sortis. Mais qu'on ne s'y trompe pas : l'existence des diverses spécialités obéit à des préoccupations professionnelles. L'enseignement supérieur littéraire avait en effet comme fonction essentielle de fournir un corps de professeurs destinés à enseigner dans le secondaire. Et le découpage des spécialités correspond à peu de choses près aux diverses matières qui font l'objet des enseignements secondaires. D'ailleurs, si l'on examine les statistiques des concours de recrutement (C.A.P.E.S. et agrégation réunis), on s'aperçoit que les Lettres, l'Anglais et l'Histoire-Géographie qui présentent les effectifs d'admis les plus nombreux, sont également les spécialités qui ont été les plus choisies à l'entrée à l'Université. Cette observation nous permet de dire que, sans aucun doute, une partie des étudiants littéraires a déjà formé, dès l'entrée à l'Université, des projets professionnels précis, en particulier celui de se destiner à l'enseignement (75). Un tel constat va à l'encontre des stéréotypes répandus à savoir que les études de Lettres ne dispenseraient qu'une culture générale à une jeunesse ne cherchant à l'Université que le moyen de maximiser son temps de loisirs et retarder son entrée dans la vie professionnelle.

Bien au contraire, les soucis professionnels existent et nous en avons la preuve dans l'importance des effectifs de candidats aux différents concours malgré des taux d'admission extrêmement faibles (entre 15 et 20 %).

Les diverses spécialités scientifiques obéissent également aux mêmes préoccupations : les Mathématiques, la Physique, la Chimie et les Sciences naturelles sont les matières scientifiques enseignées dans le secondaire. Cependant, l'orientation entre les diverses spécialités ne correspond pas exactement à la répartition des différentes proportions d'admis aux concours ; ainsi les Mathématiques qui représentent plus de 60 % des admissions aux concours scientifiques sont loin d'être choisies par 60 % des étudiants.

A l'inverse, les Sciences naturelles et les Sciences physiques qui offrent relativement moins d'admis aux concours représentent souvent plus de 40 % des diplômés sortis au niveau du second cycle.

Pourquoi ce décalage entre les possibilités de débouchés vers l'enseignement et l'orientation entre les diverses spécialités ? Sans doute parce que à cette fonction de formation des enseignants scientifiques du secondaire s'en ajoute une autre : celle de recherche et il lui correspond une plus grande dispersion entre des spécialités multiples et plus fines. On sait, en effet, que la complexité croissante des problèmes scientifiques a amené en ce domaine une spécialisation de plus en plus étroite. Or, une partie de la recherche scientifique est réalisée dans les Universités ou du moins en liaison avec les milieux universitaires.

(75) Comme l'indiquent O. JOUBIN et M.C. d'UNRUG dans leur enquête sur les étudiants littéraires de Clermont-Ferrand : « 549 étudiants sur 838 affirment donc clairement s'être engagés dans des études de Lettres pour aboutir à une carrière dans l'enseignement » in Etudes et insertion sociale des étudiants de la Faculté des Lettres et Sciences humaines de Clermont-Ferrand, 1973, p. 9 (Rétrospective sur les étudiants ayant quitté la Faculté entre 1960 et 1970).

TABLEAU 17

Candidats admis aux concours d'agrégation et du C.A.P.E.S. (Total admis C.A.P.E.S. + agrégation)

Spécialités	Années	Sexe	1969				1970			
			Hommes		Femmes		Hommes		Femmes	
			eff.	%	eff.	%	eff.	%	eff.	%
<b>Littéraires</b>										
Philosophie .....			127	6	112	4	139	7	106	3
Lettres (classiques) .....			358	18	550	21	338	16	557	18
Lettres modernes .....			399	20	416	16	399	19	545	18
Grammaire .....			32	2	33	1	36	2	36	1
Histoire-géographie .....			426	21	425	16	510	24	513	17
Langues	Allemand .....		149	8	274	11	166	8	321	10
	Anglais .....		373	19	591	22	384	18	660	22
	Espagnol .....		81	4	156	6	98	5	222	7
	Italien .....		17	1	50	2	22	1	68	2
	Russe .....		16	1	25	1	12		34	1
autres (Arabe, Portugais) .....		5		—	—	3		1		
Total Lettres .....			1 983	100	2 632	100	2 107	100	3 063	100
<b>Scientifiques</b>										
Mathématiques .....			608	61	566	64	677	60	602	61
Mécanique .....			18	2	—	—	21	2	4	
Sciences physiques (physique-chimie) .....			225	22	141	16	246	22	165	17
Sciences naturelles (géologie, biochimie, biologie) .....			153	15	183	20	177	16	212	22
Total Sciences .....			1 004	100	890	100	1 121	100	983	100
<b>Economiques</b>										
Techniques économiques de gestion .....			35	—	10	—	52	—	30	—
Sciences économiques et sociales .....			(+ une partie de 34)		(+ une partie de 34)					
Disciplines artist. et spéciales (C.A.E.M., dessin...) .....			56	—	—	—	74	—	163	—

Sources : Ministère de l'Éducation nationale. Statistiques des enseignements n° 3.2, année 68-69 et 69-70.

L'objectif est alors double : il s'agit non seulement de faire progresser la recherche mais également de former à la recherche des étudiants qui deviendront des chercheurs de haut niveau pour la recherche fondamentale publique comme pour le secteur privé. Cet objectif est loin d'être négligeable dans la société industrielle d'aujourd'hui.

La finalité professionnelle des études juridiques n'a pas à être démontrée ; elles comptent en effet parmi les études les plus anciennes et elles devaient fournir les cadres juridiques, administratifs et politiques de la nation (d'où la distinction droit privé - droit public).

Issues des études juridiques, les études économiques, créées au début des années 60, ont répondu à une redéfinition de la fonction professionnelle des études des Facultés de Droit. L'on a assisté dans les milieux professionnels à une transformation des emplois d'administration : les problèmes économiques et de gestion sont devenus des problèmes de premier plan et ils ont nécessité la formation de spécialistes directement aptes à les résoudre, tant sur le plan général que sur celui de l'entreprise.

Cet objectif a amené une spécialisation très poussée des études de gestion, jusqu'à la création d'Universités spécialisées dans ce domaine comme celle de Paris VIII-Dauphine.

Quant aux études de Sciences humaines, leur développement dans les Facultés de Lettres est récent. Elles ne représentent que 14 % des sorties en Lettres-Sciences humaines de notre population masculine, 12 % des sorties pour le sexe féminin (76). Il s'agit essentiellement de psychologues ; les sociologues ne représentent en moyenne qu'un quart des étudiants en Sciences humaines de notre population (25 à 30 % des garçons et 15 à 20 % des filles).

L'introduction des études de Sciences humaines a correspondu à l'existence et au développement d'une demande nouvelle qui s'est manifestée dans les milieux professionnels et concernant des besoins en spécialistes de la psychologie et de l'orientation, de la recherche en sciences sociales, des études de marché, de la gestion du personnel et de l'organisation du travail. En ce sens, leur développement est proche de celui des études de Sciences économiques dont l'objet était également de répondre à des besoins nouveaux de la société.

Mais le développement des Sciences humaines n'a pas connu l'importance des Sciences économiques au sein des Facultés de Droit. Si les économistes ont pu obtenir une autonomie de plus en plus complète et la reconnaissance de l'économie comme une science accompagnée d'une séparation de plus en plus accusée vis-à-vis de l'enseignement juridique, c'est parce qu'il existait une évolution rapide des débouchés des Facultés de Droit (77). Cette évolution a été moins rapide et moins importante pour les études de Sciences humaines et elles ont gardé dans leur enseignement la marque des normes héritées de la Philosophie dont elles sont issues (78).

(76) La part des Sciences humaines au sein des spécialités littéraires ne semble pas avoir connu une croissance importante depuis une dizaine d'années : d'après le rapport d'enquête du C.E.L.S.A. sur l'affectation socio-économique des licenciés ès Lettres de la Faculté des Lettres de Paris (troisième partie 1966) la part des Sciences humaines qui était de 4 % parmi les licenciés de 1952-1958 était de 9,5 % en 1959-1965 et de 9,57 % en 1966. Noëlle BISSERET donne pour les étudiants de la cohorte inscrits en propédeutique en 1962 à la Faculté des Lettres de Paris et suivis jusqu'à 1966-1967, la proportion de 8 % de psychologues et de 4 % de sociologues inscrits en licence, soit 12 % au total pour les Sciences humaines (cf. *La carrière scolaire d'une cohorte...*, N. BISSERET, juin 1968, op. cit., p. 13).

(77) C. GRIGNON et J.-C. PASSERON, *Innovation dans l'enseignement supérieur*, op. cit., p. 32.

(78) C. GRIGNON et J.-C. PASSERON, *ibid* p. 99.

## 8.2. La spécialité des études suivant l'origine sociale et le sexe

L'orientation entre les différentes spécialités n'est pas le fruit du hasard. Le choix qui s'opère dans le supérieur et qui n'est que le résultat de mécanismes déjà à l'œuvre dans le secondaire, obéit toujours à des modèles sociaux plus ou moins contraignants (79). En fait, sous la pression qui s'exerce souvent inconsciemment, d'un système de représentations et de valeurs, les possibilités de choix qui s'offrent à l'étudiant seront bien différentes selon le sexe et l'origine sociale (80).

On observe dans le tableau ci-après, que dans deux disciplines (Lettres et Sciences), la différenciation dans les conduites vis-à-vis du choix des spécialités est plus importante entre les sexes qu'entre les différentes catégories sociales. Bien que les écarts existent (en particulier pour la catégorie des moyens ou gros commerçants et industriels), l'orientation entre les diverses spécialités des garçons d'origine sociale différente n'y est pas très éloignée. Tout au plus, peut-on distinguer en Sciences une légère préférence des milieux aisés pour les Mathématiques et la Physique, et à l'inverse une préférence pour la Chimie et les Sciences naturelles dans les milieux populaires. Si cette différenciation dans les conduites féminines se retrouve avec des écarts souvent plus importants, l'orientation dans les diverses spécialités entre les garçons et les filles révèle des différences plus significatives.

Ainsi, le choix préférentiel des filles pour les langues et en particulier pour l'Anglais, est le trait dominant des conduites féminines. De la même manière, les étudiantes scientifiques se sont orientées tout particulièrement vers les études de Biologie et de Sciences naturelles, quelle que soit leur origine sociale, et ce d'autant plus qu'elles ne sont pas d'origine sociale élevée.

L'observation de ces mécanismes d'orientation, met à jour l'existence d'un système de compensations, comme le décrit N. BISSERET : les femmes d'origine bourgeoise s'orientent relativement plus que les autres vers les spécialités où la population masculine se dirige préférentiellement : ainsi 26 % des femmes de la catégorie professions libérales - cadres supérieurs s'orientent vers les Mathématiques contre 16 % seulement des filles d'employés ou d'ouvriers ayant fait des études scientifiques. Les hommes des classes populaires, bien qu'ils soient souvent représentés dans les spécialités très féminisées comme les Sciences naturelles, la Biologie ou les Langues, sont également très nombreux à s'orienter vers des spécialités plus masculines comme les Mathématiques (81).

Mais les conduites respectives des hommes et des femmes font appel également aux capacités que leur reconnaît la société et aux finalités qu'ils attendent de leurs études. La faible représentation des milieux défavorisés dans les études de Sociologie (82) obéit à une préoccupation constante chez les individus de cette origine : celle de la recherche d'une sécurité économique et de

(79) N. BISSERET, *La carrière scolaire d'une cohorte d'étudiants*, pp. 11-12, op. cit.

(80) Nous avons déjà noté à ce propos la relation qui existait entre d'une part, le sexe et l'origine sociale et d'autre part, la série du baccalauréat choisie, série du bac qui restreint ensuite les possibilités de choix entre les différentes filières.

(81) N. BISSERET, *Les Inégaux ou la sélection universitaire*, op. cit., p. 106, « Pour les premières, l'origine de classe vient parfois compenser positivement les limites socialement imposées aux femmes ; pour les seconds, la catégorie de sexe vient parfois compenser les limites imposées aux enfants de la classe dominée ».

(82) Presque un étudiant sur deux de la catégorie sociale la plus élevée et s'étant orienté vers les Sciences humaines a choisi la Sociologie alors que pour les fils d'employés ou d'ouvriers cette orientation ne concerne qu'un étudiant sur quatre.

TABLEAU 18

## Catégorie socio-professionnelle

(tous les niveaux confondus)

Disciplines et spécialités		Lettres										Sc. humaines					
		Lt. modernes	Lt. classiques	Histoire	Géographie	Hist et Géo.	Philo, log.	Anglais	Allemand	Espagnol	Italien	Russe	Total	Sociologie	Psychologie	Sc. éducation	Total
C.S.P. du père																	
Hommes	Agriculteur .....	17	13	11	8	10	13	19	4	1	4	—	100	[45]	[32]	[23]	100
	Ouvrier agricole .....	20	6	20	17	—	8	17	6	6	—	—	100	—	—	—	—
	Petit comm., ind., artisan	15	5	17	15	7	5	21	7	5	2	1	100	19	81	—	100
	Moyen ou gros comm., ind. ....	4	10	4	26	6	4	36	6	4	—	—	100	[65]	[35]	—	100
	Cadre lib., cadre supérieur	20	9	12	10	5	10	19	9	3	1	2	100	42	55	3	100
	Cadre moyen, insti., tech.	25	2	11	10	4	10	23	11	3	ε	1	100	14	84	2	100
	Employé .....	21	7	13	11	8	5	24	7	3	1	—	100	24	76	—	100
	Ouvrier .....	20	6	11	12	7	6	17	11	7	1	2	100	28	72	—	100
	Artiste, clergé, armée ..	37	2	3	17	4	5	14	14	4	—	—	100	[46]	[54]	—	100
	TOTAL HOMMES .....	21	7	12	11	6	8	21	9	3	1	1	100	30	68	2	100
Femmes	Agriculteur .....	22	6	11	8	2	5	16	10	13	6	1	100	18	82	—	100
	Ouvrier agricole .....	[31]	—	[7]	[19]	[16]	[6]	[9]	—	[12]	—	—	100	—	—	—	—
	Petit comm., ind., artisan	22	8	5	9	5	3	30	7	7	3	1	100	16	80	4	100
	Moyen ou gros comm., ind. ....	14	2	9	7	2	5	32	11	13	4	1	100	18	82	—	100
	Prof. lib., cadre supérieur	18	7	9	6	4	4	33	11	7	1	F	100	17	80	3	100
	Cadre moyen, insti, tech.	19	9	9	4	7	3	31	10	5	2	1	100	10	90	—	100
	Employé .....	22	10	5	6	3	4	25	13	10	2	—	100	10	85	5	100
	Ouvrier .....	22	5	10	12	4	3	17	9	13	4	1	100	12	88	—	100
	Artiste, clergé, armée ....	20	8	11	7	18	2	18	5	—	2	9	100	[37]	[63]	—	100
	TOTAL FEMMES .....	20	7	9	7	4	3	29	10	8	2	1	100	15	83	2	100

du père par spécialité du diplôme

(en %)

Droit				Sc. économiques						Sciences											
Droit privé	Droit public	Sc. politiques	Total	Eco. internat.	Econométrie	Gestion	Eco. appliquée	Tech. écon.	Total	Math. appliquées	Math. physique	Informatique	Physique-Chimie	Chimie	Physique	Mécanique	Biologie	Géologie	Sc. naturelles	Technologie	Electronique
38	57	5	100	18	4	74	4	—	100	17	4	—	20	14	14	2	15	2	5	1	6
—	[100]	—	100	—	—	[100]	—	—	100	7	—	—	27	18	—	9	12	7	11	9	—
57	38	5	100	32	8	44	16	—	100	13	10	1	16	15	16	3	8	4	5	1	8
54	46	—	100	40	—	45	15	—	100	27	7	9	11	12	24	—	3	—	—	—	7
51	46	3	100	34	18	36	12	—	100	23	7	4	12	10	19	3	10	5	2	2	3
31	67	2	100	38	16	29	11	6	100	22	8	2	11	10	13	4	13	4	6	3	4
31	69	—	100	48	9	28	6	9	100	14	8	3	9	11	13	3	23	6	4	1	5
53	44	3	100	18	6	66	2	8	100	20	5	3	16	14	14	3	12	3	6	1	3
39	61	—	100	[47]	[24]	[29]	—	—	100	7	8	—	19	15	29	—	17	3	2	—	—
46	52	2	100	34	13	40	11	2	100	19	7	3	13	12	16	3	13	4	4	2	4
58	42	—	100	[42]	—	[39]	—	[19]	100	21	10	1	14	7	6	—	22	2	16	1	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	[13]	—	—	[15]	[26]	—	—	—	—	[46]	—	—
33	67	—	100	[15]	—	[85]	—	—	100	18	5	2	16	11	5	—	26	—	15	—	2
32	62	6	100	[33]	[11]	[56]	—	—	100	30	12	—	14	5	11	—	14	4	10	—	—
57	33	—	100	39	24	22	6	9	100	26	5	5	13	9	11	—	21	ε	10	ε	ε
30	70	—	100	48	13	24	7	8	100	24	3	2	20	9	9	—	20	1	11	1	—
38	62	—	100	[88]	—	[12]	—	—	100	16	8	2	15	7	4	—	27	2	17	—	2
55	35	—	100	[26]	—	[58]	[16]	—	100	16	6	2	12	13	7	—	22	1	21	—	—
44	[56]	—	100	—	—	—	—	—	—	18	—	—	18	12	4	—	35	—	13	—	—
53	47	ε	100	40	14	35	5	6	100	22	6	2	15	10	7	—	23	1	14	ε	ε

l'évaluation des débouchés qui pourront s'offrir à eux. On sait en effet que ce type d'études a la réputation d'offrir peu de débouchés. L'orientation dominante des étudiants en Sciences économiques d'origine sociale populaire (ouvrier - agriculteur) vers les études de gestion obéit sans aucun doute à ces mêmes préoccupations économiques : 66% des fils d'ouvriers en Sciences économiques ont fait des études de gestion contre 36% des fils de la catégorie professions libérales - cadres supérieurs. C'est que l'on a l'habitude de reconnaître aux études de gestion une rentabilité professionnelle certaine.

Ainsi, les conduites différentielles des étudiants entre les diverses spécialités doivent faire référence non seulement à l'origine sociale, mais également au sexe.

Si l'on considère une hiérarchie du savoir qui irait des spécialités les moins féminisées vers celles les plus féminisées, les orientations s'ordonnent selon une échelle allant des hommes aux femmes et à l'intérieur de chaque catégorie de sexe, de la classe aisée (milieux bourgeois) vers la classe défavorisée (milieux populaires) (83).

---

(83) N. BISSERET, *Les Inégaux ou la sélection universitaire*, op. cit., p. 105.

Deuxième partie

# **L'ENTRÉE DES ÉTUDIANTS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL**



L'insertion professionnelle est un phénomène complexe difficilement conciliable avec un haut niveau d'agrégation. Comme nous l'avons montré dans la partie précédente, de multiples critères de différenciation déterminent en effet des populations étudiantes largement hétérogènes. Par là même, le processus d'insertion et la signification de celui-ci sont très variables d'un groupe à l'autre, ce qui impose une analyse détaillée. Tout en restant à un niveau assez général pour être significatif des grandes tendances, le but du mode d'investigation choisi a été de rendre possible, la mise en évidence de l'impact des diverses variables sur le processus d'insertion.

Certes, la méthodologie adoptée n'a pas toujours autorisé des observations très fines des situations réelles de travail mais le degré de stratification et de décontraction de la population universitaire a en revanche mis à jour bon nombre d'articulations et de comportements caractéristiques du processus d'entrée dans la vie active de la population universitaire. Elle a ainsi permis de classer la population étudiée en fonction de critères (filière, diplôme, sexe) qui se sont révélés particulièrement pertinents lors de l'analyse des modalités d'entrée sur le marché du travail et de l'accès aux emplois.

Par ailleurs, le type d'investigation choisi — analyse transversale d'un flux annuel — a rendu possible la comparaison directe entre ces différentes populations qui, en principe, se sont présentées à la même période sur le marché du travail.

L'étude de l'entrée dans la vie active pose d'autant plus de problèmes à l'analyse qu'elle concerne des jeunes ayant reçu une formation de niveau élevé. L'insertion professionnelle des étudiants est difficile à caractériser par des critères simples : elle s'accompagne en effet d'une multitude de situations qu'il est impossible de saisir objectivement dans leur totalité. Qu'il s'agisse de la répartition entre les différentes filières, disciplines et spécialités ou des doubles formations, les cheminements multiples à travers le système éducatif déterminent une utilisation bien différente de ce système selon les individus ou groupes d'individus mais dans des perspectives qui en conditionnent sa portée. Il convient donc de démystifier une vision trop « mécaniste » du processus d'entrée dans la vie active. Le déroulement des études n'est pas toujours linéaire et l'acquisition d'un diplôme n'est pas suivi automatiquement d'une entrée sur le marché du travail. Bien plus, la situation vis-à-vis de l'emploi est également très variable. Une proportion souvent importante de la population étudiante exerce déjà pendant les études universitaires une activité rémunérée.

A la limite, il est possible de distinguer autant de situations différentes que d'individus. Le processus d'insertion est donc un phénomène qu'il est difficile de situer à un moment précis du déroulement de la vie étudiante : il n'intervient

pas nécessairement à la sortie de l'Université (poursuite d'études post-universitaires, service militaire, inactivité...), il peut être discontinu (interruption d'études puis reprise), il peut déjà avoir eu lieu.

Certes, la majorité des étudiants se présente sur le marché du travail à la sortie de l'Université mais les phénomènes que nous venons d'évoquer sont loin d'être négligeables (1). Qu'il s'agisse d'inactivité (2), que ce soient des emplois à temps plein, à temps partiel ou des emplois d'attente (3), il est nécessaire de préciser ces différentes situations avant d'examiner la situation professionnelle proprement dite.

---

(1) A ce sujet, J. VINCENS exprime la même idée sur le processus d'insertion dans la vie active des licenciés de l'Université des Sciences sociales de Toulouse, cf. *L'entrée dans la vie active des licenciés de 1970 en Droit et Sciences économiques*, J. VINCENS et R. BOYER. Annales de l'Université des Sciences sociales de Toulouse, 1975.

Ces observations ne remettent pas en cause l'analyse de M. COUETOUX dans *L'analyse des emplois et des formations de niveau supérieur*. Bibliothèque CEREC, n° 6, La Documentation française, Paris, novembre 1973, à propos de la rupture entre la vie scolaire et la vie salariée. Simplement cette rupture est pour beaucoup d'étudiants moins soudaine et plus étendue dans le temps.

(2) Il existe de nombreuses situations d'activité et d'inactivité incertaines et la notion même d'activité est loin d'être définie de manière précise ; voir à ce sujet J. MAGAUD, « Vrais et faux salariés », *Sociologie du travail*, janvier 1974 et également J.-P. COURTHEOUX, « La notion d'activité selon la coutume statistique », *Revue française de sociologie*, XII, 1971, pp. 40-56.

(3) Il serait d'ailleurs nécessaire d'explicitier ces notions d'emplois d'attente, d'emplois temporaires et à temps partiel qui sont toujours d'une définition très incertaine et très mal connue. Des enquêtes plus limitées avec un autre mode d'investigation seraient donc utiles pour mieux cerner ce qu'elles recourent réellement.

## 1. LES ATTITUDES FACE A L'EMPLOI

### 1.1. La position vis-à-vis de l'emploi à la sortie de l'Université

#### *— La situation à la sortie de l'Université*

L'activité professionnelle constitue la situation largement dominante pour la grande majorité des étudiants et étudiantes quittant l'Université (80 à 90 % d'entre eux). Cependant, si la proportion de ceux et de celles qui n'ont eu aucune préoccupation d'ordre professionnel demeure relativement faible, des différences peuvent être observées en fonction des sexes, des disciplines et des niveaux des diplômes obtenus.

Ainsi, l'importance de la non-recherche d'un emploi est plus grande chez les étudiantes que chez les étudiants, particulièrement dans le premier cycle, les situations masculines et féminines se rapprochant au niveau des sorties du second cycle.

Si l'on excepte les sorties masculines du premier cycle scientifique, l'importance de la non-activité reste très faible chez les hommes (inférieure à 10 % en moyenne) ; on observe en Sciences l'influence des doubles inscriptions en classes préparatoires ou écoles scientifiques et à l'Université : plus d'un quart des étudiants scientifiques sortis au niveau du premier cycle n'ont ainsi ni cherché, ni exercé une activité professionnelle. Avec une importance moindre (moins de 20 %), il est possible d'observer une situation analogue dans les premières années des études de Sciences économiques ; sans doute s'agit-il de doubles formations (en particulier avec les Sciences politiques) qui sont, comme nous l'avons vu, relativement fréquentes dans ces études.

Le taux d'inactivité devient extrêmement faible à mesure que l'on s'élève dans les études (moins de 5 % au niveau de la fin du second cycle), quel que soit le sexe.

Cette observation est importante car elle va à l'encontre d'un certain nombre de stéréotypes longtemps répandus à propos des comportements féminins : les taux d'inactivité des étudiantes quittant l'Université ne sont pas significativement différents de ceux de leurs compagnons masculins ayant obtenu le même diplôme.

#### *— Situation vis-à-vis de l'emploi à la sortie de l'Université et activité professionnelle pendant les études*

La grande majorité des étudiants qui ont continué à travailler chez le même employeur, exerçaient déjà une activité professionnelle à plein temps pendant leurs études universitaires. Ainsi, au niveau des sorties du premier cycle, plus de 60 % de ceux qui n'ont pas changé d'employeur avaient déjà un emploi à temps plein. Cette proportion décroît avec l'élévation dans les études.

## 1.2. L'inactivité professionnelle à la sortie de l'Université

### — *La raison de non-activité*

Les raisons avancées comme cause de l'inactivité diffèrent nettement chez les hommes et chez les femmes : pour les premiers, la poursuite d'études représente la raison dominante et pratiquement unique de non-activité ; pour les secondes, les raisons familiales ont été également très souvent invoquées, surtout à mesure que les études poursuivies s'allongent.

Si les taux d'inactivité des hommes et des femmes à la sortie de l'Université sont voisins, ils recouvrent donc des situations bien différentes, la situation féminine étant la moins favorable, en particulier au niveau des abandons en premier cycle.

Il ne faut cependant pas oublier que les effectifs concernés sont très faibles (10% en moyenne des étudiants sortis) et une partie seulement de cette faible fraction se trouve dans ce cas. Contrairement à une opinion répandue, cette situation est donc loin de représenter le cas général de la population étudiante féminine.

### — *Les études poursuivies par les inactifs ayant quitté l'Université*

Les effectifs étant très faibles, nous n'avons pas calculé des pourcentages qui n'auraient eu aucune signification. Il est cependant possible de faire quelques observations sur la nature des études poursuivies (4) après la sortie de l'Université.

Les études poursuivies par les littéraires après la sortie de l'Université ne montrent pas d'orientation dominante vers un type d'étude déterminé ; tout au plus peut-on observer quelques études comportant des effectifs plus nombreux, mais qui diffèrent d'un niveau à l'autre et d'un sexe à l'autre :

— Les étudiants sortis avec le D.U.E.L. se sont ainsi plus orientés vers des études de Langues vivantes et de traduction et dans une moindre mesure vers celles de documentaliste-bibliothécaire ; les études juridico-administratives ont également retenu l'attention comme études post-licence.

— Les étudiantes ayant abandonné les études littéraires sans avoir obtenu un examen ou avec la première année seulement, se sont orientées vers les relations publiques, la dactylographie et des études médico-sociales et paramédicales comme celles conduisant aux diplômes d'assistante sociale, de kinésithérapeute, d'éducateur, de sage-femme et enfin d'infirmière. Pour les licenciés, les études de documentaliste-bibliothécaire ont retenu l'attention ainsi que les relations publiques et dans une moindre mesure, les Langues vivantes et les concours de la fonction publique.

La faiblesse des effectifs des étudiants de Sciences humaines ayant quitté l'Université interdit toute analyse des études poursuivies après la sortie. Tout au plus constate-t-on que quelques individus ayant poursuivi des études

(4) Le détail de la spécialité des études poursuivies n'est pas oublié ici mais est pris en compte dans le texte.

après leur sortie se sont presque tous orientés vers des filières para-médicales, médicales et sociales (assistantes sociales, éducateurs [tout spécialement à partir du D.U.E.L.]) ou vers des études concernant l'orientation scolaire.

On n'observe pas de tendances bien définies dans l'orientation des étudiants ayant quitté les études universitaires juridiques. Seule la poursuite d'études juridiques et plus directement professionnelles semblent avoir retenu l'attention des licenciés des deux sexes — C.A.P.A. (5), magistrature, notariat — ainsi que des filières économique-administratives comme les Instituts d'études politiques et les concours des Impôts et du Trésor. Les femmes sorties au cours du premier cycle se sont orientées vers des études de documentaliste ou de relations publiques, mais également vers des études médico-sociales comme celles d'assistante sociale.

Les orientations prises par les étudiants économistes après leur sortie de l'Université ne présentent pas en revanche cette dispersion : les étudiants économistes ont poursuivi des études relevant du domaine économique, principalement les études de comptabilité, le C.A.A.E. (6) et les études de Sciences politiques (I.E.P.) ; les étudiantes n'ayant obtenu aucun examen à l'Université ont poursuivi également des études de relations publiques, de journalisme et de techniques documentaires.

Les études poursuivies après la sortie des études universitaires scientifiques sont presque exclusivement des études relevant du même domaine : grandes écoles d'ingénieurs et autres établissements scientifiques. On observe cependant une plus grande dispersion dans les poursuites d'études féminines : études para-médicales, médico-sociales, études littéraires, voire quelques formations de dactylographie.

### 1.3. La poursuite d'une activité professionnelle chez le même employeur

Les étudiants qui exerçaient déjà une activité professionnelle avant leur sortie de l'Université et qui n'ont pas changé d'emploi, poursuivent des études essentiellement dans le but d'obtenir un complément de formation ou dans celui d'obtenir une promotion. Ces deux raisons ont d'ailleurs été fréquemment indiquées ensemble (10 à 15 %). Au total, elles représentent plus des deux tiers, en moyenne, des réponses indiquées.

Les finalités professionnelles sont donc déterminantes dans la décision de poursuivre des études universitaires.

Si l'on y ajoute l'objectif de changement d'emploi, les finalités professionnelles ont au total représenté plus des trois quarts des buts recherchés dans les études universitaires par les étudiants salariés. L'objectif de changer d'emploi a été relativement plus souvent indiqué par les étudiants en Sciences humaines que par les autres.

Enfin, l'objectif d'augmenter la culture générale n'a été significativement indiqué que par les étudiants et étudiantes n'ayant obtenu aucun examen ou ayant

(5) C.A.P.A. : Certificat d'aptitude à la profession d'avocat.

(6) C.A.A.E. : Certificat d'aptitude à l'administration des entreprises.

abandonné les études universitaires au cours du premier cycle, son importance devient en effet très faible au-delà du premier cycle.

Les projets professionnels semblent donc n'être absents que d'une faible partie des étudiants salariés ; pour l'essentiel, lorsqu'un individu exerce une activité professionnelle et qu'il poursuit parallèlement des études universitaires, c'est dans le double but d'obtenir soit une promotion, soit un complément de formation pour être plus apte à tenir son emploi.

L'amélioration de la situation professionnelle, de la situation de travail même, est donc l'objectif essentiel des étudiants salariés ayant conservé le même employeur à la sortie de l'Université. Dans l'optique de l'enseignement alterné dont le développement semble possible, on mesure l'importance d'une telle observation pour les responsables des études universitaires : la formation dispensée par les Universités est bien reconnue par ces étudiants comme susceptible d'une valorisation dans la vie professionnelle. En ce sens, le développement de filières et d'enseignement à finalité professionnelle au sein des Universités correspondrait à une réalité préexistante et aux attentes d'un nombre non négligeable d'étudiants déjà engagés dans la vie active. Et comme le remarque R. REMOND (7), plus les étudiants sont nombreux, plus cette attente est pressante et plus ils attendent de l'Université qu'elle leur permette de s'insérer dans la société et d'y trouver un emploi qui corresponde aux études qu'ils ont faites et aux diplômes qu'ils ont obtenus.

---

(7) Entretien avec R. REMOND, Président de l'Université de Paris X-Nanterre. « Quel avenir pour les Universités ? » L'Education, numéro spécial Universités, n° 226 du 28 novembre 1974. Propos recueillis par P.-B. MARQUET.

## 2. L'ACCES A L'EMPLOI

### 2.1. La recherche d'un emploi

#### — Le temps de recherche d'un emploi

La plupart des étudiants ont trouvé un emploi dans les six mois qui suivent leur sortie de l'Université (80 % environ) : les temps moyens de recherche d'un emploi sont ainsi relativement stables d'un niveau à l'autre et d'une discipline à l'autre : en moyenne, les étudiants ont mis quatre à six mois pour obtenir un emploi, ce qui représente une durée relativement longue.

Un quart environ des étudiants sortis ont trouvé un emploi immédiatement après leur sortie (moins de un mois), quel que soit le niveau de sortie et quel que soit le sexe.

Le niveau du diplôme obtenu avant de quitter l'Université ne semble pas avoir d'influence déterminante sur le temps de recherche d'un emploi.

Un écart, bien que très faible, existe entre les hommes et les femmes : le temps moyen de recherche d'un emploi de ces dernières est légèrement supérieur à celui des premiers : cinq-six mois contre quatre-cinq mois. En particulier, parmi ceux ayant eu, semble-t-il, plus de difficulté à trouver un emploi (plus de six mois de recherche) une différence légère apparaît entre les hommes et les femmes : 15 à 20 % des hommes en moyenne sont dans ce cas contre 20 à 25 % des femmes.

#### Répartition de la population disponible (P.D.R.E.) à la recherche d'un emploi salarié suivant l'âge et l'ancienneté de la recherche, en mars 1971

(population âgée de moins de 25 ans)

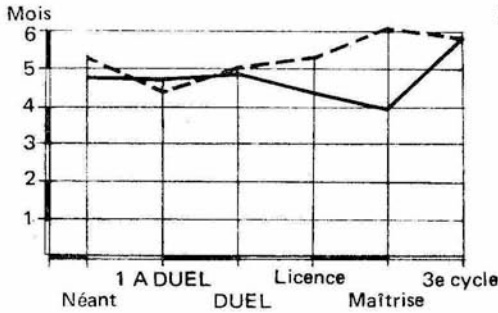
(en %)

Ancienneté de la recherche d'un emploi salarié	Hommes	Femmes	Total des deux sexes
Moins d'un mois .....	23,0	16,8	19,2
De 1 à 3 mois .....	24,7	24,4	24,6
De 3 à 6 mois .....	28,3	22,6	24,9
De 6 mois à 1 an .....	15,9	22,6	19,9
De 1 à moins de 2 ans .....	7,1	10,6	9,2
De 2 ans et plus .....	1,0	3,0	2,2
Total .....	100,0	100,0	100,0
Ancienneté moyenne de la recherche ....	4,9 mois	6,6 mois	6,0 mois

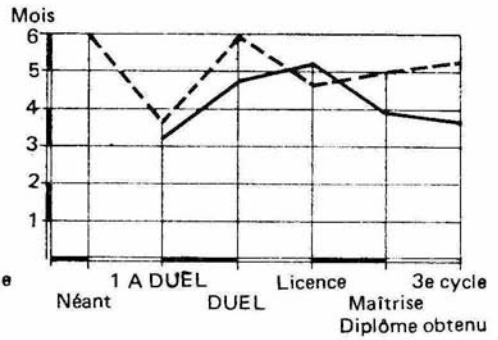
Mais si l'on compare les temps de recherche d'un emploi de notre population avec ceux de la population disponible à la recherche d'un emploi (P.D.R.E.) en

**TEMPS MOYEN DE RECHERCHE D'UN EMPLOI**

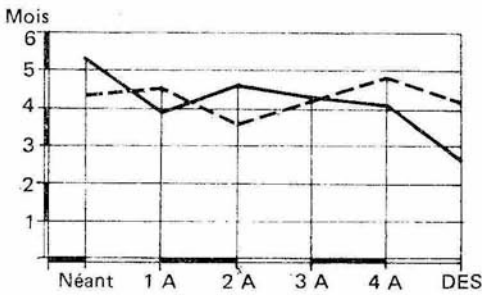
**LETTRES**



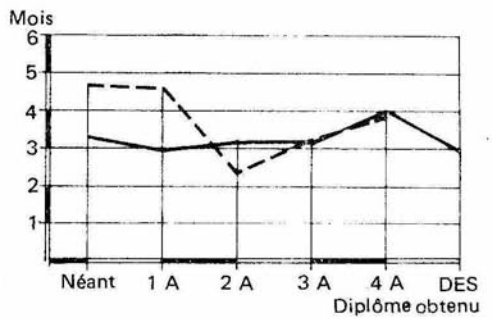
**SCIENCES HUMAINES**



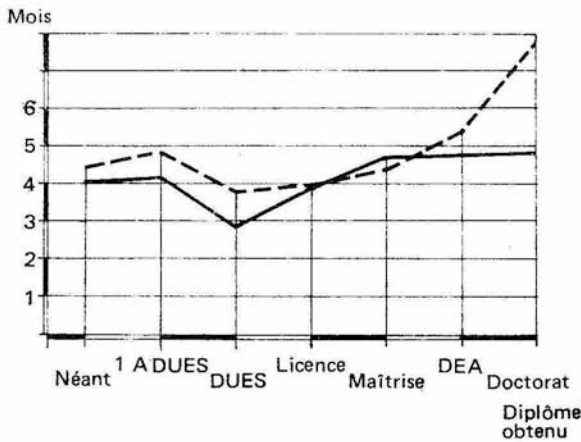
**DROIT**



**SCIENCES ECONOMIQUES**



**SCIENCES**



— Hommes

- - - Femmes



mars 1971 (8) et âgée de moins de 25 ans, on s'aperçoit que la situation des étudiants à la recherche d'un emploi est très voisine de celle de l'ensemble de la population (P.D.R.E.) de même âge.

Cependant, si la situation de la population étudiante de sexe masculin est pratiquement identique à celle de la P.D.R.E. de même sexe, il est possible en revanche de détecter des écarts dans la situation respective des deux populations féminines : l'ancienneté moyenne de la recherche d'un emploi est supérieure au temps moyen de recherche d'un emploi des étudiantes (6,6 mois contre 5-6 mois) et 36% des femmes de la P.D.R.E. cherchaient un emploi depuis plus de 6 mois. La population féminine étudiante semble donc avoir rencontré moins de difficultés dans la recherche d'un emploi que le reste de la population féminine de même âge à la recherche d'un emploi au cours de la même période (9).

Comparée au temps de recherche d'un emploi des étudiants sortis des Instituts universitaires de technologie (10), la durée de recherche de notre population lui est cependant bien supérieure (environ deux fois plus longue) : le temps moyen de recherche d'un emploi est en effet de 2,2 mois pour les hommes et de 2,7 mois pour les femmes ayant quitté les I.U.T. en 1972.

La situation sur le marché du travail des étudiants ayant quitté les études universitaires générales est donc loin d'être la plus favorable parmi la population d'ensemble de l'enseignement supérieur ayant cherché un emploi au cours de la même période.

#### — *La signification du temps de recherche d'un emploi*

La prise en compte du temps de recherche d'un emploi obéit à un objectif simple : celui de disposer d'un indicateur traduisant de manière synthétique les différentes situations du flux d'étudiants se présentant sur le marché du travail.

L'inégale durée des recherches traduit sur le plan temporel la liaison qui existe entre un diplôme de niveau donné et d'une filière déterminée d'une part et les contraintes du marché du travail d'autre part, à un moment donné. Il s'agit de mesurer le degré de satisfaction instantanée (ou d'insatisfaction) d'un diplôme sur le marché de l'emploi. L'existence de temps de recherche très court et à l'inverse de temps de recherche très long (par exemple supérieur à 6 mois) doit permettre, après comparaison entre les divers diplômes, de détecter les formations qui posent un problème.

L'utilisation d'un indicateur synthétique apparaît très séduisante a priori. Cependant, il ne faut pas oublier que de multiples facteurs interviennent à la fois dans le système éducatif, dans le système productif et dans le fonctionnement même du marché du travail :

---

(8) Enquête emploi de 1971. Résultats détaillés, I.N.S.E.E., collections D-29, p. 115.

(9) Notre population s'est présentée sur le marché du travail à partir de la seconde moitié de l'année 1970 et au début de l'année 1971. La P.D.R.E., saisie en mars 1971, concerne donc bien une recherche d'emploi pendant la même période, au moins en partie.

(10) Cf. Accès à l'emploi des anciens étudiants des Instituts universitaires de technologie, promotion 1970-1972. Document CEREP n° 24, mars 1975, pp. 65-66.

— à l'intérieur du système d'enseignement, l'orientation différentielle entre les divers établissements, entre les diverses filières selon le sexe, et selon l'origine sociale, la progression plus ou moins rapide d'un niveau à l'autre en liaison avec l'âge d'entrée et de sortie, la situation plus ou moins contraignante pendant les études sont des exemples qui montrent combien la population étudiante qui constitue le flux de sortie annuel, est hétérogène ;

— du côté du système productif, le niveau de l'activité économique et donc de l'emploi, est très fortement sensible aux variations de la conjoncture ; les restructurations intervenant dans tel secteur, les difficultés rencontrées par telle branche d'activité, les problèmes politiques, économiques ou sociaux se développant aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays auront ainsi des conséquences directes sur les prévisions des entreprises et sur leurs politiques d'embauche (ralentissement et même arrêt des créations et renouvellements d'emplois) ;

— enfin, en ce qui concerne le fonctionnement même du marché du travail, il ne faut pas oublier les phénomènes de concurrence et de substitution qui existent entre les diverses formations vis-à-vis des emplois et groupes d'emplois offerts, la combinaison des facteurs de production et les structures d'emploi étant éminemment différentes d'un secteur à l'autre et d'une entreprise à l'autre (11).

En outre, la répartition des emplois est très peu homogène sur l'ensemble du territoire national et le facteur régional est ainsi loin d'être négligeable. Par ailleurs, il faut compter avec la nécessité plus accentuée pour certains jeunes, surtout avec l'élévation en âge, de percevoir rapidement un revenu après la fin de leur scolarité.

Ces observations conduisent à s'interroger sur la signification des durées variables de recherche d'un emploi comme mesure de l'efficacité d'une filière de formation vis-à-vis du marché du travail. C'est un indicateur et comme tout indicateur il est imparfait ; il faut donc ne pas en oublier toutes les limites.

On peut maintenant tenter de déterminer la plus ou moins grande sensibilité de cet indicateur à des éléments de la formation, telle la spécialité du diplôme.

— *L'impact de la spécialité du diplôme le plus élevé sur le temps de recherche d'un emploi* (12)

La spécialité (13) de formation se combine au sexe et au niveau du diplôme obtenu dans l'influence qu'elle exerce sur le temps de recherche d'un emploi. Autant dire qu'il n'y a pas de spécialité miracle, sorte de panacée, qui garantirait, quels que soient le diplôme et le sexe, l'obtention rapide d'un emploi. Tout au plus peut-on déceler que certaines spécialités semblent entraîner moins de diffi-

(11) Sur ce sujet M. COUETOUX, *L'analyse des emplois et des formations de niveau supérieur*, pp. 16 et ss., (« La substituabilité des structures d'emploi »), op. cit.

(12) Temps de recherche d'un emploi des étudiants ayant cherché un emploi (ou un nouvel emploi) à la sortie de l'Université en fonction de la spécialité du diplôme obtenu (diplômes de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycle uniquement).

En effet, les spécialités des diplômes et concours ne peuvent prendre un sens qu'au-delà du premier cycle. Seuls ont donc été examinés les temps de recherche d'un emploi des étudiants ayant obtenu une licence, une maîtrise, un D.E.S., un D.E.A. ou un doctorat.

(13) Tableaux statistiques non publiés mais disponibles au CEREQ.

cultés que d'autres dans la recherche d'un emploi pour les titulaires féminins ou masculins d'un diplôme donné.

— Pour les littéraires : les formations de Lettres modernes et classiques semblent avoir permis une insertion relativement rapide des étudiants titulaires de la licence ou de la maîtrise. En revanche, du côté des étudiantes, si cette situation reste vraie pour la licence, les titulaires de la maîtrise de Lettres classiques ont éprouvé de réelles difficultés dans la recherche d'un emploi : 35 % ont mis plus de six mois à trouver un emploi.

— Les historiens et les géographes ne semblent pas avoir rencontré de difficultés particulières : les trois quarts des licenciés des deux sexes ont trouvé un emploi dans les six mois ainsi que les maîtres de sexe féminin, les hommes titulaires de la maîtrise ayant presque tous trouvé un emploi dans le même temps.

— La situation des philosophes est en revanche moins favorable : plus de 30 % des licenciés des deux sexes ont mis plus de six mois à trouver une activité. Il est vrai que les débouchés dans l'enseignement sont extrêmement réduits dans cette spécialité (14).

— En ce qui concerne les Langues vivantes, les licenciés d'Anglais et d'Allemand, des deux sexes, ont indiqué des temps de recherche d'un emploi se situant dans la moyenne ; seuls, les hommes titulaires d'une maîtrise d'Anglais et les femmes titulaires d'une maîtrise d'Espagnol semblent avoir eu plus de difficultés sur le marché du travail.

— Pour les diplômés en Sciences humaines, les temps de recherche d'un emploi ne révèlent pas de difficultés majeures ; seuls, les licenciés psychologues et les maîtres du sexe féminin en Sociologie ont peut-être connu plus de problèmes (35 à 40 % respectivement d'entre eux ont indiqué une durée de recherche supérieure à six mois).

— Les juristes ne semblent pas avoir rencontré de difficultés particulières dans la recherche d'un emploi quelle que soit la spécialité de la licence ou du D.E.S. Le Droit public semble cependant avoir allongé le temps de recherche des femmes (37 % des femmes ayant préparé la licence dans cette spécialité ont indiqué un temps de recherche de plus de six mois).

— La situation des économistes est à peu près identique à celle des juristes. Il est en effet difficile d'observer des différences significatives dans les temps de recherche d'un emploi en fonction des spécialités de la licence.

— Enfin, parmi les études scientifiques, les Mathématiques semblent être la spécialité qui présente les temps de recherche les plus courts pour les diplômés du second cycle des deux sexes : la grande majorité des étudiants et étudiantes diplômés dans cette spécialité ont trouvé un emploi après trois mois de recherche au plus. Il en est de même pour les titulaires d'une maîtrise d'Informatique. Mais d'autres spécialités ont posé plus de problèmes sur le marché du travail : les diplômés en Chimie et en Sciences naturelles, les licenciés et les titulaires de la maîtrise de Biologie ont ainsi indiqué des temps

---

(14) Pour donner un exemple chiffré, il y a eu en 1970 pour 115 postes mis au concours du C.A.P.E.S. Philosophie, 1 019 candidats et 856 candidates inscrits et au total 78 admis et 64 admises (soit 3,5 % et 4,8 % de taux d'admission par rapport aux présentés). Pour l'agrégation, les chiffres sont voisins : 886 candidats pour 60 postes et 586 candidates pour 42 postes, les taux d'admission étant parmi les plus faibles de toutes les spécialités (8,0 % et 8,6 % respectivement pour les hommes et les femmes). Cf. ministère de l'Education nationale, *Statistiques des enseignements* n° 3.2, années 69-70.

TABLEAU 19

**Temps moyen de recherche d'un emploi en fonction des autres études poursuivies par ailleurs,  
en dehors des études universitaires générales**

(en mois et dixièmes de mois)

Sexe	Diplômes universitaires obtenus	Autres études poursuivies						Aucune autre étude
		Lettres	Sciences humaines	Droit	Sciences économiques	Sciences	Médico-social	
Hommes	Licence Lettres .....	4,6			4,3			4,3
	Licence Droit .....			1,9	4,0			4,7
	D.E.S. Droit .....				2,7			1,7
	Licence Sciences Eco. ....				3,0			4,6
	Licence Sciences .....					4,4		3,8
	Maîtrise Sciences .....					3,8		4,9
Femmes	Néant lettres .....	4,1						5,9
	1 <sup>re</sup> année D.U.E.L. ....	3,7						4,5
	D.U.E.L. ....	5,9						4,7
	Licence Lettres .....	5,2						5,4
	Maîtrise Lettres .....	4,7						6,2
	Licence Droit .....			4,5	3,4			4,7
	Néant Sciences .....					3,2		4,8

Nota : Seuls les temps moyens portant sur des effectifs suffisamment nombreux ont été calculés.

de recherche d'un emploi qui dépasse souvent les six mois, et même une année (15).

### — *L'influence des formations multiples sur le temps de recherche d'un emploi*

Le temps moyen de recherche d'un emploi est peu sensible à la possession d'un titre obtenu dans des études extra-universitaires.

Il est difficile de dégager des enseignements généraux de la comparaison entre les temps moyens de recherche des étudiants ayant seulement un diplôme universitaire et ceux des étudiants ayant en outre un autre diplôme « extra-universitaire ». En particulier, il n'apparaît aucune différence significative dans les temps de recherche des étudiants de sexe masculin en fonction des différentes filières suivies.

Pour les femmes, il semble en revanche que le fait d'avoir poursuivi d'autres études littéraires et d'y avoir obtenu un diplôme, entraîne une recherche de moins longue durée pour les étudiantes en Lettres. Cette observation est à rapprocher de la nature même des études parallèles : on se souviendra en effet que les autres études ainsi effectuées par les étudiantes littéraires ont une finalité professionnelle précise et semblent donc permettre une entrée plus rapide dans la vie professionnelle.

Il ne faut cependant pas oublier que compte tenu des limites que nous avons indiquées ci-dessus à propos du temps de recherche et a fortiori du temps moyen, l'interprétation de ces observations reste fortement aléatoire.

## 2.2. Le mode d'obtention de l'emploi

### — *Les différents moyens utilisés*

Deux moyens ont été essentiellement utilisés par les étudiants ayant cherché un emploi à la sortie de l'Université : il s'agit des demandes personnelles comme par exemple l'envoi de curriculum vitae aux employeurs et des relations personnelles. Ces deux modes de recherche d'un emploi ont permis en moyenne à la moitié des étudiants et étudiantes de trouver un emploi. Les premières ont été plus utilisées par les littéraires, les diplômés en Sciences humaines et les scientifiques (30 à 40 % environ), les secondes plus souvent par les juristes et les économistes (30 à 35 %).

---

(15) On peut faire la liaison entre les difficultés rencontrées dans la recherche d'un emploi et les débouchés offerts dans l'enseignement : avec 210 postes mis au concours et 2 731 candidats inscrits, le taux d'admission au concours normal du C.A.P.E.S. de Sciences physiques (y compris Chimie) est en effet le plus faible (5,7 % des présentés) et de même, mais dans une moindre mesure, pour celui de Sciences naturelles (230 postes pour 1 688 candidats, soit 12,2 % d'admis). A l'inverse, un candidat sur quatre obtient le C.A.P.E.S. de Mathématiques.

Les moyens les plus cités sont ensuite les concours (16) et les petites annonces. Les littéraires et les juristes semblent avoir eu plus souvent recours aux concours (concours administratifs), les diplômés en Sciences humaines et les économistes plus souvent aux petites annonces, les scientifiques enfin, à peu près à égalité, aux deux moyens.

Ces tendances générales recouvrent cependant des différences parfois marquées entre les niveaux des diplômés et les sexes.

L'Agence nationale pour l'emploi a permis à un nombre extrêmement faible d'étudiants de trouver un emploi (en moyenne moins de 5 %).

L'évolution récente du chômage et les difficultés croissantes rencontrées par les jeunes sur le marché du travail ont entraîné un accroissement de l'inscription des jeunes à l'A.N.P.E. depuis 1970 (17) et les dernières dispositions concernant ces derniers doivent avoir également eu une influence dans le même sens. Cette évolution des taux d'inscription doit nécessairement avoir permis à un plus grand nombre de jeunes de trouver un emploi grâce aux services de l'Agence. En particulier, les efforts faits par l'Agence à propos de l'inscription à la sortie des études ont évidemment amené une augmentation du nombre d'étudiants qui s'adressent à celle-ci.

Cependant, la tendance observée précédemment ne peut avoir été entièrement bouleversée comme en témoigne l'importance des candidatures aux concours administratifs de la fonction publique (18).

Ainsi, l'initiative individuelle, les voies informelles de la « débrouillardise » apparaissent comme les moyens privilégiés d'obtention d'un emploi pour les étudiants. Il est significatif que les cadres institutionnels (agences, offices de placements, etc.), aient comparativement un rôle très faible dans la recherche d'un emploi. Laissés à eux-mêmes, les étudiants se présentent sur le marché du travail en ordre parfaitement dispersé et leur insertion dans le système productif revêt ainsi une grande vulnérabilité. En effet, face à cet aspect anarchique de la demande d'emploi, l'offre obéit à une rationalité définie par les employeurs qui déterminent avec précision les groupes particuliers qu'ils désirent recruter. Les procédés d'embauche reposent donc sur la discrimination (19) vis-à-vis des demandeurs d'emplois.

Ces phénomènes renforcent ainsi les discriminations qui existaient déjà sur le marché de l'emploi du fait de sa segmentation et des pratiques d'embauche différentes entre les secteurs et sous-secteurs.

---

(16) Il s'agit des concours concernant les emplois administratifs de la fonction publique. Les concours de recrutement pour l'enseignement concernent uniquement les étudiants ayant obtenu le C.A.P.E.S. ou l'agrégation ou le C.A.P.C.E.G. et ils sont distingués sur les tableaux.

(17) Cf. F. EYMARD-DUVERNAY, « Les liens entre les demandes d'emploi en fin de mois et la population disponible à la recherche d'un emploi » in *Economie et statistiques*, I.N.S.E.E. n° 69, juillet-août 1975, pp. 72-77, sur la période 68-72 le taux d'inscription à l'A.N.P.E. des jeunes des deux sexes de 25 ans, bien que le plus faible, a augmenté de 50 %.

(18) Aux sessions de 1974, il y a eu 2 078 candidats pour 210 postes d'attachés d'administration et d'intendance universitaire, 4 595 candidats pour 558 postes de secrétaires d'administration et d'intendance universitaires, 8 190 candidats pour 184 postes de commis des services extérieurs du ministère de l'Education. Cf. Note d'information n° 75-26 du ministère de l'Education, S.I.E.S., 18 juillet 1975. Entre 1972 et 1973, les inscriptions aux concours externes (catégories A et B) ont augmenté de 50 % environ. Cf. Note d'information n° 74-13 du 2 avril 1974.

(19) J. VINCENS et D. ROBINSON, *Etudes des comportements sur le marché du travail*, 2<sup>e</sup> partie, « La demande de travail » par D. ROBINSON, O.C.D.E., 1974, pp. 135-140.

### - Mode d'obtention de l'emploi et origine sociale (20)

Une double liaison existe entre d'une part la place dans la hiérarchie sociale et d'autre part, le recours plus fréquent à certains moyens de recherche d'un emploi : plus on s'élève dans les catégories sociales, plus les étudiants originaires de ces catégories ont recours à l'initiative individuelle dans la recherche d'un emploi ; en particulier les catégories moyens et gros commerçants, industriels et professions libérales, cadres supérieurs, ont indiqué dans des proportions importantes avoir fait appel aux relations personnelles pour trouver une activité professionnelle. A l'inverse, les catégories plus modestes — ouvriers, agriculteurs, employés et, dans une moindre mesure, cadres moyens — ont eu plus fréquemment recours aux concours pour trouver un emploi ; ceux-ci apparaissent donc comme un des moyens les plus démocratiques de recrutement.

Deux observations viennent cependant réduire la portée de cette constatation : d'une part, en raison des effectifs importants d'enfants de la catégorie professions libérales et cadres supérieurs à l'Université ; ils sont les plus nombreux (en nombre) à être reçus aux concours ; et l'on sait que la forme même des concours favorise, par la proximité culturelle des épreuves et du milieu social d'origine, les enfants des classes sociales élevées, les concours les plus prestigieux étant pratiquement l'apanage des enfants des familles bourgeoises. D'autre part, les emplois offerts sont souvent des emplois donnant lieu à une rémunération modeste ; aussi, dès lors qu'il existe des projets professionnels comportant des hautes prétentions de rémunérations, les enfants d'origine sociale aisée chercheront par d'autres moyens, et en particulier par l'intermédiaire du réseau des relations familiales — qui est d'autant plus important que l'on se situe à un niveau élevé de la hiérarchie sociale — à obtenir une activité correspondant à leurs ambitions.

Mais si ce réseau fait défaut ou est peu important, spécialement en période de mauvaise conjoncture sur le marché du travail, les concours apparaissent comme le refuge privilégié des demandeurs d'emploi de condition sociale modeste ; le réflexe de sécurité que nous avons déjà observé à propos du choix et de l'orientation du type d'études, se retrouve donc également à la sortie du système éducatif et à l'entrée dans le système productif.

### 2.3. Chômage et taux d'activité

Il y avait peu de chômage parmi les étudiants ayant effectivement cherché un emploi dès leur sortie de l'Université en 1970. La quasi-totalité de ceux-ci a, en effet, trouvé un emploi : la proportion d'étudiantes ayant connu une période de chômage (21) étant légèrement supérieure à celle des étudiants (2 à 3% contre 1% en moyenne).

---

(20) Les tableaux détaillés n'ont pas été publiés dans cet ouvrage mais peuvent être consultés au CEREQ.

(21) Il s'agit des étudiants qui ont déclaré avoir cherché un emploi à la sortie de l'Université en 1970 et n'en avoir pas trouvé.

TABLEAU 20

## Mode d'obtention de l'emploi en fonction de l'origine sociale

(en % par sexe et C.S.P.)

Disciplines et mode d'obtention de l'emploi		Lettres		Sciences humaines		Droit		Sciences économiques		Sciences	
		Concours	Relations	Concours	Relations	Concours	Relations	Concours	Relations	Concours	Relations
Hommes	Agriculteur .....	38	24	—	—	17	25	18	26	21	14
	Petit commerçant .....	36	18	12	35	30	26	9	28	19	18
	Moyen ou gros commerçant .....	5	23	—	—	10	60	2	41	—	26
	Profession libérale, cadre sup. ....	25	21	9	33	19	36	6	28	13	20
	Cadre moyen .....	39	16	6	28	33	22	12	16	26	11
	Employé .....	34	20	37	7	35	16	16	45	21	15
	Ouvrier .....	32	16	11	19	31	20	33	23	20	13
Artiste, clergé .....	21	43	—	—	68	—	9	17	28	19	
Femmes	Agriculteur .....	23	11	—	—	43	24	24	38	22	24
	Petit commerçant .....	12	20	8	23	19	31	39	18	18	23
	Moyen ou gros commerçant .....	13	20	—	—	3	33	—	34	3	41
	Profession libérale, cadre sup. ....	20	30	3	39	20	37	18	33	19	23
	Cadre moyen .....	27	13	4	12	34	23	12	37	24	13
	Employé .....	23	19	—	—	27	38	20	33	16	14
	Ouvrier .....	22	19	9	28	16	19	18	39	17	11
Artiste, clergé .....	27	4	—	—	15	10	—	—	11	9	



Si l'on se réfère à la situation 1973, c'est-à-dire à la date de l'enquête, la population disponible à la recherche d'un emploi en mars 1973 et âgée de moins de 25 ans donnée par l'enquête emploi de l'I.N.S.E.E. (22), représentait 3,4 % de la population active masculine et 4,9 % de la population active féminine.

La population étudiante sortie de l'Université en 1970 connaissait donc un taux de chômage particulièrement faible. On peut supposer qu'elle ne rencontrait pas de difficultés plus grandes que les autres jeunes sur le marché du travail et qu'elle semblait même en meilleure position. Cependant, il convient de s'interroger sur la signification exacte d'un tel chiffre.

Il ne s'agit, en fait, que d'une constatation numérique. Ce simple comptage ne donne aucun renseignement ni sur les emplois occupés, ni sur les difficultés réelles rencontrées dans la recherche d'un emploi. En effet, entre la personne pour qui trouver du travail constitue une nécessité urgente et celle qui assortit sa recherche de conditions très restrictives, on trouve toute une gamme de situations qui ne peuvent être explicitées par une simple réponse à une question unique (23). En outre, l'enquête se situait plus de deux ans après la sortie de l'appareil éducatif et la pression sociale, jointe à l'avancement en âge, exerçaient une influence déterminante pour que cette population entre dans la vie active.

La question importante n'est donc pas de s'attacher aux chiffres absolus mesurant le chômage des étudiants mais bien d'examiner les emplois effectivement tenus par ceux-ci et de déterminer s'il existe des désajustements manifestes entre d'une part la formation supérieure reçue et d'autre part, les types d'emplois occupés.

On n'oubliera pas également que la période sur laquelle s'est déroulée l'enquête concerne une période de haut niveau d'activité économique et que depuis les choses ont évolué dans un sens défavorable (24).

En 1973, c'est-à-dire trente mois environ après la sortie de l'Université, le taux d'activité des étudiants et étudiantes était élevé ; il était de l'ordre de 90 à 100 % pour les hommes, de 85 à 100 % pour les femmes. Les taux masculins et féminins restaient donc très proches, quels que soient la discipline ou le niveau du diplôme universitaire obtenu.

En moyenne, la quasi-totalité d'entre eux sont entrés dans la vie active après leur sortie de l'Université. Une très faible fraction est en effet entrée dans la vie professionnelle après une période d'inactivité (25) (excepté pour les scientifiques où l'on note l'influence des doubles inscriptions en classes préparatoires et la poursuite d'études en écoles après la sortie de l'Université).

Dire que l'Université forme des chômeurs est donc inexact. En réalité, la presque totalité des étudiants et étudiantes sont déjà ou entrent dans la vie active lorsqu'ils interrompent leurs études universitaires. Dès lors, le véritable problème est celui de savoir de quels emplois il s'agit.

(22) I.N.S.E.E., Enquête sur l'emploi de 1973, premiers résultats, collections D 26, décembre 1973, p. 62.

(23) I.N.S.E.E., *ibid.*, 1973, p. 58.

(24) En mars 1973, il n'y avait que 20 681 jeunes de moins de 25 ans dont la demande de premier emploi n'avait pu être satisfaite par les services de l'Agence nationale pour l'emploi ; en mars 1975, ce chiffre était passé à 60 675. Statistiques du travail, bulletin mensuel du ministère du Travail.

(25) Etudiants n'ayant ni cherché, ni exercé une activité professionnelle à la sortie de l'Université en 1970 mais occupant un emploi au moment de l'enquête en 1973.

Troisième partie

# **LES EMPLOIS OCCUPÉS PAR LES ANCIENS ÉTUDIANTS**

Nous avons vu dans la partie précédente qu'une part importante des étudiants exerçait déjà une activité professionnelle pendant le déroulement des études universitaires et que l'obtention d'un diplôme universitaire n'a pas représenté pour eux un préalable à l'insertion professionnelle.

Bien plus, une fraction non négligeable de ceux-ci a continué à travailler chez le même employeur après la cessation des études universitaires, l'objectif des études étant, pour l'essentiel, centré sur l'amélioration de leur situation professionnelle (1). Certains, enfin, ont poursuivi d'autres études et obtenu des diplômes en dehors des études universitaires générales avant d'entrer dans la vie active.

A cette situation diversifiée des individus sortant de l'Université, correspond une situation non moins complexe du côté des emplois : qu'il s'agisse du secteur d'activité, de la catégorie d'emploi, du statut de l'employeur, du salaire, aucun de ces facteurs ne saurait à lui seul rendre compte de la réalité des situations.

Que dire de la manière dont les situations de travail sont saisies ? Le nécessaire recours aux nomenclatures (2), avec toutes les ambiguïtés et les incertitudes qui les caractérisent, ne permet pas d'obtenir une vue aussi exacte que possible des situations réelles : contenu du travail, conditions de travail, statut, degré de sécurité d'emploi, possibilités réelles de promotion, autant d'aspects qui sont souvent dissimulés par la notion même d'emploi et qui, pourtant, sont nécessaires pour éclairer les mécanismes complexes de l'insertion professionnelle des étudiants. Le manque de précision de ces aspects de l'insertion constitue une limite importante de l'étude dont nous restons conscients.

Mais chaque fois que cela a été possible, nous avons tenté de cerner la réalité avec plus de précision, ne serait-ce qu'en modifiant certains postes de la nomenclature et en tenant compte de la spécificité de nos populations.

De plus, pour être significative, la situation professionnelle devait être saisie une fois le processus d'insertion stabilisé. Nous avons déjà dit combien son déroulement était complexe et la diversité des itinéraires impose de parler d'une « période d'insertion ». Au demeurant, l'existence du service militaire pour les hommes rendait également nécessaire de tenir compte d'un délai suffisant entre la date de l'investigation et la date de sortie de l'Université.

L'examen des emplois occupés par les anciens étudiants se situe donc, en moyenne, trente mois après leur sortie de l'Université. Ce délai, qui peut sembler

---

(1) Cf. supra, deuxième partie, paragraphe 1.3.

(2) A partir de l'indication en clair de l'emploi et de sa description fournies par l'ancien étudiant lui-même.

long, permet de supposer que le processus d'insertion professionnelle est stabilisé, au moins pour la plupart d'entre eux.

De multiples critères, par une action conjuguée, induisent des sous-populations qui se différencient grandement sur le marché du travail. La mesure du rôle exact joué par chacun d'eux se révèle très difficile car leur interdépendance et des phénomènes de compensation masquent souvent leurs effets.

L'une des critiques qui peut être faite à cette étude est précisément de s'être limitée à des traitements statistiques simples entre ces différentes variables : c'est là un choix délibéré.

Il n'existait en effet à cette date aucune information complète et détaillée sur le volume et les caractéristiques de la population étudiante sortant annuellement des Universités. Remonter à la population parente se révélait dans la pratique impossible. Dans ces conditions, le seul parti à prendre était d'écarter tout programme complexe d'analyse typologique (3) et de se limiter à une statistique descriptive qui donne une bonne représentation qualitative du flux de sortie des Universités et des différentes situations professionnelles.

Dans cette optique, le classement habituel de la population universitaire selon les disciplines, le niveau du diplôme et le sexe imposait de choisir d'abord ces critères de différenciation. Ce choix se justifiait également en réponse à la question essentielle qui était posée : à savoir quelle population formée accède à quels emplois.

La problématique dès lors se résumait à mettre en relation d'un côté les forces de travail qualifiées avec des caractéristiques déterminées de formation et de l'autre côté des emplois classés et ordonnés dans une nomenclature.

Dans un premier temps, on analysera donc quelles sont les populations qui ont accès aux principaux groupes d'emplois ainsi recensés. Il sera ensuite possible, dans un second temps, d'introduire de nouvelles variables discriminantes dans les populations et de mesurer leurs effets sur la structure des emplois occupés.

La division du savoir introduit une discrimination essentielle sur le marché du travail entre les différentes forces de travail élaborées que livre l'Université.

Cette observation vérifie la liaison qui existe, contrairement à une opinion souvent admise, entre les formations universitaires et la sphère des emplois. La formation littéraire, au sens strict, s'articule étroitement aux filières des métiers de l'enseignement et de la recherche fondamentale et il en va de même pour les Sciences exactes ; les Sciences humaines conduisent majoritairement vers les métiers des services à caractère social, tandis que le Droit et les Sciences économiques orientent essentiellement vers la fonction publique ou les métiers administratifs du secteur privé.

Mais demeurer à un niveau d'analyse aussi général est de peu d'utilité en raison de la diversité des situations qu'elle recouvre. En effet, il est possible de distinguer d'emblée des différences en fonction du sexe. Ainsi, l'enseignement constitue par delà les différentes disciplines, l'orientation dominante prise par les anciennes étudiantes ; la fonction publique a constitué un débouché plus important pour les étudiants que pour les étudiantes ; l'accès aux emplois de

---

(3) Il n'en reste pas moins que dans l'avenir de tels traitements seront mis en œuvre, en particulier, lors du traitement des données de l'Observatoire national des entrées dans la vie active.

cadres techniques supérieurs est presque exclusivement réservé aux étudiants de sexe masculin ; enfin, la diversification des emplois qu'offre une formation en Sciences économiques ne concerne pas les anciennes étudiantes.

Ainsi perçoit-on des différences essentielles dans les situations féminines et masculines lors du processus d'accès aux emplois. La réalité est encore plus complexe et les grands regroupements de la nomenclature ne peuvent la représenter sans la mutiler.

En introduisant le niveau du diplôme universitaire obtenu, il s'agit maintenant d'essayer de connaître par quels mécanismes cet ajustement global se réalise et de tenter de cerner les situations objectives de travail (emplois de cadres ou de non-cadres, sécurité d'emploi, statut, emplois non qualifiés, etc.).

On reprendra les grands groupes d'activités professionnelles en insistant sur les plus importants. A l'intérieur de ces groupes, nous analyserons comment les différentes formations débouchent sur ces emplois, en ne retenant que les principaux. Ceux-ci seront traités chaque fois plus en détail. Enfin, nous tenterons, dans la mesure du possible, d'évaluer les perspectives d'évolution de ces emplois à partir des sources disponibles par ailleurs.

## 1. LA REPARTITION PAR SEXE ET PAR DIPLOME

D'une manière très générale, il est possible de distinguer deux grandes tendances dans les emplois occupés par les étudiants : d'une part les emplois tenus par les étudiants littéraires et scientifiques qui sont très étroitement regroupés, et d'autre part, ceux occupés par les étudiants en Sciences humaines, économiques et juridiques qui sont beaucoup plus diversifiés. Nous retrouvons la dichotomie que nous avons pu observer à propos des formations.

Globalement, il existe une articulation étroite entre disciplines de formations et filières d'emplois que visualise le tableau page suivante.

### 1.1. Les emplois de l'enseignement et de la recherche (4)

#### 1.1.1. Les littéraires et les scientifiques

La répartition des emplois tenus par les étudiants littéraires et celle des emplois tenus par les scientifiques présentent une grande analogie : quel que soit le sexe, la grande majorité d'entre eux exercent en effet un métier dans l'enseignement ; celui-ci constitue donc le débouché essentiel des études de Lettres comme des études de Sciences.

#### — Le premier cycle

Pour les littéraires sortis au niveau IV (sans le D.U.E.L. complet), c'est presque la moitié des garçons et plus de 50 % des filles qui exercent un métier d'enseignant ; la plus grande partie enseigne dans l'enseignement primaire en tant qu'institutrice ou instituteur (un tiers environ), 5 à 10 % étant dans une situation très précaire comme instituteurs (ou institutrices) remplaçants, ou maîtres auxiliaires (6 % des garçons, 12 % des filles n'ayant obtenu que la première année du D.U.E.L.). Une faible proportion enfin occupe des emplois de professeurs d'enseignement général (P.E.G.C.) et de professeurs d'activités artistiques ou sportives.

La situation des étudiants sortis au niveau III (D.U.E.L. complet) est intermédiaire entre celle des diplômés du second cycle et celle des étudiants ayant abandonné les études au cours du premier cycle. Les emplois les plus nombreux sont ceux de P.E.G.C. (36 % des garçons et 19 % des filles) et de maîtres auxiliaires (8 % des garçons et 25 % des filles). Les filles sont donc plus nombreuses à occuper des emplois de non-titulaires.

(4) En raison des liens existants entre la recherche et l'enseignement supérieur, il était normal d'examiner les deux secteurs en même temps. Il s'agit de la recherche fondamentale, essentiellement de la recherche type C.N.R.S. Les chercheurs se livrant à la recherche appliquée et à la recherche de développement dans les entreprises sont classés au groupe 2 (cf. ci-après paragraphe 5.1.7.). Cette distinction s'avère en fait souvent difficile à faire dans la réalité, en particulier pour les emplois exercés dans les bureaux d'études. L'appellation d'emploi ne permet pas à elle seule de préciser exactement le type de fonction exercée et une enquête par voie postale rend impossible toute demande d'explication supplémentaire sur la situation d'emploi. La nomenclature introduit ainsi une distinction qui sépare arbitrairement des emplois relevant pourtant du même type de fonction. On n'oubliera donc pas que les emplois de recherche ne concernent pas seulement ceux décrits dans le paragraphe suivant.

Groupe d'emplois Discipline et sexe		Enseignement Recherche	Métiers administratifs		Commerça et services commerciaux	Métiers de la banque	Métiers des services sociaux	Métiers juridiques	Cadres supérieurs techniques
			Administration	Privé					
Lettres	H								
	F								
Sciences Humaines	H								
	F								
Droit	H								
	F								
Sciences Economiques	H								
	F								
Sciences	H								
	F								

 Emplois dominants  
(premier rang)

 Emplois représentés mais  
non dominants (second rang)

 Emplois représentés  
(troisième rang)

TABLEAU 21

## Répartition des emplois d'enseignants occupés par les anciens étudiants en Lettres

(en % par sexe et par diplôme)

Emplois enseignants	Hommes							Femmes						
	Néant	1 <sup>re</sup> année D.U.E.L.	D.U.E.L. y compris C.A.P.C.E.G.	Licence	Maîtrise	3 <sup>e</sup> cycle	C.A.P.E.S. C.A.P.E.T. Agrégation	Néant	1 <sup>re</sup> année D.U.E.L.	D.U.E.L. y compris C.A.P.C.E.G.	Licence	Maîtrise	3 <sup>e</sup> cycle	C.A.P.E.S. C.A.P.E.T. Agrégation
80 - Enseignement supérieur et recherche														
801-802 - Sciences soc. et humaines, Lettres : enseignement .....	1	—	—	1	2	23	9	—	—	1	1	1	7	5
- Sciences soc. et humaines, Lettres : recherche .....	—	1	—	—	3	10	—	—	—	—	—	ε	7	—
81-82 - Enseignement du 1 <sup>er</sup> et du second degré	(45)	(46)	(55)	(59)	(65)	(52)	(91)	(58)	(53)	(63)	(72)	(74)	(43)	(95)
810 - Prof. du second degré - disciplines littéraires - agrégés ....	—	—	—	—	—	—	17	—	—	—	—	—	—	15
Prof. du second degré - disciplines littéraires - certifiés ....	—	—	—	—	—	—	73	—	—	—	—	—	7	80
Prof. du second degré - disciplines littéraires - licenciés ..	—	—	—	17	28	16	—	—	—	—	25	31	12	—
815 - Maîtres auxiliaires .....	1	6	8	26	25	21	—	7	12	25	36	36	22	—
- P.E.G.C. ....	2	7	36	6	4	13	—	4	3	19	4	1	—	—
- Instituteurs .....	34	30	6	1	1	—	—	37	33	15	2	—	—	—
- Instituteurs remplaçants .....	8	1	2	1	—	—	—	9	5	4	1	1	—	—
- Adjointes remplaçants .....	—	1	1	7	6	2	—	1	—	—	4	5	2	—
823* - Directeurs d'établissement du second degré .....	ε	1	2	1	1	—	1	—	—	—	—	—	—	—



Elles sont également plus nombreuses à exercer dans le primaire (15 % d'institutrices contre 6 % seulement d'instituteurs). Si l'on ajoute les emplois d'instituteurs remplaçants, c'est presque 20 % des filles qui exercent dans l'enseignement du premier degré tandis que les garçons sont moins de 10 % à y occuper un emploi.

Parmi les scientifiques, une différence plus importante apparaît entre les hommes et les femmes : les premiers sont beaucoup moins nombreux dans l'enseignement que les secondes (17 % des garçons contre 50 % des filles n'ayant obtenu aucun examen, 32 % contre 65 % au niveau de la première année du D.U.E.S.). La situation des hommes ayant abandonné les études scientifiques au cours du premier cycle est donc bien différente de celle des littéraires ; à l'inverse, la situation féminine est identique à celle des étudiantes littéraires : au niveau IV, ce sont les emplois d'institutrices qui dominent (39 % et 31 %) puis les maîtresses auxiliaires (6 % de celles n'ayant obtenu aucun examen et 20 % de celles ayant la première année du D.U.E.S.) et enfin les institutrices remplaçantes (4 % et 10 % respectivement pour ces mêmes niveaux de sortie). On retrouve la même situation plus précaire des filles puisque 30 % de celles n'ayant obtenu que la première partie du D.U.E.S. sont employées dans l'enseignement sans être titulaires, proportion qui n'est que de 15 % chez les garçons.

La faible orientation des garçons vers l'enseignement peut s'expliquer par l'importance des doubles formations scientifiques (cf. « Les doubles formations », paragraphe 6, de la première partie), en particulier pour les élèves des grandes écoles et d'ingénieurs qui s'inscrivent à l'Université et qui abandonnent avant d'y avoir réussi un examen. Et ceux-ci ne se dirigent évidemment pas vers l'enseignement du premier et du second degré : 7 % seulement y exercent un emploi (5). Si on exclut les étudiants ayant suivi par ailleurs une autre formation, c'est en revanche plus de 25 % des étudiants scientifiques n'ayant obtenu aucun diplôme à l'Université qui sont enseignants dans le primaire ou le secondaire. Cette proportion indique cependant que leur orientation est moins prioritairement dirigée vers l'enseignement que celle des littéraires. Cette tendance existe d'ailleurs à tous les niveaux.

C'est la tendance exactement inverse qui peut être observée pour les scientifiques du sexe féminin : elles se dirigent encore plus massivement vers l'enseignement que les littéraires.

Il est caractéristique de remarquer que les observations que nous avons faites ci-dessus à propos de l'orientation entre les différentes filières des hommes et des femmes peuvent être également faites à propos de la répartition des emplois. Les études les plus « féminisées » (les Lettres) conduisent massivement vers l'enseignement. Les femmes y occupent relativement plus que les hommes des emplois précaires (non-titulaires). Les études moins « féminisées » (les Sciences) (6) débouchent moins vers l'enseignement pour les hommes et à l'inverse encore plus pour les femmes. La situation de ces dernières y est meilleure que celles des femmes littéraires.

Tout se passe comme si il existait des mécanismes de compensation analogues à ceux que N. BISSERET a déjà observés à propos des formations (7). Les hommes littéraires compensent la médiocrité des emplois accessibles aux

(5) Tableau non publié ici mais disponible : croisement catégories d'emploi par autres formations.

(6) La proportion de femmes dans les études littéraires est de deux tiers des effectifs inscrits ; elle est exactement l'inverse dans les études scientifiques : un tiers de femmes, deux tiers d'hommes.

(7) Cf. supra, première partie, paragraphe 7.

TABLEAU 22

## Répartition des emplois enseignants occupés par les anciens étudiants en Sciences

(en % par sexe et diplôme)

Emplois enseignants	Hommes								Femmes							
	Néant	1 <sup>re</sup> année D.U.E.S.	D.U.E.S. Y compris C.A.P.C.E.G.	Licence	Maîtrise	D.E.S. - D.E.A.	Doctorats	C.A.P.E.S. C.A.P.E.T. Agrégation	Néant	1 <sup>re</sup> année D.U.E.S.	D.U.E.S. Y compris C.A.P.C.E.G.	Licence	Maîtrise	D.E.S. - D.E.A.	Doctorats	C.A.P.E.S. C.A.P.E.T. Agrégation
80 - Enseignement supérieur et recherche																
800 - Sciences exactes et naturelles - enseignement	1	—	1	2	3	16	34	9	1	—	—	—	2	24	21	2
- Sciences exactes et naturelles - recherche ....	4	—	—	3	11	9	27	1	1	—	—	1	8	17	39	1
81-82 - Enseignement du premier et du second degré	(17)	(32)	(50)	(55)	(37)	(12)	(1)	(90)	(50)	(65)	(74)	(83)	(72)	(30)	(21)	(97)
811 - Prof. du second degré, disc. scientifiques ou maths - agrégés .....	—	—	—	—	1	1	—	13	—	—	—	—	—	—	—	9
- Prof. du second degré, disc. scientifiques ou maths - certifiés .....	—	—	—	3	3	1	—	76	—	—	—	—	6	2	—	88
- Prof. du second degré, disc. scientifiques ou maths - licenciés .....	—	—	—	16	12	6	1	—	—	—	—	22	22	9	5	—
815 - Maîtres auxiliaires .....	5	11	16	24	17	2	ε	—	6	20	22	47	38	15	16	—
- P.E.G.C. ....	—	3	31	6	1	—	—	—	1	4	36	4	3	2	—	—
- Instituteurs .....	9	14	3	1	—	—	—	—	39	31	7	ε	1	—	—	—
- Instituteurs remplaçants .	3	3	—	—	—	—	—	—	4	10	8	2	ε	—	—	—
- Adjoints d'enseignement	—	1	—	4	3	2	—	—	—	—	1	7	2	2	—	—
823* - Directeur d'établissement scolaire du second degré .....	—	—	—	1	—	—	—	1	—	—	—	1	—	—	—	—

(\*) Code supplémentaire à la Nomenclature des Emplois.

étudiants en Lettres en obtenant relativement plus que les femmes, des emplois offrant une sécurité. Les femmes scientifiques compensent leur situation de sexe « dominé » en obtenant plus de sécurité que les femmes littéraires dans les emplois d'enseignantes qui leur sont accessibles.

— *Le second cycle* (8)

L'enseignement constitue toujours et dans une proportion encore plus grande, le débouché essentiel des études littéraires (60 % environ des hommes et plus de 70 % des femmes). Pour les scientifiques, on constate le même phénomène que dans le premier cycle ; les femmes s'orientent massivement vers les métiers d'enseignants, les hommes également mais dans une proportion moindre que les littéraires (55 et 37 % contre 59 et 65 %).

Quel que soit le sexe, les emplois les plus nombreux (20 à 25 % des hommes et 40 % environ des femmes), concernent les maîtres auxiliaires, suivis de la catégorie professeurs licenciés du second degré. Cette dernière catégorie regroupe les individus qui se sont déclarés « professeur » sans autre indication. Une bonne partie d'entre eux relève en fait de la catégorie « maîtres auxiliaires » et d'autres enseignent tout simplement dans un établissement privé secondaire, sans grande sécurité d'emploi en général. Cette catégorie est donc dans une situation assez voisine de celle des maîtres auxiliaires. Au total les diplômés du second cycle se retrouvent en grande majorité dans des emplois enseignants offrant peu de sécurité et peu de chance de promotion en dehors de l'obtention d'un concours de recrutement. Une partie des étudiants et étudiantes scientifiques ont d'ailleurs depuis leur sortie de l'Université, obtenu l'un de ces concours (C.A.P.E.S. presque exclusivement) : 6 % des titulaires féminines de la maîtrise et 3 % des maîtres étaient certifiés au moment de l'enquête. Mais la majorité d'entre eux, plus de deux ans après l'interruption des études universitaires, se trouve toujours dans une situation professionnelle non stabilisée.

Les récentes mesures de titularisation annoncées par le ministère de l'Education concernent donc directement une partie très importante de notre population. Certains peuvent depuis avoir bénéficié de ces mesures et se trouver dans une situation plus stable. Etant donné les conditions nécessaires à remplir, il est évident que d'autres n'ont pu en bénéficier et se trouvent dans une situation toujours aussi précaire. On n'oubliera pas également qu'un bon nombre de maîtres auxiliaires ont accepté des demi-postes ou des suppléances à défaut de postes à temps complet pour lesquels ils étaient candidats.

Ainsi, en novembre 1974, sur 48 810 maîtres auxiliaires, 11 411 étaient employés à temps partiel, soit presque le quart d'entre eux. Indépendamment de la baisse des effectifs de maîtres auxiliaires employés à temps complet entre 1973-1974 et 1974-1975 (9), on constate également qu'une grande part des maîtres auxiliaires titulaires d'une licence se sont vus confier des postes dans des C.E.G.,

---

(8) La situation décrite ici ne concerne que les étudiants qui n'avaient pas, au moment de leur sortie de l'Université, obtenu un concours de recrutement pour l'enseignement du second degré. Ceux-ci, en effet, ont été distingués et font l'objet d'une analyse séparée. Les chiffres concernant les diplômés du second cycle sous-évaluent donc légèrement la proportion d'étudiants s'étant orientés vers un métier enseignant. En tout état de cause cette sous-évaluation reste cependant très réduite compte tenu de la faiblesse des effectifs d'admis aux différents concours par rapport aux effectifs importants du flux de diplômés.

(9) Cf. ministère de l'Education, secrétariat d'Etat aux Universités, S.I.E.S. Note d'information n° 75-42 du 5-12-75. Les effectifs de maîtres auxiliaires à temps complet sont passés de 41 054 en 1973-1974 à 37 399 en 1974-1975, soit une baisse de 8,9 %.

lycées techniques et C.E.T., dans une plus grande proportion que les années précédentes, à défaut de postes dans les lycées. Il y a eu, en effet, à la rentrée 1974, 48 790 candidatures de maîtres auxiliaires sur poste de type lycée et on a recruté seulement 13 998 maîtres auxiliaires sur poste de type lycée à temps complet et 7 435 à temps partiel (10). Une bonne proportion des licenciés a donc dû se diriger vers des postes de niveau premier cycle ou de type technique.

En outre, de nombreux maîtres auxiliaires n'ont pas été repris à la rentrée 1974 ni à la rentrée 1975, le recrutement de nouveaux maîtres étant très limité et pratiquement nul aujourd'hui ; 17 % des maîtres en activité en 1974-1975 avaient été recrutés pour la première fois à la rentrée de cette même année.

Encore faut-il ajouter que les nouveaux maîtres sont relativement plus souvent recrutés sur des postes à temps partiel (11) que par le passé, leur situation est donc particulièrement précaire.

Les emplois dans l'enseignement supérieur sont très peu nombreux, particulièrement pour les femmes (1 à 2 % chez les littéraires, 2 à 3 % chez les scientifiques). De même, les emplois dans la recherche sont très rares chez les littéraires et pratiquement réservés aux hommes. Du côté des scientifiques, les titulaires de la maîtrise sont en revanche relativement plus nombreux à s'être dirigés vers des fonctions de recherche (11 et 8 % respectivement pour les hommes et les femmes).

La faiblesse des effectifs de diplômés du second cycle occupant des emplois dans l'enseignement supérieur et dans la recherche nous indique que la poursuite d'études en troisième cycle semble bien constituer une condition nécessaire d'accès à ce type d'emploi. Et ceci nous amène à préciser les limites de notre étude : le mode d'investigation qui assimile le flux de sortie des Universités au flux de non réinscrits (11) exclut ainsi du champ de l'enquête les étudiants qui, bien qu'entrés dans la vie active, poursuivent des études de niveau supérieur.

Or, chez les étudiants de troisième cycle, en particulier pour ceux préparant une thèse, ce phénomène est quasi-général. Cette procédure conduit d'une part à sous-évaluer les entrées dans la vie active des diplômés du second cycle et d'autre part à obtenir une vue déformée de l'insertion professionnelle des étudiants de troisième cycle. Il est donc certain que les effectifs de diplômés du second cycle et en particulier de titulaires de la maîtrise occupant un emploi dans l'enseignement supérieur et dans la recherche sont sous-évalués. On sait qu'il s'agit là précisément des emplois qui paraissent offrir les conditions les plus favorables pour la préparation d'une thèse (12) et où sa valorisation est la plus susceptible de se faire avec une promotion professionnelle.

### — *Le troisième cycle*

A ce niveau des études universitaires, l'histoire du système éducatif et de ses réformes successives s'inscrit dans les différents diplômes possédés par

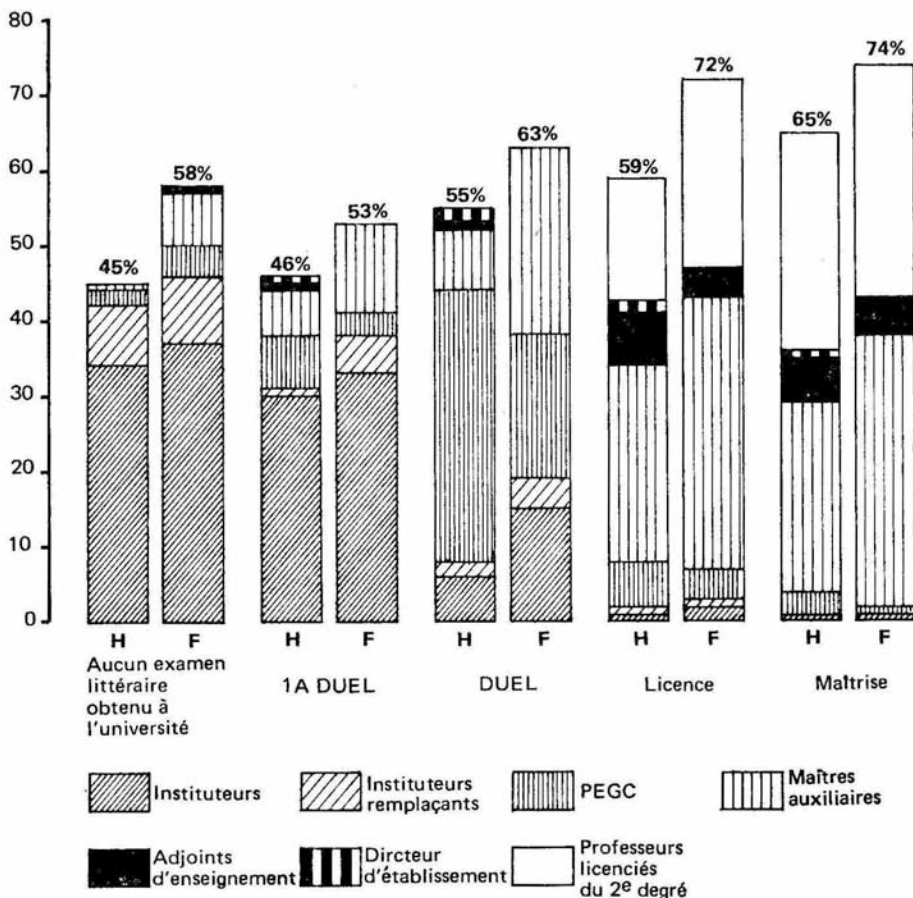
(10) En 1974-1975, sur 8 468 maîtres auxiliaires ayant moins de un an d'ancienneté, 3 533 étaient occupés à temps partiel. Cf. ministère de l'Éducation, S.I.E.S. Note d'information n° 75.42. op. cit.

(11) Cf. Méthodologie de l'enquête, en annexe II, à la fin de ce dossier.

(12) Cf. J.-L. PIGELET et K. PHAM KHAC, *La formation et l'emploi des docteurs ès Sciences*, CEREQ, dossier n° 11, décembre 1975, La Documentation française.

## REPARTITION DES EMPLOIS ENSEIGNANTS DU PREMIER ET DU SECOND DEGRE ETUDIANTS EN LETTRES

En % du total des emplois par sexe



les étudiants de troisième cycle. C'est ainsi que l'on trouve de nombreux titulaires de D.E.S. en Lettres, diplôme qui ne se préparait plus en 1970 ; de même en Sciences alors que la filière normale est en 1973 celle du D.E.A. faisant suite à la maîtrise. En Lettres, il s'agit donc d'étudiants ayant continué des études au moins jusqu'au D.E.S., en vue d'une thèse et qui ont abandonné avant de l'obtenir. Pour des raisons statistiques (effectifs insuffisamment nombreux), nous les avons cependant regroupés avec les titulaires d'un doctorat sous le vocable « diplômés du 3<sup>e</sup> cycle ». Pour les Sciences, le problème était plus simple et nous les avons regroupés avec les D.E.A. en distinguant par ailleurs les doctorats de spécialité et d'Etat.

Du côté des littéraires, l'enseignement constitue toujours le débouché essentiel des hommes comme des femmes : 75 % des premiers et 50 % des secondes ont un emploi d'enseignant soit dans le second degré, soit dans l'enseignement supérieur. La différence entre les deux sexes provient essentiellement du fait que les secondes ont beaucoup moins accès à l'enseignement supérieur que les premiers : 7 % seulement des femmes occupent un emploi dans l'enseignement supérieur, contre 23 % des hommes. Leur horizon professionnel semble donc se limiter à l'enseignement secondaire où la plupart d'entre elles occupent des emplois offrant peu de sécurité : 7 % seulement ont obtenu un concours de recrutement pour l'enseignement du second degré (C.A.P.E.S.) depuis leur sortie de l'Université et sont donc devenues titulaires. Une partie des hommes exerçant dans le secondaire occupent des emplois de professeur d'enseignement général (premier cycle du second degré) : la sécurité d'emploi a donc été obtenue en contrepartie d'un déclassement important entre le niveau d'études réellement atteint (troisième cycle) et le niveau requis pour occuper un tel emploi (premier cycle universitaire).

Etant donné la difficulté d'accès à l'enseignement supérieur auquel bien peu de femmes accèdent, les plus « capables » d'entre elles doivent se contenter de postes de titulaires dans l'enseignement secondaire.

On n'oubliera cependant pas que quel que soit leur sexe, 30 % environ des diplômés du troisième cycle littéraire sont maîtres auxiliaires ou professeurs.

#### Emplois enseignants dans le supérieur (diplômés du troisième cycle littéraire)

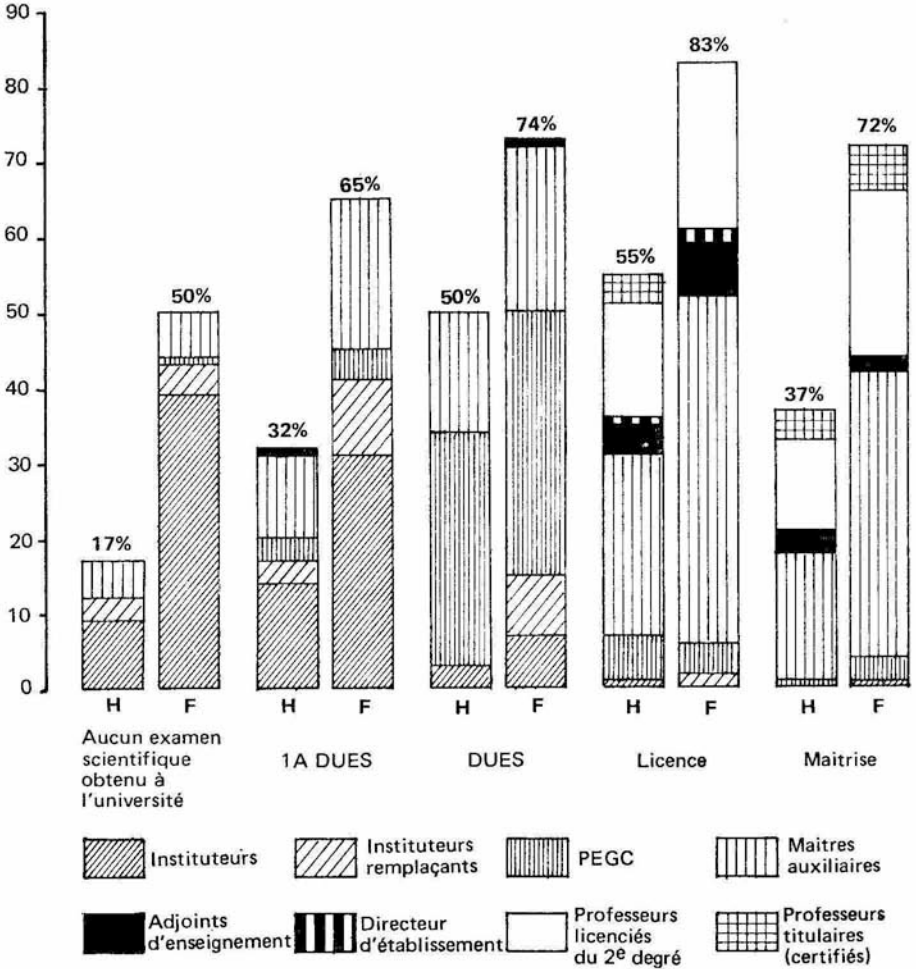
(en % du total des emplois par sexe)

Emplois	Sexe	
	Hommes	Femmes
Assistant .....	6 %	4 %
Chargé de cours .....	6 %	—
Lecteur .....	5 %	1,5 %
Professeur (*) .....	6 %	1,5 %
Total enseignement supérieur (en % du total des emplois) .....	23 %	7 %

(\*) Les emplois de « professeur » concernent des individus beaucoup plus âgés, engagés dans la vie professionnelle depuis très longtemps et ayant préparé en 1969-1970 une thèse de doctorat.

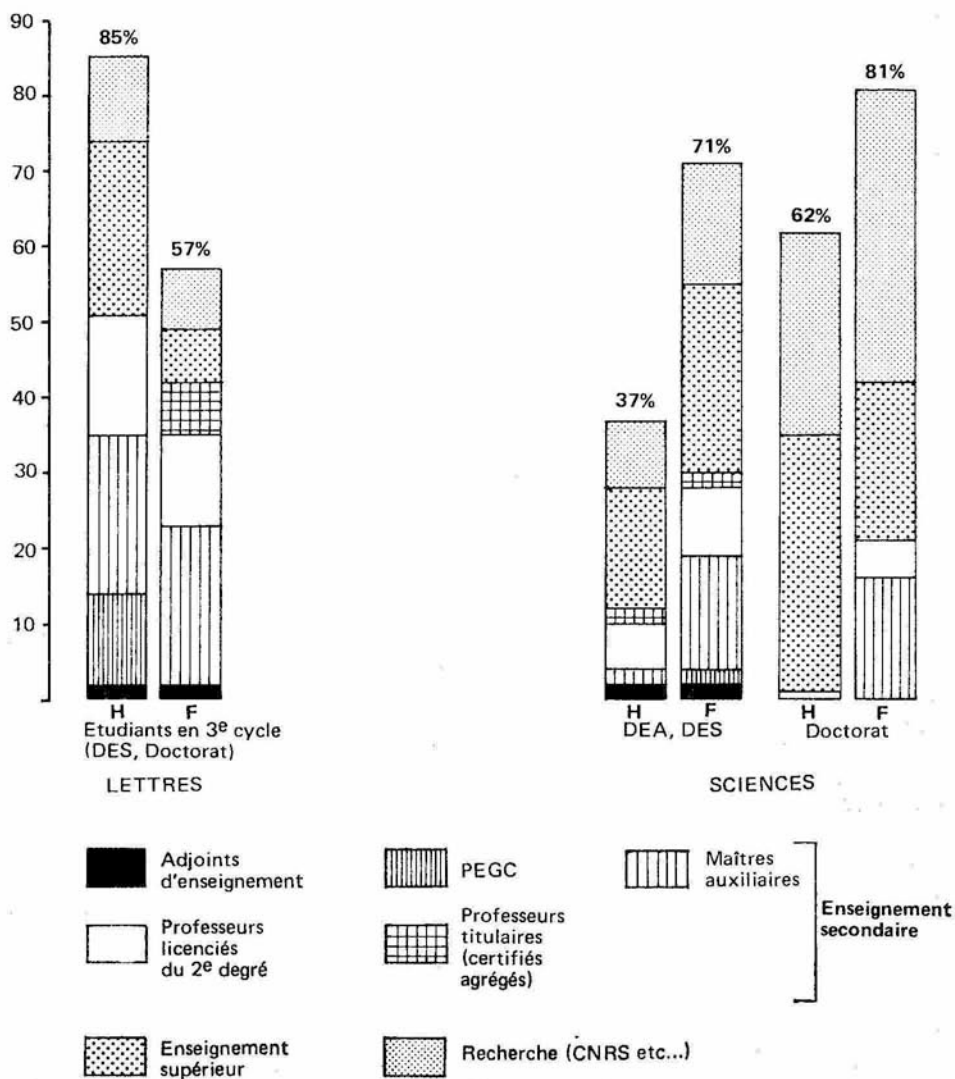
## REPARTITION DES EMPLOIS ENSEIGNANTS DU PREMIER ET DU SECOND DEGRE ETUDIANTS EN SCIENCES

En % du total des emplois par sexe



**REPARTITION DES EMPLOIS ENSEIGNANTS (SECONDAIRE ET SUPERIEUR)  
ET DES EMPLOIS DANS LA RECHERCHE  
ANCIENS ETUDIANTS DE 3<sup>ème</sup> CYCLE EN LETTRES ET SCIENCES**

En % du total des emplois par sexe





Qu'on ne s'y trompe pas également, la situation de ceux et de celles qui enseignent dans le supérieur est loin de présenter une garantie absolue : les trois quarts environ se répartissent en effet sur des postes offrant plus ou moins de sécurité mais dans tous les cas de non titulaires : chargés de cours, lecteurs et assistants à peu près à égalité pour les hommes, les assistantes représentant à elles seules la moitié des emplois féminins dans le supérieur (13).

Les emplois dans la recherche concernent essentiellement des emplois d'attachés de recherche pour les hommes (80 %) et pour les femmes, moitié attachés de recherche, moitié ingénieurs de recherche (type C.N.R.S.). Leur importance reste relativement modeste au regard des emplois d'enseignants.

En ce qui concerne les scientifiques, la situation professionnelle des diplômés de troisième cycle présente des aspects bien différents :

- d'une part si les emplois dans l'enseignement secondaire sont relativement réduits, ceux dans l'enseignement supérieur sont beaucoup plus nombreux ;
- d'autre part, les emplois dans la recherche sont beaucoup plus importants et ils représentent presque autant de débouchés que l'enseignement supérieur.

La présence des hommes dans l'enseignement secondaire est très réduite : 12 % des titulaires du D.E.A. et D.E.S., pratiquement pas de docteurs. La présence féminine y est bien supérieure (30 % pour les D.E.A. et D.E.S., 21 % des docteurs), mais toujours dans des emplois offrant peu de sécurité (maîtresses auxiliaires essentiellement).

L'accès à des postes d'enseignants dans le supérieur, semble être relativement plus ouvert aux femmes scientifiques qu'aux femmes littéraires (24 % des titulaires féminines du D.E.A. et D.E.S. et 21 % des docteurs), leur situation étant beaucoup plus proche de leurs homologues masculins (16 % et 34 % respectivement pour les D.E.A. et D.E.S. et les docteurs de sexe masculin).

La quasi-totalité des emplois occupés dans l'enseignement supérieur par les titulaires du D.E.A. et D.E.S. concerne des emplois d'assistants, quel que soit le sexe (81 % des hommes et 93 % des femmes enseignent dans le supérieur). Si l'on observe les autres emplois, il semble bien que les possibilités et le rythme de progression professionnelle des femmes soient inférieurs à ceux des hommes : en effet, si 7 % des femmes ont obtenu des emplois de maîtres assistants, aucune n'occupe au moment de l'enquête un poste de maître de conférence, ni de professeur ; en revanche, si quelques hommes occupent également des emplois de maîtres assistants, 4 % sont maîtres de conférence et 2 % professeurs.

Cette différenciation dans le déroulement respectif des carrières masculines et des carrières féminines a évidemment son prolongement au niveau des doctorats. On sait cependant que dans ce secteur, la thèse est susceptible d'une valorisation professionnelle très rapide, les règles de promotion reposant en grande partie par l'intermédiaire des listes d'aptitude L.A.F.M.A., L.A.E.S. et L.A.F.M.C. sur la possession d'une thèse d'Etat (14).

---

(13) On n'oubliera pas les différences de statuts qui existent entre les différentes disciplines en dépit d'appellations identiques de certains emplois : les assistants en Lettres ne sont pas titulaires (sauf s'ils sont agrégés), c'est-à-dire qu'ils sont nommés pour une période limitée et renouvelée éventuellement. En revanche, les assistants en Sciences sont titulaires.

(14) L.A.F.M.A. : liste d'aptitude à la fonction de maître assistant.  
L.A.E.S. : liste d'aptitude à l'enseignement supérieur.  
L.A.F.M.C. : liste d'aptitude à la fonction de maître de conférence.

Ce rythme de progression féminine moins rapide entraîne une relégation dans des statuts moyens : ainsi 51 % des femmes sont maîtres assistantes avec une thèse contre 37 % des hommes, mais 8 % seulement d'entre elles ont obtenu un poste de maître de conférence contre 21 % des hommes et aucune n'a un emploi de professeur tandis que 4 % des hommes occupent un tel poste.

On n'oubliera pas que les effectifs féminins restent très faibles par rapport aux effectifs masculins, tout particulièrement parmi les docteurs où l'on compte cinq fois plus d'hommes que de femmes (15). Ainsi donc, si leur situation professionnelle globale est meilleure que celle des femmes littéraires et si la sélection accrue dont elles ont fait l'objet leur confère une plus grande possibilité d'accès à des emplois dans l'enseignement supérieur, cette dernière est cependant compensée par une certaine limitation de leur progression professionnelle.

Les difficultés récentes en matière de recrutement et d'avancement des personnels de l'enseignement supérieur sont devenues si importantes que le rapport de M. Francis de BAECQUE (16) n'hésite pas à parler de « blocage presque total des carrières ».

Le recrutement important d'assistants pendant les années 60 et particulièrement après 68, a fait qu'aujourd'hui ils sont presque tous promouvables, mais la création de postes d'enseignants de rang plus élevé et magistral n'a pas suivi, comme l'indique le tableau ci-après (17) :

**Répartition des effectifs des personnels enseignants de l'enseignement supérieur de 1960 à 1973**

(en %)

Personnels enseignants	1960	1968	1973
Professeurs, maîtres de conférence, agrégés (Droit) .....	44,7	26	25,8
Maîtres assistants, chargés de travaux, professeurs (Dentaire) .....	19,9	25,4	30
Assistants .....	35,4	48,6	44,2
Total .....	100	100	100

Ainsi, si en 1960, compte tenu des départs à la retraite, tout assistant ou maître assistant ayant les titres requis avait de fortes chances de devenir maître de conférence, puis professeur, aujourd'hui, ils sont loin d'être assurés d'un déroulement semblable de leur progression professionnelle car la pyramide des emplois n'est plus identique.

(15) Pour les docteurs d'Etat, cette proportion descend à 16 % de femmes : cf. Dossier CEREQ n° 11, *La formation et l'emploi des docteurs ès Sciences*, op. cit.

(16) Ministère de l'Education nationale, secrétariat d'Etat aux Universités, rapport présenté par F. de BAECQUE, *La situation des personnels enseignants des Universités. Eléments de réflexion pour une réforme*. La Documentation française, Paris, 1974, p. 9.

(17) Rapport de F. de BAECQUE, *Ibid.*, p. 33. Entre 1960 et 1973, l'augmentation des effectifs de professeurs et de maîtres de conférence a été respectivement de 155 et 190 %, mais de 1 868 % pour les maîtres assistants et de 400 % pour les assistants non agrégés.

En conséquence, les assistants n'ont actuellement aucune certitude d'un débouché dans un autre corps et leur statut ne leur garantit qu'une carrière relativement médiocre pour ceux qui sont titulaires, à laquelle s'ajoute une grande insécurité pour ceux qui ne le sont pas (18).

Le secteur de la recherche est le second secteur qui a présenté un débouché important pour les diplômés scientifiques du troisième cycle.

(en %)

Diplômes et sexe Emplois dans la recherche	D.E.A. - D.E.S.		Doctorats	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Attachés de recherche .....	28	50	29	38
Chargés de recherche .....	22	9	13	48
Maîtres de recherche .....	—	—	8	—
Ingénieurs de recherche .....	50	19	36	14
Techniciens de recherche .....	—	22	1	—
Directeurs de labo, chefs de service recherche etc. ....	—	—	13	—
Total recherche .....	100	100	100	100
Pourcentage du total des emplois .....	9%	17%	27%	39%

L'essentiel des emplois de recherche sont occupés au C.N.R.S. ou dans des centres assimilés relevant tous du secteur public. Seuls les docteurs de sexe masculin ont une représentation notable dans la recherche de type privé. C'est ce qui explique les 36% d'ingénieurs de recherche, catégorie d'emplois particulièrement représentée dans le secteur privé (19).

La majorité des emplois se répartit entre ceux d'attachés et de chargés de recherche C.N.R.S. d'une part et d'ingénieurs de recherche d'autre part. Le déroulement plus difficile des carrières féminines peut être également observé ici : les diplômés de sexe féminin se trouvent dans des emplois inférieurs ou moyens ; ainsi, 9% des femmes ayant le D.E.A. ou le D.E.S. sont chargées de recherche contre 22% des hommes, 22% ne sont que techniciennes de recherche, tandis qu'aucun des hommes n'occupe un tel emploi ; au niveau de la thèse, 38% des femmes occupent un poste d'attaché de recherche contre 29% seulement des hommes et 8% de ces derniers sont devenus maîtres de recherche, mais aucune des femmes n'occupe un tel poste (20).

Leur situation professionnelle dans la recherche est donc comparable à celle qui est la leur dans l'enseignement supérieur : progression plus difficile et plus lente et maintien dans des postes de statut moyen.

De la même manière que pour l'enseignement supérieur, cette situation s'est également généralisée aux deux sexes. Compte tenu des politiques de recru-

(18) Rapport de F. de BAECQUE, op. cit., p. 25, « Le problème des assistants ».

(19) Cf. Dossier CEREC n° 11, **La formation et l'emploi des docteurs ès Sciences**, op. cit., p. 78. 55% des emplois de recherche du secteur privé étaient des emplois d'ingénieurs de recherche contre 22% environ des emplois du secteur public.

(20) En 1971, il y avait au C.N.R.S. 27% des maîtres de recherche qui étaient de sexe féminin.

tement qui ont été suivies dans le passé, on constate que ce sont les chercheurs qui ont entre cinq et dix ans d'ancienneté qui sont les plus nombreux (21) : les pyramides en fonction de l'ancienneté montrent ainsi que le recrutement a fortement baissé dans les années récentes (pyramides montrant un rétrécissement à leur base), mais aussi que des problèmes dans le déroulement normal des carrières vont surgir particulièrement dans les Sciences exactes comme la Physique, la Chimie, les Sciences de la Vie ; comptant peu de chercheurs âgés, ces disciplines ont donc des départs à la retraite peu importants, ce qui posera des problèmes au niveau de la promotion interne lorsque la classe la plus nombreuse aura entre 40 et 45 ans. Il y a deux grands goulets d'étranglement au niveau du passage d'attaché à chargé, puis de chargé à maître. Le premier est particulièrement critique, car l'ancienneté d'un attaché est limitée à 8 ans. Etant donné l'âge moyen des chargés et le renouvellement insuffisant, le passage d'attaché à chargé devient ainsi très difficile dès lors que les créations de postes sont très réduites.

L'accès aux postes d'enseignants du supérieur comme aux postes de chercheurs dans le secteur public obéit donc à des règles qui semblent présenter les mêmes difficultés. A y regarder de plus près et si l'on retient les équivalences officiellement admises entre les emplois de recherche et ceux de l'enseignement supérieur, on constate cependant que la situation féminine semble meilleure dans l'enseignement : aux 8 % de femmes maîtres de conférence ne correspond aucune femme maître de recherche ; aux 51 % des maîtres assistantes ne correspond que 48 % de femmes chargées de recherche.

Si la situation des titulaires de D.E.A. et D.E.S., au regard des emplois tenus dans l'enseignement et de ceux tenus dans la recherche, penche plus en faveur des seconds en revanche pour les docteurs, y compris de sexe masculin, la situation semble meilleure dans l'enseignement : aux 38 % d'assistants correspond 29 % d'attachés et 36 % d'ingénieurs de recherche (total 65 %), aux 27 % de maîtres assistants, 13 % de chargés et enfin aux 21 % de maîtres de conférence seulement 8 % de maîtres de recherche.

Même si l'on doit rester prudent à l'égard de telles comparaisons, il n'en reste pas moins que les emplois tenus dans l'enseignement supérieur par notre population diplômée de troisième cycle scientifique, présentent, en dépit d'une grande diversité, une répartition en moyenne plus favorable que celle des emplois tenus dans la recherche.

#### — Les concours de recrutement : Lettres et Sciences

Les concours de recrutement pour le professorat de l'enseignement secondaire sont les modes d'accès normaux aux emplois de professeurs du second degré. La préparation du C.A.P.E.S., du C.A.P.E.T. et de l'agrégation constitue ainsi l'objectif essentiel des étudiants de second cycle désirant s'orienter vers les carrières de l'enseignement. Ces concours conduisent normalement aux emplois de professeurs agrégés et certifiés exerçant essentiellement dans le second cycle et dans des établissements de type lycée.

On n'oubliera pas cependant que la croissance de la population scolaire depuis les années 50 a entraîné le développement important d'un auxiliaariat (22),

(21) Cf. *Le Monde* du 25 septembre 1974. Dossier. Le centre national de la recherche scientifique : pyramides des âges et ancienneté des chercheurs C.N.R.S.

(22) Cf. ministère de l'Éducation, S.I.E.S. - S.C.S.S. Statistiques des enseignements, publication annuelle. *Le personnel enseignant*, n° 3.1., année 1972-1973 : Il y avait en 1972-1973, 15 % environ de maîtres auxiliaires parmi le total des enseignants à temps complet du second degré, soit plus de 31 000 personnes.

## Evolution du nombre de licences et maîtrises délivrées

Diplômes et concours	1965	1966	1967	1968	
				L	M
<b>Lettres</b>					
Licence d'enseignement .....	5 965	6 770	10 547	13 031	5 997
Total licences Lettres - Sciences humaines et maîtrise .....	6 885	8 031	12 239	20 950 (1)	6 069
C.A.P.E.S. (et C.A.P.E.T.) .....				3 170	
Agrégation .....				985	
<b>Sciences</b>					
Licence d'enseignement .....	4 238	5 096	6 330	8 697	—
Total licences et maîtrises .....			8 745	8 801	6 677
C.A.P.E.S. (et C.A.P.E.T.) .....				1 587	
Agrégation .....				437	

(1) Licences d'enseignement non distinguées pour Paris mais incluses dans le total général.

(2) Incomplet.

L : Licences.

M : Maîtrises.

et du nombre d'admis au C.A.P.E.S. et à l'agrégation

1969		1970		1971		1972		1973		1974	
L	M	L	M	L	M	L	M	L	M	L	M
16 248	5 879	13 121	8 401	16 203	6 720	21 000	9 900	18 200	8 300	17 606	7 727
18 263 (2)	6 211 (2)	14 755 (2)	9 226 (2)	18 280 (2)	7 205 (2)	23 259	12 107	22 044	10 462	21 522	9 963
3 541		3 732		4 173		4 016		4 037		3 964	
1 155		1 424		1 468		1 462		1 462		1 432	
4 555		3 224	2 456	3 529	2 160	3 900	2 400	4 000	2 200	3 989	2 292
5 265	5 676	5 880	6 873	6 969	6 296	7 388	6 994	6 900	6 200	6 937	6 343
1 668		1 490		2 094		2 250		2 256		2 280	
527		627		662		668		668		698	

Sources : Ministère de l'Education, S.I.E.S. - S.C.S.S.

Statistiques des enseignements, publication annuelle, n° 3-2, « Le personnel enseignant. Les principaux concours de recrutement » et 6-3, « Les examens et les diplômes », notes d'information n° 74-15 et 75-16.

le recrutement annuel de professeurs étant bien insuffisant pour satisfaire les besoins croissants d'encadrement dans les établissements du second degré. Cette population de professeurs non titulaires qui n'a aucune sécurité d'emploi, ni aucune possibilité de promotion professionnelle en dehors de l'obtention d'un concours de recrutement, pose aujourd'hui un problème important aux responsables de l'enseignement. Leur intégration sur des postes de titulaires de la fonction publique est d'autant plus difficile que la croissance démographique de l'après guerre s'est stabilisée entraînant une croissance plus faible des effectifs scolaires et en conséquence des besoins d'encadrement correspondants. Mais cette baisse des besoins de recrutement en professeurs est également sensible au niveau des concours de recrutement où la concurrence est de plus en plus vive entre les candidats.

L'examen de l'évolution du nombre de postes mis au concours d'une part et du nombre de diplômés du second cycle d'autre part nous indique combien l'accès au professorat du second degré est sélectif aujourd'hui : bien que la comparaison avec la situation antérieure à la réforme des études de second cycle (23) soit difficile, on constate qu'entre 1967 et 1972 le nombre total de licences de Lettres-Sciences humaines délivrées a doublé, celui des licences de Sciences est passé de 8 700 licences (ancien régime) à 7 400 licences et 7 000 maîtrises. Mais le nombre des postes mis au concours n'a pas suivi une telle évolution et si celle-ci ne semble pas avoir été défavorable pour les scientifiques, l'écart s'est accru en revanche entre le nombre de diplômés et le nombre de postes littéraires ; depuis 1971, le nombre de postes mis au concours est resté pratiquement stable, aussi bien pour le C.A.P.E.S. que pour l'agrégation, et pour les scientifiques comme pour les littéraires. Dans ces conditions, l'accès aux carrières du professorat est de plus en plus difficile et la sélection de plus en plus sévère. C'est ainsi que les taux d'admission aux concours ont régulièrement baissé : entre 1968 et 1973, ils sont passés de 16,3% à 10,3% pour l'agrégation et de 18,4% à 10,9% au concours normal du C.A.P.E.S.

La plupart des certifiés et agrégés enseignent dans un établissement du second degré : seule une faible partie d'entre eux accède à l'enseignement supérieur ; et encore s'agit-il essentiellement d'agrégés (24).

Moins de 10% des agrégés et certifiés de notre population exercent dans l'enseignement supérieur, cette proportion ne dépasse pas 5% pour les femmes. Si l'on compare ces chiffres avec ceux concernant l'ensemble des professeurs certifiés et agrégés en activité, on constate qu'ils sont très proches de ceux concernant les certifiés : 91% des hommes certifiés et 94% des femmes certifiées exerçaient dans le second degré. La situation de l'ensemble des agrégés est bien différente puisque les trois quarts seulement d'entre eux exerçaient dans le second degré. C'est dire que l'accès aux postes d'enseignants dans le supérieur semble être difficile aujourd'hui pour les jeunes agrégés et que le passage du second degré vers le supérieur est plus susceptible de se réaliser en cours de la carrière qu'au début de celle-ci.

---

(23) Introduction de la maîtrise faisant suite à la licence portant à deux années la durée des études de second cycle (décret du 22 juin 1966).

(24) En 1974-1975, il y avait 3 434 agrégés et seulement 1 738 certifiés qui enseignaient dans le supérieur sur un total de 73 922 certifiés en activité et de 19 021 agrégés.

### 1.1.2. *Les autres disciplines : Sciences humaines, Droit, Sciences économiques*

L'importance des débouchés vers l'enseignement devient ici beaucoup trop faible, spécialement pour les diplômés du second cycle.

#### — *Les Sciences humaines*

Au niveau du premier cycle, l'enseignement garde une importance déterminante, particulièrement pour les femmes ; les emplois d'instituteurs et d'institutrices représentent l'essentiel des emplois d'enseignants : 42 %, 15 % et 11 % pour les hommes ayant obtenu respectivement aucun examen, le D.U.E.L. incomplet ou le D.U.E.L., ces chiffres étant de 47 %, 36 % et 40 % pour les femmes ; on constate également peu d'enseignants dans le secondaire et peu d'instituteurs-remplaçants.

Que l'on se souvienne de l'importance des effectifs d'étudiants-salariés (25) parmi les étudiants de Sciences humaines, particulièrement parmi ceux n'ayant obtenu aucun examen à l'Université et l'on comprendra mieux les comportements et motivations de ces étudiants. Il s'agit en effet pour les instituteurs d'obtenir soit une promotion (accès au corps des P.E.G.C.), soit d'acquérir une formation qui les rende mieux aptes à exercer leur emploi ; le désir de formation complémentaire portant sur des éléments de Pédagogie, de Psychologie, de Sciences de l'éducation — spécialités relevant toutes des Sciences humaines — est de la même manière très vif chez une bonne partie d'entre eux. Ce sont précisément ces éléments qui ont déterminé l'orientation vers ces études ; c'est ce qui explique l'importance des emplois relevant de l'enseignement primaire, y compris au niveau de la licence (10 % d'instituteurs ou d'institutrices).

Il faut remarquer également que les études de Sciences humaines se différencient profondément des études littéraires par leur objectif même : elles ne conduisent pas vers l'enseignement secondaire puisque la Psychologie et la Sociologie ne font pas l'objet d'un enseignement à ce niveau. Leur but n'est donc pas de former les professeurs de l'enseignement du second degré et leur développement a correspondu, comme on l'a vu ci-dessus, à une toute autre finalité (26) : celle de former des spécialistes de la Psychologie et de l'orientation, des études de marché, de la recherche en Sciences sociales, de la gestion du personnel et de l'organisation du travail, dont les milieux professionnels avaient un besoin de plus en plus important.

On comprend mieux, dès lors, la faible orientation des étudiants en Sciences humaines vers l'enseignement proprement dit, même si une bonne part d'entre eux s'intéressent à des problèmes relevant de l'éducation et du fonctionnement du système éducatif. Seuls les étudiants diplômés de troisième cycle semblent plus se diriger vers l'enseignement supérieur et la recherche, mais la faiblesse des effectifs ne permet guère d'obtenir une vision généralisable de leurs débouchés professionnels.

---

(25) Cf. supra, première partie, paragraphe 3. Plus de 50 % des étudiants de Sciences humaines n'ayant obtenu aucun examen à l'Université étaient étudiants-salariés, en particulier, souvent instituteurs.

(26) Cf. supra, première partie, paragraphe 8.1.



TABLEAU 24

## Anciens étudiants en Sciences humaines occupant un emploi enseignant

(en % par sexe et diplôme)

Emplois enseignants	Diplôme obtenu et sexe											
	Hommes					Femmes						
	Néant	1 <sup>re</sup> année D.U.E.L.	D.U.E.L. y compris C.A.P.C.E.G.	Licence	Maîtrise	3 <sup>e</sup> cycle	Néant	1 <sup>re</sup> année D.U.E.L.	D.U.E.L. y compris C.A.P.C.E.G.	Licence	Maîtrise	3 <sup>e</sup> cycle
80 - Enseignement supérieur et recherche												
801 - Sciences sociales et humaines - enseignement .....	—	—	—	7	6	[21]	—	—	—	—	3	14
- Sciences sociales et humaines - recherche	—	—	—	2	6	[34]	—	—	—	2	3	15
81-82 - Enseignement du premier et du second degré	(53)	(24)	(11)	(10)	(10)	—	(59)	(45)	(42)	(19)	(5)	—
810 - Professeurs du second degré, disc. littéraires - licenciés .....	—	—	—	—	2	—	—	—	—	7	ε	—
815 - Maîtres auxiliaires .....	—	5	—	—	6	—	3	2	—	3	5	—
- Instituteurs .....	42	15	11	6	2	—	47	36	40	7	—	—
- Instituteurs remplaçants .....	3	—	—	4	—	—	9	2	2	2	—	—
- Adjoints d'enseignement .....	3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
822* - Directeurs d'établissement scolaire du 1 <sup>er</sup> degré .....	5	—	—	—	—	—	—	5	—	—	—	—
823* - Directeurs d'établissement scolaire du second degré .....	—	4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

(\*) Code supplémentaire à la Nomenclature des Emplois.

### — *Le Droit* (27)

La participation des juristes à l'enseignement est encore plus faible, tout particulièrement pour les hommes : si l'on dénombre 19 % d'instituteurs parmi ceux n'ayant obtenu aucun examen, leur part ne s'élève pas au-dessus de 3 % pour les autres niveaux de diplôme. En ce qui concerne les juristes de sexe féminin, si leur participation à l'enseignement est plus importante pour celles ayant abandonné l'Université avant la seconde année (16 et 11 % d'institutrices, 10 et 5 % de maîtresses auxiliaires), on ne dénombre qu'au plus 6 % d'enseignants dans le secondaire au-delà du premier cycle universitaire.

Leur représentation dans l'enseignement supérieur reste relativement faible : 5 % des titulaires de D.E.S. de sexe masculin, mais 22 % des femmes titulaires de ce diplôme. Il s'agit presque exclusivement d'assistants de l'enseignement supérieur juridique. Malgré la faiblesse des effectifs de docteurs en Droit, on peut cependant percevoir une situation professionnelle masculine plus favorable que celle des femmes : les docteurs de sexe masculin de notre population occupant un poste dans l'enseignement supérieur sont essentiellement maîtres assistants (3 sur 5), l'un étant maître de conférence, un autre chargé de cours. La seule femme enseignant dans le supérieur n'est que chargée de cours. L'orientation vers l'enseignement des étudiants en Droit est donc très réduite : c'est que, comme les études de Sciences humaines, les finalités des études juridiques concernent directement des besoins professionnels en cadres juridiques et administratifs.

### — *Les Sciences économiques* (28)

Les finalités professionnelles ont présidé également aux destinées des études économiques et à leur développement au sein des Facultés de Droit. On notera cependant que l'introduction des études économiques dans l'enseignement secondaire a créé un objectif supplémentaire : celui de former également des professeurs de Sciences économiques et sociales pour l'enseignement du second degré. Il est donc normal que l'on observe une proportion plus grande d'enseignants que chez les juristes, particulièrement pour les femmes.

Les débouchés vers l'enseignement économique restent cependant relativement limités : 4 % des licenciés (dont la moitié de maîtres auxiliaires), 7 % des titulaires des D.E.S. et 28 % des licenciés (9 % de maîtresses auxiliaires).

Pour ceux et celles ayant quitté les études économiques au niveau du premier cycle, l'essentiel des enseignants est constitué d'instituteurs et d'institutrices, puis de maîtres auxiliaires. L'importance des institutrices (28 %) chez celles ayant obtenu la seconde année (D.E.E.G.) montre bien, qu'en l'absence d'un enseignement économique dans le premier cycle du second degré, le seul débouché vers l'enseignement reste celui de l'enseignement primaire à défaut de poursuivre jusqu'à la fin les études de la licence de Sciences économiques (29).

La faiblesse des effectifs de diplômés de troisième cycle dans les études de Sciences économiques au sein de notre population nous interdit toute analyse

(27) Cf. tableaux détaillés en Annexe III, p. 351.

(28) Cf. tableaux détaillés en Annexe III, p. 351.

(29) En tout état de cause, les débouchés restent cependant très limités même avec la licence : en face d'une augmentation constante des effectifs de diplômés en Sciences économiques, le nombre de postes mis au concours de l'agrégation (du secondaire) et du C.A.P.E.S. et C.A.P.E.T. dans ce domaine, est resté pratiquement stable depuis 1970 et de l'ordre de 170 par an, chiffre extrêmement faible au regard de celui des Lettres et des Sciences.

d'ensemble de leur devenir professionnel ; il est cependant possible d'obtenir des indications.

Cette situation résulte en partie du fait que le mode d'investigation choisi ne permet pas de cerner avec précision le flux d'entrée dans la vie active des étudiants inscrits en troisième cycle, l'effet de « stockage » entraînant un taux de sortie très faible par rapport aux inscrits en dépit d'un taux d'activité élevé. On se bornera donc à faire quelques observations sur la situation professionnelle des titulaires du D.E.S. de sexe masculin : 14 % exerce un emploi dans l'enseignement supérieur dont la moitié à titre d'assistants ou chargés de travaux dirigés, donc dans une situation très fragile, sans aucune sécurité d'emploi (30). L'autre moitié se répartit entre maîtres assistants, maîtres de conférence et professeurs sans autre indication. Du côté de la recherche, on ne trouve qu'un seul attaché. Au total, l'orientation vers l'enseignement des étudiants en Sciences économiques reste très réduite.

### 1.1.3. *Les perspectives*

L'enseignement supérieur s'est développé dans les disciplines littéraires et scientifiques d'abord pour former les professeurs de l'enseignement du second degré. Et il a continué, jusqu'à aujourd'hui, à remplir cette fonction. Mais par là même, il s'est adapté essentiellement à celle-ci et ses programmes ont en grande partie été déterminés par les exigences de la préparation des concours de recrutement pour l'enseignement. Les grades mêmes universitaires en portaient la marque puisque la plupart des licences délivrées étaient appelées « licences d'enseignement ». La croissance démographique de l'après-guerre et les progrès de la scolarisation ont rendu cette fonction essentielle à partir des années 50. Mais cette croissance n'a fait que se répercuter au niveau des effectifs étudiants à partir des années 60. Cette expansion universitaire est ainsi devenue bien plus rapide que celle des besoins de recrutement en personnel enseignant. Certes les effectifs de diplômés universitaires ont toujours été supérieurs à ces besoins. Mais le déséquilibre s'est accru rapidement. Ainsi, vers 1970, l'enseignement ne constituait plus un débouché que pour un étudiant en Lettres sur six en moyenne, et un étudiant en Sciences sur quatre (31). En tout état de cause, cette tendance ne peut que se poursuivre. Même en supposant une stabilisation des effectifs de diplômés — ce qui semble être plus ou moins le cas en raison d'un ralentissement de la croissance démographique — et en maintenant le recrutement à son niveau maximum, cette fonction des Universités ne sera plus majoritaire (32).

En fait, les besoins croissants d'enseignants dans le second degré ont développé la pratique d'un important recrutement d'auxiliaires, comme nous l'avons constaté ci-dessus. La proportion d'étudiants littéraires et scientifiques qui ont trouvé un débouché dans l'enseignement était donc bien supérieure à ces chiffres. Mais cette situation n'était que temporaire, et à terme le recrutement

---

(30) On rappellera à cette occasion les différences de statuts entre les diverses disciplines : en Droit et en Sciences économiques les assistants sont recrutés pour un an sans aucune certitude d'être renouvelés l'année suivante.

(31) Ministère de l'Éducation nationale. Groupes d'études des formations supérieures. Rapport d'orientation n° 13, Enseignement Perfectionnement, avril 1971, p. 5 (Comparaison entre le nombre de licenciés et celui des candidats reçus au C.A.P.E.S. l'année suivante).

(32) Le même calcul effectué pour 1974 nous donne en Lettres moins d'un étudiant sur cinq et en Sciences un étudiant sur trois environ.

de personnel enseignant non titulaire sera de plus en plus réduit. Les prévisions de recrutement établies lors du dernier plan estimaient les besoins annuels à un effectif global de l'ordre de 10 000 par an au niveau II, c'est-à-dire au niveau de la licence.

Ce qui montre, au regard des effectifs de diplômés, combien les débouchés vers l'enseignement se sont fermés progressivement, puisque ce chiffre annuel correspond, à peu près, au total des concours de recrutement (C.A.P.E.S. - agrégation) augmenté des créations de postes dans l'enseignement supérieur. Même en y incluant le recrutement des P.E.G.C. (à supposer qu'il soit porté au niveau de la licence) cet effectif annuel ne serait que de l'ordre de 16 000 et la tendance observée ne serait pas, en effet, différente.

Les prévisions établies pour le VII<sup>e</sup> Plan (33) font ressortir une croissance moyenne annuelle pour la période 1976-1981 des emplois de professeurs de 4,4 %, des professions libérales de 4,5 % et des emplois d'instituteurs et assimilés de 3,1 %. La croissance est donc relativement élevée pour les emplois enseignants des niveaux I et II.

#### Création d'emplois enseignants par niveau entre 1976 et 1981

(Entre parenthèses le taux annuel moyen de variation correspondant)

(Emplois salariés)

Niveaux de qualification	Enseignement et Assimilés	
Niveaux I, II .....	Professeurs .....	71 212 (4,4 %)
	Professions littéraires .....	15 236 (4,5 %)
	Total .....	87 000 (4,5 %)
Niveaux III, IV ....	Instituteurs et assimilés .....	91 000 (3,1 %)

Au total, ce sont environ 14 000 emplois enseignants de niveaux I et II, et 18 000 de niveaux III et IV qui seront créés annuellement d'ici à 1981. Si l'on rapproche ces perspectives de l'évolution des quinze dernières années (cf. Introduction de cette étude), on observe que le flux de créations d'emplois demeure aussi élevé que dans la période passée. Cependant la politique d'intégration des non-titulaires mise en œuvre par le ministère de l'Education et le secrétariat d'Etat aux Universités risque d'avoir pour conséquence que ces créations d'emplois ne se manifestent pas entièrement sur le marché du travail. Dans ce cas, les débouchés vers l'enseignement se réduiront d'autant pour les nouveaux flux de sortie des Universités.

(33) I.N.S.E.E., *Projections d'emplois par professions associées au VII<sup>e</sup> Plan*, tome A : Offre potentielle d'emploi par profession en 1981. Groupe technique commun de prévisions à la commission « Education - Formation », tableau 1, p. A 58. Note de travail, novembre 1975.

## 1.2. Les emplois des services administratifs et de l'administration

Les métiers administratifs représentent le second grand groupe d'emplois occupés par les anciens étudiants. Cependant des différences importantes existent entre les disciplines : ainsi, les disciplines pour lesquelles l'enseignement joue un rôle important comme débouché — les Lettres et les Sciences — offrent relativement moins de débouchés vers les carrières administratives que les autres disciplines ; l'administration en quelque sorte jouerait pour ces dernières — Droit, Sciences économiques et Sciences humaines — le rôle de débouché dominant que tient l'enseignement pour les premières.

L'orientation dominante des juristes vers ce type d'emplois amène à examiner d'abord ceux-ci.

### 1.2.1. Les juristes

Pratiquement, un juriste sur deux s'est orienté vers les métiers administratifs, quels que soient le sexe et le niveau d'études atteint. Mais la nature exacte des emplois tenus varie grandement en fonction du sexe et du niveau du diplôme obtenu avant la sortie de l'Université. Bien plus, la notion même de « cadre » à laquelle fait référence la nomenclature utilisée, masque sous des appellations identiques une réalité qui concerne des situations de travail bien différentes. Dans quelle mesure la situation de travail d'un cadre titulaire de la fonction publique est-elle comparable à celle d'un cadre administratif du secteur privé ? Or, la simple désignation de l'emploi ne dit rien, en fait, sur le contenu réel des tâches accomplies, sur ce que l'on désigne par « poste de travail ». Les nomenclatures ne reposent pas sur une distinction aussi précise et les différentes rubriques concernent des regroupements qui supposent qu'il existe dans l'organisation du travail et dans la répartition des tâches d'une entreprise à l'autre une certaine homogénéité (34) ; cette hypothèse est loin d'être vérifiée. C'est dire à quel point les différentes définitions de postes de la nomenclature utilisée restent ambiguës et floues. Il s'agissait donc d'adapter la nomenclature à la population concernée et pour cela de créer de nouvelles rubriques et de nouveaux regroupements. Dans cette optique, la distinction des « cadres » de la fonction publique (35) se justifiait amplement, à la fois par l'ampleur des effectifs concernés et par les caractéristiques propres des emplois de l'administration.

#### — Le premier cycle

L'élévation dans les études se traduit aussi bien pour les hommes que pour les femmes par une orientation croissante vers les métiers administratifs et de l'administration ; la proportion de ceux et de celles exerçant un emploi de ce type passe respectivement de 34 à 40 et 50 % chez les hommes et de 45 à 59

(34) Cf. à ce sujet l'article de Y. DUPUY, « Problèmes de définition d'une nomenclature d'emplois » in *L'analyse des qualifications et les classifications d'emplois*. Bibliothèque du CEREP, vol. n° 5, La Documentation française, septembre 1973, pp. 35-45.

(35) Par « cadres », on entend des individus occupant des emplois dont l'accès comporte un niveau minimum équivalent ou supérieur au baccalauréat de l'enseignement secondaire (diplômé ou niveau exigé aux concours).

et 75 % chez les femmes pour les abandons au cours du premier cycle sans ou avec la première année et avec le diplôme de fin de premier cycle. On observe donc une orientation plus grande des femmes vers les carrières administratives.

Mais si l'on observe maintenant leur répartition entre « cadres » de la fonction publique d'une part et les autres emplois administratifs d'autre part, on constate une croissance parallèle des débouchés masculins vers la fonction publique tandis que les débouchés féminins vers ce secteur, à l'inverse, décroissent. Ainsi, les hommes qui ne mènent pas à leur terme les études juridiques s'orientent massivement vers les concours de la fonction publique accessibles avec le baccalauréat ou après deux années d'études supérieures. Les concours d'accès aux emplois de contrôleur ont en particulier été retenus par ceux-ci : 30 % des hommes ayant abandonné au cours du premier cycle et s'étant orientés vers ces professions exerçaient un emploi de contrôleur, spécialement de contrôleur des Impôts, du Trésor ou des P.T.T. contre 23 et 12 % seulement des femmes. De la même manière, ils ont été également plus nombreux à s'orienter vers les concours conduisant aux emplois d'attachés et de secrétaires d'administration, d'administration et d'intendance universitaires.

Enfin, 10 % des emplois administratifs masculins concernaient les carrières de la police (inspecteur).

En revanche, les femmes sont en grand nombre dans des emplois traditionnellement féminins comme les emplois de secrétariat : 15 et 27 % des emplois féminins administratifs étaient des emplois de secrétaires pour celles ayant abandonné au cours du premier cycle, 35 % pour les titulaires du D.E.J.G. (36) : 15 à 17 % d'entre elles occupaient des emplois plus qualifiés de type rédactrices dans les services administratifs et contentieux, et 10 % des emplois de secrétariat spécialisé.

Le diplôme de fin de premier cycle donnant accès à des concours d'un niveau plus élevé, il semble que les hommes aient plus profité de cette opportunité que les femmes : 35 % des emplois administratifs masculins concernaient des emplois de ce type (attachés en particulier) contre moins de 10 % des emplois féminins. Les femmes se retrouvent majoritairement dans les professions féminines traditionnelles : secrétaires, secrétaires de direction, secrétaires spécialisées et rédactrices.

On notera la proportion non négligeable des emplois de la comptabilité parmi les emplois masculins : 19 et 17 % de comptables ou d'aides-comptables parmi les abandons de premier cycle.

#### — *Le second cycle et le troisième cycle (37)*

La troisième année de licence ne correspond pas à un niveau d'arrêt des études : son obtention entraîne pratiquement pour tous les étudiants la poursuite des études en dernière année de licence. Les effectifs concernés sont donc très réduits. En fait, les abandons à ce niveau d'études restent presque exclusivement le fait des étudiants ayant obtenu un concours de la fonction publique (72 % des étudiants exerçant un métier administratif) et la poursuite des études jusqu'à la licence complète leur apparaît inutile, d'autant plus que pour beaucoup le concours est suivi d'une scolarité dans une école spécialisée de la fonction publique (école des Impôts par exemple).

(36) Diplôme d'études juridiques générales (2<sup>e</sup> année de premier cycle).

(37) La faiblesse des effectifs concernés dans le troisième cycle impose de nous limiter aux seuls titulaires masculins du D.E.S. de Droit.

TABLEAU 25

## Répartition des emplois occupés dans les services administratifs et l'administration par les étudiants en Droit

(en % par sexe et diplôme)

Emplois (d'après la Nomenclature des emplois, I.N.S.E.E. Ministère du Travail, 1970)		Diplôme ou concours de niveau supérieur obtenu						
		Néant	1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> année	3 <sup>e</sup> année	4 <sup>e</sup> année	D.E.S.	Doctorat
Hommes	60-61 - Métiers des services administratifs et de l'administration	(35)	(40)	(50)	(63)	(42)	(42)	[(33)]
	dont 600 à 602 - Cadres administratifs .....	1	1	5	14	9	27	[17]
	- Cadres administratifs titulaires de la fonction publique .....	16	17	26	38	23	7	[8]
	- Cadres de la police .....	6	6	13	5	2	—	[8]
	- Cadres de l'armée .....	—	2	—	—	ε	—	—
	603-604 - Secrétaires de direction, cadres, personnel d'encadrement .....	2	1	—	—	1	—	—
605 à 607 - Employés des services adm., contentieux, comptables .....	10	10	2	6	6	8	—	
610-611 - Personnel de secrétariat et autres employés de bureau .....	—	3	4	—	1	—	—	

EMPLOIS (d'après la Nomenclature des emplois, I.N.S.E.E. Ministère du Travail, 1970)		Dipl. ou conc. de niveau sup. obtenu						
		Néant	1 <sup>re</sup> A	2 <sup>e</sup> A	3 <sup>e</sup> A	4 <sup>e</sup> A	D.E.S.	Doctorat
Femmes	60-61 - Métiers des services administratifs et de l'administration	(45)	(59)	(75)	(55)	(50)	(19)	[[50]]
	dont 602 - Cadres administratifs .....	—	1	—	—	8	16	[50]
	- Cadres adm. titulaires de la fonction publique	12	10	12	[32]	29	3	—
	603 - Secrétaires de direction ayant la qualité de cadres .....	3	8	2	—	3	—	—
	604 - Personnel d'encadrement .....	—	1	2	—	8	—	—
	605 - Employés qualifiés des services adm. et contentieux .....	6	11	12	[4]	7	—	—
	606-607 - Personnel qual. des services comptables ..	6	6	11	[19]	—	—	—
	608-610-611 - Standardistes, personnel de secrétariat ....	13	17	27	—	2	—	—
609 - Secrétaires spécialisées .....	5	5	9	—	1	—	—	
Hommes	600 à 604 - Cadres .....	25	27	44	57	35	27	[33]
	dont fonction publique .....	22	25	39	43	25	7	[16]
	605 à 611 - Non cadres .....	10	13	6	6	7	8	—
Femmes	600 à 604 - Cadres .....	15	20	16	[32]	40	19	[50]
	dont fonction publique .....	12	10	12	[32]	29	3	—
	605 à 611 - Non cadres .....	30	39	59	[23]	10	—	—



TABLEAU 26

**Répartition des emplois administratifs et de l'administration  
des anciens étudiants du premier cycle juridique**

(en % par sexe et diplôme)

Emplois	Diplôme obtenu et sexe		1 <sup>re</sup> année		2 <sup>e</sup> année (D.E.J.G.)	
	Néant		H	F	H	F
— Contrôleurs impôts .....	11,4	10,7	19,3	6,1	6,2	6,5
— Contrôleurs P.T.T. ....	10,0	4,2	1,6	1,7	—	—
— Contrôleurs Trésor .....	2,4	4,2	5,1	3,9	—	—
— Contrôleurs Douanes .....	2,4	—	2,7	—	—	—
— Contrôleurs Travail .....	—	4,2	—	—	—	—
— Contrôleurs commerce int. et prix .....	5,5	—	—	—	—	—
— Contrôleurs lois sociales en agriculture .....	—	—	—	—	8,3	—
<b>Total Contrôleurs .....</b>	<b>31,8</b>	<b>23,2</b>	<b>28,7</b>	<b>11,7</b>	<b>14,5</b>	<b>6,5</b>
— Inspecteurs Impôts .....	2,4	2,4	4,8	—	4,2	—
— Inspecteurs P.T.T. ....	—	—	—	1,7	—	—
— Cadres de l'armée (officiers, etc.) .....	—	—	5,8	—	—	—
— Police - Inspecteurs .....	8,0	—	6,4	—	9,2	2,5
— Police - Commissaires .....	—	—	—	—	2,7	—
— Police - Autres .....	2,1	—	8,0	—	11,9	—
<b>Total Police .....</b>	<b>10,0</b>	<b>—</b>	<b>14,4</b>	<b>—</b>	<b>23,7</b>	<b>2,5</b>

Emplois	Diplôme obtenu et sexe					
	Néant		1 <sup>re</sup> année		2 <sup>e</sup> année (D.E.J.G.)	
	H	F	H	F	H	F
— Attachés d'administration .....	—	—	4,2	1,2	14,8	8,0
— Attachés d'intendance universitaire .....	—	—	3,7	1,7	—	—
— Secrétaires d'administration .....	4,5	1,5	—	1,5	—	—
— Secrétaires d'intendance .....	5,6	—	—	—	20,8	1,5
— Autres attachés, secrétaires, etc. (attachés de préfecture, rédacteurs de mairie, etc.) .....	54,3	27,1	61,6	17,8	78,0	18,5
<b>Total cadres de la fonction publique .....</b>						
— Employés de bureau .....	—	5,1	—	—	8,0	6,5
— Secrétaires .....	—	15,5	7,4	26,7	—	35,1
— Secrétaires spécialisées .....	—	10,7	—	9,3	—	11,7
— Comptables .....	19,4	5,6	12,0	6,5	—	—
— Aides-comptables .....	—	8,6	4,8	4,0	—	7,1
— Standardistes .....	—	5,6	—	—	—	—
— Employés qualifiés des services adm. et contentieux (rédacteurs, etc.) .....	15,9	14,3	8,5	17,6	4,5	15,1
— Employés principaux, cadres gestion personnel, etc. ....	3,5	—	3,0	1,7	—	3,1
— Secrétaires de Direction .....	4,5	7,4	—	13,9	—	3,1
— Directeurs administratifs adjoints Direction .....	2,4	—	2,6	2,4	9,5	—
<b>Total métiers des services administratifs et de l'administration .....</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Pourcentage du total des emplois .....</b>	<b>35 %</b>	<b>45 %</b>	<b>40 %</b>	<b>59 %</b>	<b>50 %</b>	<b>75 %</b>

TABLEAU 27

**Répartition des emplois administratifs et de l'administration  
des anciens étudiants du second et troisième cycle juridique**

(en % par sexe et diplôme)

Diplôme obtenu et sexe	3 <sup>e</sup> année Licence	4 <sup>e</sup> année Licence		D.E.S.	
	H	H	F	H	F
<b>Emplois administratifs</b>					
— Contrôleurs des Impôts .....	16,4	—	—	—	—
— Inspecteurs Impôts .....	25,8	15,6	10,7	1,4	—
Trésor .....	—	11,7	12,0	—	—
Douanes .....	10,7	7,5	—	—	—
(Commissaires) commerce intérieur et prix .....	—	1,8	—	—	—
Action sanitaire et sociale .....	—	1,4	4,7	2,9	—
P.T.T. ....	—	0,9	1,0	—	—
<b>Total Inspecteurs .....</b>	<b>(36,5)</b>	<b>(38,5)</b>	<b>(28,4)</b>	<b>(4,3)</b>	<b>—</b>
— Police - Commissaires (et autres) .....	8,0	4,0	—	—	—
— Attachés d'administration, d'administration centrale .....	3,6	3,6	7,6	—	[25]
d'administration et d'intendance universitaires .....	7,1	5,8	16,1	—	—
de préfecture .....	—	1,6	3,2	4,3	—
secrétaires des affaires étrangères .....	—	1,9	—	—	—
autres attachés (commissaires, administrateurs, etc.) .....	—	4,0	—	5,7	—
<b>Total Attachés (et assimilés) .....</b>	<b>(10,7)</b>	<b>(16,9)</b>	<b>(26,9)</b>	<b>(10,0)</b>	<b>[(25)]</b>
<b>Total cadres de la fonction publique .....</b>	<b>(71,6)</b>	<b>(59,4)</b>	<b>(55,3)</b>	<b>(14,3)</b>	<b>[(25)]</b>

Diplôme obtenu et sexe	3 <sup>e</sup> année Licence		4 <sup>e</sup> année Licence		D.E.S.	
	H	H	F	H	F	
Emplois administratifs						
— Secrétaires .....	—	1,3	5,9	—	—	
— Comptables .....	—	0,6	—	—	—	
— Employés qualifiés des services administratifs et contentieux .....	(6,0)	(15,1)	(16,7)	(14,1)	((25))	
Attachés de Direction .....	—	7,9	3,5	9,3	—	
Rédacteurs juridiques .....	2,7	2,5	6,5	—	[25]	
Employés administratifs .....	5,3	3,8	4,7	—	—	
Autres .....	—	0,9	2,0	4,8	—	
— Employés principaux .....	—	2,1	0,7	—	—	
— Secrétaires de direction .....	—	—	6,3	—	—	
— Cadres administratifs .....	2,7	(12,5)	(15,1)			
Chefs du personnel, adjoints, etc. ....	—	1,2				
Chefs contentieux, responsables, etc. ....	—	4,3	10,2	28,5	[50]	
Directeurs administratifs, etc. ....	—	2,1				
Adjoints Direction, attachés, etc. ....	—	4,8	4,9			
— Cadres supérieurs (secrétaires généraux, directeurs financiers, du personnel, administrateurs, etc.) .....	17,8	9,0	—	43,1	—	
Total métiers administratifs .....	100,0	100,0	100,0	100,0	100	
Pourcentage du total des emplois .....	63 %	42 %	50 %	42 %	19 %	

La situation professionnelle des licenciés en Droit présente plus d'intérêt : 42 % des hommes et 50 % des femmes exercent un métier administratif, dont plus de la moitié dans la fonction publique, quel que soit le sexe. Les situations féminines et masculines sont donc plus proches que dans le premier cycle des études juridiques. La répartition détaillée des emplois occupés dans l'administration indique cependant que les hommes sont plus nombreux à exercer des emplois d'inspecteurs (et en particulier inspecteurs des Impôts, du Trésor et des Douanes) que les femmes, tandis que ces dernières se sont plutôt orientées vers des emplois d'attachés et particulièrement d'attachés d'administration et d'intendance universitaire.

Du côté des emplois administratifs autres que ceux de « cadres » de la fonction publique, on observe, quel que soit le sexe, de 15 à 16 % d'emplois qualifiés des services administratifs et contentieux et de 13 à 15 % de cadres administratifs. Mais les modèles culturels agissent également pour imposer aux femmes l'orientation vers les carrières traditionnellement très féminisées : secrétaires (6 % des emplois administratifs), secrétaires de direction (6 %), rédactrices juridiques (7 %). Les hommes sont plus nombreux dans les emplois d'attachés de direction (8 %). Enfin, aucune femme n'occupe un emploi de cadre supérieur contre 9 % des hommes exerçant un métier administratif.

Au total, on observe donc une orientation moins importante vers les métiers administratifs que chez les étudiants ayant abandonné les études juridiques avant de terminer leur licence.

Au niveau du D.E.S., il semble que les étudiants s'orientent plus vers des emplois administratifs extérieurs à l'administration. On compte une proportion importante de cadres administratifs supérieurs (secrétaire général, directeur administratif, financier, du personnel, administrateur...). 14 % seulement des emplois de caractère administratif concernent la fonction publique.

En résumé, les juristes s'orientent donc massivement vers les métiers administratifs et de l'administration. L'une des fonctions essentielles des études juridiques est donc de fournir les cadres administratifs du secteur privé comme du secteur public.

## 1.2.2. *Les économistes*

Les métiers administratifs et de l'administration représentent l'un des débouchés les plus importants pour les étudiants en Sciences économiques ; c'est en moyenne 25 à 30 % des hommes et 40 à 50 % des femmes qui occupent de tels emplois.

### — *Le premier cycle*

Pour les abandons au cours du premier cycle, c'est plus de 30 % des hommes, 40 et 55 % des femmes qui exercent un métier administratif. Pour ceux et celles ayant obtenu le diplôme de premier cycle (D.E.E.G.) (38), on note une baisse de l'importance des métiers administratifs (26 % des hommes et 15 % seulement des femmes). On observe donc une orientation très importante des étudiants n'ayant pas mené à leur terme les études économiques, vers les métiers administratifs et de l'administration, puisque presque un homme sur trois et

(38) D.E.E.G. : Diplôme d'études économiques générales.

une fille sur deux occupaient ce type d'emploi. Mais la répartition détaillée des emplois administratifs occupés par les hommes d'une part et les femmes d'autre part présente des différences significatives.

En ce qui concerne les abandons au cours du premier cycle, un tiers environ des emplois administratifs masculins se situent dans la fonction publique, dont la moitié au moins vers les emplois de contrôleurs (en particulier contrôleurs des Impôts et du Trésor). Pour le reste, on notera l'importance des débouchés vers la Police et l'Armée (10 % des emplois administratifs occupés par ceux n'ayant obtenu aucun examen) et la médiocrité de certains emplois occupés par des étudiants dont le niveau d'études est pourtant celui du baccalauréat : 10 % des emplois administratifs concernent des emplois de commis d'administration dont le niveau d'accès au concours est seulement celui du B.E.P.C.

Du côté des emplois féminins, l'orientation vers les concours administratifs de la fonction publique est encore plus importante chez celles n'ayant obtenu aucun examen (38 % des emplois), elle est très réduite pour les titulaires de la première année. Cette baisse provient certainement du fait que l'obtention d'un concours d'entrée dans la fonction publique entraîne pour beaucoup d'étudiantes l'arrêt des études universitaires ; et à l'inverse, celles n'obtenant pas ces concours tentent de poursuivre des études plus longtemps, avant de s'orienter vers les métiers administratifs du secteur privé. Les emplois féminins de la fonction publique sont analogues à ceux occupés par les hommes (contrôleurs des Impôts et Trésor), avec également la recherche d'une sécurité d'emploi, quitte à accepter une certaine déqualification, comme le prouvent les 14 % d'emplois de commis d'administration. On notera enfin que 8 % des emplois féminins concernent ceux de secrétaires d'administration et d'intendance universitaires.

Que dire maintenant des emplois administratifs extérieurs à la fonction publique ? Comme pour les emplois occupés par les juristes, on observe, là encore, une relégation des femmes vers les emplois administratifs subalternes et les plus féminisés. Les modèles sociaux et culturels sont donc déterminants dans l'orientation respective des hommes et des femmes et leur accès aux différents emplois administratifs. Pratiquement, aucune des femmes ayant abandonné les études au cours du premier cycle n'occupe un emploi de cadre administratif : ainsi les emplois de secrétariat et de bureau représentent environ la moitié des emplois administratifs féminins : 12 et 16 % d'employées de bureau, 13 et 22 % de secrétaires, 25 et 7 % de secrétaires spécialisées.

Si les emplois dans la comptabilité se partagent entre les hommes et les femmes (13 et 23 % des premiers et 4 et 35 % des secondes), les emplois qualifiés des services administratifs et contentieux tels que rédacteurs sont en revanche essentiellement masculins (4 et 23 % contre moins de 2 % des emplois féminins).

L'importance des emplois de cadres parmi les emplois masculins ne peut s'expliquer que par la possession d'autres diplômes en dehors des études universitaires de Sciences économiques : en particulier, on sait que les emplois d'expert-comptable ne sont accessibles qu'à l'issue d'une formation spécialisée très longue : D.E.C.S. et stage (39), et les 20 % d'emplois masculins de ce type parmi les étudiants ayant abandonné les études sans aucun examen prouvent que ceux-ci s'étaient inscrits à l'Université parallèlement à leurs études principales de comptabilité.

---

(39) Diplôme d'études comptables supérieures.

TABLEAU 28

**Répartition des emplois occupés dans les services administratifs et l'administration  
par les étudiants en Sciences économiques**

(en % par sexe et diplôme)

Emplois (d'après la nomenclature des emplois I.N.S.E.E. Ministère du Travail, 1970)		Diplôme ou concours de niveau supérieur obtenu						
		Néant	1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> année	3 <sup>e</sup> année	4 <sup>e</sup> année	D.E.S.	Doctorat
Hommes	60-61 - Métiers des services administratifs et de l'administration	(32)	(31)	(26)	(31)	(36)	(24)	(28)
	dont 600-601 - Cadres administratifs supérieurs .....	8	3	5	10	5	11	[14]
	- Cadres adm. supérieurs titulaires de la fonction publique .....	—	—	—	—	ε	5	—
	602 - Autres cadres administratifs .....	4	3	5	5	14	8	[14]
	- Cadres adm. titulaires de la fonction publique .....	6	7	11	16	13	—	—
	- Cadres de la police et de l'armée .....	1	—	1	—	—	—	—
	603-604 - Secrétaires de direction - cadres, personnel d'encadrement .....	1	1	1	—	3	—	—
	605 - Empl. qual. des services administratifs et contentieux .....	1	8	1	—	ε	—	—
606-607 - Personnel qual. des services comptables ..	8	9	1	—	1	—	—	
611 - Autres employés de bureau qualifiés .....	3	—	1	—	—	—	—	

Emplois (d'après la nomenclature des emplois, I.N.S.E.E. Ministère du Travail, 1970)		Diplôme ou concours de niveau supérieur obtenu						
		Néant	1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> année	3 <sup>e</sup> année	4 <sup>e</sup> année	D.E.S.	Doctorat
Femmes	60-61 - Métiers des services administratifs et de l'administration	(40)	(55)	(15)	(([32])	(43)	(([33])	—
	dont 601 - Cadres administratifs supérieurs .....	—	1	—	—	—	—	—
	- Cadres adm. sup. titulaires de la fonction publique .....	—	—	—	—	1	—	—
	602 - Autres cadres administratifs .....	—	—	4	—	12	[33]	—
	- Cadres adm. titulaires de la fonction publique	10	5	—	[32]	21	—	—
	603-604 - Secrétaires de direction - cadres, personnel d'encadrement .....	3	1	—	—	5	—	—
	605 Employés qualifiés des services adm. et contentieux .....	10	6	4	—	1	—	—
	606-607 - Personnel qualifié des services comptables	2	19	—	—	1	—	—
	609 - Secrétaires spécialisées .....	10	4	—	—	1	—	—
	610 - Personnel de secrétariat .....	5	11	7	—	1	—	—
611 - Autres employés de bureau qualifiés .....	—	8	—	—	—	—	—	
Hommes	600 à 604 - Cadres .....	20	14	23	31	35	24	[28]
	dont fonction publique .....	7	7	12	16	13	5	—
	605 à 611 - Non cadres .....	12	17	3	—	1	—	[28]
Femmes	600 à 604 - Cadres .....	13	7	4	[32]	39	[33]	—
	dont fonction publique .....	10	5	—	[32]	22	[33]	—
	605 à 611 - Non cadres .....	27	48	11	—	4	—	—



TABLEAU 29

**Répartition des emplois occupés dans les services administratifs et l'administration  
par les anciens étudiants du premier cycle économique**

(en % par sexe et diplôme)

Diplôme obtenu et sexe	Néant		1 <sup>re</sup> année		2 <sup>e</sup> année (D.E.E.G.)	
	H	F	H	F	H	F
<b>Emplois administratifs</b>						
<b>Contrôleurs :</b>						
Impôts .....	11,1	10,9	9,5	—	15,8	
Trésor .....	4,0	2,7	10,3	1,8	—	
P.T.T. ....	—	2,7	—	—	—	
Autres .....	—	—	1,0	7,8	—	
<b>Total Contrôleurs</b> .....	<b>(15,1)</b>	<b>(16,3)</b>	<b>(20,8)</b>	<b>(9,6)</b>	<b>(15,8)</b>	<b>—</b>
<b>Inspecteurs :</b>						
Impôts .....	—	—	—	—	10,8	
Trésor .....	—	—	—	—	—	
Autres .....	—	—	—	—	—	
<b>Total Inspecteurs</b> .....	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>(10,8)</b>	<b>—</b>
<b>Attachés d'administration</b> .....	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>2,2</b>	
<b>Attachés d'administration et d'intendance universitaires</b> ..	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>2,7</b>	
<b>Autres (attachés, secrétaires des affaires étrangères, etc.)</b> .....	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>7,3</b>	<b>—</b>	<b>12,2</b>	
<b>Total Attachés</b> .....	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>(7,3)</b>	<b>—</b>	<b>(17,1)</b>	<b>—</b>
<b>Cadres de l'armée, de la police</b> .....	<b>10,5</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>4,9</b>	<b>—</b>
<b>Secrétaires d'administration et d'intendance universitaires</b> .....	<b>—</b>	<b>8,1</b>	<b>2,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>Total « Cadres » Fonction publique</b> .....	<b>(25,6)</b>	<b>(24,4)</b>	<b>(30,1)</b>	<b>(9,6)</b>	<b>(48,6)</b>	<b>—</b>

Diplôme obtenu et sexe	Néant		1 <sup>re</sup> année		2 <sup>e</sup> année (D.E.E.G.)	
	H	F	H	F	H	F
Emplois administratifs						
Autres emplois fonction publique (commis d'administration, etc.)	10,1	14,0	—	—	—	—
Total Fonction publique .....	(35,7)	(38,4)	(30,1)	(9,6)	(48,6)	—
Employés de bureau .....	—	11,8	2,0	16,3	2,2	—
Secrétaires .....	—	13,1	—	22,3	4,0	[50,0]
Secrétaires spécialisées .....	—	24,9	—	6,9	—	—
Comptables .....	13,1	4,1	23,5	35,2	5,0	—
Aides-comptables .....	2,5	—	1,0	1,5	—	—
Secrétaires de Direction .....	—	7,7	—	2,7	—	—
Employés qualifiés des services administratifs et contentieux (rédacteurs, agents administratifs, etc.) .....	4,0	—	23,5	1,8	2,2	[(25,0)]
Employés principaux .....	2,5	—	2,0	—	—	—
Cadres administratifs .....	(15,1)	—	(8,6)	(1,8)	(19,4)	[25,0]
Attachés de Direction .....	4,0	—	7,4	1,8	2,2	—
Autres cadres administratifs .....	11,1	—	1,2	—	10,8	[25,0]
Réviseurs, aud. comptables .....	—	—	—	—	6,3	—
Cadres administratifs supérieurs .....	(27,1)	—	(9,3)	(1,8)	(18,5)	—
Experts comptables (stagiaires) .....	20,6	—	3,7	1,8	18,5	—
Autres (directeurs administratifs, etc.) .....	6,5	—	5,6	—	—	—
Total emplois administratifs et de l'administration .....	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Pourcentage du total des emplois .....	32 %	40 %	31 %	55 %	26 %	15 %

On n'oubliera pas à ce sujet l'importance et la nature des études effectuées parallèlement aux études universitaires générales (40) : ainsi 18 à 19 % des étudiants ayant abandonné les études universitaires au cours du premier cycle économique avaient obtenu par ailleurs un autre diplôme économique (en particulier d'administration des entreprises et de comptabilité), tandis que 7 à 3 % seulement des étudiantes étaient dans ce cas ; d'autre part, 2 % des étudiants possédaient un diplôme d'un Institut d'études politiques et 9 à 5 % un diplôme d'ingénieur, tandis qu'aucune femme ne possédait l'un de ces diplômes. Cela explique en partie l'importance des emplois de cadres parmi les emplois masculins et leur quasi-absence parmi les emplois féminins.

L'obtention du diplôme de fin de premier cycle (D.E.E.G.) entraînant l'accès à des concours plus élevés de la fonction publique, on observe pour ce niveau, une hausse de la proportion des emplois administratifs relevant du secteur public (presque la moitié des emplois masculins administratifs). Leur répartition est presque égale entre les contrôleurs des Impôts (16 %), les inspecteurs des Impôts (11 %) et les attachés (d'administration, d'intendance universitaire, de préfecture, etc.) (17 %).

Du côté des emplois administratifs, en dehors de l'administration, on observe une forte proportion de cadres administratifs (19 %) et d'experts comptables (18 %). La remarque que nous avons faite ci-dessus à leur propos reste valable ici (41).

#### — *Le second et le troisième cycle*

Les débouchés vers les métiers administratifs et de l'administration restent fixés à un niveau élevé : environ un tiers des emplois masculins dans le second cycle, un quart pour le D.E.S. et plus de 40 % des emplois féminins au niveau de la licence.

Les emplois de l'administration restent majoritaires parmi les emplois administratifs féminins : plus de la moitié de ces derniers contre un tiers seulement des emplois masculins occupés par les licenciés. Les hommes se sont essentiellement dirigés vers les concours d'inspecteurs (Impôts et Trésor en particulier), tandis que les femmes ont plus obtenu les concours d'attachés et avant tout d'attachés d'administration et d'intendance universitaires. Les emplois de l'administration occupés par les titulaires du D.E.S. concernent des emplois de cadres supérieurs de la fonction publique (en particulier d'administrateurs civils), mais leur importance est plus faible que celle des licenciés.

Du côté des emplois administratifs relevant du secteur privé, les hommes occupent exclusivement (ou presque) des emplois de cadres administratifs, soit plus de 60 ou 70 % des emplois administratifs masculins. On notera en particulier les 21 % de responsables et chefs de services administratifs, les 8 % de contrôleurs de gestion et les 20 % de cadres supérieurs (directeurs administratifs et secrétaires généraux en particulier).

Si une partie des femmes exercent également des emplois de cadres, on remarquera cependant qu'il s'agit de cadres non supérieurs, et que pour le reste elles sont cantonnées dans les emplois traditionnellement féminins, c'est-à-dire dans les emplois de secrétariat : secrétaires et employées représentent presque 20 % des emplois administratifs féminins occupés par les licenciées.

(40) Cf. supra, première partie, 7.2, « Les autres études ».

(41) Cf. supra, *ibid.* L'importance des autres diplômes possédés en administration des entreprises, comptabilité et sciences politiques est même supérieure : 28 %.

TABLEAU 30

**Répartition des emplois occupés dans les services administratifs  
et l'administration par les anciens étudiants du second et troisième cycle économique**

(en % par sexe et diplôme)

Diplôme obtenu et sexe	3 <sup>e</sup> année	4 <sup>e</sup> année		D.E.S.
	Licence	Licence		
Emplois administratifs	H	H	F	H
Contrôleurs .....	6,0	—	—	
<b>Inspecteurs :</b>				
Impôts .....	15,0	12,2	5,9	
Trésor .....	—	13,9	8,3	
Commissaires au Commerce intérieur et aux prix .....	9,0	3,4	2,2	
Autres inspecteurs .....	9,0	3,5	4,3	
Total Inspecteurs .....	(33,0)	(33,0)	(20,7)	—
Attachés d'administration et d'intendance uni- versitaires .....	—	—	18,8	
Autres attachés .....	5,0	—	11,9	
Total Attachés .....	(5,0)	—	(30,7)	—
Autres « cadres » Fonction publique (adminis- trateurs civil, etc.) .....	—	0,2	1,3	19,1
Total « cadres » Fonction publique .....	(44,0)	(33,2)	(52,7)	(19,1)
Secrétaires .....	—	—	2,2	—
Secrétaires spécialisées .....	—	—	1,3	—
Comptables .....	—	—	1,3	—
Secrétaires de Direction .....	—	—	2,4	—
Employés qualifiés des services administratifs et contentieux (rédactrices) .....	—	—	2,2	—
Employés principaux .....	—	1,3	9,7	—
<b>Cadres administratifs</b> .....	(15,0)	(45,5)	(28,2)	(41,7)
Contrôleurs de gestion .....	—	7,7	—	—
Chefs de service adm., responsables adm., cadres adm., etc. ....	—	20,7	—	—
Chefs comptables, gestion, services financiers	6,0	5,4	—	—
Attachés de Direction .....	9,0	4,5	6,4	13,9
Autres cadres .....	—	7,2	21,8	27,8
<b>Cadres administratifs supérieurs</b> .....	(41,0)	(20,0)	—	(39,2)
Directeurs, secrétaires généraux .....	41,0	13,9	—	27,0
Experts comptables .....	—	6,1	—	12,2
Total métiers administratifs et de l'adminis- tration .....	100,0	100,0	100,0	100,0
Pourcentage du total des emplois .....	31 %	36 %	43 %	24 %

La situation professionnelle des hommes se différencie donc nettement de celle des femmes : d'une part les secondes s'orientent plus que les premiers vers les emplois administratifs ; d'autre part, si les situations sont voisines dans les emplois de l'administration, en revanche, elles divergent profondément en ce qui concerne les emplois administratifs du secteur privé où les femmes sont surtout reléguées dans les emplois de secrétariat et d'employées, mais peu d'entre elles accèdent aux postes de cadres supérieurs.

Cette situation peut s'expliquer en partie par des scolarités différentes selon les sexes : pour beaucoup d'étudiants, les études universitaires économiques ne sont que des études complémentaires à d'autres études, tandis que peu d'étudiantes possèdent d'autres diplômes (42). Et la possession d'un diplôme comme le certificat d'administration des entreprises, le D.E.C.S. ou l'expertise-comptable et celui d'un Institut d'études politiques a une influence déterminante sur l'accès à des postes de cadres et particulièrement de cadres supérieurs.

En résumé, les emplois administratifs représentent le débouché le plus important des études économiques.

### 1.2.3. *Les autres disciplines* (43)

Les métiers des services administratifs et de l'administration constituent un débouché très réduit pour les étudiants des autres disciplines : Lettres, Sciences humaines et Sciences.

#### — *Les littéraires*

Les emplois administratifs ne représentent qu'une faible proportion des emplois occupés par les littéraires ; ils ne dépassent guère 20 % du total des emplois dans le premier cycle, 10 % au-delà du premier cycle.

La répartition des différents emplois administratifs occupés par les anciens étudiants en Lettres reste très proche de celle des emplois de même type occupés par les juristes et les économistes. Une certaine concurrence existe donc entre ces différentes formations, en particulier à propos des concours d'accès aux emplois de l'administration. Les effectifs concernés restent cependant bien inférieurs à ceux des juristes et économistes qui s'orientent vers ces professions. La répartition entre emplois de l'administration et autres emplois administratifs diffère cependant sensiblement de celle qui a été observée pour les étudiants en Droit et en Sciences économiques ; ainsi, si la grande majorité des emplois masculins se situent dans la fonction publique comme pour les juristes, en revanche, l'orientation féminine vers ces emplois est beaucoup plus réduite ; les hommes semblent obtenir les concours administratifs de recrutement dans une proportion relativement plus importante : contrôleurs dans le premier cycle, inspecteurs dans le second cycle. Seuls les emplois d'attachés et particulièrement d'attachés d'administration et d'intendance universitaires semblent avoir retenu l'attention des femmes de formation littéraire dans une proportion voisine de celle des emplois masculins.

---

(42) Cf. supra, première partie, paragraphe n° 7.2. 27 % des hommes licenciés et 48 % des titulaires du D.E.S. possédaient un diplôme d'administration des entreprises, de comptabilité ou de sciences politiques contre 7 % seulement des femmes licenciées. La liaison entre les autres diplômes et l'emploi sera explicitée plus loin, cf. paragraphe n° 2 de cette partie.

(43) Cf. tableaux détaillés en Annexe III, p. 351.

TABLEAU 31

**Répartition des emplois des services administratifs et de l'administration  
occupés par les anciens étudiants en Lettres**

(en % par sexe et diplôme)

Emplois (d'après la Nomenclature des emplois, I.N.S.E.E., ministère du Travail, 1970)		Diplôme ou concours de niveau supérieur obtenu						
		Néant	1 <sup>re</sup> année D.U.E.L.	D.U.E.L. (y compris C.A.P.C.E.E.G.)	Licence	Maîtrise	3 <sup>e</sup> cycle	C.A.P.E.S. C.A.P.E.T. Agrégation
Hommes	60-61 - Métiers des services administratifs et de l'administration ..	(13)	(21)	(20)	(12)	(11)	(6)	—
	dont 600 à 604 - Cadres .....	8	9	10	10	9	6	—
	dont fonction publique .....	8	8	7	8	6	2	—
	605 à 611 - Non cadres .....	5	12	10	2	2	—	—
Femmes	60-61 - Métiers des services administratifs et de l'administration ..	(22)	(22)	(18)	(10)	(9)	(12)	—
	dont 600 à 604 - Cadres .....	5	5	2	4	3	3	—
	dont fonction publique .....	3	2	—	2	—	3	—
	605 à 611 - Non cadres .....	17	17	16	6	6	9	—

TABLEAU 32

**Répartition des emplois administratifs et de l'administration  
des anciens étudiants littéraux**

(en % par sexe et par diplôme)

Diplôme obtenu et sexe	Néant		1 <sup>re</sup> année		D.U.E.L.		Licence		Maîtrise		3 <sup>e</sup> cycle	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
<b>Emplois administratifs</b>												
— Contrôleurs .....	(53,4)	(11,3)	(4,9)	(3,7)	(14,8)	—	—	—	—	—	—	—
Impôts .....	25,7	6,7	4,9	—	—	—	—	—	—	—	—	—
P.T.T. ....	—	4,6	—	—	5,6	—	—	—	—	—	—	—
Trésor .....	—	—	—	3,7	—	—	—	—	—	—	—	—
Douanes .....	23,0	—	—	—	4,6	—	—	—	—	—	—	—
Autres .....	4,7	—	—	—	4,6	—	—	—	—	—	—	—
— Inspecteurs .....	—	—	—	—	—	(3,9)	(33,0)	(1,2)	(22,0)	(4,2)	([50])	—
P.T.T. ....	—	—	—	—	—	3,9	20,3	—	5,1	—	—	—
Trésor .....	—	—	—	—	—	—	8,4	1,2	—	—	—	—
Impôts .....	—	—	—	—	—	—	2,0	—	—	4,2	—	—
Autres (action sanitaire et sociale, com. int. et prix, trav., jeunes. et sports...) .....	—	—	—	—	—	—	2,3	—	16,9	—	[50]	—
— Attachés d'administration .....	—	—	—	—	—	—	6,4	4,8	10,3	—	—	—
— Attachés d'administration et d'inten- dance universitaires .....	—	—	2,6	—	—	—	10,4	10,0	3,6	22,5	—	[33]
— Attachés de préfecture .....	—	—	—	—	—	—	1,7	—	7,7	4,2	—	—
Total Attachés .....	—	—	(2,6)	—	—	—	(18,5)	(14,8)	(21,6)	(26,7)	—	([33])

Diplôme obtenu et sexe  Emplois administratifs	Néant		1 <sup>re</sup> année		D.U.E.L.		Licence		Maîtrise		3 <sup>e</sup> cycle	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
— Secrétaires d'administration universitaire .....	—	1,8	3,4	4,8	—	1,4	4,1	4,0	—	—	—	—
— Secrétaires d'administration .....	—	—	6,9	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— Cadres de l'armée et de la police (inspecteurs, officiers) .....	17,6	—	21,6	—	11,7	—	7,8	—	13,3	—	—	—
— Autres « cadres » fonction publique (administrateurs civils, etc.) .....	—	—	—	—	5,6	—	4,1	—	—	—	—	—
Total « Cadres » fonction publique ....	(71,0)	(13,1)	(39,4)	(8,5)	(32,1)	(5,3)	(67,5)	(20,0)	(56,9)	(30,9)	([50])	([33])
— Employés de bureau .....	—	—	12,4	2,5	—	—	—	2,4	—	4,2	—	—
— Secrétaires .....	—	48,0	4,6	29,2	30,1	40,9	—	32,4	—	13,3	—	[16,5]
— Secrétaires spécialisées (bilingues, juridiques, etc.) .....	—	19,6	—	31,9	—	42,3	—	21,0	—	10,8	—	[16,5]
— Secrétaires de Direction .....	—	6,7	3,4	15,0	—	3,9	—	13,8	—	8,3	—	—
— Employés qualifiés services administratifs et contentieux .....	(15,5)	(4,9)	(32,8)	(11,4)	(16,3)	—	(16,2)	(5,5)	(23,6)	(32,5)	—	([34])
Rédacteurs .....	—	—	—	3,3	—	—	6,1	—	9,7	4,2	—	—
Agents techniques, employés .....	15,5	—	29,3	3,7	16,3	—	10,1	3,1	13,9	6,7	—	—
Attachés de direction .....	—	—	3,5	4,4	—	—	—	2,4	—	21,7	—	([34])
— Comptables, aides-comptables .....	13,5	3,1	4,0	—	4,6	—	—	—	—	—	—	—
— Standardistes .....	—	4,6	3,4	—	—	3,8	—	—	—	—	—	—
— Cadres administratifs .....	—	—	—	(1,5)	(16,9)	(3,8)	(16,3)	(4,9)	(19,5)	—	([50])	—
Experts comptables stagiaires .....	—	—	—	1,5	—	3,8	—	—	—	—	—	—
Cadres, responsables (services adm., personnel, secrétaire général, etc.) .	—	—	—	—	16,9	—	16,3	4,9	19,5	—	[50]	—
Total emplois administratifs et de l'administration .....	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Pourcentage du total des emplois .....	13 %	22 %	21 %	22 %	20 %	18 %	12 %	10 %	11 %	9 %	6 %	12 %



En fait, l'essentiel des emplois administratifs occupés par les femmes littéraires se concentre dans les emplois de secrétariat. Ce phénomène rend compte de l'importance des déterminismes sociaux qui imposent un choix très restreint aux femmes lors de leur entrée dans la vie professionnelle : une déqualification certaine frappe ainsi une partie importante des étudiantes littéraires puisqu'on dénombre encore parmi les emplois administratifs tenus par les licenciées plus de la moitié d'emplois de secrétariat (32 % de secrétaires, 21 % de secrétaires spécialisées, en particulier bilingues et trilingues) ; ces emplois représentent 70 à 80 % des emplois administratifs occupés par les femmes sorties de l'Université aux niveaux IV ou III. Leur relégation vers ce type d'emplois est donc encore plus importante que dans les autres disciplines de formation.

#### — *Les étudiants en Sciences humaines*

L'orientation vers les métiers administratifs est encore plus faible pour ces étudiants que pour les littéraires : moins de 10 % des emplois en moyenne.

La faiblesse des effectifs d'étudiants et d'étudiantes en Sciences humaines interdit ici toute extrapolation à partir des résultats observés. On se limitera donc à faire quelques remarques très générales.

L'examen de la répartition des emplois administratifs entre fonction publique et secteur privé n'indique pas, semble-t-il, de différence sensible avec la situation des économistes ou des juristes ; on peut identifier les mêmes emplois : inspecteurs, attachés d'administration, secrétaires d'administration et d'intendance universitaires ; ces derniers emplois semblent en particulier être réservés aux femmes. Du côté des autres emplois administratifs, on observe des emplois inférieurs et moyens dans le premier cycle (rédactrices, employés, secrétaires, comptables), tandis qu'à partir du D.U.E.L., les hommes semblent occuper des postes de cadres et en particulier de responsables de services du personnel et de recrutement.

#### — *Les scientifiques*

Leur participation aux métiers des services administratifs et de l'administration est très réduite : moins de 10 % en moyenne du total des emplois occupés pour le premier cycle, moins de 5 % à partir du second cycle.

L'exercice d'un métier administratif reste donc exceptionnel pour un étudiant scientifique, quels que soient son sexe et son niveau d'études.

### 1.2.4. *Les perspectives*

Ce qu'il faut retenir de l'analyse que nous venons de faire de ces emplois c'est l'extrême hétérogénéité de leur répartition. Cependant, il est apparu que deux grands groupes d'importance à peu près égale regroupaient l'ensemble des emplois à caractère administratif : il s'agissait d'une part de ceux relevant de la fonction publique et d'autre part, des emplois administratifs relevant du secteur privé. Et l'évolution respective de ces deux groupes n'obéit absolument pas aux mêmes règles. Les premiers sont liés au développement d'ensemble du secteur public dans notre société et leur mode d'accès normal est celui des concours. Les seconds sont présents au sein de chacun des secteurs d'activité économique et leur développement est directement lié aux activités de pro-

duction et en particulier à la gestion des moyens, aux responsabilités relatives à l'encadrement et aux fonctions de direction.

Les études réalisées à l'occasion de la préparation du VI<sup>e</sup> Plan ne permettaient pas d'envisager une progression des créations d'emplois dans le secteur de la fonction publique et on pouvait évaluer l'offre annuelle aux environs de 2 500 emplois mis au concours (44), dont les trois quarts environ au niveau licence (ou en cours de licence avec une scolarité de une ou deux années dans une école spécialisée. Cf. Ecole des Impôts), le recrutement au niveau I n'existant pratiquement pas (sauf pour l'E.N.A.).

L'administration constitue un débouché important et largement ouvert aux étudiants en Droit et en Sciences économiques comme nous l'avons analysé ci-dessus. Cette situation relativement favorable provient notamment du fait que le nombre de diplômés délivrés annuellement était assez modeste par rapport au nombre d'emplois administratifs offerts annuellement par la fonction publique. Mais la croissance des effectifs étudiants dans ces disciplines jointe à la stabilité du nombre des emplois offerts ne peut se traduire que par une réduction relative des débouchés vers ce secteur d'emploi. On n'ignorera pas également que la limitation des débouchés vers l'enseignement pour les littéraires entraîne et certainement de plus en plus, une proportion croissante d'entre eux à s'orienter vers les concours administratifs de la fonction publique (45).

Pour l'avenir, le choix risque donc d'être de plus en plus sévère entre des candidats de plus en plus nombreux.

Mais dans quelle perspective se situe l'évolution de l'ensemble des métiers administratifs et de l'administration ?

Les travaux de préparation du VII<sup>e</sup> Plan actuellement effectués dans le cadre de la commission « Education-Formation » et du « Comité de l'emploi et du travail » font ressortir une élévation générale du niveau des qualifications de l'ensemble de la population active sur la période 1976-1981. Mais surtout, le groupe technique commun « prévision » met en évidence une évolution très favorable des métiers tertiaires sur la période de référence ; la pyramide des métiers tertiaires pour les emplois offerts en 1976 et 1981 montre ainsi l'importance des besoins en cadres tertiaires supérieurs et moyens dont les effectifs en valeur absolue doivent s'élever de plus de 600 000 pendant la durée du VII<sup>e</sup> Plan (46).

(44) Cf. ministère de l'Education nationale. Groupes d'étude des formations supérieures, rapport d'orientation n° 10, **Administration**, avril 1971. La Documentation française, p. 8. Il s'agit du total des concours de niveau III (Bac + 2), de niveau II (Bac + 3, 4 ou 5) et de niveau I (Doctorats). Les concours de niveau inférieur et en particulier de niveau IV (Bac) n'ont pas été pris en compte. En fait, le tableau de la page suivante indique que cette offre a été de l'ordre de 3 000 par an aux niveaux I-II.

(45) Ainsi, pour prendre l'exemple des concours d'administration et d'intendance universitaires, on observe un accroissement important des candidats littéraires admis, au détriment des juristes et des économistes :

**Formation des candidats admis (en %)**

Formation	Candidats admis			
	1969-1970	1970-1971	1971-1972	1972-1973
Droit - Sciences économiques	58,77	58,74	46,04	38,90
Lettres et Langues .....	32,24	29,70	43,40	54,18
Sciences .....	3,26	4,95	2,93	1,81

D'après : Bulletin d'information n° 263-264 de l'O.N.I.S.E.P. Ministère de l'Education, janvier 1976, p. 94.

(46) I.N.S.E.E., **Projections d'emplois par professions associées au VII<sup>e</sup> Plan**, tome A, op. cit., pp. A 44-45.

TABLEAU 33

**Evolution des recrutements administratifs et des diplômes délivrés  
(concours externes - candidats admis)**

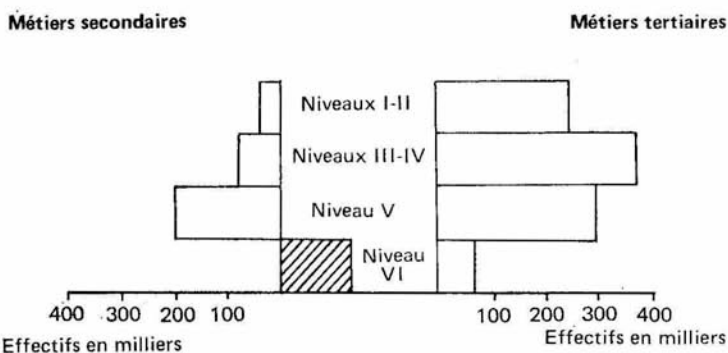
Concours et diplômes	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973
Concours administratifs de catégorie A .....	1 085	1 119	1 241	1 596	1 994	2 181	2 320	2 661	3 104	3 225	2 916 *
Concours administratifs de catégorie B .....							5 763	4 138	3 727	3 001	5 281 *
Diplômes de niveau II délivrés											
— Licence en Droit .....		1 766	2 138	2 246	2 572	3 881	5 011	6 165	8 214	8 516	7 580
— Licence en Sciences économiques .....		439	1 751	1 048	1 272	1 858	2 826	3 662	3 813	4 730	3 778
<b>Total .....</b>	<b>2 201</b>	<b>2 205</b>	<b>2 889</b>	<b>3 294</b>	<b>3 844</b>	<b>5 739</b>	<b>7 837</b>	<b>9 827</b>	<b>12 027</b>	<b>14 246</b>	<b>11 358</b>
Diplômes de niveau III délivrés											
— en Droit .....		2 622	3 107	3 716	4 957	6 751	8 751	9 396	8 003	8 176	8 298
— en Sciences économiques		1 098	1 695	1 988	2 558	3 778	4 462	4 251	4 241	5 263	4 740
<b>Total .....</b>		<b>3 720</b>	<b>4 802</b>	<b>5 704</b>	<b>7 515</b>	<b>10 529</b>	<b>13 213</b>	<b>13 647</b>	<b>12 244</b>	<b>13 439</b>	<b>13 038</b>

Il s'agit des personnels administratifs recrutés par les différents ministères (inspecteurs, attachés, secrétaires adjoints, secrétaires greffiers, conseillers, etc.).

D'après : Direction générale de l'Administration et de la Fonction publique, bureau FP3. Cellule statistique et ministère de l'Education et secrétariat d'Etat aux Universités, S.I.E.S. - S.C.S.S., « Statistiques des enseignements », publication annuelle.

(\*) Résultats incomplets.

## PYRAMIDE DES METIERS POUR LES EMPLOIS OFFERTS SUR LA PERIODE 1976 - 1981



Source : I.N.S.E.E., Projections d'emplois par professions associées au VII<sup>e</sup> Plan, tome A, op. cit., PP. A44-45

Le taux annuel moyen de croissance serait de l'ordre de 3,6 % pour les cadres supérieurs et de 2,9 % pour les cadres moyens sur l'ensemble de la période.

Cette évolution prévisible des emplois constitue une perspective favorable pour les débouchés des enseignements supérieurs.

Ces emplois regroupent en effet la grande majorité de ceux qui sont occupés par les anciens étudiants (47). Leur analyse selon les différentes « fonctions » permet de préciser cette évolution en fonction des niveaux de formation.

La croissance importante des cadres tertiaires apparaît ainsi en partie comme le résultat de mutations dans la gestion des établissements industriels et tertiaires qui entraînent le développement et le renforcement de certaines fonctions, en particulier au niveau « cadre » : comptabilité et surtout administration proprement dite : 3,2 % et 4,2 % d'accroissement moyen annuel (48).

Sur l'ensemble de la période 1976-1981, les besoins en personnel administratif seront donc de 120 000 aux niveaux I et II, de 177 000 aux niveaux III et IV et de 243 000 au niveau V. Ainsi les débouchés correspondant aux niveaux de qualification des personnes issues de l'enseignement supérieur (diplômés ou non) seront de l'ordre de 300 000 emplois administratifs créés pendant la durée du VII<sup>e</sup> Plan, soit environ 60 000 par an.

Cela semblerait démontrer que des débouchés existeront au cours des cinq prochaines années pour les étudiants. La première confrontation réalisée entre

(47) I.N.S.E.E., Projections d'emplois par professions associées au VII<sup>e</sup> Plan, tome A, op. cit., p. A 13 Code D.P.J. 6 et 7.

6 - Cadres tertiaires supérieurs : cadres administratifs supérieurs, juristes, médecins et assimilés, professeurs, professions littéraires et de l'information, officiers.

7 - Cadres tertiaires moyens : cadres moyens administratifs et juridiques, comptables, techniciens des banques, analystes, programmeurs, métiers techniques de la distribution, métiers techniques de l'hôtellerie, personnels diplômés des services paramédicaux et sociaux, instituteurs et assimilés, artistes, personnel des cultes.

(48) Cette forte croissance des cadres tertiaires est également le résultat du développement de certains services collectifs qui connaîtront une expansion importante comme l'enseignement et la santé (ibid. p. A 49).

**CREATIONS D'EMPLOIS TERTIAIRES PAR NIVEAU ET GRANDE FONCTION DE 1976 A 1981**

(entre parenthèses le taux annuel moyen de variation correspondant )

<b>Fonctions</b> <b>Niveaux de qualification</b>	<b>Administration</b>	<b>Secrétariat</b>	<b>Comptabilité</b>	<b>Armée Police</b>
<b>Niveaux I-II</b>	Cadres administratifs supérieurs et juristes + 117 000 (3,2 %)			Officiers + 4 572 (2,1 %)
<b>Niveaux III-IV</b>	Cadres moyens administratifs et juridiques + 120 000 (4,2 %)		Comptables et techniciens des banques + 57 000 (3,3 %)	
<b>Niveau V</b>	Employés administratifs qualifiés + 79 000 (1,8 %)	Personnel de secrétariat + 88 000 (2,1 %)	Personnel qualifié des techniques comptables + 76 000 (4,5 %)	Armée police (non officiers) + 18 730 (1,6 %)
<b>Niveau VI</b>	Employés non qualifiés + 11 000 (0,5 %)			

 Source : INSEE : « Projection d'emplois par professions associées au VII<sup>ème</sup> Plan » tome A. op.cit.tableau IV p.A 48 et tableau 1 p.A 58.

les prévisions d'emplois par professions et les prévisions de sorties du système scolaire (49) à l'horizon 1981 semblent effectivement confirmer cette hypothèse : pour les cadres supérieurs tertiaires, les prévisions font ressortir un déficit important des disponibilités par rapport à l'offre, ce qui assurerait des débouchés importants aux formations supérieures ; pour les cadres moyens tertiaires, le bilan semble assez équilibré, avec une offre légèrement excédentaire sur les disponibilités, le flux d'insertion professionnelle à la sortie du système éducatif étant déterminant pour l'équilibre à moyen terme de ce groupe d'emplois (les sorties du système scolaire représentent environ le sixième de l'effectif occupé contre la moitié seulement de l'effectif occupé de cadres supérieurs tertiaires).

### 1.3. Les emplois du commerce et des services commerciaux

Le secteur commercial est un secteur qui connaît des changements importants et une évolution rapide dans ses structures. On assiste, en effet, à un développement des fonctions de distribution en libre-service (hypermarchés, supermarchés, supérettes), à un mouvement de concentration des entreprises commerciales et des circuits de décision, de financement et d'assistance technique et à un accroissement du commerce associé (chaînes et magasins collectifs).

Et cette modification structurelle des formes de distribution ne peut avoir qu'une influence importante sur les postes et les emplois du secteur, en particulier sur la création d'emplois. En effet, l'augmentation de l'importance des entreprises de grande taille dans ce secteur entraîne une salarisation croissante et l'industrialisation progressive des techniques de la distribution nécessitera un accroissement important de la proportion des cadres dans des emplois qualifiés exigeant des connaissances de niveau supérieur.

Cette évolution est d'autant plus nécessaire que l'on constate dans les emplois commerciaux un sous-investissement intellectuel notoire (50) et que des bouleversements importants sont donc à attendre.

En fait, l'élévation du niveau de la technicité des fonctions commerciales suppose l'existence de besoins importants de recrutement en personnel de qualification exigeant une formation supérieure, même si ces besoins ne s'expriment pas encore de manière explicite sur le marché du travail (51).

La ventilation des différentes appellations d'emplois entre les postes de la nomenclature n'a pas été une chose facile. En effet, on se trouvait en présence d'une multitude de noms et de descriptions d'emplois qu'il était souvent impossible de rattacher avec précision à telle ou telle rubrique. De plus, des appellations identiques recouvraient en fait des situations entièrement différentes et rendaient délicat tout regroupement à l'intérieur de la hiérarchie des emplois.

(49) I.N.S.E.E. - CEREC. Commission de l'éducation et de la formation, comité de l'emploi et du travail, groupe technique commun de prévisions du VII<sup>e</sup> Plan. **Premier bilan de l'emploi par professions au 1<sup>er</sup> janvier 1981, confrontation aux sorties du système scolaire** ; décembre 1975, Note de travail, pp. 65 et 66.

(50) Ministère de l'Éducation nationale : Groupes d'études des formations supérieures. Rapports d'orientation n° 8, **Commerce**, avril 1971, La Documentation française, pp. 4-7.

(51) *Ibid.*, p. 5.

TABLEAU 34

## Répartition des emplois du commerce et des services commerciaux

(en % par sexe et par diplôme)

Discipline	Sciences économiques			Lettres			Droit		Sciences	
	1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> année	4 <sup>e</sup> année Licence	Néant	1 <sup>re</sup> année D.U.E.L.		Licence	1 <sup>re</sup> année	4 <sup>e</sup> année Licence	1 <sup>re</sup> année D.U.E.S.
Diplôme obtenu										
Sexe	H	H	H	H	H	F	H	H	H	H
700 - Cadres supérieurs du commerce et des services commerciaux .....	1,8	11,6	—	—	—	—	—	—	—	—
701 - Cadres techniques du commerce et des services commerciaux .....	(61,8)	(53,3)	(95,5)	(12,3)	(29,7)	(22,3)	(63,9)	(28,2)	(94,7)	(16,0)
directeurs commerciaux .....	—	7,7	—	12,3	—	—	4,6	3,9	9,8	9,2
chefs de service com., chefs de produits	11,1	7,7	11,2	—	—	22,3	9,1	5,0	5,3	—
agents, attachés technico-commerciaux	11,1	—	3,9	—	—	—	—	2,7	—	6,8
ingénieurs commerciaux, cadres commerciaux, ingénieurs des ventes, etc. ....	23,7	13,9	16,8	—	15,6	—	22,9	8,9	22,0	—
attachés, agents commerciaux .....	11,1	18,6	35,4	—	8,9	—	9,1	—	23,7	—
approvisionneurs, gestionnaires .....	4,8	—	—	—	—	—	—	7,7	14,3	—
inspecteurs des ventes, com. ....	—	5,4	28,1	—	5,2	—	9,1	—	—	—
gérance, marchands de biens .....	—	—	—	—	—	—	—	—	19,6	—
études, marketing .....	—	—	—	—	—	—	9,1	—	—	—
702 - Personnel technique services achat (acheteurs, etc.) .....	—	—	—	18,4	7,3	5,4	—	8,5	—	—

Discipline	Sciences économiques			Lettres			Droit		Sciences	
	1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> année	4 <sup>e</sup> année Licence	Néant	1 <sup>re</sup> année D.U.E.L.		Licence	1 <sup>re</sup> année	4 <sup>e</sup> année	D.U.E.S.
Diplôme obtenu										
Sexe	H	H	H	H	H	F	H	H	H	H
703 - V.R.P. ....	(15,9)	(5,4)	(4,5)	(40,3)	(21,9)	(5,4)	—	(20,1)	—	(20,6)
délégués médicaux .....	—	3,5	—	19,3	14,6	—	—	3,9	—	7,6
autres représentants .....	15,9	1,9	4,5	21,0	7,3	5,4	—	16,2	—	13,0
704 - Autres personnels techniques des services de ventes .....	(10,7)	(7,3)	—	(18,4)	(34,9)	(23,2)	(9,2)	(32,5)	—	(49,6)
agents, attachés commerciaux .....	5,1	7,3	—	18,4	34,9	23,1	9,2	26,3	—	13,7
agents, attachés technico-commerciaux ..	5,6	—	—	—	—	—	—	6,2	—	35,9
705 - Autres personnels techniques (agents déclarant en douane, agents maritimes, etc.)	4,8	1,9	—	—	3,6	—	4,6	—	—	—
706 - Personnel d'encadrement de l'exploitation des magasins de vente (chefs de rayon, etc.) .....	4,8	13,5	—	—	—	—	—	—	5,3	—
707 - Personnel qualifié de la vente .....	—	(6,9)	—	(10,6)	(2,6)	(43,7)	(22,3)	(10,7)	—	(13,8)
vendeurs .....	—	6,9	—	—	—	21,4	3,9	8,5	—	—
employés commerciaux .....	—	—	—	—	2,6	13,4	9,2	2,2	—	13,8
agents de comptoir, de voyage, etc. ..	—	—	—	10,6	—	8,9	9,2	—	—	—
Total emplois du commerce et des services commerciaux .....	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Pourcentage du total des emplois .....	21 %	30 %	8 %	13 %	12 %	4 %	5 %	16 %	7 %	8 %



Ces difficultés ne font que confirmer l'extrême diversité des structures de ce secteur qui connaît depuis dix ans des bouleversements importants et où les structures d'emplois évoluent très rapidement, en liaison avec l'apparition d'emplois entièrement nouveaux. On n'oubliera pas également, pour reprendre ce que nous évoquions ci-dessus, que les conditions d'accès aux différents emplois ont été souvent très ouvertes et ne faisaient pour la plupart aucune référence à une formation ou à la possession d'un titre. En outre, s'il existe bien un secteur d'activité déterminé : celui du commerce et de la distribution, il faut se souvenir que la fonction commerciale est présente dans la plupart des secteurs d'activité et que les emplois correspondants ne sont pas nécessairement les mêmes dans les différents secteurs.

En tout état de cause, la répartition détaillée des emplois du commerce et des services commerciaux ne pouvait garder qu'un caractère indicatif (52).

D'une manière générale, il semble que les femmes se soient très peu orientées vers des emplois de ce type. Seuls les étudiants en Sciences économiques ayant quitté l'Université au niveau du premier cycle, et dans une moindre mesure ceux de Lettres et de Droit, semblent s'être orientés vers ce secteur d'activité et vers des fonctions commerciales dans une proportion sensible : 21 et 30 % des étudiants en Sciences économiques, 13 et 12 % des étudiants en Lettres, 16 % des juristes. Mais l'importance de cette orientation semble décliner avec l'élévation dans les études : ce n'est plus que 8 % des licenciés Sciences économiques, 5 % des licenciés littéraires et 7 % des licenciés en Droit qui occupent de tels emplois (53).

Au niveau du premier cycle, les économistes sont les seuls à occuper majoritairement des emplois de cadres, en particulier les emplois d'ingénieurs commerciaux, de cadres commerciaux, d'ingénieurs des ventes, d'agents et d'attachés commerciaux (plus de la moitié des emplois du commerce). Les autres emplois concernent essentiellement les emplois de représentants (V.R.P.) (54) et d'agents et attachés commerciaux non cadres. On notera la faible proportion des emplois d'encadrement des magasins de vente.

Pour les licenciés, la quasi-totalité des emplois sont des emplois de cadres commerciaux et d'agents ou d'attachés commerciaux, mais également d'inspecteurs commerciaux et des ventes.

En ce qui concerne les littéraires occupant des emplois du commerce et des services commerciaux, la répartition des emplois, au niveau du premier cycle, fait apparaître une croissance des emplois de représentants (en particulier délégués et visiteurs médicaux), et d'agents et attachés commerciaux non cadres aux dépens des emplois de cadres. D'autre part, on observe une augmentation sensible des emplois qualifiés de la vente : vendeurs (en particulier de librairie) et agents de comptoir de tourisme ou de voyage.

---

(52) En raison d'effectifs souvent trop faibles, nous n'avons conservé que les niveaux des diplômes où les emplois du commerce étaient suffisamment nombreux.

(53) Cette constatation semble confirmer qu'il existe peu de débouchés de niveau enseignement supérieur dans ce secteur où l'on observe par ailleurs une sous-qualification générale. Cf. Rapport d'orientation n° 8, op. cit., pp. 4 à 7.

(54) V.R.P. : Visiteurs, Représentants, Placiers.

Ces emplois représentent presque la moitié des emplois de ce secteur occupés par les femmes du premier cycle littéraire. Pour les titulaires de la licence de Lettres, on observe la même tendance que pour les économistes, avec prépondérance des emplois de cadres commerciaux, mais également 20 % d'emplois qualifiés de la vente.

La situation des juristes est comparable à celle des économistes avec cependant une répartition à peu près égale entre les emplois des cadres commerciaux, de V.R.P. et d'agents et attachés commerciaux non cadres au niveau du premier cycle. Pour les licenciés, on notera l'importance, parmi les emplois de cadres, des emplois de gérants et de marchands de biens (1 emploi sur 5 environ).

Quant aux scientifiques, leur participation aux emplois du commerce et des services commerciaux est très réduite. Tout au plus peut-on observer pour les titulaires du D.U.E.S. incomplet, que parmi les 8 % d'emplois du commerce, la moitié environ concerne des emplois d'agents et d'attachés commerciaux non cadres (et en particulier d'agents technico-commerciaux).

Au total, les débouchés vers les métiers du commerce et des services commerciaux restent donc très limités pour les étudiants de l'enseignement supérieur universitaire. On n'oubliera pas qu'une partie importante des étudiants en Sciences économiques possède un autre diplôme qui peut être déterminant pour l'emploi occupé (en particulier pour un emploi de niveau cadre chez les étudiants ayant abandonné les études universitaires au niveau du premier cycle).

#### CREATIONS D'EMPLOIS DANS LA DISTRIBUTION PAR NIVEAU DE FORMATION DE 1976 A 1981

Niveaux de formation	Emplois	Salariés	Non-salariés
Niveaux I-II			
Niveaux III-IV	Métiers techniques de la Distribution	+ 29 000 (+ 1,8 %)	- 19 000 (- 3,5 %)
Niveau V	Métiers qualifiés de la Vente	+ 15 000 (+ 0,8 %)	-92 000 (- 3,9 %)

(entre parenthèses le taux annuel moyen de variation correspondant)

En ce qui concerne les perspectives, si les prévisions établies pour le VII<sup>e</sup> Plan font ressortir une croissance importante des cadres tertiaires, cette tendance est loin d'être identique pour l'ensemble des métiers tertiaires : en face d'un

développement rapide des métiers de la santé, de l'enseignement, de l'informatique et des fonctions comptables et administratives, les métiers du commerce doivent connaître une progression beaucoup plus lente (55).

Ainsi, aux niveaux III et IV, la croissance des emplois plus traditionnels de la distribution, tels les emplois de V.R.P. ou chef de rayon, n'augmente que très lentement et l'on observe une décroissance importante de la part des emplois non salariés (— 3,5 % par an). Les emplois commerciaux qui sont répartis à égalité entre le commerce d'une part et les autres secteurs d'autre part, connaissent une croissance uniquement dans le premier mais stagnent dans l'industrie et les services et semblent indiquer un changement dans la gestion des établissements qui atteindrait les métiers commerciaux traditionnels, tels les V.R.P. (56).

#### 1.4. Les métiers de la banque (57)

Les emplois de la banque s'insèrent dans un secteur en évolution rapide, conséquence à la fois d'un processus de concentration et d'une évolution technique importante.

La concentration du secteur, déjà importante, puisque les trois grands « nationalisés » totalisent environ 65 % de l'emploi total du secteur, ne peut que se poursuivre avec l'accroissement de la concurrence qui s'est développée entre les différents réseaux de collecte des dépôts depuis une dizaine d'années (58), l'extension géographique des activités bancaires par la multiplication des guichets et la diversification des services offerts à la clientèle (sociétés de prêts, de ventes à crédit, etc.).

Par ailleurs, il existe une demande croissante favorable au système bancaire tant en ce qui concerne l'usage de la monnaie scripturale, que de la demande de crédits et de services divers. Enfin, l'évolution de la technicité du secteur qui tend à privilégier plus l'analyse de la situation économique et financière des entreprises que les garanties offertes, la multiplicité des contacts avec une clientèle plus importante, la diffusion des responsabilités avec le développement des services rendus ne peuvent qu'entraîner un accroissement des besoins en personnel de qualification supérieure. En particulier, l'évolution du secteur développe des besoins en cadres et spécialistes dans des domaines comme l'analyse financière, le conseil de gestion, la prospection commerciale et le conseil financier.

---

(55) I.N.S.E.E., Groupe technique « prévision », projection d'emploi, tome A, op. cit., p. 48.

(56) I.N.S.E.E., Groupe technique « prévision », projection d'emploi, tome A, p. 49.

(57) Seuls sont classés ici les emplois spécifiques de la profession bancaire, les emplois à caractère administratif ont été classés avec les métiers des services administratifs et de l'administration.

(58) Ministère de l'Education nationale. Groupes d'études des formations supérieures. Rapport d'orientation n° 9, **Institutions financières et de prévoyance**, avril 1971.

On n'oubliera pas également les bouleversements importants intervenus dans le secteur avec l'introduction et la généralisation de l'informatique. Cette automatisation, en permettant l'apparition de nouveaux services et l'extension de ceux qui existent, a pour conséquence d'accroître la part du personnel qualifié de formation supérieure au sein du secteur, au détriment du personnel d'exécution.

### Répartition des emplois de la banque occupés par les étudiants en Droit

(en % par sexe et par diplôme)

Diplôme obtenu et sexe Emplois de la banque	Néant	1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> année	4 <sup>e</sup> année Licence	
	H	H	H	H	F
711 - Cadres techniques de la profession bancaire .....	(3,7)	(6,7)	—	(15,7)	—
Fondés de pouvoir .....	3,7	2,5	—	3,0	—
Directeurs d'agence .....	—	—	—	4,3	—
Chefs de service .....	—	4,2	—	8,4	—
712 - Personnel technique et d'encadrement .....	(36,0)	(16,1)	[(54,9)]	(68,4)	(32,6)
Sous-directeurs, directeurs adjoints .....	3,7	—	[12,7]	—	—
Attachés commerciaux .....	9,9	—	[9,9]	3,0	—
Démarcheurs, conseillers ..	—	—	[19,6]	—	—
Attachés de direction, stagiaires .....	22,4	6,6	[12,7]	39,3	22,7
Adjoint de direction .....	—	—	—	12,5	4,1
Agents principaux .....	—	9,5	—	10,2	5,8
Analystes financiers .....	—	—	—	—	—
Inspecteurs .....	—	—	—	3,4	—
713 - Employés qualifiés .....	(60,3)	(77,2)	[(45,1)]	(15,9)	(67,4)
Employés de banque .....	45,3	60,6	[35,2]	5,9	14,5
Rédacteurs .....	—	11,2	—	6,4	52,9
Gestionnaires .....	6,2	—	—	3,6	—
Caissiers, guichetiers .....	8,8	5,4	[9,9]	—	—
Total emplois de la banque .....	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Pourcentage du total des emplois .	16 %	15 %	11 %	14 %	20 %

### 1.4.1. Les étudiants en Droit et en Sciences économiques

Les métiers de la banque ont constitué un débouché appréciable uniquement pour les étudiants en Droit et en Sciences économiques : 15 à 20 % d'entre eux se sont orientés vers les professions bancaires, la présence féminine dans ces emplois restant cependant très faible (moins de 10 % des emplois féminins), sauf pour les licenciés en Droit (20 %).

On peut observer une liaison entre le niveau de sortie de l'Université et celui des emplois occupés ; l'élévation dans les études entraîne parallèlement un accroissement de la proportion d'emplois très qualifiés et de cadres. Il semble donc bien exister une correspondance plus étroite entre le niveau du diplôme obtenu et le niveau de l'emploi occupé : dans le premier cycle juridique ou économique, les emplois d'employés dominent largement ; pour les titulaires du D.E.J.G. ou du D.E.E.G., la répartition est à peu près égale entre employés et emplois supérieurs ; enfin, pour les licenciés, les emplois très qualifiés de la banque (technique et d'encadrement) et ceux de cadres sont les plus nombreux.

#### Répartition des emplois de la banque occupés par les étudiants en Sciences économiques

(en % par diplôme)

Diplôme obtenu	1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> année	4 <sup>e</sup> année Licence
	H	H	H
Emplois de la banque			
711 - Cadres techniques de la profession bancaire .....	(2,5)	(5,7)	(7,3)
Chefs de service .....	2,5	—	—
Directeurs d'agence .....	—	5,7	4,0
Fondés de pouvoir .....	—	—	3,3
712 - Personnel technique et d'encadrement .	(11,7)	(44,6)	(60,5)
Sous-directeurs .....	—	5,7	—
Attachés commerciaux .....	—	—	5,9
Démarcheurs, conseillers financiers ....	9,3	11,5	—
Attachés de direction .....	2,4	18,5	36,4
Adjoints de direction .....	—	—	12,3
Agents principaux .....	—	—	4,0
Analystes de crédit, financiers .....	—	8,9	—
Inspecteurs .....	—	—	1,9
713 - Employés qualifiés .....	(85,8)	(49,7)	(32,2)
Employés de banque .....	72,8	38,5	25,3
Démarcheurs .....	13,0	—	—
Rédacteurs .....	—	—	2,4
Gestionnaires .....	—	—	4,5
Caissiers .....	—	5,6	—
Commis d'agent de change .....	—	5,6	—
Total emplois de la banque .....	100,0	100,0	100,0
Pourcentage du total des emplois .....	12 %	18 %	20 %

La répartition détaillée des emplois bancaires nous indique cependant qu'il existe quelques différences entre les juristes et les économistes.

Si les employés de banque dominent largement parmi les étudiants sortis de l'Université au cours du premier cycle juridique ou économique, leur proportion est encore plus importante chez les seconds que chez les premiers : plus de 80 % contre 60-70 %. Quant au type de fonction effectivement exercée, les emplois de démarcheurs et conseillers financiers sont plus nombreux chez les économistes, ceux d'attachés (attachés de direction et commerciaux) plus nombreux chez les juristes.

Pour les titulaires de la licence, les emplois d'attachés de direction (presque 40 % des emplois) et d'attachés commerciaux (12 %) représentent la plus grande part des emplois de la banque. La situation des juristes semble cependant être plus favorable que celle des économistes ; en effet, les emplois de cadres occupés par les premiers sont deux fois plus nombreux (16 % contre 7 %), tandis qu'à l'inverse ceux d'employés sont deux fois moins nombreux (16 % contre 32 %).

La situation des femmes semble cependant être très médiocre : 67 % des emplois occupés par les licenciées en Droit dans la banque sont des emplois de niveau employés (rédactrices en particulier) et aucune n'occupait un emploi de cadre. On constate donc en ce domaine le même maintien des femmes dans les emplois inférieurs que celui observé pour les emplois des services administratifs.

On n'ignorera pas que les emplois d'entrée sont rarement des emplois de cadres (59), emplois qui ne sont accessibles qu'après une certaine ancienneté aux simples licenciés. Et l'on sait que la progression professionnelle des femmes est toujours plus difficile que celles des hommes.

#### 1.4.2. *Les perspectives*

Les travaux de prévisions associés au VII<sup>e</sup> Plan font ressortir une croissance importante des emplois de cadres tertiaires supérieurs et moyens qui incluent les emplois bancaires correspondants (niveaux I et II, III et IV).

L'offre potentielle d'emplois par métier détaillé ne distingue malheureusement pas les emplois bancaires des niveaux I et II, mais l'ensemble des créations d'emplois de cadres supérieurs administratifs doit évoluer avec un taux moyen annuel de l'ordre de 3,2 % entre 1976 et 1981. Aux niveaux III et IV, l'évolution des techniciens des banques doit être de + 3,3 % par an, correspondant à un accroissement de 57 000 emplois nouveaux entre 1976 et 1981, soit environ 11 000 créations par an (60).

En fait, une partie importante de ces emplois est occupée par des étudiants diplômés de niveau II, en particulier dans les emplois d'entrée (61).

(59) Groupe d'études des formations supérieures, Rapport n° 9, op. cit., cf. l'inventaire des emplois bancaires donnés à la p. 14, tableau 1 : on compte 50 % d'emplois d'entrée seulement (16 sur 32).

(60) I.N.S.E.E., *Projections d'emplois par professions associées au VII<sup>e</sup> Plan*, tome A, op. cit., p. A 58.

(61) 80 % environ des cadres du secteur bancaire sont issus de la promotion interne. Cf. ministère de l'Éducation nationale, *Groupes d'études des formations supérieures*, Rapport n° 9, op. cit., p. 22.

Au total, l'évolution prévisible de l'emploi dans le secteur bancaire doit être relativement favorable avec une croissance moyenne de créations d'emplois de l'ordre de 3,2 % par an. C'est qu'en effet, la part de recrutement externe, c'est-à-dire des diplômés de l'enseignement supérieur, devrait continuer à s'élargir dans l'avenir. Ce phénomène, joint à l'accroissement des besoins en cadres, devrait induire une augmentation importante des besoins de recrutement en personnel de qualification supérieure. Reste à savoir quelle sera la place qui sera faite aux diplômés de l'Université par rapport à ceux originaires des grandes écoles et des autres établissements d'enseignement supérieur distincts des Universités : grandes écoles commerciales et autres écoles de commerce, instituts d'études politiques, écoles d'ingénieurs...

Mais compte tenu de la croissance très lente des diplômés de ces établissements, la part des universitaires devrait normalement s'élargir.

### 1.5. Les emplois des services à caractère social

Les professions sociales englobent un champ d'activités extrêmement diversifiées qui rend difficile tout regroupement d'ensemble. La terminologie employée ne correspond plus aux statuts des personnels et les dénominations souvent très fluctuantes désignent des activités qui n'ont plus qu'un rapport lointain avec l'essentiel des tâches exercées aujourd'hui.

Il est cependant possible de distinguer deux grands groupes de fonctions regroupant des emplois ayant quelque parenté : d'une part, une première fonction concerne ce que l'on pourrait appeler les « relations professionnelles-orientation-emploi », et d'autre part ce que l'on désigne en général par le terme « action sociale ».

Les frontières entre ces différents groupes et d'autres secteurs sont souvent difficiles à préciser et le classement repose donc sur une part d'arbitraire.

Cependant, toutes les professions concernées ont en commun d'être en évolution très rapide et de connaître, plus que les autres professions, le développement de professions nouvelles qui, inconnues ou presque hier, prennent rapidement un essor important. C'est que devant la complexité croissante de la société et de ses structures, le développement des exigences de chaque individu et l'instabilité traumatisante qui en résulte, notre société secrète en retour des fonctions nouvelles chargées de réparer et d'adapter (62).

Ces observations permettent de dire que malgré une diversité importante, il existe dans ce secteur une certaine homogénéité et que nos deux groupes de fonctions sont loin d'être séparés par une cloison. Bien au contraire, elles se recouvrent largement et les qualifications exigées seront sinon les mêmes, du moins très proches. Pour ces raisons, la fonction dite d'animation a été incluse dans ce secteur et constitue un troisième groupe.

La formation-type conduisant à ces professions est celle que nous avons distinguée sous l'appellation « Sciences humaines », en fait essentiellement les études de Psychologie.

---

(62) Ministère de l'Éducation nationale. Groupes d'études des formations supérieures, Rapport d'orientation n° 11, **Professions sanitaires et sociales**, avril 1971, p. 5.

TABLEAU 35

**Répartition des emplois des services à caractère social  
occupés par les étudiants en Sciences humaines**

(en % par sexe et par diplôme)

Diplôme obtenu et sexe Emplois des services à caractère social	1 <sup>re</sup> année		2 <sup>e</sup> année D.U.E.L.		Licence		Maîtrise		3 <sup>e</sup> cycle (D.E.S. et Doctorat)
	H	F	H	F	H	F	H	F	F
740 - Techniciens diplômés de la psychologie et de l'orientation .....	[(25,3)]	(27,5)	[(70,6)]	(81,2)	(83,6)	(79,2)	(70,0)	(97,6)	(100,0)
Conseillers d'orientation (O.S.P.) ..	[8,8]	22,9	[26,5]	49,5	38,0	19,9	20,0	5,4	2,6
Conseillers professionnels (A.N.P.E.)	—	—	—	5,9	9,4	3,2	—	—	7,2
Psychologues du travail, recrutement	[16,5]	—	—	—	13,6	6,4	7,0	7,1	9,9
Psychologues (scolaires, etc.) ....	—	4,6	[30,9]	25,7	12,7	19,4	20,0	17,7	24,3
Psychologues cliniciens, praticiens .	—	—	[13,2]	—	9,9	30,4	23,0	58,6	55,9
Psychosociologues .....	—	—	—	—	—	—	—	8,8	—
711 - Personnel diplômé des services sociaux .....	[(48,4)]	(45,0)	[(13,2)]	(18,8)	—	(9,6)	(14,0)	—	—
Educaturs .....	[34,1]	—	—	—	—	4,8	14,0	—	—
Assistants de service social .....	—	29,0	—	—	—	1,6	—	—	—
Educaturs spécialisés .....	[14,3]	16,0	[13,2]	18,8	—	3,2	—	—	—
742 - Autres personnels diplômés ou qualifiés (jardinières d'enfants) .....	—	4,6	—	—	—	3,2	—	—	—
743 - Professionnels des activités culturelles .....	[(26,4)]	(22,9)	[(16,2)]	—	(16,4)	(8,0)	(16,0)	(2,4)	—
Animateurs de formation .....	—	—	—	—	6,6	1,6	16,0	—	—
Animateurs de maison de jeunes, de foyer, de club, de service culturel	[26,4]	22,9	[16,2]	—	9,8	6,4	—	2,4	—
Total des services à caractère social ....	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Pourcentage du total des emplois .....	24 %	38 %	30 %	43 %	31 %	52 %	32 %	61 %	69 %



Les emplois des services à caractère social représentent environ 20 à 30 % des emplois masculins et 30 à 60 % des emplois féminins occupés par les anciens étudiants en Sciences humaines. Ils constituent donc le débouché principal des diplômés en Sciences humaines.

On se souviendra que ces disciplines (Psychologie et Sociologie) se sont développées parce qu'il existait dans les milieux professionnels des besoins importants en personnels qualifiés ayant reçu de telles formations. Et il semble bien qu'un certain ajustement se soit réalisé entre des besoins potentiels exigeant une qualification en Sciences humaines et une offre de diplômés dans ces disciplines : un emploi masculin sur trois et plus d'un emploi féminin sur deux concernent ainsi les professions sociales chez les diplômés du second cycle des études universitaires.

La répartition détaillée des emplois occupés dans le secteur des services à caractère social nous indique que l'essentiel des emplois concerne la première des fonctions que nous avons identifiées ci-dessus : celle des « relations professionnelles, orientation-emploi » ; à partir de la fin du diplôme de premier cycle (D.U.E.L.), quel que soit le sexe, plus de 70-80 % des emplois relèvent de ce type de fonction : les conseillers d'orientation (63) sont les plus nombreux puis les psychologues scolaires (et autres psychologues) et les psychologues cliniciens (pour les emplois féminins à partir des diplômés de second cycle) ; ces derniers emplois ont été classés ici bien qu'ils relèvent également du secteur « santé ».

Les emplois de conseillers d'orientation déclinent à mesure que l'on s'élève dans les études de second cycle, car le concours externe de recrutement d'élèves conseillers d'orientation se situe au niveau du diplôme de la fin du premier cycle (D.U.E.L.) et ceux qui obtiennent ce concours suivent une scolarité de deux ans dans un institut spécialisé de formation (64) ; la plupart de ces derniers quittent donc l'Université à l'issue de la seconde année du D.U.E.L. On n'oubliera pas cependant qu'il existe également un concours externe de recrutement de conseiller (65), mais la plupart des admissions proviennent des élèves-conseillers. A l'inverse, la proportion des psychologues cliniciens s'accroît dans le second cycle, particulièrement parmi les emplois féminins : le tiers des emplois féminins du secteur au niveau de la licence, presque 60 % au niveau de la maîtrise et du troisième cycle.

Il semble donc qu'il s'agisse là de professions en plein développement, sur lesquelles on a encore peu d'informations ; les psychologues de santé sont essentiellement les auxiliaires des médecins dans le domaine de la psychiatrie et des psychothérapies, mais leur statut reste très incertain.

La seconde fonction importante des professions sociales — « l'action sociale » — est relativement peu représentée parmi les emplois occupés par les diplômés en Sciences humaines (D.U.E.L., licence ou maîtrise) : 10 à 15 % au maximum des emplois du secteur social. Mais parmi les étudiants ayant abandonné les études universitaires au cours du premier cycle, presque la moitié des emplois relève de cette fonction, essentiellement des éducateurs chez les hommes et

---

(63) Conseiller d'orientation scolaire et professionnelle.

(64) 8 instituts spécialisés en France : Paris, Marseille, Talence, Lille, Caen, Besançon, Lyon et Strasbourg.

(65) Il y a deux concours délivrant le C.A.F.C.O. (Certificat d'aptitude aux fonctions de conseiller d'orientation) : l'un est réservé aux élèves conseillers d'orientation, l'autre ouvert aux titulaires de la licence.

des assistantes sociales chez les femmes. On sait que les écoles préparant aux diplômes d'éducateurs (spécialisés, de l'éducation surveillée, de l'administration pénitentiaire) recrutent au niveau du baccalauréat, ainsi que celles préparant au diplôme d'assistant de service social. Leur importance parmi les étudiants du premier cycle est donc normale, mais l'existence de tels emplois au niveau des diplômés du second cycle est plus inattendue (66).

La dernière fonction est celle d'« animation ». Il s'agit d'une profession très nouvelle et pour laquelle on dispose de peu d'informations ; aucun statut de la profession n'existant, les conditions de travail et de recrutement dépendent donc largement des organismes employeurs. Et pourtant les besoins en animateurs socio-culturels semblent importants, mais ils ne sont souvent que des besoins potentiels. Le développement des activités éducatives et culturelles collectives dans notre société par les maisons des jeunes et de la culture, les centres sociaux, les foyers de jeunes travailleurs, les foyers ruraux, les maisons et villages de vacances doit cependant assurer à l'avenir un certain accroissement des besoins de recrutement.

Les perspectives en ce qui concerne l'ampleur des débouchés offerts par le secteur social ne doivent pas entretenir d'illusions en ce qui concerne les professions exigeant une qualification de niveaux I et II. L'essentiel des besoins se situe en effet aux niveaux inférieurs (III et IV).

Pendant, même si les professions sociales doivent connaître un accroissement sensible dans les années ultérieures, l'importance des effectifs concernés restera modeste.

Pour l'ensemble des personnels diplômés des services para-médicaux et sociaux, les projections associées au VII<sup>e</sup> Plan (67) envisagent une croissance des effectifs de l'ordre de 56 000, soit un taux annuel moyen de création d'emplois de presque 4%. Il s'agit donc là d'une croissance relativement élevée, représentant environ 11 000 nouveaux emplois par an. Mais la part du secteur « santé » proprement dit est la plus déterminante dans cette évolution prévisible. On sait cependant qu'il existe des pénuries : ainsi les besoins en assistantes sociales seraient de l'ordre de 2 300 par an, de même pour les éducateurs, puisque le VI<sup>e</sup> Plan, qui évaluait leur effectif à 6 500 en 1970, estimait les besoins à 20 000 en 1975 (68).

Mais si les besoins sont importants en ce domaine, rien ne garantit qu'ils seront concrétisés sur le marché du travail par des créations d'emplois, si les organismes employeurs ne disposent pas des crédits nécessaires.

## 1.6. Les professions juridiques

Dans la pratique, les emplois du secteur se répartissent en deux grands groupes d'emplois : le premier que l'on qualifie de « judiciaire » concerne les emplois de magistrats, d'avoués, d'avocats, de notaires et de greffiers ; ce groupe était

(66) Il faut cependant préciser que les études de Sciences humaines sont souvent des études complémentaires, entreprises par des individus déjà engagés dans la vie professionnelle qui recherchent seulement des éléments susceptibles d'être utiles dans leur activité professionnelle.

(67) I.N.S.E.E., *Projections d'emplois par professions associées au VII<sup>e</sup> Plan*, tome A, op. cit., tableau 1, p. A 58 (code P.J. n° 76, niveaux III et IV), novembre 1975.

(68) VI<sup>e</sup> Plan. Commission « action sociale ». O.N.I.S.E.P., *Les débouchés des baccalauréats littéraux*. « Les professions à caractère social », pp. 75-92, mai 1972.

jusqu'à maintenant le plus important. Le second, dit « juridique », regroupe essentiellement les conseils juridiques et fiscaux, les juristes d'entreprise et les commissaires aux comptes.

En fait, aujourd'hui, la frontière entre les deux secteurs n'est plus aussi sûre et des changements importants sont donc à attendre pour l'avenir dans l'organisation des diverses professions.

Déjà, sous la double action de l'Etat et de l'évolution économique, des bouleversements importants ont modifié quelque peu le visage et le fonctionnement de certaines professions ; l'héritage de la tradition était la marque générale des professions judiciaires et juridiques, dont la moindre n'était pas la vénalité des charges. Or, il se dessine en la matière une évolution importante ; ainsi aujourd'hui, par l'action de l'Etat qui a racheté leurs charges, les greffiers sont pour la plupart des fonctionnaires recrutés par concours (69). Devant la complexité croissante du monde des affaires et des problèmes économiques, on assiste également au développement de nouveaux besoins, en particulier celui de conseil. Ainsi, à une conception du droit imprégnée d'un « juridique » tourné vers le passé, se substitue celle d'une « juridique » constamment sollicitée par le progrès technologique, la productivité et les problèmes de financement et de caractère préventif (70).

Mais cette évolution ne se réalise pas sans poser des problèmes d'adaptation à un mode d'exercice des professions essentiellement de type individuel. Or, la multiplication des droits spéciaux, du droit privé (droit de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire, de l'environnement, droit spatial, aérien, européen...) et la complexité des réglementations du droit des sociétés, de la fiscalité, de l'immobilier, rendent nécessaire le recours à des spécialistes, une seule personne ne pouvant posséder autant de spécialisations en évolution rapide et permanente.

On assiste donc aujourd'hui à de nombreux regroupements d'avocats en cabinets offrant un service total et toutes les spécialités. Par ailleurs, le notariat évolue aussi rapidement et se rapproche de plus en plus du « juridique », en particulier en milieu urbain où se manifeste une concentration importante des études, particulièrement sous forme de sociétés professionnelles.

Enfin, les conseils juridiques qui jouissaient d'une image sociale dont la confiance n'était pas la dominante (71), se sont vus dotés d'un statut légal par la loi du 31 décembre 1971, qui met en place un certain nombre de garanties : nécessité d'être titulaire de la licence en Droit, obligation d'un stage de quatre ans et interdiction d'avoir des activités commerciales (72). En pleine expansion aujourd'hui, ces conseils connaissent également le même processus de concentration, en particulier sous forme de sociétés « fiduciaires ».

C'est dire combien ces mutations entraînent une remise en cause du cloisonnement qui existe entre les différentes professions.

---

(69) La réforme de 1967 a institué la fin des greffiers titulaires de charge dans un délai de 10 ans (jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 1977) et les a remplacés par un corps de fonctionnaires : secrétaires-greffiers.

(70) Ministère de l'Education nationale, Groupes d'études des formations supérieures, Rapport d'orientation n° 12, **Services et professions juridiques**, avril 1971, p. 4.

(71) O.N.I.S.E.P., **Avenirs** n° 254-255, mai-juin 1974. « Le droit, quels débouchés ? », pp. 66 et ss.

(72) Les mêmes obligations sont maintenant exigées des notaires.

Déjà l'unification des professions d'avocats et d'avoués a été prononcée, mais, à terme, c'est la fusion totale des diverses professions juridiques qui a été envisagée en une profession unique qui aurait à la fois vocation de conseiller et de défendre en justice.

Si les activités spécifiques, issues de la tradition historique, voient leur utilité sociale et économique aujourd'hui relativement plus réduite, les fonctions nouvelles de conseils doivent connaître dans l'avenir une expansion très importante. Cette évolution récente devrait redonner de l'intérêt aux études juridiques pour lesquelles on avait cru discerner une certaine défaveur dans les années passées, études qui ne faisaient guère appel aux sciences nouvelles comme les Sciences humaines et qui apparaissaient très éloignées de la réalité sociale (73).

**Répartition des emplois juridiques  
occupés par les licenciés en Droit et les titulaires du D.E.S.**

(en % par sexe et par diplôme)

Diplôme obtenu et sexe	Licence		D.E.S.
	H	F	H
<b>Emplois juridiques</b>			
840 - Magistrats, juges .....	(21,0)	(19,5)	—
Magistrats .....	11,4	9,7	
Juges d'instruction .....	1,7	3,6	
Auditeurs de justice .....	7,9	6,2	
841 - Avocats, avoués, notaires, commissaires-priseurs	(61,5)	(51,2)	(69,6)
Avocats .....	35,1	36,1	55,3
Avoués .....	0,9	—	—
Notaires .....	3,6	2,5	5,6
Clercs de notaire .....	17,7	12,6	3,1
Autres clercs (d'avoués, d'huissiers, etc.) .....	3,1	—	5,6
Commissaires-priseurs .....	1,2	—	—
842 - Auxiliaires de justice (secrétaires-greffiers, secrétaires-greffiers en chef) .....	—	6,9	—
843 - Autres professions juridiques .....	(17,5)	(22,4)	(30,4)
Conseillers juridiques .....	9,5	12,3	11,8
Conseillers fiscaux .....	7,1	3,6	11,2
Autres conseillers .....	0,9	—	7,4
Juristes d'entreprise .....	—	6,5	—
<b>Total emplois des professions juridiques .....</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Pourcentage du total des emplois .....</b>	<b>24 %</b>	<b>15 %</b>	<b>33 %</b>

(73) Ministère de l'Education nationale, Groupes d'études des formations supérieures, Rapport n° 12, op. cit., p. 6.

Cependant, dans l'immédiat, les activités judiciaires représenteront toujours la part la plus importante des professions juridiques.

Les emplois des services et professions juridiques ne représentent un débouché notable que pour les étudiants ayant mené à leur terme les études juridiques, c'est-à-dire ayant atteint le niveau de la licence.

Les emplois de ce secteur ne représentent pas plus de 5% en moyenne des emplois occupés par les étudiants ayant abandonné l'Université avant la quatrième année de licence. Et ces emplois concernent essentiellement ceux de clercs de notaire ou de notaires, dont l'accès n'obéit qu'à des durées de stages (74) et à des examens professionnels, et de secrétaires-greffiers et secrétaires-greffiers en chef dont l'accès se fait par concours au niveau baccalauréat ou fin de premier cycle, ce qui explique certains abandons à ce niveau. Mais pour les titulaires de la licence, c'est presque un quart des emplois masculins et 15% des emplois féminins qui relèvent du secteur des services et professions juridiques. Cette proportion s'élève même à un tiers pour les titulaires de D.E.S.

La fonction « judiciaire » est largement dominante parmi les emplois occupés par les étudiants et étudiantes en Droit titulaires de la licence : elle représente environ les quatre cinquièmes des emplois juridiques.

Les avocats sont relativement les plus nombreux : 35-36% des emplois du secteur au niveau de la licence, et plus de la moitié des emplois occupés par les titulaires du D.E.S. Viennent ensuite les emplois de magistrats (20%) ; puis ceux de clercs de Notaire (18% des emplois masculins et 13% des emplois féminins). Les autres emplois juridiques sont beaucoup moins importants : 3 à 4% respectivement pour les notaires et les autres clercs (clercs d'avoués, d'huissiers...). Quant aux avoués, ils sont pratiquement absents des emplois occupés par nos diplômés (75). Les secrétaires-greffiers ne concernent que les emplois féminins au niveau de la licence mais dans des proportions très modestes (7%).

En ce qui concerne la fonction strictement « juridique », celle-ci ne représente qu'environ un cinquième des emplois occupés par les licenciés dans le secteur, 30% des emplois des titulaires de D.E.S. Il s'agit pour la plus grande part d'emplois de conseillers juridiques et fiscaux, les juristes d'entreprises ne représentant que moins de 7% des emplois féminins au niveau de la licence.

Qu'en est-il des perspectives d'emplois dans les professions juridiques et judiciaires ?

Les travaux préparatoires au VII<sup>e</sup> Plan ne distinguent pas de manière détaillée les emplois juridiques qui sont inclus dans les cadres administratifs : cependant, l'ensemble des emplois de cadres administratifs supérieurs et de juristes doit croître entre 1976 et 1981 au rythme annuel de 3,2% et ceux de cadres administratifs et juridiques moyens au rythme de 4,2% pour les professions salariées (76), ce qui représente une croissance assez élevée des créations d'emplois. Mais la part des emplois juridiques reste très faible parmi ces groupes d'emplois.

---

(74) La durée de stage est de 6 ans dans une étude de notaire en qualité de clerc, mais cette durée était réduite pour les licenciés et les docteurs en droit ou les titulaires d'un diplôme d'une école de notariat. La licence est maintenant obligatoire pour être notaire.

(75) On n'oubliera pas l'unification des professions d'avocat et d'avoué qui est intervenue.

(76) I.N.S.E.E., **Projections d'emplois par professions associées au VII<sup>e</sup> Plan**, tome A, op. cit.

On sait que le secteur doit connaître des bouleversements importants dans l'organisation respective des différentes professions judiciaires et juridiques et que, par ailleurs, la fonction strictement « juridique », en particulier de conseil, connaît déjà un plus grand développement qui doit se poursuivre dans l'avenir.

Du côté du secteur dit « judiciaire », si certains emplois connaissent une régression relative ou une certaine stabilité comme les avoués, les notaires (en milieu rural) et les huissiers, en revanche, d'autres professions comme celles d'avocat, de magistrat et surtout de secrétaire-greffier et de clerc de notaire doivent progresser de manière constante dans l'avenir (77).

## 1.7. Les emplois de cadres techniques supérieurs

Nous avons déjà insisté sur les difficultés inhérentes à l'utilisation de toute nomenclature. Il faut ici indiquer à nouveau combien le classement des différents emplois dans la nomenclature des emplois (78) est arbitraire ; la recherche « fondamentale » de type universitaire et C.N.R.S. est classée avec l'enseignement supérieur (groupe 80) ; mais les services d'études et de recherche concernent eux les emplois classés aux groupes 20, 21 et 22 — emplois dits « techniques » — alors que souvent la distinction entre ces deux types de recherche est bien difficile à faire. En outre, la nomenclature fait référence à la possession d'un diplôme ; les titulaires d'un diplôme d'ingénieur sont classés au groupe 20, ceux titulaires d'une licence ou plus au groupe 21 et enfin ceux n'ayant ni l'un ni l'autre au groupe 22. Cette interférence conduit à classer des individus qui effectuent les mêmes tâches, dans des emplois différents.

Cet inconvénient déjà important se double d'un autre : si les spécialités de type industriel et « scientifique » sont bien distinguées, en revanche les emplois techniques de type tertiaire sont tous regroupés en un seul poste dans les trois groupes : 207, 217 et 227 (79). Etant donné l'importance des emplois de ce type dans notre population, en particulier pour la rubrique 217 (de 10 à 20 % des emplois des scientifiques diplômés du second cycle ; de même pour les emplois masculins des diplômés en Sciences humaines et en Sciences économiques), il était donc nécessaire de disposer d'une répartition plus précise des différents emplois occupés.

### 1.7.1. Les emplois techniques occupés par les étudiants scientifiques (80)

La référence à un titre possédé dans la nomenclature nous amène à distinguer deux groupes d'emplois parmi les étudiants ayant abandonné les études au cours ou à la fin du premier cycle universitaire : le groupe 20, pour ceux ayant obtenu par ailleurs un diplôme d'ingénieur, le groupe 22, pour ceux

(77) Cf. Rapport n° 12 des groupes d'études des formations supérieures, op. cit., pp. 10-11.

(78) I.N.S.E.E. et ministère du Travail, **Nomenclature des emplois**, octobre 1970.

(79) Spécialistes de l'application des sciences mathématiques, de l'organisation des méthodes administratives, de la gestion, de l'informatique, des sciences économiques et humaines.

(80) Les ingénieurs et cadres techniques supérieurs exerçant exclusivement des fonctions non techniques sont classés aux rubriques correspondant à ces fonctions (fonctions administratives, commerciales, de direction notamment). Les ingénieurs et cadres diplômés ou non exerçant à la fois des fonctions administratives (ou commerciales) et techniques sont classés dans les rubriques 20, 21 ou 22. Cf. Nomenclature des emplois, 1970.

TABLEAU 36

**Répartition des emplois d'ingénieurs et de cadres techniques, de techniciens et d'agents techniques occupés par les anciens étudiants en Sciences**

(en % par sexe et diplôme)

Emplois (d'après la Nomenclature des emplois, I.N.S.E.E., Ministère du Travail, 1970)		Diplôme ou concours de niveau supérieur obtenu								
		Néant	1 <sup>re</sup> année D.U.E.S.	D.U.E.S. (y compris C.A.P.C.E.G.)	Licence	Maîtrise	D.E.S. D.E.A.	Doctorat	C.A.P.E.S. C.A.P.E.T. Agrégation	
Hommes	20	- Ingénieurs ayant reçu une formation en école sanctionnée par un diplôme d'ingénieur .....	19	3	2	—	—	—	—	—
	21	- Cadres techniques supérieurs titulaires d'une licence ou d'un diplôme universitaire supérieur à la licence .....	—	—	—	28	40	56	36	—
	22	- Ingénieurs et cadres techniques supérieurs ne possédant ni un diplôme d'ingénieur ni une licence .....	4	7	11	—	—	—	—	—
	20 + 21 + 22	- Total Ingénieurs et Cadres techniques supérieurs .....	23	10	13	28	40	56	36	—
	24	- Techniciens et A.T. services essais, contrôle, labo, service prod. ....	20	19	6	5	—	1	—	—
	25 à 28	- Autres techniciens .....	4	5	1	—	1	—	—	—
	24 à 28	- Total Techniciens et A.T. ....	24	24	7	5	1	1	—	—

Emplois (d'après la Nomenclature des emplois, I.N.S.E.E. Ministère du Travail, 1970)		Diplôme ou concours de niveau supérieur obtenu								
		Néant	1 <sup>re</sup> année D.U.E.S.	D.U.E.S. (y compris C.A.P.C.E.G.)	Licence	Maîtrise	D.E.S. D.E.A.	Doctorat	C.A.P.E.S. C.A.P.E.T. Agrégation	
Femmes	20	- Ingénieurs ayant reçu une formation en école sanctionnée par un diplôme d'ingénieur .....	3	—	1	—	—	—	—	—
	21	- Cadres techniques supérieurs titulaires d'une licence ou d'un diplôme universitaire supérieur à la licence .....	—	—	—	5	11	20	17	—
	22	- Ingénieurs et cadres techniques supérieurs ne possédant ni un diplôme d'ingénieur ni une licence .....	3	—	4	—	—	—	—	—
	20 + 21 + 22	- Total Ingénieurs et Cadres techniques supérieurs .....	6	—	5	5	11	20	17	—
	24	- Techniciens et A.T. services essais, contrôle, labo, service prod. ....	10	11	4	4	4	—	—	—
	25 à 28	- Autres techniciens .....	—	1	1	1	—	—	—	—
	24 à 28	- Total Techniciens et A.T. ....	10	12	5	5	4	—	—	—



TABLEAU 37

**Répartition des emplois d'ingénieurs et de cadres techniques  
occupés par les anciens étudiants du premier cycle scientifique**

(en % par sexe et par diplôme)

Diplôme obtenu et sexe	Néant		1 <sup>re</sup> année D.U.E.S.		D.U.E.S.	
	H	F	H	F	H	F
<b>Cadres techniques supérieurs et ingénieurs</b>						
20 - Ingénieurs ayant reçu une formation en école sanctionnée par un diplôme d'ingénieur .....	(82,4)	(44,4)	(25,2)	—	(19,6)	[(17,5)]
203 - Ingénieurs spécialistes sciences physiques, chimie, etc.	(24,6)	—	—	—	(7,4)	—
Ingénieurs d'études, recherche .....	6,6	—	—	—	—	—
Ingénieurs chimistes .....	3,5	—	—	—	7,4	—
Ingénieurs métallurgie .....	2,4	—	—	—	—	—
Autres ingénieurs .....	12,1	—	—	—	—	—
207 - Ingénieurs spécialistes application des math., de l'organisation, de la gestion, des sciences économiques et humaines, etc. ....	(32,9)	(44,4)	(8,2)	—	(5,4)	[(17,5)]
Ingénieurs d'études .....	2,4	11,1	—	—	—	—
Ingénieurs gestion .....	4,8	—	8,2	—	—	—
Ingénieurs informatique, système .....	8,0	22,2	—	—	5,4	[17,5]
Ingénieurs technico-commerciaux .....	3,5	—	—	—	—	—
Chefs division, service, de travaux, etc. ....	8,0	—	—	—	—	—
Autres ingénieurs .....	6,2	11,1	—	—	—	—
Autres ingénieurs du groupe 20 .....	24,9	—	17,0	—	6,8	—

Diplôme obtenu et sexe	Néant		1 <sup>re</sup> année D.U.E.S.		D.U.E.S.	
	H	F	H	F	H	F
Cadres techniques supérieurs et ingénieurs						
22 - Ingénieurs et cadres techniques supérieurs ne possédant ni un diplôme d'ingénieur, ni une licence .....	(17,6)	(55,6)	(74,8)	—	(80,4)	[(82,5)]
225 - Spécialistes électriciens, électro-mécaniciens, électro-techniciens .....	(9,7)	(7,8)	(46,9)		(44,6)	[(49,1)]
Spéc. installations télécom., technic. télécom., etc. ....	—	7,8	6,8		—	—
Contrôleurs P.T.T. ....	9,7	—	22,5		—	[17,5]
Inspecteurs P.T.T. ....	—	—	6,8		44,6	[31,6]
Autres .....	—	—	10,8		—	—
227 - Spécialistes math., organisation, gestion, sciences économiques et humaines .....	(3,1)	(47,8)	(19,7)		—	—
Ingénieurs .....	—	12,2	8,2			
Ingénieurs informaticiens .....	3,1	12,2	—			
Ingénieurs bureau d'études .....	—	23,4	4,7			
Autres .....	—	—	6,8			
Autres spécialistes du groupe 22 .....	4,8	—	8,2		35,8	[33,4]
Total emplois d'ingénieurs et cadres techniques supérieurs .....	100,0	100,0	100,0	—	100,0	100,0
Pourcentage du total des emplois .....	23 %	6 %	10 %	—	13 %	5 %

TABLEAU 38

**Répartition des emplois de techniciens et d'agents techniques  
occupés par les anciens étudiants du premier cycle scientifique**

(en % par sexe et par diplôme)

Diplôme obtenu et sexe	Néant		1 <sup>re</sup> année D.U.E.S.		D.U.E.S.	
	H	F	H	F	H	F
Techniciens et agents techniques dessinateurs						
24 - Techniciens et agents techniques des services essais, contrôle, laboratoires et services de production .....	(84,9)	(94,9)	(78,7)	(93,5)	(91,5)	([84,7])
243 - Spécialistes électricité .....	(24,7)	(5,1)	—	(12,4)	—	—
Techniciens, installateurs télécommunications .....	17,2	—	—	—	—	—
Techniciens, agents techniques .....	7,5	5,1	—	12,4	—	—
244 - Spécialistes électroniques .....	(3,2)	(5,1)	(29,2)	—	(15,3)	—
Agents techniques électroniciens (techniciens) .....	3,2	—	13,0	—	8,5	—
Electroniciens sécurité aérienne .....	—	—	5,0	—	—	—
Autres électroniciens (entretien, installation, etc.) .....	—	5,1	11,2	—	6,8	—
245 - Spécialistes de la chimie .....	(14,3)	(15,9)	(28,1)	(52,7)	(35,6)	([76,4])
Chimistes (1 <sup>er</sup> degré), aides-chimistes .....	—	—	7,3	—	—	—
Chimistes .....	7,5	15,9	9,4	23,7	27,1	[29,2]
Agents d'essais (2 <sup>e</sup> catégorie) .....	3,6	—	2,6	—	—	—
Agents techniques (2 <sup>e</sup> catégorie) .....	3,2	—	8,9	6,5	—	—
Techniciens de laboratoire .....	—	—	—	22,5	8,5	[47,2]

Diplôme obtenu et sexe	Néant		1 <sup>re</sup> année D.U.E.S.		D.U.E.S.	
	H	F	H	F	H	F
Techniciens et agents techniques dessinateurs						
246 - Spécialistes des analyses biologiques et bactériologiques	(3,6)	(54,4)	(2,4)	(15,4)	(6,8)	([8,3])
Diététiciennes .....	—	15,2	—	4,7	—	—
Laborantins .....	3,6	7,3	—	—	—	[8,3]
Techniciens en analyse biologique, biologistes, etc. ....	—	31,9	2,4	10,7	6,8	—
Autres spécialistes du groupe 24 .....	39,1	14,5	19,0	13,0	33,9	—
Autres techniciens (groupes 25 à 28) .....	(15,1)	(5,1)	(21,3)	(6,5)	(8,5)	([15,3])
25 - Spécialistes, techniciens, agents techniques de l'organisation du travail .....	—	—	(8,8)	—	—	—
Agents des méthodes .....	—	—	5,7	—	—	—
Assistants d'organisation .....	—	—	3,1	—	—	—
26 - Techniciens, agents techniques, gestion de la production	(2,5)	—	(5,7)	(6,5)	—	([15,3])
Agents de contrôle .....	2,5	—	—	—	—	—
Agents de production .....	—	—	3,1	—	—	—
Autres agents techniques .....	—	—	2,6	6,5	—	[15,3]
27 - Agents de maîtrise .....	—	—	4,4	—	8,5	—
28 - Dessinateurs industriels .....	(12,6)	(5,1)	(2,3)	—	—	—
Dessinateurs projeteurs .....	3,2	5,1	2,3	—	—	—
Dessinateurs d'études .....	3,6	—	—	—	—	—
Dessinateurs d'exécution .....	5,8	—	—	—	—	—
Total emplois techniciens et agents techniques .....	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Pourcentage du total des emplois .....	20 %	10 %	19 %	11 %	6 %	4 %



Diplôme obtenu et sexe	Licence		Maîtrise		D.E.S./D.E.A.		Doctorat	
	H	F	H	F	H	F	H	F
Emplois de cadres techniques supérieurs et d'ingénieurs								
215 - Electriciens, électro-mécaniciens, électro-techniciens .....	(20,3)	—	(3,8)	(7,1)	(10,1)	—	(9,4)	—
Ingénieurs études, recherche, etc. ....	—		3,8	7,1	7,3		9,4	
Inspecteurs .....	6,0		—	—	—		—	
Chefs de service, exploitation .....	5,7		—	—	2,8		—	
Autres fonctions .....	8,6		—	—	—		—	
216 - Mécanique .....	(4,4)	—	(7,6)	—	(10,1)	—	(2,9)	—
Ingénieurs études recherche .....	2,9		1,5		3,6		2,9	
Autres ingénieurs .....	1,5		6,1		3,1		—	
Autres fonctions .....	—		—		3,4		—	
217 - Mathématiques, gestion, sciences économiques et humaines, informatique, organisation, etc. ...	(41,6)	[(64,6)]	(43,4)	(73,9)	(37,0)	(53,0)	(27,6)	[(57,8)]
Analyses (Ingénieurs, programmeurs) .....	18,5	[14,6]	9,8	52,6	12,9	20,9	4,1	—
Ingénieurs d'études, recherche .....	4,4		2,3	—	—	7,5	—	—
Ingénieurs technico-commerciaux (et commerce) .....	2,1		16,0	—	4,3	—	12,8	—
Ingénieurs informatique, système .....	—	[33,3]	7,0	6,7	2,4	—	0,7	[46,9]
Autres ingénieurs .....	5,7	[16,7]	2,0	4,9	12,3	17,1	7,8	—
Projeteurs, inspecteurs des travaux .....	8,8	—	—	—	—	—	—	—
Chargés d'études .....	—	—	3,1	—	—	7,5	—	—
Autres fonctions .....	2,1	—	3,2	9,7	5,1	—	2,2	[10,9]
218 - Autres spécialités : Ingénieurs études, recherches et autres ingénieurs .....	4,4	—	3,1	4,8	1,9	—	1,3	—
Total emplois de cadres techniques et ingénieurs ..	100,0	[100,0]	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	[100,0]
Pourcentage du total des emplois .....	28 %	5 %	40 %	11 %	56 %	20 %	36 %	17 %

n'ayant ni un diplôme, ni un titre supérieur ou égal à la licence. Les étudiants diplômés du second cycle (à partir de la licence), ont tous été classés dans le groupe 21, y compris ceux qui avaient également un titre d'ingénieur.

— *Les emplois occupés par les étudiants du premier cycle*

• *Les emplois d'ingénieurs et de cadres techniques supérieurs* supposent ou bien l'acquisition d'un diplôme d'ingénieur délivré par une école (groupe 20), ou bien l'acquisition d'un autre titre en dehors des études universitaires ou d'une compétence élevée dans le cadre de l'activité professionnelle.

L'importance de ces emplois reste faible parmi les emplois féminins (5 % du total des emplois environ au maximum). Pour les hommes, leur importance décroît à mesure que l'on s'élève dans le niveau des études : 23 % pour ceux n'ayant obtenu aucun examen, 10 % et 13 % pour les titulaires du D.U.E.S. incomplet ou complet.

Cette répartition s'explique par l'orientation massive vers l'enseignement des femmes, les hommes se dirigent plus volontiers vers les emplois techniques. L'importance des ingénieurs et cadres techniques supérieurs parmi les étudiants ayant abandonné les études universitaires doit être explicitée en liaison avec les autres études effectuées : on se souvient, en effet, que 50 % des étudiants scientifiques ayant quitté l'Université sans examen avaient par ailleurs un autre diplôme (dont la moitié un titre d'ingénieur). C'est ce qui explique la forte proportion d'ingénieurs du groupe 20 parmi les emplois : 82 % des emplois de cadres techniques supérieurs pour les hommes, 44 % pour les femmes. Beaucoup en effet de ces ingénieurs diplômés d'une école abandonnent les études universitaires et l'on sait par ailleurs que les études d'ingénieurs sont majoritairement masculines.

Pour les titulaires du D.U.E.S. incomplet ou complet, ce sont les emplois du groupe 22 qui deviennent relativement les plus nombreux (75 à 80 % des emplois d'ingénieurs et cadres techniques). On notera en particulier l'importance des emplois relevant du ministère des Postes et Télécommunications, accessibles par concours du niveau baccalauréat ou première année d'enseignement supérieur et exigeant une formation scientifique et technique : inspecteur P.T.T. (branche « services techniques ») et contrôleur P.T.T. et technicien des installations de télécommunications : 36 % et 45 % des emplois de cadres techniques masculins.

Une différence essentielle caractérise également les emplois masculins d'une part et les emplois féminins d'autre part : les premiers se répartissent entre les emplois techniques du secteur industriel comme du secteur tertiaire ; en revanche, les seconds concernent presque uniquement des emplois techniques tertiaires (rubriques 207 et 227).

• *Les emplois de techniciens et d'agents techniques*

Ces emplois sont relativement nombreux parmi les emplois occupés par les étudiants ayant abandonné les études universitaires sans avoir obtenu un examen ou après la première année de D.U.E.S. : 20 % des emplois masculins et 10 % des emplois féminins. Leur importance décroît ensuite dans des proportions importantes : 6 à 4 % respectivement au niveau du D.U.E.S. pour les hommes et les femmes.

On peut donc dire que les emplois techniques de niveaux III et IV ont constitué un débouché important pour les étudiants n'ayant pas mené à leur terme les études universitaires scientifiques, particulièrement pour les hommes.

La plus grande partie des emplois de techniciens et d'agents techniques concerne le groupe 24 : 80 à 95 % des emplois de ce type.

La répartition détaillée des emplois occupés par les hommes et les femmes nous indique une différence importante ; les hommes se sont surtout orientés vers les emplois de techniciens en électricité et en électronique tandis que les femmes occupent plutôt des emplois dans la chimie et dans les laboratoires d'analyses biologiques et bactériologiques.

— *Les emplois occupés par les étudiants diplômés du second et du troisième cycle*

Les emplois d'ingénieurs et de cadres techniques supérieurs représentent une proportion importante des emplois occupés par les étudiants scientifiques, en particulier pour les hommes : 28 et 40 % des emplois des licenciés et maîtres, 56 et 36 % des emplois des titulaires du D.E.S. et D.E.A. et des doctorats.

Pour la raison analogue à celle que nous avons déjà indiquée ci-dessus — orientation massive des femmes vers l'enseignement — les emplois féminins concernés ne représentent que 5 et 11 % des emplois au niveau du second cycle, 20 et 17 % au niveau du troisième cycle.

Qu'il s'agisse des emplois masculins comme des emplois féminins, la plus grande partie de ceux-ci est constituée d'emplois de type tertiaire (rubrique 217), cette tendance étant encore plus accusée chez les femmes que chez les hommes (plus de la moitié des emplois de cadres techniques). Les spécialistes des Sciences physiques, de la Chimie, de la Métallurgie... (81) constituent le second groupe d'emplois occupés par les étudiants et étudiantes scientifiques ; ces dernières occupent essentiellement des emplois de chimistes, d'assistantes de laboratoire et d'ingénieurs ou de chargées d'études et de recherche, tandis que les hommes sont plus nombreux à occuper des fonctions d'ingénieur.

1.7.2. *Les emplois techniques occupés par les étudiants en Sciences économiques et en Sciences humaines*

Il s'agit exclusivement — ou presque — d'emplois techniques de type tertiaire (poste 217 de la nomenclature). Les fonctions d'études et de recherche sont les plus importantes parmi les emplois occupés par les économistes ; si l'on regroupe les différentes appellations, c'est en effet presque la moitié des emplois décrits qui concernent ces fonctions (chargés d'études, chefs de services études économiques et statistiques, économistes...). Les analyses viennent ensuite au second rang puis les conseils économiques tels les ingénieurs conseils...

Le total de ces emplois représente presque le quart des emplois occupés par les licenciés en Sciences économiques de sexe masculin (23 %), ce qui est l'indice de l'existence de débouchés importants en ce domaine. Il semble que les femmes se soient moins orientées vers ces emplois (9 % des emplois féminins) et lorsqu'elles l'ont fait, c'est surtout vers des emplois de chargées d'études et des emplois plus médiocres comme enquêtrices, collaboratrices...

(81) Spécialistes des sciences physiques, de l'hydraulique, du froid industriel, du génie atomique, de la chimie, de la métallurgie, de la pétrochimie.



La faiblesse des effectifs concernés ne permet cependant pas de disposer d'une vue très précise des situations féminines. Il en est de même de la situation des diplômés en Sciences humaines.

**Répartition des emplois de cadres techniques supérieurs  
occupés par les licenciés en Sciences économiques et titulaires du D.E.S.**

(en % par sexe et par diplôme)

Diplôme obtenu et sexe	Licence		D.E.S.
	H	F	H
Emplois de cadres techniques supérieurs			
217 - Spéc. maths, gest., sciences éco. et hum., infor., organ., etc.			
- Responsables, chefs services études économiques et statistiques .....	4,3	—	[18,2]
- Chargés d'études (recherche) .....	38,0	[43,6]	[37,5]
- Economistes .....	5,8	—	[7,9]
- Chargés de mission .....	5,3	—	—
- Analystes financiers .....	19,7	[9,4]	[18,2]
- Analystes .....	8,4	[18,8]	—
- Conseils économiques (ing. conseil, etc.) .....	10,1	—	—
- Marketing .....	3,1	—	[18,2]
- Autres fonctions (enquêteurs, collaborateurs techniques, etc.) .....	5,3	[28,2]	—
Total emplois cadres techniques supérieurs .....	100,0	[100,0]	[100,0]
Pourcentage du total des emplois .....	23 %	9 %	30 %

On peut cependant noter leur présence dans des emplois de chargés d'études, de conseils économiques, d'études de marché « marketing » et enfin d'enquêteurs et enquêtrices.

L'importance des emplois concernés est surtout sensible parmi les diplômés de sexe masculin : 20 % environ des emplois occupés par les licenciés et maîtres en Sciences humaines contre la moitié environ de cette proportion pour les diplômés de sexe féminin.

### 1.7.3. Les perspectives

Il est souvent difficile de comparer les différentes nomenclatures et codes utilisés dans les enquêtes même lorsqu'il existe une table de correspondance. Cette difficulté rend parfois la comparaison entre deux enquêtes pratiquement impossible.

Ainsi, le code profession utilisé dans les travaux de prévision du VII<sup>e</sup> Plan (82) était mis en correspondance avec le code « P.R. » du recensement et celui de la nomenclature des emplois. Mais les regroupements effectués — souvent à partir des postes à trois chiffres — incluent dans le même poste du code P.J. des emplois relevant de plusieurs professions. Il est donc dès lors très difficile de rapprocher les perspectives d'évolution des emplois relevant d'un poste du code P.J., des emplois relevant d'une rubrique donnée de la nomenclature des emplois.

Les rapprochements effectués et les perspectives d'évolution que l'on peut en tirer concernant une profession précise ne peuvent donc constituer que des estimations très larges. Néanmoins, il est intéressant de tenter de telles évaluations.

En ce qui concerne les cadres techniques supérieurs (83), les prévisions pour le VII<sup>e</sup> Plan (84) font ressortir une croissance moyenne des effectifs salariés de l'ordre de 2,8 à 3,3 % par an sur l'ensemble de la période. L'offre potentielle d'emplois entre 1976 et 1981 devrait être de l'ordre de 45 000 nouveaux emplois aux niveaux I et II, soit 9 000 par an et de 100 000 aux niveaux III et IV, soit 20 000 par an. Ces prévisions font apparaître une croissance plus lente des emplois « techniques » que celle des emplois « tertiaires ».

Les premières confrontations aux sorties du système scolaire (85) laissent entrevoir un faible excédent des disponibilités sur l'offre potentielle qui semble dû — au moins en partie — à la faible croissance du secteur industriel pendant cette période. Cette observation va donc en sens inverse des prévisions qui avaient été faites pour le VI<sup>e</sup> Plan et qui mettaient en évidence des besoins en ingénieurs. Sous l'effet de certains facteurs agissant dans le sens d'une résorption de l'excédent sur l'offre — par exemple par une augmentation de la mobilité des ingénieurs vers des emplois de cadres administratifs — on peut cependant penser que si la situation de pénurie doit disparaître, l'équilibre devrait pouvoir être assuré au cours du VII<sup>e</sup> Plan.

L'évolution semble être moins favorable en ce qui concerne les techniciens, les prévisions faisant apparaître un excédent important des disponibilités sur l'offre potentielle. Ce renversement de tendance par rapport au VI<sup>e</sup> Plan semble dû à la diminution relative importante de l'offre potentielle mais ce fort excédent résulte aussi de l'incertitude même des techniques d'extrapolation. Il est cependant non moins certain que le problème des techniciens se posera, même s'il se pose plus en termes qualitatifs que quantitatifs. Et le problème des insertions professionnelles à la sortie du système éducatif reste déterminant dans l'équilibre de cet emploi, car elles représentent environ le cinquième de l'effectif initial.

---

(82) Voir I.N.S.E.E. Division emploi. Projections d'emploi par profession pour le VII<sup>e</sup> Plan. Présentation du code profession utilisé, Note du 15 novembre 1973 (code dit « P.J. »).

(83) Le code P.J. 20 (ingénieurs, architectes, scientifiques) rassemble les groupes 20, 21 et 22 et les rubriques 515, 517 (pilotes) et 800 (chercheurs et enseignants en sciences exactes dans l'enseignement supérieur). Le code P.J. 31 (techniciens) rassemble les groupes 23, 24, 25 et 26 et les postes 270 (agents de maîtrise), 510 (encadrement transports) et 110 à 112 (artisans) de la nomenclature des emplois.

(84) I.N.S.E.E. Projections d'emploi par profession, tome A, op. cit., tableau 1, p. A 58.

(85) I.N.S.E.E. - CEREC - VII<sup>e</sup> Plan, Premier bilan de l'emploi par profession au 1<sup>er</sup> janvier 1981, op. cit., pp. 56-62.

## **2. L'INFLUENCE DES AUTRES VARIABLES SUR LES EMPLOIS OCCUPES**

Nous venons de voir combien la population universitaire est hétérogène et cette différenciation fait que les diverses sous-populations étudiantes ne se situent pas toutes sur le même plan vis-à-vis du marché du travail : qu'il s'agisse du sexe, de la discipline de formation ou du niveau du diplôme universitaire obtenu, ces différents critères entraînent l'existence de plusieurs populations universitaires avec des caractéristiques particulières difficilement comparables aussi bien à l'intérieur du système éducatif que sur le marché du travail.

Mais nous avons également mis en évidence les facteurs qui conditionnent l'orientation de ces différentes populations entre les diverses filières de formation (cf. première partie) : le sexe, l'origine sociale, l'origine scolaire (elle-même dépendante des deux premiers) sont ainsi apparus comme les variables déterminantes des différents choix qui sont faits à l'entrée dans le système universitaire. Bien plus, la prise en compte de variables supplémentaires agissant au cours du déroulement des études, nous ont permis de déterminer que nos différentes populations n'utilisaient pas de la même manière le système d'enseignement : activité professionnelle pendant les études, autres études, spécialité des diplômes obtenus, constituent ainsi autant de critères de différenciation supplémentaires entre les divers flux étudiants.

La question qui se pose est de savoir comment ces différentes populations se situent par rapport au marché du travail.

Nous avons déjà apporté des éléments importants de réponse dans le paragraphe précédent à propos du sexe et des différentes disciplines. Il reste à étudier quelle peut être l'influence des autres variables sur la répartition des flux d'insertion entre les différents emplois, en particulier en ce qui concerne l'origine sociale, la spécialité des différents diplômes et les formations « extra-universitaires » parallèles.

### **2.1. Origine sociale et emploi (86)**

D'une manière générale, on peut faire la constatation suivante : l'influence de l'origine sociale se manifeste par une diversification plus importante des emplois occupés dans les différents secteurs de l'économie à mesure que l'on s'élève dans la hiérarchie des catégories sociales. C'est dire que les étudiants des milieux populaires sont encore plus sensibles à l'étroitesse des débouchés professionnels que les étudiants des classes supérieures ou moyennes.

#### *2.1.1. Enseignement et origine sociale*

L'orientation massive des littéraires vers les professions enseignantes est plus accusée chez les enfants des catégories sociales inférieures et à l'inverse beaucoup moins importante pour les enfants des catégories sociales élevées

---

(86) Cf. tableaux détaillés en annexe III.

(professions libérales, cadres supérieurs, professeurs). Ainsi, parmi les abandons au cours du premier cycle, c'est environ un étudiant sur deux d'origine modeste qui occupe des fonctions d'institutrice contre moins de 20% (87) pour les fils de la catégorie professions libérales et cadres supérieurs.

La même tendance existe du côté des filles mais elle semble révéler moins de différence entre les catégories sociales : 30 à 50% d'institutrices selon les catégories socio-professionnelles contre 22 à 25% pour les filles dont le père exerce une profession libérale ou est cadre supérieur. On note cependant une situation plus précaire des filles d'origine modeste : 13 à 14% des filles d'ouvriers et d'agriculteurs sont institutrices remplaçantes contre moins de 6% des filles d'origine bourgeoise.

La même tendance peut être observée au niveau de la fin du premier cycle : si plus de 55% des enfants d'ouvriers occupent des emplois de P.E.G.C., cette proportion n'est que de 32% pour les fils d'origine sociale élevée et de 26% pour les filles de cette même origine.

Il en va de même en ce qui concerne les diplômés du second cycle littéraire ; les enfants d'ouvriers sont majoritairement concentrés dans les emplois d'enseignants : plus des trois quarts des emplois occupés par les licenciés des deux sexes. En revanche, cette orientation ne représente que 57% des emplois féminins et 35% des emplois masculins occupés par les enfants de la catégorie professions libérales et cadres supérieurs. Bien plus, si l'on examine le détail des emplois par catégorie socio-professionnelle d'origine, on constate que les enfants d'origine modeste se concentrent dans des emplois offrant une grande précarité comme ceux de maîtres auxiliaires qui représentent entre 46 et 50% des emplois occupés par les enfants d'origine ouvrière. Pour les enfants d'origine bourgeoise, cette proportion n'est que de 13% pour les emplois masculins et 24% pour les emplois féminins. L'importance des emplois de professeurs licenciés (exerçant pour la plupart dans un établissement privé) est du même ordre pour les enfants issus de parents des professions libérales ou cadres supérieurs : 13% pour les hommes et 22% pour les femmes tandis qu'elle n'est que de 17% et 15% pour les enfants d'ouvriers.

Les enfants des classes les plus favorisées se dirigent donc moins que les autres vers des emplois enseignants et lorsqu'ils le font c'est presque à égalité entre les emplois de non titulaires relevant de l'Education nationale et ceux relevant du secteur privé. A l'inverse, les enfants des classes les plus modestes restent largement dépendants des emplois offerts par le secteur public. La recherche de la titularisation est particulièrement vive chez ces derniers : ainsi, une partie des étudiants ayant abandonné les études après l'obtention de la licence ont été admis depuis à un concours de l'enseignement ; mais les enfants d'origine modeste (employés et ouvriers) semblent être ceux qui ont le plus recherché cette sécurité d'emploi et spécialement les filles : 6% et 8% des filles d'employés et d'ouvriers sont ainsi devenues des professeurs certifiés, cette proportion n'étant que de 1,6% pour les filles d'origine bourgeoise.

Si ce que l'on vient de dire à propos de la licence reste vrai pour les titulaires de la maîtrise, on observe en outre une orientation accrue vers les professions

---

(87) 19% pour ceux n'ayant obtenu aucun examen et 5% pour ceux ayant obtenu la première année du D.U.E.L. Les tableaux concernant le détail des emplois enseignants par catégorie socio-professionnelle ne sont pas publiés ici, mais ils peuvent être consultés au CÉREQ.

TABLEAU 40

**Proportion des emplois enseignants parmi les emplois occupés par les étudiants en Lettres  
en fonction de la catégorie socio-professionnelle d'origine**

(en % par sexe, diplôme et C.S.P.)

Diplôme ou concours obtenu		Néant	1 <sup>er</sup> an.	D.U.E.L.	Licence	Maîtrise		3 <sup>e</sup> cycle		Agrégation		C.A.P.E.S.	
			D.U.E.L.	(et C.A.P. C.E.G.)		1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> degré	Ens. sup. rech.	1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> degré	Ens. sup. rech.	1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> degré	Ens. sup. rech.	1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> degré	Ens. sup. rech.
Profession du père		1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> degré	1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> degré	1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> degré	1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> degré	1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> degré	Ens. sup. rech.	1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> degré	Ens. sup. rech.	1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> degré	Ens. sup. rech.	1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> degré	Ens. sup. rech.
Hommes	Agriculteur exploitant . . . . .	64,7	56,0	—	64,7	67,1	—	—	—	—	—	100,0	—
	Petit commerçant . . . . .	60,2	33,3	<b>42,6</b>	66,8	65,0	9,0	—	—	—	—	97,4	2,6
	Profession libérale . . . . .	<b>28,2</b>	<b>11,1</b>	<b>44,0</b>	<b>34,5</b>	<b>52,1</b>	<b>7,6</b>	—	—	61,0	<b>39,0</b>	93,2	<b>5,7</b>
	Cadre moyen . . . . .	41,0	59,9	72,4	59,3	73,6	7,0	—	—	75,1	24,8	98,7	1,3
	Employé . . . . .	53,7	63,2	74,0	66,9	81,2	1,4	—	—	63,3	36,7	100,0	—
	Ouvrier . . . . .	55,6	59,8	65,8	79,4	76,6	—	—	—	—	—	100,0	—
Femmes	Agriculteur exploitant . . . . .	60,3	59,0	—	83,3	90,8	—	—	—	—	—	100,0	—
	Petit commerçant . . . . .	68,0	57,3	64,6	71,5	88,3	—	—	—	—	—	100,0	—
	Moyen ou gros commerçant	—	<b>34,4</b>	—	58,8	86,5	—	—	—	—	—	100,0	—
	Profession libérale . . . . .	<b>33,5</b>	<b>37,7</b>	<b>40,7</b>	<b>56,9</b>	<b>65,4</b>	1,4	40,2	<b>18,2</b>	69,0	<b>31,0</b>	100,0	—
	Cadre moyen . . . . .	57,9	50,3	75,6	72,8	77,1	1,2	[44,4]	[15,3]	81,7	18,3	100,0	—
	Employé . . . . .	68,7	52,3	47,3	70,4	93,4	—	—	—	—	—	100,0	—
	Ouvrier . . . . .	78,6	69,1	83,8	86,4	<b>43,6</b>	—	—	—	—	—	100,0	—

enseignantes, y compris des catégories sociales les plus élevées (88). Au total, les situations respectives des enfants issus des diverses catégories socio-professionnelles sont donc plus proches. Cependant, une nouvelle différenciation apparaît concernant les emplois d'enseignement supérieur et de recherche : du côté des filles, seules celles issues des catégories les plus favorisées (professions libérales et cadres supérieurs, cadres moyens) y ont accès, et dans des proportions qui restent très modestes (1 %); quant aux garçons, ceux d'origine ouvrière ou paysanne en sont exclus, les seuls y ayant accès dans des proportions sensibles sont les fils dont les pères exercent une profession libérale ou sont cadres supérieurs, cadres moyens ou petits commerçants (7,6 %, 7,6 % et 9 % respectivement) (cf. tableau page suivante).

Ce même phénomène reste particulièrement visible au niveau du 3<sup>e</sup> cycle : 18 % des filles de la catégorie professions libérales et cadres supérieurs occupent ainsi un emploi d'enseignante dans le supérieur ou de chercheur, ainsi que quelques filles de cadres moyens (89), à l'exclusion des filles des autres origines sociales.

Cette observation peut également être faite parmi les titulaires de l'agrégation ou du C.A.P.E.S. Ainsi, si l'agrégation semble le plus sûr moyen d'accéder à l'enseignement supérieur et à la recherche, cette orientation ne concerne cependant presque exclusivement que les enfants dont les pères exercent une profession libérale ou sont cadres supérieurs ou moyens.

Quant aux femmes certifiées, leur situation de sexe « dominé » les enferme, quelle que soit leur origine sociale, dans les emplois d'enseignantes du second degré.

Ainsi se trouve vérifié, avec des nuances certes, au niveau des emplois dans l'enseignement supérieur et dans la recherche relevant du domaine littéraire, ce phénomène de reproduction sociale que nous avons déjà analysé à propos de l'accès à l'enseignement supérieur.

Du côté des études scientifiques, l'influence de l'origine sociale est particulièrement accusée pour les emplois occupés par les garçons : ainsi dans le premier cycle, l'orientation des fils de la catégorie professions libérales et cadres supérieurs vers les carrières enseignantes est en moyenne trois fois moins importante que pour les fils d'ouvriers, d'employés et d'agriculteurs. Mais les situations féminines restent beaucoup plus proches, quelle que soit la catégorie socio-professionnelle. Cependant, si les proportions d'institutrices restent très semblables (30 à 40 % des emplois occupés aussi bien par les filles d'origine bourgeoise qu'ouvrière), on observe une proportion plus élevée d'institutrices remplaçantes et de maîtresses auxiliaires chez les filles d'origine modeste (ouvriers, employés, agriculteurs, petits commerçants).

Pour les diplômés du second cycle, si l'orientation vers les métiers d'enseignants est moins sensible à l'origine sociale, on observe malgré tout la même différenciation supplémentaire selon les catégories socio-professionnelles vis-à-vis des emplois dans l'enseignement supérieur et dans la recherche, que nous avons

(88) La baisse de la représentation féminine d'origine ouvrière dans les professions enseignantes provient d'une orientation importante d'une partie des filles de cette origine vers l'administration et l'intendance universitaire (attachées).

(89) La faiblesse des effectifs masculins interdit à ce niveau toute analyse par catégorie socio-professionnelle, mais on constate la même exclusion des fils d'origine modeste diplômés du troisième cycle, donc à niveau de diplôme égal.

TABLEAU 41

**Répartition des principaux emplois occupés par les titulaires de la maîtrise de Lettres  
en fonction de la catégorie socio-professionnelle d'origine**

(en % par C.S.P. et sexe)

Emplois		Catégories socio-professionnelles					
		Agric. expl.	Petits commerc. Artisans	Prof. lib. Cadres sup.	Cadres moyens	Employés	Ouvriers
Hommes	60-61 - Métiers des services administratifs et de l'administration .....	2,5	21,3	7,4	11,3	5,7	7,5
	- dont fonction publique .....	—	16,3	5,5	6,9	1,7	7,5
	80 - Enseignement supérieur et recherche .....	—	9,0	<b>7,6</b>	<b>7,6</b>	1,4	—
	dont 801 - Sciences sociales et humaines : enseignement .....	—	4,0	3,8	1,8	—	—
	- Sciences sociales et humaines : recherche .....	—	5,0	3,8	2,6	—	—
	802 - Lettres : enseignement .....	—	—	—	2,6	1,4	—
	- Lettres : recherche .....	—	—	—	—	—	—
	81-82 - Enseignement du premier et du second degré .....	67,1	65,0	52,1	73,6	<b>81,2</b>	<b>76,6</b>
	dont 810 - Prof. du second degré : disciplines littéraires - agrégés ....	—	5,0	3,8	2,6	4,7	—
	- Prof. du second degré : disciplines littéraires - certifiés ....	—	—	1,9	10,0	7,1	9,0
	- Prof. du second degré : disciplines littéraires - licenciés ....	26,3	4,0	19,4	<b>30,5</b>	28,3	10,9
	815 - Maîtres auxiliaires .....	<b>40,8</b>	<b>32,7</b>	16,5	13,5	19,6	<b>30,3</b>
	- P.E.G.C. ....	—	16,3	—	6,4	4,7	9,0
	- Instituteurs .....	—	—	6,3	—	2,4	—
- Instituteurs remplaçants .....	—	—	—	—	—	—	
- Adjoints d'enseignement .....	—	3,5	4,2	10,5	9,7	17,4	
823 - Directeurs d'établissement du second degré .....	—	3,5	—	—	4,7	—	

Emplois		Catégories socio-professionnelles					Ouvriers
		Agric. expl.	Petits commerç. Artisans	Prof. lib. Cadres sup.	Cadres moyens	Employés	
Femmes	60-61 - Métiers des services administratifs et de l'administration .....	4,6	2,2	4,6	8,4	3,3	45,6
	- dont fonction publique .....	4,6	—	0,5	—	—	<b>25,7</b>
	80 - Enseignement supérieur et recherche .....	—	—	1,4	1,2	—	—
	dont 801 - Sciences sociales et humaines : enseignement .....	—	—	—	1,2	—	—
	- Sciences sociales et humaines : recherche .....	—	—	—	—	—	—
	802 - Lettres : enseignement .....	—	—	0,5	—	—	—
	- Lettres : recherche .....	—	—	0,9	—	—	—
	81-82 - Enseignement du premier et du second degré .....	<b>90,8</b>	<b>88,3</b>	65,4	77,1	<b>93,4</b>	43,6
	dont 810 - Prof. du second degré : disciplines littéraires - agrégés ....	—	—	0,9	—	—	—
	- Prof. du second degré : disciplines littéraires - certifiés ....	—	—	3,9	4,1	—	—
	- Prof. du second degré : disciplines littéraires - licenciés ....	21,4	18,9	<b>32,6</b>	<b>32,7</b>	22,1	16,6
	815 - Maîtres auxiliaires .....	<b>55,7</b>	<b>58,5</b>	24,2	27,2	<b>62,7</b>	14,1
	- P.E.G.C. ....	—	—	0,9	3,7	—	7,5
	- Instituteurs .....	—	—	—	—	—	—
	- Instituteurs remplaçants .....	—	3,6	—	1,2	3,3	—
	- Adjoints d'enseignement .....	13,7	5,8	2,9	8,2	5,3	5,4
823 - Directeurs d'établissement du second degré .....	—	—	—	—	—	—	



TABLEAU 42

**Proportion des emplois enseignants parmi les emplois occupés par les étudiants en Sciences  
en fonction de la catégorie socio-professionnelle d'origine**

(en % par sexe, diplôme et C.S.P.)

Diplôme ou concours obtenu		Néant		1 <sup>re</sup> année D.U.E.S.	D.U.E.S. (et C.A.P. C.E.G.)		Licence		Maîtrise		D.E.A.		Doctorat	Agrégation
		1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> degré	1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> degré	1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> degré	1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> degré	Ens. sup. recherche	1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> degré	Ens. sup. recherche	1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> degré	Ens. sup. recherche	Ens. sup. recherche	Ens. sup. recherche		
Profession du père														
Hommes	Agriculteur exploitant ....	34,3	47,5	60,4	70,2	—	42,3	5,6	19,7	39,3	60,8	[15,4]		
	Petit commerçant .....	8,5	27,3	64,1	52,6	9,5	58,4	9,4	13,1	39,8	50,4	—		
	Profession libérale, cadre supérieur .....	11,6	10,1	21,4	31,3	9,9	24,5	10,0	6,4	23,9	61,6	60,2		
	Cadre moyen .....	9,5	39,9	62,0	58,8	8,4	44,7	21,7	8,3	26,2	54,7	[54,1]		
	Employé .....	26,5	28,5	52,2	51,0	4,3	22,6	25,6	8,3	38,9	47,3	—		
	Ouvrier .....	21,3	35,4	67,9	69,1	—	54,3	4,3	[21,8]	[29,6]	55,3	—		
Femmes	Agriculteur exploitant ....	54,3	72,8	97,1	89,5	—	67,6	2,3	—	—	—	—		
	Petit commerçant .....	48,5	70,0	74,3	90,0	—	67,0	11,1	27,5	18,4	—	—		
	Profession libérale, cadre supérieur .....	38,2	54,3	61,6	65,8	—	63,0	13,3	10,7	52,3	76,7	—		
	Cadre moyen .....	68,1	65,4	77,2	86,8	—	72,7	6,5	17,3	63,5	—	—		
	Employé .....	63,5	69,0	79,6	81,8	3,3	82,7	2,0	[29,0]	[17,7]	—	—		
	Ouvrier .....	54,1	76,1	83,4	74,5	—	85,9	4,0	—	—	—	—		

déjà notée dans l'orientation des diplômés littéraires. Les enfants d'origine modeste semblent ici être dans une situation plus favorable que celle des littéraires et leurs possibilités d'accès à l'enseignement supérieur et à la recherche semblent plus grandes, du moins pour les garçons, mais la représentation ouvrière y demeure très faible.

Au niveau des diplômés de troisième cycle, les emplois d'enseignants dans le supérieur et de chercheurs deviennent les débouchés essentiels et leur importance relative reste pratiquement la même parmi les emplois masculins, quelle que soit l'origine sociale, mais ils demeurent exceptionnels parmi les emplois occupés par les filles d'origine populaire.

En ce qui concerne les emplois occupés par les anciens étudiants scientifiques, la reproduction sociale se différencie donc en fonction du sexe à propos de l'accès aux emplois d'enseignants dans le supérieur et de chercheurs. En fait, tout se passe comme si des mécanismes de compensation étaient à l'œuvre dans l'orientation entre les différents emplois de manière analogue à ce que nous avons analysé ci-dessus à propos de l'orientation entre les différentes spécialités de formation : pour les garçons, la situation de sexe dominant vient compenser les limites qui s'imposent aux enfants des classes populaires ; pour les filles, l'origine sociale élevée vient compenser la situation de sexe « dominé » et leur relégation dans les emplois inférieurs et spécifiques.

### 2.1.2. *Emplois administratifs, emplois bancaires et origine sociale*

L'orientation dominante des étudiants juristes vers les emplois administratifs et de l'administration reste la caractéristique essentielle des débouchés qui leur sont ouverts, quelle que soit la catégorie sociale d'origine. Cependant, cette orientation est d'autant moins importante que l'on s'élève dans la hiérarchie des classes sociales.

A l'inverse, l'orientation vers les métiers de la banque concerne beaucoup plus les enfants d'origine sociale élevée et moyenne que ceux d'origine populaire. Cependant, les femmes sont peu représentées dans ces emplois.

C'est que les enfants d'origine modeste, et particulièrement ceux de sexe féminin, restent très dominés par les modèles traditionnels qui les conduisent en grande partie vers les professions enseignantes : ces dernières représentent respectivement 35 et 58 % des emplois occupés par les filles d'employés et d'ouvriers ayant abandonné les études sans avoir obtenu un examen.

Quels que soient l'origine sociale et le sexe, les emplois d'enseignants deviennent cependant très rares au-delà du premier cycle.

En fait, à mesure que l'on s'élève dans les études, les emplois occupés par les enfants d'origine modeste se concentrent dans les services administratifs et l'administration tandis que les enfants des milieux plus favorisés se répartissent dans des emplois beaucoup plus diversifiés au travers des différents secteurs de l'économie.

Pour les licenciés en Droit, les carrières juridiques, qui constituent normalement l'un des débouchés les plus importants de ces études, ne représentent qu'une faible proportion des emplois occupés par les enfants des milieux sociaux les plus défavorisés (4 à 6 % des emplois).

TABLEAU 43

Proportion des emplois des services administratifs et de l'administration et des emplois de la banque parmi les emplois occupés par les étudiants en Droit en fonction de la catégorie socio-professionnelle d'origine

(en % par sexe, par diplôme et par C.S.P.)

Diplôme obtenu Profession du père		Néant		1 <sup>re</sup> année		2 <sup>e</sup> année		Licence (4 <sup>e</sup> année)		D.E.S.	
		admin.	banque	admin.	banque	admin.	banque	admin.	banque	admin.	banque
Hommes	Agriculteur exploitant ...	21,6	8,5	30,6	18,9	—	—	47,2	20,0	—	—
	Petit commerçant .....	—	—	63,3	12,3	[24,7]	[18,0]	47,3	—	—	—
	Moyen ou gros commerçant .....	—	—	—	—	—	—	29,3	30,6	—	—
	Profession libérale, cadre supérieur .....	<b>24,9</b>	<b>26,2</b>	<b>24,8</b>	<b>19,7</b>	43,0	<b>9,0</b>	<b>34,0</b>	11,2	47,2	5,7
	Cadre moyen .....	30,0	7,0	49,5	8,3	43,1	<b>15,7</b>	53,2	14,0	—	—
	Employé .....	<b>71,3</b>	18,0	32,0	19,1	—	—	49,3	8,0	—	—
	Ouvrier .....	<b>60,4</b>	13,7	<b>60,0</b>	3,4	—	—	<b>73,3</b>	9,3	—	—
Femmes	Agriculteur exploitant ...	—	—	59,7	—	—	—	56,5	—	—	—
	Petit commerçant .....	43,6	—	45,8	—	77,6	—	67,0	4,2	—	—
	Profession libérale, cadre supérieur .....	37,4	3,2	49,6	<b>4,0</b>	<b>59,9</b>	<b>6,0</b>	<b>33,2</b>	<b>16,9</b>	—	—
	Cadre moyen .....	63,1	—	61,3	—	—	—	68,0	4,6	—	—
	Employé .....	44,1	11,8	67,1	—	—	—	53,8	3,6	—	—
	Ouvrier .....	<b>25,6</b>	—	<b>72,3</b>	—	<b>87,8</b>	—	<b>93,9</b>	—	—	—

TABLEAU 44

**Proportion des activités juridiques parmi les emplois occupés par les licenciés en Droit  
en fonction de la catégorie socio-professionnelle d'origine**

(en % par sexe et par C.S.P. d'origine)

Catégorie socio-professionnelle et sexe  Emplois	Agriculteurs exploitants		Petits commerçants		Professions libérales Cadres sup.		Cadres moyens		Employés		Ouvriers	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Magistrats .....	3,2	—	9,1	5,2	3,4	2,3	5,5	—	10,0	—	3,7	—
Avocats, avoués, notaires... ..	12,7	7,6	13,2	—	<b>21,6</b>	<b>11,2</b>	6,6	—	7,4	8,9	—	—
Auxiliaires de la justice .....	—	16,3	—	—	1,1	2,4	—	—	—	—	—	—
Autres professions juridiques (conseils juridiques, fiscaux, ju- ristes d'entreprises...) .....	—	—	6,3	—	6,7	1,1	4,7	8,0	1,4	4,4	—	6,1
Total des activités juridiques en % du total des emplois ..	15,9	23,9	28,6	<b>5,2</b>	<b>32,8</b>	<b>17,0</b>	16,8	8,0	18,8	13,3	<b>3,7</b>	<b>6,1</b>

En revanche, presque un tiers des emplois occupés par les licenciés de sexe masculin et d'origine sociale supérieure, relève des professions juridiques et judiciaires.

Dans ce secteur, il semble donc exister une ségrégation importante qui aboutit à exclure pratiquement de ces professions les enfants des milieux les plus défavorisés. Cette reproduction sociale se vérifie d'autant mieux que les emplois d'avocats, d'avoués, de notaires, qui relèvent des professions libérales de même que les professions de conseils juridiques ou fiscaux, regroupent la grande majorité des emplois occupés par les enfants de la catégorie professions libérales et cadres supérieurs, tandis que les enfants d'ouvriers ne sont présents dans ce secteur que dans des emplois de magistrats (emplois de la fonction publique obtenus après concours) pour les hommes et dans des emplois de type salarié, comme juristes d'entreprise, pour les femmes.

En ce qui concerne les emplois occupés par les économistes, on relève les mêmes tendances dans l'orientation respective des enfants issus des différentes catégories socio-professionnelles (cf. tableau page 219).

Les enfants d'origine modeste se concentrent dans les emplois des métiers administratifs et plus spécialement dans l'administration ; ainsi, 28 % des fils d'ouvriers, 37 % des fils d'employés et 34 % des fils d'agriculteurs, titulaires de la licence, occupent des emplois de cadres administratifs supérieurs de la fonction publique (inspecteurs, attachés...) contre seulement 8 % des fils dont les pères exercent une profession libérale ou sont cadres supérieurs et 5 % des fils de cadres moyens. Les enfants des groupes sociaux supérieurs, lorsqu'ils s'orientent vers les métiers administratifs, se dirigent essentiellement vers les emplois des services administratifs relevant du secteur privé.

Quant aux emplois de la banque, les enfants d'origine sociale élevée y sont relativement plus représentés que ceux d'origine plus modeste. A l'inverse, les fils d'ouvriers et d'employés sont les plus nombreux dans les emplois enseignants (en particulier de maîtres auxiliaires) tandis que ceux issus des catégories supérieures sont pratiquement absents.

Sur le plan général, les caractéristiques de l'orientation des économistes entre les différents emplois sont donc comparables à celles observées pour les juristes. Mais une différenciation supplémentaire entre les groupes sociaux intervient, car les emplois de cadres techniques supérieurs (chargés d'études, analystes financiers...) ne se rencontrent essentiellement que dans les rangs des enfants d'origine sociale élevée : 27 % des fils de moyens et gros commerçants ou industriels, 24 % des fils de la catégorie professions libérales et cadres supérieurs et 43 % des fils de cadres moyens, au niveau de la licence.

### 2.1.3. *Ingénieurs, cadres techniques, techniciens et origine sociale*

Si les emplois de type technique constituent des débouchés importants pour les étudiants scientifiques, la nature de ceux-ci diffère grandement selon l'origine sociale. Ainsi, parmi les emplois occupés par les étudiants ayant abandonné les études universitaires au cours du premier cycle ou sans avoir obtenu un examen, les techniciens et agents techniques sont d'autant moins nombreux que l'on s'adresse à des étudiants d'origine sociale élevée. La même tendance existe parmi les emplois féminins mais à un degré moindre.

TABLEAU 45

**Principaux emplois occupés par les licenciés en Sciences économiques  
en fonction de la catégorie socio-professionnelle d'origine**

Hommes

(en % par C.S.P.)

Catégorie socio-professionnelle		Emplois						
		Agriculteurs exploitants	Petits commerçants Artisans	Moyens, gros Commerc. Industriels	Prof. lib. Cadres supérieurs	Cadres moyens	Employés	Ouvriers
20	- Ingénieurs ayant reçu une formation en école sanctionnée par un diplôme d'ingénieur .....	—	3,8	4,2	1,5	4,0	—	—
21	- Cadres techniques supérieurs .....	8,4	15,0	<b>26,7</b>	<b>24,4</b>	<b>43,0</b>	3,8	—
60-61	- Métiers des services administratifs et de l'administration .....	77,5	35,1	24,6	32,1	24,2	<b>50,7</b>	<b>40,3</b>
	- dont cadres de la fonction publique .....	41,0	14,0	—	8,4	5,2	<b>37,1</b>	<b>28,2</b>
71	- Métiers de la banque .....	2,8	38,9	8,4	<b>21,7</b>	<b>19,4</b>	14,4	12,1
	- dont cadres, personnel technique, encadrement ..	2,8	29,0	8,4	20,0	12,4	10,6	12,1
80	- Enseignement supérieur .....	—	—	7,7	3,0	—	3,8	—
81-82	- Enseignement premier et second degré .....	2,8	3,2	4,2	1,5	4,0	<b>10,6</b>	<b>10,4</b>
	- dont maîtres auxiliaires .....	—	1,6	4,2	—	1,2	3,8	<b>6,0</b>

En revanche, les emplois du groupe 20 (90) qui font référence à la possession d'un diplôme « extra universitaire » représentent une part importante des emplois occupés par les étudiants de la catégorie professions libérales et cadres supérieurs mais beaucoup plus faible pour les autres catégories. Pour les emplois féminins, seules les filles d'origine sociale la plus élevée sont présentes dans ces emplois d'ingénieurs.

Ce que l'on constate ici, ne constitue en fait que la résultante des mécanismes d'orientation et de sélection qui sont à l'œuvre à l'entrée de l'enseignement supérieur et qui répartissent différemment les enfants des diverses origines sociales entre les filières de formation. On sait, en effet, que les enfants des milieux les plus favorisés s'orientent plus vers les filières nobles que constituent les écoles d'ingénieurs que les autres enfants issus des milieux modestes. Pour ceux qui obtiennent les concours d'entrée à ces écoles, leur passage à l'Université est très court et le diplôme d'ingénieur les conduit naturellement vers les emplois correspondants. En revanche, les seuls emplois techniques qui restent accessibles aux enfants n'ayant pas cette autre formation, sont les emplois de niveau IV, c'est-à-dire de techniciens, d'où la proportion importante de ceux-ci parmi les enfants d'origine modeste.

Par ailleurs, ces derniers se dirigent plus vers l'enseignement, comme nous l'avons vu ci-dessus et spécialement les femmes, et dans une moindre mesure vers des emplois de type administratif ou de l'administration.

Enfin, la même tendance générale concernant l'orientation plus diversifiée entre les différents emplois au travers de l'économie des enfants de la classe sociale dominante, peut être observée ici.

Quant aux diplômés du second cycle, les emplois du groupe 21 (91) deviennent les plus nombreux parmi les emplois masculins, particulièrement pour les fils dont les pères exercent une profession libérale ou sont cadres supérieurs, les enfants d'origine plus modeste s'orientent relativement plus vers l'enseignement. Il en va de même pour l'ensemble des filles mais celles d'origine sociale supérieure sont beaucoup plus nombreuses que les autres dans les emplois de cadres techniques supérieurs.

Pour les diplômés du troisième cycle scientifique, si les emplois de cadres techniques supérieurs restent dominants, la baisse de la représentation des enfants du groupe social supérieur s'explique au niveau des doctorats par leur orientation massive vers l'enseignement supérieur et la recherche.

\*  
\*\*

Ainsi, pour des étudiants de même sexe, à niveau de diplôme égal et pour une même discipline, l'orientation professionnelle diffère grandement selon les catégories sociales d'origine.

\*  
\*\*

---

(90) Ingénieurs ayant reçu une formation en école sanctionnée par un diplôme d'ingénieur : groupe 20 de la nomenclature des emplois.

(91) Cadres techniques supérieurs titulaires d'une licence ou d'un diplôme universitaire supérieur à la licence. Les titulaires à la fois d'une licence ou plus et d'un diplôme d'ingénieur ont été classés dans ce groupe.

TABLEAU 46

**Proportion des emplois de techniciens et de cadres techniques supérieurs  
parmi les emplois occupés par les scientifiques**

(en % par sexe, diplôme et C.S.P.)

Diplôme obtenu ↙ Profession du père		Néant		1 <sup>re</sup> année		D.U.E.S. (et C.A.P.C.E.G.)		Licence	Maîtrise	D.E.A./D.E.S.	Doctorat
		Tech. A.T.	Ing. cadres tech. (20)	Tech. A.T.	Ing. cadres tech. (20)	Tech. A.T.	Ing. cadres tech. (20)	Cadres tech. supérieurs licenciés (21)	Cadres tech. supérieurs licenciés (21)	Cadres tech. supérieurs licenciés (21)	Cadres tech. supérieurs licenciés (21)
Hommes	Agriculteur exploitant ..	—	—	35,5	—	10,7	4,5	15,7	24,0	32,5	33,4
	Petit commerçant .....	47,0	19,7	26,7	12,8	7,6	—	2,8	27,7	47,1	<b>44,1</b>
	Profession libérale, cadre supérieur .....	<b>15,5</b>	<b>34,7</b>	17,9	<b>5,2</b>	11,8	<b>10,1</b>	<b>38,9</b>	<b>53,3</b>	<b>60,6</b>	27,1
	Cadre moyen .....	27,2	15,9	19,2	4,0	3,5	9,1	17,4	21,3	<b>65,5</b>	43,5
	Employé .....	20,1	13,7	26,4	—	—	—	22,3	49,6	52,8	<b>46,9</b>
	Ouvrier .....	<b>23,6</b>	<b>9,8</b>	17,6	—	10,5	<b>4,3</b>	11,2	33,0	—	<b>44,7</b>
Femmes	Agriculteur exploitant ..	13,4	—	27,0	—	—	—	8,1	4,6	—	—
	Petit commerçant .....	11,0	—	3,4	—	14,4	—	—	18,9	11,5	—
	Profession libérale, cadre supérieur .....	<b>7,2</b>	<b>13,2</b>	9,5	—	7,3	—	<b>12,7</b>	<b>13,6</b>	<b>26,3</b>	<b>13,7</b>
	Cadre moyen .....	15,6	—	12,7	—	6,8	—	2,2	8,8	19,2	—
	Employé .....	4,4	—	8,7	—	—	—	7,5	9,4	—	—
	Ouvrier .....	12,4	—	11,1	—	6,4	6,4	—	5,8	—	—



## 2.2. L'influence de la spécialité du diplôme sur l'emploi occupé

Nous avons déjà vu que les différentes variables analysées étaient loin d'être indépendantes : ainsi l'orientation entre les différentes spécialités de formation fait référence à la fois au sexe et à l'origine sociale (92). L'aspect « spécialité du diplôme » est donc complémentaire des phénomènes observés dans le paragraphe précédent.

### — Les emplois des spécialités littéraires

Quelle que soit la spécialité du diplôme, l'enseignement reste le débouché essentiel des étudiants et étudiantes littéraires.

#### Proportion des emplois dans l'enseignement du premier ou second degré parmi les emplois occupés par les littéraires

(en % par sexe, diplôme et spécialité)

Spécialités du diplôme		Licence		Maîtrise	
		H	F	H	F
Lettres	Lettres modernes .....	65,8	72,7	82,9	63,5
	Lettres classiques .....	30,4	75,2		83,1
	Histoire .....	42,5	62,2	66,0	75,1
	Géographie .....	61,5	75,4	60,2	60,9
	Histoire et Géographie .....	67,8	77,8		
	Philo. Logique .....	24,2	46,5	60,6	82,4
	Anglais .....	62,5	61,7	72,6	77,1
	Allemand .....	54,3	65,6		67,6
	Espagnol .....		73,0		68,2
	Italien .....		58,6		
	Spécialités non précisées .....	71,6	83,3	46,0	84,3

Cependant, il est possible de distinguer certaines différences dans l'orientation respective des diplômés en fonction des diverses spécialisations. Ainsi, il apparaît que les lettres modernes, la géographie, l'anglais conduisent majoritairement vers des emplois enseignants, quel que soit le sexe. Mais les licenciés de sexe masculin en Lettres classiques, en Histoire ou en Philosophie s'orientent moins que les autres licenciés vers l'enseignement ainsi que les philosophes de sexe féminin. Une partie d'entre eux se sont en effet orientés vers des emplois de cadres titulaires de la fonction publique (attachés...) mais également dans des emplois plus diversifiés au travers des différents secteurs de l'économie (services administratifs, banques, assurances, commerces, publicité, informations, relations publiques et activités littéraires). Cette dernière particularité est également repérable dans l'orientation prise par les anglicistes, tandis que les géographes ont une représentation plus importante dans les emplois de cadres techniques supérieurs (chargés d'études...).

(92) Cf. première partie, paragraphe 8.2.

Du côté des emplois féminins, si l'on note la même orientation dominante vers les métiers enseignants (encore plus accusée) et la même diversification des emplois occupés par les anglicistes, deux caractéristiques supplémentaires interviennent : d'une part, les emplois de secrétariat et de secrétaires spécialisées sont relativement plus nombreux (en particulier parmi les anglicistes) et d'autre part la représentation des diplômés de Lettres modernes, d'Histoire et de Philosophie s'accroît très sensiblement parmi les emplois de bibliothécaires, documentalistes, conservateurs de musées...

— *Les emplois des sociologues et psychologues*

L'influence de la spécialité du diplôme est déterminante sur la répartition des emplois occupés par les diplômés en Sciences humaines. Les sociologues se sont essentiellement dirigés vers les emplois de cadres techniques supérieurs, en particulier de chargés d'études (93), l'attraction des professions enseignantes étant cependant sensible dans les conduites féminines (enseignement du premier ou second degré), les hommes ayant plus que ces dernières accès à l'enseignement supérieur dès la licence de Sociologie.

Du côté des diplômés en Psychologie, l'essentiel des débouchés concerne les emplois de techniciens diplômés de la Psychologie et de l'Orientation (conseillers d'orientation, psychologues...), en particulier parmi les emplois féminins (plus de la moitié des emplois). L'attraction vers l'enseignement secondaire semble plus importante parmi les hommes que parmi leurs homologues sociologues et ils sont également plus représentés que les femmes psychologues dans les emplois de chargés d'études et dans les emplois des services administratifs et de l'administration.

— *Les emplois des spécialités juridiques*

La distinction entre Droit privé et Droit public introduit une différenciation importante dans la nature des emplois occupés par les diplômés en Droit. Les spécialistes de Droit privé se dirigent en effet majoritairement vers les activités juridiques à l'inverse des spécialistes de Droit public qui s'orientent massivement vers les métiers administratifs et pour une large part vers l'administration.

**Proportion des emplois administratifs, de la banque et des activités juridiques  
parmi les emplois occupés par les licenciés en Droit  
en fonction de la spécialité du diplôme**

(en % par sexe et spécialité)

Spécialités et sexe Emplois principaux	Hommes		Femmes	
	Droit privé	Droit public	Droit privé	Droit public
Métiers des services administratifs et administration .....	26,3	<b>62,3</b>	37,8	<b>72,2</b>
Métiers de la banque .....	13,4	11,6	14,6	1,9
Activités juridiques .....	<b>42,8</b>	7,7	21,7	4,8

(93) Rubrique 217 de la nomenclature des emplois : cadres techniques supérieurs du secteur tertiaire.

La concentration des spécialistes de Droit public dans les emplois de type administratif est encore plus grande que celle des emplois juridiques pour les diplômés de Droit privé. En fait, ces derniers sont également présents dans les emplois administratifs (26 % des hommes, 38 % des femmes) dans des proportions relativement importantes tandis que les premiers sont presque absents des activités juridiques (8 et 5 % respectivement des emplois masculins et féminins).

La plus grande partie des emplois administratifs occupés par les diplômés de Droit public relève de la fonction publique (36 % du total des emplois masculins, 42 % du total des emplois féminins) ; quant aux spécialistes de Droit privé, l'influence du sexe s'ajoute ici à celle de la spécialité des études : les hommes s'orientent deux fois plus vers les professions juridiques que les femmes (43 % contre 22 %) ; l'attraction des activités administratives et particulièrement de l'administration est très forte pour les femmes, quelle que soit la spécialité de formation.

— *Les emplois des spécialités de Sciences économiques et Gestion*

En raison de la diversité des emplois occupés par les économistes, l'influence des différentes spécialités sur la répartition des emplois est plus diffuse.

Cependant, du côté des emplois masculins, il est possible de distinguer des conduites différentes dans l'orientation prise par les licenciés des diverses spécialités.

Ainsi, les spécialistes de l'économétrie se dirigent massivement vers les emplois de cadres techniques supérieurs (en particulier rubrique 217), c'est-à-dire emplois de chargés d'études, d'analystes... Plus d'un quart d'entre eux exercent un emploi bancaire, tandis que leur présence dans les métiers administratifs et surtout du commerce, reste beaucoup plus faible.

Les spécialistes de la gestion s'orientent massivement vers les professions administratives (plus de la moitié des emplois occupés) ainsi que les autres économistes (29 à 35 % des emplois). Mais si les premiers sont surtout cadres administratifs dans le secteur privé, les seconds sont plus nombreux à occuper des emplois dans l'administration.

Les licenciés en Sciences économiques (économie en général) ont le plus souvent trouvé des débouchés relativement importants (29 % des emplois) dans les bureaux et centres d'études ou de recherche, entreprises d'enquête, conseils, etc. où ils occupent des emplois de chargés d'études essentiellement, ainsi que dans le secteur bancaire.

Quant aux spécialistes de l'économie internationale ou de l'économie du travail, ils se répartissent à égalité entre les emplois de cadres techniques et les emplois du commerce et des services commerciaux (17 % respectivement), les spécialistes de la gestion se dirigent relativement plus vers les métiers de la banque que vers ceux du commerce.

En ce qui concerne les emplois féminins, la tendance reste la même à des degrés divers, quelle que soit la spécialité : les trois quarts des débouchés relèvent soit de l'enseignement, soit des métiers administratifs, les spécialistes de la gestion étant plus nombreuses dans l'enseignement (48 % des emplois), les autres spécialistes étant plus nombreuses dans les métiers administratifs et l'administration (50 % environ des emplois dont plus de la moitié dans la fonction publique).

TABLEAU 47

**Proportion des principaux emplois occupés par les licenciés en Sciences économiques  
en fonction des différentes spécialités**

(en % par sexe et spécialité)

Sexe et spécialité du diplôme  Emplois principaux	Hommes				Femmes			
	Economie intern. Travail	Econo- métrie	Gestion	Sciences économ. S.A.I. (*)	Economie intern. Travail	Econo- métrie	Gestion	Sciences économ. S.A.I. (*)
Cadres techniques supérieurs titu- laires d'une licence .....	16,7	<b>46,0</b>	10,9	<b>29,9</b>	4,7	<b>40,0</b>	8,4	4,9
Métiers des services administratifs et administration .....	28,7	15,1	<b>51,6</b>	<b>34,7</b>	<b>51,1</b>	30,0	<b>30,5</b>	<b>48,3</b>
Métiers du commerce et services commerciaux .....	17,3	5,7	11,7	3,0	9,4	10,0	10,8	9,6
Métiers de la banque .....	13,6	<b>26,5</b>	15,6	<b>22,9</b>	4,7	—	—	3,3
Enseignement du 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> degré ..	11,8	—	3,9	1,3	<b>22,4</b>	20,0	48,4	<b>25,8</b>

(\*) Sciences économiques S.A.I. : Sciences économiques sans autre indication.

— Les emplois des spécialités scientifiques

A quelques exceptions près, l'essentiel des débouchés des diplômés en Sciences est constitué par l'enseignement du second degré, quelle que soit la spécialité du diplôme.

**Proportion des emplois enseignants (second degré)  
parmi les emplois occupés par les diplômés scientifiques**

Diplôme obtenu et sexe Spécialité du diplôme	Licence		Maîtrise	
	H	F	H	F
Math. appliquées .....	76,4	89,6	56,1	76,8
Informatique .....			6,6	
Physique, chimie .....	70,7	87,2	37,7	86,9
Chimie .....	50,8	[68,6]	44,8	66,0
Physique .....	34,2	69,2	43,5	81,8
Mécanique .....			6,3	
Biologie .....	46,6	69,4	36,7	58,5
Sciences naturelles .....	79,0	87,7	85,8	93,8
Electronique .....	16,0			
Spécialités non précisées .....	55,8	95,2	38,8	88,2

Seules des spécialités comme l'informatique, la mécanique et l'électronique semblent conduire à des emplois qui se situent en dehors du secteur de l'enseignement. Encore s'agit-il de remarquer que la présence féminine dans ces spécialités est sinon nulle, du moins très faible (informatique).

La population féminine se dirige massivement vers l'enseignement, quelle que soit sa spécialité : la représentation féminine dans l'enseignement ne descend pas en effet au-dessous de 60 % et s'élève presque jusqu'à 100 % selon les spécialités

Seule la Biologie semble permettre une plus grande liberté dans l'orientation professionnelle : la licence donnant accès à des emplois de techniciens des analyses biologiques et bactériologiques dans des laboratoires, ou dans la chimie, ou encore dans le secteur de la santé ; la maîtrise conduisant plus volontiers vers des emplois de l'enseignement supérieur et surtout de la recherche (23 % des emplois occupés respectivement par les deux sexes).

En dehors des Sciences naturelles qui ne semblent conduire pratiquement qu'à l'enseignement, les autres emplois occupés par les différents jeunes des autres spécialités relèvent en grande partie du groupe 21 (cadres techniques supérieurs).

Ce dernier groupe constitue le débouché essentiel (plus des trois quarts des emplois) des spécialistes masculins de l'informatique, de la mécanique et de l'électronique.

### 2.3. L'influence des formations parallèles sur l'emploi (94)

#### — *L'influence des formations parallèles sur les emplois tenus après des études littéraires*

D'une manière générale, le fait de suivre une autre formation et d'y acquérir un autre titre, détourne les étudiants concernés des emplois enseignants. Cette observation confirme les remarques que nous avons faites à propos de l'examen de la nature des études parallèles poursuivies (95) ; les motivations professionnelles qui ont conduit au choix de ces études sont bien déterminantes sur l'orientation professionnelle qui est prise.

La répartition des emplois occupés par les littéraires ayant obtenu par ailleurs un autre diplôme est ainsi très différente de celle des emplois occupés par ceux et celles n'ayant indiqué aucune autre formation. La préparation des concours de la fonction publique et leur obtention a constitué ainsi des débouchés importants pour les licenciés de sexe masculin et dans une moindre mesure pour les femmes. La poursuite d'autres études « littéraires » ou économiques semble avoir permis également de plus grandes possibilités d'accès aux emplois commerciaux ou bancaires pour les hommes. Quant aux emplois féminins « hors enseignement », les métiers de la publicité, de l'information et des relations publiques, de bibliothécaires et documentalistes restent fortement dépendants de la possession d'un autre diplôme en dehors des études universitaires littéraires.

#### — *L'influence des formations parallèles sur les emplois des licenciés en Droit*

On se souviendra que le caractère des formations parallèles poursuivies par les juristes est bien différent de celui des littéraires (96) : si les études « extra-universitaires » effectuées par ces derniers avaient une finalité professionnelle très marquée et étaient souvent très spécialisées, les études juridiques constituaient souvent des doubles formations de nature très semblable (exemple I.E.P. et licence de Droit). Aussi l'influence des études parallèles n'apparaît pas aussi déterminante que dans d'autres disciplines universitaires. Seules les études préparant à un concours et son obtention conditionnent directement l'accès à certains emplois : concours de cadres de la fonction publique et le certificat d'aptitude qui détermine l'accès à la profession d'avocat (97).

Pour le reste, tout au plus peut-on déceler l'importance d'une formation économique parallèle (98) pour occuper certains emplois comme ceux de cadres techniques supérieurs, de cadres administratifs féminins et de personnel de secrétariat, de cadres bancaires et enfin des métiers du commerce et des services commerciaux.

(94) Cf. tableaux détaillés en Annexe III, p. 351.

(95) Cf. supra, première partie, paragraphe 7.2.

(96) Cf. première partie, paragraphe 7.2.

(97) C.A.P.A.

(98) Il s'agit en particulier du diplôme d'un I.E.P., du C.A.E.E. et d'études comptables et commerciales.

— *L'influence des doubles formations économiques sur les emplois*

Les remarques faites ci-dessus à propos des formations parallèles aux études juridiques restent valables pour les études économiques. L'importance d'une autre formation de nature économique au sens large (99) est cependant encore grande pour l'accès aux emplois de cadres administratifs du secteur privé, ainsi qu'aux emplois de cadres du commerce et des services commerciaux.

**Principaux emplois occupés par les licenciés en Sciences économiques en fonction des autres études poursuivies**

(en %)

Emplois	Autres études de Sciences économiques	Aucune autre étude
Cadres administratifs supérieurs .....	11,7	1,6
Cadres administratifs .....	23,7	10,3
Cadres techniques du commerce, inspection, contrôle .....	15,6	4,8

En résumé, si l'on exclut la préparation des concours, les études parallèles effectuées par les juristes et les économistes ont pour conséquence principale de les détourner des emplois de l'administration et d'accroître leur présence dans des emplois plus diversifiés à travers l'économie.

— *L'influence des formations parallèles sur les emplois tenus par les diplômés scientifiques*

L'influence des études parallèles effectuées par les étudiants scientifiques est la même que pour les littéraires : elles ont pour effet de détourner de l'enseignement les scientifiques titulaires d'une double formation (100) et d'accroître leur représentation dans les emplois de cadres techniques supérieurs. En particulier, pour les emplois de spécialistes des sciences physiques et de la mécanique, les titulaires à la fois de la maîtrise et d'un autre titre scientifique extra-universitaire sont pratiquement les seuls à exercer ces emplois ; l'influence des autres études est en revanche moins importante sur l'accès aux emplois de cadres techniques tertiaires (groupe 217).

En définitive, les emplois scientifiques techniques reviennent très peu aux universitaires s'ils n'ont pas par ailleurs obtenu un autre titre scientifique de type ingénieur. En l'absence d'un tel titre, les emplois techniques leur restent peu accessibles (20 % environ des emplois masculins), à l'exception de ceux compor-

(99) Il s'agit essentiellement du C.A.A.E. et dans une moindre mesure d'études comptables et commerciales, plus rarement d'un diplôme d'I.E.P.

(100) Il s'agit essentiellement d'une autre formation de type scientifique, en particulier celle délivrée par des écoles d'ingénieurs.

tant des fonctions administratives ou commerciales ou relevant du secteur tertiaire, l'enseignement représentant à lui seul plus de la moitié des débouchés.

Le même phénomène est observable au niveau des abandons au cours du premier cycle : le détournement des emplois enseignants se fait dans ce cas au profit des emplois de techniciens. Pour ceux-ci, les autres études scientifiques réalisées ont donc constitué un moyen d'accès déterminant à ces emplois. Les motivations professionnelles sont donc évidentes.

A l'inverse, pour les titulaires d'un diplôme « extra-universitaire » de haut niveau, le caractère des études universitaires entreprises est moins professionnel : il s'agit plus d'une double formation, ces dernières études apparaissant comme complémentaires à un diplôme assurant déjà par lui-même des débouchés professionnels certains.



Quatrième partie

# **LA SITUATION ÉCONOMIQUE DES EMPLOIS OCCUPÉS**

Nous avons caractérisé jusque là des emplois occupés par les anciens étudiants après leur sortie de l'Université. Mais dans quel contexte réel s'insèrent ces différentes fonctions et comment se répartissent les emplois occupés dans l'économie nationale ?

Il s'agit d'apprécier maintenant les données recueillies en référence à une situation d'ensemble : où se situent les emplois ainsi recensés à la fois sur le territoire national mais également dans quels secteurs d'activités économiques ; quel est le statut de l'employeur et particulièrement quel est le rôle de l'Etat sur la répartition de ces emplois ; enfin peut-on évaluer le rendement économique pour l'individu de la formation universitaire à travers sa valorisation professionnelle ?

# 1. LA LOCALISATION DES EMPLOIS DES ANCIENS ETUDIANTS ET LES MIGRATIONS GEOGRAPHIQUES DES ACTIFS

## 1.1. La localisation des emplois

La répartition géographique des emplois par région Z.E.A.T. (1) laisse apparaître leur concentration importante dans la Région parisienne. Quel que soit le niveau de diplôme, c'est en effet de 30 à plus de 50 % des emplois occupés par les anciens étudiants qui sont localisés dans la Région parisienne. En outre, il semble que l'importance déterminante de cette région sur les emplois offerts s'accroisse avec l'élévation dans les études. La seule exception provient des admis à un concours de recrutement de l'enseignement (C.A.P.E.S., C.A.P.E.T. et agrégation) qui se répartissent de manière plus équitable entre les différentes régions.

Les emplois féminins sont encore plus concentrés dans la Région parisienne que les emplois masculins. Etant donné l'orientation dominante des femmes vers les emplois enseignants, on peut se demander si cette orientation géographique des emplois féminins est due à une concentration des emplois enseignants dans cette région. Or, l'analyse de la répartition du personnel enseignant ne vérifie en aucune manière cette hypothèse. D'après les statistiques du ministère de l'Education (2), la Région parisienne occupait environ 18 % de l'ensemble des personnels enseignants du second degré, exerçant à temps complet dans l'enseignement public en 1974-1975.

L'offre d'emploi des établissements scolaires de la Région parisienne semble donc avoir été particulièrement importante et dans tous les cas, en moyenne supérieure à ce qu'elle a été dans les autres régions. Il faut dire que la proportion des maîtres rectoraux (enseignants non titulaires) était particulièrement importante dans les nouvelles académies de la Région parisienne (Créteil et Versailles) et nettement supérieure à la moyenne nationale (3). Ces deux nouvelles académies semblent donc avoir recruté un nombre élevé de maîtres auxiliaires et fourni ainsi à notre population un débouché important.

Pour ce qui relève maintenant de la répartition géographique de l'ensemble des emplois, l'importance de la Région parisienne sur l'offre d'emploi apparaît également déterminante.

En effet, l'examen de la répartition géographique du stock de population active (4) nous apprend que la Région parisienne joue un rôle prépondérant sur les emplois occupés par les diplômés : plus de 20 % de la population active est concentrée dans la Région parisienne.

(1) Zone d'étude et d'aménagement du territoire.

(2) Ministère de l'Education et secrétariat d'Etat aux Universités, S.E.I.S. 7. Tableaux statistiques concernant le personnel enseignant des lycées, C.E.S., C.E.G. et C.E.T. en 1974-1975. Document n° 4 610 A, B, C et D, avril 1976. La région parisienne regroupe les trois académies de Paris, Créteil et Versailles.

(3) Pour les lycées, 21,6 % et 16,3 % respectivement pour les deux académies de maîtres rectoraux, pour les C.E.S. 31,9 % et 22,6 %, pour les C.E.T. 34,3 % et 32,9 %. Ibid.

(4) Cf. I.N.S.E.E. Enquête emploi 1972, Tableau F.O.R.M. 27. 20,6 % de la population active masculine et 24,4 % de la population active féminine exercent un emploi dans la région parisienne. Le bassin parisien arrive au second rang avec 17 à 18 % des emplois.

TABLEAU 48

## Localisation des emplois (régions Z.E.A.T.)

Hommes

(en %)

Diplômes		Régions										Total
		Région pari- sienne	Bassin parisien	Nord	Est	Centre- Est	Méditer- ranée	Sud- Ouest	Ouest	D.O.M. T.O.M.	Etran- ger	
Lettres	Néant .....	29	13	4	10	15	12	7	8	—	2	100
	1 <sup>re</sup> année D.U.E.L. ....	28	14	10	8	10	9	6	11	—	4	100
	D.U.E.L. ....	25	11	8	7	6	23	10	6	1	3	100
	Licence .....	36	15	4	6	7	6	8	10	1	7	100
	Maîtrise .....	32	11	6	6	5	9	7	12	1	11	100
	3 <sup>o</sup> cycle .....	35	6	4	11	4	15	4	8	2	11	100
	Concours 2 <sup>o</sup> cycle ....	16	18	5	12	9	8	16	10	2	4	100
	C.A.P.C.E.G. ....	36	10	3	14	5	3	8	18	—	3	100
Sciences humaines	Néant .....	14	15	6	4	17	4	19	16	—	5	100
	1 <sup>re</sup> année D.U.E.L. ....	43	18	4	4	13	3	6	9	—	—	100
	D.U.E.L. ....	26	10	3	10	15	17	8	8	3	—	100
	Licence .....	34	8	6	7	1	26	6	6	—	6	100
	Maîtrise .....	58	14	—	8	3	3	8	3	—	3	100
	3 <sup>o</sup> cycle .....	36	13	—	—	15	24	8	—	4	—	100
Droit	Néant .....	31	7	4	7	6	19	11	14	—	1	100
	1 <sup>re</sup> année licence ....	37	8	4	9	13	9	8	8	1	3	100
	2 <sup>o</sup> année licence ....	38	16	3	10	8	4	10	10	1	—	100
	3 <sup>o</sup> année licence ....	53	9	1	3	6	—	9	7	12	—	100
	4 <sup>o</sup> année licence ....	38	14	4	8	9	8	6	8	2	3	100
	D.E.S. ....	43	13	5	5	6	2	5	5	2	14	100
	Doctorat .....	34	8	—	25	—	8	17	—	—	8	100

Diplômes		Régions										Total
		Région pari- sienne	Bassin parisien	Nord	Est	Centre- Est	Méditer- ranée	Sud- Ouest	Ouest	D.O.M. T.O.M.	Etran- ger	
Sciences économiques	Néant .....	27	11	4	4	18	17	10	8	—	1	100
	1 <sup>re</sup> année licence .....	48	6	5	7	7	11	6	8	—	2	100
	2 <sup>e</sup> année licence .....	55	7	5	2	4	10	8	5	—	4	100
	3 <sup>e</sup> année licence .....	46	10	6	3	7	16	5	4	—	3	100
	4 <sup>e</sup> année licence .....	50	13	5	4	7	7	7	5	—	2	100
	D.E.S. ....	54	17	3	1	2	8	3	5	2	5	100
	Doctorat .....	57	—	—	—	—	29	—	14	—	—	100
Concours .....	9	33	4	7	26	—	—	7	4	10	100	
Sciences	Néant .....	26	12	6	10	13	9	14	9	—	1	100
	1 <sup>re</sup> année D.U.E.S. ....	37	14	4	12	8	11	6	7	—	1	100
	D.U.E.S. ....	42	12	2	7	11	5	11	6	2	2	100
	Licence .....	31	13	9	6	11	5	11	7	1	6	100
	Maîtrise .....	38	12	6	5	10	6	5	8	1	9	100
	D.E.S./D.E.A. ....	42	9	1	3	8	10	9	8	3	7	100
	Doctorat .....	37	11	5	8	10	9	6	7	2	5	100
	Concours 2 <sup>e</sup> cycle ....	13	14	8	7	12	12	12	12	1	9	100
C.A.P.C.E.G. ....	18	16	4	18	17	5	9	7	—	6	100	



Diplômes		Régions										
		Région pari- sienne	Bassin parisien	Nord	Est	Centre- Est	Méditer- ranée	Sud- Ouest	Ouest	D.O.M. T.O.M.	Etran- ger	Total
Sciences économiques	Néant .....	25	16	3	8	15	10	8	9	—	6	100
	1 <sup>re</sup> année licence .....	53	7	4	8	10	3	9	2	—	4	100
	2 <sup>e</sup> année licence .....	37	7	2	—	15	15	14	6	—	4	100
	3 <sup>e</sup> année licence .....	17	33	—	—	—	—	33	17	—	—	100
	4 <sup>e</sup> année licence .....	49	8	4	10	5	8	1	5	7	3	100
	D.E.S. ....	50	—	—	—	—	50	—	—	—	—	100
	Doctorat .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	100
	Concours .....	11	13	—	13	11	—	7	16	7	32	100
Sciences	Néant .....	36	12	9	11	10	7	5	9	—	1	100
	1 <sup>re</sup> année D.U.E.S. ....	36	13	6	6	7	10	13	8	1	—	100
	D.U.E.S. ....	28	10	5	9	12	7	12	9	3	5	100
	Licence .....	34	20	7	8	9	3	9	5	1	4	100
	Maîtrise .....	36	15	7	6	10	4	9	8	—	5	100
	D.E.S./D.E.A. ....	47	2	2	18	12	7	6	6	—	—	100
	Doctorat .....	60	15	—	7	2	2	5	9	—	—	100
	Concours 2 <sup>e</sup> cycle ....	20	12	12	9	12	7	14	1	11	2	100
	C.A.P.C.E.G. ....	26	15	7	11	9	12	10	6	4	—	100

Son importance est même encore plus déterminante pour les emplois féminins ; ainsi aux niveaux I et II (licence et plus), 40 % des emplois masculins et plus de 43 % des emplois féminins sont concentrés dans la Région parisienne. Au niveau III (niveau bac + 2), cette proportion est de 30 % pour les hommes et plus de 33 % pour les femmes, au niveau IV respectivement de 25,6 % et 28,7 %. Au total, la concentration des emplois occupés par les anciens étudiants dans la Région parisienne ne semble pas extraordinaire compte tenu de la répartition du stock d'emplois existants occupés par des diplômés.

Etant donné le rôle déterminant du secteur tertiaire sur le marché du travail des anciens étudiants, il est intéressant d'évaluer l'importance des emplois relevant de ce secteur selon les régions.

**Importance des actifs ayant un emploi dans le secteur tertiaire en mars 1972  
selon le sexe et la Z.E.A.T.**

Z.E.A.T.	Sexe		Total
	Hommes	Femmes	
Région parisienne .....	<b>50,7</b>	<b>72,5</b>	<b>59,8</b>
Bassin parisien .....	38,1	58,7	45,7
Nord .....	35,1	61,3	44,1
Est .....	38,2	60,7	46,0
Ouest .....	37,5	55,5	44,3
Sud-Ouest .....	39,2	60,9	47,2
Centre-Est .....	36,4	58,9	44,5
Méditerranée .....	<b>49,9</b>	<b>76,8</b>	<b>59,0</b>
France .....	41,5	63,7	49,8

Sources : I.N.S.E.E., Enquête emploi 1972, tableau P.A. 35.

On constate ainsi que l'importance du secteur tertiaire est particulièrement déterminante sur le marché de l'emploi dans deux régions : la Région parisienne et la Région méditerranéenne. Mais cette dernière ne semble pas avoir offert de manière significative plus d'emplois à notre population étudiante que les autres régions de province. Quelle peut en être la raison ? Si l'on fait référence à la répartition de la population par Z.E.A.T. selon le diplôme le plus élevé obtenu, on s'aperçoit que la structure des diplômés est bien différente entre les deux régions.

Régions	Niveau du diplôme le plus élevé					Total
	IV	III	II - I	Total IV à I	Autres niveaux VI à V	
Région parisienne	10,2	3,6	7,1	20,9	79,1	100
Région méditerranéenne .....	9,4	3,0	3,5	15,9	84,1	100
France .....	8,4	2,5	3,8	14,7	85,3	100

Source : I.N.S.E.E., enquête emploi 1972.

(en %)



C'est dire que la structure des emplois tertiaires diffère grandement entre les deux régions : en fait, à la différence d'une partie importante de ceux de la Région parisienne, les emplois tertiaires qui sont localisés dans la Région méditerranéenne semblent essentiellement peu qualifiés ou du moins n'exigent pas une formation très supérieure (5). Dès lors ils ne constituent pas des débouchés accessibles aux étudiants des Universités.

## 1.2. Migrations géographiques des actifs au moment de l'enquête (6)

La population étudiante entrant dans la vie active apparaît comme une population extrêmement mobile : cette mobilité atteint jusqu'à un étudiant sur deux dans certaines régions et elle ne descend pas au-dessous d'un sur dix pour les cas extrêmes. Les migrations géographiques sont donc très fréquentes lors du processus d'insertion professionnelle. Cette mobilité constitue ainsi l'une des caractéristiques principales du marché du travail des anciens étudiants. Le marché accessible aux diplômés de l'enseignement supérieur déborde largement la dimension régionale et se situe bien au plan national.

Au regard de la mobilité géographique que connaît l'ensemble de la population active sur une période d'un an et qui ne dépasse pas 1,5 % des actifs originaires d'une région Z.E.A.T. (7), et même en doublant ou triplant ce chiffre pour tenir compte de la période qui s'est écoulée entre la sortie de l'Université et la date de l'enquête, la population étudiante peut être considérée comme une population géographiquement très mobile (8).

Cependant, les différentes régions ne se situent pas toutes sur le même plan au regard de l'accès au marché du travail spécifique à chacune des différentes disciplines universitaires.

Les littéraires semblent constituer une situation moyenne : 70 à 80 % des étudiants des deux sexes occupent un emploi sans avoir connu de mobilité, excepté pour ceux originaires d'une Université de la Région méditerranéenne où cette proportion descend au niveau de 55 %, l'émigration s'étant surtout faite en direction de la Région parisienne, du Bassin parisien et de l'étranger.

Pour les étudiants en Sciences humaines, le marché du travail semble avoir subi une influence importante de la Région parisienne et dans une moindre mesure du Bassin parisien pour les étudiants originaires du Nord et de l'Est. Cependant, c'est 60 à 80 % en moyenne des étudiants et étudiantes qui ont trouvé un emploi dans la même région que celle de leurs études universitaires.

---

(5) On peut avoir une idée de ce type d'emploi tertiaire en examinant la structure socio-professionnelle de la population active par région : les patrons de l'industrie et du commerce représentent ainsi plus de 12 % de la population active de la région méditerranéenne contre moins de 7 % dans la région parisienne. En fait, les emplois du commerce et des services touristiques semblent être ici largement dominants dans le secteur tertiaire.

(6) Cf. tableaux détaillés en Annexe III, p. 351.

(7) Cf. I.N.S.E.E. Enquête emploi 1972 : mobilité géographique par Z.E.A.T. entre mars 1971 et mars 1972 de la population active résidant en France aux deux dates.

(8) Cette constatation confirme l'analyse faite à partir des recensements concernant les migrations par niveau de diplôme : cf. J. BIRET. Document CEREQ, **Les migrations d'actifs par niveau de diplôme**, janvier 1976. La proportion des migrants chez les diplômés de l'enseignement supérieur a été estimée à 18,6 % contre 4,4 % pour les non-formés (C.E.P. ou plus).

TABLEAU 49

## Migrations géographiques des actifs

(en %)

Localisation de l'emploi  Discipline, diplôme et localisation de l'Université			Hommes				Femmes			
			Emploi trouvé dans la région de l'Université	Emploi trouvé dans une autre région en province	Etudes faites en province et emploi trouvé à Paris	Total	Emploi trouvé dans la région de l'Université	Emploi trouvé dans une autre région en province	Etudes faites en province et emploi trouvé à Paris	Total
Lettres	1 <sup>re</sup> année du D.U.E.L. ...	Paris	59	41	—	100	79	21	—	100
		Province	76	19	5	100	73	13	14	100
	Licence .....	Paris	81	19	—	100	83	17	—	100
		Province	70	24	6	100	64	27	9	100
	Maîtrise .....	Paris	74	26	—	100	84	16	—	100
		Province	63	27	10	100	61	32	7	100
Sciences humaines	1 <sup>re</sup> année du D.U.E.L. ...	Paris	69	31	—	100	63	37	—	100
		Province	59	21	20	100	82	7	11	100
	Licence .....	Paris	58	42	—	100	89	11	—	100
		Province	85	9	6	100	62	22	16	100
	Maîtrise .....	Paris	70	30	—	100	81	19	—	100
		Province	45	22	33	100	79	16	5	100

Localisation de l'emploi			Hommes				Femmes			
			Emploi trouvé dans la région de l'Université	Emploi trouvé dans une autre région en province	Etudes faites en province et emploi trouvé à Paris	Total	Emploi trouvé dans la région de l'Université	Emploi trouvé dans une autre région en province	Etudes faites en province et emploi trouvé à Paris	Total
Discipline, diplôme et localisation de l'Université										
Droit	1 <sup>re</sup> année de licence ..	Paris	90	10	—	100	97	3	—	100
		Province	57	28	15	100	73	10	17	100
	Licence .....	Paris	84	16	—	100	92	8	—	100
		Province	58	27	15	100	51	25	24	100
Sciences éco.	1 <sup>re</sup> année de licence ..	Paris	84	16	—	100	83	17	—	100
		Province	74	8	18	100	63	16	21	100
	Licence .....	Paris	82	18	—	100	90	10	—	100
		Province	47	22	31	100	45	28	27	100
Sciences	1 <sup>re</sup> année du D.U.E.S. .	Paris	85	15	—	100	88	12	—	100
		Province	76	10	14	100	70	17	13	100
	Licence .....	Paris	64	36	—	100	76	24	—	100
		Province	72	18	10	100	71	22	7	100
	Maîtrise .....	Paris	75	25	—	100	77	23	—	100
		Province	55	33	12	100	61	30	9	100

**Régions à faible mobilité géographique : 80 % des actifs formés dans la région exercent leur emploi dans cette même région**

Disciplines	Hommes		Femmes	
Lettres .....	Ouest	81 %	Ouest	83 %
	Nord	80 %		
Sciences humaines ...	Méditerranée	88 %	Ouest	83 %
	Centre-Est	80 %	Région parisienne	80 %
Droit .....	Région parisienne	87 %	Région parisienne	90 %
	Est	84 %	Nord	82 %
Sciences économiques .	Région parisienne	84 %	Est	100 %
			Région parisienne	85 %
Sciences .....	Nord	91 %	Nord	88 %
			Région parisienne	81 %

**Régions à forte mobilité géographique : moins de 60 % des actifs formés dans la région exercent leur emploi dans cette même région**

Disciplines	Hommes		Femmes	
Lettres .....	Méditerranée	56 %	Méditerranée	54 %
Sciences humaines ...	Nord	37 %	Centre-Est	57 %
	Est	58 %		
Droit .....	Sud-Ouest	43 %	Sud-Ouest	53 %
	Méditerranée	51 %	Bassin parisien	55 %
	Bassin parisien	57 %	Ouest	58 %
Sciences économiques .	Centre-Est	46 %	Méditerranée	41 %
	Est	50 %		
	Sud-Ouest	52 %		
	Bassin parisien	57 %		
	Méditerranée	60 %		
Sciences .....	Méditerranée	50 %	Méditerranée	52 %
	Sud-Ouest	54 %	Centre-Est	58 %
	Centre-Est	57 %	Sud-Ouest	60 %
	Est	58 %		

L'attraction parisienne devient plus importante sur les débouchés des études juridiques, en particulier pour les étudiants et étudiantes originaires du Bassin parisien, du Nord, du Sud-Ouest, de l'Ouest et de la Région méditerranéenne.

Mais surtout, la Région parisienne semble jouer un rôle déterminant sur le marché du travail des anciens étudiants en Sciences économiques : 20 à 30 %

environ des étudiants de province ont en effet trouvé un emploi dans cette région, les autres migrations régionales devenant pratiquement inexistantes. Il apparaît donc qu'une part importante des emplois accessibles aux économistes se concentre à Paris, et qu'à défaut d'un emploi dans la région d'origine, les étudiants en Sciences économiques n'ont d'autre solution que d'émigrer vers la Région parisienne. Les régions particulièrement touchées par cette émigration semblent être le Bassin parisien (9), l'Est (émigration masculine seule), le Centre-Est, la Région méditerranéenne et le Sud-Ouest. Elle touche donc presque la totalité des régions françaises. Cette concentration géographique des débouchés offerts aux économistes pose ainsi un problème sérieux. On se souviendra que la répartition des emplois du secteur tertiaire et particulièrement des emplois « qualifiés », exigeant un diplôme d'enseignement supérieur montre la même concentration parisienne (cf. ci-dessus), et précisément, l'importance du tertiaire, spécialement du tertiaire privé, dans les emplois occupés par les économistes a déjà été démontrée. Il semble donc que le rôle déterminant de la Région parisienne sur les débouchés offerts aux anciens étudiants en Sciences économiques soit lié à ce phénomène de concentration des emplois de type tertiaire à Paris.

La mobilité géographique des scientifiques est relativement importante, particulièrement pour les étudiants originaires de la Région méditerranéenne, du Centre-Est et du Sud-Ouest. L'attraction de la Région parisienne, bien que très sensible, n'est cependant pas aussi décisive que sur les emplois des anciens étudiants en Sciences économiques.

Pour l'ensemble des disciplines de formation et d'une manière générale, il apparaît également que la mobilité masculine est supérieure à la mobilité féminine.

---

(9) Encore ce phénomène est-il sous-évalué car les universités parisiennes drainent une partie importante des étudiants français originaires de province et les migrations de retour semblent être peu importantes (excepté peut-être dans le Bassin parisien).

## 2. LE SECTEUR D'ACTIVITE ECONOMIQUE DES EMPLOYEURS

La question posée est de savoir comment se répartissent les différents emplois dans les secteurs de l'économie nationale.

Etant donné la diversité des structures d'emplois d'un secteur d'activité à un autre, sans doute doit-on s'attendre à des orientations très variables des flux étudiants à l'intérieur de ceux-ci. A fortiori, si l'on examine la structure des diplômés à l'intérieur de la population active, on s'aperçoit qu'elle varie grandement d'un secteur à un autre. Dès lors, il n'est pas indifférent de connaître les secteurs d'activité qui comptent le plus de diplômés (niveaux IV à I) car ce sont en effet ceux-ci qui sont susceptibles d'embaucher le plus d'étudiants après leur passage à l'Université.

### Population active occupée en fonction du niveau du diplôme le plus élevé obtenu

(en %)

Secteurs	Niveau du diplôme obtenu					Total
	VI	V	IV	III - II - I	Non déclaré	
Agriculture .....	89,9	8,6	1,1	0,3	1,1	100,0
Industrie .....	63,0	26,3	6,4	4,2	0,1	100,0
B.T.P. ....	65,3	29,6	3,6	1,4	0,1	100,0
Tertiaire .....	50,7	27,4	12,0	9,8	0,1	100,0
Ensemble des secteurs ....	60,0	25,2	8,4	6,3	0,1	100,0

Source : I.N.S.E.E. Enquête emploi 1972, coll. D. 33.34, p. 250 (population active occupée, situation en mars 1972, tableau F.O.R.M. 21).

Le secteur tertiaire apparaît en situation très originale par rapport aux autres secteurs d'activité : il compte en effet deux fois plus de diplômés possédant au moins un diplôme de niveau du baccalauréat que l'industrie (22 % contre 11 %) ; quatre fois plus que celui du bâtiment et des travaux publics et quinze fois plus que l'agriculture. A priori, les probabilités d'embauche dans le tertiaire sont donc bien supérieures à ce qu'elles sont dans les autres secteurs.

Certes, on objectera que la structure des diplômes possédés par les jeunes générations entrant dans la vie active est bien différente de celle du stock de population active et effectivement le nombre de diplômés est très supérieur en valeur relative à ce qu'il était autrefois. On compte parmi les jeunes, entrés dans la vie active entre mars 1971 et mars 1972 (10), presque 23 % de diplômés du niveau baccalauréat ou plus, tandis que ce chiffre n'atteint pas 15 % dans l'ensemble de la population active occupée à la même date. Cependant, cette augmentation

(10) D'après l'enquête emploi I.N.S.E.E. 1972, « sont considérés comme jeunes entrant dans la vie active les inactifs de moins de 25 ans (âge atteint en 1972) ou les élèves et étudiants ou militaires du contingent en mars 1971 qui se déclarent actifs en mars 1972 », p. 244.

de la part des diplômés s'est faite essentiellement en direction du secteur tertiaire où le nombre des diplômés parmi les jeunes entrés dans la vie active représentait plus de 31 %, cette proportion n'étant que de 12,6 % parmi ceux entrant dans l'industrie (11). Ainsi, la hausse du niveau de formation de la population s'est surtout faite au profit du secteur tertiaire.

Encore faut-il remarquer que l'importance relative des diplômés varie grandement à l'intérieur des grands regroupements de secteurs reproduits ci-dessus, si l'on se réfère à des secteurs d'activités plus détaillés. Ainsi, du côté de l'industrie, le secteur de la construction navale et aéronautique-armement compte 21 % de diplômés, celui du gaz et des produits pétroliers presque 28 %, celui de la distribution du gaz presque 22 %, tandis qu'à l'inverse ceux des combustibles minéraux solides, des textiles et de l'habillement comptent à peine 5 % de diplômés. Il en va de même pour le tertiaire : si l'Etat compte plus de 53 % de diplômés, les banques et assurances presque 27 %, les services du logement, les transports et les commerces comptent respectivement à peine 10 % de diplômés (12). Ainsi se vérifie, par-delà les grands regroupements opérés, une diversité très grande dans la situation respective des diplômés au regard des différents secteurs d'activité économique et de leur probabilité d'accès. Il ne fait de doute pour personne que l'Etat, par son importance au sein du secteur tertiaire, secteur qui occupe à lui seul la moitié de l'ensemble de la population active (13), et par l'importance de la population diplômée qu'il emploie, joue un rôle déterminant sur le marché du travail des diplômés.

C'est ce que confirme l'analyse du flux d'insertion des étudiants dans les secteurs d'activité économique.

## **2.1. La répartition des anciens étudiants dans les différents secteurs d'activité économique (14)**

Globalement, la répartition sectorielle des emplois occupés par les anciens étudiants apparaît sur le tableau (Voir page ci-après)

Pour l'essentiel, la concentration sectorielle semble très importante : ainsi trois grands secteurs regroupent l'ensemble des activités (ou presque) des anciens étudiants : l'enseignement et la recherche fondamentale, l'administration, le commerce et les services. Il est vrai qu'il s'agit là de très grands regroupements qui recouvrent une réalité bien plus complexe.

Mais comment ne pas déjà constater la faible représentation étudiante dans le secteur industriel en dehors d'une partie des étudiants de sexe masculin en Sciences économiques et en Sciences.

Seules les études de Sciences économiques semblent permettre un accès plus diversifié dans les différents secteurs d'activité économique.

(11) I.N.S.E.E. Enquête Emploi 1972 op. cit., tableau F.O.R.M. 19, p. 244

(12) Ibid, tableau F.O.R.M. 18. Répartition de la population active ayant un emploi suivant le niveau du diplôme le plus élevé obtenu, le sexe et le secteur d'activité économique en mars 1972.

(13) L'Etat occupe à lui seul 20 % environ de la population active totale (salariés des services publics, de l'Etat et des collectivités locales), ce qui représente entre un tiers et la moitié de l'ensemble du secteur tertiaire. Cf. enquête emploi 1972, op. cit., tableau F.O.R.M. 21, p. 248.

(14) Cf. tableaux détaillés en Annexe III, p. 351.

Au total, le secteur tertiaire dans son ensemble apparaît bien comme le secteur déterminant dans l'orientation professionnelle prise par les anciens étudiants. Et au sein de celui-ci, on perçoit déjà le rôle essentiel de l'Etat sur le marché du travail des diplômés, le secteur de l'enseignement et de la recherche fondamentale étant largement étatique.

Disciplines de formation	Sexe	SECTEURS D'ACTIVITE				
		Industries	Commerce Services	Banques Assurances	Administration	Enseignement Recherche
Lettres	H					
	F					
Sciences Humaines	H					
	F					
Droit	H					
	F					
Sciences Economiques	H					
	F					
Sciences	H					
	F					



Secteurs dominants (premier rang)



Secteurs représentés mais non dominants (second rang)



Secteurs représentés mais non dominants (troisième rang)



### 2.1.1. Les littéraires

L'enseignement a représenté de très loin le principal débouché des anciens étudiants et étudiantes littéraires, son importance s'accroissant avec l'élévation dans les études.

D'une manière générale, l'orientation des femmes vers un établissement d'enseignement est supérieure à celle des hommes. Une seule exception pour les diplômés de troisième cycle : les hommes sont plus nombreux dans le secteur de l'enseignement que les femmes (87 % contre 79 %) ; cette différence provient essentiellement de la présence plus importante des premiers dans l'enseignement supérieur (24 % contre 10 %). Si l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire attirent moins les hommes que les femmes, en revanche, l'enseignement supérieur est un secteur qui a particulièrement intéressé les hommes. Le système de valeur par le prestige qu'il lui attribue, valorise énormément l'enseignement supérieur. Ce secteur prestigieux n'est donc pas féminisé comme le reste de l'enseignement.

En ce qui concerne la répartition entre les différents degrés de l'enseignement, le secteur de l'enseignement primaire est largement dominant parmi les non diplômés ou les abandons au cours du premier cycle, tandis que le second degré devient majoritaire à partir du diplôme de la fin du premier cycle (D.U.E.L.). Quant à l'enseignement technique, il a représenté bien peu de débouchés pour les étudiants et étudiantes, excepté au niveau des professeurs d'enseignement général du premier cycle de l'enseignement secondaire (P.E.G.C. ou P.E.G. de C.E.T.).

La recherche n'a offert des débouchés suffisants quoique limités, qu'aux seuls diplômés de troisième cycle ; on notera à ce propos, une particularité : si les hommes ont plus valorisé l'enseignement supérieur que la recherche (24 % contre 8 %), c'est l'inverse pour les femmes, qui semblent avoir éprouvé moins de difficultés pour accéder à un emploi dans le secteur de la recherche que dans celui très fermé de l'enseignement supérieur (10 % contre 17 %).

Ces observations vérifient bien les remarques que nous avons déjà esquissées ci-dessus à propos des difficultés que rencontrent les femmes pour accéder aux professions les plus prestigieuses et les plus valorisées par le système social, mais que ce dernier réserve souvent à une « élite » masculine.

Il est intéressant de tenter d'évaluer l'importance des emplois non enseignants mais situés dans le secteur de l'enseignement. On y a joint la même comparaison entre les emplois de chercheurs (dans la recherche fondamentale) et l'ensemble des emplois relevant du secteur recherche.

La comparaison entre l'importance relative des emplois de type enseignant et le total des emplois occupés dans le secteur de l'enseignement révèle des différences : ces écarts attestent de l'importance des emplois qui, bien que situés dans la sphère de l'enseignement, ne concernent pas des activités d'enseignement mais leur sont complémentaires (15). On vérifie qu'il s'agit essentiellement de personnels administratifs (personnels d'intendance et d'administration universitaires) et de personnels des services sociaux et médicaux, ou encore de personnels des activités littéraires (bibliothécaires, documentalistes) ou des activités culturelles (16).

(15) On n'oubliera pas cependant qu'une partie de celles-ci sont des activités d'enseignement : professeurs de dessin, de musique et d'éducation sportive sont en effet pris en compte dans d'autres rubriques de la nomenclature des emplois (85 et 86).

(16) Tableaux de croisement entre la catégorie d'emploi et le secteur d'activité économique (non publiés).

**Comparaison entre les emplois d'enseignants et de chercheurs  
et l'ensemble des emplois occupés dans les secteurs enseignement et recherche  
par les littéraires**

Sexe	Diplôme le plus élevé obtenu	En % du total des emplois		En % de l'ensemble des secteurs	
		Emplois		Emplois occupés dans le secteur de	
		Enseignants 80-81-82	Recherche 801-302	L'enseignement	La recherche type C.N.R.S.
Hommes	Néant .....	46 %	—	54 %	—
	1 <sup>re</sup> année D.U.E.L. ....	46 %	1 %	50 %	1 %
	D.U.E.L. ....	55 %	—	55 % *	—
	Licence .....	60 %	—	63 %	1 %
	Maîtrise .....	67 %	3 %	72 %	1 %
3 <sup>e</sup> cycle .....	65 %	10 %	79 %	8 %	
Femmes	Néant .....	58 %	—	63 %	—
	1 <sup>re</sup> année D.U.E.L. ....	53 %	—	58 %	1 %
	D.U.E.L. ....	64 %	—	56 % *	—
	Licence .....	73 %	—	72 %	1 %
	Maîtrise .....	75 %	—	79 %	—
3 <sup>e</sup> cycle .....	50 %	7 %	62 %	17 %	

(\*) Sans le C.A.P.C.E.G., la comparaison n'est donc pas significative à ce niveau.

Pour la recherche, cette comparaison n'est possible qu'à partir de la fin du second cycle et les observations faites ci-dessus s'appliquent aux emplois féminins au niveau du troisième cycle. Pour les emplois masculins, on note que l'importance des emplois de chercheurs est supérieure à celle du total des emplois occupés dans le secteur recherche car une partie des activités de recherche sont effectuées en dehors de ce secteur : bureaux d'études, administrations, etc.

En dehors du secteur de l'enseignement, les autres secteurs d'activités ont offert bien peu de débouchés aux étudiants littéraires. Deux secteurs peuvent cependant être cités : celui du commerce et des services d'une part et d'autre part, l'administration. Quel que soit le sexe, l'importance est plus grande pour le premier que pour l'Etat (entre 12 et 20 %) dans le premier cycle, elle décroît ensuite (moins de 10 % au-delà). L'ensemble des administrations n'a représenté qu'environ 10 à 12 % des débouchés masculins, un peu moins de 10 % des emplois féminins.

Lorsque l'on sait que l'essentiel du secteur éducatif dépend du ministère de l'Education, on mesure dans quel état de dépendance à l'égard du secteur public se trouvent les étudiants et étudiantes littéraires. En fait, les débouchés offerts sont directement liés au volume des dépenses publiques et plus préci-

sément à la part du revenu national qui est consacrée au système d'éducation. Une telle concentration de l'éventail des débouchés est l'indice d'une grande vulnérabilité sur le marché du travail. D'autant plus qu'elle se double souvent d'une grande précarité dans le type d'emploi occupé (auxiliarat). Il suffit qu'un simple ralentissement intervienne en amont dans l'expansion du système éducatif, par exemple à la suite d'une baisse de la natalité induisant un arrêt ou une simple baisse de la création d'emplois dans l'enseignement primaire et secondaire, pour qu'immédiatement des problèmes importants surgissent sur le marché du travail des diplômés littéraires.

En dehors de l'enseignement et de la fonction publique en général, la participation des étudiants littéraires à l'activité économique est donc très réduite. Cette étroitesse des débouchés semble être la conséquence non seulement de l'intervention de l'Etat sur le marché du travail (concours de recrutement pour l'enseignement et surtout développement de l'auxiliarat), mais également d'une méfiance ou d'une ignorance des milieux privés à l'égard des services que peuvent rendre les universitaires littéraires. En l'absence d'un volume suffisant et d'une structure adéquate de l'offre d'emplois du secteur industriel et du secteur tertiaire privé, le secteur public apparaît dès lors comme la seule solution pour échapper au chômage.

Les comportements sur le marché du travail sont alors marqués par le souci accru de la recherche d'une sécurité d'emploi (concurrence de plus en plus élevée aux concours aussi bien administratifs que pour l'enseignement) même si elle s'accompagne d'une médiocrité des emplois occupés ou d'une rémunération des plus modestes, et même si elle n'est qu'illusoire (auxiliaires).

### 2.1.2. *Les psychologues et sociologues*

Les orientations des étudiants en Sciences humaines sont bien différentes. L'importance de l'enseignement devient moins déterminante tandis que la part du secteur du commerce et des services, et en particulier celle des activités médico-sociales, s'accroît sensiblement. Le secteur de l'enseignement (1<sup>er</sup> degré essentiellement) a cependant représenté le débouché principal des seuls bacheliers masculins (aucun examen obtenu) et des femmes jusqu'à la fin du premier cycle. Au-delà, si l'importance de l'orientation masculine vers l'enseignement ou le commerce et les services est restée relativement stable (30 à 35 % respectivement), en revanche ce dernier secteur constitue le débouché largement majoritaire des diplômés de sexe féminin (50 à 60 %). Encore s'agit-il de remarquer que les emplois se concentrent dans le domaine des activités médico-sociales et dans une moindre mesure dans le secteur des bureaux d'études et entreprises d'enquêtes.

Cependant, le secteur de l'enseignement joue un rôle plus important dans le devenir professionnel des étudiants en Sciences humaines que ne laisse supposer le simple examen des emplois occupés. En effet, la comparaison entre le nombre d'emplois enseignants et l'ensemble des emplois relevant du secteur enseignement indique un déficit d'emplois ; à l'inverse, lorsque l'on examine le total des emplois à caractère social (17) et l'ensemble des emplois occupés dans le secteur des activités médico-sociales, il s'agit d'un excédent.

---

(17) Groupe 94 de la nomenclature des emplois.

**Comparaison entre les emplois d'enseignants  
et l'ensemble des emplois occupés dans le secteur de l'enseignement,  
et entre les emplois des services à caractère social  
et l'ensemble des emplois occupés dans le secteur des activités médico-sociales**

Emplois		En % du total des emplois	En % de l'ensemble des secteurs	En % du total des emplois	En % de l'ensemble des secteurs
		Emplois enseignants (80-81-82)	Emplois occupés dans le secteur de l'enseigne- ment	Emplois des services à caractère social (94)	Emplois occupés dans le secteur des activités médico- sociales
Diplôme obtenu					
Hommes	Néant .....	53 %	77 %	15 %	5 %
	1 <sup>re</sup> année D.U.E.L. ..	24 %	34 %	24 %	6 %
	D.U.E.L. ....	11 %	27 %	30 %	11 %
	Licence .....	17 %	26 %	31 %	14 %
	Maîtrise .....	16 %	24 %	32 %	11 %
	3 <sup>e</sup> cycle .....	21 %	25 %	32 %	24 %
Femmes	Néant .....	59 %	66 %	27 %	15 %
	1 <sup>re</sup> année D.U.E.L. ..	45 %	51 %	38 %	17 %
	D.U.E.L. ....	42 %	73 %	43 %	3 %
	Licence .....	19 %	28 %	52 %	33 %
	Maîtrise .....	8 %	13 %	61 %	43 %
	3 <sup>e</sup> cycle .....	14 %	25 %	69 %	39 %

C'est dire que les établissements d'enseignement emploient une proportion non négligeable d'étudiants de Sciences humaines dans des activités autres que celles d'enseignement, et qu'une partie importante des emplois des services à caractère social se situe en dehors du secteur médico-social. On vérifie facilement que ces derniers emplois sont pour une large part situés dans les établissements d'enseignement (premier degré et surtout second degré) (18).

Ainsi les établissements scolaires jouent un rôle non négligeable sur le marché du travail des étudiants en Sciences humaines. Ces derniers sans concourir directement à l'activité d'enseignement proprement dite, occupent une place déterminante dans le fonctionnement du système éducatif.

En dehors du domaine éducatif, et si la part de l'administration reste de l'ordre de 10 %, le secteur du commerce et des services a constitué leur principal débouché. Mais si les hommes se répartissent dans les divers commerces et services que regroupe ce secteur, l'orientation féminine s'est faite presque exclusivement en direction des activités médico-sociales et dans une moindre mesure

(18) Il s'agit des emplois de conseillers d'orientation, psychologues scolaires, éducateurs, jardinières d'enfants...

et à partir du second cycle seulement, vers les bureaux d'études et entreprises d'enquêtes.

Les hommes diplômés du second cycle se répartissent à égalité entre le secteur des activités médico-sociales et celui des bureaux d'études.

Au total, lorsque l'on sait que la plupart des activités médico-sociales relèvent de l'administration, l'Etat exerce une grande influence sur le marché du travail des étudiants en Sciences humaines, même si celle-ci reste moins déterminante que dans le cas des littéraires.

### 2.1.3. *Les juristes*

Le devenir professionnel des étudiants en Droit se caractérise par une diversification plus importante des emplois dans les différents secteurs d'activité économique.

L'enseignement perd de son importance, spécialement pour les hommes et au-delà du premier cycle. Ce sont les administrations qui ont offert le plus de débouchés aux juristes, puis le secteur des banques et assurances et celui du commerce et des services. Mais la répartition entre les différents secteurs varie grandement selon le sexe et selon le niveau du diplôme obtenu. Ainsi, l'enseignement demeure un débouché important pour les femmes, mais il est très faible pour les diplômés de sexe masculin du second ou du troisième cycle. Les administrations (en particulier l'Etat proprement dit) ont ensuite été les principales pourvoyeuses d'emplois pour les étudiants et étudiantes des disciplines juridiques.

L'Etat joue un rôle déterminant dans le devenir professionnel des juristes par le canal des concours administratifs de la fonction publique (contrôleurs, attachés, inspecteurs, secrétaires d'administration, etc.).

L'importance des emplois occupés dans les établissements financiers et de prévoyance concerne essentiellement l'activité masculine ; la représentation féminine y reste bien inférieure à 10%, excepté pour les licenciées qui sont dans une situation identique à celle des hommes. Les établissements bancaires représentent l'essentiel du secteur.

Enfin, le secteur du commerce et des services a offert des débouchés importants aux juristes. Bien que les emplois se répartissent dans les différents secteurs du commerce et des services, on vérifie qu'une partie importante des emplois concernés se concentre dans les services juridiques en particulier à partir du diplôme sanctionnant la fin des études du premier cycle. On se souviendra qu'avant la fin des études de licence, ces emplois concernent essentiellement les clercs de notaires et les secrétaires-greffiers (19), les avocats ensuite. On observe que la présence féminine dans ce secteur reste bien inférieure à celle des hommes. En fait, l'orientation des juristes de sexe féminin s'est faite surtout en direction de deux secteurs : enseignement et administration. Ainsi, leur devenir professionnel est largement tributaire du volume de création d'emplois dans le secteur public. A l'inverse, et en dépit d'une importance également déterminante du secteur administration, l'orientation masculine est beaucoup plus

---

(19) Cf. troisième partie, paragraphe 5.16.

diversifiée. Non seulement l'ensemble du secteur tertiaire semble avoir fait appel aux juristes mais également l'entreprise privée industrielle. Certes dans des proportions bien plus modestes que pour l'administration ou les banques et les services, les juristes sont en effet présents dans les emplois des services administratifs et commerciaux des entreprises.

#### 2.1.4. Les économistes

L'ouverture de l'éventail des débouchés observée pour les juristes devient, dans le cas des économistes, très importante. Cependant, cette diversification des emplois est bien plus large pour les étudiants que pour les étudiantes. Ces dernières sont en effet fortement influencées par les modèles socio-culturels qui conduisent massivement les femmes vers les professions enseignantes. Mais elles exercent également au sein des établissements scolaires des fonctions non enseignantes comme l'indique la comparaison des emplois enseignants avec l'ensemble des emplois occupés dans le secteur de l'enseignement.

#### Comparaison des emplois enseignants des anciens étudiants en Sciences économiques avec l'ensemble des emplois enseignants

Diplômes		Emplois	En % de l'ensemble des secteurs	En % du total des emplois
			Emplois occupés dans le secteur de l'enseignement	Emplois enseignants (80-81-82)
Hommes	Néant .....		19 %	16 %
	1 <sup>re</sup> année .....		11 %	9 %
	2 <sup>e</sup> année .....		4 %	4 %
	3 <sup>e</sup> année .....		5 %	4 %
	4 <sup>e</sup> année Licence .....		7 %	6 %
	D.E.S. ....		24 %	21 %
Femmes	Néant .....		48 %	43 %
	1 <sup>re</sup> année .....		34 %	27 %
	2 <sup>e</sup> année .....		48 %	34 %
	3 <sup>e</sup> année .....		50 %	34 %
	4 <sup>e</sup> année Licence .....		39 %	30 %
	D.E.S. ....		34 %	34 %

Cette comparaison révèle en effet des écarts qui sont beaucoup plus importants dans le cas des femmes que dans celui des hommes. On se rappellera que les femmes économistes se sont en effet particulièrement orientées vers les carrières de l'administration et de l'intendance universitaires. La présence masculine au sein des établissements d'enseignement reste très limitée tandis que 30 à 50 % des emplois féminins sont situés dans ces établissements. Cependant les

diplômés du troisième cycle économique de sexe masculin reviennent vers la sphère de l'enseignement lorsqu'il s'agit d'emplois dans l'enseignement supérieur où leur importance est très supérieure à celle des femmes, qui restent, elles, cantonnées dans le second degré.

Lorsque l'on considère de plus les débouchés vers l'administration qui demeurent fixés aux environs de 15 à 20 % quels que soient le niveau du diplôme et le sexe, on s'aperçoit que l'intervention de l'Etat sur le marché du travail des étudiants en Sciences économiques n'est largement déterminante que sur les orientations professionnelles des femmes : plus de 50 % des activités féminines se situent dans un établissement d'enseignement (secteur largement étatique) ou dans l'administration.

A côté de ces deux secteurs, les situations masculines et féminines diffèrent également quant à l'importance des secteurs représentés.

Ainsi, si trois autres secteurs essentiellement ont assuré des débouchés relativement importants (il s'agit des commerces et services, des banques et assurances et de l'industrie), leur importance relative varie largement en fonction du sexe et du niveau du diplôme obtenu. Pour les hommes, les banques et assurances ainsi que les commerces et services apparaissent comme les débouchés les plus importants (avec l'administration). On notera, en outre, l'importance des débouchés dans l'industrie, en particulier, au niveau du premier cycle où la présence masculine est du même ordre de grandeur que dans les autres secteurs. On se souviendra qu'il s'agit essentiellement d'emplois de type administratif ou des services commerciaux, mais également d'emplois de cadres techniques supérieurs au niveau de la licence. Ces derniers emplois sont également fortement représentés dans le secteur des services et en particulier concentrés dans les bureaux d'études ou encore dans les établissements bancaires. En revanche, l'orientation féminine en dehors de l'enseignement et de l'administration est plus faible ; la seule exception concerne les étudiantes qui, ayant quitté les études universitaires au niveau du premier cycle, se sont dirigées dans des proportions plus importantes vers les commerces et services. Enfin, la présence féminine au sein des entreprises industrielles demeure plus faible et elles y occupent des fonctions analogues aux hommes de même formation (métiers administratifs et métiers des services commerciaux) ainsi que dans le secteur bancaire.

### 2.1.5. *Les scientifiques*

L'orientation professionnelle des étudiants scientifiques se différencie selon le sexe : si l'enseignement reste le secteur dominant des débouchés féminins, en revanche, les emplois masculins se situent dans différents secteurs de l'économie. Ainsi les entreprises industrielles, en particulier les industries automobiles, navales et aéronautiques, l'industrie chimique et les constructions électriques et électroniques, ont offert des emplois à 15 % environ des hommes scientifiques jusqu'à la licence et à entre 20 et 30 % des étudiants ayant poursuivi des études au-delà de la licence, contre moins de 10 % aux femmes. La nature des emplois effectivement occupés diffère cependant grandement selon le niveau de sortie des études : les emplois de techniciens et d'agents techniques sont largement majoritaires dans le premier cycle (les emplois de cadres techniques supérieurs et d'ingénieurs sont occupés presque exclusivement par des étudiants ayant obtenu par ailleurs un autre diplôme scientifique) ;

ceux de cadres techniques supérieurs deviennent majoritaires à partir de la fin du premier cycle. Les administrations ont également représenté un débouché non négligeable pour les étudiants ayant quitté les études scientifiques au niveau du premier cycle (15 à plus de 30% des emplois masculins) ; son importance devient ensuite très faible. A un degré moindre (10% environ des emplois), on note le même phénomène pour le secteur B.T.P. (20) et pour celui du commerce et services.

Ainsi, se dessinent des tendances bien différentes dans l'orientation respective des hommes et des femmes issus des études universitaires scientifiques en fonction du niveau du diplôme obtenu. Pour les hommes du niveau du premier cycle, le secteur de l'enseignement est un débouché, il est suivi de près par les entreprises industrielles et par l'administration. Non seulement les hommes possèdent souvent un autre diplôme qui les oriente plus directement vers le secteur industriel privé, mais également les scientifiques sortis de l'Université à ce niveau ont plus tendance à prendre des emplois de techniciens et d'agents techniques dans les entreprises plutôt que de devenir instituteurs. C'est exactement la tendance inverse qui caractérise les comportements féminins.

Au niveau du second cycle, l'enseignement secondaire devient ici quel que soit le sexe, le débouché largement dominant. La comparaison d'une part des emplois enseignants et d'autre part, du total des emplois occupés dans les établissements d'enseignement nous indique, compte tenu des écarts très faibles ou nuls, que la plupart des emplois tenus par les anciens étudiants scientifiques dans ces établissements sont des emplois d'enseignants.

**Comparaison des emplois enseignants et de l'ensemble des emplois occupés  
dans le secteur de l'enseignement par les scientifiques**

Diplôme obtenu		Emplois	Emplois enseignants en % du total des emplois	Emplois dans l'enseignement en % du total des secteurs
Hommes	Néant .....		18 %	18 %
	1 <sup>re</sup> année D.U.E.S. ....		32 %	33 %
	D.U.E.S. ....		51 %	28 % (*)
	Licence .....		57 %	58 %
	Maîtrise .....		40 %	41 %
	D.E.S./D.E.A. ....		28 %	31 %
	Doctorat .....		35 %	35 %
Femmes	Néant .....		51 %	56 %
	1 <sup>re</sup> année D.U.E.S. ....		65 %	65 %
	D.U.E.S. ....		74 %	68 % (*)
	Licence .....		83 %	83 %
	Maîtrise .....		74 %	76 %
	D.E.S./D.E.A. ....		54 %	59 %
	Doctorat .....		42 %	41 %

(\*) Sans le C.A.P.C.E.G., comparaison donc non significative à ce niveau.

(20) Bâtiment, travaux publics.



Ainsi se révèle, au regard des débouchés dans ce secteur, une différence essentielle avec les littéraires.

Au second rang par ordre d'importance des différents secteurs ayant embauché des licenciés ou des maîtres scientifiques de sexe masculin, se trouvent les entreprises industrielles. Quant aux diplômés de sexe féminin, les débouchés qui leur sont offerts en dehors de l'enseignement restent extrêmement faibles (moins de 30 % respectivement dans l'industrie, l'administration ou le secteur du commerce et services).

Au niveau du troisième cycle, une double tendance se manifeste dans l'orientation professionnelle des diplômés scientifiques. D'une part, l'enseignement supérieur prend une importance déterminante (surtout pour les titulaires d'une thèse de doctorat de sexe masculin). D'autre part, la recherche fondamentale fournit un nombre non négligeable d'emplois, en particulier pour les diplômés de sexe féminin. Quant aux entreprises, elles offrent des emplois relativement nombreux (28 et 23 % des emplois masculins).

Le processus de l'orientation professionnelle prise par les scientifiques est ainsi largement différencié selon les sexes et très sélectif. Les femmes restent fortement soumises aux normes et modèles du système social qui imposent une orientation massive vers le secteur de l'enseignement. Au demeurant, l'accès à des postes de haut niveau dans ce domaine, leur est-il fortement contesté par les hommes qui reviennent vers l'enseignement (supérieur) dès lors que celui-ci jouit d'un statut et d'un prestige social élevés. La recherche fondamentale devient alors pour celles-ci la seule alternative à un emploi dans l'enseignement.

Le marché du travail des scientifiques de sexe féminin est donc largement dépendant de l'intervention de l'Etat : enseignement et recherche sont en effet des domaines qui relèvent presque exclusivement du secteur public. Le poids de l'Etat est moins déterminant dans l'offre de travail des scientifiques de l'autre sexe. En effet, leur devenir professionnel se diversifie entre beaucoup plus de secteurs économiques et leur participation à l'activité des entreprises devient relativement importante. Cependant, le rôle de l'Etat sur le marché du travail demeure essentiel, comme l'indique le total des emplois relevant de l'enseignement, de la recherche et de l'administration.

## 2.2. Les perspectives

L'importance du rôle de l'Etat sur le marché du travail des diplômés (21) et la grande concentration des emplois offerts dans quelques secteurs de l'économie rendent la population étudiante se présentant sur le marché du travail très vulnérable à la conjoncture économique. Or, la période passée qui inclut le processus d'insertion de notre population étudiante et qui couvre jusqu'à l'année 1974, a été caractérisée par une croissance exceptionnellement forte.

Si l'on examine l'importance des créations d'emplois selon les différentes branches de l'économie, on s'aperçoit que les secteurs ayant connu un fort accroissement de la population active occupée sont précisément les secteurs qui ont recruté une part importante des étudiants (secteur tertiaire en particulier).

(21) Ayant au moins le niveau du baccalauréat (niveaux IV à I).

Mais le renversement de tendance et la crise économique de l'année 1974 ne peuvent qu'avoir profondément affecté les créations d'emplois extérieurs. Il est cependant certain que les difficultés rencontrées par la population étudiante entrant dans la vie active seront d'importance inégale non seulement selon les caractéristiques des diverses filières de formation supérieure, mais également selon les divers secteurs d'embauche. A cet égard, l'intervention de l'Etat apparaît de toute première importance. Or, précisément, le volume des besoins de recrutement de l'Etat ne dépend pas directement du niveau de l'activité économique. Il est donc permis de penser que les effets de la crise économique récente seront moins sensibles sur les étudiants que sur les jeunes de formation inférieure. Cette vision relativement optimiste est cependant obscurcie par des inquiétudes du côté des débouchés vers le secteur de l'enseignement, car non seulement l'évolution des postes mis au concours est loin d'avoir suivi celle des effectifs de diplômés, mais également on assiste à une diminution des recrutements de personnels enseignants depuis quelques années. De plus, le recrutement d'auxiliaires, qui assurait depuis dix ans des débouchés importants, est lui aussi pratiquement stoppé. Cette conjonction à la fois d'un rétrécissement du débouché traditionnel de certaines filières et d'une conjoncture économique très mauvaise, ne peut qu'accroître les difficultés d'insertion de la population universitaire.

**Répartition des salariés par emploi et par grand secteur d'activité économique en 1973 (Industrie)**

Emploi condensé (Code E 2)	Industrie	
	Effectifs	%
1. Ingénieurs et cadres techniques de la production .....	121 941	2,0
2. Cadres supérieurs et cadres techniques des services .....	207 953	3,4
3. Techniciens et agents techniques de la production .....	335 389	5,4
4. Techniciens et agents techniques des services .....	128 000	2,1
5. Personnel d'encadrement de la production .....	311 257	5,0
6. Ouvriers qualifiés .....	2 295 651	37,2
7. Ouvriers sans qualification particulière .....	1 979 264	32,1
8. Personnel d'encadrement des services .....	77 963	1,3
9. Personnel qualifié des services .....	562 967	9,1
10. Personnel des services sans qualification particulière .....	139 076	2,3
11. Métiers divers .....	7 437	0,1
Ensemble des salariés .....	6 166 898	100,0

Source : I.N.S.E.E. Enquête structure des emplois 1973, Collections D. 38, p. 15.

En résumé, les perspectives d'emploi des anciens étudiants restent largement dépendantes du volume et de la structure des emplois publics offerts. La lenteur des changements qui caractérise tout système éducatif et la longueur nécessaire des délais de réaction du système à toute innovation avant qu'elle fasse

sentir ses effets sur le flux de diplômés, impliquent la continuation de cette tendance pendant plusieurs années. Le problème immédiat se situe donc sur le marché du travail du côté des employeurs potentiels. On a souvent parlé d'une prévention des jeunes à l'égard du secteur privé et réciproquement d'une prévention des employeurs à l'égard des débutants et étudiants. En tout état de cause, l'orientation plus importante des étudiants vers le secteur non public ne peut se faire qu'en direction du secteur tertiaire. Il est vain de constater avec regret le peu de participation des étudiants — et particulièrement des scientifiques — à l'activité des entreprises industrielles. C'est méconnaître l'état actuel de la division du travail au sein de celles-ci. Les structures d'emplois montrent en effet à l'évidence que la part des emplois nécessitant une formation supérieure y est très faible ; on y compte 5,4 % seulement d'ingénieurs et cadres techniques supérieurs (niveaux I et II), 7,5 % de techniciens et agents techniques (niveaux III et IV), mais 70 % d'ouvriers.

De plus, la croissance de l'emploi industriel a été très modeste au cours de la période passée et elle pourrait même se ralentir dans l'avenir (22), la croissance de l'emploi global reposant essentiellement sur celle de l'emploi tertiaire. La question importante n'est donc pas de s'interroger sur l'orientation des étudiants vers les établissements industriels, mais bien de savoir si le secteur tertiaire privé est susceptible d'accueillir un flux de plus en plus important de diplômés et de prendre ainsi en partie la relève du secteur public. Il semble bien qu'une tendance se dessine en ce sens comme l'indique le tableau de la page suivante (23) :

(22) I.N.S.E.E. « Les perspectives d'emploi d'ici à 1980 ». C. GIRARDEAU, *Economie et statistiques* n° 69, juillet-août 1975 :

**Taux de croissance annuels moyens**

(en %)

	1960-1965	1965-1970	1970-1973	1973-1980	
				hypothèse I	hypothèse II
Agriculture .....	- 3,7	- 3,8	- 4,2	- 3,8	- 3,8
Industrie .....	1,0	0,4	0,9	0,2	- 0,1
B.T.P. ....	4,1	1,4	- 0,1	- 0,4	- 0,9
Activités tertiaires .....	2,4	2,7	0,4	2,1	1,7
Total .....	0,9	0,8	0,9	0,7	0,4

(23) I.N.S.E.E. Enquête emploi 1972 : tertiaire privé : salariés seulement, tertiaire public : salariés Etat et collectivités locales. Pour les sorties des plus de 55 ans : I.N.S.E.E., *L'emploi à moyen terme*, note 14 novembre 1974.

Population active par groupe d'âges	Secteur d'établissement	Niveau du diplôme le plus élevé obtenu			
		IV		III - II - I	
Jeunes entrés dans la vie active entre mars 1971 et mars 1972 .....	Agriculture .....	5,1	2,2	1,3	0,6
	Industrie .....	7,2	19,9	5,4	17,0
	B.T.P. ....	3,1	2,3	1,7	1,5
	Tertiaire privé ..	11,2	<b>33,6</b>	<b>8,6</b>	<b>29,0</b>
	Tertiaire public ..	28,7	<b>33,9</b>	<b>33,0</b>	<b>44,1</b>
	Total .....	11,6	100,0	10,2	100,0
Population active de moins de 35 ans en mars 1972 .....	Agriculture .....	2,9	1,6	0,6	0,5
	Industrie .....	6,9	22,0	4,1	18,2
	B.T.P. ....	3,3	3,3	1,5	2,0
	Tertiaire privé ..	10,3	<b>28,9</b>	<b>6,6</b>	<b>25,5</b>
	Tertiaire public ..	24,3	<b>35,6</b>	<b>22,1</b>	<b>44,4</b>
	Total .....	10,3	100,0	7,5	100,0
Ensemble des actifs en mars 1972 .....	Agriculture .....	1,1	1,4	0,3	0,6
	Industrie .....	6,4	23,3	4,2	20,4
	B.T.P. ....	3,6	3,7	1,4	2,0
	Tertiaire privé ..	9,1	<b>25,8</b>	<b>5,8</b>	<b>22,0</b>
	Tertiaire public ..	19,5	<b>32,7</b>	<b>16,9</b>	<b>37,6</b>
	Total .....	8,4	100,0	6,3	100,0
Sorties des plus de 55 ans	Total .....	4,3		4,6	

**N.B.** : Pour chaque niveau de formation : colonne de gauche pourcentages horizontaux, colonne de droite pourcentages verticaux.

On observe que les générations de jeunes qui se présentent actuellement sur le marché du travail sont à la fois plus diplômées et plus formées que la population déjà au travail, y compris que les générations juste précédentes. Ce glissement s'est surtout fait vers le haut, c'est-à-dire au profit des diplômes de niveaux IV, III, II et I. Mais cette évolution n'a pas été la même selon les secteurs d'activité : le secteur tertiaire (privé et public) a été le grand bénéficiaire de cette hausse de niveau de formation de la population. Il semble cependant qu'une nouvelle évolution se fasse jour dans la période récente : si l'on compare la répartition par secteur du stock de population active de moins de 35 ans en mars 1972, à celle des entrées dans la vie active des jeunes entre 1971 et 1972, il apparaît que la part du secteur public parmi les diplômés de niveaux I, II, III est restée pratiquement stable, et qu'elle a même diminué au niveau IV, tandis que celle du secteur tertiaire privé continuait de croître. C'est dire que la croissance des débouchés offerts aux diplômés a été plus rapide vers le secteur tertiaire privé que vers le public. Ainsi, semblent s'amorcer des changements importants sur le marché du travail des diplômés.

### 3. LE STATUT DE L'EMPLOYEUR (24)

Etant donné l'analyse détaillée des emplois réalisée ci-dessus ainsi que celle des secteurs d'activité économique où la référence aux différents statuts des employeurs a été déjà effectuée, nous nous bornerons ici à un simple aperçu général de la répartition entre les différents statuts.

Le rôle prédominant du secteur public sur le marché du travail des anciens étudiants n'a plus à être démontré. Néanmoins, une évaluation chiffrée de l'importance du total des emplois relevant directement de la tutelle de l'Etat est un indicateur synthétique de l'ensemble des débouchés offerts par le secteur public aux jeunes ayant au moins un diplôme du niveau du baccalauréat. En moyenne, on peut dire que presque la moitié des emplois occupés par les anciens étudiants relève du secteur public, le secteur para-public (entreprises nationalisées, collectivités locales) n'employant que 10% environ des effectifs.

Au total, les emplois offerts par le secteur privé, stricto sensu, restent donc inférieurs à la moitié du total des emplois occupés par les étudiants ayant quitté l'Université en 1970.

Cependant, cette répartition d'ensemble ne doit pas faire oublier les différences importantes qui caractérisent les situations de travail en fonction des sexes et du niveau du diplôme obtenu à l'Université : précarité et médiocrité des emplois tenus dans l'enseignement ; importance des emplois subalternes et non qualifiés dans les services administratifs et l'administration... (25).

L'orientation massive des femmes vers l'enseignement conduit le secteur public à jouer un rôle dominant sur le marché des emplois féminins, particulièrement dans les disciplines littéraires et scientifiques. Car, l'importance de l'Etat dans l'orientation professionnelle prise par les étudiants est largement conditionnée, non seulement par le sexe, mais également par la discipline de formation. Ainsi, si la concentration sectorielle des débouchés littéraires vers l'enseignement donne à l'Etat un rôle prédominant, en revanche les débouchés des études juridiques et économiques s'orientent plus vers le secteur privé qui devient même majoritaire au moins pour les emplois masculins. L'orientation des spécialistes de Sciences humaines se rapproche de ces derniers de même que les débouchés des étudiants scientifiques de sexe masculin ; les femmes, pour leur part, restant attachées traditionnellement aux professions enseignantes, font donc plus appel au secteur public pour trouver des emplois.

(24) Cf. tableaux détaillés en Annexe III, p. 351.

(25) Cf. supra, troisième partie, paragraphe 5.

TABLEAU 50

## Concentration des emplois dans le secteur public : (plus de 65 % des emplois par diplôme et par sexe)

Lettres		Sciences humaines		Droit		Sciences économiques		Sciences	
H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Licence 65 %	Licence 65 %	Néant 83 %	D.U.E.L. 81 %		D.E.S. 78 %			D.U.E.S. 66 %	1 a D.U.E.S. 78 %
Maîtrise 70 %	Maîtrise 66 %	3° cycle 67 %	Néant 76 %					D.U.E.S. 76 %	
3° cycle 73 %	3° cycle 70 %							Licence 74 %	
								D.E.A. 72 %	
								Maîtrise 68 %	

## Concentration des emplois dans le secteur privé : (plus de 45 % des emplois par diplôme et par sexe)

Lettres		Sciences humaines		Droit		Sciences économiques		Sciences	
H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
		Licence 54 %		D.E.S. 70 %	2 a licence 54 %	2 a licence 67 %	1 a licence 58 %	Néant 45 %	
				4 a licence 53 %	3 a licence 67 %	3 a licence 67 %		D.E.A. 47 %	
				1 a licence 48 %		1 a licence 63 %			
				2 a licence 48 %		4 a licence 59 %			
				3 a licence 46 %		Néant 57 %			
				Néant 45 %					

Ainsi donc, l'intervention de l'Etat sur le marché du travail des anciens étudiants se différencie largement en fonction du sexe et de la discipline de formation. On n'oubliera pas qu'en dépit d'une orientation importante des juristes et des économistes vers le secteur privé, le rôle de l'Etat reste néanmoins déterminant compte tenu des recrutements effectués par la voie des concours administratifs auprès de ces derniers.

On peut regretter une telle concentration des emplois dans le secteur public et souhaiter une plus grande diversification des débouchés. Mais qu'on ne s'y trompe pas cependant, cette situation n'est pas exceptionnelle et elle ne naît pas d'une désaffection récente des jeunes générations pour le secteur privé. Rien ne serait plus faux que de penser qu'il s'agirait d'une attitude délibérée des étudiants d'aujourd'hui, d'une sorte de prévention à l'égard des employeurs privés.

En fait, l'analyse de la répartition de la population active par statut et par niveau du diplôme le plus élevé obtenu nous indique que cette orientation étudiante correspond tout à fait à la situation existante au sein du stock de population active.

**Répartition de la population active ayant un emploi  
selon le niveau du diplôme le plus élevé obtenu, le sexe, le secteur d'activité  
et le statut en mars 1972**

Sexe et niveau du diplôme le plus élevé obtenu  Secteur d'activité et statut	Hommes		Femmes		Total (H + F)	
	IV	III-II-I	IV	III-II-I	IV	III-II-I
<b>Agriculture</b> (salariés et non salariés)	2,0	0,8	0,6	0,3	1,4	0,6
<b>Industrie</b>						
— non salariés .....	2,2	1,0	1,1	0,2	1,7	0,7
— salariés secteur privé .....	26,0	24,6	10,6	5,9	20,0	17,6
— salariés services publics, Etat et collectivités locales .....	2,2	3,2	0,7	0,5	1,6	2,1
Total .....	30,4	28,8	12,4	6,6	23,3	20,4
<b>Bâtiment, Travaux publics</b> (salariés et non salariés) .....	5,2	2,9	1,4	0,4	3,7	2,0
<b>Tertiaire</b>						
— non salariés .....	10,0	16,9	6,7	10,2	8,8	14,4
— salariés secteur privé .....	24,4	19,1	28,0	26,7	25,8	22,0
— salariés services publics .....	4,6	3,1	3,8	3,0	4,3	3,0
— salariés Etat, collectivités lo- cales .....	23,4	28,4	47,1	52,8	32,7	37,6
Total .....	62,4	67,5	85,6	92,7	71,6	77,0
Ensemble des secteurs .....	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Enquête sur l'emploi de 1972. Résultats détaillés I.N.S.E.E., collections D 33-34, juin 1974 (tableau FORM 21, pp. 248 et ss.).

Si l'on prend l'ensemble des diplômés des niveaux I, II et III, occupant un emploi en 1972, 42,7 % exercent un emploi relevant du secteur public, la même orientation préférentielle des femmes pour le public pouvant être observée : 34,7 % des hommes mais 56,3 % des femmes avaient un emploi dans le public.

Au niveau IV, ces chiffres sont de 38,6 % pour l'ensemble, de 30,2 % et 51,6 % respectivement pour les hommes et les femmes. Ainsi se manifeste une augmentation de la part du secteur public avec l'élévation du niveau de formation. Avec des variations très sensibles (Droit et Sciences humaines exceptés), cette même tendance semble exister au sein des débouchés pris par les étudiants ayant quitté l'Université en 1970, encore est-elle moins évidente pour les hommes que pour les femmes.

Ainsi l'intervention déterminante de l'Etat sur le marché du travail des étudiants ne s'explique pas uniquement par son mode d'intervention (concours), ni par le rôle des formations concurrentes dans l'accès aux emplois privés (diplômes d'ingénieurs, diplômes des écoles commerciales et de gestion), mais surtout par la structure des niveaux de formation des différents secteurs, elle-même largement dépendante de la structure des qualifications et des classifications en vigueur au sein de chaque secteur. Les grilles de classifications sont en effet largement hiérarchisées en fonction des diplômes et des formations en général qui conditionnent souvent l'accès aux différents emplois, même si l'exigence du diplôme n'est pas explicitement demandée par l'employeur. Le problème dès lors est bien de savoir si la croissance du secteur privé nécessitera de plus en plus de personnel exigeant une formation supérieure. On a vu qu'une évolution en ce sens semblait se dessiner dans le secteur tertiaire privé (cf. *supra*, chapitre 1), mais l'influence du secteur public sur les emplois offerts aux diplômés reste encore aujourd'hui déterminante sur le devenir professionnel des étudiants.



#### 4. LES REVENUS PROFESSIONNELS DES ANCIENS ETUDIANTS OCCUPANT UN EMPLOI AU MOMENT DE L'ENQUETE (26)

Effectuer l'analyse de la répartition des revenus des anciens étudiants en fonction de la nature et du niveau du diplôme obtenu, donc du stock d'éducation, c'est faire référence plus ou moins implicitement à la liaison « éducation-productivité ». Les sources de cette approche prennent en effet naissance dans l'analyse économique des causes de la croissance : devant l'impuissance des fonctions de production à rendre compte du processus de croissance, les économistes se sont intéressés aux effets économiques de l'éducation et plus précisément à la liaison entre niveau d'éducation et croissance. Dès lors que l'éducation apparaît comme un investissement, elle est susceptible d'une analyse en termes de rendement et de rentabilité. La théorie du capital humain a ainsi développé la corrélation existant entre d'une part le niveau d'éducation et d'autre part, le revenu individuel. C'est que la quantité d'éducation est susceptible d'élever les capacités productives des individus. Et si la productivité des diplômés est supérieure à celle des non diplômés, ou du moins supposée telle, la corrélation éducation-productivité se double d'une corrélation éducation-revenu. Dans l'ensemble, les études statistiques vérifient que plus le nombre d'années d'études est élevé, plus les revenus sont importants.

Cependant, cette théorie a fait l'objet de critiques majeures. En effet, cette liaison éducation-revenu ne prouve en aucune façon que le facteur déterminant soit l'instruction. Il existe de nombreux autres facteurs qui déterminent le niveau des rémunérations : situation du marché, statut, âge, origine sociale, sexe, ancienneté, origine géographique sont autant de phénomènes qui interviennent dans la détermination du salaire et qui sont souvent antérieurs (27). Ils conditionnent d'ailleurs au moins en partie la quantité d'éducation reçue par les individus ou groupes d'individus (28). L'influence du niveau d'instruction et de l'éducation en général sur la répartition des revenus est ainsi un phénomène beaucoup plus complexe que ne laissaient supposer les premières analyses des théoriciens du capital humain.

Il est hors de question, dans le cadre limité de ce chapitre, de résumer l'ensemble des approches et des critiques concernant cette théorie (29). Ce qui est plus intéressant en revanche pour notre propos, c'est de tenter de déterminer comment le niveau et la nature de l'instruction reçue agissent sur le rendement individuel et surtout par l'intermédiaire de quels facteurs l'éducation fait-elle sentir ses effets sur le niveau des gains ? Nous privilégierons donc, dans un premier temps, une analyse du niveau des revenus en fonction du sexe, du niveau du diplôme obtenu et de la filière suivie (30), puis dans un second temps, nous ferons intervenir un certain nombre d'autres facteurs (profession, origine

(26) Il s'agit du revenu mensuel net en 1973 incluant éventuellement le douzième des primes annuelles et mois double.

(27) Pour une classification détaillée des différents facteurs, voir A. PAGE, *L'économie de l'éducation*, p. 108, P.U.F., 1971.

(28) Cf. supra, première partie.

(29) Pour un résumé à ce sujet, voir l'article de J.-C. EICHER, « L'éducation comme investissement : la fin des illusions ? ». *Revue d'économie politique* n° 3, mai-juin 1973, pp. 407-432.

(30) Par filière, nous entendons ici une analyse selon la discipline de formation ; il n'en reste pas moins qu'une analyse selon les différentes filières de formation de l'enseignement supérieur français resterait à faire : grandes écoles scientifiques, grandes écoles économiques et commerciales et de gestion, I.U.T., B.T.S., écoles d'ingénieurs, etc.

sociale....) susceptibles, en se combinant avec les premiers, d'influer sur les rendements moyens individuels.

#### **4.1. La répartition des revenus perçus par les anciens étudiants exerçant un emploi en 1973 par sexe et diplôme**

L'on observe une croissance régulière du revenu moyen avec l'élévation dans le niveau des études, quels que soient le sexe et la discipline de formation. Contrairement à une idée répandue, l'interruption des études au cours d'un cycle est susceptible d'une valorisation ; certes le rendement d'un cycle incomplet est inférieur au cycle complet, mais l'obtention d'une partie d'un cycle entraîne un revenu moyen supérieur à celui du cycle précédent.

Cette situation moyenne se différencie largement en fonction des disciplines et des sexes. Non seulement les revenus moyens masculins restent durablement supérieurs à ceux des femmes mais cette discrimination entre les sexes semble croître avec le niveau du diplôme. Les écarts de revenus entre les hommes et les femmes sont en effet plus importants au niveau du second ou du troisième cycle qu'au niveau du premier cycle. La croissance du revenu moyen avec le niveau du diplôme est donc supérieure dans le cas des hommes à celle observée pour les revenus féminins.

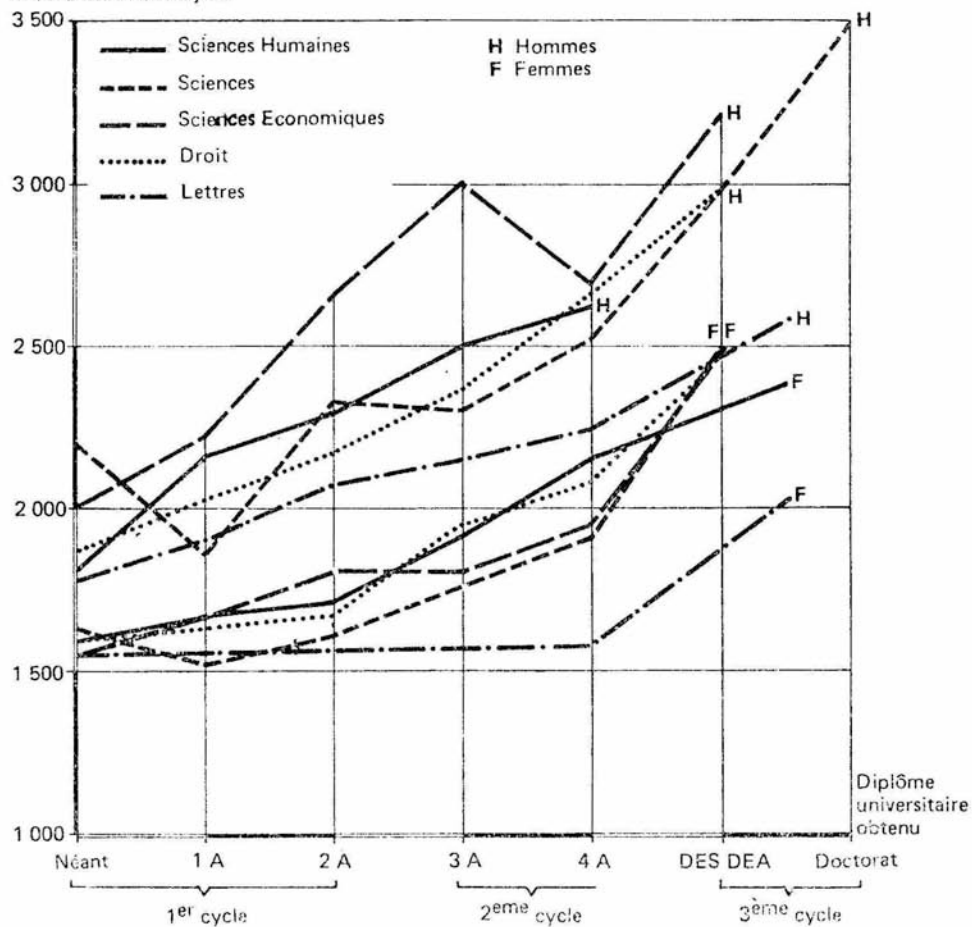
D'une manière générale, on constate une plus grande proportion des femmes dans les basses tranches de revenu et à l'inverse une plus grande proportion des hommes dans les tranches plus élevées : en particulier, la présence des femmes au-delà d'un revenu mensuel de 4 000 Francs demeure très rare, y compris au niveau des diplômes les plus élevés. Mais cette disparité de revenu selon les sexes se double d'une différenciation importante en fonction des disciplines de formation.

De ce point de vue, la formation littéraire se situe en position très originale par rapport aux autres disciplines de formation : quel que soit le sexe, le revenu moyen perçu par les étudiants littéraires se situe en effet durablement très en dessous des revenus perçus par les autres étudiants. De plus, la progression de ce revenu avec le niveau du diplôme demeure très inférieure à celle que connaissent les autres diplômés : les femmes littéraires ne voient leur revenu moyen augmenter qu'au-delà du second cycle.

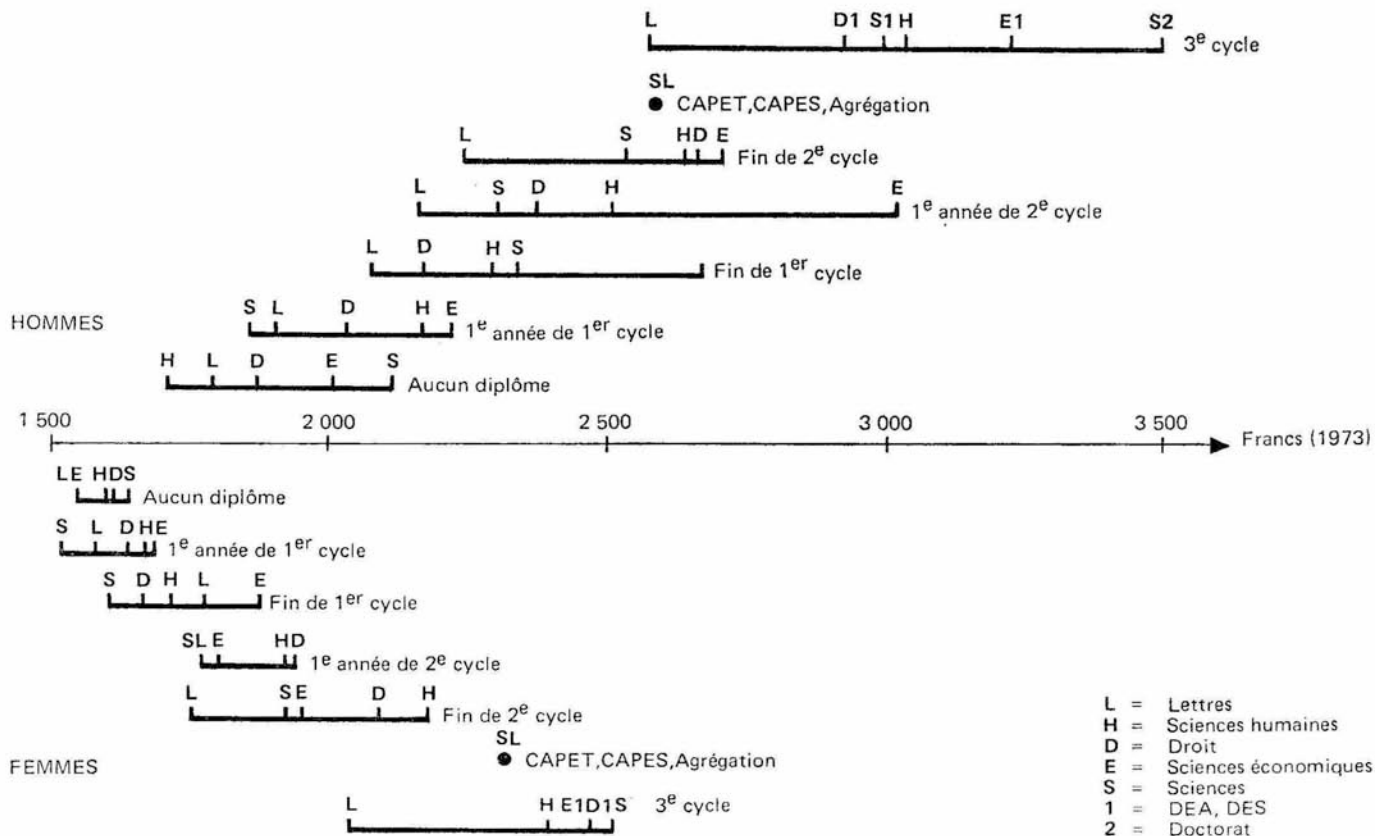
Le rendement individuel moyen des études littéraires semble donc particulièrement faible, et en tout cas le plus bas de l'ensemble des filières universitaires. L'effet valorisant du sexe masculin sur le revenu moyen se trouve même compensé au-delà du second cycle par la progression plus rapide des revenus féminins dans les autres disciplines. En fait, les étudiantes de formations non littéraires constituent un groupe bien distinct dont les revenus respectifs évoluent de la même manière. Il en va de même des revenus masculins (littéraires exclus) ; les économistes quant à eux semblent obtenir les rendements moyens les plus élevés, encore faut-il remarquer que le revenu moyen obtenu par les diplômés masculins de la fin du second cycle est pratiquement le même dans toutes les disciplines, excepté pour les Lettres. Quant au profil particulier des revenus moyens perçus par les étudiants scientifiques, il doit être interprété d'une part en se souvenant de l'importance des diplômes extra-universitaires (et en particulier d'ingénieurs) possédés par les étudiants ayant abandonné les études universitaires sans aucun examen, et d'autre part en prenant en compte le rende-

**EVOLUTION DU REVENU MENSUEL MOYEN SELON LE DIPLOME OBTENU, LE SEXE ET LA DISCIPLINE DE FORMATION.**

Revenu mensuel moyen.



## SALAIRES MOYENS, 3 ANS APRES LA SORTIE DE L'UNIVERSITE, PAR SEXE, DISCIPLINE ET NIVEAU DE DIPLOME.



ment particulièrement élevé du doctorat d'Etat ès Sciences (31) d'où un revenu moyen plus élevé que pour les autres disciplines à niveau de diplôme universitaire égal pour l'ensemble des doctorats scientifiques.

## 4.2. La sensibilité du revenu moyen aux autres variables

### 4.2.1. Spécialité du diplôme et revenu moyen

Etant donné la diversité des différentes spécialités de formation, l'analyse des variations du revenu en fonction de ces spécialités est souvent délicate. On se limitera donc à des observations générales (32).

Une première constatation nous indique que la disparité de revenu qui existe entre les deux sexes reste valable quelles que soient les spécialités. La seule exception concerne les diplômés de Lettres classiques pour lesquels les revenus masculins restent inférieurs à ceux perçus par les femmes, l'écart étant cependant très faible. En outre, les titulaires féminines de la maîtrise de Sociologie ou d'Informatique perçoivent également des revenus moyens supérieurs à leurs homologues masculins, mais la faiblesse des effectifs concernés rend difficile toute interprétation.

Il n'existe donc pas de spécialité de formation qui compenserait l'effet discriminatoire du sexe sur le revenu moyen. La hiérarchie des revenus masculins et des revenus féminins n'est donc pas sensible à la spécialité de formation.

En revanche, à niveau de diplôme égal et par sexe, l'analyse du revenu moyen obtenu selon les spécialités nous indique des variations plus significatives. Les écarts restent cependant souvent très modestes, particulièrement pour les diplômés de sexe féminin dont les revenus demeurent remarquablement stables quelle que soit la spécialité (à de rares exceptions près).

En ce qui concerne les littéraires, la Géographie, l'Allemand, l'Espagnol, l'Italien et à un degré moindre l'Anglais, apparaissent comme des spécialités susceptibles d'un rendement plus élevé que les autres spécialités littéraires. Les Lettres classiques qui semblent procurer le rendement moyen le plus médiocre pour les diplômés masculins, sont en revanche une spécialité susceptible d'une meilleure valorisation pour les femmes ; l'Espagnol représente la situation exactement inverse.

Il est curieux de constater de telles fluctuations sur le revenu moyen quand on sait que quelle que soit la spécialité, l'orientation professionnelle prise par les littéraires des deux sexes concerne essentiellement l'enseignement (33), et qu'aucune différence n'a été relevée dans les emplois enseignants en fonction des diverses spécialités (34).

---

(31) Cf. K. PHAM KHAC et J.-L. PIGELET. Dossier CEREQ n° 11, **La formation et l'emploi des docteurs ès Sciences**, op. cit., p. 81. Le revenu moyen des docteurs ès Sciences était en 1973 supérieur à 4 000 F par mois.

(32) En raison de la signification de la spécialité qui n'est réelle qu'à partir d'un certain niveau de diplôme, seuls trois niveaux ont été retenus : le niveau bac + 2 (D.U.E.L., D.U.E.S., D.E.J.G., D.E.E.G.), la licence et la maîtrise.

(33) Cf. troisième partie, paragraphe 5.2.2.

(34) Ce qui est l'inverse pour les situations féminines et masculines, les hommes ayant plus accès à des emplois enseignants dans le supérieur où les salaires sont plus élevés que ceux du second degré.

Pour les diplômés en Sciences humaines, la spécialité se combine au sexe pour valoriser, soit la formation sociologique, soit la formation psychologique, selon le diplôme.

Du côté des juristes, la formation spécialisée en Droit privé semble susceptible d'un meilleur rendement individuel que celle de Droit public, quel que soit le sexe.

Quant aux diplômés en Sciences économiques, ce sont les spécialistes en Économétrie et en Gestion qui semblent obtenir les revenus moyens les plus élevés, les écarts restant cependant souvent plus faibles entre les spécialités qu'entre les sexes.

Quant aux étudiants scientifiques, les revenus moyens obtenus se différencient largement selon les sexes : en fait, les revenus moyens féminins connaissent des fluctuations très faibles selon les spécialités, à l'exception de la spécialisation en Informatique et de celle en Mathématiques. Les revenus masculins connaissent de leur côté des écarts plus importants. On peut y observer l'influence des formations parallèles supérieures scientifiques (ingénieurs en particulier), en Physique et dans une moindre mesure en Chimie, parmi les diplômés de premier cycle.

De même que pour les revenus moyens féminins, les spécialistes en Informatique et en Mathématiques semblent être ceux qui obtiennent les meilleurs rendements.

Enfin, on constate la médiocrité des revenus moyens obtenus par les spécialistes des deux sexes en Biologie et en Sciences naturelles.

Que penser de cet examen de l'influence des diverses spécialités de formation sur le revenu moyen ?

Il apparaît en fait, à quelques exceptions près, que les écarts de revenus constatés en fonction des spécialités restent relativement modestes et limités.

On n'ignorera pas également que la spécialité n'est pas une variable entièrement indépendante des autres variables comme le sexe et l'origine sociale (35). En outre, il est apparu que l'orientation professionnelle prise par les étudiants et étudiantes à l'issue de leurs études universitaires, n'était pas étrangère à la spécialité du diplôme obtenu (36). Ainsi ce que l'on attribue au moins en partie à la spécialité, n'est peut-être en fait que la résultante de l'hétérogénéité de la population étudiante et des possibilités différentes d'accès à des catégories d'emplois plus rémunératrices que d'autres.

Les différents groupes sociaux n'utilisent pas en effet le système éducatif de la même manière et dans les mêmes buts. Les choix de la filière, de la discipline ou de la spécialité ne sont pas le fruit du hasard mais au contraire de la concrétisation d'un projet professionnel qui est d'autant plus précis que l'on se situe dans un groupe social élevé (37). Et sa valorisation sera ainsi largement prédéterminée par l'appartenance sociale qui conditionne l'accès à certaines professions à rendement très élevé aussi bien qu'à haut statut social.

L'analyse du revenu moyen en fonction d'une part de l'emploi occupé et d'autre part de l'origine sociale prend ainsi toute sa signification.

(35) Cf. supra, première partie, paragraphe 5.

(36) Cf. supra, troisième partie, paragraphe 5.2.

(37) B. BERNSTEIN, « Social class and linguistic development : a theory of a social learning », in *Education, Economy and society*. Floud halsey Eds, 1961.

#### 4.2.2. Emplois et revenus moyens

On se limitera à examiner les revenus moyens des emplois où se retrouvent en plus grands nombres les anciens étudiants.

##### — Les emplois enseignants

#### Revenus moyens déclarés des titulaires de la maîtrise occupant un emploi enseignant ou de chercheur

(en francs 1973)

Emplois	Sexe		Sciences	
	H	F	H	F
<b>80 - Enseignement supérieur et recherche</b>				
800 - Sciences exactes et naturelles : enseignement .....	—	—	2 333	2 708
801 - Sciences sociales et humaines : enseignement .....	3 486	1 800	—	—
- Sciences sociales et humaines : recherche .....	2 738	—	—	—
800 - Sciences exactes et naturelles : recherche .....	—	—	2 824	2 242
862 - Lettres : enseignement .....	2 513	1 800	—	—
- Lettres : recherche .....	—	1 150	—	—
<b>81-82 - Enseignement du premier et second degré</b>				
810 - Professeurs du 2° degré : agrégés .....	2 967	2 450	2 940	—
- Professeurs du 2° degré : certifiés .....	2 111	2 031	1 983	2 121
- Professeurs du 2° degré : licenciés .....	2 064	1 779	1 832	1 598
815 - Maîtres auxiliaires .....	1 661	1 513	1 755	1 622
- P.E.G.C. ....	2 340	1 863	2 450	1 917
- Instituteurs .....	2 301	—	—	1 450
- Instituteurs remplaçants .....	1 450	1 381	—	1 150
- Adjoints d'enseignement .....	2 019	1 737	2 200	1 977
823 - Directeurs établissements 2° degré .....	3 448	—	—	—

La rentabilité d'un emploi dans l'enseignement universitaire est très supérieure à celle de l'enseignement du premier ou du second degré. Cependant, les femmes littéraires ayant accès à un emploi dans le supérieur ne semblent pas être dans une meilleure situation : on se souviendra d'une part de la médiocrité des emplois ainsi obtenus (non titulaires), et d'autre part, de leur faible accès à ces emplois.

La différence de revenus entre les hommes et les femmes professeurs agrégés ou certifiés peut être liée à une ancienneté différente dans la fonction publique et également à un volume inégal de travaux complémentaires.

Mais les emplois dans le second degré ont également une rentabilité qui se différencie largement en fonction du statut (titulaires ou non titulaires) : les agrégés obtiennent ainsi des revenus moyens qui se situent pratiquement au niveau de ceux de l'enseignement supérieur. Et à un degré moindre, les certifiés ainsi que les professeurs d'enseignement général des collèges perçoivent des revenus moyens qui se situent nettement au-dessus des revenus perçus par les enseignants non titulaires (maîtres-auxiliaires et professeurs licenciés).

Quant aux revenus moyens perçus par les étudiants occupant un emploi dans la recherche fondamentale, ils sont relativement proches des salaires des enseignants titulaires du second degré, excepté les salaires féminins des littéraires qui demeurent très inférieurs.

Ainsi, l'insécurité d'emploi qui caractérise les enseignants non titulaires se double d'une autre discrimination qui concerne les revenus plus médiocres. Rien de surprenant dès lors à ce que la concurrence pour les concours de recrutement de l'enseignement soit devenue si vive : la recherche d'une sécurité compte certainement beaucoup, mais elle n'est pas la seule motivation ; les aspects économiques et matériels jouent également un grand rôle, la rentabilité de l'obtention d'un concours étant non négligeable.

#### — Les emplois administratifs

##### Revenus moyens des licenciés en Droit et en Sciences économiques occupant un emploi administratif

Emplois des services administratifs et de l'administration	Discipline et sexe			
	Droit		Sciences économiques	
	H	F	H	F
60-61 - Métiers des services administratifs et de l'administration .....				
600 à 601 - Cadres administratifs supérieurs	3 488	—	3 200	—
- Cadres administratifs supérieurs titulaires de la fonction publique	2 414	2 123	2 215	2 222
602 - Cadres administratifs .....	3 330	2 837	2 948	1 688
- Cadres administratifs titulaires de la fonction publique .....	3 583	2 067	2 150	1 450
- Cadres de la police .....	2 567	—	—	—
- Cadres de l'armée .....	2 475	—	—	1 450
603 à 604 - Personnel d'encadrement .....	2 050	1 849	1 079	1 862
605 - Employés qualifiés (services administratifs, contentieux) .....	2 651	1 235	2 300	2 450
606 à 607 - Personnel qualifié des services comptables .....	3 450	—	2 093	1 450
609 - Secrétaires spécialisés .....	—	1 062	—	1 800
610 - Personnel de secrétariat .....	1 250	1 800	—	1 150
608, 611, 612 - Standardistes, autres employés de bureau .....	—	—	—	—



Une première constatation nous indique que parmi les emplois de cadres ce sont les emplois relevant du secteur privé qui présentent les rendements moyens les plus élevés, quel que soit le sexe.

Quel que soit l'emploi occupé, les revenus masculins demeurent constamment au-dessus des revenus féminins. Les revenus les plus faibles concernent essentiellement les emplois de secrétariat, c'est-à-dire les emplois les plus féminisés. Les emplois les plus valorisants sont pratiquement inaccessibles aux femmes : aucune d'entre elles n'occupe un emploi de cadre supérieur qui procure la rentabilité la plus élevée. En concurrence directe avec les hommes pour les concours de la fonction publique, elles y obtiennent cependant des salaires inférieurs en dépit de la même réussite, sans doute leur progression professionnelle est-elle moins rapide et les postes qui leur sont confiés moins susceptibles d'entraîner leur ascension dans la hiérarchie professionnelle d'où les différences dans les salaires moyens respectifs.

#### — *Les emplois d'ingénieurs et de cadres techniques supérieurs*

Une différenciation importante apparaît entre d'une part la situation au regard du revenu des diplômés scientifiques et d'autre part celle des diplômés en Sciences économiques ou humaines.

Les cadres techniques masculins de formation scientifique perçoivent ainsi des revenus moyens qui sont largement supérieurs aux revenus féminins : la seule exception concerne les cadres techniques relevant du secteur tertiaire (217) pour lesquels les salaires féminins et masculins demeurent très proches et relativement élevés. Les revenus des licenciés en Sciences économiques et des maîtres en Sciences humaines demeurent cependant inférieurs en moyenne aux revenus perçus par les diplômés scientifiques. Les diplômés scientifiques semblent ainsi susceptibles d'une valorisation supérieure à celle des autres diplômés de même niveau, particulièrement pour les cadres masculins occupant des fonctions techniques.

Après ces quelques exemples de disparités entre les différents revenus moyens, il est possible de dégager une première hypothèse. La discrimination existant entre les hommes et les femmes à propos de leurs revenus respectifs repose en fait sur le problème général d'accès des femmes aux mêmes emplois que les hommes, à niveau de diplôme égal. Les différences constatées entre les rémunérations masculines et féminines ne font qu'enregistrer de manière quantifiable les inégalités qui existent sur le marché du travail entre les deux sexes ; l'avantage des hommes résulte de leur accès privilégié aux emplois les plus rémunérateurs et souvent les plus prestigieux : enseignement supérieur tandis que les femmes restent majoritairement dans le second et premier degré ; cadres administratifs tandis que les femmes se cantonnent dans les emplois subalternes de personnel de secrétariat ; cadres techniques supérieurs, ingénieurs exerçant des fonctions techniques tandis que les femmes exercent exclusivement (ou presque) des fonctions tertiaires.

Tel est l'un des mécanismes qui freine la valorisation des diplômes féminins. Mais il en existe un autre qui même dans des emplois identiques de départ, limite le déroulement des carrières féminines en retardant l'accès des femmes aux postes les plus élevés et les plus rémunérateurs.

TABLEAU 51

**Revenu moyen des étudiants diplômés du second cycle scientifique,  
économique et en Sciences humaines occupant un emploi de cadre technique supérieur**

(en francs 1973)

Emplois	Sciences				Licence Sciences économiques		Maîtrise Sciences humaines	
	Licence		Maîtrise		H	F	H	F
	H	F	H	F				
21 - Cadres techniques supérieurs titulaires d'une licence								
212 - Spécialistes de la géologie, des mines et carrières	—	—	2 600	—				
213 - Spécialistes des sciences physiques, hydraulique, chimie .....	2 839	1 800	2 914	2 142				
215 - Spécialistes électroniciens électro-mécaniciens, électro-techniciens .....	3 200	—	3 737	—				
216 - Spécialistes de la mécanique .....	3 538	—	3 051	—				
217 - Spéc. appl. sciences maths, éco. et hum., gestion, informatique .....	3 221	3 143	3 133	3 425	2 883	2 776	2 879	2 819
- Autres spécialistes du groupe 21 .....	3 175	—	3 514	2 109				

#### 4.2.3. *Origine sociale et revenu*

L'origine sociale est une variable très discriminatoire. On a pu l'observer ci-dessus à propos de l'accès aux différents emplois et également à propos de l'orientation et du choix entre les différentes filières et spécialités de formation (38).

Etant donné la liaison que nous avons constatée entre d'une part le revenu moyen et d'autre part la spécialité du diplôme et l'emploi, l'hypothèse d'une corrélation entre les variations du rendement individuel moyen et la catégorie socio-professionnelle devrait être vérifiée (39).

Effectivement, on observe une augmentation du revenu moyen avec l'élévation dans la hiérarchie sociale. Les revenus moyens des enfants de cadres supérieurs ou dont les pères exercent une profession libérale et des patrons de l'industrie et du commerce sont supérieurs à ceux perçus par les enfants d'origine plus modeste, en particulier les enfants d'ouvriers et d'employés.

Cependant, les disparités de revenu entre les enfants d'origine sociale différente sont beaucoup plus faibles entre les femmes qu'entre les hommes. On se souviendra en effet que les situations professionnelles des femmes demeurent beaucoup plus proches que celles des hommes, quelle que soit la catégorie socio-professionnelle d'origine. C'est dire que dans le cas des femmes, la situation de classe ne vient pas compenser celle de sexe. A l'inverse, une origine sociale élevée, induit pour l'enfant de sexe masculin une valorisation accrue du diplôme.

Mais que mesure-t-on exactement en faisant cette constatation ? Lorsque l'on sait que les enfants des classes favorisées ont accès aux professions les plus prestigieuses et aux emplois les plus diversifiés, spécialement ceux du sexe masculin, et que l'on a constaté la liaison entre ces emplois et un haut niveau de rémunération, il est facile d'expliquer ces variations de revenu. Si les enfants des classes supérieures perçoivent des revenus moyens plus élevés que les autres à niveau de diplôme égal, c'est tout simplement parce que ceux-ci ont plus accès aux emplois auxquels sont attachés à la fois un haut statut social et/ou des rémunérations très élevées.

---

(38) Cf. première partie, paragraphe 3.7.

(39) Le problème que l'on ne peut résoudre avec ce type d'analyse réside dans le fait qu'étant donné l'interdépendance de ces différentes variables, il est impossible de connaître la part de chacune d'elles dans les variations du rendement moyen. En outre, leur colinéarité rend difficile tout traitement statistique.

TABLEAU 52

## Revenus moyens des diplômés de second cycle en fonction de l'origine sociale

(en francs 1973)

Diplôme obtenu		Catégorie socio-professionnelle d'origine		Petit Commer. artisan	Moyen, gros commer. industriel	Profes. libérale, cadre supérieur	Cadre moyen	Employé	Ouvrier
		Agriculteur exploitant	Ouvrier agricole						
Hommes	Licence Lettres .....	2 076	1 665	2 044	2 775	2 333	2 147	2 087	1 920
	Maîtrise Lettres .....	1 648	1 950	2 255	2 719	2 401	2 249	2 202	2 341
	Licence Sciences humaines ..	1 450	—	2 592	3 019	2 833	2 234	2 554	2 262
	Maîtrise Sciences humaines ..	2 191	—	2 245	2 200	3 000	2 868	1 862	2 938
	Licence Droit .....	2 833	1 800	2 382	3 016	2 771	2 641	2 710	2 416
	Licence Sciences économiques	1 472	2 800	2 649	2 955	2 912	2 784	2 758	2 548
	Licence Sciences .....	1 891	1 633	2 066	2 780	2 661	2 321	2 152	2 007
	Maîtrise Sciences .....	1 781	3 000	2 226	3 942	2 930	2 556	2 325	2 233
Femmes	Licence Lettres .....	1 457	1 585	1 843	1 757	1 880	1 717	1 741	1 638
	Maîtrise Lettres .....	1 653	2 136	1 643	1 653	1 855	1 782	1 555	1 700
	Licence Sciences humaines ..	1 800	—	1 995	1 732	1 896	2 044	1 882	1 975
	Maîtrise Sciences humaines ..	1 800	—	2 210	2 717	2 192	1 950	1 917	2 450
	Licence Droit .....	1 805	—	2 207	1 523	2 178	2 143	2 174	1 697
	Licence Sciences économiques	1 888	—	1 933	2 155	2 041	1 646	2 094	1 832
	Licence Sciences .....	1 962	1 603	1 601	1 707	1 927	1 769	1 799	1 620
	Maîtrise Sciences .....	1 874	1 676	1 938	2 104	2 166	1 974	1 782	1 743

## **ERRATUM**

---

A la suite d'une erreur de l'imprimerie, une inversion de lignes s'est produite dans le titre de la page 277 ; il faut lire :

**ÉLÉMENTS D'APPRÉCIATION  
DES ÉTUDIANTS SUR LEUR  
SITUATION PROFESSIONNELLE**

Cinquième partie

**SITUATION PROFESSIONNELLE  
DES ÉTUDIANTS SUR LEUR  
ÉLÉMENTS D'APPRÉCIATION**

## 1. SATISFACTION AU REGARD DE L'EMPLOI OCCUPE

### 1.1. Le niveau de satisfaction et d'insatisfaction

D'une manière générale, on peut dire que plus de la moitié des étudiants en moyenne se disent satisfaits de l'emploi qu'ils occupaient en 1973.

Les femmes se déclarent proportionnellement moins satisfaites de leur emploi que les hommes. Cette observation est à rapprocher des situations professionnelles féminines : qualification moins importante que celle des hommes, progression professionnelle plus difficile, salaires inférieurs... C'est donc que la prise de conscience des difficultés particulières qui s'imposent aux femmes dans leur vie professionnelle s'est faite et elle se traduit par un mécontentement plus important.

Des différences notables existent également dans les niveaux de satisfaction et d'insatisfaction selon les disciplines de formation. C'est parmi les étudiants en Sciences économiques que l'on rencontre la proportion la plus importante de satisfaits, puis parmi les juristes, viennent ensuite les étudiants de Sciences humaines puis les littéraires et les scientifiques ; les femmes scientifiques semblent plus mécontentes que les femmes littéraires, la situation étant inverse pour les hommes.

On ne redira jamais assez que toute appréciation d'ordre général ne peut avoir qu'un caractère subjectif. A fortiori, elle dépend donc en grande partie d'une situation d'ensemble, d'un contexte général qui ne prend son sens qu'en référence à une localisation dans le temps ; on n'oubliera donc pas qu'il s'agit d'une population étudiante qui s'est présentée, en théorie, sur le marché du travail à partir de la fin de l'année 1970 et a été enquêtée en 1973. La conjoncture économique a aujourd'hui changé et les difficultés d'entrée dans la vie active ne peuvent que s'être accentuées.

Enfin, les appréciations sur l'emploi occupé ne prennent tout leur sens qu'en référence aux situations objectives, c'est-à-dire aux différents emplois et en particulier aux statuts qui les caractérisent : cadres - non cadres, employés qualifiés - non qualifiés, titulaires - non titulaires...

Le degré de satisfaction ou d'insatisfaction naît, ainsi, souvent d'un décalage entre des aspirations et des projets élaborés antérieurement ou au cours de la formation et la situation réelle effectivement obtenue.

L'analyse doit donc porter d'abord sur le caractère subjectif de la réponse à la question posée : question unique dont la portée ne peut être que très limitée. Il s'agit ensuite de faire référence à l'objectif recherché, c'est-à-dire d'examiner cette satisfaction ou insatisfaction à la lumière des différentes situations objectives.

En fait, ce que l'on mesure par ces niveaux de satisfaction ou d'insatisfaction de l'emploi occupé, ce sont bien les possibilités d'accès à des emplois jugés en rapport avec la formation reçue et appréciés en référence à des aspirations qui se sont précisées au cours du déroulement des études. L'examen de la situation professionnelle est donc déterminant dans l'analyse des appréciations.

TABLEAU 53

Haute satisfaction (plus de 70 %) et faible satisfaction (moins de 50 %)  
de l'emploi occupé en fonction du diplôme obtenu et du sexe

Taux de satisfaction	Lettres	Sciences humaines	Droit	Sciences économiques	Sciences
100 % .....				Doctorats H 100 %	
80 à 90 % .....			Doctorats H 83 %	3 <sup>e</sup> année licence H 83 %	
70 à 80 % .....	C.A.P.C.E.G. F 76 %	1 <sup>er</sup> an. D.U.E.L. F 70 %	D.E.S. H 74 % 3 <sup>e</sup> année licence F 71 % Licence H 70 %	D.E.S. H 72 % Licence H 71 % 2 <sup>e</sup> année licence H 70 %	Conc. 2 <sup>e</sup> cycle F 74 % C.A.P.C.E.G. H 73 % Conc. 2 <sup>e</sup> cycle H 71 % C.A.P.C.E.G. F 70 %
40 à 50 % .....	Maîtrise H 49 % D.U.E.L. F 49 % 3 <sup>e</sup> cycle F 49 % 1 <sup>er</sup> an. D.U.E.L. F 46 %	3 <sup>e</sup> cycle F 42 % D.U.E.L. F 41 %	Licence F 49 %	Licence F 47 %	Licence H 45 % D.U.E.S. F 42 %
Moins de 40 % .	Maîtrise F 38 % Licence F 37 %				Maîtrise F 38 % Licence F 32 %



Du côté des emplois enseignants, le niveau d'insatisfaction est directement dépendant du degré de sécurité de l'emploi occupé : les maîtres auxiliaires, qui représentent la situation la plus médiocre, sont de loin les plus mécontents de leur situation professionnelle, la proportion de satisfaits se répartissant entre 10 et 25 % environ. Il en est de même pour les adjoints d'enseignement. En revanche, les professeurs titulaires — certifiés, agrégés ou P.E.G.C. — se déclarent satisfaits de leur emploi en moyenne à 70 %, à l'exception des littéraires certifiés et professeurs d'enseignement général de sexe masculin qui se montrent relativement moins satisfaits (54 et 42 % seulement sont satisfaits).

Mais le niveau de satisfaction est largement dépendant des espoirs qui se sont formés au cours des études : ainsi, si les professeurs d'enseignement général des collèges se déclarent satisfaits de leur emploi lorsqu'ils ont arrêté leurs études au niveau du premier cycle, en revanche, le fait d'avoir obtenu un diplôme de second cycle semble dans ce cas constituer une source importante de déception : 30 % seulement des licenciés masculins scientifiques, occupant un emploi de P.E.G.C. sont satisfaits, 13 % des femmes titulaires de la maîtrise de Sciences. Quant aux littéraires, les P.E.G.C. satisfaits de leur emploi sont relativement moins nombreux lorsqu'ils possèdent un diplôme de second cycle (60 % des licenciés contre plus de 70 % pour les littéraires féminines possédant uniquement le C.A.P.C.E.G. ou également un D.U.E.L.).

Ainsi, se vérifie le caractère très subjectif du niveau de satisfaction de l'emploi occupé : le degré d'insatisfaction dépend directement de l'écart qui existe entre la formation reçue et le statut de l'emploi occupé, particulièrement dans les emplois de la fonction publique et de l'enseignement ; lorsque cet écart est trop fort, il entraîne une insatisfaction très élevée, génératrice de problèmes importants.

On a vu au cours de l'étude qu'il était possible d'établir une certaine corrélation entre la spécialité du diplôme et la situation professionnelle (emploi occupé, revenus...). Cette différenciation, en fonction de la spécialité du diplôme, induit des niveaux de satisfaction ou d'insatisfaction très différents selon les spécialisations. On peut ainsi observer que les diplômés des deux sexes d'Histoire et de Lettres modernes, d'Anglais pour les hommes et d'Allemand pour les femmes semblent peu satisfaits de leur emploi. Il en va de même des sociologues masculins mais les femmes ainsi que les psychologues des deux sexes semblent en revanche relativement satisfaits. Quant aux juristes et économistes, les niveaux de satisfaction deviennent très élevés pour les diplômés de sexe masculin, quelle que soit la spécialité de formation. Tout au plus peut-on observer une satisfaction plus faible pour les diplômés spécialistes d'économie du travail, du développement ou d'économie internationale.

Pour les diplômés scientifiques enfin, les degrés de satisfaction diffèrent grandement entre les spécialités. Ainsi si les Mathématiques, l'Informatique, la Physique conduisent à des emplois qui semblent satisfaire les diplômés, en revanche, l'insatisfaction est quasi-unanime parmi les spécialistes de Biologie, de Sciences naturelles et pour les femmes chimistes.

TABLEAU 54

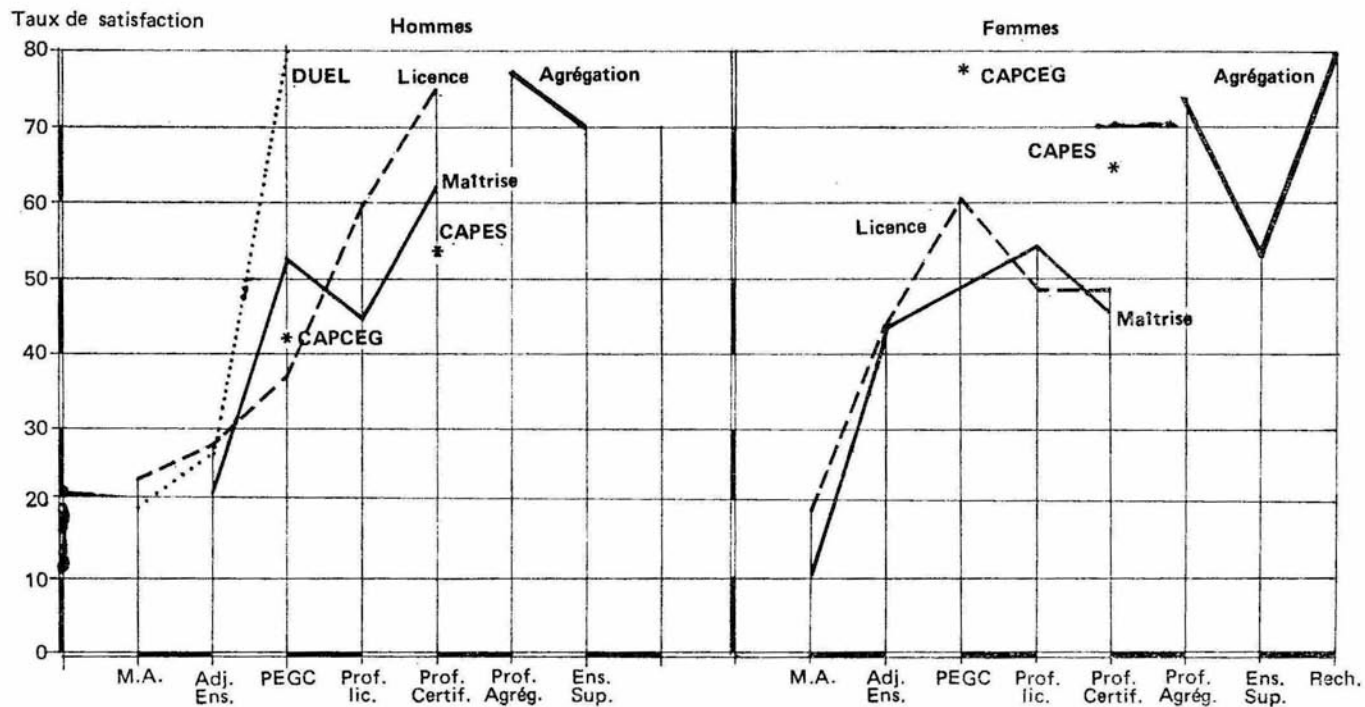
Satisfaction élevée (plus de 70 %) et faible satisfaction (moins de 35 %) de l'emploi occupé en fonction de la spécialité du diplôme obtenu et du sexe

Taux de satisfaction	Lettres	Sciences humaines	Droit	Sciences économiques	Sciences
Plus de 70 % ..		Psycho H 86 %	Droit privé H 86 %  Droit, spéc. non précisée H 71 %	Eco. appl. H 92 %  Econométrie H 83 %  Eco., spéc. non précisée H 74 %	Informatique H 84 %  Phys. chim. H 80 %  Math. appl. H 71 %  Spéc. non précisée H 70 %
Moins de 35 % ..	Lettres mod. F 35 %  Histoire F 35 %  Histoire H 31 %  Philo F 31 %  Spéc. non précisée F 24 %				Spéc. non précisée F 32 %  Chimie F 28 %  Biologie H 26 %  Biologie F 19 %  Sc. naturelles H 14 %

**TAUX DE SATISFACTION EN FONCTION DE L'EMPLOI OCCUPE**  
(selon le sexe et le diplôme obtenu)

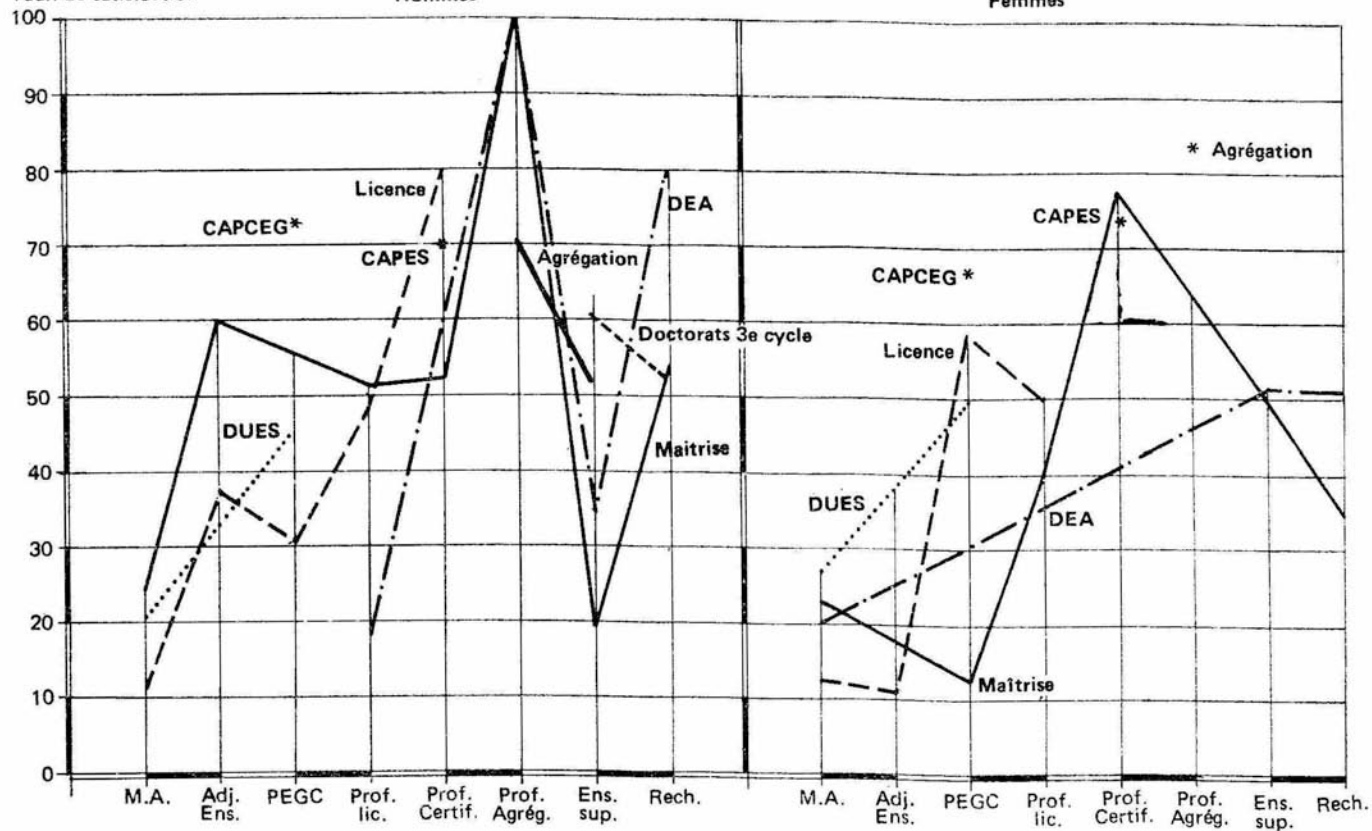
Emplois de l'enseignement et de la recherche

**LETTRES**



# SCIENCES

Taux de satisfaction



## Proportion des étudiants littéraires et scientifiques exerçant

(en % par sexe, diplôme et catégorie d'emploi)

Sexe	Emplois occupés	Diplômes obtenus	
	Hommes	80 - Enseignement supérieur et recherche ..... 800 - Sciences exactes et naturelles : enseignement ..... - Sciences exactes et naturelles : recherche .....	
81-82 - Enseignement du premier et du second degré .....  811 - Prof. du second degré : disciplines scientifiques et maths : agrégés ..... - Prof. du second degré : disciplines scientifiques et maths : certifiés ..... - Prof. du second degré : disciplines scientifiques et maths : licenciés .....  815 - Maîtres auxiliaires ..... - P.E.G.C. .... - Instituteurs ..... - Adjoints d'enseignement .....			
Femmes		80 - Enseignement supérieur et recherche ..... 800 - Sciences exactes et naturelles : enseignement ..... - Sciences exactes et naturelles : recherche .....	
		81-82 - Enseignement du premier et du second degré .....  811 - Prof. du second degré : disciplines scientifiques et maths : agrégés ..... - Prof. du second degré : disciplines scientifiques et maths : certifiés ..... - Prof. du second degré : disciplines scientifiques et maths : licenciés .....  815 - Maîtres auxiliaires ..... - P.E.G.C. .... - Instituteurs ..... - Adjoints d'enseignement .....	

1 emploi enseignant et satisfaits de leur emploi

Lettres						Sciences							
D.U.E.L.	Licence	Maîtrise	C.A.P.E.S.	Agrégation	C.A.P.C.E.G.	D.U.E.S.	Licence	Maîtrise	D.E.A.	Doctorat 3 <sup>e</sup> cycle	C.A.P.E.S.	Agrégation	C.A.P.C.E.G.
				<b>70,4</b>			[50] [62]	[19,5] 54,2	34,8 79,9	60,5 52,2		51,5	
	<b>75,0</b> 59,4	62,9 45,0	53,8	<b>77,2</b>			[79,6] 48,9	[100] 52,9 51,6	[100] [17,9]		69,9	<b>75,1</b>	73,1
19,5 80,8 61,6] 27,0	23,2 37,6	52,7			42,5	21,1 46,2	11,0 30,8 [80,6] [37,7]	24,3					71,3
		27,9 21,9						[60]					
				53,8 <b>78,9</b>				34,2	51,7 [50,6]	[56,5]			
	48,3 48,8	45,2 54,3	64,1	<b>73,9</b>				<b>77,2</b> 40,1			<b>73,6</b>	<b>84,6</b>	
<b>72,3</b> 51,2	18,7 60,6 [34,9] 43,9	11,1 43,5				27,0 49,3 [44,4]	49,7 12,6 58,6 11,4		[20,0]	[45,9]			67,9

Ces résultats sont tout à fait cohérents avec les situations objectives : qu'il s'agisse des conditions d'études ou d'emploi, les situations respectives des différents étudiants des diverses disciplines se sont toujours ordonnées de la plus favorable vers la moins favorable en plaçant les économistes, puis les juristes au sommet, les étudiants en Sciences humaines en position intermédiaire, et au bas de l'échelle et avec une différenciation supplémentaire selon les sexes, les hommes scientifiques, puis littéraires, les femmes scientifiques et enfin les étudiantes littéraires.

Mais des différences existent également dans le degré de satisfaction selon le niveau du diplôme obtenu avant la sortie de l'Université. Si l'on exclut les littéraires et les scientifiques, le niveau de satisfaction s'accroît avec le niveau du diplôme. Seules exceptions, les étudiants en Lettres et en Sciences ayant abandonné les études universitaires avec le premier cycle incomplet ou complet, ou sans aucun examen, semblent relativement plus satisfaits de leur emploi que les étudiants diplômés du second cycle. Ce phénomène qui confirme bien le caractère subjectif de telles appréciations, peut paraître à première vue paradoxal. En fait, on peut penser que les critères d'appréciation de l'emploi diffèrent selon la durée des études. En effet, les projets professionnels et les attentes se précisent au cours des études si bien que les jeunes abandonnant les études rapidement n'éprouvent pas la même déception devant la médiocrité de leurs premiers emplois que les diplômés de licence ou de maîtrise. On observe également un degré élevé de satisfaction pour les titulaires des concours de l'enseignement (C.A.P.C.E.G., C.A.P.E.S., agrégation).

Ainsi, les diplômés élevés de Sciences économiques et de Droit conduisent à des emplois qui semblent donner satisfaction à leurs titulaires, de même que les concours de l'enseignement. A l'opposé, au niveau le plus faible de satisfaction, on retrouve les femmes littéraires et scientifiques diplômées de second cycle. Cependant, on se souviendra de l'importance des autres formations, en particulier des diplômes d'ingénieurs, effectuées par les étudiants scientifiques du premier cycle de sexe masculin : leur appréciation sur l'emploi occupé ne se fonde pas en effet sur des critères ayant trait aux études universitaires générales mais bien sur le diplôme « extra-universitaire » possédé qui conditionne l'accès à certains emplois de haut niveau.

## 1.2. Les raisons d'insatisfaction de la situation professionnelle

Intéressantes aussi sont les raisons de l'insatisfaction professionnelle. Si cette dernière demeure relativement floue (1), les raisons les plus souvent indiquées confirment exactement les situations professionnelles objectives : salaires médiocres, perspectives insuffisantes de promotion, niveau de l'emploi ne correspondant pas au niveau des études effectuées ; enfin, pour les diplômés des seconds cycles littéraires et scientifiques, l'insécurité de l'emploi occupé est également l'une des raisons les plus fréquemment indiquées ; cette dernière raison fait référence aux situations très précaires des enseignants non titulaires qui sont, on le sait, très nombreux parmi ces diplômés : maîtres auxiliaires, adjoints d'enseignement.

---

(1) Beaucoup d'étudiants s'étant déclarés insatisfaits n'ont cependant indiqué aucune raison précise d'insatisfaction.

Enfin, parmi les économistes de sexe féminin, le manque d'intérêt pour le travail effectué a été également souvent indiqué. Si l'on se souvient de la relative proximité des situations professionnelles masculines et féminines des diplômés en Sciences économiques, il semble donc, qu'indépendamment des appellations d'emplois identiques (2), les tâches effectivement confiées aux femmes soient les moins intéressantes.

Autre phénomène important, le sentiment d'occuper un emploi sous-qualifié par rapport au diplôme obtenu demeure relativement fréquent aussi bien parmi les hommes que parmi les femmes.

Au total, ces différentes raisons principalement indiquées par les étudiants peu satisfaits de leur emploi témoignent et confirment la fragilité et la médiocrité de certaines situations professionnelles obtenues à l'issue des études universitaires.

En outre, si l'examen respectif des situations masculines et féminines semblait indiquer une supériorité des premiers sur les secondes, la similitude des raisons de mécontentement entre les uns et les autres confirme l'existence des mêmes difficultés sur le marché du travail, celles-ci étant seulement plus importantes pour les femmes.

(2) Elles sont d'autant plus identiques qu'il s'agit pour plus de la moitié, d'hommes et de femmes ayant obtenu le même concours de la fonction publique, donc en principe occupant les mêmes fonctions.



## 2. LA CORRESPONDANCE EMPLOI-FORMATION PERÇUE PAR LES ANCIENS ETUDIANTS

La notion de correspondance entre l'emploi et la formation est une notion qui ne doit pas être prise à la lettre. Elle est en effet largement contestée aujourd'hui. Les premiers responsables de la planification avaient développé une analyse des relations existant entre le système éducatif et le système productif qui reposait essentiellement sur une approche de type comptable, celle des prévisions de main-d'œuvre. Une telle perspective plaçait ainsi nécessairement le système éducatif dans la dépendance du second, une correspondance étroite devant permettre à la formation de répondre aux besoins en main-d'œuvre de l'économie.

Cette démarche suppose qu'à un certain groupe d'emplois donné correspond une qualification donnée. Et cette qualification, condition essentielle d'accès à l'emploi, est composée d'éléments qui sont susceptibles d'être donnés par la formation explicite. Ainsi à un emploi ou groupe d'emplois déterminé correspondrait une formation précise. Cette manière de penser reposait essentiellement sur l'idée que la division du travail existante était une contrainte où le rôle de la technologie semblait déterminant. Cette logique conduisait à une analyse en termes de correspondance stricte entre des emplois et des formations.

Les recherches récentes ont largement remis en question ces hypothèses : les structures d'emplois aussi bien que les contenus d'emplois sont très diversifiés et obéissent à des règles beaucoup plus complexes où la technologie ne constitue que l'un des éléments à côté de la gestion du personnel ou de la gestion de la production...

En fait, la diversité des situations rend très contestable ce type d'analyse et la complexité des relations entre les formations et les emplois interdit toute approche en termes d'adéquation formation-emploi. Des combinaisons multiples existent et cette notion d'adéquation ou de correspondance ne peut garder sa signification que s'il existe des catégories d'emplois et de formations larges et distinctes les unes des autres (3). Cela revient ainsi à limiter l'analyse sur des points précis du système éducatif et du système productif ou à replacer cette notion de correspondance dans le cadre d'une adéquation entre l'individu et son emploi. A fortiori, la réponse d'un individu à cette question de correspondance entre sa formation et son emploi est largement subjective et ne doit en rien préjuger de l'adéquation entre telle formation universitaire et tel emploi occupé. En d'autres termes, ces appréciations ne peuvent en aucun cas constituer une mesure ou un indicateur de performance de telle formation déterminée sur le marché du travail. Par ailleurs, toute population étudiante possédant un diplôme donné est loin d'être homogène : on a déjà suffisamment insisté dans cette étude sur l'importance des facteurs de différenciation que constituent le sexe et l'origine sociale aussi bien dans le système éducatif que sur le marché du travail pour ne pas y revenir ici.

D'une manière générale, on constate que plus de la moitié des étudiants et étudiantes estiment que leur emploi correspond à leur formation. Si l'on excepte quelques cas pour certains niveaux, il n'apparaît pas de différences importantes

---

(3) Pour une discussion générale sur ce sujet, voir J. VINCENS, **Insertion des jeunes dans la vie active et planification de l'éducation**. CEREQ, Document ronéoté, avril 1976.

entre les deux sexes (4). Mais surtout on observe que les diplômés du second cycle ou du troisième cycle sont relativement plus nombreux à avoir indiqué une correspondance entre leur formation et leur emploi.

Cependant, ce sont surtout les raisons pour lesquelles les étudiants ont accepté un emploi qu'ils estiment ne pas correspondre à leur formation, qui présentent le plus d'intérêt. Sous ce rapport, les motifs sont largement diversifiés comme l'indique la rubrique « autres raisons » qui représente une part importante de réponses, particulièrement dans les niveaux de diplôme les plus bas. En fait, le détail de ces autres raisons recoupe plus ou moins les raisons d'interruption des études, la nécessité de gagner rapidement sa vie et les difficultés financières imposant un « choix » professionnel rapide à certains étudiants. A partir de la fin du premier cycle cependant, l'une des raisons devient dominante : il s'agit du manque de place dans la spécialité. La limitation des débouchés professionnels propres à certaines spécialités est ainsi jugée directement responsable de l'inadéquation entre la formation et l'emploi ; encore cette raison a-t-elle été moins indiquée par les économistes et les juristes que par les autres étudiants. Or, ce sont précisément les deux formations qui conduisent aux emplois les plus diversifiés et à des situations professionnelles qui semblent les plus favorables.

En définitive, les formations aussi générales et peu diversifiées (5) que sont les études juridiques et économiques et conduisant à une gamme d'emplois très vaste dans les différents secteurs de l'économie sont, de l'avis même des étudiants, beaucoup plus susceptibles de réaliser l'adéquation formation-emploi que des formations spécialisées de Lettres et de Sciences exactes. La notion d'adéquation entre les formations et les emplois est donc entièrement à redéfinir, au moins en ce qui concerne les formations supérieures.

---

(4) Tout au plus peut-on déceler une proportion légèrement plus faible des femmes qui estiment que leur emploi correspond à leur formation ; en particulier pour les femmes économistes.

(5) On se souviendra des quelques spécialités très larges qui caractérisent ces études, par contraste avec la grande quantité des spécialisations littéraires et scientifiques.

### 3. LE JUGEMENT SUR LA FORMATION UNIVERSITAIRE

Phénomène intéressant, l'insatisfaction explicite au regard de la formation reste relativement faible. En outre, elle décroît très rapidement avec l'élévation dans les études.

A l'opposé, le niveau de satisfaction de la formation reçue reste également très faible bien qu'il s'accroisse avec le niveau du diplôme obtenu.

En fait, la grande majorité des étudiants se situe en position intermédiaire : plus de la moitié estime la formation universitaire moyennement satisfaisante.

La critique de la formation universitaire reste très modérée. Si l'on rapproche ce jugement de celui sur l'emploi, il apparaît que les étudiants et étudiantes expriment plus volontiers leur satisfaction (et leur non-satisfaction pour les secondes) vis-à-vis de l'emploi que vis-à-vis de la formation. La satisfaction générale de l'emploi occupé, très relative pour les étudiantes, est à mettre en parallèle avec le caractère très flou de l'appréciation portée sur la formation.

Cependant, les raisons invoquées comme causes d'insatisfaction de la formation reçue se concentrent essentiellement autour de deux thèmes : l'aspect trop théorique de cette formation et le mauvais équilibre existant dans son contenu.

Le premier reproche qui est fait à la formation concerne ainsi son manque de portée pratique et son ouverture insuffisante vers le « concret ». Au moment où l'on parle de professionnalisation des études universitaires et de création de nouvelles filières à finalité plus professionnelle, cette observation est importante. Mais les étudiants sont également sensibles à l'organisation des différents éléments de la formation et à un bon équilibre entre eux.

La critique souvent formulée à l'égard de la formation trop générale, n'apparaît pas déterminante pour la plupart des étudiants : tout au plus peut-on relever que cette raison a été indiquée plus volontiers par les étudiants et étudiantes en Sciences humaines, en Droit et en Sciences économiques que par les autres. A l'inverse, l'aspect trop spécialisé de la formation a été plus ressenti par les scientifiques et surtout par les littéraires.

Ces observations renvoient à l'analyse que nous avons faite ci-dessus à propos de la multiplicité des spécialités qui caractérise l'organisation des études de Lettres et de Sciences et de leur hyper-spécialisation qui contraste avec les quelques spécialisations très larges des études juridiques et économiques.

#### 4. LE BESOIN DE FORMATION COMPLEMENTAIRE

La quasi-totalité des étudiants et étudiantes (90 % environ) estiment qu'une formation complémentaire leur serait nécessaire. On enregistre peu de variation entre les différents niveaux, disciplines et sexes.

Le besoin d'une formation complémentaire est donc un phénomène général qui semble unanimement souhaité par l'ensemble des étudiants.

On se souvient que plus de la moitié des étudiants étaient moyennement satisfaits de la formation universitaire qu'ils avaient reçue. Ces résultats sont donc cohérents : la formation reçue apparaît pour beaucoup insuffisante ou incomplète et nécessite une formation complémentaire, y compris pour ceux et celles qui ne se sont pas explicitement déclarés insatisfaits de la formation universitaire. Au moment où de nombreuses Universités mettent en place des formations courtes (un an en général) à finalité professionnelle très marquée et destinées à préparer à la vie professionnelle les étudiants qui quittent l'Université avec les diplômes des filières traditionnelles, cette observation montre que ces tentatives semblent aller dans le sens souhaité par la plupart des étudiants.

Les finalités professionnelles sont l'objectif essentiellement recherché dans cette formation complémentaire : le souci d'une meilleure adaptation à l'emploi occupé constitue le but le plus indiqué par les étudiants et étudiantes : 40 à 50 % en moyenne. Cette proportion atteint même 60 à plus de 70 % pour les professeurs titulaires du C.A.P.C.E.G., du C.A.P.E.S. et de l'agrégation.

La recherche d'une ouverture plus large des débouchés potentiels constitue ensuite le second objectif le plus indiqué par les étudiants. La formation complémentaire apparaît comme susceptible d'accroître les possibilités d'emplois de certains étudiants. Cependant, une faible partie des étudiants et étudiantes espère trouver un emploi ou en changer grâce à un tel supplément de formation (10 % et moins de 10 % respectivement pour ces deux objectifs). Ce résultat est tout à fait cohérent avec les taux d'activité que nous avons observés ci-dessus.

La recherche d'une promotion se révèle être surtout le fait des étudiants ayant abandonné les études universitaires au niveau du premier cycle.

Mais si l'essentiel des finalités de la formation complémentaire se polarise ainsi autour de l'activité professionnelle, une proportion non négligeable n'y voit cependant qu'un but désintéressé d'accroissement de la culture générale et n'attend aucune valorisation de cette formation post-universitaire.

Si les objectifs de formation complémentaire s'organisent tous ainsi autour du champ d'activités professionnelles de chacun et chacune, il reste cependant à se demander quelles sont les formations précises que désirent recevoir les étudiants.

Les résultats sont également cohérents : les souhaits les plus fréquents portent essentiellement sur la recherche d'une formation voisine de leur spécialisation ou sur un complément de formation.

Ces objectifs de formation rejoignent donc les finalités professionnelles qui étaient à la base du besoin de formation complémentaire. Ainsi, l'acquisition

de connaissances dans des disciplines complémentaires de la discipline de formation s'inscrit parfaitement dans le souci principal d'être mieux adapté à son emploi. On n'oubliera pas, en particulier, le désir quasi-unanime des enseignants de recevoir une formation complémentaire portant sur la Pédagogie, la Psychologie et les Sciences de l'éducation en général.

Le second élément de formation également souvent souhaité par les étudiants concerne la connaissance des applications techniques. Ce souci rejoint parfaitement le principal reproche qui était fait à la formation universitaire, celui d'être trop théorique. La recherche d'une formation complémentaire à la formation universitaire, de nature plus « technique » s'inscrit ainsi dans la nécessaire ouverture des études vers le « concret ».

Un complément de formation en langues vivantes a ensuite retenu l'attention ainsi que diverses autres spécialités ; quant à l'initiation à des techniques nouvelles, elle arrive au dernier rang des souhaits des anciens étudiants et étudiantes.

Ainsi, l'on constate dans les appréciations des étudiants et étudiantes sur leur formation et leur emploi une très grande cohérence ; la formation universitaire leur paraît insuffisante pour bien occuper leur emploi et afin d'être mieux armés ils attendent d'une formation complémentaire des éléments qui, tout en restant proches de leur spécialisation, leur permettent de combler les lacunes de celle-ci : disciplines complémentaires et formations plus techniques.

## **CONCLUSION**

Au terme de cette étude, il se confirme que l'analyse des débouchés professionnels des étudiants à la sortie des Universités est d'une très grande complexité.

Dans l'introduction, nous rappelions les différentes questions auxquelles l'utilisation professionnelle d'un diplôme renvoyait. Au moment de conclure, c'est un bilan général sur la situation et le rôle des Universités dans les mécanismes d'accès aux diplômes et d'accès aux emplois qualifiés qui semble s'imposer.

**• La population étudiante est une population hétérogène : dès l'accès à l'enseignement supérieur, le sexe et l'origine sociale conjuguent leurs effets dans les mécanismes de l'orientation.**

Les analyses de la première partie démontrent amplement le caractère hétérogène de la population des étudiants sortant des Universités. Premier principe de différenciation, le système éducatif lui-même oriente et sélectionne dès l'enseignement du second degré : son fonctionnement même induit ainsi des flux d'élèves et d'étudiants qui sont fortement différenciés.

Comment nier en effet l'influence de l'origine scolaire sur l'accès à l'enseignement supérieur et sur l'orientation entre les différentes filières ? Objectivement, les mécanismes d'orientation qui opèrent au cours des études secondaires, et particulièrement dès la fin de la classe de troisième, conditionnent directement la poursuite ultérieure d'études supérieures. Bien plus, de la nature même de l'enseignement secondaire suivi — technique long, série du baccalauréat — dépendent étroitement le type et la nature des études supérieures et universitaires poursuivies. Si les itinéraires suivis dans le système éducatif procèdent ainsi de principes d'orientations et d'exclusions successives qui trouvent leur source dans des critères de réussite scolaire, il est non moins évident que d'autres variables introduisent de nouveaux principes de différenciation. Ces autres déterminismes, qui dépassent largement le cadre du système d'enseignement, conditionnent tout aussi sûrement les choix éducatifs des familles. L'origine sociale aussi bien que le sexe jouent un rôle déterminant dans la répartition des élèves entre les différents enseignements. En effet, comment ne pas rappeler que l'utilisation du système d'enseignement se réfère à un ensemble de normes, d'habitudes, de traditions socio-culturelles qui demeurent étroitement liées à la valorisation professionnelle attendue de telle ou telle formation.

Les enfants d'origine populaire, déjà fortement sélectionnés, sont pratiquement absents des filières les plus « valorisées » (grandes écoles, écoles d'ingénieurs

mais aussi études médicales et à un moindre degré le Droit et les Sciences économiques) ; à l'inverse, ils se concentrent dans les études courtes comme les I.U.T. ou les études littéraires et à un degré moindre dans les études de Sciences exactes. Ainsi existe-t-il une sorte de hiérarchie des formations supérieures qui correspond à une hiérarchie sociale parallèle. Mais cette différenciation selon l'appartenance sociale se double d'une différenciation selon les sexes : les modèles socio-culturels dominants qui s'imposent aux femmes les orientent massivement vers les études littéraires quelle que soit leur classe sociale ; à l'inverse, les hommes d'origine modeste compensent cette situation en s'orientant plus volontiers vers les filières scientifiques et plus « prestigieuses ».

• **Le déroulement même des études supérieures et universitaires introduit de nouvelles différenciations : abandons des études universitaires, réorientation, autres formations extra-universitaires, activité professionnelle pendant les études sont autant de critères supplémentaires agissant sur les mécanismes d'accès aux diplômes puis sur la vie professionnelle.**

Mais surtout, le rôle de l'Université ne peut être compris sans une analyse de l'articulation des différentes filières entre elles, des différents cursus suivis par les étudiants et également de la situation de ces derniers vis-à-vis de l'activité salariée. Sous ce rapport, l'Université apparaît bien comme un immense carrefour.

Qu'il s'agisse des différentes filières tout d'abord, l'importance des doubles diplômes — universitaires et extra-universitaires — témoigne de la fréquence des changements de filières pour une partie de la population universitaire. Celle-ci atteint ainsi un étudiant sur deux parmi ceux ayant abandonné les études scientifiques sans y avoir obtenu un examen, le quart étant titulaire par ailleurs d'un titre d'ingénieur. L'inscription à l'Université apparaît pour beaucoup d'étudiants comme une garantie : si les autres études entreprises réussissent, les études universitaires seront abandonnées, éventuellement pour y revenir plus tard, à un niveau supérieur. Elles constituent souvent également des études complémentaires. Ces différents itinéraires de formation déterminent des populations qui se différencient largement sur le marché du travail. Malheureusement, ceux-ci restent encore très mal connus et nécessiteraient des études spécifiques.

Mais les interruptions d'études, le passage dans d'autres filières d'enseignement, le retour à des études universitaires se combinent également avec l'existence d'une forte population d'étudiants salariés. Tous ces facteurs qui intègrent plus ou moins les critères d'appartenance sociale et de sexe, ont une influence déterminante sur le niveau et la structure des sorties de l'enseignement universitaire. Au demeurant, n'avons-nous pas montré le handicap que représente le travail à temps plein parallèlement aux études alors qu'il atteint précisément beaucoup plus les enfants d'origine populaire que les autres ? Si l'on peut se féliciter de cette ouverture de l'Université aux travailleurs, l'activité à temps plein constitue un important facteur d'inégalité.

Le taux des bourses d'enseignement supérieur conduit bon nombre d'étudiants des familles les plus modestes à prendre une activité salariée, handicap supplémentaire s'ajoutant au handicap culturel d'origine. Facteur de retards, cette activité accroît la durée normale d'obtention d'un diplôme. Or, l'âge est un



déterminant important de la poursuite d'études et de leur interruption. L'activité professionnelle n'est-elle pas la raison essentielle de cette interruption indiquée par la plupart des étudiants et étudiantes ?

Les conditions d'accès à l'Université puis les conditions de déroulement des études et d'obtention des diplômes sélectionnent des populations aux caractéristiques très différentes : la multiplicité des situations subsiste indépendamment des diplômes et la formation n'a qu'en partie cet effet d'homogénéisation qu'on lui prête souvent.

**• Les différentes populations étudiantes se situent de manière très originale sur le marché du travail : le processus d'insertion professionnelle est complexe et non linéaire et la diversité des itinéraires procède d'une réalité sociale qui déborde largement le cadre de la simple relation formation-emploi.**

A niveau de diplôme équivalent et pour une même spécialisation, chacune des populations de diplômés — ou de non diplômés — demeure très hétérogène et ces différenciations vis-à-vis du marché du travail conditionnent directement les situations professionnelles accessibles. Le marché du travail intègre en effet l'ensemble des caractéristiques des différentes forces de travail élaborées que livre l'Université.

Le processus d'accès à l'emploi se révèle ainsi beaucoup plus complexe qu'une simple relation entre des formations et des emplois. L'arrêt des études universitaires ne revêt pas en effet la même signification pour tous les étudiants : si l'entrée dans la vie active reste l'objectif essentiel, une partie d'entre eux cependant n'envisage de prendre aucune activité ; la raison principale en est la poursuite d'études extra-universitaires dont les finalités sont souvent professionnelles, tandis que les raisons familiales sont plus volontiers indiquées par les étudiantes. Qu'on ne se y trompe pas cependant, les taux d'inactivité masculins et féminins ne sont pas significativement différents et demeurent inférieurs à 10 %.

Que penser des étudiants déjà engagés dans la vie professionnelle pendant leurs études ? Pour beaucoup d'entre eux, le passage à l'Université n'entraîne pas de changement d'employeur. Et cependant la formation universitaire est bien perçue comme un instrument de leur formation professionnelle : les objectifs de la formation qui ont été les plus indiqués concernent en effet la recherche d'une promotion ou d'un complément de formation pour être plus apte à tenir son emploi aussi bien que pour faciliter le changement d'emploi.

Mais pour la majorité des étudiants, l'entrée dans la vie active se fait à l'issue des études universitaires. La recherche d'un emploi constitue donc l'un des éléments essentiels du processus d'accès à l'emploi. Si le temps moyen de recherche apparaît comme relativement élevé, de l'ordre de 4 à 6 mois, il demeure relativement stable, quels que soient le niveau et la discipline du diplôme obtenu. Tout au plus peut-on déceler un temps de recherche légèrement supérieur pour les femmes : 4 à 5 mois pour les hommes contre 5 à 6 mois pour celles-ci. Observation importante qui indique que la multiplicité des situations semble n'avoir aucune incidence sur la durée de recherche d'un emploi.

**• Une population présentant un taux d'activité élevé : l'insertion professionnelle est réalisée.**

La faiblesse du chômage aussi bien que le niveau élevé des taux d'activité dans la population étudiante montre à l'évidence que l'insertion professionnelle a été réalisée. Pour le taux d'activité, il ne pouvait en être autrement si l'on considère l'âge moyen au moment de la sortie (23-24 ans) de cette population adulte, donc subissant une pression sociale importante pour prendre une activité, outre les contraintes matérielles et familiales qui s'imposent souvent avec l'avancement en âge. Dès lors, le problème est surtout de connaître la nature des emplois occupés par les anciens étudiants et leur mode d'accès.

Pour l'essentiel, ce sont des voies informelles — démarches personnelles et relations — qui ont surtout permis à chacun de trouver un premier emploi. Cependant, les concours ont un peu plus souvent été utilisés par les enfants d'origine modeste tandis que les enfants des milieux privilégiés ont eu plus fréquemment recours au réseau de relations familiales. Ainsi, les moyens d'accès aux différents emplois se différencient aussi en fonction de l'appartenance de classe. Le niveau et la spécialité du diplôme ne constituent que des éléments parmi d'autres qui conditionnent l'accès aux différents emplois. Sous ce rapport, on peut dire que la formation constitue une condition nécessaire mais non suffisante pour accéder à certains emplois exigeant une formation supérieure.

**• Globalement et contrairement à une opinion commune, le marché du travail articule étroitement discipline de formation et groupe d'emplois : concentration sectorielle des débouchés.**

C'est ce que confirme l'analyse des différents emplois occupés par la population étudiante. La répartition des débouchés professionnels des étudiants est caractérisée par une importante sélectivité et une concentration sectorielle en fonction des différentes disciplines de formation : l'enseignement pour les littéraires et les scientifiques, les emplois administratifs et de l'administration pour les juristes et les économistes, les métiers des services médico-sociaux pour les spécialistes de Sciences humaines, les emplois de cadres techniques supérieurs pour les scientifiques et les économistes. Mais, par-delà cette articulation étroite entre discipline de formation et groupe d'emplois, se manifeste l'action de plusieurs principes de différenciation, en particulier du sexe, de la formation, de l'itinéraire de formation et de l'origine sociale. L'éventail des différentes situations d'activité professionnelle se révèle ainsi beaucoup plus diversifié.

**• Cependant beaucoup d'anciens étudiants ont des emplois présentant une grande précarité : les auxiliaires.**

Pour les emplois de l'enseignement, le niveau des emplois s'articule étroitement avec celui des diplômes obtenus : instituteurs pour le premier cycle, puis professeurs d'enseignement général des collèges, professeurs du second degré pour les diplômés du second cycle, recherche et enseignement supérieur au-delà. Mais à l'intérieur de cette répartition, la plus ou moins grande précarité des emplois occupés introduit une différenciation essentielle : l'auxiliaire. L'importance des emplois de non titulaires — instituteurs remplaçants et surtout maîtres-

auxiliaires — sans aucune sécurité d'emploi ni perspectives de progression professionnelle, interdit de faire preuve d'un optimisme excessif.

Certes, la majorité des étudiants s'est bien insérée dans la vie professionnelle, mais la faiblesse du chômage et les taux élevés d'activité ne doivent pas faire oublier la fragilité des situations d'une partie importante d'entre eux. Leur avenir professionnel est en effet des plus limités, en l'absence de la réussite à un concours de recrutement pour l'enseignement ; mais les postes mis au concours annuellement ne laissent pas espérer de débouchés importants puisque l'on assiste à une concurrence accrue entre des candidats de plus en plus nombreux pour des postes dont le nombre est resté relativement stable depuis ces dernières années. C'est dire que les débouchés traditionnels des études littéraires et scientifiques se sont réduits. La fin du recours à l'auxiliarat par le ministère de l'Éducation pose ainsi le problème de l'ouverture de nouveaux débouchés professionnels. Comment nier cependant que ces problèmes atteignent plus les femmes que les hommes ?

#### • Les difficultés d'accès des femmes aux emplois les plus élevés et les plus valorisés.

Si l'orientation des économistes vers les emplois administratifs est plus faible, la nature des emplois demeure très voisine de celle des emplois des juristes. L'orientation vers les métiers administratifs du secteur privé devient dominante, mais on y observe la même médiocrité des situations féminines, les emplois de cadres étant pratiquement réservés aux diplômés de sexe masculin, tandis que les emplois féminins sont de statut inférieur.

Ainsi, comme pour les métiers de l'enseignement, s'observe pour les emplois administratifs une nouvelle discrimination vis-à-vis des débouchés féminins : leur relégation dans les emplois traditionnellement féminins du secrétariat, leur faible accès aux emplois de cadres démontrent avec force l'influence déterminante des facteurs sociaux et culturels sur les carrières professionnelles.

#### • Une mobilité sociale limitée.

Par ailleurs, nous avons mis en évidence la liaison existant entre l'origine sociale et la répartition des emplois occupés : celle-ci se manifeste par une diversification plus importante des emplois dans les différents secteurs de l'économie à mesure que l'on s'élève dans la hiérarchie sociale. Les étudiants des milieux les plus modestes demeurent les plus sensibles à l'étroitesse des débouchés professionnels : concentration accrue dans les emplois enseignants et dans les emplois administratifs et de l'administration. À l'inverse, l'accès à certains emplois à statut social « prestigieux » — enseignement supérieur et professions juridiques par exemple — demeure pratiquement réservé aux seuls enfants et en particulier aux fils des classes supérieures.

À des degrés variables selon le sexe, la discipline de formation et le niveau du diplôme obtenu se vérifie cette reproduction sociale au regard des emplois tenus par les anciens étudiants. Si l'on fait référence à la théorie de la segmentation du marché du travail, on peut dire que les critères d'accès aux différents

segments intègrent non seulement l'exigence d'un diplôme mais également une appartenance sociale. Le problème de l'accès à l'enseignement supérieur ne représente donc que l'un des aspects de sa démocratisation. En définitive, les possibilités de mobilité ascendante à travers les échelles verticales des emplois restent limitées en fonction des classes sociales.

- **Les professions enseignantes sont la caractéristique essentielle du marché du travail féminin.**

L'orientation accrue des femmes vers les métiers enseignants s'accompagne d'une proportion plus élevée de non titulaires. Par là même s'affirme la permanence des modèles socio-culturels et la situation défavorable des femmes sur le marché du travail.

L'orientation professionnelle prise par les étudiants des autres disciplines est caractérisée par une faible présence dans les métiers de l'enseignement ; les étudiantes en particulier issues du premier cycle universitaire demeurent cependant relativement nombreuses à occuper des emplois d'institutrices. C'est là l'une des caractéristiques essentielles du marché du travail des étudiantes, quelle que soit leur formation.

- **Le rôle déterminant du secteur public.**

La concentration sectorielle des emplois explique le rôle déterminant du secteur public dans les débouchés professionnels des étudiants.

L'étroitesse des débouchés frappe beaucoup plus les littéraires et à un moindre degré les scientifiques que les autres étudiants, beaucoup plus également les femmes que les hommes.

Les débouchés professionnels des études juridiques et économiques se concentrent dans les emplois des services administratifs et de l'administration. Une distinction essentielle est à faire entre le secteur privé et le secteur public dont les règles d'accès sont très différentes. L'obtention d'un concours conditionne en effet directement l'entrée dans la fonction publique. Or, ceux-ci s'articulent exactement avec le niveau des diplômes universitaires : contrôleurs et secrétaires d'administration et d'intendance pour le premier cycle ; inspecteurs et attachés d'administration pour le second cycle. A l'intérieur de ce cadre général, le sexe introduit cependant des différenciations importantes : pour les études juridiques, les étudiants de sexe masculin utilisent mieux les opportunités des concours accessibles dès le baccalauréat et sont donc plus nombreux que les étudiants à occuper des emplois de la fonction publique. En revanche, les situations féminines se révèlent des plus médiocres et se limitent aux emplois administratifs les plus féminisés : secrétaires, employés de bureau, employés qualifiés, rédactrices... Cependant, les situations respectives se rejoignent au niveau de la licence, les préférences masculines s'orientant plus vers les carrières d'inspecteurs tandis que celles de l'administration et de l'intendance universitaires retiennent plus l'attention des étudiantes.

### • Le rôle limité du secteur privé.

Seuls les étudiants en Sciences économiques, en Droit, en Sciences humaines et les scientifiques de sexe masculin s'orientent vers le secteur privé.

Cette situation prédominante de l'Etat sur le marché du travail des étudiants ne s'explique pas seulement par son mode d'intervention (concours), ni par le rôle des formations concurrentes (1) et l'articulation privilégiée que celles-ci entretiennent avec le secteur privé. Et il n'est pas sérieux d'en attribuer la seule responsabilité aux intéressés eux-mêmes en invoquant une sorte de prévention des jeunes générations à l'égard du secteur privé. Si les étudiants participent peu dans l'ensemble à l'activité des entreprises et à celle du secteur privé en général, la raison essentielle est à rechercher dans les structures d'emploi et dans l'état de la division du travail au sein de ce secteur. C'est qu'en effet si l'industrie n'emploie que 4 % de diplômés des niveaux I, II et III, 6 % de niveau IV et le secteur tertiaire privé 6 % des niveaux I, II et III et 9 % de niveau IV, le secteur public en revanche compte presque 17 % de diplômés des niveaux I, II et III et plus de 19 % de niveau IV.

### • Le rôle accru du secteur tertiaire privé.

Comment s'étonner dès lors de l'orientation largement majoritaire des anciens étudiants vers le secteur étatique ? On a cependant mis en évidence une évolution qui semblait annoncer des changements importants sur le marché du travail des étudiants : c'est que la part du secteur tertiaire privé parmi les insertions des jeunes générations de diplômés s'est accrue au détriment de celle de l'industrie, tandis que celle du secteur public restait relativement stable.

Peut-être le secteur tertiaire privé prend-t-il la relève du secteur public ? En tout état de cause, cela indique une croissance plus rapide des offres d'emplois du tertiaire privé, mais une baisse des offres en provenance des entreprises industrielles.

En définitive, et pour en revenir au secteur éducatif, ou plutôt à l'une de ses fonctions, si la croissance de l'emploi global est liée à celle des emplois dans le secteur tertiaire privé, la logique voudrait que le développement des formations universitaires nouvelles et professionnelles se fasse dans cette direction.

### • L'ouverture de l'Université à de nouvelles formations.

A la fonction traditionnelle et prioritaire d'autrefois de former le corps professoral du second degré, doit se substituer au moins en partie celle de former les cadres qu'exige le développement du secteur tertiaire privé. Cette transition doit cependant se faire avec prudence, sans sacrifier pour autant la seconde fonction tout aussi essentielle de l'Université, celle qui, liée à l'activité de recherche, assure la production du savoir. Le problème est que la définition des qualifications et des emplois demeure relativement floue lorsqu'il s'agit du tertiaire et que les fonctions exercées, plus l'on s'élève dans la hiérarchie des emplois, deviennent souvent

(1) Grandes écoles, écoles supérieures de gestion, de commerce, d'ingénieurs.

multiples. Les emplois occupés par les étudiants dont les débouchés professionnels sont les plus diversifiés (Droit, Sciences économiques) correspondent à des formations largement polyvalentes, dont les spécialisations demeurent très larges à l'opposé des formations littéraires et scientifiques dont l'éventail des débouchés est le plus étroit. Ces observations font penser qu'il pourrait être dangereux de substituer aux filières existantes des filières limitées en nombre à finalité professionnelle très spécialisée qui regrouperaient des effectifs étudiants aussi nombreux que les filières traditionnelles. La spécialisation suppose une articulation étroite entre une formation et un type d'emploi déterminé (exemple la Médecine). Mais par la même, cette liaison unique entre une formation et un emploi impose un flux de formés soigneusement contrôlé, condition qu'il est difficile de réaliser pour l'ensemble du système d'enseignement. La professionnalisation au niveau de l'enseignement universitaire sous-entend donc une certaine polyvalence, excepté pour certaines formations déterminées mais aux effectifs limités.

\*  
\*\*

Au cours de cette étude, nous avons démontré la grande hétérogénéité de la population sortant de l'Université et la multiplicité des principes de différenciation qui conjuguent leurs effets à la formation. Nous avons également mis en évidence la complexité des relations qui existaient entre les formations universitaires et les emplois.

Mais si les difficultés actuelles du marché du travail supposent des ajustements à la charge des individus, il n'en demeure pas moins certain que les jeunes diplômés espèrent trouver des emplois correspondant au niveau de la qualification acquise ; et les jeunes générations chercheront à ce que les structures des qualifications et des emplois évoluent en ce sens. A terme, c'est donc bien en dernière analyse du côté du système économique et particulièrement du système de travail que des changements sont aussi à attendre, en relation avec la hausse du niveau de formation de la population française.

## **ANNEXES**

ANNEXE I

**LE DEVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT  
DURANT LA DERNIERE DECENNIE**



## LA CROISSANCE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DANS LES ANNEES RECENTES

La France, comme beaucoup d'autres pays (1), a enregistré à partir du milieu des années 50 un accroissement considérable des effectifs inscrits dans l'enseignement supérieur, ce qui, en une vingtaine d'années, a contraint les responsables à plus que doubler les capacités d'accueil.

Malgré le caractère généralisé de cette expansion numérique, il existe des variations assez importantes selon les différents établissements d'enseignement supérieur.

### 1. Les différents types d'établissements d'enseignement supérieur

De manière générale, on a l'habitude d'établir une classification des établissements d'enseignement supérieur qui repose sur la distinction « universitaire » et « non universitaire ». Encore que l'un et l'autre de ces deux types d'enseignements regroupent des établissements de nature différente : d'une part, en ce qui concerne le premier, on compte les différentes U.E.R. (2), mais également les I.U.T., d'autre part quant au second, il comprend aussi bien des classes supérieures des lycées que les grandes écoles et établissements scientifiques supérieurs (3).

L'enseignement universitaire représente la majorité des effectifs de l'enseignement supérieur : 75 à 80 % du total des étudiants. Il est significatif de constater que cette proportion n'a pas connu de grandes variations depuis les quinze dernières années (4), l'essentiel de la croissance de la proportion des effectifs universitaires au sein de l'ensemble de l'enseignement supérieur étant dû au développement des I.U.T.

C'est dire cependant que les Universités sont restées les principaux pôles d'expansion numérique de l'enseignement supérieur. En effet, les classes préparatoires, les grandes écoles et établissements supérieurs ont vu leur importance relative décroître.

Seules les sections de techniciens supérieurs (S.T.S.) des lycées occupent aujourd'hui une place plus importante qu'autrefois (4,2 % contre 3,5 % des effectifs totaux en 1960-1961) ; mais leur croissance a été ralentie à la suite de la création des I.U.T. Au total, c'est l'enseignement supérieur court (5) qui a connu la croissance la plus rapide, suivi de l'enseignement universitaire traditionnel.

(1) Cf. O.C.D.E., **Développement de l'enseignement supérieur 1950-1967**. Rapport analytique, Paris, 1970.

(2) U.E.R. : Unité d'enseignement et de recherche à statut commun ou dérogatoire (ex faculté ou institut de Faculté et d'Université avant la loi de 1968).

(3) Certaines écoles ont été regroupées en Instituts polytechniques nationaux et rattachées aux Universités mais les statistiques universitaires ne les incluent pas habituellement dans les effectifs des Universités.

(4) 76 % en 1960-1961, 76,5 % en 1974-1975 sans les I.U.T. et 81 % si l'on inclut les I.U.T.

(5) I.U.T. et S.T.S. : 2 ans d'études après le baccalauréat.

**L'évolution des effectifs d'étudiants**

Années	Universités (y compris U.E.R. dérogatoires)			Classes préparatoires aux grandes écoles		
	Universités (I.U.T. exclus)	I.U.T.	Total Universités (I.U.T. inclus)	Public	Privé	Total
1960-1961 ..	214 672	—	214 672	18 452	2 586	21 038
1961-1962 ..	244 467	—	244 467	19 341	2 547	21 888
1962-1963 ..	282 222	—	282 222	19 905	2 339	22 244
1963-1964 ..	326 311	—	326 311	22 765	1 598	24 363
1964-1965 ..	367 701	—	367 701	23 667	2 028	25 695
1965-1966 ..	413 756	—	413 756	25 411	1 828	27 239
1966-1967 ..	456 765	1 444	458 409	24 848	1 849	26 697
1967-1968 ..	504 540	5 412	509 952	26 694	1 617	28 311
1968-1969 ..	586 026	11 817	597 843	30 102	2 663	32 765
1969-1970 ..	608 254	17 287	625 551	29 519	1 667	31 186
1970-1971 ..	636 961	24 195	661 156	29 488	1 907	31 395
1971-1972 ..	666 493	30 374	696 867	29 268	1 049	30 317
1972-1973 ..	698 467	35 422	733 889	29 084	2 510	31 594
1973-1974 ..	696 569	39 280	735 849	29 509	2 746	32 255
1974-1975 ..	718 641	41 949	760 590	29 432	3 032	32 464

Sources : Ministère de l'Education et secrétariat d'Etat aux Universités.

(\*) Chiffres incomplets.

(\*\*) Estimation.

Les établissements dont le recrutement est libre ont vu croître leurs effectifs bien plus rapidement que les autres. Les écoles supérieures, en particulier d'ingénieurs, se situent de manière originale au sein de l'ensemble du supérieur : leur recrutement est en effet lié à un concours, souvent après une ou deux années de préparation en classes préparatoires des lycées et leur enseignement est censé intégrer des aspects plus pratiques, très liés au contexte extérieur et à des finalités professionnelles. Elles comptent aujourd'hui plus de 100 000 étudiants, c'est-à-dire que leurs effectifs n'ont été multipliés que par 2,5 depuis le début des années 60.

les différents types d'établissements d'enseignement supérieur de 1960 à 1975

Classes de techniciens supérieurs et préparations diverses			Grandes écoles et écoles d'enseignement technique supérieur			Formations professionnelles Ecoles normales	Total enseignement supérieur
Public	Privé	Total	Total	Dont inscrits en faculté	Total non inscrits		
7 400	2 400	9 800	(41 497)	(13 421)	28 076	9 709	283 295
10 205	2 598	12 803	(46 820)	(16 518)	30 302	9 213	318 673
11 202	3 145	14 347	(52 954)	(17 949)	35 005	8 018	361 836
13 032	4 645	17 676	(56 567)	(18 214)	33 353	8 824	415 527
16 275	4 678	20 953	(57 255)	(19 048)	38 207	9 746	462 302
19 667	8 255	27 922	(60 622)	(18 622)	42 000	9 875	520 792
21 887	9 601	31 488	(61 435)	(14 973)	46 462	9 862	572 918
22 093	13 901	35 994	(86 514)	(26 380)	60 134	9 701	643 792
22 537	10 867	33 404	(88 774)	(19 991)	68 783	10 333	743 128
22 400	9 600	32 000	(82 131)	(14 650)	67 481	14 700	770 908
21 900	9 006	30 906	(70 141*)	(6 819*)	63 322**	14 520	801 299
24 297	7 376	31 673	(85 302)	(7 802)	77 500	17 500	853 857
25 228	9 527	34 755	(108 998)	(21 000**)	87 998**	18 184	936 420
24 060	11 162	35 222	(110 000)		80 000**	27 823	911 149
27 495	12 276	39 771	(115 300)		80 000**	26 317	939 142

Un tiers de ces effectifs concerne les écoles supérieures d'ingénieurs, au nombre de 149 dont 42 seulement sont privées, et 54 dépendent de l'Education nationale (6). Les autres écoles supérieures accueillent 50 000 étudiants en 1967-1968, environ 70 000 aujourd'hui (7). Au total, les écoles ont connu une croissance très modérée : les écoles d'ingénieurs totalisaient ainsi 28 600 étudiants en 1966-1967, elles en comptaient seulement 33 200 en 1972-1973, soit une augmentation de moins de 5 000 étudiants en 6 ans.

(6) Secrétariat d'Etat aux Universités d'aujourd'hui.

(7) En 1967-1968, leur répartition était la suivante : agriculture 1 700, commerce 10 000, défense nationale 2 000, droit, gestion et administration 13 000, sciences et techniques industrielles 2 000, beaux arts 11 100, enseignement 5 500, santé 1 100. D'après le Commissariat général au Plan. **L'éducation dans le VI<sup>e</sup> Plan**, op. cit.

**Evolution des effectifs d'élèves des écoles d'ingénieurs  
de 1966-1967 à 1972-1973**

Année scolaire Types d'établissements	1966-1967	1967-1968	1968-1969	1969-1970	1970-1971	1971-1972	1972-1973
	Ecoles d'ingénieurs publiques dépendant du ministère de l'Education						
Total .....	15 592	16 442	18 868	16 752	16 038	16 468	17 102
dont : E.N.S.I. ....	4 610	4 884	4 920	2 653	1 938	2 025	2 295
I.N.P. ....	—	—	—	2 720	2 634	3 013	2 817
Ecoles d'ingénieurs publiques dépendant d'autres ministères .....	5 513	5 415	5 733	5 925	6 673	7 376	7 614
Ecoles d'ingénieurs privées .....	7 501	7 343	7 201	7 691	8 617	8 311	8 559
Total des écoles d'ingénieurs publiques et privées .....	28 606	29 200	29 802	30 368	31 328	32 155	33 275

Sources : Ministère de l'Education et secrétariat d'Etat aux Universités. Données statistiques sur le développement des effectifs de l'enseignement supérieur en France depuis 1960, Etudes et documents n° 31, 1975, S.I.E.S. - S.C.S.S.

## 2. L'évolution des différentes disciplines universitaires

Si l'expansion des effectifs s'est surtout concentrée dans les Universités, celle-ci n'a cependant pas affecté de la même manière les différentes disciplines. En effet, ce sont essentiellement le Droit, les Sciences économiques et les Lettres qui se sont développés : entre 1960 et 1974, les effectifs ont plus que quadruplé en Droit et Sciences économiques tandis qu'ils ont presque quadruplé en Lettres. En revanche, les études de Sciences ont connu une croissance beaucoup plus lente car leurs effectifs ont été multipliés par moins de deux sur la période. Quant aux études médicales, la croissance des effectifs a été également très forte puisque ceux-ci ont été multipliés par 3,5 depuis 1960. Enfin, les I.U.T. ont connu un développement extrêmement rapide depuis leur création en 1966 : ils comptent aujourd'hui plus de 40 000 étudiants répartis sur deux années d'études seulement.

Cette croissance différentielle des disciplines a entraîné une modification importante de la part de chacune d'entre elles dans l'ensemble de la population étudiante (cf. tableau page suivante).

La part des scientifiques dans les effectifs étudiants a ainsi diminué dans des proportions très importantes : elle était de 30 % en 1960-1961, elle est aujourd'hui de l'ordre de 16 %. A l'inverse, les études de Droit et de Sciences économiques ont vu leur importance s'élever de 17 % à 23,7 % des effectifs universitaires.

L'évolution qui s'est produite s'est révélée aller en sens inverse des objectifs qui avaient été fixés pour le V<sup>e</sup> Plan. En particulier le développement considérable des I.U.T. qui était prévu est loin d'avoir été réalisé.

Les objectifs fixés pour le VI<sup>e</sup> Plan sont donc revenus à des perspectives de développement des différentes disciplines qui paraissent plus réalistes comme l'indique la situation 1974-1975 ; encore faut-il remarquer que le développement des effectifs des I.U.T. restera bien en-deçà des prévisions (environ de moitié).

En outre, observe-t-on sur le plan général une diminution régulière de l'accroissement des effectifs depuis 1969 :

**Taux d'accroissement annuel des effectifs universitaires  
par rapport à l'année précédente**

1969-1970	1970-1971	1971-1972	1972-1973	1973-1974	1974-1975
6,6 %	5,8 %	5,3 %	4,4 %	4 %	2,7 %

Cf. Note d'information n° 74-18 et 75-10, ministère de l'Education et secrétariat d'Etat aux Universités, S.E.I.S. - S.C.S.S.

**Répartition des effectifs universitaires selon les disciplines  
Comparaison avec les objectifs des V<sup>e</sup> et VI<sup>e</sup> Plans**

(en %)o

Disciplines	1960-1961	1966-1967	1972-1973		1974-1975	1975-1976	
			Situation réelle	Objectifs V <sup>e</sup> Plan	Situation réelle	Situation réelle	Objectifs VI <sup>e</sup> Plan
Droit et Sciences économiques .....	17,0	21,7	22,6	14,4	23,7	24,0	21,4
Lettres .....	31,2	34,4	34,7	22,6	30,7	31,1	31,3
Sciences .....	29,9	25,0	16,3	29,6	16,2	15,7	17,2
Médecine, Dentaire .....	17,8	15,2	18,1	8,7	19,2	19,7	16,5
Pharmacie .....	4,1	3,3	3,5	2,8	4,1	4,1	3,3
I.U.T. ....	—	0,4	4,8	21,9	5,5 + 0,6 *	5,4 1,0 *	10,3
Total .....	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectifs .....	(214 426)	(458 409)	(734 582)		(765 431)	(811 258)	

(\*) D.E.U.G. (options nouvelles).

Sources : Ministère de l'Education et secrétariat d'Etat aux Universités. Etudes et documents n° 31, 1975, op. cit., note d'information n° 75-10 du 14 mars 1975, et Commissariat général au Plan, « L'éducation dans le VI<sup>e</sup> Plan », avril 1971 (hypothèse tendancielle).

Cette expansion des effectifs a également affecté la répartition des étudiants entre les différents niveaux et cycles.

**Répartition des étudiants par cycle selon les disciplines (8)  
(1967-1968 à 1975-1976)**

Année universitaire	1967-1968	1968-1969	1972-1973	1975-1976
<b>Droit et Sciences économiques</b>				
1 <sup>er</sup> cycle .....	69,6	65,7	55,8	58,3
2 <sup>e</sup> cycle .....	20,3	23,7	27,0	24,2
3 <sup>e</sup> cycle .....	10,1	10,6	17,2	17,5
Total des trois cycles .....	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif .....	(77 535)	(96 092)	(123 438)	(140 200)
<b>Lettres et Sciences humaines</b>				
1 <sup>er</sup> cycle .....	66,3	61,5	53,4	56,3
2 <sup>e</sup> cycle .....	30,6	35,3	41,4	35,5
3 <sup>e</sup> cycle .....	3,1	3,2	5,2	8,2
Total des trois cycles .....	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif .....	(149 129)	(181 067)	(212 959)	(219 219)
<b>Sciences</b>				
1 <sup>er</sup> cycle .....	47,0	47,1	40,8	41,2
2 <sup>e</sup> cycle .....	33,0	33,5	36,2	36,2
3 <sup>e</sup> cycle .....	20,0	19,4	23,0	22,6
Total des trois cycles .....	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif .....	(104 463)	(112 798)	(105 606)	(110 401)

Sources : Etudes et documents n° 31, op. cit., et Secrétariat d'Etat aux Universités, S.E.I.S. - S.C.S.S. Statistiques des étudiants inscrits dans les Universités au 13-12-1975. Année 1975-1976, mars 1976, Document n° 4 612.

D'une manière générale, on constate que l'importance des premiers cycles diminue dans toutes les disciplines depuis 1967-1968 en dépit d'un accroissement en valeur absolue (excepté en Sciences).

Ainsi, en Droit et en Sciences économiques, de même qu'en Lettres, plus de la moitié des étudiants sont dans le premier cycle.

C'est en Sciences que la part des effectifs de troisième cycle est la plus importante avec 23 % des effectifs. En revanche, en Lettres elle demeure très faible (5 %).

(8) Non compris les auditeurs libres, autres formations, C.A.P.E.S., agrégation et étudiants des U.E.R. dérogatoires (ex Instituts) non inscrits dans les U.E.R. non dérogatoires.

Ces disparités entre disciplines tiennent sans doute à l'organisation des études qui est différente selon les disciplines et particulièrement à la structure des études de troisième cycle. Dans les études où il est possible d'obtenir un diplôme d'études supérieures en un an (Droit et Sciences économiques), une partie importante des licenciés s'inscrit en vue de ce diplôme. En Lettres, en revanche, l'obtention d'un doctorat de troisième cycle nécessite un temps beaucoup plus long d'où une moins grande motivation des diplômés de second cycle. En Sciences, l'articulation spécifique des études de troisième cycle avec la recherche au sein des équipes universitaires et C.N.R.S. dans les laboratoires entraîne un allongement important du temps d'obtention d'un diplôme de troisième cycle. Par ailleurs, en Lettres et Sciences, la préparation des concours de recrutement qui dure plusieurs années, s'accompagne souvent d'une inscription en maîtrise, d'où l'importance plus grande des effectifs de second cycle dans ces études.

Mais ces différences dans l'évolution respective de la structure des disciplines s'expliquent également par l'évolution de l'orientation prise par les nouveaux inscrits.

### **3. Les caractéristiques de l'expansion universitaire**

#### *3.1. L'entrée dans l'enseignement supérieur*

Le flux d'entrée dans l'enseignement supérieur a connu une croissance très importante entre 1960 et 1972, passant de 63 000 à 195 000.

Comme l'indiquaient les effectifs totaux, cette croissance n'a cependant pas affecté de la même manière toutes les disciplines. Les études juridiques et économiques ont ainsi particulièrement attiré les nouveaux entrants, l'effectif des nouveaux inscrits a quintuplé dans ces disciplines.

Les effectifs ont presque quadruplé en Lettres et en Médecine. En revanche, les études scientifiques ont enregistré une diminution sensible d'intérêt parmi les nouveaux inscrits puisque les effectifs correspondants ont été seulement multipliés par 1,3.

Cette croissance des entrées dans l'enseignement supérieur a reposé jusqu'en 1968 sur la croissance du taux de scolarisation et sur la poussée démographique de l'après-guerre. Depuis, les effectifs des générations de référence diminuent si bien que l'accroissement des entrées correspond uniquement aux progrès de la scolarisation.

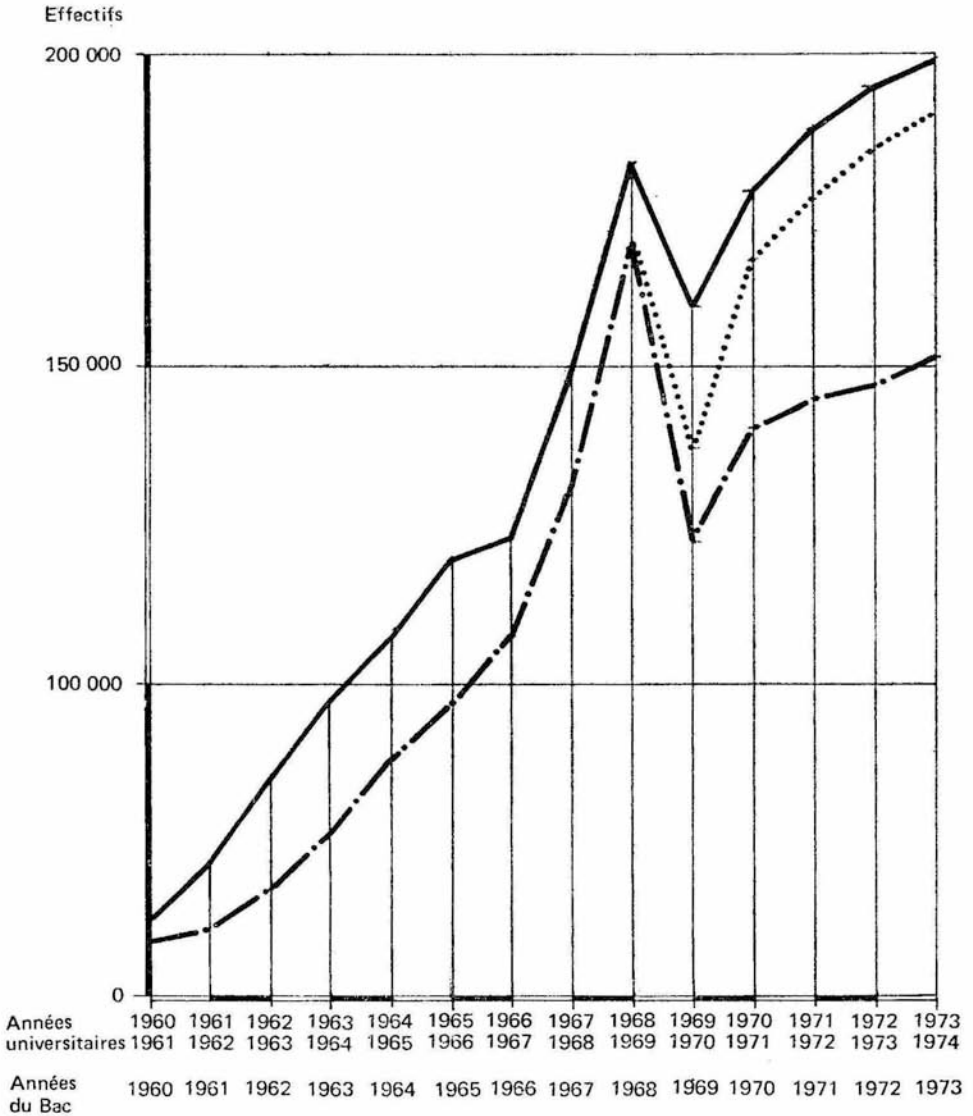
Ce taux de scolarisation calculé en rapportant l'effectif des nouveaux inscrits à la population correspondante (moyenne des populations âgées de 18, 19 et 20 ans) a presque doublé passant de 12 % en 1960 à 23 % en 1972.

Dans le même temps, la répartition entre les différents types d'établissements a évolué, en particulier sous l'action du développement des I.U.T. depuis 1966, qui accueillent aujourd'hui 10 % des nouveaux entrants dans l'enseignement supérieur. En revanche, l'orientation vers les classes préparatoires a diminué de moitié (9 % en 1972-1973 contre 18 % en 1960-1961 des entrées).



**EVOLUTION DES EFFECTIFS DE BACHELIERS  
ET DES ENTREES DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**  
(Les entrées dans l'enseignement supérieur incluent des bacheliers des années antérieures  
et des doubles-comptes entre disciplines et autres types d'établissements)

- Effectifs d'étudiants commençant des études supérieures .
- ..... Baccalauréats généraux plus techniques
- .-.- Baccalauréats généraux



**Evolution de l'effectif d'étudiants commençant des études post-secondaires  
dans une discipline ou un type d'enseignement donné et du taux de scolarisation**

**A - Effectif**

Etudiants commençant des études de première année	1960-61	1965-66	1966-67	1967-68	1968-69	1969-70	1970-71	1971-72	1972-73	1973-74	1975-76
<b>1 - Université</b>											
Droit et Sciences économiques .....	7 023	18 890	21 976	26 347	32 585	29 267	34 649	35 552	35 142	30 264 (D) *	31 321 (D)
Lettres et Sciences humaines .....	15 373	31 829	36 749	41 677	55 242	47 977	51 864	53 944	56 724	14 995 (E) *	15 896 (E)
Sciences .....	17 029	25 805	20 375	24 691	26 132	19 124	21 204	22 369	22 730	59 919	64 600
Médecine, Dentaire .....	5 545	10 870	12 817	18 757	21 028	17 735	17 167	19 102	20 578	24 354	25 471
Pharmacie .....	1 921	3 076	3 490	4 525	4 935	3 591	4 012	4 924	5 505	22 527	24 983
Total .....	46 891	90 470	95 407	115 997	139 921	117 694	128 896	135 891	140 679	6 919	6 344
I.U.T. ....	—	—	1 470	4 078	8 241	9 942	15 243	18 511	19 423	204 238	168 615
Total de l'Université .....	46 891	90 470	96 877	120 075	148 163	127 636	144 139	154 402	160 102	181 608	191 625
<b>2 - Classes préparatoires aux grandes écoles (C.P.G.E.)</b>											
Enseignement public (Education nationale) .....	10 100	14 961	13 681	15 471	17 324	15 699	16 337	16 233	15 908		
Enseignement privé et autres ministères .....	(d) 1 415	1 087	1 074	1 069	1 545	1 211	1 611	1 475	1 776		
Total .....	11 515	16 048	14 755	16 530	18 869	16 910	17 948	17 948	17 684		

(Suite)

Etudiants commençant des études de première année	1960-61	1965-66	1966-67	1967-68	1968-69	1969-70	1970-71	1971-72	1972-73	1973-74	1975-76
<b>3 - Sections de techniciens supérieurs</b>											
Enseignement public (Education nationale) .....	3 300	9 787	10 705	10 483	10 671	10 120	10 764	11 122	11 689		
Enseignement privé et autres ministères .....	1 250	4 591	5 250	3 950	3 820	3 396	3 547	3 510	5 556		
Total .....	4 550	14 378	15 955	14 433	14 491	13 516	14 311	14 632	17 245		
Total général .....	62 956	120 896	127 587	151 038	181 522	158 062	176 398	186 982	195 031		

## B - Rapport

Population											
18 + 19 + 20 ans											
= $\frac{\quad}{3}$	522 933	767 590	850 236	865 482	868 812	860 500	854 300	842 733	840 267		
Taux											
$\frac{\text{Effectif général} \times 100}{\text{Population}}$	12,0	15,8	15,0	17,5	20,9	18,4	20,7	22,2	23,2		
$\frac{\text{Effectif universitaire}}{\text{Population}}$	9,0	11,8	11,4	13,9	17,0	14,8	16,9	18,3	19,1		

Sources : Ministère de l'Education, S.E.I.S. - S.C.S.S. Etudes et documents n° 31, op. cit.

(\*) D : Droit.

E : Sciences économiques.

**Evolution de la part (en pourcentage) des étudiantes dans l'ensemble des effectifs  
(y compris les étudiants des U.E.R. dérogatoires [ex-Instituts])**

Discipline	Année				
	Rappel 1900	1960-61	1961-62	1962-63	1963-64
Droit et Sciences économiques ..... (D) (E)	0,05	28,9	29,3	28,2	28,9
Lettres et Sciences humaines .....	6,7	61,4	63,4	62,5	63,2
Sciences .....	3,0	31,8	32,7	31,5	30,1
Médecine et Dentaire .....	6,0	25,5	25,7	27,4	27,7
(M) (D)					
Pharmacie .....	2,0	59,3	59,8	59,7	60,0
I.U.T. ....	—	—	—	—	—
Total .....	3,5	40,5	41,7	41,5	41,3

(a) En 1969-1970, 1970-1971 et 1972-1973, il n'y a pas eu d'exploitation de l'enquête complémentaire donnant la répartition par sexe.

Sources : Etudes et Documents n° 31, op. cit.

on inscrits dans les U.E.R. non dérogoires)

1964-65	1965-66	1966-67	1967-68	1968-69	1969-70 (a)	1970-71 (a)	1971-72	1972-73 (a)	1974-75
28,4	28,2	29,9	29,9	31,2	—	—	34,4	—	45,7 (D) 32,6 (E)
63,9	64,6	65,5	65,8	65,9	—	—	65,9	—	68,9
30,6	30,3	31,5	32,3	32,2	—	—	33,2	—	36,4
28,0	28,4	29,3	30,4	31,2	—	—	33,8	—	39,4 (M) 29,7 (D)
59,9	60,1	58,9	58,3	58,7	—	—	59,1	—	62,2
—	—	10,9	16,4	19,4	21,4	23,9	24,9	29,0	31,0
42,0	41,9	43,3	43,4	44,2	—	—	45,8	—	49,0

L'accès à l'enseignement supérieur étant lié à la possession du baccalauréat, on observe une étroite corrélation entre l'évolution des effectifs de bacheliers et celle des entrées dans l'enseignement post-secondaire. On aura l'occasion de revenir sur l'orientation prise par les différents bacheliers lorsqu'on analysera ci-après l'influence de l'origine scolaire sur le déroulement des études universitaires.

Il y a eu 5 717 bacheliers en 1900 ; en 1949 le nombre de bacheliers a dépassé les 31 000 ; au début des années 60, il était du double. Il a, à nouveau, doublé en moins de 10 ans (122 673 bacheliers en 1968-1969) après le taux de réussite exceptionnellement élevé de 1968 (presque 170 000 admis).

Le nombre de candidats s'est élevé en 1975 à 228 833 pour les baccalauréats généraux et à 82 570 pour les baccalauréats de technicien et le nombre de bacheliers admis a été de 153 450 pour les premiers et de 45 274 pour les seconds. C'est donc au total près de 200 000 jeunes qui, aujourd'hui, terminent l'enseignement secondaire avec un baccalauréat. Le flux d'entrée dans l'enseignement supérieur se déduit exactement de l'évolution du flux de bacheliers comme l'indique le graphique de la p. 317 : la croissance du premier a été exactement parallèle à celle du second ; sur la période 1900-1959, le taux d'accroissement annuel des bacheliers admis a été de 3,8 % et sur le même temps le stock d'étudiants a crû au rythme de 3,2 % par an ; sur la période suivante, les bacheliers d'enseignement général ont progressé au taux annuel de 9,5 % entre 1965 et 1970 tandis que les effectifs d'entrants s'accroissaient de 10 % par an (9).

### 3.2. *Evolution de la féminisation dans l'enseignement universitaire*

Actuellement, les femmes représentent environ la moitié de la population étudiante. Mais cette part est très différente selon les disciplines : si les deux tiers des étudiants littéraires et 60 % en Pharmacie sont des femmes, en revanche, les études scientifiques, les études médicales et dentaires, les I.U.T., ne comptent qu'un tiers environ d'étudiantes, le Droit un peu plus de 40 % et les études de Sciences économiques 30 % environ.

L'évolution de l'importance de la population féminine dans l'ensemble des effectifs étudiants a été de même très différente d'une discipline à l'autre. Si la part des femmes est restée relativement stable dans les études scientifiques et dans les études de Pharmacie, leur présence dans les études médicales s'est accrue très fortement depuis 1960 : 25 % en 1960-1961, plus de 36 % aujourd'hui. Il en va de même dans les études juridiques.

Le cas des I.U.T. est particulier : en effet, étant donné leur création récente et l'ouverture progressive de nouveaux départements, la croissance de la population féminine en I.U.T. s'explique par l'ouverture plus fréquente de nouveaux départements du secteur tertiaire où elles sont fortement représentées.

En fait, l'évolution de la part des femmes dans la population étudiante est la conséquence d'une croissance très importante des taux de scolarisation féminins depuis le début du siècle : elles ne représentaient en effet que 3,5 % des effectifs étudiants en 1900. Cette croissance s'est accompagnée également d'une modifi-

(9) D'après les groupes d'études des formations supérieures. Ministère de l'Education, document de travail n° 1, **Premiers éléments de synthèse**, avril 1971, Annexe II.

cation récente dans la répartition des choix féminins entre les diverses disciplines et la répartition des hommes et des femmes dans les différentes disciplines s'est donc modifiée :

Disciplines	Hommes		Femmes		Hommes et femmes	
	60-61	71-72	60-61	71-72	60-61	71-72
Droit, Sciences économiques .....	20,4	27,8	12,1	17,2	17,0	23,0
Lettres .....	20,2	22,5	47,2	51,5	31,2	35,7
Sciences .....	34,3	20,2	23,5	11,8	29,9	16,3
Médecine, Dentaire .....	22,3	20,7	11,2	12,6	17,8	17,0
Pharmacie .....	2,8	2,6	6,0	4,5	4,1	3,5
I.U.T. ....	—	6,2	—	2,4	—	4,5
Total .....	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectifs .....	127 563	366 170	86 863	309 451	214 426	675 621

Les disciplines non scientifiques qui comptaient 40 % des effectifs masculins en 1960-1961 concernent maintenant un homme sur deux. Cette proportion qui était de une femme sur deux en 1960-1961 est aujourd'hui de une femme sur trois. Ainsi, quel que soit le sexe, la part des étudiants fréquentant les études non scientifiques (10) a augmenté de 10 points environ entre 1960 et 1970.

Cet accroissement, ainsi que le développement des I.U.T., s'est traduit par une diminution importante de la part des études scientifiques qui est passée de 23 % à 12 % chez les femmes et de 34 à 20 % chez les hommes (11). En 1971-1972, plus de la moitié des étudiantes sont des littéraires tandis que la répartition des hommes est beaucoup plus équilibrée entre les quatre disciplines les plus fréquentées.

### 3.3 Part des étudiants étrangers dans les Universités

La part des étudiants étrangers sur l'ensemble des étudiants des Universités a très peu évolué entre 1960-1961 et 1974-1975 : elle est restée comprise entre 8 et 9 %. Cette stabilité relative correspond cependant à une progression très importante des effectifs qui, au cours des dix dernières années, ont enregistré presque un triplement : 26 000 en 1964-1965, plus de 75 000 aujourd'hui. 45 % proviennent du continent africain dont plus de la moitié des pays du Maghreb.

(10) Droit, Sciences économiques, Lettres, Sciences humaines.

(11) 17,5 % des nouveaux inscrits à l'Université de sexe masculin s'orientent vers les I.U.T. en 1972-1973, 18 % seulement vers les Sciences contre plus de 25 % en 1966. Cf. Etudes et Documents n° 31, op. cit., p. 49.

La répartition des étudiants étrangers entre les différentes disciplines est très inégale :

FRANCE métropolitaine
PUBLIC

Situation 1974-1975
Rappel 1964-1965

**Importance du nombre d'étudiants étrangers, par discipline**

Disciplines	1974-1975			1964-1965		
	Total étudiants inscrits	Dont étudiants étrangers	%	Total étudiants inscrits	Dont étudiants étrangers	%
Droit .....	121 884	8 747	7,2	65 131	5 010	7,7
Sciences économiques .	56 331	9 069	16,1			
Sciences .....	123 118	13 067	10,6	109 628	6 757	6,2
Lettres .....	233 954	28 040	12,0	119 017	10 216	8,6
Médecine .....	136 010	9 546	7,0	36 940	3 563	9,6
Chirurgie, Dentaire ....	10 902	737	6,8	5 802	365	6,3
Pharmacie .....	31 599	3 117	9,8	12 417	961	7,7
Pluridisciplines .....	4 843	696	14,4	—	—	—
I.U.T. ....	41 949	1 982	4,7	—	—	—
Toutes disciplines .....	760 590	75 001	9,9	348 935	26 872	7,7

L'évolution de l'orientation des étrangers entre ces disciplines s'est surtout faite en direction des Sciences économiques, des Lettres, des Sciences et de la Pharmacie, tandis qu'en Droit et en Médecine elle diminuait sensiblement.

Leur concentration géographique est particulièrement élevée : 48 % des étudiants étrangers fréquentent les Universités de la Région parisienne.

#### 4. L'évolution des différents flux d'étudiants

##### 4.1. Déroulement des études universitaires

L'analyse des taux de redoublement dans la première année d'Université laisse apparaître une diminution très sensible en Lettres et en Sciences à partir de l'année 1966-1967 ; cette date correspond à la suppression des propédeutiques



FRANCE  
sans Paris

1970-1971 - 1972-1973  
Hommes + Femmes  
Français + Etrangers

Enseignement supérieur

Inscriptions en deuxième année du premier cycle  
et en première année du deuxième cycle (1)  
et taux de redoublement

(Redoublants de l'année reportés aux premières inscriptions de l'année précédente)

Facultés	1 <sup>er</sup> cycle			2 <sup>e</sup> cycle		
	2 <sup>e</sup> année			1 <sup>re</sup> année		
	1970-1971	1971-1972		1970-1971	1971-1972	
<b>Droit +, Sciences économiques (2)</b>	(4)					
Première inscription ....	14 748	11 677		13 191	9 394	
Redoublants .....	5 365	3 985	27,0	2 009	1 970	14,9
Total .....	20 113	15 662		15 200	11 364	
<b>Lettres (3)</b>	(4)					
Première inscription ....	24 907	23 558		29 352	23 182	
Redoublants .....	13 536	7 766	31,2		7 930	27,0
Total .....	38 443	31 324			31 112	
<b>Sciences</b>	(4)					
Première inscription ....	8 660	8 079		15 242	4 700	
Redoublants .....	6 246	3 263	37,7		2 228	14,6
Total .....	14 906	11 342			6 928	
<b>Médecine +, Dentaire (5)</b>	(4)					
Première inscription ....	8 600	7 439		8 594		
Redoublants .....	3 572	3 282	38,2			
Total .....	12 172	10 721				
<b>Pharmacie</b>	(4)					
Première inscription ....	2 428	2 344		2 373		
Redoublants .....	800	733	30,2	423		
Total .....	3 228	3 077		2 796		
<b>Ensemble</b>						
Première inscription ....	59 343	53 097		57 785	37 276	
Redoublants .....	29 519	19 029	32,1		12 128	21,0
Total .....	88 862	72 126			49 404	

(1) France sans académie de Paris.

(2) Sans les capacitaires en Droit.

(3) Sans les étudiants en Théologie.

(4) Les effectifs de l'ensemble national sans l'académie de Paris, sont répartis proportionnellement aux chiffres de l'enquête de rentrée (sous réserves).

(5) Les effectifs de C.E.P.E.M., 2<sup>e</sup> année (Médecine), sont regroupés avec ceux de 2<sup>e</sup> année Dentaire (c'est-à-dire 1<sup>re</sup> année après la 1<sup>re</sup> année de C.P.E.M.).

**Enseignement supérieur**  
**Inscriptions en première année du premier cycle (1) et taux de redoublement**  
**1960-1961 à 1962-1963 et 1965-1966 à 1971-1972**

Facultés	Années, u							
	1960-1961		1961-1962		1962-1963		1965-1966	
<b>Droit + Sciences économiques (2)</b>								
Première inscription ....	7 023		9 134		11 707		18 890	
Redoublants .....	1 825		2 118	30,2	2 751	30,1	6 805	42,2
Total .....	8 848		11 252		14 458		25 695	
<b>Lettres (3)</b>								
Première inscription ....	15 373		19 352		23 345		31 829	
Redoublants .....	5 491		6 843	44,5	8 590	44,4	13 113	44,1
Total .....	20 864		26 195		31 935		44 942	
<b>Sciences (4)</b>								
Première inscription ....	17 029		17 617		19 251		25 805	
Redoublants .....	7 805		8 913	52,3	9 955	56,5	12 719	55,7
Total .....	24 834		26 530		29 206		38 524	
<b>Médecine + (Dentaire)</b>								
Première inscription ....	5 545		4 959		7 864		10 870	
Redoublants .....	1 108		1 017	18,3	2 688	54,2	4 367	45,1
Total .....	6 653		5 976		10 552		15 237	
<b>Pharmacie (5)</b>								
Première inscription ....	—		—		—		3 076	
Redoublants .....	—		—		—		1 502	48,7
Total .....	1 921		1 914		2 189		4 578	
<b>Ensemble</b>								
Première inscription ....	44 970		51 062		62 167		90 470	
Redoublants .....	16 229		18 891	42,0	23 984	47,0	39 506	47,3
Total .....	(63 120)		(71 867)		(88 340)		128 976	

(1) France entière.

(2) Sans les capacitaires en Droit.

(3) Sans les étudiants des Facultés de Théologie.

(4) Sans C.P.E.M., pris en compte en Médecine (+ Dentaire).

(5) Les études de Pharmacie commençaient, jusqu'à la rentrée 1964, par un stage.

(redoublants de l'année reportés aux premières inscriptions de l'année précédente)  
(H + F, Français + étrangers)

universitaires (1)											
1966-1967		1967-1968		1968-1969		1969-1970		1970-1971		1971-1972	
21 976		26 347		32 585		29 267		34 649		35 552	
7 730	40,9	10 707	48,7	7 907	30,0	9 253	28,4	7 342	25,1	9 411	27,2
29 706		37 054		40 492		38 520		41 991		44 963	
36 749		41 598		55 242		47 977		51 864		53 944	
12 459	39,1	13 850	37,7	9 743	23,4	14 302	25,9	16 287	33,9	14 578	28,1
49 208		55 448		64 985		62 279		68 151		68 522	
20 375		24 691		26 131		19 124		21 204		22 369	
11 303	43,8	8 229	40,4	7 595	30,8	8 196	31,4	6 573	34,4	7 056	33,3
31 678		32 920		33 726		27 320		27 777		29 425	
12 817		18 757		21 028		17 735		17 187		19 102	
5 142	47,3	5 691	44,4	5 330	28,4	9 101	43,2	7 574	42,7	6 123	35,6
17 959		24 448		26 358		26 836		24 761		25 225	
3 490		4 525		4 935		3 591		4 012		4 924	
1 676	54,5	1 990	57,0	1 448	32,0	2 086	42,3	1 582	44,1	1 523	38,0
5 166		6 515		6 383		5 677		5 594		6 447	
95 407		115 918		139 921		117 694		128 916		135 891	
38 310	42,3	40 467	42,4	32 023	27,6	42 938	30,7	39 358	33,4	38 691	30,0
133 717		156 385		171 944		160 632		168 274		174 582	

Sources : Ministère de l'Education et secrétariat d'Etat aux Universités, S.E.I.S. - S.C.S.S. « Données statistiques relatives au redoublement dans l'enseignement supérieur ». Document ET/n° 4 419, novembre 1973.

(en un an) et à la mise en place de la réforme des études de premier cycle avec la création des D.U.E.L. et D.U.E.S. en deux ans.

La réforme des premiers cycles littéraires et scientifiques s'est donc traduite par une amélioration du rendement interne des études universitaires.

Pour le Droit et les Sciences économiques, la baisse du taux de redoublement est surtout sensible à partir de 1968, ainsi qu'en Lettres et en Sciences, mais il est demeuré stable en Médecine et en Chirurgie dentaire.

La réforme de l'organisation des études médicales en 1969-1970 et l'introduction du « *numerus clausus* » a semble-t-il peu modifié l'importance des nouveaux inscrits et le taux de redoublement. Celui-ci paraît cependant être en diminution légère.

L'influence de l'année 1968 a été particulièrement sensible : la part très forte des nouveaux inscrits s'explique par le taux de réussite exceptionnellement élevé au baccalauréat 1968 et en conséquence par l'accroissement important du flux d'entrée ; également, la faible part de redoublants en 1968-1969 provient de la réussite tout à fait exceptionnelle aux examens universitaires de 1968.

Au-delà du premier cycle-première année, les taux de redoublement demeurent encore relativement élevés et pratiquement analogues à ceux de la première année. Ils ne semblent indiquer un fléchissement sensible des redoublements qu'à partir de la première année du second cycle. Encore cette observation nécessiterait-elle d'être étendue sur plusieurs années.

Au total, depuis 1968-1969, il est possible de constater une certaine baisse dans l'évolution des taux de redoublement, particulièrement en première année du premier cycle. Cette constatation devrait cependant être complétée par une analyse du taux d'abandon.

#### 4.2. *Une évaluation des flux de sorties du système universitaire et des autres enseignements supérieurs (12)*

La connaissance des flux de sorties des enseignements supérieurs est très imparfaite. En effet, l'importance des doubles comptes rend pratiquement impossible toute statistique exacte et seules des évaluations peuvent être réalisées. Les interruptions d'études, les inscriptions multiples dans plusieurs filières, la préparation de plusieurs diplômes dans le même établissement ou dans des établissements différents, les changements d'établissements et de filières conduisent à surestimer dans une large mesure les flux de sorties de l'enseignement supérieur. Une partie importante des sorties ainsi recensées constitue en réalité un flux apparent de sorties. En outre, des cessations d'études ne sont pas prises en compte lorsqu'il y a réinscription administrative (cas fréquent au niveau du troisième cycle).

---

(12) D'après le document n° 4613 de mars 1976, ministère de l'Éducation et secrétariat d'État aux Universités, S.E.I.S., 5<sup>e</sup> année, 1974. Également les documents de travail D.T. 27, S.E.I.S. de juin 1973 et D.T. 54 d'août 1974.

Les bilans de sortie des enseignements supérieurs ne constituent donc que des estimations sur les ordres de grandeur des différents flux.

### Comparaison des bilans de sorties des enseignements supérieurs

Sorties des enseignements supérieurs	1971		1972		1974	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Total des sorties .....	153 700	100,0	150 200	100,0	169 640	100,0
Total des sorties Université ....	118 500	77,1	115 800	77,1	128 853	76,0
Total des sorties hors Université	35 200	22,9	34 400	22,9	40 787	24,0
Total niveaux I et II .....	59 000	38,4	59 200	39,4	74 308	43,8
Ingénieurs .....	8 400	5,5	8 800	5,9	9 563	5,6
Autres écoles (1) .....	2 200	1,4	3 000	2,0	7 308	4,3
Droit, Sciences éco., Lettres, Sciences .....	39 900	26,0	36 600	24,3	42 516	25,1
Médecine, Dentaire, Pharmacie (2) .....	8 500	5,5	10 800	7,2	14 921 (4) (5)	8,8
Total niveau III .....	32 700	21,3	36 000	24,0	35 854	21,1
B.T.S. ....	9 900	6,5	10 100	6,7	9 537	5,6
D.U.T. ....	7 100	4,6	11 200	7,5	13 314	7,8
Ecoles normales d'instituteurs .	8 200	5,3	8 600	5,7	7 079	4,2
D.E.U.G. ou Bac + 2 .....	7 500	4,9	6 100	4,1	5 000	2,9
Formations médicales de l'Université (3) .....					925	0,6
Total niveau IV .....	62 000	40,3	55 000	36,6	59 477	35,1
Abandons de S.T.S. ....	5 500	3,6	2 100	1,4	7 300	4,3
Abandons d'I.U.T. ....	4 500	2,9	4 700	3,1	6 677	4,0
Abandons de l'Université (sans I.U.T.) .....	51 000	33,2	47 000	31,3	45 500	26,8
Autres (Ecoles, etc.) .....	1 000	0,6	1 200	0,8	?	

(1) Ecoles Education nationale en 1971 et 1972.

(2) Doctorats en 1971 et 1972 pour Médecine, sorties Bac + 6 en 1974.

(3) Inclus dans les sorties Bac + 2 en 1971 et 1972.

(4) Dont : maîtrise de Lettres et Sciences, licences Droit et Sciences économiques : 29 879  
licences Lettres et Sciences (Bac + 3) : 12 637.

(5) Dont : Médecine (2<sup>e</sup> cycle, 2<sup>e</sup> partie, validation du 3<sup>e</sup> 1/3) : 10 524  
Pharmacie (diplôme d'Etat) : 2 666  
Dentaire (admis fin 5<sup>e</sup> année) : 1 731.

Sources : Doc. n° 4 613, op. cit. Egalement doc. n° 4 653, de septembre 1976.

ANNEXE II

**PRESENTATION DE L'ENQUETE**

## LA METHODOLOGIE DE L'ENQUETE

L'élaboration de la méthode d'enquête s'est heurtée dès l'origine à des grandes difficultés qui tenaient essentiellement à l'absence de sources statistiques d'ensemble :

- aucune donnée sur les flux de sorties des étudiants n'était disponible ;
- les données sur les effectifs d'étudiants inscrits étaient elles-mêmes incomplètes ;
- enfin, il existait peu de travaux antérieurs sur le sujet au niveau national. Seules quelques enquêtes avaient été réalisées auprès de certains diplômés issus de quelques universités (1).

### 1. LE CHAMP DE L'ENQUETE

#### 1.1. Le choix d'un critère de sélection

##### a) *Le problème posé*

Le problème qui se posait était le suivant : comment recenser les étudiants au moment où ils quittent l'Université ? Indépendamment de l'imprécision de la notion même d'activité, le passage de l'appareil de formation à la vie professionnelle reste très mal connu. La délimitation de l'activité ou de la non activité des étudiants est un problème complexe, difficile à résoudre sur le plan statistique (2). A quel moment un étudiant salarié devient-il un salarié étudiant ou un salarié ? En d'autres termes, quand l'activité professionnelle devient-elle l'activité principale ?

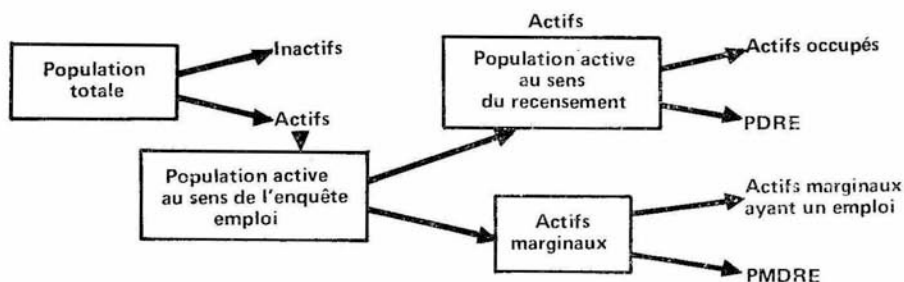
Le choix d'un critère est loin d'être simple car il existe de nombreuses situations d'activités incertaines. Ainsi pour prendre l'exemple de l'I.N.S.E.E., plusieurs définitions de la population active sont retenues en fonction des différentes enquêtes. Le schéma ci-dessous montre les différentes situations (3) :

---

(1) Cf. en particulier les travaux de l'I.N.E.D.

(2) J.-P. COURTHEOUX, « La notion d'activité selon la coutume statistique », *Revue française de sociologie*, XII, 1971, pp. 40-56.

(3) La définition de la population active au sens du recensement est ainsi plus stricte que celle de l'enquête emploi : elle ne comprend, en effet, que les personnes « ayant un emploi » âgées de 14 ans et plus et qui déclarent expressément exercer une profession au moment de l'enquête (P.A. population occupée) et celles qui, âgées de 14 ans et plus, déclarent être sans travail et en rechercher un (P.D.R.E. : population disponible à la recherche d'un emploi). En revanche, l'enquête emploi inclut également les « actifs marginaux », c'est-à-dire ceux qui ont travaillé ne fût-ce qu'une heure au cours de la semaine de référence : population marginale ayant un emploi ou à la recherche d'un emploi (P.M.D.R.E.).



Dans tous les cas, le critère de classement repose sur les déclarations des personnes enquêtées, c'est-à-dire a posteriori.

Il restait donc à trouver un critère de choix qui permette de sélectionner une population étudiante qui avait de fortes chances d'être entrée dans la vie active. Le désir de disposer d'informations le plus rapidement possible, amenait le Centre à éliminer dans un premier stade toute approche qui se déroulerait sur plusieurs années, du type analyse par panel (4).

Il fallait donc choisir une analyse de type transversal, c'est-à-dire portant sur une année universitaire donnée. Si cette méthode ne permettait pas de connaître les flux d'entrées à l'année  $t$  et sorties à l'année  $t + x$  avec tel diplôme comme l'analyse par cohorte, elle permettait en revanche d'obtenir pour une année donnée une analyse des flux de sorties des Universités aux différents niveaux et d'examiner leur devenir.

#### b) Le choix des étudiants « sortis non réinscrits »

Etudier les débouchés professionnels des anciens étudiants consistait à savoir ce qu'étaient devenus les étudiants « sortis » de l'Université. Mais comment déterminer les étudiants sortis ? Etant donné les renseignements disponibles dans les Universités, la seule méthode possible était celle qui consistait à comparer les fichiers d'inscriptions de deux années consécutives au sein d'une même Université. Le flux de sorties apparent est alors constitué par tous les étudiants inscrits une année et qui ne se sont pas réinscrits l'année suivante  $t + 1$ . C'est donc d'un flux de non réinscription.

Mais cette méthode ne va pas sans poser un problème important. En effet, tous les étudiants non réinscrits ne quittent pas pour autant le système éducatif ; une partie importante d'entre eux poursuit en effet des études à titre principal. Ces fausses sorties peuvent représenter jusqu'à 40 % du flux de sorties apparent pour certaines Universités.

(4) Depuis, le CEREQ a entrepris ce type d'analyse dans le cadre de l'Observatoire national des entrées dans la vie active. Cf. Note d'information n° 32, mars 1976.



Il recouvre des transferts d'une Université à l'autre, des doubles études universitaires dans des U.E.R. ou des Universités différentes et enfin des formations poursuivies dans les écoles et établissements d'enseignement extérieurs à l'Université comme les classes préparatoires et les écoles d'ingénieurs. Les transferts qui sont de loin les plus importants conduisent à alourdir considérablement l'enquête. Le problème ne peut être résolu en l'absence d'un fichier national.

La procédure suivante a donc été suivie :

— Pour les transferts, les questionnaires concernés ont été simplement exclus, leurs auteurs poursuivant des études universitaires l'année suivante.

— Les doubles formations universitaires ont été soit exclues du champ de l'enquête (si l'une des formations a été poursuivie après 1970), soit classées dans la discipline dominante de formation lorsque l'étudiant avait bien quitté l'Université en 1970 (discipline où le diplôme le plus élevé a été obtenu).

— Enfin, les étudiants ayant obtenu un diplôme en dehors des études universitaires générales, dans un autre établissement (école, institut, etc.), ont été maintenus dans le champ de l'enquête dès lors qu'ils n'étaient plus inscrits à l'Université en 1970-1971.

## 1.2. Le choix de l'année de sortie

Etant donné la période de vacances qui suit l'année universitaire, les sessions d'automne aux examens, et la durée du service militaire, les étudiants sortis de l'Université ne pouvaient être interrogés que plus de dix-huit mois après cette sortie.

L'année 1970 a finalement été retenue compte tenu du fait qu'il était nécessaire de laisser s'écouler un délai entre la fin des études ou le retour du service militaire d'une part, et la date de l'enquête d'autre part, le temps de recherche d'un emploi pouvant atteindre pour certains des durées supérieures à six mois (5).

Bien que souvent perturbés par les réorganisations des Universités et des Facultés en application de la loi d'orientation, les services de scolarité ont pu cependant fournir, dans des conditions parfois difficiles, les renseignements nécessaires à la préparation de l'enquête.

L'investigation a donc porté en 1973 sur les étudiants inscrits à l'Université en 1969-1970 et non réinscrits l'année universitaire suivante, c'est-à-dire 1970-1971.

---

(5) L'existence du service militaire introduit un biais dans la comparaison des situations féminines et masculines. En effet, les filles peuvent se présenter sur le marché du travail au moins 12 mois avant les garçons qui doivent effectuer eux leur service légal de cette durée, et de ce fait elles peuvent avoir une ancienneté professionnelle bien supérieure à celle de nombreux garçons. Ce problème est malheureusement inhérent à toute enquête portant sur les deux sexes.

### 1.3. Le niveau de sortie

L'ensemble des étudiants ayant quitté l'Université au cours de l'année 1969-1970 a été pris en compte, qu'ils aient obtenu ou non un examen ou un diplôme au cours de leur passage dans l'Université. Le niveau de sortie pris en considération dans notre population est ainsi celui du diplôme de plus haut niveau obtenu à l'Université.

### 1.4. Les disciplines concernées

En raison de l'organisation spécifique des études médicales et dentaires, ainsi que des études de Pharmacie, l'enquête a été limitée aux étudiants ayant été inscrits pendant l'année 1969-1970 et non réinscrits l'année suivante dans une U.E.R. de Lettres, de Sciences humaines, de Droit, de Sciences économiques et de Sciences, disciplines qui correspondaient au découpage des anciennes Facultés. Les dénominations nouvelles issues de la loi d'orientation de l'enseignement supérieur de 1968, désignent les différents départements qui constituent les nouvelles Universités par le terme unités d'enseignement et de recherche (U.E.R.). Celles correspondant aux enseignements qui étaient dispensés dans les anciennes Facultés ont été qualifiées de non dérogoires, par opposition aux U.E.R. dérogoires qui sont constituées des anciens instituts, écoles et établissements d'enseignement supérieur et recherche rattachés aux Universités et délivrant des diplômes spécifiques (6). L'enquête a donc porté exclusivement sur les étudiants issus des U.E.R. non dérogoires (7) de Lettres, de Sciences humaines, de Droit, de Sciences économiques et de Sciences.

## 2. L'ECHANTILLONNAGE

L'importance des effectifs, l'extension de l'enquête à l'ensemble des différents niveaux ainsi qu'à quatre grandes disciplines, la taille de l'enveloppe totale sur le plan national, impliquaient la nécessité de procéder à une enquête par sondage.

Le tirage a donc été effectué à l'intérieur des strates d'étudiants homogènes définis par la discipline de formation, le niveau de dernière inscription à l'Université, le sexe et la région Z.E.A.T. (8).

En raison de la non séparation des étudiants en Lettres proprement dits et des étudiants en Sciences humaines dans la plupart des fichiers universitaires, la base de sondage a seulement distingué quatre disciplines : Lettres, Droit, Sciences économiques, Sciences.

L'échantillon de Lettres a été « gonflé » de manière à assurer une représentation suffisante des étudiants en Sciences humaines.

(6) La distinction entre les deux sortes d'U.E.R. repose essentiellement sur des règles différentes d'élection des représentants enseignants et étudiants au conseil de l'U.E.R. Les premières constituent ce que l'on peut appeler la filière normale conduisant aux diplômes du D.E.U.G., de la licence, de la maîtrise et du doctorat. Les secondes conduisent en général à des diplômes spécifiques.

(7) Les I.U.T., qui sont des U.E.R. dérogoires, ne sont pas inclus dans cette enquête, mais ils font l'objet par ailleurs d'une enquête spécifique annuelle par le CEREQ. Les diplômes des Instituts (U.E.R. dérogoires) et autres établissements obtenus par les étudiants inscrits dans les ex-Facultés ont été recensés parallèlement.

(8) Z.E.A.T. : Zone d'étude et d'aménagement du territoire (I.N.S.E.E.).

## 2.1. Les modalités du tirage

Le problème qui se présentait était de déterminer l'effectif minimum à tirer par strate pour pouvoir obtenir des résultats significatifs au niveau de chaque strate. Cependant, pour des raisons pratiques, il a été nécessaire de se baser sur un critère statistique global définissant la taille qu'il convient de donner à l'échantillon pour obtenir une précision suffisante sur les grandeurs des caractères à estimer.

Dans chaque strate, il s'agissait de tirer « n » unités dans un ensemble d'effectifs « N ». De manière générale, on peut considérer N grand par rapport à n ; ce qui permet des approximations par les lois binomiales ou normales. Si l'on se place alors de manière classique dans l'intervalle de confiance à 5% près, le calcul donne un effectif optimal à tirer qui est de l'ordre de 300 à 400 individus.

Un problème s'est présenté dans certains cas lorsque N était d'effectifs plus réduits. On a cependant préféré garder, dans la mesure du possible, les mêmes conditions que celles précisées plus haut, quitte à prendre exhaustivement toute la population initiale. Le procédé ne nuit en rien à la qualité des résultats. Il aurait pu cependant compliquer le traitement de l'enquête si l'on avait réalisé des regroupements.

En conclusion, disons que la méthode a consisté à faire un sondage stratifié, les taux de sondage étant d'autant plus faibles que l'effectif de la strate était élevé.

Sur le plan pratique, des enquêtes antérieures sur des thèmes analogues nous ont conduits à prendre une certaine marge de sécurité. Les premiers résultats des enquêtes expérimentales ont montré que les taux de réponse n'excédaient guère 50%. On a donc doublé dans la mesure du possible les effectifs théoriques d'individus échantillons à tirer, c'est-à-dire  $300 \times 2 = 600$  individus par strate au minimum. Les strates ayant moins de 600 individus ont été prises exhaustivement.

Cette méthode un peu empirique se justifie par le fait qu'elle permet de donner des estimations significatives pour des sous-populations relativement peu nombreuses mais qu'il est cependant important de connaître.

## 2.2. La méthode

La base de sondage a été constituée à partir des listes d'étudiants inscrits en 1969-1970 et non réinscrits en 1970-1971, fournies directement par les Universités. Cette base de sondage a été régionalisée en huit grandes régions (Z.E.A.T.) : Région parisienne, Bassin parisien, Nord, Est, Centre-Est, Méditerranée, Sud-Ouest et Ouest. Le principe du tirage a été d'obtenir suffisamment d'étudiants issus des Universités situées dans chacune de ces huit régions de telle manière que les diverses origines géographiques soient représentées ainsi que les caractères spécifiques des Universités et régions.

On a procédé à un tirage systématique de pas différent pour chacune des strates par la méthode des totaux cumulés. Lorsque les effectifs à tirer étaient supérieurs à ceux d'une région dans une strate, les effectifs disponibles ont été pris exhaustivement.

Cette difficulté jointe au jeu des taux de réponse, devait entraîner la nécessité d'effectuer ensuite une pondération des effectifs de répondants de manière à respecter le poids de chaque région dans chacune des strates.

### 3. LE DEROULEMENT DE L'ENQUETE

L'investigation a été menée par voie postale au cours de l'année 1973, avec un envoi suivi de deux rappels à trois semaines d'intervalle, d'un questionnaire en grande partie fermé.

Un problème important est apparu à propos de la fiabilité des adresses ainsi obtenues lorsque l'investigation a lieu plusieurs années après leur enregistrement : 24 % des adresses se sont en effet révélées inexactes, ce taux s'élevant à plus de 30 % dans la Région parisienne.

Ce phénomène représente donc une difficulté sérieuse car une telle déperdition est loin d'être négligeable et pose un problème. La population étudiante, spécialement dans des grandes villes universitaires comme Paris, est en effet extrêmement mobile et les modes de logement sont loin de constituer des domiciles stables (chambres chez l'habitant, cités universitaires, etc.). Etant donné l'importance des effectifs en cause, il était pratiquement impossible d'effectuer des recherches poussées dans leur direction.

A cet égard, la prise en considération dans les fichiers étudiants de l'adresse des parents permettrait certainement de réduire ce taux de déperdition. Mais le problème subsistera toujours.

#### 3.1. Le taux de réponse

Le calcul du taux de réponse obéit souvent à des définitions variables selon les enquêtes : taux de rendement, taux de réponse brut, taux de réponse net, taux de retour...

Aucune de ces appellations n'a fait l'objet d'une définition précise et universelle. Le calcul du taux de réponse a été fait sur les individus effectivement touchés par l'enquête, c'est-à-dire ayant bien reçu le questionnaire. Les effectifs d'adresses incorrectes ont donc été déduits du nombre d'envois : si N est le nombre d'envois,  $A_i$  le nombre d'adresses inconnues revenues, et R le nombre de questionnaires remplis reçus, le taux de réponse apparent (1) est donné par :

$$T \text{ (en \%)} : \frac{R}{N - A_i} \times 100$$

Ce taux s'est élevé à 46 % pour l'ensemble de notre population (47 % pour les femmes), mais il est très variable selon les régions, beaucoup moins selon les disciplines (sauf pour les Sciences où il a dépassé les 55 %).

#### 3.2. Le test de contrôle des « non-répondants »

Le taux de réponse ainsi obtenu peut être considéré comme très satisfaisant au regard de celui atteint dans des enquêtes antérieures de même type et compte tenu de la procédure suivie (voie postale) et de la population concernée, traditionnellement peu motivée.

(1) « Apparent » car une partie importante des adresses se sont révélées inexactes lors des enquêtes à domicile réalisées auprès des non-répondants.

Un test de contrôle a cependant été réalisé auprès des non répondants, de manière à tester la représentativité des réponses obtenues et leur fiabilité statistique.

Le taux de réponse de la Région parisienne étant le plus faible, et compte tenu du grand nombre d'adresses incorrectes dans cette région, il a été décidé d'interroger par interview un certain nombre d'anciens étudiants de cette région ; l'importance des effectifs en Lettres - Sciences humaines devait conduire à réaliser le test de contrôle auprès des étudiants de cette discipline n'ayant pas répondu à l'enquête à l'issue des trois envois successifs.

Plus du tiers des non répondants ainsi définis a fait l'objet d'une recherche directe. Mais il est apparu que 47 % de ceux-ci n'habitaient plus en fait à l'adresse indiquée ; ils avaient donc été dans l'impossibilité de répondre. Ce phénomène est important car le taux de réponse calculé ci-dessus est en fait un taux de réponse apparent, le taux réel étant supérieur à ces 46 %.

Un rapide calcul effectué à partir de ces informations nous donne un taux de réponse « estimé » de l'ordre de 62 %, c'est-à-dire de 16 points supérieur au taux apparent. Certes, la Région parisienne est, si l'on peut dire, « la plus mauvaise région », les étudiants y étant plus mobiles que dans les petites villes universitaires. Le chiffre de 62 % est donc une limite supérieure du taux de réponse réel. On peut raisonnablement prendre le chiffre moyen, soit 54 %, comme bonne approximation du taux de réponse réel.

L'examen des questionnaires obtenus par interview (135) nous conduit à faire deux remarques importantes :

— d'une part, un grand nombre de « non répondants » se situe hors du champ de l'enquête et c'est précisément pour cette raison que ces étudiants n'avaient pas répondu ;

— d'autre part, un examen qualitatif rapide des questionnaires obtenus par interview nous permet d'avancer qu'il n'existe pas de différence sensible entre cette sous-population et la population répondante.

Ces deux remarques permettent donc de penser que la population répondante est bien représentative de la population étudiante ayant abandonné les études universitaires générales en 1970.

#### **4. LA REPARTITION DE LA POPULATION REpondante**

Le nombre de questionnaires obtenus en réponse s'est élevé à 11 546 (5 962 hommes et 5 584 femmes).

Pour les raisons que nous avons explicitées ci-dessus, une partie des répondants étaient en fait situés hors du champ de l'enquête et les questionnaires correspondants ont été exclus de l'exploitation. Il est ainsi resté 9 216 questionnaires.

A l'issue de la pondération et du fait du jeu des coefficients et des arrondis sur les décimales, la population répondante, qui a fait l'objet du traitement définitif, s'est élevée à 9 204 individus. Le détail de sa répartition par sexe, discipline, niveau et région est donné dans les tableaux ci-après.

## Répartition des envois et des retours

## Taux de réponse

(par discipline et par sexe)

Envois et retours	Nombre d'envois			Retours P.T.T. Inconnus, adresses inexactes, etc.			% inconnus par rapport aux envois			Nombre de questionnaires remplis retournés			Taux de réponse apparent (%)		
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
Disciplines du diplôme ou concours de niveau supérieur préparé en 1970															
Lettres - Sciences humaines .....	6 357	8 847	15 204	1 637	2 299	3 936	26	26	26	1 976	2 847	4 823	42	43	43
Droit .....	3 113	2 295	5 408	753	510	1 263	24	22	23	989	728	1 717	42	41	41
Sciences écono- miques .....	2 769	1 105	3 874	715	247	962	26	22	25	907	402	1 309	44	47	45
Sciences .....	4 840	3 544	8 384	1 070	741	1 811	22	21	22	2 090	1 617	3 707	55	58	56
Total .....	17 079	15 791	32 870	4 175	3 797	7 972	24	24	24	5 962	5 584	11 546	46	47	46

## Répartition des envois et des réponses

## Taux de réponse

(par région Z.E.A.T. (\*) et par sexe)

Envois et retours	Nombre d'envois			Retours P.T.T. Inconnus, adresses inexactes, etc.			% inconnus par rapport aux envois			Nombre de questionnaires remplis retournés			Taux de réponse apparent (%)			
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	
Régions Z.E.A.T. de l'université d'origine																
Région parisienne	7 056	6 146	13 202	2 281	1 882	4 163	32	31	32	1 971	1 868	3 839	41	44	42	
Bassin parisien .	1 707	1 497	3 204	336	290	626	20	19	20	678	535	1 213	49	44	47	
Nord .....	714	661	1 375	167	146	313	23	22	23	300	281	581	55	55	55	
Est .....	1 273	1 122	2 395	216	249	465	17	22	19	547	512	1 059	52	58	55	
Centre-est .....	1 886	1 895	3 781	418	466	884	22	24	23	645	586	1 231	44	41	42	
Méditerranée ....	1 362	1 382	2 744	294	294	588	21	21	21	544	540	1 084	51	50	50	
Sud-ouest .....	1 746	1 879	3 625	279	254	533	16	14	15	746	779	1 525	51	48	49	
Ouest .....	1 335	1 209	2 544	184	216	400	14	18	16	531	483	1 014	46	49	47	
Total France ....	17 079	15 791	32 870	4 175	3 797	7 972	24	24	24	5 962	5 584	11 546	46	47	46	

(\*) Zone d'études et d'aménagement du territoire.

## Répartition de la population de l'enquête :

(par région Z.E.A.T. (\*) et par sexe)

Diplôme ou concours de niveau supérieur obtenu	Régions Z.E.A.T. de l'Université d'origine		Région parisienne		Bassin parisien		Nord	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
<b>Hommes</b>								
Néant .....	29	25	12	10	5	4	5	4
1 <sup>re</sup> année D.U.E.L. ....	77	42	21	12	11	6	11	6
D.U.E.L. ....	33	37	10	11	4	5	4	5
Licence .....	125	39	35	11	17	5	17	5
Maîtrise .....	74	36	24	12	10	5	10	5
3 <sup>e</sup> cycle .....	30	58	1	2	1	2	1	2
C.A.P.E.T., C.A.P.E.S., agrégation .....	83	24	22	7	13	4	13	4
C.A.P.C.E.G. ....	14	38	6	16	2	5	2	5
<b>Total</b> .....	<b>465</b>	<b>34</b>	<b>131</b>	<b>10</b>	<b>63</b>	<b>5</b>	<b>63</b>	<b>5</b>
<b>Femmes</b>								
Néant .....	70	33	29	14	3	1	3	1
1 <sup>re</sup> année D.U.E.L. ....	135	39	39	11	25	7	25	7
D.U.E.L. ....	83	42	15	7	11	5	11	5
Licence .....	252	39	70	11	31	5	31	5
Maîtrise .....	119	36	36	11	15	5	15	5
3 <sup>e</sup> cycle .....	44	62	4	6	1	1	1	1
C.A.P.E.T., C.A.P.E.S., agrégation .....	100	26	23	6	14	3	14	3
C.A.P.C.E.G. ....	11	21	13	24	4	7	4	7
<b>Total</b> .....	<b>814</b>	<b>36</b>	<b>229</b>	<b>10</b>	<b>104</b>	<b>5</b>	<b>104</b>	<b>5</b>

(\*) Zone d'études et d'aménagement du territoire.



**Anciens étudiants en Lettres**

Est		Centre-Est		Méditerranée		Sud-Ouest		Ouest		Total	
Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
12	10	16	14	21	18	13	11	9	8	117	100
11	6	10	5	20	11	15	8	18	10	183	100
4	5	7	8	14	16	10	11	6	7	88	100
27	9	32	10	24	8	30	9	29	9	319	100
13	6	20	10	27	13	18	9	19	9	205	100
5	10	1	2	7	14	4	8	2	4	51	100
38	11	40	12	47	14	62	18	34	10	339	100
3	8	3	8	—	—	4	11	5	14	37	100
113	8	129	10	160	12	156	12	122	9	1 339	100
17	8	20	10	25	12	28	13	18	9	210	100
27	8	25	7	41	12	26	7	33	9	351	100
12	6	14	7	27	13	20	10	21	10	203	100
43	7	59	9	70	11	61	9	56	9	642	100
19	6	31	10	38	12	34	10	31	10	323	100
8	11	4	6	1	1	6	9	3	4	71	100
41	11	45	12	53	14	69	18	38	10	383	100
8	15	6	11	2	4	6	11	4	7	54	100
175	8	204	9	257	12	250	11	204	9	2 237	100

## Répartition de la population de l'enquête:

(par région Z.E.A.T. (\*) et par sexe)

Régions Z.E.A.T. de l'Université d'origine  Diplôme ou concours de niveau supérieur obtenu	Région parisienne		Bassin parisien		Nord	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
<b>Hommes</b>						
Néant .....	4	15	4	15	2	8
1 <sup>re</sup> année D.U.E.L. ....	21	48	5	12	2	5
D.U.E.L. ....	7	28	1	4	1	4
Licence .....	36	50	4	5	3	4
Maîtrise .....	21	66	1	3	2	6
3 <sup>e</sup> cycle .....	6	50	1	8	—	—
Total .....	95	45	16	8	10	5
<b>Femmes</b>						
Néant .....	12	29	2	5	—	—
1 <sup>re</sup> année D.U.E.L. ....	18	46	1	2	3	8
D.U.E.L. ....	12	33	4	11	—	—
Licence .....	42	48	7	8	5	6
Maîtrise .....	45	65	1	1	4	6
3 <sup>e</sup> cycle .....	17	75	1	4	1	4
Total .....	146	50	16	5	13	4

(\*) Zone d'études et d'aménagement du territoire.

**Anciens étudiants en Sciences humaines**

Est		Centre-Est		Méditerranée		Sud-Ouest		Ouest		Total	
Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
2	8	4	15	1	4	6	23	3	12	26	100
2	5	4	9	3	7	2	5	4	9	43	100
5	20	4	16	3	12	2	8	2	8	25	100
3	4	2	3	19	26	4	5	2	3	73	100
4	13	1	3	—	—	3	9	—	—	32	100
—	—	4	34	—	—	1	8	—	—	12	100
16	8	19	9	26	12	18	8	11	5	211	100
4	10	7	17	5	12	4	10	7	17	41	100
2	5	3	8	5	13	4	10	3	8	39	100
5	14	6	17	6	17	2	5	1	3	36	100
7	8	9	10	10	12	6	7	1	1	87	100
8	12	4	6	4	6	3	4	—	—	69	100
—	—	3	13	—	—	1	4	—	—	23	100
26	9	32	11	30	10	20	7	12	4	295	100

## Répartition de la population de l'enquête :

(par région Z.E.A.T. (\*) et par sexe)

Régions Z.E.A.T. de l'Université d'origine  Diplôme ou concours de niveau supérieur obtenu	Région parisienne		Bassin parisien		Nord	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
<b>Hommes</b>						
Néant .....	16	16	5	5	5	5
1 <sup>re</sup> année Licence .....	54	32	21	12	5	3
2 <sup>e</sup> année Licence .....	22	26	8	10	4	5
3 <sup>e</sup> année Licence .....	11	34	4	12	1	3
4 <sup>e</sup> année Licence .....	109	32	41	12	10	3
D.E.S. ....	29	47	4	7	2	3
Doctorat .....	4	33	1	8	—	—
<b>Total</b> .....	<b>245</b>	<b>31</b>	<b>84</b>	<b>11</b>	<b>27</b>	<b>3</b>
<b>Femmes</b>						
Néant .....	18	19	11	11	5	5
1 <sup>re</sup> année Licence .....	52	33	6	4	5	3
2 <sup>e</sup> année Licence .....	16	25	6	10	3	5
3 <sup>e</sup> année Licence .....	7	41	2	12	—	—
4 <sup>e</sup> année Licence .....	73	34	27	12	6	3
D.E.S. ....	14	49	2	7	1	3
Doctorat .....	1	50	—	—	—	—
<b>Total</b> .....	<b>181</b>	<b>31</b>	<b>54</b>	<b>9</b>	<b>20</b>	<b>3</b>

(\*) Zone d'études et d'aménagement du territoire.

**Anclens étudiants en Droit**

Est		Centre-Est		Méditerranée		Sud-Ouest		Ouest		Total	
Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
11	11	10	10	19	20	14	14	18	19	98	100
11	7	17	10	23	14	24	14	14	8	169	100
6	7	10	12	13	16	11	13	9	11	83	100
2	6	4	12	4	12	4	12	3	9	33	100
20	6	39	12	41	12	44	13	32	10	336	100
3	5	5	8	8	13	7	12	3	5	61	100
2	17	—	—	2	17	3	25	—	—	12	100
55	7	85	11	110	14	107	13	79	10	792	100
14	15	12	12	10	10	15	16	12	12	97	100
7	5	15	10	32	21	21	14	16	10	154	100
5	8	7	11	10	16	9	14	7	11	63	100
1	6	2	12	—	—	3	17	2	12	17	100
14	6	24	11	26	12	27	12	22	10	219	100
1	3	2	7	4	14	3	10	2	7	29	100
—	—	—	—	—	—	1	50	—	—	2	100
42	7	62	11	82	14	79	14	61	11	581	100

## Répartition de la population de l'enquête :

(par région Z.E.A.T. et par sexe)

Régions Z.E.A.T. de l'Université d'origine  Diplôme ou concours de niveau supérieur obtenu	Région parisienne		Bassin parisien		Nord	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
<b>Hommes</b>						
Néant .....	12	14	12	14	4	5
1 <sup>re</sup> année Licence .....	74	50	9	6	5	3
2 <sup>e</sup> année Licence .....	37	39	11	11	4	4
3 <sup>e</sup> année Licence .....	13	43	—	—	2	7
4 <sup>e</sup> année Licence .....	96	39	19	8	10	4
D.E.S. ....	24	59	2	5	1	2
Doctorat .....	1	[14]	1	[14]	—	—
Concours .....	1	8	6	46	1	8
<b>Total</b> .....	<b>258</b>	<b>39</b>	<b>60</b>	<b>9</b>	<b>27</b>	<b>4</b>
<b>Femmes</b>						
Néant .....	11	16	8	12	4	6
1 <sup>re</sup> année Licence .....	40	55	5	7	2	3
2 <sup>e</sup> année Licence .....	13	38	4	12	1	3
3 <sup>e</sup> année Licence .....	3	[43]	3	[43]	—	—
4 <sup>e</sup> année Licence .....	34	37	8	9	4	4
D.E.S. ....	—	—	—	—	—	—
Doctorat .....	—	—	—	—	—	—
Concours .....	2	[29]	2	[29]	—	—
<b>Total</b> .....	<b>103</b>	<b>36</b>	<b>30</b>	<b>10</b>	<b>11</b>	<b>4</b>

**Alcens étudiants en Sciences économiques**

Est		Centre-Est		Méditerranée		Sud-Ouest		Ouest		Total	
Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
6	7	16	19	14	17	14	17	6	7	84	100
8	6	12	8	18	12	11	8	10	7	147	100
—	—	13	13	15	15	11	11	7	7	98	100
—	—	5	17	4	13	3	10	3	10	30	100
16	6	33	13	31	13	23	9	19	8	247	100
—	—	4	10	5	12	3	7	2	5	41	100
—	—	2	[30]	1	[14]	1	[14]	1	[14]	7	100
—	—	4	30	—	—	1	8	—	—	13	100
30	5	89	13	88	13	67	10	48	7	667	100
4	6	8	12	17	25	8	12	7	11	67	100
4	5	8	11	2	3	9	12	3	4	73	100
—	—	4	12	5	14	4	12	3	9	34	100
—	—	—	—	—	—	—	—	1	[14]	7	100
6	6	13	14	12	13	9	10	7	7	93	100
—	—	—	—	2	[50]	2	[50]	—	—	4	100
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	1	[14]	—	—	1	[14]	1	[14]	7	100
14	5	34	12	38	13	33	12	22	8	285	100

## Répartition de la population de l'enquête:

(par région Z.E.A.T. et par sexe)

Régions Z.E.A.T. de l'Université d'origine  Diplôme ou concours de niveau supérieur obtenu	Région parisienne		Bassin parisien		Nord	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
<b>Hommes</b>						
Néant .....	37	22	19	11	11	6
1 <sup>re</sup> année D.U.E.S. ....	77	38	26	13	11	5
D.U.E.S. ....	52	36	14	10	9	6
Licence .....	75	39	15	8	13	7
Maîtrise .....	98	40	19	8	16	7
D.E.S., D.E.A. ....	59	40	9	6	4	3
Doctorat .....	80	40	13	6	6	3
C.A.P.E.T., C.A.P.E.S., agrégation .....	43	23	13	7	9	5
C.A.P.C.E.G. ....	8	15	10	18	3	6
Total .....	529	35	138	9	82	5
<b>Femmes</b>						
Néant .....	48	29	23	14	14	8
1 <sup>re</sup> année D.U.E.S. ....	55	33	17	10	6	4
D.U.E.S. ....	36	30	11	9	7	6
Licence .....	78	40	15	8	14	7
Maîtrise .....	103	40	20	8	19	7
D.E.S., D.E.A. ....	30	42	4	5	—	—
Doctorat .....	20	45	3	7	1	2
C.A.P.E.T., C.A.P.E.S., agrégation .....	40	22	13	7	9	5
C.A.P.C.E.G. ....	14	30	9	19	3	6
Total .....	424	33	115	9	73	6



**Anciens étudiants en Sciences**

Est		Centre-Est		Méditerranée		Sud-Ouest		Ouest		Total	
Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
13	8	25	15	23	13	26	15	18	10	172	100
18	9	18	9	23	12	14	7	15	7	202	100
8	6	12	8	20	14	17	12	12	8	144	100
13	7	21	11	19	9	22	11	15	8	193	100
16	7	26	11	23	9	27	11	18	7	243	100
18	12	20	13	13	9	15	10	10	7	148	100
24	12	27	14	17	8	21	10	14	7	202	100
8	4	34	18	34	18	25	13	23	12	189	100
7	13	10	19	5	9	6	11	5	9	54	100
125	8	193	13	177	11	173	11	130	8	1 547	100
16	10	20	12	16	10	13	8	15	9	165	100
9	5	17	10	22	13	26	16	15	9	167	100
10	8	13	11	14	12	15	13	13	11	119	100
15	8	22	11	17	9	21	10	14	7	196	100
17	7	29	11	24	9	30	11	17	7	259	100
9	12	10	14	7	10	7	10	5	7	72	100
6	14	6	14	—	—	5	11	3	7	44	100
8	5	33	18	32	18	24	13	22	12	181	100
5	11	5	11	6	13	3	6	2	4	47	100
95	8	155	12	138	11	144	12	106	9	1 250	100

ANNEXE III

# **TABLEAUX**

## **1) ORIGINE SOCIALE DES ANCIENS ETUDIANTS**

- Lettres ;
- Sciences humaines ;
- Droit ;
- Sciences économiques ;
- Sciences.

TABLEAU 1

## Origine sociale des anciens étudiants en Lettres

(en %)

Diplôme ou concours de niveau supérieur obtenu	Catégorie socio- professionnelle du père									
	Agriculteur exploitant	Ouvrier agricole	Petit comm. Petit indust. Artisan	Moyen/gros commerçant et industriel	Ing. Profes. Prof. libérale Cadre sup.	Technicien Cadre moyen Instituteur	Employé	Ouvrier	Armée Police Autres	Total
<b>Hommes</b>										
Néant .....	9	1	11	2	26	20	13	13	5	100
1 <sup>re</sup> année D.U.E.L. ....	10	0	14	4	19	15	14	20	4	100
D.U.E.L. ....	6	1	13	4	23	27	12	11	3	100
Licence .....	10	1	12	1	31	12	15	14	5	100
Maîtrise .....	8	1	10	2	27	20	22	10	1	100
3 <sup>e</sup> cycle .....	8	2	15	7	25	16	21	4	2	100
C.A.P.E.T., C.A.P.E.S., agré- gation .....	9	2	10	1	22	23	14	15	4	100
C.A.P.C.E.G. ....	13	—	3	2	18	8	22	29	5	100
<b>Femmes</b>										
Néant .....	9	1	14	4	30	17	14	8	3	100
1 <sup>re</sup> année D.U.E.L. ....	8	1	12	4	35	16	9	13	2	100
D.U.E.L. ....	4	1	16	2	41	16	10	9	1	100
Licence .....	6	1	13	6	37	16	9	10	2	100
Maîtrise .....	4	1	9	5	43	16	12	8	2	100
3 <sup>e</sup> cycle .....	2	—	9	5	53	12	9	10	—	100
C.A.P.E.T., C.A.P.E.S., agré- gation .....	5	—	10	3	37	26	9	8	2	100
C.A.P.C.E.G. ....	5	3	4	3	18	32	8	20	7	100

Nota : Dans les tableaux, les chiffres indiqués entre [ ] concernent des effectifs restreints d'étudiants ; la lettre grecque ε remplace un pourcentage trop faible pour être significatif (inférieur à 0,5%).

TABLEAU 2

## Origine sociale des anciens étudiants en Sciences humaines

(en %)

Diplôme ou concours de niveau supérieur obtenu \ Catégorie socio- professionnelle du père	Agriculteur exploitant	Ouvrier agricole	Petit comm. Petit indust. Artisan	Moyen/gros commerçant et industriel	Ing. Profes. Prof. libérale Cadre sup.	Technicien Cadre moyen Instituteur	Employé	Ouvrier	Armée Police Autres	Total
<b>Hommes</b>										
Néant .....	9	—	8	3	9	22	16	23	10	100
1 <sup>re</sup> année D.U.E.L. ....	—	—	4	6	38	22	10	21	—	100
D.U.E.L. ....	4	—	6	4	34	15	2	14	20	100
Licence .....	1	—	12	4	27	26	16	11	4	100
Maîtrise .....	8	—	16	6	25	21	5	16	2	100
3 <sup>e</sup> cycle .....	—	—	8	—	33	8	32	10	9	100
<b>Femmes</b>										
Néant .....	6	2	9	—	32	15	11	20	5	100
1 <sup>re</sup> année D.U.E.L. ....	8	—	3	3	41	10	15	17	3	100
D.U.E.L. ....	12	—	11	4	39	19	8	7	—	100
Licence .....	6	—	17	7	48	13	5	4	—	100
Maîtrise .....	3	—	6	5	56	22	6	2	—	100
3 <sup>e</sup> cycle .....	7	—	18	5	53	—	4	8	5	100

TABLEAU 3

## Origine sociale des anciens étudiants en Droit

(en %)

Diplôme ou concours de niveau supérieur obtenu	Catégorie socio- professionnelle du père									
	Agriculteur exploitant	Ouvrier agricole	Petit comm. Petit indust. Artisan	Moyen/gros commerçant et industriel	Ing. Profes. Prof. libérale Cadre sup.	Technicien Cadre moyen Instituteur	Employé	Ouvrier	Armée Police Autres	Total
<b>Hommes</b>										
Néant .....	16	1	9	5	26	12	13	13	5	100
1 <sup>re</sup> année licence .....	5	1	10	5	34	18	12	13	3	100
2 <sup>e</sup> année licence .....	7	—	11	3	35	28	5	6	5	100
3 <sup>e</sup> année licence .....	—	—	8	15	54	6	10	3	4	100
4 <sup>e</sup> année licence .....	7	—	10	7	44	12	11	5	4	100
D.E.S. ....	6	—	12	12	55	9	2	3	2	100
Doctorat .....	—	—	—	8	59	25	8	—	—	100
<b>Femmes</b>										
Néant .....	7	—	11	2	33	13	15	13	6	100
1 <sup>re</sup> année licence .....	8	—	16	6	26	20	11	12	1	100
2 <sup>e</sup> année licence .....	3	—	19	4	33	14	9	17	1	100
3 <sup>e</sup> année licence .....	3	—	4	14	51	6	—	15	7	100
4 <sup>e</sup> année licence .....	6	—	11	5	47	9	12	6	5	100
D.E.S. ....	5	—	12	9	58	12	—	4	—	100
Doctorat .....	—	—	—	[100]	—	—	—	—	—	100

TABLEAU 4

## Origine sociale des anciens étudiants en Sciences économiques

(en %)

Diplôme ou concours de niveau supérieur obtenu \ Catégorie socio-professionnelle du père	Agriculteur exploitant	Ouvrier agricole	Petit comm. Petit indust. Artisan	Moyen/gros commerçant et industriel	Ing. Profes. Prof. libérale Cadre sup.	Technicien Cadre moyen Instituteur	Employé	Ouvrier	Armée Police Autres	Total
<b>Hommes</b>										
Néant .....	13	—	9	7	28	20	12	6	5	100
1 <sup>re</sup> année licence .....	6	1	10	4	34	26	8	7	4	100
2 <sup>e</sup> année licence .....	11	—	10	14	38	14	7	3	2	100
3 <sup>e</sup> année licence .....	3	—	8	9	54	13	2	4	7	100
4 <sup>e</sup> année licence .....	7	1	13	12	34	20	5	6	2	100
D.E.S. ....	2	—	13	7	54	18	3	1	2	100
Doctorat .....	[14]	—	[14]	[14]	[44]	[14]	—	—	—	100
Concours (C.A.P.E.S., C.A.P.E.T.) .....	10	7	10	—	16	30	10	17	—	100
<b>Femmes</b>										
Néant .....	10	3	9	2	31	15	10	18	2	100
1 <sup>re</sup> année licence .....	7	—	17	12	30	12	6	16	—	100
2 <sup>e</sup> année licence .....	10	—	38	5	30	9	6	2	—	100
3 <sup>e</sup> année licence .....	—	—	[14]	—	[29]	[14]	[43]	—	—	100
4 <sup>e</sup> année licence .....	5	—	7	8	47	21	4	8	—	100
D.E.S. ....	—	—	[25]	—	[50]	[25]	—	—	—	100
Doctorat .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	100
Concours (C.A.P.E.S., C.A.P.E.T.) .....	[7]	—	[7]	[23]	[24]	[24]	—	[15]	—	100

TABLEAU 5

## Origine sociale des anciens étudiants en Sciences

(en %)

Diplôme ou concours de niveau supérieur obtenu	Catégorie socio- professionnelle du père									Total
	Agriculteur exploitant	Ouvrier agricole	Petit comm. Petit indust. Artisan	Moyen/gros commerçant et industriel	Ing. Profes. Prof. libérale Cadre sup.	Technicien Cadre moyen Instituteur	Employé	Ouvrier	Armée Police Autres	
<b>Hommes</b>										
Néant .....	7	1	7	4	28	17	16	16	4	100
1 <sup>re</sup> année D.U.E.S. ....	11	2	9	3	25	18	16	13	3	100
D.U.E.S. ....	7	—	11	3	36	16	11	11	5	100
Licence .....	11	1	10	2	30	17	13	14	2	100
Maîtrise .....	8	1	9	2	31	20	11	15	3	100
D.E.S., D.E.A. ....	10	1	12	3	34	18	12	8	2	100
Doctorat .....	6	1	11	4	39	14	12	10	3	100
C.A.P.E.T., C.A.P.E.S., agré- gation .....	12	—	11	1	23	18	17	15	3	100
C.A.P.C.E.G. ....	15	—	9	—	7	22	11	32	4	100
<b>Femmes</b>										
Néant .....	8	4	12	3	21	22	12	17	1	100
1 <sup>re</sup> année D.U.E.S. ....	9	2	14	4	25	20	10	13	3	100
D.U.E.S. ....	12	1	14	4	22	14	17	12	4	100
Licence .....	13	1	17	3	26	16	11	10	3	100
Maîtrise .....	11	1	12	1	28	17	13	13	4	100
D.E.S., D.E.A. ....	9	1	15	4	37	21	9	2	2	100
Doctorat .....	10	—	4	10	41	21	3	3	8	100
C.A.P.E.T., C.A.P.E.S., agré- gation .....	10	—	13	2	32	22	10	7	4	100
C.A.P.C.E.G. ....	20	—	11	—	27	24	11	6	1	100



## **2) NIVEAU A LA SORTIE DE L'UNIVERSITE SUIVANT L'ORIGINE SCOLAIRE DES ETUDIANTS**

- Lettres ;
- Sciences humaines ;
- Droit ;
- Sciences économiques ;
- Sciences.

TABLEAU 6

## Niveau à la sortie de l'Université suivant l'origine scolaire des étudiants en Lettres

(en %)

Diplôme ou conc. de niveau sup. obtenu	Origine scolaire	Bac d'enseignement général					BTn (G)	B.S.E.C.	B.T.	B.T.S.	D.U.T.	Equivalences Bac	Bac sans autre précision	Examen spéc. d'entrée	Autres	Total
		A (Philo.)	B (Tech. éco.)	C Math. élém.	D (Sc. Exp.)	E (Math. tech.)										
<b>Hommes</b>																
Néant .....	55	6	10	19	—	2	—	—	1	—	—	5	1	1	100	
1 <sup>re</sup> année D.U.E.L.	67	3	1	15	1	—	—	—	—	—	—	5	5	3	100	
D.U.E.L. ....	65	1	8	17	—	—	—	—	—	—	—	3	5	1	100	
Licence .....	69	2	7	14	2	—	—	—	—	—	—	3	3	1	100	
Maîtrise .....	71	2	6	13	1	—	—	—	—	—	—	4	2	1	100	
3 <sup>e</sup> cycle .....	63	2	6	12	4	—	—	—	—	—	—	10	2	2	100	
C.A.P.E.T., C.A.P.E.S., Agrégation .....	70	2	8	14	ε	—	—	—	—	—	ε	4	1	1	100	
C.A.P.C.E.G. ....	69	3	8	14	—	—	—	—	—	—	—	6	—	—	100	
<b>Femmes</b>																
Néant .....	74	5	3	11	—	—	1	—	1	—	ε	5	—	—	100	
1 <sup>re</sup> année D.U.E.L.	78	5	1	9	—	—	1	—	1	—	ε	3	2	ε	100	
D.U.E.L. ....	79	5	3	8	ε	—	—	—	—	ε	—	2	2	1	100	
Licence .....	77	5	3	9	ε	—	—	—	ε	—	ε	5	ε	1	100	
Maîtrise .....	77	4	3	6	—	—	—	—	1	—	ε	6	1	1	100	
3 <sup>e</sup> cycle .....	79	6	6	3	—	—	—	—	—	—	1	4	—	1	100	
C.A.P.E.T., C.A.P.E.S., Agrégation .....	77	5	6	7	—	—	—	—	—	—	ε	5	ε	—	100	
C.A.P.C.E.G. ....	59	9	4	24	—	—	—	—	—	—	—	4	—	—	100	

TABLEAU 7

Niveau à la sortie de l'Université suivant l'origine scolaire des étudiants en Sciences humaines

(en %)

Diplôme ou conc. de niveau sup. obtenu	Bac d'enseignement général					BTn (G)	B.S.E.C.	B.T.	B.T.S.	D.U.T.	Equivalences Bac	Bac sans autre précision	Examen spéc. d'entrée	Autres	Total
	A (Philo.)	B (Tech. éco.)	C (Math. élém.)	D (Sc. Exp.)	E (Math. tech.)										
<b>Hommes</b>															
Néant .....	46	4	12	23	4	—	—	—	—	—	—	8	—	4	100
1 <sup>re</sup> année D.U.E.L.	63	—	21	12	2	2	—	—	—	—	—	—	—	—	100
D.U.E.L. ....	28	—	24	36	4	—	—	—	—	—	—	4	4	—	100
Licence .....	55	5	23	15	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	100
Maîtrise .....	72	3	9	9	—	—	—	—	—	—	—	3	—	3	100
3 <sup>e</sup> cycle .....	[67]	—	—	[8]	—	—	—	—	—	—	—	[8]	—	[17]	100
<b>Femmes</b>															
Néant .....	66	2	7	15	—	—	—	—	—	—	—	10	—	—	100
1 <sup>re</sup> année D.U.E.L.	71	5	3	13	—	—	—	—	—	—	—	8	—	—	100
D.U.E.L. ....	68	—	3	26	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3	100
Licence .....	61	16	2	16	—	—	—	—	1	—	—	2	1	1	100
Maîtrise .....	72	7	3	12	—	—	—	—	—	—	—	6	—	—	100
3 <sup>e</sup> cycle .....	57	13	4	13	—	—	—	—	—	—	—	9	—	4	100



TABLEAU 9

## Niveau à la sortie de l'Université suivant l'origine scolaire des étudiants en Sciences économiques

(en %)

Diplôme ou conc. de niveau sup. obtenu	Bac d'enseignement général					BTn (G)	B.S.E.C.	B.T.	B.T.S.	D.U.T.	Equivalences Bac	Bac sans autre précision	Examen spéc. d'entrée	Autres	Total
	A (Philo.)	B (Tech. éco.)	C (Math. élém.)	D (Sc. Exp.)	E (Math. tech.)										
<b>Hommes</b>															
Néant .....	12	19	17	14	8	4	15	2	1	—	—	5	—	2	100
1 <sup>re</sup> année licence	15	20	12	31	2	3	10	—	2	—	—	3	—	1	100
2 <sup>e</sup> année licence	21	4	32	32	1	—	5	—	1	—	—	3	—	2	100
3 <sup>e</sup> année licence	29	—	42	16	3	—	3	3	—	—	—	—	3	—	100
4 <sup>e</sup> année licence	16	1	35	29	8	—	2	—	1	—	—	6	—	2	100
D.E.S. ....	15	3	58	18	—	—	—	—	—	—	3	5	—	—	100
Doctorat .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
C.A.P.E.T., C.A.P.E.S., Agrégation .....	[14]	—	[29]	[43]	—	—	—	—	—	—	—	—	—	[14]	100
	23	8	31	23	—	—	8	—	—	—	—	—	—	8	100
<b>Femmes</b>															
Néant .....	20	20	3	23	—	15	17	—	1	—	—	1	—	—	100
1 <sup>re</sup> année licence	10	25	5	16	4	7	25	—	4	—	—	4	—	—	100
2 <sup>e</sup> année licence	21	15	12	29	—	3	18	—	—	—	—	3	—	—	100
3 <sup>e</sup> année licence	—	[14]	[43]	—	[14]	—	[29]	—	—	—	—	—	—	—	100
4 <sup>e</sup> année licence	24	4	32	28	5	—	2	—	1	—	—	2	—	1	100
D.E.S. ....	[50]	[25]	—	[25]	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	100
Doctorat .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
C.A.P.E.T., C.A.P.E.S., Agrégation .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	100
	[29]	—	[29]	[14]	—	—	—	—	—	—	—	—	—	[29]	100



### **3) EXERCICE D'UNE ACTIVITE PROFESSIONNELLE PENDANT LES ETUDES ET NIVEAU A LA SORTIE DE L'UNIVERSITE**

- Lettres ;
- Sciences humaines ;
- Droit ;
- Sciences économiques ;
- Sciences.

#### **PROPORTION D'ETUDIANTS AYANT OCCUPE UN EMPLOI A TEMPS PLEIN OU N'AYANT OCCUPE AUCUN EMPLOI PENDANT LES ETUDES UNIVERSITAIRES EN FONCTION DU DIPLOME, DU SEXE ET DE LA CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DU PERE**

- Lettres ;
- Sciences humaines ;
- Droit ;
- Sciences économiques ;
- Sciences.

TABLEAU 11

**Exercice d'une activité professionnelle pendant les études  
et niveau à la sortie de l'Université**

Etudiants en Lettres

Diplôme ou conc. de niveau sup. obtenu	Emploi	Ont occupé un emploi à plein temps pendant ttes les études	Ont occupé un emploi à plein temps pendant une partie des études	Ont occupé un emploi à temps partiel	N'ont occupé aucun emploi	Total
		%	%	%	%	
<b>Hommes</b>						
Néant .....		44	9	9	38	100
1 <sup>re</sup> année D.U.E.L.		41	10	15	34	100
D.U.E.L. ....		35	9	23	33	100
Licence .....		27	19	19	35	100
Maîtrise .....		25	21	16	38	100
3 <sup>e</sup> cycle .....		20	18	27	35	100
C.A.P.E.T., C.A.P.E.S., Agrégation .....		20	12	10	58	100
C.A.P.C.E.G. ....		46	11	14	29	100
<b>Femmes</b>						
Néant .....		21	2	15	62	100
1 <sup>re</sup> année D.U.E.L.		18	15	15	52	100
D.U.E.L. ....		13	17	16	54	100
Licence .....		12	13	21	54	100
Maîtrise .....		8	13	21	58	100
3 <sup>e</sup> cycle .....		3	24	31	42	100
C.A.P.E.T., C.A.P.E.S., Agrégation .....		7	12	13	68	100
C.A.P.C.E.G. ....		45	12	6	37	100



TABLEAU 12

**Exercice d'une activité professionnelle pendant les études  
et niveau à la sortie de l'Université**

Etudiants en Sciences humaines

Diplôme ou conc. de niveau sup. obtenu	Emploi	Ont occupé un emploi à plein temps pendant ttes les études	Ont occupé un emploi à plein temps pendant une partie des études	Ont occupé un emploi à temps partiel	N'ont occupé aucun emploi	Total
		%	%	%	%	
<b>Hommes</b>						
Néant .....		49	3	6	42	100
1 <sup>re</sup> année D.U.E.L.		26	12	38	24	100
D.U.E.L. ....		21	17	29	33	100
Licence .....		43	15	11	31	100
Maîtrise .....		23	22	30	25	100
3 <sup>e</sup> cycle .....		38	32	12	18	100
<b>Femmes</b>						
Néant .....		40	2	12	46	100
1 <sup>re</sup> année D.U.E.L.		19	8	14	59	100
D.U.E.L. ....		36	9	11	44	100
Licence .....		8	17	25	50	100
Maîtrise .....		3	10	38	49	100
3 <sup>e</sup> cycle .....		5	18	45	32	100

TABLEAU 13

**Exercice d'une activité professionnelle pendant les études  
et niveau à la sortie de l'Université**

Etudiants en Droit

Emploi Diplôme ou conc. de niveau sup. obtenu	Ont occupé un emploi à plein temps pendant ttes les études  %	Ont occupé un emploi à plein temps pendant une partie des études  %	Ont occupé un emploi à temps partiel  %	N'ont occupé aucun emploi  %	Total
<b>Hommes</b>					
Néant .....	26	5	17	52	100
1 <sup>re</sup> année licence .	35	9	15	41	100
2 <sup>e</sup> année licence .	18	17	17	48	100
3 <sup>e</sup> année licence .	21	41	14	24	100
4 <sup>e</sup> année licence .	17	13	23	47	100
D.E.S. ....	7	5	37	51	100
Doctorat .....	25	25	25	25	100
<b>Femmes</b>					
Néant .....	29	5	12	54	100
1 <sup>re</sup> année licence .	23	11	11	55	100
2 <sup>e</sup> année licence .	13	10	8	69	100
3 <sup>e</sup> année licence .	4	27	22	47	100
4 <sup>e</sup> année licence .	12	8	17	63	100
D.E.S. ....	6	11	22	61	100
Doctorat .....				[100]	100

TABLEAU 14

**Exercice d'une activité professionnelle pendant les études  
et niveau à la sortie de l'Université**

Etudiants en Sciences économiques

Diplôme ou conc. de niveau sup. obtenu	Emploi  Ont occupé un emploi à plein temps pendant ttes les études  %	Ont occupé un emploi à plein temps pendant une partie des études  %	Ont occupé un emploi à temps partiel  %	N'ont occupé aucun emploi  %	Total
<b>Hommes</b>					
Néant .....	16	8	16	60	100
1 <sup>re</sup> année licence .	17	7	21	55	100
2 <sup>e</sup> année licence .	12	13	19	56	100
3 <sup>e</sup> année licence .	4	11	26	59	100
4 <sup>e</sup> année licence .	11	15	28	46	100
D.E.S. ....	10	23	25	42	100
Doctorat .....	—	[14]	[43]	[43]	100
Concours .....	13	37	10	40	100
<b>Femmes</b>					
Néant .....	29	3	6	62	100
1 <sup>re</sup> année licence .	14	10	17	59	100
2 <sup>e</sup> année licence .	12	23	10	55	100
3 <sup>e</sup> année licence .	[29]	—	[43]	[28]	100
4 <sup>e</sup> année licence .	5	14	22	59	100
D.E.S. ....	—	—	—	[100]	100
Doctorat .....	—	—	—	—	—
Concours .....	—	[23]	[11]	[66]	100

TABLEAU 15

**Exercice d'une activité professionnelle pendant les études  
et niveau à la sortie de l'Université**

Etudiants en Sciences

Diplôme ou conc. de niveau sup. obtenu	Emploi  Ont occupé un emploi à plein temps pendant ttes les études  %	Ont occupé un emploi à plein temps pendant une partie des études  %	Ont occupé un emploi à temps partiel  %	N'ont occupé aucun emploi  %	Total
<b>Hommes</b>					
Néant .....	14	6	13	67	100
1 <sup>re</sup> année D.U.E.S.	14	8	16	62	100
D.U.E.S. ....	13	8	13	66	100
Licence .....	14	16	13	57	100
Maîtrise .....	7	8	16	69	100
D.E.S., D.E.A. ....	7	15	21	57	100
Doctorat .....	17	23	14	46	100
Concours .....	5	14	6	75	100
C.A.P.C.E.G. ....	35	6	6	53	100
<b>Femmes</b>					
Néant .....	15	7	7	71	100
1 <sup>re</sup> année D.U.E.S.	8	15	10	67	100
D.U.E.S. ....	10	13	10	67	100
Licence .....	5	18	13	64	100
Maîtrise .....	7	10	11	72	100
D.E.S., D.E.A. ....	8	18	23	51	100
Doctorat .....	2	25	7	66	100
Concours .....	1	11	6	82	100
C.A.P.C.E.G. ....	9	14	9	68	100

TABLEAU 16

**Proportion d'étudiants ayant occupé un emploi à temps plein  
(pendant toutes les études ou presque) ou n'ayant occupé aucun emploi  
pendant les études universitaires en fonction du diplôme, du sexe et de la catégorie socio-professionnelle du père**

Sexe. Diplôme ou concours de niveau supérieur obtenu			Catégorie socio-professionnelle du père		Agriculteur exploitant		Petit commer- çant, petit industriel, artisan		Profession libérale, cadre sup., prof., ing.		Cadre moyen, instituteur, technicien		Employé		Ouvrier	
			T.P.	A.E.	T.P.	A.E.	T.P.	A.E.	T.P.	A.E.	T.P.	A.E.	T.P.	A.E.		
Lettres	Hommes	Néant .....	55	16	32	49	42	42	50	39	23	38	58	36		
		1 <sup>re</sup> année D.U.E.L. ....	49	32	36	43	21	47	34	41	50	33	57	20		
		D.U.E.L. ....	[84]	[16]	40	46	16	42	43	30	40	9	22	19		
		Licence .....	37	24	17	44	19	40	35	32	39	35	28	30		
		Maîtrise .....	17	47	32	43	14	54	32	32	21	24	36	31		
		3 <sup>e</sup> cycle .....	—	[25]	[14]	[29]	25	50	15	25	18	55	[50]	[50]		
		C.A.P.E.T., C.A.P.E.S., agrégation	24	62	27	49	10	65	22	61	12	65	35	45		
		C.A.P.C.E.G. ....	[50]	[50]	—	—	[33]	[33]	[33]	[33]	38	25	50	30		
Lettres	Femmes	Néant .....	28	56	25	71	14	65	18	55	19	63	33	53		
		1 <sup>re</sup> année D.U.E.L. ....	22	47	18	62	10	61	16	51	29	42	24	40		
		D.U.E.L. ....	[19]	[43]	13	58	2	58	31	50	16	39	15	63		
		Licence .....	4	56	16	40	6	60	14	53	26	49	20	55		
		Maîtrise .....	8	77	—	62	6	63	8	52	10	63	28	29		
		3 <sup>e</sup> cycle .....	—	[50]	—	[50]	—	44	13	38	—	[53]	15	32		
		C.A.P.E.T., C.A.P.E.S., agrégation	—	75	3	72	7	61	6	72	10	80	14	75		
		C.A.P.C.E.G. ....	[58]	[21]	—	[50]	63	26	33	40	[25]	[75]	60	30		

T.P. : Temps plein.  
A.E. : Aucun emploi.

Tableau XVI (suite)

		Catégorie socio-professionnelle du père		Agriculteur exploitant		Petit commerçant, petit industriel, artisan		Profession libérale, cadre sup., prof., ing.		Cadre moyen, instituteur, technicien		Employé		Ouvrier	
		T.P.	A.E.	T.P.	A.E.	T.P.	A.E.	T.P.	A.E.	T.P.	A.E.	T.P.	A.E.		
Sciences humaines	Hommes	Néant .....	[50]	—	[50]	[50]	[50]	[50]	50	50	[25]	[50]	75	25	
		1 <sup>re</sup> année D.U.E.L. ....	—	—	—	[100]	25	25	27	13	[50]	—	36	14	
		D.U.E.L. ....	—	[100]	[50]	—	25	25	[25]	[50]	—	—	[33]	[33]	
		Licence .....	—	[100]	56	33	11	53	61	17	45	27	100	—	
		Maîtrise .....	—	[33]	[40]	[20]	13	25	50	12	—	[50]	[20]	[20]	
		3 <sup>e</sup> cycle .....	—	—	—	—	[25]	[25]	—	[100]	[67]	—	—	[50]	
Sciences humaines	Femmes	Néant .....	—	[76]	[50]	[50]	32	52	[67]	[33]	[60]	[20]	33	66	
		1 <sup>re</sup> année D.U.E.L. ....	[33]	[33]	[50]	[50]	7	79	[25]	[50]	43	47	—	75	
		D.U.E.L. ....	[25]	[25]	[25]	[75]	18	61	50	21	[67]	[33]	[33]	[67]	
		Licence .....	[20]	[60]	27	33	—	59	—	73	[25]	[25]	[25]	[25]	
		Maîtrise .....	—	[50]	—	[76]	3	60	—	23	—	[50]	—	[50]	
		3 <sup>e</sup> cycle .....	—	—	—	[25]	—	27	—	—	[50]	[50]	[50]	[50]	

Sexe. Diplôme ou concours de niveau supérieur obtenu		Catégorie socio-professionnelle du père		Agriculteur exploitant		Petit commer- çant, petit industriel, artisan		Profession libérale, cadre sup., prof., ing.		Cadre moyen, instituteur, technicien		Employé		Ouvrier	
		T.P.	A.E.	T.P.	A.E.	T.P.	A.E.	T.P.	A.E.	T.P.	A.E.	T.P.	A.E.	T.P.	A.E.
Droit	Hommes	Néant .....	13	56	25	75	48	40	27	36	8	75	32	45	
		1 <sup>re</sup> année licence .....	25	75	21	53	23	38	43	37	62	16	50	41	
		2 <sup>e</sup> année licence .....	33	50	42	24	11	58	9	48	[25]	—	[40]	[40]	
		3 <sup>e</sup> année licence .....	—	—	—	—	12	29	[33]	[33]	[67]	—	[50]	—	
		4 <sup>e</sup> année licence .....	29	38	21	30	9	51	11	56	27	47	44	31	
		D.E.S. ....	—	[33]	—	100	6	36	[20]	[60]	—	[50]	—	[100]	
		Doctorat .....	—	—	—	—	29	43	—	—	[100]	—	—	—	
Droit	Femmes	Néant .....	67	33	18	36	32	64	36	36	29	57	9	64	
		1 <sup>re</sup> année licence .....	17	67	13	65	32	54	19	52	33	53	23	39	
		2 <sup>e</sup> année licence .....	[50]	[50]	18	72	7	69	23	66	[20]	[20]	—	90	
		3 <sup>e</sup> année licence .....	—	—	—	—	—	63	—	[50]	—	—	[50]	—	
		4 <sup>e</sup> année licence .....	8	77	16	31	5	71	19	60	16	52	46	38	
		D.E.S. ....	—	—	—	[50]	7	66	—	[67]	—	—	—	[100]	
		Doctorat .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	

Tableau XVI (suite)

Sexe. Diplôme ou concours de niveau supérieur obtenu		Catégorie socio-professionnelle du père		Agriculteur exploitant		Petit commer- çant, petit industriel, artisan		Profession libérale, cadre sup., prof., ing.		Cadre moyen, instituteur, technicien		Employé		Ouvrier	
		T.P.	A.E.	T.P.	A.E.	T.P.	A.E.	T.P.	A.E.	T.P.	A.E.	T.P.	A.E.	T.P.	A.E.
Sciences économiques	Hommes	Néant .....	30	40	17	83	9	82	24	59	13	25	—	50	
		1 <sup>re</sup> année licence .....	38	38	36	43	4	67	20	44	42	8	10	60	
		2 <sup>e</sup> année licence .....	34	61	14	43	15	56	—	44	14	29	[33]	[33]	
		3 <sup>e</sup> année licence .....	—	—	—	[50]	6	63	—	[50]	—	—	—	—	
		4 <sup>e</sup> année licence .....	11	17	13	67	9	44	5	56	31	23	14	43	
		D.E.S. ....	—	[100]	[20]	—	3	43	13	50	—	[100]	[100]	—	
		Doctorat .....	—	—	—	[100]	—	[67]	—	—	—	—	—	—	
		Concours .....	—	—	—	[100]	—	—	—	[50]	[50]	—	[33]	[33]	
Sciences économiques	Femmes	Néant .....	14	57	75	25	11	79	40	40	[40]	[60]	29	71	
		1 <sup>re</sup> année licence .....	[20]	[80]	25	66	18	61	11	56	—	[20]	16	45	
		2 <sup>e</sup> année licence .....	—	[100]	—	52	11	45	[33]	[33]	—	[100]	—	[100]	
		3 <sup>e</sup> année licence .....	—	—	—	[100]	—	—	[100]	—	[33]	[33]	—	—	
		4 <sup>e</sup> année licence .....	[20]	[20]	—	[67]	2	66	—	53	—	[50]	43	14	
		D.E.S. ....	—	—	—	[100]	—	[100]	—	[100]	—	—	—	—	
		Concours .....	—	[100]	—	[100]	—	[100]	—	[50]	—	—	—	[100]	



Sexe. Diplôme ou concours de niveau supérieur obtenu		Catégorie socio-professionnelle du père		Agriculteur exploitant		Petit commer- çant, petit industriel, artisan		Profession libérale, cadre sup., prof., ing.		Cadre moyen, instituteur, technicien		Employé		Ouvrier	
		T.P.	A.E.	T.P.	A.E.	T.P.	A.E.	T.P.	A.E.	T.P.	A.E.	T.P.	A.E.		
Sciences	Hommes	Néant .....	27	64	18	82	8	76	17	59	23	62	18	60	
		1 <sup>re</sup> année D.U.E.S. ....	14	62	—	58	2	76	26	63	21	50	16	56	
		D.U.E.S. ....	9	64	25	58	12	63	4	78	14	64	13	75	
		Licence .....	10	50	6	83	7	61	19	52	20	44	20	60	
		Maîtrise .....	15	75	3	61	1	80	13	68	9	40	3	67	
		D.E.S., D.E.A. ....	7	71	16	55	6	54	4	58	5	77	25	33	
		Doctorat .....	8	77	15	45	17	36	15	42	12	57	33	43	
		C.A.P.E.T., C.A.P.E.S., agrégation	5	75	6	61	3	67	11	78	—	87	8	79	
		C.A.P.C.E.G. ....	[75]	[25]	[40]	[40]	[50]	[50]	9	73	[20]	[80]	38	44	
Sciences	Femmes	Néant .....	9	73	10	80	6	81	17	71	31	57	23	51	
		1 <sup>re</sup> année D.U.E.S. ....	21	71	13	70	10	71	6	59	6	69	5	65	
		D.U.E.S. ....	8	77	12	59	4	76	25	56	5	53	7	67	
		Licence .....	4	83	6	66	2	63	10	45	—	74	6	63	
		Maîtrise .....	4	76	6	61	3	75	12	63	3	84	7	72	
		D.E.S., D.E.A. ....	—	[67]	27	18	4	58	7	53	—	[60]	[50]	—	
		Doctorat .....	—	[25]	—	[100]	—	72	11	67	—	[100]	—	[50]	
		C.A.P.E.T., C.A.P.E.S., agrégation	—	83	—	68	2	83	—	86	—	75	—	91	
		C.A.P.C.E.G. ....	—	80	—	[67]	14	52	18	64	[20]	[60]	—	[100]	

**4) POURCENTAGE DE BOURSIERS  
ET POURCENTAGE D'ETUDIANTS  
AYANT BENEFICIE UNIQUEMENT D'UNE AIDE FAMILIALE  
EN FONCTION DE L'ORIGINE SOCIALE  
ET DU DIPLOME**

- Lettres ;
- Droit ;
- Sciences économiques ;
- Sciences.

TABLEAU 17

**Pourcentage de boursiers et pourcentage d'étudiants  
ayant bénéficié uniquement d'une aide familiale en fonction de l'origine sociale et du diplôme**

Etudiants en Lettres

C.S.P. du père Diplôme ou concours obtenu		Agriculteur exploitant		Petit commer- çant, artisan, petit industriel		Profession lib., cadre sup., ingénieur, professeur		Cadre moyen, instituteur, technicien		Employé		Ouvrier	
		% bourse	% aide	% bourse	% aide	% bourse	% aide	% bourse	% aide	% bourse	% aide	% bourse	% aide
Hommes	Néant .....	35	—	23	23	2	27	7	26	29	3	25	9
	1 <sup>re</sup> année D.U.E.L. ....	25	9	11	28	—	38	7	37	11	11	19	14
	2 <sup>e</sup> année D.U.E.L. ....	<b>17</b>	—	—	46	<b>11</b>	42	<b>12</b>	29	<b>9</b>	6	<b>68</b>	—
	Licence .....	<b>45</b>	6	<b>36</b>	33	<b>8</b>	44	<b>15</b>	26	<b>40</b>	11	<b>52</b>	1
	Maîtrise .....	<b>57</b>	—	<b>31</b>	25	<b>14</b>	46	<b>29</b>	22	<b>37</b>	20	<b>35</b>	5
	3 <sup>e</sup> cycle .....	74	—	7	62	16	32	63	—	79	2	46	—
	Concours 2 <sup>e</sup> cycle .....	47	2	10	22	15	27	15	20	36	6	16	6
	C.A.P.C.E.G. ....	50	—	100	—	—	15	—	—	—	—	20	10
Femmes	Néant .....	27	35	27	24	7	47	3	37	34	16	34	13
	1 <sup>re</sup> année D.U.E.L. ....	31	25	27	37	4	61	17	40	35	6	38	14
	2 <sup>e</sup> année D.U.E.L. ....	<b>74</b>	—	<b>35</b>	27	<b>7</b>	60	<b>19</b>	34	<b>25</b>	17	<b>77</b>	—
	Licence .....	<b>48</b>	20	<b>25</b>	36	<b>11</b>	53	<b>23</b>	39	<b>41</b>	23	<b>61</b>	11
	Maîtrise .....	<b>65</b>	16	<b>40</b>	42	<b>10</b>	59	<b>33</b>	43	<b>62</b>	10	<b>58</b>	13
	3 <sup>e</sup> cycle .....	64	—	40	43	15	61	27	27	85	15	75	10
	Concours 2 <sup>e</sup> cycle .....	54	—	37	11	10	38	14	21	18	10	27	13
	C.A.P.C.E.G. ....	21	—	58	—	6	25	17	20	—	26	8	—

**Pourcentage de boursiers et pourcentage d'étudiants  
ayant bénéficié uniquement d'une aide familiale en fonction de l'origine sociale et du diplôme**

Etudiants en Droit et en Sciences économiques

Diplôme ou concours obtenu		C.S.P. du père		Agriculteur exploitant		Petit commer- çant, artisan, petit industriel		Profession lib., cadre sup., ingénieur, professeur		Cadre moyen, instituteur, technicien		Employé		Ouvrier	
		%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%
		bourse	aide	bourse	aide	bourse	aide	bourse	aide	bourse	aide	bourse	aide	bourse	aide
Droit	Hommes	Néant .....	35	4	15	54	—	50	17	23	18	19	51	12	
		1 <sup>re</sup> année licence ..	31	39	4	53	4	50	17	22	13	9	39	9	
		2 <sup>e</sup> année licence ...	49	13	8	18	<b>16</b>	45	7	42	33	—	<b>48</b>	—	
		Licence .....	41	7	19	34	<b>2</b>	57	34	30	54	5	<b>52</b>	—	
	Femmes	Néant .....	24	—	—	26	11	49	—	16	18	43	<b>54</b>	7	
		1 <sup>re</sup> année licence ..	36	29	22	16	—	38	14	37	47	3	34	41	
		2 <sup>e</sup> année licence ...	62	—	61	15	<b>2</b>	54	6	30	48	9	<b>34</b>	61	
		Licence .....	21	21	14	34	<b>8</b>	51	13	27	59	17	<b>34</b>	—	
Sciences éco.	Hommes	Néant .....	32	15	11	18	10	65	28	22	38	28	<b>68</b>	—	
		1 <sup>re</sup> année licence ..	31	14	33	21	3	73	17	37	28	3	<b>53</b>	20	
		2 <sup>e</sup> année licence ...	48	9	15	20	<b>3</b>	58	23	46	36	26	<b>44</b>	—	
		Licence .....	67	11	27	42	<b>7</b>	54	14	47	33	13	<b>49</b>	7	
	Femmes	Néant .....	33	36	29	19	<b>3</b>	31	—	49	32	18	<b>68</b>	13	
		Licence .....	42	10	21	52	<b>9</b>	68	10	51	—	65	<b>23</b>	7	

TABLEAU 19

**Pourcentage de boursiers et pourcentage d'étudiants  
ayant bénéficié uniquement d'une aide familiale en fonction de l'origine sociale et du diplôme**

Etudiants en Sciences

Diplôme ou concours obtenu		C.S.P. du père		Agriculteur exploitant		Petit commer- çant, artisan, petit industriel		Profession lib., cadre sup., ingénieur, professeur		Cadre moyen, instituteur, technicien		Employé		Ouvrier	
		%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%
		bourse	aide	bourse	aide	bourse	aide	bourse	aide	bourse	aide	bourse	aide	bourse	aide
Hommes	Néant .....	52	9	54	17	8	63	17	38	36	17	38	7		
	1 <sup>re</sup> année D.U.E.S. ....	63	15	9	62	4	60	15	35	21	39	55	17		
	D.U.E.S. ....	46	33	37	17	10	49	15	71	20	34	73	—		
	Licence .....	51	24	25	62	17	60	18	43	57	11	50	9		
	Maîtrise .....	52	7	49	23	17	49	24	39	51	25	57	—		
	D.E.S., D.E.A. ....	74	20	35	24	16	48	36	42	68	8	19	13		
	Doctorat .....	76	—	38	31	22	37	32	33	63	6	62	—		
	Concours 2 <sup>e</sup> cycle .....	12	4	9	16	12	22	29	3	27	3	17	3		
C.A.P.C.E.G. ....	—	—	—	28	—	22	29	32	32	—	29	—			
Femmes	Néant .....	74	—	8	42	9	61	14	46	58	6	33	17		
	1 <sup>re</sup> année D.U.E.S. ....	38	26	36	36	10	51	20	35	35	11	68	5		
	D.U.E.S. ....	49	13	44	10	6	40	14	25	63	17	80	—		
	Licence .....	63	13	40	27	12	43	20	34	53	26	75	4		
	Maîtrise .....	54	19	28	32	6	64	17	41	61	15	64	7		
	D.E.S., D.E.A. ....	68	—	33	32	4	46	36	21	55	16	—	—		
	Doctorat .....	100	—	32	68	15	46	47	14	100	—	54	46		
	Concours 2 <sup>e</sup> cycle .....	47	—	21	22	6	36	11	10	29	6	30	—		
C.A.P.C.E.G. ....	20	41	35	—	—	18	43	26	12	33	62	—			

**5) AGE A LA SORTIE DE L'UNIVERSITE  
DES ANCIENS ETUDIANTS EN :**

- Lettres ;
- Sciences humaines ;
- Droit ;
- Sciences économiques ;
- Sciences.

**AGE MOYEN A LA SORTIE DE L'UNIVERSITE  
EN FONCTION DE L'ACTIVITE PROFESSIONNELLE  
PENDANT LES ETUDES, DU SEXE ET DU DIPLOME OBTENU**

- Lettres ;
- Sciences humaines ;
- Droit ;
- Sciences économiques ;
- Sciences.

TABLEAU 20

## Age à la sortie de l'Université des anciens étudiants en Lettres, par sexe et diplôme obtenu

(en %)

Diplôme ou concours de niveau supérieur obtenu	Age	28 ans	27 ans	26 ans	25 ans	24 ans	23 ans	22 ans	21 ans	20 ans	19 ans	18 ans	Total	Age moyen
	Plus de 28 ans	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%		
<b>Hommes</b>														
Néant .....	4	4	2	2	—	7	9	20	20	24	8	2	100	21,9
1 <sup>re</sup> année D.U.E.L. ....	14	2	4	3	2	7	14	16	17	16	4	1	100	23,3
D.U.E.L. ....	27	3	1	11	12	9	20	9	3	2	3	—	100	25,3
Licence .....	24	5	9	6	17	16	12	7	4	ε	—	—	100	25,8
Maîtrise .....	17	6	6	14	17	18	13	7	2	—	—	—	100	25,5
3 <sup>e</sup> cycle .....	47	7	4	21	13	2	—	6	—	—	—	—	100	27,6
C.A.P.E.T., C.A.P.E.S., agrégation .....	34	6	8	14	13	15	8	1	1	ε	—	—	100	26,8
C.A.P.C.E.G. ....	22	14	3	8	11	3	8	14	14	3	—	—	100	25,5
<b>Femmes</b>														
Néant .....	5	—	ε	1	2	5	8	17	20	25	15	2	100	21,4
1 <sup>re</sup> année D.U.E.L. ....	5	2	2	3	2	8	11	16	25	14	10	2	100	22,2
D.U.E.L. ....	7	5	3	8	2	10	13	17	20	11	4	—	100	23,3
Licence .....	7	3	8	8	12	16	20	16	7	2	1	—	100	24,3
Maîtrise .....	9	3	4	13	10	26	17	13	5	ε	ε	—	100	24,5
3 <sup>e</sup> cycle .....	28	17	13	11	6	9	9	5	2	—	—	—	100	26,8
C.A.P.E.T., C.A.P.E.S., agrégation .....	16	6	8	7	13	21	17	10	2	—	—	—	100	25,3
C.A.P.C.E.G. ....	19	4	13	7	4	17	4	17	7	6	—	2	100	24,9

TABLEAU 21

**Age à la sortie de l'Université des anciens étudiants en Sciences humaines,  
par sexe et diplôme obtenu**

(en %)o

Diplôme ou concours de niveau supérieur obtenu	Age	Plus de 28 ans	28 ans	27 ans	26 ans	25 ans	24 ans	23 ans	22 ans	21 ans	20 ans	19 ans	Total	Age moyen
	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%		
<b>Hommes</b>														
Néant .....	8	—	—	—	8	15	15	<b>19</b>	15	12	8	100	22,7	
1 <sup>re</sup> année D.U.E.L. ....	7	7	4	2	—	14	14	<b>19</b>	<b>19</b>	7	7	100	23,1	
D.U.E.L. ....	<b>25</b>	4	4	8	<b>17</b>	13	4	13	8	4	—	100	25,5	
Licence .....	<b>26</b>	7	4	7	15	<b>21</b>	10	6	4	—	—	100	25,9	
Maîtrise .....	<b>26</b>	6	10	10	10	16	<b>19</b>	3	—	—	—	100	26,2	
3 <sup>e</sup> cycle .....	<b>59</b>	9	8	8	—	8	8	—	—	—	—	100	28,3	
<b>Femmes</b>														
Néant .....	5	—	2	3	8	13	10	18	8	<b>28</b>	5	100	22,3	
1 <sup>re</sup> année D.U.E.L. ....	9	—	—	—	3	9	6	<b>24</b>	20	9	20	100	22,1	
D.U.E.L. ....	14	3	6	12	14	9	9	<b>18</b>	9	6	—	100	24,6	
Licence .....	<b>16</b>	4	6	7	7	<b>15</b>	14	<b>16</b>	14	1	—	100	24,6	
Maîtrise .....	<b>20</b>	3	6	9	14	16	<b>19</b>	9	4	—	—	100	25,3	
3 <sup>e</sup> cycle .....	<b>28</b>	9	5	5	<b>24</b>	14	5	5	5	—	—	100	26,4	



TABLEAU 22

## Age à la sortie de l'Université des anciens étudiants en Droit, par sexe et diplôme obtenu

(en ‰)

Diplôme ou concours de niveau supérieur obtenu	Age													Total	Age moyen
	Plus de 28 ans	28 ans	27 ans	26 ans	25 ans	24 ans	23 ans	22 ans	21 ans	20 ans	19 ans	18 ans			
	‰	‰	‰	‰	‰	‰	‰	‰	‰	‰	‰	‰			
<b>Hommes</b>															
Néant .....	2	—	1	2	8	7	12	<b>29</b>	27	11	1	—	100	22,3	
1 <sup>re</sup> année de licence ....	4	1	1	1	6	16	17	<b>24</b>	18	9	3	—	100	22,8	
2 <sup>e</sup> année de licence ....	14	3	5	8	10	<b>25</b>	—	22	10	4	—	—	100	23,9	
3 <sup>e</sup> année de licence ....	13	—	10	13	13	<b>24</b>	13	7	7	—	—	—	100	25,0	
4 <sup>e</sup> année de licence ....	11	5	6	11	18	<b>18</b>	<b>20</b>	10	1	ε	—	—	100	24,9	
D.E.S. ....	15	4	6	18	17	<b>31</b>	7	2	—	—	—	—	100	25,6	
Doctorat .....	<b>60</b>	10	—	10	10	10	—	—	—	—	—	—	100	28,3	
<b>Femmes</b>															
Néant .....	1	—	1	—	4	3	17	22	17	<b>26</b>	9	—	100	21,6	
1 <sup>re</sup> année de licence ....	1	2	1	1	2	14	15	16	17	<b>21</b>	8	2	100	21,9	
2 <sup>e</sup> année de licence ....	—	2	2	3	5	13	<b>30</b>	16	11	10	—	8	100	22,2	
3 <sup>e</sup> année de licence ....	—	6	6	—	6	<b>29</b>	12	12	17	12	—	—	100	22,8	
4 <sup>e</sup> année de licence ....	7	2	1	9	16	<b>23</b>	<b>24</b>	13	4	1	—	—	100	24,2	
D.E.S. ....	<b>36</b>	8	8	—	8	<b>16</b>	<b>16</b>	8	—	—	—	—	100	26,5	
Doctorat .....	—	[50]	—	[50]	—	—	—	—	—	—	—	—	100	27,0	

TABLEAU 23

**Age à la sortie de l'Université des anciens étudiants en Sciences économiques,  
par sexe et diplôme obtenu**

(en %)

Diplôme ou concours de niveau supérieur obtenu	Age													Total	Age moyen
	Plus de 28 ans	28 ans	27 ans	26 ans	25 ans	24 ans	23 ans	22 ans	21 ans	20 ans	19 ans	18 ans			
	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%			
<b>Hommes</b>															
Néant .....	—	1	1	2	5	8	19	<b>25</b>	23	8	8	—	100	22,1	
1 <sup>re</sup> année de licence ...	5	1	1	5	1	10	12	<b>26</b>	18	15	6	—	100	22,3	
2 <sup>e</sup> année de licence ...	8	4	10	5	6	17	15	<b>20</b>	9	6	—	—	100	24,1	
3 <sup>e</sup> année de licence ...	3	13	3	10	<b>17</b>	<b>17</b>	14	13	7	3	—	—	100	24,4	
4 <sup>e</sup> année de licence ...	4	3	6	14	22	<b>25</b>	18	6	2	—	—	—	100	24,7	
D.E.S. ....	8	5	2	18	13	<b>28</b>	21	5	—	—	—	—	100	24,9	
Doctorat .....	[29]	[14]	—	[29]	[14]	[14]	—	—	—	—	—	—	100	27,0	
Concours .....	15	—	8	15	8	31	15	8	—	—	—	—	100	25,1	
<b>Femmes</b>															
Néant .....	—	—	1	2	5	10	6	13	<b>29</b>	14	18	2	100	21,3	
1 <sup>re</sup> année de licence ...	1	—	—	—	7	3	1	<b>26</b>	<b>25</b>	<b>27</b>	7	3	100	21,3	
2 <sup>e</sup> année de licence ...	—	3	—	3	—	9	<b>21</b>	<b>22</b>	<b>21</b>	12	9	—	100	22,0	
3 <sup>e</sup> année de licence ...	—	—	—	—	[14]	[29]	[14]	[14]	[29]	—	—	—	100	22,9	
4 <sup>e</sup> année de licence ...	2	4	1	7	9	<b>26</b>	24	18	9	—	—	—	100	23,7	
D.E.S. ....	—	—	—	—	[50]	[25]	[25]	—	—	—	—	—	100	24,3	
Doctorat .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	100	—	
Concours .....	[29]	—	—	[14]	—	[43]	[14]	—	—	—	—	—	100	25,9	

TABLEAU 24

Age à la sortie de l'Université des anciens étudiants en Sciences, par sexe et diplôme obtenu

(en %)

Diplôme ou concours de niveau supérieur obtenu	Age	28 ans	27 ans	26 ans	25 ans	24 ans	23 ans	22 ans	21 ans	20 ans	19 ans	18 ans	Total	Age moyen
	Plus de 28 ans	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%		
<b>Hommes</b>														
Néant .....	3	1	2	2	3	10	10	19	<b>24</b>	13	12	2	100	21,9
1 <sup>re</sup> année de D.U.E.S. ...	3	1	3	3	5	11	16	<b>22</b>	15	13	5	3	100	22,4
D.U.E.S. ....	11	3	3	3	3	15	15	<b>18</b>	12	14	3	—	100	23,4
Licence .....	15	7	6	14	<b>21</b>	14	13	6	3	1	—	—	100	25,5
Maîtrise .....	11	6	6	9	20	<b>22</b>	15	9	2	—	—	—	100	25,1
D.E.S., D.E.A. ....	10	3	7	21	17	<b>25</b>	11	4	2	—	—	—	100	25,2
Doctorat .....	<b>36</b>	9	<b>22</b>	18	8	5	1	1	—	—	—	—	100	27,6
C.A.P.E.T., C.A.P.E.S., agrégation .....	13	4	10	12	<b>23</b>	20	11	5	2	—	—	—	100	25,4
C.A.P.C.E.G. ....	15	6	4	6	7	7	17	<b>22</b>	9	7	—	—	100	24,2
<b>Femmes</b>														
Néant .....	2	—	—	2	2	3	9	14	20	<b>26</b>	20	2	100	21,1
1 <sup>re</sup> année de D.U.E.S. ...	2	1	1	2	3	7	19	<b>24</b>	<b>23</b>	14	2	2	100	22,1
D.U.E.S. ....	1	2	4	7	8	18	16	<b>20</b>	15	7	2	—	100	23,0
Licence .....	8	2	7	10	10	21	<b>24</b>	12	4	2	—	—	100	24,4
Maîtrise .....	8	6	3	5	11	17	<b>26</b>	19	5	—	—	—	100	24,2
D.E.S., D.E.A. ....	16	20	13	7	8	<b>21</b>	10	4	1	—	—	—	100	26,1
Doctorat .....	<b>35</b>	5	9	14	<b>16</b>	14		7	—	—	—	—	100	26,9
C.A.P.E.T., C.A.P.E.S., agrégation .....	10	4	9	11	15	<b>28</b>	14	8	1	—	—	—	100	25,1
C.A.P.C.E.G. ....	8	6	4	4	11	<b>17</b>	13	11	<b>17</b>	9	—	—	100	24,0

TABLEAU 25

Age moyen à la sortie de l'Université en fonction de l'activité professionnelle pendant les études, du sexe et du diplôme obtenu

## Lettres

Activité pendant les études universitaires Diplôme obtenu	Temps plein	Plein temps pendant une partie des études	Temps partiel	Non
	<b>Hommes</b>			
Néant .....	22,3	23,4	21,3	21,2
1 <sup>re</sup> année de D.U.E.L. ....	24,8	22,8	22,8	21,9
D.U.E.L. ....	27,5	24,6	24,0	24,0
Licence .....	27,7	25,6	25,7	24,5
Maîtrise .....	27,8	25,1	25,3	24,5
3 <sup>e</sup> cycle .....	30,0	26,1	27,0	27,2
Agrégation .....	29,2	28,3	27,0	25,7
C.A.P.C.E.G. ....	26,4	24,8	23,1	25,4
<b>Femmes</b>				
Néant .....	23,2	22,0	21,1	20,9
1 <sup>re</sup> année de D.U.E.L. ....	24,4	23,2	21,5	21,3
D.U.E.L. ....	26,2	23,8	24,1	22,2
Licence .....	26,4	25,3	24,3	23,5
Maîtrise .....	27,3	25,1	24,6	24,1
3 <sup>e</sup> cycle .....	30,0	27,5	26,8	26,1
Agrégation .....	28,7	27,5	25,1	24,6
C.A.P.C.E.G. ....	26,5	25,6	22,6	23,0

Tableau 25 (Suite)

**Sciences humaines**

Activité pendant les études universitaires	Temps plein	Plein temps pendant une partie des études	Temps partiel	Non
Diplôme obtenu				
<b>Hommes</b>				
Néant .....	22,4	23,0	21,5	23,2
1 <sup>re</sup> année de D.U.E.L. ....	24,5	21,0	23,2	22,6
D.U.E.L. ....	26,9	27,3	22,2	25,7
Licence .....	27,9	24,9	24,4	24,3
Maîtrise .....	28,0	26,8	25,7	24,6
3 <sup>e</sup> cycle .....	29,5	28,6	28,9	24,7
<b>Femmes</b>				
Néant .....	23,0	23,0	25,3	21,2
1 <sup>re</sup> année de D.U.E.L. ....	25,3	21,2	21,9	21,1
D.U.E.L. ....	26,6	26,0	22,5	23,1
Licence .....	26,5	26,1	24,7	23,6
Maîtrise .....	28,0	25,0	25,7	25,0
3 <sup>e</sup> cycle .....	28,5	28,0	26,3	25,2
Agrégation .....	—	—	—	30,0

Tableau 25 (Suite)

## Droit

Activité pendant les études universitaires \ Diplôme obtenu	Temps plein	Plein temps pendant une partie des études	Temps partiel	Non
<b>Hommes</b>				
Néant .....	22,9	21,0	22,4	22,0
1 <sup>re</sup> année de licence .....	24,0	22,6	22,5	21,7
2 <sup>e</sup> année de licence .....	27,5	24,1	23,9	22,6
3 <sup>e</sup> année de licence .....	23,6	25,1	24,8	23,4
4 <sup>e</sup> année de licence .....	27,1	25,5	24,6	24,3
D.E.S. ....	25,1	26,9	25,4	25,8
Doctorat .....	30,0	27,5	28,0	28,0
<b>Femmes</b>				
Néant .....	22,5	22,3	21,6	21,0
1 <sup>re</sup> année de licence .....	23,2	22,4	21,0	21,3
2 <sup>e</sup> année de licence .....	24,2	22,6	22,9	21,7
3 <sup>e</sup> année de licence .....	23,0	23,3	21,5	23,2
4 <sup>e</sup> année de licence .....	26,5	25,4	24,0	23,6
D.E.S. ....	30,0	28,3	26,8	25,7
Doctorat .....	—	—	—	27,0

Tableau 25 (Suite)

**Sciences économiques**

Activité pendant les études universitaires	Temps plein	Plein temps pendant une partie des études	Temps partiel	Non
Diplôme obtenu				
<b>Hommes</b>				
Néant .....	22,1	23,4	22,2	21,8
1 <sup>re</sup> année de licence .....	23,7	23,9	22,3	21,7
2 <sup>e</sup> année de licence .....	27,3	25,9	23,3	23,4
3 <sup>e</sup> année de licence .....	26,8	24,3	24,3	24,4
4 <sup>e</sup> année de licence .....	25,7	25,4	24,7	24,2
D.E.S. ....	26,8	25,8	23,7	24,7
Agrégation .....	—	28,0	26,7	27,0
<b>Femmes</b>				
Néant .....	22,5	21,2	20,7	20,9
1 <sup>re</sup> année de licence .....	23,0	21,9	21,6	20,8
2 <sup>e</sup> année de licence .....	24,1	22,6	23,0	21,2
3 <sup>e</sup> année de licence .....	22,5	—	22,7	23,5
4 <sup>e</sup> année de licence .....	23,8	25,6	23,5	23,3
D.E.S. ....	—	—	—	24,3
Agrégation .....	—	30,0	24,0	24,8

Tableau 25 (Suite)

**Sciences**

Activité pendant les études universitaires Diplôme obtenu	Temps plein	Plein temps pendant une partie des études	Temps partiel	Non
<b>Hommes</b>				
Néant .....	22,9	23,8	22,5	21,4
1 <sup>re</sup> année de D.U.E.S. ....	23,9	25,4	22,8	21,5
D.U.E.S. ....	28,0	25,9	23,3	22,2
Licence .....	27,6	26,0	25,0	24,9
Maîtrise .....	28,4	26,0	25,6	24,5
D.E.S., D.E.A. ....	27,4	26,4	25,1	24,6
Doctorat .....	28,8	28,2	27,1	26,9
Agrégation, C.A.P.E.S. ....	28,3	27,4	26,4	24,8
C.A.P.C.E.G. ....	26,1	26,1	23,4	23,0
<b>Femmes</b>				
Néant .....	22,7	21,3	21,7	20,7
1 <sup>re</sup> année de D.U.E.S. ....	22,9	22,6	23,9	21,7
D.U.E.S. ....	24,9	24,3	23,8	22,5
Licence .....	27,0	24,8	25,4	23,8
Maîtrise .....	27,9	25,3	24,8	23,7
D.E.S., D.E.A. ....	27,8	27,6	26,5	25,3
Doctorat .....	30,0	28,1	29,3	26,1
Agrégation .....	30,0	28,2	25,7	24,7
C.A.P.C.E.G. ....	23,6	26,0	24,9	23,0



**6) AUTRES DIPLOMES UNIVERSITAIRES GENERAUX  
OBTENUS PAR LES ANCIENS ETUDIANTS  
SUIVANT LEUR SEXE ET LEUR DIPLOME  
DE PLUS HAUT NIVEAU**

- Lettres ;
- Sciences humaines ;
- Droit ;
- Sciences économiques ;
- Sciences.

**NATURE DES AUTRES ETUDES (DIPLOME OU CONCOURS OBTENU)  
POURSUIVIES EN DEHORS DES ETUDES UNIVERSITAIRES GENERALES  
AVANT LA SORTIE DE L'UNIVERSITE**

- Lettres ;
- Sciences humaines ;
- Droit ;
- Sciences économiques ;
- Sciences.

TABLEAU 26

**Autres diplômes universitaires généraux obtenus par les anciens étudiants  
suivant leur sexe et leur diplôme de plus haut niveau**

Lettres

(en %)

Autres diplômes universitaires Diplôme ou concours de plus haut niveau	Lettres	Sciences humaines	Droit	Sciences économiques	Sciences	Médecine 1 <sup>re</sup> année P.C.E.M.	Dentaire 1 <sup>re</sup> année	Pharmacie 1 <sup>re</sup> année	Aucun autre diplôme	Total
	<b>Hommes</b>									
Néant .....	1	—	1	—	—	1	—	—	97	100
1 <sup>re</sup> année D.U.E.L. ....	—	—	2	2	—	—	—	—	96	100
D.U.E.L. ....	5	—	1	—	—	—	—	—	94	100
Licence .....	4	1	3	1	—	—	—	—	91	100
Maîtrise .....	4	1	—	—	—	—	—	—	95	100
3 <sup>e</sup> cycle .....	4	—	2	—	2	—	—	—	92	100
Concours 2 <sup>e</sup> cycle .....	4	2	1	—	1	—	—	—	92	100
C.A.P.C.E.G. ....	8	—	3	—	—	—	—	—	89	100
<b>Femmes</b>										
Néant .....	1	—	—	—	1	—	—	—	98	100
1 <sup>re</sup> année D.U.E.L. ....	1	1	—	—	—	—	—	—	98	100
D.U.E.L. ....	1	—	1	—	—	—	—	—	98	100
Licence .....	2	—	1	—	—	—	—	—	96	100
Maîtrise .....	5	1	—	—	—	—	—	—	94	100
3 <sup>e</sup> cycle .....	11	—	—	1	3	—	—	—	85	100
Concours 2 <sup>e</sup> cycle .....	3	—	—	—	—	—	—	—	97	100
C.A.P.C.E.G. ....	2	—	—	—	—	—	—	—	98	100

Tableau 26 (suite)

## Sciences humaines

Diplôme ou concours de plus haut niveau	Autres diplômes universitaires									Total
	Lettres	Sciences humaines	Droit	Sciences écono- miques	Sciences	Médecine 1 <sup>re</sup> année P.C.E.M.	Dentaire 1 <sup>re</sup> année	Pharmacie 1 <sup>re</sup> année	Aucun autre diplôme	
<b>Hommes</b>										
Néant .....	—	—	4	—	—	—	—	—	96	100
1 <sup>re</sup> année D.U.E.L. ....	3	—	2	—	7	2	—	—	86	100
D.U.E.L. ....	4	—	4	—	4	—	—	—	88	100
Licence .....	—	3	1	1	5	—	—	—	90	100
Maîtrise .....	3	9	—	—	—	—	—	—	88	100
3 <sup>o</sup> cycle .....	—	—	—	—	—	—	—	—	100	100
<b>Femmes</b>										
Néant .....	—	—	—	—	—	2	—	—	98	100
1 <sup>re</sup> année D.U.E.L. ....	—	—	5	—	—	—	—	—	95	100
D.U.E.L. ....	—	—	—	—	—	—	—	—	97	100
Licence .....	5	—	1	1	—	1	—	—	92	100
Maîtrise .....	4	1	3	—	—	—	—	—	92	100
3 <sup>o</sup> cycle .....	—	4	4	—	—	—	—	—	92	100

## Droit

Autres diplômes universitaires Diplôme ou concours de plus haut niveau	Autres diplômes universitaires									Total
	Lettres	Sciences humaines	Droit	Sciences économiques	Sciences	Médecine 1 <sup>re</sup> année P.C.E.M.	Dentaire 1 <sup>re</sup> année	Pharmacie 1 <sup>re</sup> année	Aucun autre diplôme	
<b>Hommes</b>										
Néant .....	—	—	—	—	—	—	—	—	100	100
1 <sup>re</sup> année de licence .....	3	—	—	—	—	—	—	—	97	100
2 <sup>e</sup> année de licence .....	2	5	—	—	—	1	—	1	91	100
3 <sup>e</sup> année de licence .....	—	—	—	3	—	—	—	—	97	100
4 <sup>e</sup> année de licence .....	5	1	—	2	—	1	1	—	90	100
D.E.S. ....	8	—	7	3	—	—	—	—	82	100
Doctorat .....	—	—	8	—	—	—	—	—	92	100
<b>Femmes</b>										
Néant .....	1	—	—	—	—	—	—	—	99	100
1 <sup>re</sup> année de licence .....	1	—	—	—	—	—	—	—	99	100
2 <sup>e</sup> année de licence .....	7	—	—	—	—	—	—	—	93	100
3 <sup>e</sup> année de licence .....	—	—	—	—	—	—	—	—	100	100
4 <sup>e</sup> année de licence .....	3	—	1	—	—	—	—	—	95	100
D.E.S. ....	3	3	—	—	—	—	—	—	94	100
Doctorat .....	—	—	—	—	—	—	—	—	100	100

Tableau 26 (suite)

**Sciences économiques**

Autres diplômes universitaires  Diplôme ou concours de plus haut niveau	Autres diplômes universitaires									Total
	Lettres	Sciences humaines	Droit	Sciences économiques	Sciences	Médecine 1 <sup>re</sup> année P.C.E.M.	Dentaire 1 <sup>re</sup> année	Pharmacie 1 <sup>re</sup> année	Aucun autre diplôme	
<b>Hommes</b>										
Néant .....	—	—	—	—	—	—	—	—	100	100
1 <sup>re</sup> année de licence .....	1	—	—	—	1	1	—	1	96	100
2 <sup>e</sup> année de licence .....	2	—	2	—	3	—	—	—	93	100
3 <sup>e</sup> année de licence .....	—	6	—	—	3	—	—	—	91	100
Licence .....	1	3	—	—	3	—	—	—	93	100
D.E.S. ....	6	15	—	—	—	—	—	—	77	100
Doctorat .....	—	25	—	—	—	—	—	—	71	100
<b>Femmes</b>										
Néant .....	—	—	—	—	—	—	—	—	100	100
1 <sup>re</sup> année de licence .....	—	1	—	—	—	—	—	—	99	100
2 <sup>e</sup> année de licence .....	3	—	—	—	—	—	—	—	97	100
3 <sup>e</sup> année de licence .....	—	—	—	—	—	—	—	—	100	100
Licence .....	7	1	—	—	2	—	—	—	90	100
D.E.S. ....	—	—	—	—	—	—	—	—	100	100

Tableau 26 (suite)

## Sciences

Diplôme ou concours de plus haut niveau	Autres diplômes universitaires									
	Lettres	Sciences humaines	Droit	Sciences écono- miques	Sciences	Médecine 1 <sup>re</sup> année P.C.E.M.	Dentaire 1 <sup>re</sup> année	Pharmacie 1 <sup>re</sup> année	Aucun autre diplôme	Total
<b>Hommes</b>										
Néant .....	—	—	—	1	1	—	—	—	98	100
1 <sup>re</sup> année de D.U.E.S. ....	—	—	—	—	—	1	—	—	97	100
D.U.E.S. ....	—	—	—	1	1	—	—	—	98	100
Licence .....	—	—	1	—	—	—	—	—	99	100
Maîtrise .....	—	—	—	2	3	—	—	—	95	100
D.E.A., D.E.S. ....	—	—	—	1	6	—	—	—	93	100
Doctorat .....	—	2	—	1	7	—	—	—	90	100
Concours 2 <sup>e</sup> cycle .....	1	2	—	—	4	—	—	—	93	100
C.A.P.C.E.G. ....	—	—	—	—	9	—	—	—	91	100
<b>Femmes</b>										
Néant .....	—	—	—	—	1	1	—	—	98	100
1 <sup>re</sup> année de D.U.E.S. ....	—	—	—	1	—	—	—	—	99	100
D.U.E.S. ....	—	—	—	—	1	—	—	—	99	100
Licence .....	—	—	—	—	—	—	—	—	100	100
Maîtrise .....	1	—	—	—	1	—	—	—	98	100
D.E.A., D.E.S. ....	—	1	—	1	3	1	—	—	94	100
Doctorat .....	—	—	—	—	7	—	—	—	93	100
Concours 2 <sup>e</sup> cycle .....	1	1	—	—	3	—	—	—	95	100
C.A.P.C.E.G. ....	—	—	—	—	6	—	—	—	94	100

**Nature des autres études poursuivies (diplôme ou concours obtenu)  
(étudiants en Lettres)**

Autres études  Diplôme ou concours de niveau supérieur obtenu dans les études universit. générales	Sans autre étude	Lettres					
		Total autres études	Total Lettres	Concours Fonction publique	Langues vivantes (éc. priv.)	Traduc. interpr.	Docum. biblio. archiv.
<b>Hommes</b>							
Néant .....	70	30	9	(8)	(1)	—	—
1 <sup>re</sup> année D.U.E.L. ....	86	14	10	(8)	(1)	(1)	—
D.U.E.L. ....	81	19	14	(2)	(5)	(1)	(2)
Licence .....	81	19	8	(2)	(2)	(ε)	—
Maîtrise .....	88	12	5	(1)	(1)	(1)	(1)
3 <sup>e</sup> cycle .....	74	26	10	(4)	—	(4)	(2)
C.A.P.E.T., C.A.P.E.S., Agrégation .....	97	3	1	(ε)	(ε)	—	—
C.A.P.C.E.G. ....	95	5	5	(5)	—	—	—
<b>Femmes</b>							
Néant .....	78	22	13	(4)	(2)	(1)	(1)
1 <sup>re</sup> année D.U.E.L. ....	79	21	16	(5)	(4)	(1)	(1)
D.U.E.L. ....	86	14	12	(2)	(4)	(4)	(1)
Licence .....	87	13	10	(1)	(2)	(2)	(3)
Maîtrise .....	87	13	9	(ε)	(3)	(1)	(1)
3 <sup>e</sup> cycle .....	83	17	6	—	—	(1)	—
C.A.P.E.T., C.A.P.E.S., Agrégation .....	97	3	2	(ε)	(1)	(ε)	(ε)
C.A.P.C.E.G. ....	100	—	—	—	—	—	—

en dehors des études universitaires avant la sortie de l'Université

(en %)

Autres études

Autres études		Sciences humaines	Droit		Sciences économiques			Sciences	Santé Médico-social para-médical	Divers	Total
Rel. pub. att. sec. direction	Sténo-dactylo secrét.		Total Droit	Concours Trésor Impôts	Total Sciences économ.	Comptabilité	I.E.P.				
—	—	—	3	(3)	9	(6)	1	3	1	5	100
—	—	—	ε	(ε)	2	(1)	—	2	ε	—	100
—	—	—	1	(1)	3	(3)	—	—	—	1	100
(2)	—	1	1	(1)	7	(ε)	(6)	1	—	1	100
—	—	—	1	(1)	5	(1)	(3)	—	—	1	100
—	—	2	—	—	8	(2)	(6)	2	—	4	100
—	—	1	—	—	1	(ε)	(ε)	—	—	—	100
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	100
(5)	—	—	—	—	2	(1)	—	1	4	2	100
(2)	(2)	ε	—	—	1	(1)	(ε)	ε	1	2	100
(1)	(ε)	—	—	—	2	(1)	(ε)	—	—	ε	100
(1)	(1)	—	ε	(ε)	2	(ε)	(1)	—	—	1	100
(2)	(ε)	—	ε	(ε)	2	—	(1)	—	—	2	100
—	—	—	—	—	10	(1)	(3)	1	—	—	100
—	—	—	—	—	ε	—	(ε)	1	—	—	100
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	100



**Nature des autres études poursuivies (diplôme ou concours obtenu)  
Etudiants en**

Autres études  Diplôme ou concours de niveau supérieur obtenu dans les études universitaires générales	Sans autre étude	Total autres études	Lettres		Sciences hum.	
			Total Lettres	Concours fonction publique	Total Sciences humaines	Orientation scolaire
<b>Hommes</b>						
Néant .....	73	27	4	(4)	—	—
1 <sup>re</sup> année D.U.E.L. ....	65	35	5	(5)	5	—
D.U.E.L. ....	68	32	—	—	16	(8)
Licence .....	63	37	1	—	14	(12)
Maîtrise .....	78	22	6	(3)	10	(3)
3 <sup>e</sup> cycle .....	83	17	—	—	—	—
<b>Femmes</b>						
Néant .....	51	49	15	(12)	12	(7)
1 <sup>re</sup> année D.U.E.L. ....	78	22	2	(2)	13	(7)
D.U.E.L. ....	58	42	14	(14)	17	(14)
Licence .....	67	33	6	—	18	(10)
Maîtrise .....	77	23	6	(3)	9	(3)
3 <sup>e</sup> cycle .....	87	13	4	—	5	—

en dehors des études universitaires avant la sortie de l'Université  
Sciences humaines

(en %)

Autres études									Total
Droit	Sciences économiques			Sciences	Médico-social Para-médical		Divers		
	Total Sciences éconóm.	Compta- bilité	I.E.P.		Total médico- social	Educateur			
—	4	(4)	—	—	8	(8)	11	100	
—	5	(5)	—	5	4	(2)	11	100	
4	4	(4)	—	—	8	(4)	—	100	
1	14	(5)	(5)	4	1	(1)	2	100	
—	6	(3)	(3)	—	—	—	—	100	
—	—	—	—	—	—	—	17	100	
—	—	—	—	—	22	(20)	—	100	
—	—	—	—	—	7	(3)	—	100	
—	—	—	—	—	11	(8)	—	100	
—	2	—	(1)	—	6	(3)	1	100	
—	4	(2)	(1)	1	3	—	—	100	
—	—	—	—	—	4	—	—	100	

## Nature des autres études poursuivies (diplôme ou concours obtenu)

Etudiants

Autres études  Diplôme ou concours de niveau supérieur obtenu dans les études universitaires générales	Sans autre étude	Lettres					
		Total autres études	Total Lettres	Langue vivante (école priv.)	Relations pub. Secrétaire direction	Secrétariat dactylo	Concours fonction publique
<b>Hommes</b>							
Néant .....	69	31	1	(1)	—	—	—
1 <sup>re</sup> année de licence .....	75	25	2	(1)	—	—	(1)
2 <sup>e</sup> année de licence .....	77	23	1	—	—	—	(1)
3 <sup>e</sup> année de licence .....	58	42	3	(3)	—	—	—
4 <sup>e</sup> année de licence .....	58	42	1	(ε)	(ε)	—	—
D.E.S. ....	31	69	—	—	—	—	—
Doctorat .....	58	42	—	—	—	—	—
<b>Femmes</b>							
Néant .....	80	20	10	—	(4)	(3)	(2)
1 <sup>re</sup> année de licence .....	85	15	8	ε	(6)	(2)	ε
2 <sup>e</sup> année de licence .....	86	14	6	(1)	(2)	(2)	(1)
3 <sup>e</sup> année de licence .....	65	35	12	(6)	—	—	—
4 <sup>e</sup> année de licence .....	75	25	3	(2)	—	—	—
D.E.S. ....	67	33	13	(10)	—	—	—
Doctorat .....	100	—	—	—	—	—	—

en dehors des études universitaires avant la sortie de l'Université  
en Droit

(en %)

Autres études										Total
Droit			Sciences économiques				Sciences	Médico-social Para- médical	Divers	
Total Droit	Notariat	Concours Impôts	Total Sciences économ.	C.A.A.E.	Compta- bilité	I.E.P.				
9	(6)	(2)	20	(3)	(10)	(7)	1	—	—	100
10	(4)	(6)	9	(3)	(5)	(1)	2	1	1	100
5	—	(4)	16	(1)	(6)	(4)	—	—	1	100
21	—	(21)	15	(6)	—	(9)	—	—	3	100
22	(2)	(8)	17	(4)	(3)	(10)	1	1	(ε)	100
20	(3)	(3)	49	(3)	(18)	(28)	—	—	—	100
25	—	(8)	17	(8)	—	(8)	—	—	—	100
3	(1)	(2)	2	—	(1)	(1)	2	3	—	100
3	—	(3)	2	(1)	(1)	—	—	1	1	100
3	—	(3)	2	(2)	—	—	—	3	—	100
6	—	(6)	17	(12)	—	(6)	—	—	—	100
12	(2)	(6)	8	(2)	—	(5)	—	2	—	100
10	(3)	—	10	(3)	—	(7)	—	—	—	100
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	100

TABLEAU 30

**Nature des autres études poursuivies (diplôme ou concours obtenu)  
Etudiants en**

Autres études  Diplôme ou concours de niveau supérieur obtenu dans les études universitaires générales	Sans autre étude	Droit				
		Total autres études	Lettres	Sciences humaines	Droit	
					Total Droit	Concours impôts
<b>Hommes</b>						
Néant .....	64	36	1	—	—	—
1 <sup>re</sup> année de licence .....	71	29	1	—	1	(1)
2 <sup>e</sup> année de licence .....	55	45	3	—	8	(5)
3 <sup>e</sup> année de licence .....	50	50	7	—	7	(7)
4 <sup>e</sup> année de licence .....	61	39	1	1	4	(4)
D.E.S. ....	42	58	—	—	—	—
Doctorat .....	[43]	[57]	—	—	—	—
<b>Femmes</b>						
Néant .....	79	21	6	—	3	(3)
1 <sup>re</sup> année de licence .....	84	16	12	—	—	—
2 <sup>e</sup> année de licence .....	76	23	12	—	3	(3)
3 <sup>e</sup> année de licence .....	86	14	—	—	14	(14)
4 <sup>e</sup> année de licence .....	81	19	4	—	4	(4)
D.E.S. ....	[25]	[75]	—	—	—	—
Doctorat .....	—	—	—	—	—	—

en dehors des études universitaires avant la sortie de l'Université  
**Sciences économiques**

(en %)

Autres études								Total
Sciences économiques				Sciences		Médico-social Para-médical	Divers	
Total Sciences écono- miques	C.A.A.E.	Compta- bilité	I.E.P.	Total Sciences	Ingénieurs			
19	(6)	(9)	(2)	15	(9)	1	—	100
18	(10)	(8)	—	8	(5)	—	1	100
29	(11)	(15)	(2)	5	(4)	—	—	100
26	(13)	(10)	(3)	10	(7)	—	—	100
28	(15)	(9)	(3)	5	(4)	—	—	100
49	(24)	(2)	(22)	9	(10)	—	—	100
[29]	(14)	(14)	—	[28]	(14)	—	—	100
7	(4)	(3)	—	5	—	—	—	100
3	(3)	—	—	—	—	1	—	100
6	(3)	(3)	—	—	—	3	—	100
—	—	—	—	—	—	—	—	100
9	(4)	(2)	(1)	1	(1)	—	1	100
[50]	(50)	—	—	[25]	(25)	—	—	100
—	—	—	—	—	—	—	—	100

## Nature des autres études poursuivies (diplôme ou concours obtenu)

Etudiants

Autres études  Diplôme ou concours de niveau supérieur obtenu dans les études universitaires générales	Sans autre étude	Lettres				Droit
		Total autres études	Total Lettres	Langue viv. (école privée)	Concours fonction publique	
<b>Hommes</b>						
Néant .....	50	50	1	(ε)	(ε)	—
1 <sup>re</sup> année de D.U.E.S. ....	76	24	2	—	(2)	1
D.U.E.S. ....	72	28	2	(1)	(1)	—
Licence .....	83	16	3	(1)	(1)	—
Maîtrise .....	82	18	—	—	—	—
D.E.A., D.E.S. ....	55	45	—	—	—	—
Doctorat .....	70	30	—	—	—	—
C.A.P.E.T., C.A.P.E.S., agrégation ..	96	4	—	—	—	—
C.A.P.C.E.G. ....	98	2	2	—	(2)	—
<b>Femmes</b>						
Néant .....	81	19	4	—	(4)	1
1 <sup>re</sup> année de D.U.E.S. ....	87	13	6	(1)	(4)	—
D.U.E.S. ....	88	12	3	—	(3)	—
Licence .....	97	3	2	(1)	—	—
Maîtrise .....	92	8	3	(1)	(1)	ε
D.E.A., D.E.S. ....	81	19	7	(3)	(4)	—
Doctorat .....	84	16	—	—	—	—
C.A.P.E.T., C.A.P.E.S., agrégation ..	98	2	1	(1)	(1)	—
C.A.P.C.E.G. ....	96	4	2	—	(2)	—

en dehors des études universitaires avant la sortie de l'Université  
en Sciences

(en %)

Autres études										
Sciences éco.		Sciences								Total
Total Sciences économ.	C.A.A.E.	Total Sciences	Ingénieurs			Autres E <sup>ts</sup> scien- tifiques	Informa- tique	Médico- social Para-médical	Divers	
			Grandes écoles	E.N.S.I.	Autres ingénieurs					
1	(1)	48	(1)	(23)	(3)	(14)	(3)	—	ε	100
1	—	20	(ε)	(6)	(3)	(9)	(1)	ε	—	100
—	—	25	(1)	(11)	(4)	(6)	(1)	1	—	100
—	—	13	(1)	(6)	(4)	(3)	—	—	1	100
3	(2)	15	(ε)	(11)	(2)	(1)	—	—	—	100
1	—	43	(3)	(33)	(2)	(1)	(1)	—	1	100
2	(1)	28	(4)	(15)	(5)	(1)	—	—	—	100
—	—	3	(1)	(2)	(1)	—	—	—	1	100
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	100
—	—	12	(1)	(4)	—	(5)	(3)	1	1	100
—	—	6	(1)	(1)	—	(1)	(1)	1	—	100
—	—	8	(1)	(3)	—	(1)	(2)	—	1	100
—	—	1	—	—	—	(1)	(1)	—	—	100
1	(ε)	4	—	(2)	—	(1)	(ε)	—	—	100
—	—	12	(1)	(3)	—	(3)	—	—	—	100
—	—	16	—	(14)	—	(2)	—	—	—	100
—	—	1	—	(1)	—	—	—	—	—	100
—	—	2	—	—	—	—	—	—	—	100



**7) SPECIALITE DU DIPLOME  
OU CONCOURS UNIVERSITAIRE  
DE PLUS HAUT NIVEAU  
OBTENU AVANT LA SORTIE DE L'UNIVERSITE**

- Sciences humaines ;
- Lettres ;
- Droit ;
- Sciences économiques ;
- Sciences.

TABLEAU 32

**Spécialités du diplôme ou concours universitaire de plus haut niveau  
obtenu avant la sortie de l'Université**

**Etudiants en Sciences humaines**

*(en %, par sexe et niveau)*

Spécialités Diplôme ou concours de niveau supérieur obtenu	Sociologie	Psychologie	Sciences Educ.	Spécialité non précisée	Total
<b>Hommes</b>					
Néant .....	—	—	—	100	100
1 <sup>re</sup> année de D.U.E.L. ....	21	49	—	30	100
D.U.E.L. ....	21	54	—	25	100
Licence .....	26	60	3	11	100
Maîtrise .....	34	56	6	3	100
3 <sup>e</sup> cycle .....	[17]	[67]	—	[16]	100
<b>Femmes</b>					
Néant .....	—	—	—	100	100
1 <sup>re</sup> année de D.U.E.L. ....	10	58	—	32	100
D.U.E.L. ....	3	69	—	28	100
Licence .....	19	71	2	8	100
Maîtrise .....	17	77	1	5	100
3 <sup>e</sup> cycle .....	13	83	—	4	100

**Spécialités du diplôme ou concours universitaire de plus haut niveau**  
**Etudiants**

Diplôme ou concours de niveau supérieur obtenu	Spécialités							
	Lettres modernes	Lettres classiques	Histoire	Histoire de l'art	Géographie	Histoire Géographie	Journa- lisme	Linguistique Phonétique
<b>Hommes</b>								
Néant .....	—	—	—	—	—	—	—	—
1 <sup>re</sup> année de D.U.E.L. ....	16	6	12	1	6	2	—	—
D.U.E.L. ....	14	6	7	3	4	—	—	—
Licence .....	16	6	12	2	8	7	1	(ε)
Maîtrise .....	25	3	12	2	17	3	—	1
3 <sup>e</sup> cycle .....	6	2	14	2	23	—	—	—
C.A.P.E.T., C.A.P.E.S., agrégation ..	21	9	7	—	8	8	—	—
C.A.P.C.E.G. ....	13	3	11	—	11	11	—	—
<b>Femmes</b>								
Néant .....	—	—	—	—	—	—	—	—
1 <sup>re</sup> année de D.U.E.L. ....	13	1	6	1	1	1	—	—
D.U.E.L. ....	17	3	5	2	6	2	(ε)	—
Licence .....	16	3	6	1	8	3	(ε)	(ε)
Maîtrise .....	20	8	12	1	10	2	—	1
3 <sup>e</sup> cycle .....	13	4	16	7	14	6	—	—
C.A.P.E.T., C.A.P.E.S., agrégation ..	17	17	3	—	3	7	—	—
C.A.P.C.E.G. ....	20	—	18	—	4	11	—	—

obtenu avant la sortie de l'Université  
en Lettres

(en %, par sexe et niveau)

Philo- sophie	Anglais	Allemand	Espagnol	Italien	Russe	Autres langues	Licence libre	Etudes diverses	Spécialité non précisée	Total
—	—	—	—	—	—	—	—	—	100	100
4	19	7	3	—	—	—	—	—	24	100
8	24	14	4	1	1	—	—	—	14	100
6	17	6	2	1	(ε)	(ε)	1	—	14	100
9	10	4	1	1	2	1	—	—	9	100
14	14	2	4	—	—	2	—	—	17	100
6	20	9	4	1	1	—	—	—	6	100
3	22	5	3	3	—	—	—	2	13	100
—	—	—	—	—	—	—	—	—	100	100
2	29	10	5	2	1	1	—	1	26	100
3	27	10	9	3	(ε)	—	—	—	13	100
4	26	9	7	3	1	—	—	—	13	100
4	13	6	7	1	—	—	(ε)	—	15	100
7	10	8	8	—	3	1	—	—	3	100
2	26	7	6	2	1	—	—	—	9	100
—	15	15	—	2	—	—	—	—	15	100

TABLEAU 34

**Spécialités du diplôme ou concours universitaire de plus haut niveau  
obtenu avant la sortie de l'Université**

**Etudiants en Droit**

*(en %, par sexe et niveau)*

Spécialités Diplôme ou concours de niveau supérieur obtenu	Histoire du Droit	Droit privé	Droit public	Sciences politiques	Spécialité non précisée	Total
<b>Hommes</b>						
Néant .....	—	—	—	—	100	100
1 <sup>re</sup> année de licence ....	—	—	—	—	100	100
2 <sup>e</sup> année de licence ....	—	—	—	—	100	100
3 <sup>e</sup> année de licence ....	—	—	—	—	100	100
4 <sup>e</sup> année de licence ....	—	37	40	1	22	100
D.E.S. ....	3	39	44	7	7	100
Doctorat .....	—	[50]	[25]	[8]	[17]	100
<b>Femmes</b>						
Néant .....	—	—	—	—	100	100
1 <sup>re</sup> année de licence ....	—	—	—	—	100	100
2 <sup>e</sup> année de licence ....	—	—	—	—	100	100
3 <sup>e</sup> année de licence ....	—	—	—	—	100	100
4 <sup>e</sup> année de licence ....	—	47	40	1	12	100
D.E.S. ....	4	69	24	—	3	100
Doctorat .....	—	—	[2]	—	—	100

TABLEAU 35

**Spécialités du diplôme ou concours universitaire de plus haut niveau  
obtenu avant la sortie de l'Université**

**Etudiants en Sciences économiques**

*(en %, par sexe et niveau)*

Spécialités Diplôme ou concours de niveau supérieur obtenu	Economie internationale Economie du travail	Econométrie	Gestion	Economie appliquée	Techniques économiques	Spécialité non précisée	Total
<b>Hommes</b>							
Néant .....	—	—	—	—	—	100	100
1 <sup>re</sup> année de licence ..	—	—	5	1	—	94	100
2 <sup>e</sup> année de licence ..	—	—	5	—	—	95	100
3 <sup>e</sup> année de licence ..	—	—	6	6	—	88	100
4 <sup>e</sup> année de licence ..	19	9	25	6	1	40	100
D.E.S. ....	22	12	10	10	—	46	100
Doctorat .....	[14]	—	[29]	[29]	—	[28]	100
<b>Femmes</b>							
Néant .....	—	—	—	—	—	100	100
1 <sup>re</sup> année de licence ..	—	—	—	—	—	100	100
2 <sup>e</sup> année de licence ..	—	—	—	—	—	100	100
3 <sup>e</sup> année de licence ..	—	—	—	—	—	100	100
4 <sup>e</sup> année de licence ..	18	9	21	3	3	46	100
D.E.S. ....	—	—	[50]	—	—	[50]	100
Doctorat .....	—	—	—	—	—	—	—

**Spécialités du diplôme ou concours universitaire de plus haut niveau  
Etudiants**

Diplôme ou concours de niveau supérieur obtenu	Spécialités						
	Maths Maths appliquées	Maths et Physique	Statis- tiques	Informa- tique	Physique Chimie	Chimie	Physique
<b>Hommes</b>							
Néant .....	—	—	—	—	—	—	—
1 <sup>re</sup> année de D.U.E.S. ....	—	35	—	—	17	—	—
D.U.E.S. ....	—	36	—	—	33	—	—
Licence .....	13	1	—	4	13	13	20
Maîtrise .....	11	—	—	6	6	18	24
D.E.S., D.E.A. ....	9	—	—	6	7	10	15
Doctorat .....	6	—	1	1	6	19	24
C.A.P.E.T., C.A.P.E.S., agrégation	56	—	—	—	7	5	13
C.A.P.C.E.G. ....	26	5	—	—	31	2	13
<b>Femmes</b>							
Néant .....	—	—	—	—	—	—	—
1 <sup>re</sup> année de D.U.E.S. ....	—	28	—	—	20	—	—
D.U.E.S. ....	—	10	—	—	19	—	—
Licence .....	21	—	—	2	19	3	9
Maîtrise .....	13	—	—	5	14	13	9
D.E.S., D.E.A. ....	7	—	—	1	6	27	10
Doctorat .....	9	—	—	—	5	41	11
C.A.P.E.T., C.A.P.E.S., agrégation	62	—	—	—	45	5	10
C.A.P.C.E.G. ....	19	15	—	—	17	—	2

obtenu avant la sortie de l'Université  
en Sciences

(en %, par sexe et niveau)

Mécanique	Biologie Biochimie	Géologie	Sciences naturelles	Technologie Sciences et Techniques	Electro- nique Electro- technique	Spécialité non précisée	Total
—	—	—	—	—	—	100	100
—	15	—	—	—	—	33	100
—	12	—	—	—	—	19	100
1	8	—	12	1	6	8	100
5	13	4	2	1	4	6	100
6	16	6	2	5	10	3	100
2	13	13	2	3	6	4	100
—	6	—	10	—	—	3	100
—	—	17	2	2	—	2	100
—	—	—	—	—	—	100	100
—	27	—	—	—	—	25	100
—	46	—	—	—	—	13	100
—	15	—	32	—	—	9	100
—	21	2	15	—	1	7	100
—	36	4	4	—	1	4	100
—	23	—	4	—	—	7	100
—	5	—	11	—	—	2	100
—	19	—	9	2	—	17	100



**8) L'ENTREE DES ETUDIANTS  
SUR LE MARCHE DU TRAVAIL**

## **LES ATTITUDES FACE A L'EMPLOI**

- Lettres ;
- Sciences humaines ;
- Droit ;
- Sciences économiques ;
- Sciences.

TABLEAU 37

## Position vis-à-vis de l'emploi à la sortie de l'Université en 1970

## Lettres

Diplôme ou concours de niveau supérieur obtenu	N'ont ni cherché ni exercé un emploi  ‰	Ont continué à travailler chez le même employeur  ‰	Ont recherché un emploi  ‰	Total  ‰
<b>Hommes</b>				
Néant .....	9	33	58	100
1 <sup>re</sup> année de D.U.E.L. ....	7	38	55	100
D.U.E.L. ....	6	40	54	100
Licence .....	6	36	58	100
Maîtrise .....	4	34	62	100
3 <sup>e</sup> cycle .....	2	45	53	100
C.A.P.E.T., C.A.P.E.S., agrégation	—	46	54	100
C.A.P.C.E.G. ....	—	68	32	100
<b>Femmes</b>				
Néant .....	20	22	58	100
1 <sup>re</sup> année de D.U.E.L. ....	15	23	62	100
D.U.E.L. ....	14	24	62	100
Licence .....	8	19	73	100
Maîtrise .....	4	15	81	100
3 <sup>e</sup> cycle .....	6	31	63	100
C.A.P.E.T., C.A.P.E.S., agrégation	—	45	55	100
C.A.P.C.E.G. ....	2	72	26	100

Tableau 37 (suite)

## Sciences humaines

Diplôme ou concours de niveau supérieur obtenu	N'ont ni cherché ni exercé un emploi  %	Ont continué à travailler chez le même employeur  %	Ont recherché un emploi  %	Total  %
<b>Hommes</b>				
Néant .....	—	65	35	100
1 <sup>re</sup> année de D.U.E.L. ....	9	26	65	100
D.U.E.L. ....	4	36	60	100
Licence .....	5	32	63	100
Maîtrise .....	—	25	75	100
3 <sup>e</sup> cycle .....	—	58	42	100
<b>Femmes</b>				
Néant .....	7	43	50	100
1 <sup>re</sup> année de D.U.E.L. ....	31	26	43	100
D.U.E.L. ....	25	36	39	100
Licence .....	8	23	69	100
Maîtrise .....	6	16	78	100
3 <sup>e</sup> cycle .....	4	13	83	100

Tableau 37 (suite)

## Droit

Diplôme ou concours de niveau supérieur obtenu	N'ont ni cherché ni exercé un emploi  ‰	Ont continué à travailler chez le même employeur  ‰	Ont recherché un emploi  ‰	Total  ‰
<b>Hommes</b>				
Néant .....	5	20	75	100
1 <sup>re</sup> année de licence .....	5	24	71	100
2 <sup>e</sup> année de licence .....	5	19	76	100
3 <sup>e</sup> année de licence .....	—	18	82	100
4 <sup>e</sup> année de licence .....	3	23	74	100
D.E.S. ....	2	13	85	100
Doctorat .....	—	42	58	100
<b>Femmes</b>				
Néant .....	16	19	65	100
1 <sup>re</sup> année de licence .....	12	20	68	100
2 <sup>e</sup> année de licence .....	16	8	76	100
3 <sup>e</sup> année de licence .....	23	6	71	100
4 <sup>e</sup> année de licence .....	11	14	75	100
D.E.S. ....	3	17	80	100
Doctorat .....	—	—	[100]	100

Tableau 37 (suite)

## Sciences économiques

Diplôme ou concours de niveau supérieur obtenu	N'ont ni cherché ni exercé un emploi %	Ont continué à travailler chez le même employeur %	Ont recherché un emploi %	Total %
<b>Hommes</b>				
Néant .....	17	18	65	100
1 <sup>re</sup> année de licence .....	17	12	71	100
2 <sup>e</sup> année de licence .....	6	12	82	100
3 <sup>e</sup> année de licence .....	10	20	70	100
4 <sup>e</sup> année de licence .....	3	17	80	100
D.E.S. ....	5	12	83	100
Doctorat .....	—	[29]	[71]	100
Concours .....	—	38	62	100
<b>Femmes</b>				
Néant .....	19	21	60	100
1 <sup>re</sup> année de licence .....	12	15	73	100
2 <sup>e</sup> année de licence .....	3	21	76	100
3 <sup>e</sup> année de licence .....	[29]	—	[71]	100
4 <sup>e</sup> année de licence .....	4	13	83	100
D.E.S. ....	—	—	[100]	100
Doctorat .....	—	—	—	—
Concours .....	—	[29]	[71]	100

Tableau 37 (suite)

## Sciences

Diplôme ou concours de niveau supérieur obtenu	N'ont ni cherché ni exercé un emploi  ‰	Ont continué à travailler chez le même employeur  ‰	Ont recherché un emploi  ‰	Total  ‰
<b>Hommes</b>				
Néant .....	27	13	60	100
1 <sup>re</sup> année de D.U.E.S. ....	23	15	62	100
D.U.E.S. ....	29	26	45	100
Licence .....	7	34	59	100
Maîtrise .....	8	15	77	100
D.E.S., D.E.A. ....	6	17	77	100
Doctorat .....	1	39	60	100
C.A.P.E.T., C.A.P.E.S., agrégation	2	45	53	100
C.A.P.C.E.G. ....	—	67	33	100
<b>Femmes</b>				
Néant .....	11	15	74	100
1 <sup>re</sup> année de D.U.E.S. ....	16	18	66	100
D.U.E.S. ....	18	17	65	100
Licence .....	4	27	69	100
Maîtrise .....	2	16	82	100
D.E.S., D.E.A. ....	3	21	76	100
Doctorat .....	2	30	68	100
C.A.P.E.T., C.A.P.E.S., agrégation	—	44	56	100
C.A.P.C.E.G. ....	—	62	38	100

TABLEAU 38

**Proportion d'étudiants ayant exercé une activité à plein temps pendant les études  
en fonction de leur situation à la sortie de l'Université**

(en %)

Diplôme	Discipline et sexe  Position vis-à-vis de l'emploi	Hommes					Femmes				
		Lettres	Sciences humaines	Droit	Sciences économiques	Sciences	Lettres	Sciences humaines	Droit	Sciences économiques	Sciences
Néant	pas d'emploi .....	[12]	—	[11]	—	—	6	—	11	—	—
	cont. à trav. (même employeur) .....	82	59	63	46	64	61	79	86	72	50
	cherche un emploi .....	29	30	17	13	10	1	14	17	21	10
1 <sup>re</sup> année	pas d'emploi .....	[23]	[33]	—	6	1	4	—	8	—	—
	cont. à trav. (même employeur) .....	74	50	66	42	51	55	35	59	58	25
	cherche un emploi .....	21	17	27	15	9	8	20	15	7	5
2 <sup>e</sup> année	pas d'emploi .....	—	—	[21]	—	—	5	[16]	[8]	—	—
	cont. à trav. (même employeur) .....	65	[32]	54	26	43	38	69	24	50	20
	cherche un emploi .....	17	19	9	10	3	6	17	12	3	9
3 <sup>e</sup> année	pas d'emploi .....	—	[68]	—	—	5	3	—	—	[50]	—
	cont. à trav. (même employeur) .....	48	76	9	10	32	30	25	—	—	9
	cherche un emploi .....	17	23	23	3	5	8	3	5	[20]	4



Diplôme	Discipline et sexe Position vis-à-vis de l'emploi	Hommes					Femmes				
		Lettres	Sciences humaines	Droit	Sciences économiques	Sciences	Lettres	Sciences humaines	Droit	Sciences économiques	Sciences
4 <sup>e</sup> année	pas d'emploi .....	[13]	—	[14]	—	3	—	—	—	—	—
	cont. à trav. (même employeur) .....	44	40	42	27	31	19	—	47	—	22
	cherche un emploi .....	15	18	9	8	3	6	4	7	6	4
D.E.S. D.E.A.	pas d'emploi .....	X	X	—	—	—	X	X	—	—	—
	cont. à trav. (même employeur) .....	X	X	6	8	30	X	X	27	—	7
	cherche un emploi .....	X	X	6	11	3	X	X	2	—	9
3 <sup>e</sup> cycle Doctorat	pas d'emploi .....	—	—	—	—	[65]	—	—	—	—	—
	cont. à trav. (même employeur) .....	41	52	40	—	31	10	13	—	—	5
	cherche un emploi .....	5	19	14	—	7	—	6	—	—	—
Concours C.A.P.E.S., Agrégation	pas d'emploi .....	—	X	X	X	—	—	X	X	X	—
	cont. à trav. (même employeur) .....	23	X	X	X	6	9	X	X	X	4
	cherche un emploi .....	17	X	X	X	4	5	X	X	X	1
C.A.P.C.E.G.	pas d'emploi .....	—	X	X	X	—	—	X	X	X	—
	cont. à trav. (même employeur) .....	49	X	X	X	42	54	X	X	X	13
	cherche un emploi .....	36	X	X	X	21	9	X	X	X	6



Discipline et diplôme ou concours de niveau supérieur obtenu		Raison de non-activité et sexe		Santé		Familiale		Revenu non nécessaire		Poursuite d'études		Autres raisons		Total	
		H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F		
Droit	Néant .....	—	20	—	50	—	—	[76]	25	[24]	5	100	100		
	1 <sup>re</sup> année de licence .....	[13]	—	—	33	—	8	[77]	59	[11]	—	100	100		
	2 <sup>e</sup> année de licence .....	—	5	[21]	69	—	—	[42]	9	[37]	12	100	100		
	3 <sup>e</sup> année de licence .....	—	—	—	[85]	—	—	—	[15]	—	—	—	100		
	4 <sup>e</sup> année de licence .....	—	—	[14]	56	—	—	[77]	18	[9]	26	100	100		
	D.E.S. ....	—	—	—	100	—	—	[100]	—	—	—	100	100		
	Doctorat .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
Sciences éco.	Néant .....	—	—	—	15	—	—	93	85	7	—	100	100		
	1 <sup>re</sup> année de licence .....	6	—	—	[51]	—	[6]	90	[28]	4	[15]	100	100		
	2 <sup>e</sup> année de licence .....	[15]	—	—	—	[9]	—	[76]	[100]	—	—	100	100		
	3 <sup>e</sup> année de licence .....	—	—	—	[50]	—	—	[100]	[50]	—	—	100	100		
	4 <sup>e</sup> année de licence .....	—	—	—	28	—	—	[100]	72	—	—	100	100		
	D.E.S. ....	—	—	—	—	—	—	[100]	—	—	—	100	—		
	Doctorat .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
Concours .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—			
Sciences	Néant .....	3	—	—	5	—	—	91	95	6	—	100	100		
	1 <sup>re</sup> année de D.U.E.S. ..	—	4	—	52	—	—	100	44	—	—	100	100		
	D.U.E.S. ....	—	8	—	32	2	8	98	52	—	—	100	100		
	Licence .....	6	—	—	[91]	—	—	72	[9]	22	—	100	100		
	Maîtrise .....	—	—	—	[39]	—	—	100	[52]	—	—	100	100		
	D.E.S., D.E.A. ....	—	—	—	[25]	—	—	[74]	[75]	[26]	—	100	100		
	Doctorat .....	—	—	—	—	—	—	[100]	[100]	—	—	100	100		
	Concours 2 <sup>e</sup> cycle .....	—	—	—	—	—	—	[100]	—	—	—	100	—		
	C.A.P.C.E.G. ....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		



Discipline et diplôme ou concours de niveau supérieur obtenu		Etudes poursuivies		Lettres		Sciences humaines		Droit		Sciences économiques		Sciences		Médecine paramédicale		Autres		N.R.		Total		
		H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	
		Sciences éco.		Néant .....	1	5	—	1	—	—	9	2	2	—	—	1	—	1	1	1	1	13
1 <sup>re</sup> année de licence	—			—	—	—	—	—	15	3	3	—	3	—	1	—	1	—	—	23	3	
2 <sup>e</sup> année de licence	1			—	—	—	—	—	3	1	—	—	—	1	—	—	—	—	—	4	2	
3 <sup>e</sup> année de licence	—			—	—	1	1	—	3	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	4	1	
4 <sup>e</sup> année de licence	—			—	—	—	1	—	6	1	—	—	—	—	—	—	1	1	—	8	3	
D.E.S. ....	—			—	—	—	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	—	
Doctorat .....	—			—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Concours .....	—			—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Sciences				Néant .....	—	1	—	—	—	—	2	—	28	10	1	3	—	4	2	—	43	18
				1 <sup>re</sup> année de D.U.E.S.	1	3	—	1	—	—	1	—	39	6	3	1	—	—	3	—	47	11
		D.U.E.S. ....	—	1	—	—	—	—	1	—	37	9	1	1	—	—	2	—	41	11		
		Licence .....	—	1	—	—	—	—	—	—	4	—	—	—	3	—	2	—	9	1		
		Maîtrise .....	—	—	—	—	—	—	2	—	15	3	—	—	—	—	3	1	—	20	4	
		D.E.S., D.E.A. ....	—	—	—	—	—	—	—	—	2	—	—	—	1	—	3	—	—	6	—	
		Doctorat .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
		Concours 2 <sup>e</sup> cycle .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
		C.A.P.C.E.G. ....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	

TABLEAU 41

## But recherché en poursuivant des études universitaires

Hommes

(en %)

Disciplines	Diplôme obtenu	Obtention d'une promotion	Complément de formation	Changement d'emploi	Augmentation de la culture générale	Promotion et complément de formation	Total
Lettres	Néant .....	22,2	20,1	18,4	29,3	10,0	100
	1 <sup>re</sup> année licence .	27,7	24,8	18,5	20,0	9,0	100
	D.U.E.L. ....	30,7	20,2	8,8	26,4	13,9	100
	Licence .....	38,0	30,0	5,0	16,0	11,0	100
	Maîtrise .....	42,0	24,8	1,01	10,8	21,4	100
	3 <sup>e</sup> cycle .....	32,2	37,0	2,4	14,4	14,0	100
	Concours 2 <sup>e</sup> cycle .	51,7	28,6	4,8	2,6	12,3	100
	C.A.P.C.E.G. ....	24,7	27,5	4,8	2,6	12,3	100
Sciences hum.	Néant .....	4,1	43,8	17,2	30,8	4,1	100
	1 <sup>re</sup> année licence .	17,5	25,4	7,9	35,1	14,0	100
	D.U.E.L. ....	29,9	26,4	43,7	—	—	100
	Licence .....	12,8	31,5	5,9	49,8	—	100
	Maîtrise .....	33,3	50,0	16,7	—	—	100
	3 <sup>e</sup> cycle .....	36,4	45,4	18,2	—	—	100
Droit	Néant .....	37,8	33,2	9,7	19,4	—	100
	1 <sup>re</sup> année licence .	22,3	44,2	14,7	13,2	5,6	100
	2 <sup>e</sup> année licence ..	25,0	46,8	17,3	10,9	—	100
	3 <sup>e</sup> année licence ..	3,4	10,2	62,7	23,7	—	100
	4 <sup>e</sup> année licence ..	33,6	40,4	10,5	9,5	6,0	100
	D.E.S. ....	17,9	59,0	—	—	23,1	100
	Doctorat .....	20,0	20,0	20,0	40,0	—	100
Sciences éco.	Néant .....	47,1	39,2	5,2	8,5	—	100
	1 <sup>re</sup> année licence .	29,6	44,4	—	26,0	—	100
	2 <sup>e</sup> année licence ..	20,7	47,4	12,1	19,8	—	100
	3 <sup>e</sup> année licence ..	25,0	26,9	25,0	13,5	9,6	100
	4 <sup>e</sup> année licence ..	36,8	41,5	4,2	13,3	4,2	100
	D.E.S. ....	46,0	54,0	—	—	—	100
	Doctorat .....	100	—	—	—	—	100
	Concours .....	—	81,5	—	18,5	—	100
Sciences	Néant .....	17,1	38,8	12,6	27,0	4,5	100
	1 <sup>re</sup> année licence .	44,6	30,6	10,1	5,5	9,1	100
	D.U.E.S. ....	24,0	47,1	14,5	11,7	2,7	100
	Licence .....	40,3	41,5	1,7	2,9	13,5	100
	Maîtrise .....	42,4	40,8	7,1	4,5	5,1	100
	D.E.S., D.E.A. ....	24,4	63,2	8,8	3,6	—	100
	Doctorat .....	33,5	34,4	4,2	11,4	16,5	100
	Concours 2 <sup>e</sup> cycle .	40,7	30,3	8,0	3,8	17,2	100
	C.A.P.C.E.G. ....	42,5	52,1	—	1,6	3,8	100

## Femmes

Disciplines	Diplôme obtenu	Obtention d'une promotion	Complément de formation	Changement d'emploi	Augmentation de la culture générale	Promotion et complément de formation	Total
Lettres	Néant .....	28,7	33,6	11,6	26,1	—	100
	1 <sup>re</sup> année licence .	17,8	29,3	26,6	17,5	8,8	100
	D.U.E.L. ....	22,1	49,2	7,1	12,8	8,8	100
	Licence .....	26,8	50,3	5,2	7,6	10,1	100
	Maîtrise .....	22,0	57,5	6,4	4,3	9,8	100
	3 <sup>e</sup> cycle .....	28,1	38,4	—	17,0	16,5	100
	Concours 2 <sup>e</sup> cycle .	41,8	41,1	1,4	6,0	9,7	100
	C.A.P.C.E.G. ....	42,8	32,2	3,7	6,3	15,0	100
Sciences hum.	Néant .....	—	62,9	17,1	11,2	8,8	100
	1 <sup>re</sup> année licence .	28,9	60,8	10,3	—	—	100
	D.U.E.L. ....	10,7	37,4	32,8	4,6	14,5	100
	Licence .....	4,5	50,0	24,8	17,3	3,5	100
	Maîtrise .....	—	73,2	8,9	8,9	8,9	100
	3 <sup>e</sup> cycle .....	—	46,9	—	34,4	18,8	100
Droit	Néant .....	40,8	22,3	27,4	9,5	—	100
	1 <sup>re</sup> année licence .	31,9	28,4	8,5	31,2	—	100
	2 <sup>e</sup> année licence ..	18,5	57,4	14,8	—	9,3	100
	3 <sup>e</sup> année licence ..	—	[50,0]	—	[50,0]	—	100
	4 <sup>e</sup> année licence ..	39,5	40,6	10,8	3,4	5,7	100
	D.E.S. ....	—	40,0	26,7	33,3	—	100
	Doctorat .....	—	—	—	—	—	—
Sciences éco.	Néant .....	23,8	16,1	30,1	30,1	—	100
	1 <sup>re</sup> année licence .	33,3	20,7	12,6	20,7	12,6	100
	2 <sup>e</sup> année licence ..	47,0	21,2	10,6	21,2	—	100
	3 <sup>e</sup> année licence ..	—	—	—	—	—	—
	4 <sup>e</sup> année licence ..	32,8	46,6	6,9	13,8	—	100
	D.E.S. ....	—	—	—	—	—	—
	Doctorat .....	—	—	—	—	—	—
	Concours .....	[36,0]	[64,0]	—	—	—	100
Sciences	Néant .....	42,1	22,9	17,1	14,6	3,3	100
	1 <sup>re</sup> année licence .	28,6	42,1	22,1	7,2	—	100
	D.U.E.S. ....	43,2	38,7	12,6	5,5	—	100
	Licence .....	41,7	36,8	4,0	6,4	11,1	100
	Maîtrise .....	29,1	54,6	1,3	4,0	11,0	100
	D.E.S., D.E.A. ....	11,9	71,8	7,4	—	5,9	100
	Doctorat .....	47,3	26,7	—	—	26,0	100
	Concours 2 <sup>e</sup> cycle .	32,1	57,2	3,2	1,8	5,7	100
	C.A.P.C.E.G. ....	20,9	47,0	3,8	10,1	18,1	100

**L'ACCES A L'EMPLOI**



TABLEAU 42

## Temps de recherche d'un emploi des anciens étudiants en Lettres

(en %, par sexe)

Diplôme ou concours de niveau supérieur obtenu	Temps de recherche						Total	Temps moyen en mois et 1/10 de mois
	Moins de 1 mois	de 1 à — 3 mois	de 3 à — 6 mois	de 6 à — 12 mois	de 12 à — 24 mois	24 mois et plus		
<b>Hommes</b>								
Néant .....	30	28	22	12	6	2	100	4,8
1 <sup>re</sup> année de D.U.E.L. ....	23	31	20	17	8	1	100	4,7
D.U.E.L. ....	23	26	34	6	8	3	100	4,8
Licence .....	25	33	23	12	6	1	100	4,3
Maîtrise .....	29	27	29	8	7	—	100	4,0
3 <sup>e</sup> cycle .....	39	6	28	17	5	5	100	5,8
<b>Femmes</b>								
Néant .....	25	21	28	17	6	3	100	5,3
1 <sup>re</sup> année de D.U.E.L. ....	24	31	22	17	5	1	100	4,4
D.U.E.L. ....	14	44	23	11	4	4	100	4,9
Licence .....	20	30	28	9	10	3	100	5,3
Maîtrise .....	23	26	27	7	11	6	100	6,1
3 <sup>e</sup> cycle .....	32	16	29	7	13	3	100	5,8

TABLEAU 43

## Temps de recherche d'un emploi des anciens étudiants en Sciences humaines

(en %, par sexe)

Temps de recherche Diplôme ou concours de niveau supérieur obtenu							Total	Temps moyen en mois et 1/10 de mois
	Moins de 1 mois	de 1 à — 3 mois	de 3 à — 6 mois	de 6 à — 12 mois	de 12 à — 24 mois	24 mois et plus		
<b>Hommes</b>								
Néant .....	[40]	[20]	[20]	[20]	—	—	100	2,8
1 <sup>re</sup> année de D.U.E.L. ....	15	48	22	15	—	—	100	3,2
D.U.E.L. ....	[17]	[42]	[8]	[25]	[8]	—	100	4,8
Licence .....	13	23	36	20	8	—	100	5,2
Maîtrise .....	22	48	17	9	4	—	100	3,9
3 <sup>e</sup> cycle .....	[20]	[40]	[20]	[20]	—	—	100	3,7
<b>Femmes</b>								
Néant .....	24	24	30	11	11	—	100	6,0
1 <sup>re</sup> année de D.U.E.L. ....	31	23	39	—	7	—	100	3,6
D.U.E.L. ....	28	9	27	18	18	—	100	5,9
Licence .....	25	—	—	—	—	—	100	4,6
Maîtrise .....	17	26	28	20	9	—	100	5,0
3 <sup>e</sup> cycle .....	25	—	50	19	6	—	100	5,3

TABLEAU 44

## Temps de recherche d'un emploi des anciens étudiants en Droit

(en %, par sexe)

Temps de recherche Diplôme ou concours de niveau supérieur obtenu	Moins de 1 mois	de 1 à — 3 mois	de 3 à — 6 mois	de 6 à — 12 mois	de 12 à — 24 mois	24 mois et plus	Total	Temps moyen en mois et 1/10 de mois
<b>Hommes</b>								
Néant .....	22	19	29	22	8	—	100	5,3
1 <sup>o</sup> année de licence .....	28	32	19	15	6	—	100	3,9
2 <sup>o</sup> année de licence .....	23	31	19	21	—	—	100	4,6
3 <sup>o</sup> année de licence .....	27	27	9	37	—	—	100	4,3
4 <sup>o</sup> année de licence .....	34	23	23	16	3	1	100	4,1
D.E.S. ....	27	43	27	7	—	—	100	2,6
Doctorat .....	[20]	[40]	[20]	[20]	—	—	100	3,6
<b>Femmes</b>								
Néant .....	26	29	29	12	2	2	100	4,3
1 <sup>o</sup> année de licence .....	24	26	24	21	5	—	100	4,5
2 <sup>o</sup> année de licence .....	31	28	20	18	3	—	100	3,6
3 <sup>o</sup> année de licence .....	[17]	[50]	—	[33]	—	—	100	4,2
4 <sup>o</sup> année de licence .....	21	30	23	19	6	1	100	4,8
D.E.S. ....	23	46	23	—	8	—	100	4,1
Doctorat .....	[100]	—	—	—	—	—	100	—

TABLEAU 45

## Temps de recherche d'un emploi des anciens étudiants en Sciences économiques

(en %, par sexe)

Temps de recherche Diplôme ou concours de niveau supérieur obtenu	Temps de recherche						Total	Temps moyen en mois et 1/10 de mois
	Moins de 1 mois	de 1 à — 3 mois	de 3 à — 6 mois	de 6 à — 12 mois	de 12 à — 24 mois	24 mois et plus		
<b>Hommes</b>								
Néant .....	20	39	27	14	—	—	100	3,3
1 <sup>re</sup> année de licence .....	34	32	29	1	4	—	100	3,0
2 <sup>e</sup> année de licence .....	28	39	17	14	2	—	100	3,2
3 <sup>e</sup> année de licence .....	18	29	47	6	—	—	100	3,2
4 <sup>e</sup> année de licence .....	19	38	27	10	6	—	100	4,0
D.E.S .....	19	61	7	10	3	—	100	2,9
Doctorat .....	[50]	[25]	—	[25]	—	—	100	3,0
<b>Femmes</b>								
Néant .....	24	41	14	10	7	4	100	4,7
1 <sup>re</sup> année de licence .....	19	33	24	17	5	2	100	4,6
2 <sup>e</sup> année de licence .....	41	29	24	6	—	—	100	2,3
3 <sup>e</sup> année de licence .....	[33]	[33]	[33]	—	—	—	100	3,2
4 <sup>e</sup> année de licence .....	28	26	34	7	4	1	100	3,9
D.E.S .....	[25]	—	[25]	[25]	[25]	—	100	8,0
Doctorat .....	—	—	—	—	—	—	—	—

TABLEAU 46

## Temps de recherche d'un emploi des anciens étudiants en Sciences

(en %, par sexe)

Temps de recherche Diplôme ou concours de niveau supérieur obtenu	Temps de recherche						Total	Temps moyen en mois et 1/10 de mois
	Moins de 1 mois	de 1 à — 3 mois	de 3 à — 6 mois	de 6 à — 12 mois	de 12 à — 24 mois	24 mois et plus		
<b>Hommes</b>								
Néant .....	20	37	25	11	7	—	100	4,1
1 <sup>re</sup> année D.U.E.S. ....	18	33	32	13	4	—	100	4,2
D.U.E.S. ....	37	37	20	4	—	2	100	2,9
Licence .....	29	31	27	8	1	4	100	3,9
Maîtrise .....	25	25	31	10	8	1	100	4,7
D.E.A. ....	20	32	22	18	7	1	100	4,8
Doctorat .....	31	25	17	19	6	2	100	4,8
<b>Femmes</b>								
Néant .....	22	28	29	14	7	—	100	4,4
1 <sup>re</sup> année D.U.E.S. ....	24	29	27	11	8	1	100	4,8
D.U.E.S. ....	30	26	32	5	7	—	100	3,8
Licence .....	23	34	28	10	3	2	100	3,9
Maîtrise .....	29	24	23	17	6	1	100	4,3
D.E.A. ....	27	16	30	16	11	—	100	5,4
Doctorat .....	14	18	23	27	9	9	100	7,9

TABLEAU 47

**Mode d'obtention de l'emploi en fonction du diplôme obtenu à l'Université**  
**Anciens étudiants en Lettres**

(en %, par sexe)

Diplôme ou concours de niveau supérieur obtenu	Concours	Petites annonces	Agence pour l'emploi	Stage	Démarches personnelles	Service de placement universitaire	Relations personnelles	Intérim	Total
<b>Hommes</b>									
Néant .....	19	14	4	5	35	—	23	—	100
1 <sup>re</sup> année de D.U.E.L. ..	19	14	1	2	32	2	30	—	100
D.U.E.L. ....	12	20	5	2	29	—	32	—	100
Licence .....	12	10	1	6	42	4	22	3	100
Maîtrise .....	15	9	3	11	36	1	24	1	100
3 <sup>e</sup> cycle .....	12	—	—	4	38	17	29	—	100
C.A.P.E.T., C.A.P.E.S., agrégation .....	89	1	—	1	6	—	3	—	100
C.A.P.C.E.G. ....	[75]	—	—	—	[25]	—	—	—	100
<b>Femmes</b>									
Néant .....	12	11	2	4	39	5	26	1	100
1 <sup>re</sup> année de D.U.E.L. ..	14	11	2	6	38	4	23	2	100
D.U.E.L. ....	12	12	2	5	44	2	21	2	100
Licence .....	6	8	2	4	46	7	26	1	100
Maîtrise .....	6	4	1	5	50	8	25	1	100
3 <sup>e</sup> cycle .....	12	3	—	3	53	—	29	—	100
C.A.P.E.T., C.A.P.E.S., agrégation .....	89	—	—	8	2	—	—	—	100
C.A.P.C.E.G. ....	9	—	—	73	18	—	—	—	100

TABLEAU 48

**Mode d'obtention de l'emploi en fonction du diplôme obtenu à l'Université**  
**Anciens étudiants en Sciences humaines**

(en %, par sexe)

Diplôme ou concours de niveau supérieur obtenu	Concours	Petites annonces	Agence pour l'emploi	Stage	Démarches personnelles	Service de placement universitaire	Relations personnelles	Intérim	Total
<b>Hommes</b>									
Néant .....	[50]	—	—	—	[50]	—	—	—	100
1 <sup>re</sup> année de D.U.E.L. ..	15	15	4	4	32	4	26	—	100
D.U.E.L. ....	8	42	—	—	33	—	17	—	100
Licence .....	12	12	2	8	28	10	23	5	100
Maîtrise .....	—	20	—	20	40	—	20	—	100
3 <sup>e</sup> cycle .....	—	—	—	—	—	—	[100]	—	100
<b>Femmes</b>									
Néant .....	10	5	—	11	42	16	11	5	100
1 <sup>re</sup> année de D.U.E.L. ..	6	—	—	29	41	—	24	—	100
D.U.E.L. ....	8	8	8	—	42	—	34	—	100
Licence .....	11	19	—	8	23	2	37	—	100
Maîtrise .....	2	10	—	16	34	2	36	—	100
3 <sup>e</sup> cycle .....	—	—	—	6	56	—	38	—	100

TABLEAU 49

**Mode d'obtention de l'emploi en fonction du diplôme obtenu à l'Université**  
**Anciens étudiants en Droit**

(en %, par sexe)

Diplôme ou concours de niveau supérieur obtenu	Concours	Petites annonces	Agence pour l'emploi	Stage	Démarches personnelles	Service de placement universitaire	Relations personnelles	Intérim	Total
<b>Hommes</b>									
Néant .....	25	12	2	3	37	5	16	—	100
1 <sup>re</sup> année de licence ..	22	16	4	3	23	2	29	1	100
2 <sup>e</sup> année de licence ..	25	18	7	4	16	2	28	—	100
3 <sup>e</sup> année de licence ..	39	—	—	—	28	—	33	—	100
4 <sup>e</sup> année de licence ..	29	11	1	4	21	2	31	1	100
D.E.S. ....	10	23	—	8	8	18	33	—	100
Doctorat .....	—	[25]	—	[25]	[50]	—	—	—	100
<b>Femmes</b>									
Néant .....	28	22	3	5	27	3	12	—	100
1 <sup>re</sup> année de licence ..	17	14	1	2	31	2	31	2	100
2 <sup>e</sup> année de licence ..	26	18	—	2	21	—	33	—	100
3 <sup>e</sup> année de licence ..	[44]	[23]	—	—	[33]	—	—	—	100
4 <sup>e</sup> année de licence ..	21	16	—	4	20	2	36	1	100
D.E.S. ....	29	—	—	6	18	—	47	—	100
Doctorat .....	—	—	—	—	[100]	—	—	—	[100]



TABLEAU 50

**Mode d'obtention de l'emploi en fonction du diplôme obtenu à l'Université**  
**Anciens étudiants en Sciences économiques**

(en %, par sexe)

Diplôme ou concours de niveau supérieur obtenu	Concours	Petites annonces	Agence pour l'emploi	Stage	Démarches personnelles	Service de placement universitaire	Relations personnelles	Intérim	Total
<b>Hommes</b>									
Néant .....	4	12	4	10	28	2	34	6	100
1 <sup>re</sup> année de licence ..	9	22	2	3	28	—	33	3	100
2 <sup>e</sup> année de licence ...	8	16	1	15	24	9	27	—	100
3 <sup>e</sup> année de licence ...	5	38	5	—	28	—	24	—	100
4 <sup>e</sup> année de licence ...	13	27	2	7	22	3	25	1	100
D.E.S. ....	3	24	3	6	49	—	15	—	100
Doctorat .....	—	[40]	—	[20]	—	[20]	[20]	—	100
Concours .....	[83]	—	—	—	—	—	[17]	—	100
<b>Femmes</b>									
Néant .....	11	11	—	3	28	—	44	3	100
1 <sup>re</sup> année de licence ..	4	25	—	2	39	6	20	4	100
2 <sup>e</sup> année de licence ...	45	9	4	5	5	5	27	—	100
3 <sup>e</sup> année de licence ...	[50]	—	—	—	[25]	—	[25]	—	100
4 <sup>e</sup> année de licence ...	20	4	4	—	34	1	35	2	100
D.E.S. ....	[33]	—	—	—	[34]	—	[33]	—	100
Doctorat .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Concours .....	[50]	—	—	—	[25]	[25]	—	—	100

TABLEAU 51

**Mode d'obtention de l'emploi en fonction du diplôme obtenu à l'Université**  
**Anciens étudiants en Sciences**

(en %, par sexe)

Diplôme ou concours de niveau supérieur obtenu	Concours	Petites annonces	Agence pour l'emploi	Stage	Démarches personnelles	Service de placement universi-	Relations personnelles	Intérim	Total
<b>Hommes</b>									
Néant .....	16	15	2	9	37	2	17	2	100
1 <sup>re</sup> année de D.U.E.S. ....	21	18	4	2	36	3	14	2	100
D.U.E.S. ....	30	10	—	7	34	3	14	2	100
Licence .....	14	11	6	5	41	6	17	—	100
Maîtrise .....	7	17	2	8	40	4	21	1	100
D.E.S., D.E.A. ....	5	19	2	11	40	7	15	1	100
Doctorat .....	—	24	—	8	41	4	23	—	100
C.A.P.E.T., C.A.P.E.S. agrégation .....	86	3	—	8	3	—	—	—	100
C.A.P.C.E.G. ....	57	—	—	36	—	—	7	—	100
<b>Femmes</b>									
Néant .....	16	10	1	2	41	3	25	2	100
1 <sup>re</sup> année de D.U.E.S. ....	14	6	—	2	53	1	23	1	100
D.U.E.S. ....	13	14	3	10	41	3	15	1	100
Licence .....	7	9	2	4	57	6	13	2	100
Maîtrise .....	3	10	1	3	56	6	20	1	100
D.E.S., D.E.A. ....	12	12	5	2	30	5	34	—	100
Doctorat .....	—	9	—	9	41	—	41	—	100
C.A.P.E.T., C.A.P.E.S. agrégation .....	83	—	—	11	6	—	—	—	100
C.A.P.C.E.G. ....	46	—	—	38	8	—	8	—	100

TABLEAU 52

**Répartition des actifs et chômeurs  
parmi les étudiants ayant cherché un emploi en 1970, à la sortie de l'Université**

Discipl.	Diplôme obtenu	Hommes			Femmes		
		Actifs	Non actifs	Total	Actives	Non actives	Total
Lettres	Néant .....	97,1	2,9	100	96,7	3,3	100
	1 <sup>re</sup> année de licence ..	99	1	100	0,5	99,5	100
	D.U.E.L. ....	95,6	4,4	100	97,6	2,4	100
	Licence .....	99,5	0,5	100	96,2	3,8	100
	Maîtrise .....	100	—	100	92	8	100
	3 <sup>e</sup> cycle .....	100	—	100	95,4	2,2	100
	Concours 2 <sup>e</sup> cycle ....	100	—	100	100	—	100
	C.A.P.C.E.G. ....	100	—	100	100	—	100
Sciences hum.	Néant .....	100	—	100	90	10	100
	1 <sup>re</sup> année de licence ..	100	—	100	100	—	100
	D.U.E.L. ....	100	—	100	92,9	7,1	100
	Licence .....	97,8	2,2	100	96,7	3,3	100
	Maîtrise .....	100	—	100	100	—	100
	3 <sup>e</sup> cycle .....	100	—	100	100	—	100
Droit	Néant .....	98,6	1,4	100	100	—	100
	1 <sup>re</sup> année de licence ..	99,9	0,8	100	99	1	100
	2 <sup>e</sup> année de licence ..	95,3	4,7	100	97,9	2,1	100
	3 <sup>e</sup> année de licence ..	100	—	100	91,7	8,3	100
	4 <sup>e</sup> année de licence ..	99,6	0,4	100	98,8	1,2	100
	D.E.S. ....	100	—	100	95,6	4,4	100
	Doctorat .....	100	—	100	100	—	100
Sciences éco.	Néant .....	100	—	100	97,5	2,5	100
	1 <sup>re</sup> année de licence ..	98,1	1,9	100	100	—	100
	2 <sup>e</sup> année de licence ..	98,8	1,2	100	96,1	3,9	100
	3 <sup>e</sup> année de licence ..	100	—	100	100	—	100
	4 <sup>e</sup> année de licence ..	99	1	100	100	—	100
	D.E.S. ....	100	—	100	100	—	100
	Doctorat .....	100	—	100	100	—	100
	Concours .....	100	—	100	100	—	100
Sciences	Néant .....	100	—	100	93,7	3,3	100
	1 <sup>re</sup> année de licence ..	100	—	100	93,2	1,8	100
	D.U.E.S. ....	98,4	1,6	100	100	—	100
	Licence .....	100	—	100	97,8	2,2	100
	Maîtrise .....	98,4	1,6	100	99	1	100
	D.E.S., D.E.A. ....	98,2	1,8	100	96,4	3,6	100
	Doctorat .....	100	—	100	86,7	13,3	100
	Concours 2 <sup>e</sup> cycle ....	100	—	100	100	—	100
	C.A.P.C.E.G. ....	100	—	100	100	—	100

TABLEAU 53

## Actifs au moment de l'enquête (1973) et taux d'activité

(en %, par sexe)

Discipline et diplôme ou concours de niveau supérieur obtenu		Actifs		Taux d'activité en 1973		Situation 1970 des actifs en 1973					
						N'occupaient pas d'emploi en 1970		Ont continué à travailler chez le même employeur en 1970		Ont cherché un emploi en 1970	
						H	F	H	F	H	F
Lettres	Néant .....	94	86	6	9	34	26	60	65		
	1 <sup>re</sup> année de D.U.E.L.	94	89	1	3	40	27	59	70		
	D.U.E.L. ....	94	86	1	2	43	28	56	70		
	Licence .....	96	91	2	1	38	21	60	78		
	Maîtrise .....	98	90	2	1	35	16	63	83		
	3 <sup>o</sup> cycle .....	98	92	—	—	46	35	54	65		
	C.A.P.E.T., C.A.P.E.S., agrégation .....	100	100	—	—	46	45	54	55		
C.A.P.C.E.G. ....	100	100	—	—	68	74	32	26			
Sciences hum.	Néant .....	100	88	—	—	65	47	35	53		
	1 <sup>re</sup> année de D.U.E.L.	95	80	5	13	27	32	68	55		
	D.U.E.L. ....	96	75	—	4	37	48	63	48		
	Licence .....	97	92	4	2	32	25	64	73		
	Maîtrise .....	100	96	—	1	25	17	75	82		
3 <sup>o</sup> cycle .....	100	96	—	—	58	14	42	86			
Droit	Néant .....	95	86	1	1	22	23	77	76		
	1 <sup>re</sup> année de licence .	97	91	3	4	24	22	73	74		
	2 <sup>e</sup> année de licence ..	95	84	3	—	20	11	77	89		
	3 <sup>e</sup> année de licence ..	100	71	—	8	18	8	82	84		
	4 <sup>e</sup> année de licence ..	99	88	2	8	24	16	74	84		
	D.E.S. ....	98	93	—	—	13	15	87	85		
	Doctorat .....	100	[100]	—	—	42	—	58	[100]		

Discipline et diplôme ou concours de niveau supérieur obtenu		Actifs		Situation 1970 des actifs en 1973					
		Taux d'activité en 1973		N'occupaient pas d'emploi en 1970		Ont continué à travailler chez le même employeur en 1970		Ont cherché un emploi en 1970	
				H	F	H	F	H	F
Sciences éco.	Néant .....	92	88	9	10	20	24	71	66
	1 <sup>re</sup> année de licence .	84	92	3	5	15	16	82	79
	2 <sup>e</sup> année de licence ..	96	94	2	—	13	22	85	78
	3 <sup>e</sup> année de licence ..	97	[86]	7	[17]	21	—	72	[83]
	4 <sup>e</sup> année de licence ..	97	97	ε	2	18	13	82	85
	D.E.S. ....	100	[100]	5	—	12	—	83	100
	Doctorat .....	[100]	—	—	—	[29]	—	[71]	—
	Concours .....	100	[100]	—	—	38	[29]	62	[71]
Sciences	Néant .....	79	92	7	6	17	16	76	78
	1 <sup>re</sup> année de D.U.E.S.	83	86	7	3	19	22	74	75
	D.U.E.S. ....	76	83	9	2	34	20	57	78
	Licence .....	96	95	3	1	36	28	61	71
	Maîtrise .....	95	98	4	1	15	17	81	82
	D.E.S., D.E.A. ....	97	93	4	—	18	21	78	79
	Doctorat .....	99	91	ε	2	39	33	61	65
	C.A.P.E.T., C.A.P.E.S., agrégation .....	100	100	2	—	45	44	53	56
	C.A.P.C.E.G. ....	100	100	—	—	67	62	33	38

## **9) EMPLOIS OCCUPES PAR LES ANCIENS ETUDIANTS EN :**

- Lettres ;
- Sciences humaines ;
- Droit ;
- Sciences économiques ;
- Sciences.

### **INFLUENCE DE L'ORIGINE SOCIALE SUR L'EMPLOI OCCUPE**

- Maîtrise de Lettres (Hommes - Femmes) ;
- Licence de Sciences économiques (Hommes).

### **INFLUENCE DES ETUDES PARALLELES SUR L'EMPLOI OCCUPE**

- Licence de Lettres (Hommes - Femmes) ;
- Licence en Droit (Hommes - Femmes) ;
- Maîtrise de Sciences (Hommes - Femmes).

TABLEAU 54

## Emplois occupés par les anciens étudiants en Lettres

(en %) )

Emplois (d'après la Nomenclature des emplois. I.N.S.E.E. Ministère du travail, 1970)		Diplôme ou concours de niveau supérieur obtenu						
		Néant	1 <sup>re</sup> année D.U.E.L.	D.U.E.L. (y compris C.A.P.C.E.G.)	Licence	Maîtrise	3 <sup>e</sup> cycle	C.A.P.E.S. C.A.P.E.T. Agrégation
20	- Ingénieurs ayant reçu une formation en école sanctionnée par un diplôme d'ingénieur .....	—	1	—	1	1	—	—
21	- Cadres techniques supérieurs titulaires d'une licence .....	—	—	—	2	3	1	—
24-26-28	- Techniciens et agents techniques (essais, contrôles, gestion, labos, production, dessinateur) .....	2	2	2	—	—	—	—
41-47-50-51	- Divers ouvriers, magasinage, transports .....	2	2	1	1	—	—	—
60-61	- Métiers des services administratifs et de l'administration ....	(13)	(21)	(20)	(12)	(11)	(6)	—
	600 à 602 - Cadres administratifs .....	—	—	2	2	2	4	—
	- Cadres administratifs titulaires de la fonction publique .....	6	3	4	7	5	2	—
	- Cadres de la police .....	1	1	—	ε	1	—	—
	- Cadres de l'armée .....	1	4	3	1	ε	—	—
	603-604 - Personnel d'encadrement .....	—	1	1	—	1	—	—
	605-606 - Personnel qualifié (services administratifs, contentieux, comptables) .....	5	7	4	2	2	—	—
	608 - 610 à 612 - Personnel de secrétariat, autres employés .....	—	5	6	—	ε	—	—
70	- Métiers du commerce et des services commerciaux .....	(13)	(12)	(9)	(5)	(4)	—	—
	700 à 702 - Cadres techniques du commerce, inspection, contrôle .....	4	4	4	3	3	—	—

Tableau 54 (suite)

Emplois (d'après la Nomenclature des emplois. I.N.S.E.E. Ministère du travail, 1970)		Diplôme ou concours de niveau supérieur obtenu					
		Néant	1 <sup>re</sup> année D.U.E.L.	D.U.E.L. (y compris C.A.P.C.E.G.)	Licence	Maîtrise	3 <sup>e</sup> cycle
70 (suite)	- Métiers du commerce, etc.						
	703 - Voyageurs, représentants, placiers (V.R.P.) .....	4	3	—	—	—	—
	704-705 - Personnel technique des services de vente ....	3	5	2	1	—	—
	707 - Personnel qualifié de la vente .....	2	ε	3	1	—	—
71	- Métiers de la banque						
	710-712 - Cadres techniques supérieurs, personnel techn. et d'encadrement .....	1	—	—	1	—	4
	713 - Employés qualifiés .....	4	1	—	1	2	—
72	- Métiers des assurances : 721-723-726 - Cadres techniques et personnel spécialisé .....	1	1	1	1	ε	—
74	- Métiers de l'information : 740-741 - Journalistes, rédacteurs ..	—	2	—	4	1	—
80	- Enseignement supérieur et recherche						
	801 - Sciences sociales et humaines - enseignement ..	1	—	—	ε	1	8
	Sciences sociales et humaines - recherche ....	—	1	—	ε	3	8
	802 - Lettres - enseignement .....	—	—	—	1	1	15
	Lettres - recherche .....	—	—	—	ε	—	2
81-82	- Enseignement du 1 <sup>er</sup> et du second degré .....	(45)	(46)	(55)	(59)	(65)	(52)
	810 - Prof. du second degré - disciplines littéraires - agregés .....	—	—	—	—	—	—
	Prof. du second degré - disciplines littéraires - certifiés .....	—	—	—	—	—	73
	Prof. du second degré - disciplines littéraires - licenciés .....	—	—	—	17	28	16
	815 - Maîtres auxiliaires .....	1	6	8	26	25	21
	- P.E.G.C. ....	2	7	36	6	4	13



Emplois (d'après la Nomenclature des emplois. I.N.S.E.E. Ministère du travail, 1970)		Diplôme ou concours de niveau supérieur obtenu						
		Néant	1 <sup>re</sup> année D.U.E.L.	D.U.E.L. (y compris C.A.P.C.E.G.)	Licence	Maîtrise	3 <sup>e</sup> cycle	C.A.P.E.S. C.A.P.E.T. Agrégation
815 (suite)	- Instituteurs .....	34	30	6	1	1	—	—
	- Instituteurs remplaçants .....	8	1	2	1	—	—	—
	- Adjointes d'enseignement .....	—	1	1	7	6	2	—
823*	- Directeur d'établissement du second degré ....	ε	1	2	1	1	—	1
83	- Activités littéraires							
831	- Bibliothécaires, conservateurs de musée, archi- vistes .....	—	—	—	2	2	2	—
832	- Traducteurs .....	1	—	1	2	2	—	—
85	- Activités artistiques : 850-852-853-855 - Artistes, professeurs (dessin, musique, chant...) .....	2	1	3	1	1	—	ε
86	- Activités sportives : 860 - Professeurs diplômés d'éducation sportive .....	4	1	—	—	—	—	ε
93	- Métiers de l'hôtellerie : 932 - Personnel qualifié de l'hôtellerie	—	1	5	ε	—	—	—
94	- Métiers des services à caractère social							
940	- Techn. diplômés de la psychologie et de l'orien- tation .....	—	ε	—	3	1	—	—
941-942	- Personnel diplômé des services sociaux .....	4	3	1	1	—	2	—
943	- Professionnels des activités culturelles .....	1	1	—	ε	1	—	—
Emplois divers .....		6	4	2	3	1	—	—
Total .....		100	100	100	100	100	100	100

(\*) Codes supplémentaires à la Nomenclature.

Tableau 54 (suite)

## Emplois occupés par les anciennes étudiantes en Lettres

(en %)

Emplois (d'après la Nomenclature des emplois, I.N.S.E.E. Ministère du Travail, 1970)	Diplôme ou concours de niveau supérieur obtenu						
	Néant	1 <sup>re</sup> année D.U.E.L.	D.U.E.L. (y compris C.A.P.C.E.G.)	Licence	Maîtrise	3 <sup>e</sup> cycle	C.A.P.E.S. C.A.P.E.T. Agrégation
20 - Ingénieurs ayant dipl. d'ing. : 207 - Spéc. appl. Sc. math., éco. et hum., etc. ....	—	ε	1	—	—	—	—
21 - Cadres techniques supérieurs titulaires licence : 217 - Spéc. appl. Sc. math., éco. et hum., etc. ....	—	—	—	1	3	11	—
22 - Ingénieurs et cadres techniques supérieurs sans diplôme : 227 - Spéc. appl., Sc. math., éco. et hum., etc. ....	—	1	—	—	—	—	—
60-61 - Métiers des services administratifs et de l'administration .....	(22)	(22)	(18)	(10)	(9)	(12)	—
601-602 - Cadres administratifs .....	—	ε	—	1	—	—	—
Cadres administratifs titulaires de la fonction publique	3	2	ε	2	3	3	—
603 - Secrétaires de direction ayant la qualité de cadres ..	2	3	2	1	ε	—	—
605-606 - Employés qualifiés des services administratifs, contentieux et comptables .....	2	3	—	1	3	5	—
609 - Secrétaires spécialisés .....	4	7	8	2	1	2	—
610 - Personnel de secrétariat .....	10	6	6	3	2	2	—
608-611-612 - Standardistes - autres employés de bureau .....	1	1	2	ε	ε	—	—
62 - Métiers de l'informatique : 620-621-623 - Analystes, programmeurs, compt. mécan. ....	—	1	—	ε	—	—	—
70 - Métiers du commerce et des services commerciaux .....	(2)	(4)	(4)	(ε)	(1)	(1)	—
701-702 - Cadres techniques du commerce, personnel technique d'inspection, contrôle .....	1	1	—	ε	—	—	—

Emplois  
(d'après la Nomenclature des emplois, I.N.S.E.E.  
Ministère du Travail, 1970)

Diplôme ou concours de niveau supérieur obtenu

		Néant	1 <sup>re</sup> année D.U.E.L.	D.U.E.L. (y compris C.A.P.C.E.G.)	Licence	Maîtrise	3 <sup>e</sup> cycle	C.A.P.E.S. C.A.P.E.T. Agrégation
703	- Voyageurs, représentants, piaciens (V.R.P.) .....	—	ε	1	—	—	1	—
704-705	- Autre personnel technique .....	—	1	1	—	ε	—	—
707-708	- Personnel qualifié de la vente .....	1	2	2	ε	1	—	—
71	- Métiers de la banque et des opérations financières							
712	- Personnel technique et d'encadrement .....	—	1	—	1	ε	—	—
713	- Employés qualifiés .....	ε	1	1	ε	1	—	—
72	- Métiers des assurances : 723-726 - Personnel spécialisé et intermédiaire .....	—	1	—	—	ε	—	—
73	- Métiers de la publicité : Cadres techniques, techniciens, employés qualifiés .....	—	2	1	1	ε	—	—
74	- Métiers de l'information et des relations publiques .....							
740 à 742	- Journalistes, cadres de la production, spécialistes relations publiques .....	—	1	1	1	1	2	—
743	- Personnel chargé de fonctions d'accueil .....	1	1	1	1	—	—	—
80	- Enseignement supérieur et recherche							
801-802	- Sciences sociales et humaines, Lettres : enseignement .....	—	—	1	1	1	7	5
	- Sciences sociales et humaines, Lettres : recherche .....	—	—	—	—	ε	7	—
81-82	- Enseignement du premier et du second degré .....	(58)	(53)	(63)	(72)	(74)	(43)	(95)
810	- Professeurs du 2 <sup>e</sup> degré, disciplines littéraires - agrégés .....	—	—	—	—	—	—	15
	- Professeurs du 2 <sup>e</sup> degré, disciplines littéraires - certifiés .....	—	—	—	—	—	7	80
	- Professeurs du 2 <sup>e</sup> degré, disciplines littéraires - licenciés .....	—	—	—	25	31	12	—



TABLEAU 55

## Emplois occupés par les anciens étudiants en Sciences humaines

(en %)

Emplois (d'après la Nomenclature des emplois, I.N.S.E.E. Ministère du Travail, 1970)		Diplôme ou concours de niveau supérieur obtenu					
		Néant	1 <sup>re</sup> année D.U.E.L.	D.U.E.L.	Licence	Maîtrise	3 <sup>e</sup> cycle
00	- Métiers qualif. de l'agriculture .....	—	3	—	—	—	—
21	- Cadres techniques supérieurs titulaires d'une licence ou d'un diplôme universitaire supérieur à la licence						
214	- Spécialistes de l'électronique .....	—	—	—	—	3	—
217	- Spécialistes applic. sciences mathématiques, économiques et humaines, gestion, informatique .....	—	—	—	22	18	—
22	- Ingénieurs et cadres techniques supérieurs sans diplômes : 227 - Spécialistes appl. Sciences mathématiques, économiques et humaines...	—	3	—	—	—	—
40 à 47	- Divers ouvriers .....	—	3	[14]	1	—	—
60-61	- Métiers des services administratifs et de l'administration .....	(9)	(7)	(19)	(11)	(11)	—
600-601	- Cadres administratifs supérieurs .....	—	—	8	4	—	—
602	- Cadres administratifs .....	—	—	—	2	11	—
	- Cadres administratifs titulaires de la fonction publique ....	—	—	8	5	—	—
	- Cadres de la police et de l'armée .....	—	2	3	—	—	[9]
605-606	- Employés qual. des services admin., contentieux et compt. .	3	3	—	—	—	—
611	- Autres employés de bureau qualifiés .....	6	2	—	—	—	—
70	- Métiers du commerce et des services commerciaux						
700-701	- Cadres supérieurs et cadres techniques du commerce ....	—	5	—	—	—	—
703	- Voyageurs, représentants, placiers (V.R.P.) .....	—	2	—	—	—	—
704 à 708	- Autre personnel technique de la vente .....	3	10	16	—	—	—

Tableau 55 (suite)

Emplois (d'après la Nomenclature des emplois, I.N.S.E.E. Ministère du Travail, 1970)		Diplôme ou concours de niveau supérieur obtenu					
		Néant	1 <sup>re</sup> année D.U.E.L.	D.U.E.L.	Licence	Maîtrise	3 <sup>e</sup> cycle
71	- Métiers de la banque et des opérations financières						
711	- Cadres techniques .....	—	3	—	—	—	—
713	- Employés qualifiés .....	—	—	—	2	—	—
72	- Métiers des assurances						
723	- Personnel spécialisé des assurances .....	—	3	—	1	—	—
726	- Personnel chargé de présenter des opérations d'assurance	—	2	—	—	—	—
73	- Métiers de la publicité : 730 - Cadres techniques .....	—	—	5	—	3	—
74	- Métiers de l'information et des relations publiques						
741	- Cadres de la production .....	—	—	—	4	—	—
742	- Spécialistes des relations publiques .....	—	—	—	2	3	—
80	- Enseignement supérieur et recherche						
801	- Sciences sociales et humaines - enseignement .....	—	—	—	7	6	[21]
	- Sciences sociales et humaines - recherche .....	—	—	—	2	6	[34]
81-82	- Enseignement du premier et du second degré .....	(53)	(24)	(11)	(10)	(10)	—
810	- Professeurs du second degré, disciplines littéraires - licenciés .....	—	—	—	—	2	—

Emplois (d'après la Nomenclature des emplois, I.N.S.E.E. Ministère du Travail, 1970)		Diplôme ou concours de niveau supérieur obtenu					
		Néant	1 <sup>re</sup> année D.U.E.L.	D.U.E.L.	Licence	Maîtrise	3 <sup>e</sup> cycle
815	- Maîtres auxiliaires .....	—	5	—	—	6	—
	- Instituteurs .....	42	15	11	6	2	—
	- Instituteurs remplaçants .....	3	—	—	4	—	—
	- Adjoint d'enseignement .....	3	—	—	—	—	—
822 (*)	- Directeurs d'établissement scolaire du 1 <sup>er</sup> degré .....	5	—	—	—	—	—
823 (*)	- Directeurs d'établissement scolaire du second degré ..	—	4	—	—	—	—
84	- Activités juridiques : 841-843 - Clercs, conseillers juridiques .....	3	—	5	—	—	—
85	- Activités artistiques : 853-855 - Artistes, professeurs, réalisateurs de spectacles .....	—	6	—	2	—	—
86	- Activités sportives - Professeurs d'éducation physique .....	14	4	—	1	—	[4]
94	- Métiers des services à caractère social .....	(15)	(24)	(30)	(31)	(32)	—
940	- Techniciens diplômés de la psychologie et de l'orientation .....	2	6	21	26	23	[32]
941	- Personnel diplômé des services sociaux .....	13	12	4	—	4	—
943	- Professionnels des activités culturelles .....	—	6	5	5	5	—
96	- Métiers des activités politiques, syndicales, religieuses : 963 - Ministre du culte .....	—	—	—	4	3	—
	Emplois divers .....	3	1	—	—	5	—
	Total .....	100	100	100	100	100	100

Tableau 55 (suite)

## Emplois occupés par les anciennes étudiantes en Sciences humaines

(en %)

Emplois (d'après la Nomenclature des emplois, I.N.S.E.E. Ministère du Travail, 1970)	Diplôme ou concours de niveau sup. obtenu					
	Néant	1 <sup>re</sup> année D.U.E.L.	D.U.E.L.	Licence	Maîtrise	3 <sup>e</sup> cycle
21 - Cadres techniciens supérieurs titulaires d'une licence ou d'un diplôme universitaire supérieur à la licence						
217 - Spécialistes appli. Sciences mathématiques, économiques et humaines, gestion, informatique .....	—	—	—	8	12	—
60-61 - Métiers des services administratifs et de l'administration .....	(9)	(8)	—	(6)	(3)	—
603 - Cadres administratifs titulaires de la fonction publique ....	—	3	—	5	—	—
605-607 - Employés des services administratifs, contentieux, comptables	6	—	—	—	3	—
609 - Secrétaires spécialisées .....	3	5	—	1	—	—
70 - Métiers du commerce et des services commerciaux						
701 - Cadres techniques du commerce .....	—	—	—	—	2	—
707 - Personnel qualifié de la vente .....	3	2	—	—	—	—
71 - Métiers de la banque et des opérations financières						
711 - Cadres techniques de la profession bancaire .....	—	—	—	2	—	—
73 - Métiers de la publicité						
731-732 - Techniciens et employés qualifiés de la publicité .....	—	—	—	2	2	—
74 - Métiers de l'information et des relations publiques						
740-741 - Journalistes, cadres de la production .....	—	—	6	—	2	—
80 - Enseignement supérieur et recherche						
801 - Sciences sociales et humaines - enseignement .....	—	—	—	—	3	14
- Sciences sociales et humaines - recherche .....	—	—	—	2	3	15
81-82 - Enseignement du 1 <sup>er</sup> et du second degré .....	(59)	(45)	(42)	(19)	(5)	—
810 - Professeurs du second degré, disciplines littéraires, licenciés ..	—	—	—	7	8	—



Emplois (d'après la Nomenclature des emplois, I.N.S.E.E. Ministère du Travail, 1970)		Diplôme ou concours de niveau sup. obtenu					
		Néant	1 <sup>re</sup> année D.U.E.L.	D.U.E.L.	Licence	Maîtrise	3 <sup>e</sup> cycle
815	- Maîtresses auxiliaires .....	3	2	—	3	5	—
	- Institutrices .....	47	36	40	7	—	—
	- Institutrices remplaçantes .....	9	2	2	2	—	—
822 (*)	- Directeurs d'établissement scolaire du 1 <sup>er</sup> degré .....	—	5	—	—	—	—
83	- Activités littéraires						
831	- Bibliothécaires, conservateurs de musée, archivistes... ..	—	—	9	1	—	2
85	- Activités artistiques						
852-855	- Artistes, professeurs de musique, spectacles .....	—	—	—	2	2	—
86	- Activités sportives						
860	- Professeurs diplômés d'éducation sportive .....	—	2	—	1	—	—
90-91	- Métiers de la santé						
903	- Professionnels des activités paramédicales .....	—	—	—	3	2	—
904	- Auxiliaires médicaux diplômés .....	2	—	—	—	—	—
910	- Autres personnels des métiers de la santé .....	—	—	—	2	—	—
93	- Métiers de l'hôtellerie						
932	- Personnel qualifié de l'hôtellerie .....	—	5	—	—	—	—
94	- Métiers des services à caractère social .....	(27)	(38)	(43)	(52)	(61)	(69)
940	- Techniciens diplômés de la psychologie et de l'orientation .....	17	9	43	37	59	69
941	- Personnel diplômé des services sociaux .....	2	18	—	7	—	—
942	- Autres personnels diplômés ou qualifiés .....	8	2	—	2	—	—
943	- Professionnels des activités culturelles .....	—	9	—	6	2	—
	Emplois divers .....	—	—	—	—	3	—
	Total .....	100	100	100	100	100	100

TABLEAU 56

## Emplois occupés par les anciens étudiants en Droit

(en %)

Emplois (d'après la Nomenclature des emplois, I.N.S.E.E. Ministère du Travail, 1970)	Diplôme ou concours de niveau supérieur obtenu					
	Néant	1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> année	3 <sup>e</sup> année	4 <sup>e</sup> année	D.E.S. Doctorat
20 - Ingénieurs ayant reçu une formation en école sanctionnée par un diplôme d'ingénieur 207 - Ing. spéc. applic. sciences math., éco. et hum., gestion, informatique .....	3	—	—	—	—	—
21 - Cadres techniques supérieurs titulaires d'une licence ou d'un diplôme universitaire supérieur à la licence 217 - Spéc. applic. sciences math., éco. et hum., gestion, informatique .....	—	—	—	—	2	4
22 - Ingénieurs et cadres techniques supérieurs ne possédant ni un diplôme d'ingénieur, ni licence 223-227 - Spéc. sciences physiques, chimie, math., éco. et hum., etc. ....	1	ε	—	—	—	—
24 à 27 - Techniciens et agents techniques, agents de maîtrise - Techniciens et A.T. des essais, contrôles, organisation du travail, gestion de la production .....	3	2	1	—	—	—
60-61 - Métiers des services administratifs et de l'administration .....	(35)	(40)	(50)	(63)	(42)	((33))
600 à 602 - Cadres administratifs .....	1	1	5	14	9	27
- Cadres administratifs titulaires de la fonction publique .....	16	17	26	38	23	7
- Cadres de la police .....	6	6	13	5	2	—
- Cadres de l'armée .....	—	2	—	—	ε	—

Emplois  
(d'après la Nomenclature des emplois, I.N.S.E.E.  
Ministère du Travail, 1970)

Diplôme ou concours de niveau supérieur obtenu

		Néant	1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> année	3 <sup>e</sup> année	4 <sup>e</sup> année	D.E.S.	Doctorat
603-604	- Secrétaires de direction, cadres, personnel d'encadrement .....	2	1	—	—	1	—	—
605 à 607	- Employés des services administratifs, contentieux, comptables .....	10	10	2	6	6	8	—
610-611	- Personnel de secrétariat et autres employés de bureau .....	—	3	4	—	1	—	—
62	- Métiers du traitement électromécanique et électronique de l'information							
621	- Programmeurs .....	—	3	—	—	—	—	—
70	- Métiers du commerce et des services commerciaux .....	(8)	(16)	(12)	(17)	(7)	(1)	—
700 à 702	- Cadres techniques du commerce, personnel technique d'inspection .....	5	7	4	5	7	1	—
703	- Voyageurs, représentants, placiers (V.R.P.) .....	1	3	3	—	—	—	—
704 à 707	- Autres personnels techniques des services de vente .....	2	6	5	12	ε	—	—
71	- Métiers de la banque et des opérations financières							
710-711	- Cadres techniques de la profession bancaire .....	2	—	—	—	3	4	—
712	- Personnel technique et d'encadrement .....	4	2	3	5	8	5	—
713	- Employés qualifiés .....	10	13	8	—	3	3	—
72	- Métiers des assurances							
721 à 723	- Cadres techniques et personnel spécialisé des assurances .....	1	4	3	—	1	—	—
725-726	- Intermédiaires salariés et non salariés .....	1	1	1	5	3	1	—



**Emplois occupés par les anciennes étudiantes en Droit**

*(en %)*

Emplois (d'après la Nomenclature des emplois I.N.S.E.E. Ministère du Travail, 1970)	Discipline ou concours de niveau supérieur obtenu						
	Néant	1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> année	3 <sup>e</sup> année	4 <sup>e</sup> année	D.E.S.	Doctorat
21 - Cadres techniques supérieurs titulaires d'une licence ou d'un diplôme universitaire supérieur à la licence							
217 - Spéc. appl. sciences maths., éco. et hum., gestion, informatique .....	—	—	—	—	2	9	—
60-61 - Métiers des services administratifs et de l'administration .....	(45)	(59)	(75)	[(55)]	(50)	(19)	[(50)]
602 - Cadres administratifs .....	—	1	—	—	8	16	[50]
- Cadres administratifs titulaires de la fonction publique	12	10	12	[32]	29	3	—
603 - Secrétaires de direction ayant la qualité de cadres	3	8	2	—	3	—	—
604 - Personnel d'encadrement .....	—	1	2	—	ε	—	—
605 - Employés qualifiés des services administratifs et contentieux .....	6	11	12	[4]	7	—	—
606-607 - Personnel qualifié des services comptables .....	6	6	11	[19]	—	—	—
608-610-611 - Standardistes, personnel de secrétariat .....	13	17	27	—	2	—	—
609 - Secrétaires spécialisées .....	5	5	9	—	1	—	—
70 - Métiers du commerce et des services commerciaux .....	(2)	(3)	(6)	(16)	(2)	—	—
702 - Personnel technique d'inspection, de contrôle .....	—	—	—	[16]	ε	—	—
703 - Voyageurs, représentants, placiers (V.R.P.) .....	—	—	4	—	ε	—	—
704 - Autre personnel technique des services de vente ..	2	—	2	—	—	—	—
707 - Personnel qualifié de la vente .....	—	3	—	—	2	—	—

Tableau 56 (suite)

Emplois (d'après la Nomenclature des emplois I.N.S.E.E. Ministère du Travail, 1970)		Discipline ou concours de niveau supérieur obtenu						
		Néant	1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> année	3 <sup>e</sup> année	4 <sup>e</sup> année	D.E.S.	Doctorat
71	- Métiers de la banque et des opérations financières							
712	- Personnel technique et d'encadrement .....	—	—	1	—	2	—	—
713	- Employés qualifiés .....	2	1	1	—	7	—	—
72	- Métiers des assurances							
722-723	- Personnel d'encadrement et spécialisé .....	—	—	—	[5]	7	—	—
74	- Métiers de l'information et des relations publiques							
740	- Journalistes et assimilés .....	—	—	—	[5]	—	—	—
742	- Spécialistes des relations publiques .....	2	—	—	—	1	4	—
80	- Enseignement supérieur et recherche							
803	- Droit .....	—	—	—	—	2	22	[50]
81-82	- Enseignement du premier degré et du second degré							
813	- Professeur du second degré, disciplines économiques et sociales .....	—	—	—	—	3	6	—
815	- Maîtresses auxiliaires .....	10	5	2	—	3	—	—
	- Institutrices .....	16	11	—	—	—	—	—
	- Institutrices remplaçantes .....	7	4	—	—	—	—	—
802	- Professeurs techniques dans les formations économiques et sociales .....	4	4	—	—	—	—	—
824 (*)	- Inspecteurs d'enseignement général, technique, d'apprentissage .....	—	1	—	—	—	—	—

(\*) Codes supplémentaires à la Nomenclature.

Emplois  
(d'après la Nomenclature des emplois I.N.S.E.E.  
Ministère du Travail, 1970)

Discipline ou concours de niveau supérieur obtenu

	Néant	1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> année	3 <sup>e</sup> année	4 <sup>e</sup> année	D.E.S.	Doctorat
83 - Activités littéraires							
830-832 - Femmes de lettres, traductrices .....	—	—	1	—	8	—	—
831 - Bibliothécaires, archivistes... ..	2	3	—	[5]	5	13	—
84 - Activités juridiques							
840 - Magistrats .....	—	—	—	—	2	9	—
841 - Avocats, avoués, notaires, commissaires-priseurs ....	2	—	2	[4]	8	9	—
842 - Auxiliaires de la justice .....	1	2	2	—	2	8	—
843 - Autres professions juridiques (conseiller juridique, fiscal) .....	—	—	1	—	3	1	—
85 - Activités artistiques							
850-855 - Professeur des arts du dessin, artistes .....	—	2	—	—	—	—	—
94 - Métiers des services à caractère social							
941 - Personnel diplômé des services sociaux .....	4	3	3	—	—	—	—
Emplois divers .....	3	2	6	[10]	1	—	—
Total .....	100	100	100	100	100	100	100

TABLEAU 57

## Emplois occupés par les anciens étudiants en Sciences économiques

(en %)

Emplois (d'après la Nomenclature des emplois, I.N.S.E./E. Ministère du Travail, 1970)	Diplôme ou concours du niveau supérieur obtenu						
	Néant	1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> année	3 <sup>e</sup> année	4 <sup>e</sup> année	D.E.S.	Doctorat
00 - Métiers qual. de l'agriculture							
000 - Chefs d'exploitation agricole .....	3	—	1	—	—	—	—
- Autres personnels qualifiés du groupe 00 .....	1	2	1	—	—	—	—
10 - Chef d'une entreprise non inscrite au répertoire : 100 - chefs d'entreprise .....	—	2	1	—	1	—	—
20 - Ingénieurs ayant diplôme d'ingénieur							
207 - Spécialistes appl. Sciences mathématiques, économiques et humaines, gestion, informatique .....	9	3	1	21	—	—	—
- Autres spécialistes du groupe 20 .....	3	1	1	—	—	—	—
21 - Cadres techniques supérieurs titulaires d'une licence ou d'un diplôme universitaire supérieur à la licence							
217 - Spécialistes appl. Sciences mathématiques, économiques et humaines, gestion, informatique .....	—	—	—	—	23	30	[14]
- Autres spécialistes du groupe 21 .....	—	—	—	—	1	—	—
22 - Ingénieurs et cadres techniques ne possédant ni un diplôme d'ingénieurs ni une licence							
226 - Spécialistes de la mécanique .....	—	1	—	—	—	—	—
227 - Spécialistes appl. Sciences mathématiques, économiques et humaines, gestion, informatique .....	2	1	6	5	—	—	—



Emplois  
(d'après la Nomenclature des emplois, I.N.S.E.E.  
Ministère du Travail, 1970)

Diplôme ou concours du niveau supérieur obtenu

	Néant	Diplôme ou concours du niveau supérieur obtenu				D.E.S.	Doctorat
		1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> année	3 <sup>e</sup> année	4 <sup>e</sup> année		
24 - Techniciens et A.T. - Spécialistes des services des essais, contrôles...	—	3	1	—	—	—	—
60-61 - Métiers des services administratifs et de l'administration .....	(32)	(31)	(26)	(31)	(36)	(24)	([28])
600-601 - Cadres administratifs supérieurs .....	8	3	5	10	5	11	[14]
- Cadres administratifs supérieurs titulaires de la fonction publique .....	—	—	—	—	ε	5	—
602 - Autres cadres administratifs .....	4	3	5	5	14	8	[14]
- Cadres administratifs titulaires de la fonction publique .....	6	7	11	16	13	—	—
- Cadres de la police et de l'armée .....	1	—	1	—	—	—	—
603-604 - Secrétaires de direction - cadres, personnel d'encadrement .....	1	1	1	—	3	—	—
605 - Employés qualifiés des services administratifs et contentieux .....	1	8	1	—	ε	—	—
606-607 - Personnel qualifié des services comptables .....	8	9	1	—	1	—	—
611 - Autres employés de bureau qualifiés .....	3	—	1	—	—	—	—
62 - Métiers de l'informatique .....							
620 - Analystes .....	—	—	3	6	1	—	—
621-622 - Programmeurs, opérateurs .....	1	4	—	—	ε	—	—
70 - Métiers du commerce et des services commerciaux .....	(8)	(21)	(30)	(24)	(8)	(2)	([14])
700-701 - Cadres supérieurs et cadres techniques du commerce ....	4	13	20	24	7	2	[14]
702 - Personnel technique d'inspection, de contrôle... ..	—	3	1	—	—	—	—
703 - Voyageurs, représentants, placiers (V.R.P.) .....	—	1	2	—	1	—	—
704-705 - Autres personnels techniques .....	2	2	1	—	—	—	—
706-707 - Personnel d'encadrement, personnel qualifié de la vente ..	2	2	6	—	—	—	—
71 - Métiers de la banque .....							
711 - Cadres techniques .....	—	ε	1	2	1	4	[14]
712 - Personnel technique .....	—	1	6	2	15	12	[15]
713 - Employés qualifiés .....	11	11	11	—	4	—	—



## Emplois occupés par les anciennes étudiantes en Sciences économiques

(en %)

Emplois (d'après la Nomenclature des emplois, I.N.S.E.E. Ministère du Travail, 1970)	Diplôme ou concours du niveau sup. obtenu					D.E.S.
	Néant	1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> année	3 <sup>e</sup> année	4 <sup>e</sup> année	
21 - Cadres techniques supérieurs titulaires d'une licence ou d'un diplôme universitaire supérieur à la licence						
217 - Spécialistes appl. Sciences mathématiques, économiques et humaines, gestion, informatique .....	—	—	—	—	9	[33]
60-61 - Métiers des services administratifs et de l'administration .....	(40)	(55)	(15)	[[32]]	(43)	[[33]]
601 - Cadres administratifs supérieurs .....	—	1	—	—	—	—
- Cadres administratifs supérieurs titulaires de la fonction publique .....	—	—	—	—	1	—
602 - Autres cadres administratifs .....	—	—	4	—	12	[33]
- Cadres administratifs titulaires de la fonction publique .....	10	5	—	[32]	21	—
603-604 - Secrétaires de direction - cadres, personnel d'encadrement ..	3	1	—	—	5	—
605 - Employés qualifiés des services administratifs et contentieux	10	6	4	—	1	—
606-607 - Personnel qualifié des services comptables .....	2	19	—	—	1	—
609 - Secrétaires spécialisées .....	10	4	—	—	1	—
610 - Personnel de secrétariat .....	5	11	7	—	1	—
611 - Autres employés de bureau qualifiés .....	—	8	—	—	—	—
62 - Métiers de l'informatique						
620 - Analystes .....	—	—	—	—	1	—
621-622 - Programmeurs, opérateurs .....	5	3	4	[17]	—	—

Emplois (d'après la Nomenclature des emplois, I.N.S.E.E. Ministère du Travail, 1970)		Diplôme ou concours du niveau sup. obtenu					
		Néant	1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> année	3 <sup>e</sup> année	4 <sup>e</sup> année	D.E.S.
70	- Métiers du commerce et des services commerciaux .....	—	(6)	(22)	—	(7)	—
	701 - Cadres techniques du commerce .....	—	4	7	—	5	—
	703 - Voyageurs, représentants, placiers (V.R.P.) .....	—	—	4	—	1	—
	704 - Autres personnels techniques des services de vente .....	—	2	7	—	—	—
	706-707 - Personnel d'encadrement, personnel qualifié de la vente .....	—	—	4	—	1	—
71	- Métiers de la banque et des opérations financières						
	712 - Personnel technique et d'encadrement .....	4	2	—	—	3	—
	713 - Employés qualifiés .....	—	—	7	—	1	—
72	- Métiers des assurances						
	722-723 - Personnel d'encadrement, personnel spécialisé .....	—	2	4	—	2	—
74	- Métiers de l'information et des relations publiques						
	740-742 - Journalistes, spécialistes des relations publiques .....	—	—	10	—	1	—
80	- Enseignement supérieur et recherche						
	801 - Sciences sociales et humaines - recherche .....	—	2	—	—	—	—
81-82	- Enseignement du 1 <sup>er</sup> et du second degré .....	(43)	(27)	(34)	([34])	(30)	([34])
	813 - Professeurs du second degré, disciplines économiques et sociales .....	—	—	—	[17]	19	[34]
	815 - Maîtresses auxiliaires .....	14	6	—	—	9	—
	- Institutrices .....	20	11	28	—	—	—
	- Institutrices remplaçantes .....	2	5	—	—	—	—
	- Adjointes d'enseignement .....	1	—	—	—	2	—
	- Enseignantes sans autre indication .....	6	5	6	[17]	—	—

Emplois  
(d'après la Nomenclature des emplois, I.N.S.E.E.  
Ministère du Travail, 1970)

Diplôme ou concours du niveau sup. obtenu

	Néant	1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> année	3 <sup>e</sup> année	4 <sup>e</sup> année	D.E.S.
83 - Activités littéraires						
831 - Bibliothécaires, conservateurs de musée, archivistes...	1	—	—	—	1	—
84 - Activités juridiques						
843 - Conseiller juridique, conseiller fiscal	—	—	—	—	2	—
85 - Activités artistiques						
843 - Artistes, professeurs de musique et du chant	2	—	—	—	—	—
90-91 - Métiers de la santé						
904 - Auxiliaires médicaux diplômés	2	—	4	—	—	—
93 - Métiers de l'hôtellerie						
932 - Personnel qualifié de l'hôtellerie	2	—	—	—	—	—
94 - Métiers des services à caractère social						
940-942 - Techniciens diplômés de la psychologie, orientation, services sociaux	1	3	—	[17]	—	—
Total	100	100	100	100	100	100

TABLEAU 58

## Emplois occupés par les anciens étudiants en Sciences

(en %)

Emplois (d'après la Nomenclature des emplois, I.N.S.E.E. Ministère du Travail, 1970)	Diplôme ou concours de niveau supérieur obtenu							
	Néant	1 <sup>re</sup> année D.U.E.S.	D.U.E.S. (y compris C.A.P.C.E.G.)	Licence	Maîtrise	D.E.S. D.E.A.	Doctorat	C.A.P.E.S. C.A.P.E.T. Agrégation
20 - Ingénieurs ayant reçu une formation en école sanctionnée par un diplôme d'ingénieur								
203 - Ing. spéc. sciences phys., hydraulique, chimie, métallurgie .....	5	—	1	—	—	—	—	—
207 - Ing. spéc. application sciences maths, éco. et hum., gestion, inform. ....	8	1	ε	—	—	—	—	—
- Ingénieurs exerçant dans d'autres spécialités du groupe 20 .....	6	2	1	—	—	—	—	—
21 - Cadres techniques supérieurs titulaires d'une licence ou d'un diplôme universitaire supérieur à la licence .....	—	—	—	(28)	(40)	(56)	(36)	—
212 - Spécialistes de la géologie, des mines et des carrières .....	—	—	—	—	2	5	5	—
213 - Spécialistes sciences physiques, hydraulique, chimie, métallurgie .....	—	—	—	3	14	18	14	—
215 - Spécialistes électriciens, électro-mécaniciens, électro-techniciens .....	—	—	—	8	2	6	3	—
216 - Spécialistes de la mécanique .....	—	—	—	2	3	6	ε	—
217 - Spécialistes application sciences maths, éco. et hum., gestion, informatique .....	—	—	—	10	18	20	11	—
- Autres spécialistes du groupe 21 .....	—	—	—	5	1	1	3	—
22 - Ingénieurs et cadres techniques supérieurs ne possédant ni un diplôme d'ingénieur ni une licence								
225 - Spécialistes électriciens, électro-mécaniciens, électro-techniciens .....	2	4	6	—	—	—	—	—
- Autres spécialistes du groupe 22 .....	2	3	5	—	—	—	—	—

Emplois (d'après la Nomenclature des emplois, I.N.S.E.E. Ministère du Travail, 1970)		Diplôme ou concours de niveau supérieur obtenu							
		Néant	1 <sup>re</sup> année D.U.E.S.	D.U.E.S. (y compris C.A.P.C.E.G.)	Licence	Maîtrise	D.E.S. D.E.A.	Doctorat	C.A.P.E.S. C.A.P.E.T. Agrégation
24	- Techniciens et agents techniques des services des essais, contrôles, labos, services production .....	(20)	(19)	(6)	(5)	(ε)	(1)	—	—
243	- Spécialistes de l'électricité .....	6	—	—	—	—	—	—	—
244	- Spécialistes de l'électronique .....	1	7	ε	1	ε	1	—	—
245	- Spécialistes de la chimie .....	4	7	3	3	ε	—	—	—
	- Autres spécialités du groupe 24 .....	9	5	3	1	ε	—	—	—
25 à 28	- Autres techniciens								
	- Techniciens, agents techniques de l'organisa- tion du travail, gestion, production, agents de maîtrise .....	4	5	1	ε	1	—	—	—
60-61	- Métiers des services administratifs et de l'administration ..	(9)	(7)	(13)	(2)	(4)	(1)	(2)	—
601 à 604	- Cadres administratifs .....	1	—	ε	1	2	—	2	—
	- Cadres administratifs titulaires de la fonction publique .....	1	3	1	1	2	—	—	—
	- Cadres de l'armée .....	2	1	12	—	—	—	—	—
605-611	- Employés de bureau qualifiés .....	5	3	ε	—	—	1	—	—
62	- Métiers du traitement électromécanique et électronique de l'information								
621	- Programmeurs .....	7	8	7	—	—	—	—	—
70	- Métiers du commerce et des services commerciaux								
701	- Cadres techniques du commerce et des servi- ces commerciaux .....	2	1	ε	2	1	—	—	—
703	- Voyageurs, représentants, placiers (V.R.P.) ..	—	2	—	1	2	2	—	—
704	- Autres personnels techniques des services de vente .....	—	5	1	—	—	—	—	—

Emplois (d'après la Nomenclature des emplois, I.N.S.E.E. Ministère du Travail, 1970)		Diplôme ou concours de niveau supérieur obtenu						
		Néant	1 <sup>re</sup> année D.U.E.S.	D.U.E.S. (y compris C.A.P.C.E.G.)	Licence	Maîtrise	D.E.S. D.E.A.	Doctorat
71	- Métiers de la banque et des opérations financières							
713	- Employés qualifiés .....	4	1	1	—	ε	—	—
72	- Métiers des assurances							
723	- Personnel spécialisé des assurances .....	2	2	ε	—	1	—	ε
80	- Enseignement supérieur et recherche							
800	- Sciences exactes et naturelles - enseignement	1	—	1	2	3	16	34
	- Sciences exactes et naturelles - recherche ..	4	—	—	3	11	9	27
81-82	- Enseignement du premier et du second degré .....	(17)	(32)	(50)	(55)	(37)	(12)	(90)
811	- Professeurs du second degré, disciplines scientifiques ou maths - agrégés .....	—	—	—	—	1	1	—
	- Professeurs du second degré, disciplines scientifiques ou maths - certifiés .....	—	—	—	3	3	1	—
	- Professeurs du second degré, disciplines scientifiques ou maths - licenciés .....	—	—	—	16	12	6	1
815	- Maîtres auxiliaires .....	5	11	16	24	17	2	ε
	- P.E.G.C. ....	—	3	31	6	—	—	—
	- Instituteurs .....	9	14	3	1	—	—	—
	- Instituteurs remplaçants .....	3	3	—	—	—	—	—
	- Adjointes d'enseignement .....	—	1	—	4	3	2	—
823 (*)	- Directeur d'établissement scolaire du second degré .....	—	—	—	1	—	—	—
94	- Métiers des services à caractère social							
940	- Techniciens diplômés de la psychologie et de l'orientation .....	1	2	—	2	ε	1	—
	Emplois divers .....	6	6	7	—	—	2	ε
	Total .....	100	100	100	100	100	100	100

(\*) Code supplémentaire à la Nomenclature.



TABLEAU 58 (suite)

## Emplois occupés par les anciennes étudiantes en Sciences

(en %)

Emplois (d'après la Nomenclature des emplois, I.N.S.E.E. Ministère du Travail, 1970)	Diplôme ou concours de niveau supérieur obtenu							
	Néant	1 <sup>re</sup> année D.U.E.S.	D.U.E.S. (y compris C.A.P.C.E.G.)	Licence	Maîtrise	D.E.S. D.E.A.	Doctorat	C.A.P.E.S. C.A.P.E.T. Agrégation
20 - Ingénieurs ayant reçu une formation en école sanctionnée par un diplôme d'ingénieur								
207 - Ing. spéc. appl. sciences math., éco. et hum., gestion, informatique .....	3	—	1	—	—	—	—	—
21 - Cadres techniques supérieurs titulaires d'une licence ou d'un diplôme universitaire supérieur à la licence .....	—	—	—	(5)	(11)	(20)	(17)	—
217 - Spéc. applic. sciences math., éco. et hum., gestion, informatique .....	—	—	—	3	8	11	9	—
- Autres spécialités du groupe 21 .....	—	—	—	2	3	9	8	—
22 - Ingénieurs et cadres techniques supérieurs ne possédant ni un diplôme d'ingénieur ni une licence								
227 - Spéc. applic. sciences math., éco. et hum., gestion, informatique .....	3	—	—	—	—	—	—	—
- Autres spécialités du groupe 22 .....	8	—	4	—	—	—	—	—
24 - Techniciens et A.T. des services des essais, contrôles, labo, services production								
245 - Spécialistes de la chimie .....	2	6	4	1	1	—	—	—
246 - Spécialistes des analyses biologiques et bactériologiques .....	5	2	8	2	2	—	—	—
- Autres spécialités du groupe 24 .....	3	3	—	1	1	—	—	—
26-28 - Autres techniciens								
- Spéc. et techn. des services de gestion de la production, dessinateurs .....	8	1	1	1	—	—	—	—

Emplois (d'après la Nomenclature des emplois, I.N.S.E.E. Ministère du Travail, 1970)	Diplôme ou concours de niveau supérieur obtenu							
	Néant	1 <sup>re</sup> année D.U.E.S.	D.U.E.S. (y compris C.A.P.C.E.G.)	Licence	Maîtrise	D.E.S. D.E.A.	Doctorat	C.A.P.E.S. C.A.P.E.T. Agrégation
60-61 - Métiers des services administratifs et de l'administration . . . . .	(15)	(8)	(4)	(4)	(1)	—	—	—
602-603 - Cadres administratifs . . . . .	—	1	—	1	e	—	—	—
- Cadres administratifs titulaires de la fonction publique . . . . .	8	—	3	1	1	—	—	—
606 à 611 - Personnel des services comptables, secrétaires, autres employés . . . . .	7	7	1	2	e	—	—	—
62 - Métiers du traitement électromécanique et électronique de l'information								
620-621 - Analystes et programmeurs . . . . .	2	3	3	—	—	—	—	—
70 - Métiers du commerce et des services commerciaux								
701 à 707 - Cadres techniques du commerce, personnel qualifié . . . . .	2	1	1	—	e	1	—	—
71 - Métiers de la banque et des opérations financières								
712-713 - Personnel technique, employés qualifiés . . . . .	1	1	—	—	—	1	—	—
72 - Métiers des assurances								
722-723 - Personnel d'encadrement et spécialisé . . . . .	2	—	1	—	—	—	—	—
80 - Enseignement supérieur et recherche								
- Sciences exactes et naturelles - enseignement . . . . .	1	—	—	—	2	24	21	2
- Sciences exactes et naturelles - recherche . . . . .	1	—	—	1	8	17	39	1
81-82 - Enseignement du premier et du second degré . . . . .	(50)	(65)	(74)	(83)	(72)	(30)	(21)	(97)
811 - Professeurs du second degré, disciplines scientifiques ou maths - agrégés . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	9
- Professeurs du second degré, disciplines scientifiques ou maths - certifiés . . . . .	—	—	—	—	6	2	—	88

Emplois (d'après la Nomenclature des emplois, I.N.S.E.E. Ministère du Travail, 1970)	Diplôme ou concours de niveau supérieur obtenu							
	Néant	1 <sup>re</sup> année D.U.E.S.	D.U.E.S. (y compris C.A.P., C.E.G.)	Licence	Maîtrise	D.E.S. D.E.A.	Doctorat	C.A.P.E.S. C.A.P.E.T. Agrégation
811 (suite) - Professeurs du second degré, disciplines scientifiques ou maths - licenciés .....	—	—	—	22	22	9	5	—
815 - Maîtresses auxiliaires .....	6	20	22	47	38	15	16	—
- P.E.G.C. ....	1	4	36	4	3	2	—	—
- Institutrices .....	39	31	7	ε	1	—	—	—
- Institutrices remplaçantes .....	4	10	8	2	ε	—	—	—
- Adjointes d'enseignement .....	—	—	1	7	2	2	—	—
823 (*) - Directeurs d'établissement scolaire du second degré .....	—	—	—	1	—	—	—	—
83 - Activités littéraires								
831 - Bibliothécaires, conservateurs de musée, archivistes .....	ε	2	2	2	2	6	2	—
90-91 - Métiers de la santé								
907 - Préparateurs en pharmacie professionnels .....	5	4	4	—	—	—	—	—
904-910 - Auxiliaires médicaux diplômés, autres personnels .....	1	1	ε	—	—	1	—	—
94 - Métiers des services à caractère social								
940 à 942 - Techniciens diplômés de la psychologie et de l'orientation, services sociaux .....	1	2	—	ε	—	—	—	—
Emplois divers .....	3	1	1	ε	—	—	—	—
Total .....	100	100	100	100	100	100	100	100

(\*) Code supplémentaire à la Nomenclature.

TABLEAU 59

**Répartition des emplois occupés par les titulaires de la maîtrise de Lettres  
en fonction de la catégorie socio-professionnelle d'origine**

Hommes

(en %)

Emplois (d'après la Nomenclature des emplois, I.N.S.E.E. Ministère du travail, 1970)		Agriculteurs Exploitants	Petits commerçants Artisans	Professions libérales Cadres sup.	Cadres moyens	Employés	Ouvriers
20	- Ingénieurs ayant reçu une formation en école sanctionnée par un diplôme d'ingénieur .....						
21	- Cadres techniques supérieurs titulaires d'une licence .....	4,6		1,9		7,9	
22	- Ingénieurs et cadres techniques supérieurs sans diplôme .....						
23 à 28	- Techniciens et agents techniques, agents de maîtrise, dessinateurs ..						
30 à 51	- Divers ouvriers, magasinage, transports .....						
60-61	- Métiers des services administratifs et de l'administration						
600 à 601	- Cadres administratifs supérieurs .....						
	- Cadres administratifs supérieurs titulaires de la fonction publique .....		16,3	1,9	6,9	1,7	4,0
602	- Cadres administratifs .....			1,9			
	- Cadres administratifs titulaires de la fonction publique .....			3,6			
	- Cadres de la police .....						3,5
	- Cadres de l'armée .....						
603 à 604	- Personnel d'encadrement .....		5,0				
605 à 607	- Personnel qualifié (services administratifs, contentieux, comptables) .....	2,5			2,6	4,0	
609	- Secrétaires spécialisés .....						
610	- Personnel de secrétariat .....						
608-611-612	- Standardistes, autres employés de bureau .....				1,8		
62	- Métiers de l'informatique : 620-621-623 - Analystes, programmeurs, compt. méc. ....						

Emplois  
(d'après la Nomenclature des emplois, I.N.S.E.E.  
Ministère du travail, 1970)

	Agriculteurs Exploitants	Petits commerçants Artisans	Professions libérales Cadres sup.	Cadres moyens	Employés	Ouvriers
70 - Métiers du commerce et des services commerciaux						
700 à 702 - Cadres techniques du commerce, inspection, contrôle			5,8		4,0	
703 - Voyageurs, représentants, placiers (VRP) .....			—			
704 à 705 - Personnel technique des services de vente .....			1,9			
706 à 708 - Personnel qualifié de la vente .....			—			
71 - Métiers de la banque						
710 à 712 - Cadres techniques supérieurs, personnel technique et d'encadrement .....	—	—	—	—	—	
713 - Employés qualifiés .....			1,3	3,6	2,4	3,0
72 - Métiers des assurances : 721-723-726 - Cadres techniques et personnel spécialisé .....						
73 - Métiers de la publicité : 730 à 732 - Cadres techniques, employés spécialisés .....			1,9			
74 - Métiers de l'information et des relations publiques .....			4,6	2,1		
740 à 742 - Journalistes, cadres de la production, spécialistes relations publiques .....			4,6	2,1		
743 - Personnel chargé de fonction d'accueil .....			—	—		
80 - Enseignement supérieur et recherche .....	—	(9,0)	(7,6)	(7,6)	—	
801 - Sciences sociales et humaines : enseignement .....		4,0	3,8	1,8		
- Sciences sociales et humaines : recherche .....		5,0	3,8	2,6		
802 - Lettres : enseignement .....		—	—	2,6	1,4	
- Lettres : recherche .....		—	—	—		
81-82 - Enseignement du premier et du second degré .....	(67,1)	(65,0)	(52,1)	(73,6)	(81,2)	(76,6)
810 - Professeurs du second degré : disciplines littéraires - agrégés .....	—	5,0	3,8	2,6	4,7	—
- Professeurs du second degré : disciplines littéraires - certifiés .....	—	—	1,9	10,0	7,1	9,0

Emplois (d'après la Nomenclature des emplois, I.N.S.E.E. Ministère du travail, 1970)		Agriculteurs Exploitants	Petits commerçants Artisans	Professions libérales Cadres sup.	Cadres moyens	Employés	Ouvriers
815	- Professeurs du second degré : disciplines littéraires - licenciés .....	26,3	4,0	19,4	30,5	28,3	10,9
	- Maîtres auxiliaires .....	40,8	32,7	16,5	13,5	19,6	30,3
	- P.E.G.C. ....	—	16,3	—	6,4	4,7	9,0
	- Instituteurs .....	—	—	6,3	—	2,4	—
	- Instituteurs remplaçants .....	—	—	—	—	—	—
	- Adjointes d'enseignement .....	—	3,5	4,2	10,5	9,7	17,4
823	- Directeurs d'établissement du second degré .....	—	3,5	—	—	4,7	—
83	- Activités littéraires .....						
831	- Bibliothécaires, conservateurs de musée, archivistes ..	3,9	5,0	1,2	—	1,7	—
832	- Traducteurs .....	—	—	3,8	2,6	—	—
84	- Activités juridiques : 843 - Conseiller juridique, fiscal .....						
85	- Activités artistiques : 850 à 855 - Artistes, professeurs (dessin, musi- que...) .....			1,9			
86	- Activités sportives : 860 - Professeurs diplômés d'éducation sportive						
90	- Métiers de la santé : 903 - Professionnels des activités paramédicales						
93	- Métiers de l'hôtellerie : 931 à 933 - Personnel qualifié et autre ....						
94	- Métiers des services à caractère social						
940	- Techniciens diplômés de la psychologie et de l'orienta- tion .....			1,9			
941-942	- Personnel diplômé des services sociaux .....						
943	- Professionnels des activités culturelles .....			6,3			
	Emplois divers .....	11,8					
	Total .....	100	100	100	100	100	100

Emplois (d'après la nomenclature des emplois, I.N.S.E.E. Ministère du Travail, 1970)		Agriculteurs Exploitants	Petits commerçants Artisans	Moyens gros commerçants	Professions libérales Cadres sup.	Cadres moyens	Employés	Ouvriers
20	- Ingénieurs ayant reçu une formation en école sanctionnée par un diplôme d'ingénieur .....							
21	- Cadres techniques supérieurs titulaires d'une licence .....				5,4	2,1		4,1
22	- Ingénieurs et cadres techniques supérieurs sans diplôme ..							
23 à 28	- Techniciens et agents techniques, agents de maîtrise, dessinateurs .....							
30 à 51	- Divers ouvriers, magasinage, transports .....							
60-61	- Métiers des services administratifs et de l'administration ...							
600 à 601	- Cadres administratifs supérieurs .....							
	- Cadres administratifs supérieurs titulaires de la fonction publique .....	4,6			0,5			
602	- Cadres administratifs .....							
	- Cadres administratifs titulaires de la fonction publique .....							25,7
	- Cadres de la police .....							
	- Cadres de l'armée .....							
603 à 604	- Personnel d'encadrement .....					2,1		
605 à 607	- Personnel qualifié (services administratifs, contentieux, comptables) .....							
609	- Secrétaires spécialisés .....				1,4	2,1	3,3	17,4
610	- Personnel de secrétariat .....		2,2		0,9	2,1		2,5
608-611-612	- Standardistes, autres employés de bureau ..				1,8	2,1		
62	- Métiers de l'informatique : 620-621-623 - Analystes, programmeurs, compt. méc. ....							

Emplois (d'après la nomenclature des emplois, I.N.S.E.E. Ministère du Travail, 1970)		Agriculteurs Exploitants	Petits commerçants Artisans	Moyens gros commerçants	Professions libérales Cadres sup.	Cadres moyens	Employés	Ouvriers
70	- Métiers du commerce et des services commerciaux 700 à 702 - Cadres techniques du commerce, inspection, contrôle .....							
	703 - Voyageurs, représentants, placiers (V.R.P.) ..		3,6	13,5				
	704 à 705 - Personnel technique des services de la vente							
	706 à 708 - Personnel qualifié de la vente .....							
71	- Métiers de la banque 710 à 712 - Cadres techniques supérieurs, personnel tech- nique et d'encadrement .....				0,9			
	713 - Employés qualifiés .....				0,5			4,1
72	- Métiers des assurances : 721-723-726 - Cadres techniques et personnel spécialisé .....				0,9			
73	- Métiers de la publicité : 730 à 732 - Cadres techniques, employés spécialisés .....				1,8			
74	- Métiers de l'information et des relations publiques 740 à 742 - Journalistes, cadres de la production, spécia- listes relations publiques .....				2,7			
	743 - Personnel chargé de fonction d'accueil .....				—			
80	- Enseignement supérieur et recherche .....	—	—	—	(1,4)	(1,2)		
	801 - Sciences sociales et humaines - enseignement				—	1,2		
	- Sciences sociales et humaines - recherche ..							
	802 - Lettres - enseignement .....				0,5			
	- Lettres - recherche .....				0,9			
81-82	- Enseignement du premier et du second degré .....	(90,8)	(88,3)	(86,5)	(65,4)	(77,1)	(93,4)	(43,6)
	810 - Professeurs du second degré : disciplines litté- raires - agrégés .....	—	—	—	0,9	—	—	—
	- Professeurs du second degré : disciplines litté- raires - certifiés .....				3,9	4,1		



Emplois  
(d'après la nomenclature des emplois, I.N.S.E.E.  
Ministère du Travail, 1970)

	Agriculteurs Exploitants	Petits commerçants Artisans	Moyens gros commerçants	Professions libérales Cadres sup.	Cadres moyens	Employés	Ouvriers	
815	- Professeurs du second degré : disciplines littéraires - licenciés .....	21,4	18,9	33,7	32,6	32,7	22,1	16,6
	- Maîtres auxiliaires .....	55,7	58,5	39,3	24,2	27,2	62,7	14,1
	- P.E.G.C. ....	—	—	—	0,9	3,7	—	7,5
	- Instituteurs .....	—	—	—	—	—	—	—
	- Instituteurs remplaçants .....	—	3,6	—	—	1,2	3,3	—
	- Adjoints d'enseignement .....	13,7	5,8	3,7	2,9	8,2	5,3	5,4
823	- Directeur d'établissement du second degré ..	—	—	—	—	—	—	—
83	- Activités littéraires							
831	- Bibliothécaires, conservateurs de musée, archi- vistes .....	4,6	7,3	3,7	4,1	6,6	3,3	2,5
832	- Traducteurs .....	—	—	6,1	2,7	—	—	—
84	- Activités juridiques : 843 - Conseiller juridique, fiscal .....							
85	- Activités artistiques : 850 à 855 - Artistes, professeur (dessin, musique...) .....							
86	- Activités sportives : 860 - Professeurs diplômés d'éducation sportive .....							
90	Métiers de la santé : 903 - Professionnels des activités para- médicales .....							
93	- Métiers de l'hôtellerie : 931 à 933 - Personnel qualifié et autre				1,8	4,7		
94	- Métiers des services à caractère social							
940	- Techniciens diplômés de la psychologie et de l'orientation .....							1,4
941-942	- Personnel diplômé des services sociaux .....							0,5
943	- Professionnels des activités culturelles .....							2,9
	Emplois divers .....							0,9
	Total .....	100	100	100	100	100	100	100

TABLEAU 60

**Répartition des emplois occupés par les licenciés en Sciences économiques  
en fonction de la catégorie socio-professionnelle d'origine**

Hommes

(en % par C.S.P.)

Emplois (d'après la Nomenclature des emplois, I.N.S.E.E. Ministère du Travail, 1970)	Agriculteurs Exploitants	Petits commerçants Artisans	Moyens Gros commerçants	Professions libérales Cadres sup.	Cadres moyens	Employés	Ouvriers
00 à 02 - Métiers qualifiés de l'agriculture, du forestage, de la pêche							
20 - Ingénieurs ayant reçu une formation en école sanctionnée par un diplôme d'ingénieur .....		3,8	4,2	1,5	4,0		
21 - Cadres techniques supérieurs titulaires d'une licence .....	8,4	15,0	26,7	24,4	43,0	3,8	
22 - Ingénieurs et cadres techniques supérieurs sans diplôme ..							
23 à 28 - Techniciens et agents techniques, agents de maîtrise, des- sinateurs .....							
60-61 - Métiers des services administratifs et de l'administration ...	(77,5)	(35,1)	(24,6)	(32,1)	(24,2)	(50,7)	(40,3)
600 à 601 - Cadres administratifs supérieurs .....	2,8	9,9	13,7	8,7	1,2	—	3,4
- Cadres administratifs supérieurs titulaires de la fonction publique .....	33,7	14,0	—	8,4	5,2	37,1	28,2
602 - Cadres administratifs .....	2,8	9,6	10,9	16,9	17,8	13,6	8,7
- Cadres administratifs titulaires de la fonction publique .....	7,3	—	—	—	—	—	—
- Cadres de la police .....	—	—	—	—	—	—	—
- Cadres de l'armée .....	—	—	—	—	—	—	—
603 à 604 - Personnel d'encadrement .....	30,9	—	—	0,6	—	—	—
605 - Employés qualifiés (services administratifs, contentieux) .....	—	—	—	1,3	—	—	—
606 à 607 - Personnel qualifié (services comptables) .....	—	1,6	—	1,2	—	—	—

Emplois  
(d'après la Nomenclature des emplois, I.N.S.E.E.  
Ministère du Travail, 1970)

	Agriculteurs Exploitants	Petits commerçants Artisans	Moyens Gros commerçants	Professions libérales Cadres sup.	Cadres moyens	Employés	Ouvriers
609 - Secrétaires spécialisés .....	—	—	—	—	—	—	—
610 - Personnel de secrétariat .....	—	—	—	—	—	—	—
608-611-612 - Standardistes, autres employés de bureau .....	—	—	—	—	—	—	—
62 - Métiers de l'informatique : 620 à 622 - Analystes, programmeurs, opérateurs .....			4,2	2,2	2,8		
70 - Métiers du commerce et des services commerciaux							
700 à 702 - Cadres techniques du commerce, inspection, contrôle .....	8,4		16,8	8,9		12,9	24,2
703 - Voyageurs, représentants, placiers (V.R.P.) ..					1,2		
704 à 705 - Personnel technique des services de vente ..							
706 à 708 - Personnel qualifié de la vente .....							
71 - Métiers de la banque .....	(2,8)	(38,9)	(8,4)	(21,7)	(19,4)	(14,4)	(12,1)
710 à 712 - Cadres techniques supérieurs, personnel technique et d'encadrement .....	2,8	29,0	8,4	20,0	12,4	10,6	12,1
713 - Employés qualifiés .....	—	9,9	—	1,7	7,0	3,8	—
72 - Métiers des assurances : 721 à 726 - Cadres techniques et personnel spécialisé .....				1,8			
74 - Métiers de l'information, relations publiques : 740 à 742 - Journalistes, relations publiques .....							
80 - Enseignement supérieur et recherche							
801 - Sciences sociales et humaines - enseignement ..			7,7	3,0		3,8	
- Sciences sociales et humaines - recherche ..			—	—			



TABLEAU 61

**Répartition des emplois occupés par les licenciés en Lettres  
en fonction des autres études poursuivies**

(en % par sexe)

Emplois (d'après la Nomenclature des emplois, I.N.S.E.E. Ministère du Travail, 1970)		Hommes			Femmes		
		Autres études			Autres études		
		Lettres	Sciences éco.	Aucun autre diplôme	Lettres	Sciences éco.	Aucun autre diplôme
20	- Ingénieurs ayant reçu une formation en école sanctionnée par un diplôme d'ingénieur .....						
21	- Cadres techniques supérieurs titulaires d'une licence .....		6,5	1,4	24,6	0,8	
22	- Ingénieurs et cadres techniques supérieurs sans diplôme .....						
23 à 28	- Techniciens et agents techniques, agents de maîtrise, dessinateurs						
30 à 51	- Divers ouvriers, magasinage, transports .....	3,6		0,8			0,3
60-61	- Métiers des services administratifs et de l'administration .....	(8,5)	(47,8)	(9,1)	(19,0)	(20,1)	(3,7)
600 à 601	- Cadres administratifs supérieurs .....	—	13,0	—	—	—	—
	- Cadres administratifs supérieurs titulaires de la fonction publique .....	—	24,6	5,4	—	14,0	1,6
602	- Cadres administratifs .....	—	6,5	0,3	2,3	—	0,3
	- Cadres administratifs titulaires de la fonction publique .....	—	3,7	0,8	—	—	0,6
	- Cadres de la police .....	—	—	—	—	—	—
	- Cadres de l'armée .....	2,8	—	0,6	—	—	—
603 à 604	- Personnel d'encadrement .....	—	—	—	1,3	6,1	1,3
605 à 607	- Personnel qualifié (services administratifs, contentieux, comptables) .....	5,6	—	2,0	2,3	—	0,4
609	- Secrétaires spécialisés .....	—	—	—	3,5	—	1,8
610	- Personnel de secrétariat .....	—	—	—	7,3	—	2,7
608-611-612	- Standardistes, autres employés de bureau .....	—	—	—	2,3	—	—
62	- Métiers de l'informatique : 620-621-623 - Analystes, programmeurs, compt. méc. ....			0,6			0,3

Emplois (d'après la Nomenclature des emplois, I.N.S.E.E. Ministère du Travail, 1970)		Hommes			Femmes		
		Autres études			Autres études		
		Lettres	Sciences éco.	Aucun autre diplôme	Lettres	Sciences éco.	Aucun autre diplôme
70	- Métiers du commerce et des services commerciaux						
	700 à 702 - Cadres techniques du commerce, inspection, contrôle	5,6	13,0	2,3		0,3	
	703 - Voyageurs, représentants, placiers (V.R.P.) .....						
	704 à 705 - Personnel technique des services de vente .....	5,6		0,3			
	706 à 708 - Personnel qualifié de la vente .....	5,6		0,8		0,4	
71	- Métiers de la banque						
	710 à 712 - Cadres techniques supérieurs, personnel technique et d'encadrement .....		13,0		4,6	0,3	
	713 - Employés qualifiés .....			1,4		0,4	
72	- Métiers des assurances : 721-723-726 - Cadres techniques et personnel spécialisé .....			1,5			
73	- Métiers de la publicité : 730 à 732 - Cadres techniques, employés spécialisés .....		6,5	1,1	2,3	12,3	
74	- Métiers de l'information et des relations publiques						
	740 à 742 - Journalistes, cadres de la production, spécialistes relations publiques .....	5,6		4,4	4,6	24,6	
	743 - Personnel chargé de fonction d'accueil .....				6,0	0,7	
80	- Enseignement supérieur et recherche						
	801 - Sciences sociales et humaines - enseignement .....		3,3	0,3			
	- Sciences sociales et humaines - recherche .....			0,8		0,6	
	802 - Lettres - enseignement .....			0,3			
	- Lettres - recherche .....						
81-82	- Enseignement du premier et du second degré .....	(35,3)	(9,8)	(64,8)	(19,2)	(6,1)	
	810 - Professeurs du second degré : disciplines littéraires - agrégés .....	—	—	0,6	—	—	
	- Professeurs du second degré : disciplines littéraires - certifiés .....	—	—	3,9	—	—	

Emplois  
(d'après la Nomenclature des emplois, I.N.S.E.E.  
Ministère du Travail, 1970)

		Hommes			Femmes		
		Autres études			Autres études		
		Lettres	Sciences éco. r.c.	Aucun autre diplôme	Lettres	Sciences éco.	Aucun autre diplôme
815	- Professeurs du second degré : disciplines littéraires - licenciés .....	16,1	9,8	12,7	13,9	—	21,6
	- Maîtres auxiliaires .....	10,8	—	27,2	2,5	6,1	37,3
	- P.E.G.C. ....	2,8	—	8,3	1,3	—	4,9
	- Instituteurs .....	5,6	—	2,2	—	—	1,7
	- Instituteurs remplaçants .....	—	—	—	1,5	—	0,6
823	- Adjoints d'enseignement .....	—	—	7,1	—	—	5,9
	- Directeur d'établissement du second degré .....	—	—	2,8	—	—	0,1
83	- Activités littéraires						
831	- Bibliothécaires, conservateurs de musée, archivistes ..			2,1	33,2	12,3	6,7
832	- Traducteurs .....			2,6	7,0		1,5
84	- Activités juridiques : 843 - Conseiller juridique, fiscal .....						
85	- Activités artistiques : 850 à 855 - Artistes, professeurs (dessin, musique) .....	11,2			1,5		0,3
86	- Activités sportives : 860 - Professeurs diplômés d'éducation sportive						
90	- Métiers de la santé : 903 - Professionnels des activités paramédicales						0,1
93	- Métiers de l'hôtellerie : 931 à 933 - Personnel qualifié et autre .....			0,3			0,3
94	- Métiers des services à caractère social						
940	- Techniciens diplômés de la psychologie et de l'orientation .....	2,8		3,1			0,4
941-942	- Personnel diplômé des services sociaux .....			0,8			0,2
943	- Professionnels des activités culturelles .....			0,3			
	Emplois divers .....	19,7		0,8	2,3		0,3
	Total .....	100	100	100	100	100	100

TABLEAU 62

**Répartition des emplois occupés par les licenciés en Droit  
en fonction des autres études poursuivies**

(en % par sexe)

Emplois (d'après la Nomenclature des emplois, I.N.S.E.E. Ministère du Travail, 1970)		Hommes			Femmes		
		Autres études			Autres études		
		Droit	Sciences éco.	Aucun autre diplôme	Droit	Sciences éco.	Aucun autre diplôme
20	- Ingénieur ayant reçu une formation en école sanctionnée par un diplôme d'ingénieur .....						
21	- Cadres techniques supérieurs titulaires d'une licence .....		9,7		13,4	1,2	
22	- Ingénieurs et cadres techniques supérieurs sans diplôme .....						
23 à 28	- Techniciens et agents techniques, agents de maîtrise, dessinateurs						
60-61	- Métiers des services administratifs et de l'administration						
600 à 601	- Cadres administratifs supérieurs .....		9,4	3,2			
	- Cadres administratifs supérieurs titulaires de la fonction publique .....	35,2	12,2	21,8	58,4	3,9	
602	- Cadres administratifs .....	0,9	2,3	7,6	3,7	19,0	
	- Cadres administratifs titulaires de la fonction publique .....			1,8		1,3	
	- Cadres de la police .....		2,1	2,7			
	- Cadres de l'armée .....			0,5			
603 à 604	- Personnel d'encadrement .....	2,6	2,1			17,9	
605	- Employés qualifiés (services administratifs, contentieux) .....	1,1	6,2	7,8	3,7	9,5	
606 à 607	- Personnel qualifié des services comptables .....			0,4			
609	- Secrétaires spécialisés .....					1,2	
610	- Personnel de secrétariat .....			0,9		19,0	
608-611-612	- Standardistes, autres employés de bureau .....					0,5	



Emplois (d'après la Nomenclature des emplois, I.N.S.E.E. Ministère du Travail, 1970)		Hommes			Femmes		
		Autres études			Autres études		
		Droit	Sciences éco.	Aucun autre diplôme	Droit	Sciences éco.	Aucun autre diplôme
62	- Métiers de l'informatique : 621 - Programmeurs .....						
70	- Métiers du commerce et des services commerciaux						
	700 à 702 - Cadres techniques du commerce, inspection, contrôle		12,6	6,9			0,5
	703 - Voyageurs, représentants, placiers (V.R.P.) .....				3,9		
	704 à 705 - Personnel technique des services de vente .....				19,0		
	706 à 708 - Personnel qualifié de la vente .....	1,9					
71	- Métiers de la banque						
	710 à 712 - Cadres techniques supérieurs, personnel technique et d'encadrement .....	2,7	19,1	10,7	3,9	2,1	
	713 - Employés qualifiés .....		6,0	3,5		10,0	
72	- Métiers des assurances : 721 à 726 - Cadres techniques et personnel qualifié .....			6,6		9,0	
74	- Métiers de l'information et des relations publiques : 740 à 742 - Jour- nalistes, etc. ....			1,2		0,7	
80	- Enseignement supérieur et recherche						
	801-803 - Sciences sociales et humaines, Droit - enseignement	3,6	1,6	0,4	3,7		1,3
	- Sciences sociales et humaines, Droit - recherche ....		1,2				
81-82	- Enseignement du premier et du second degré						
	813 - Professeurs du second degré : disciplines économiques, sociales .....			1,0	3,0	3,7	
	815 - Maîtres auxiliaires .....					2,1	
	- Instituteurs .....						
	- Instituteurs remplaçants .....					0,7	

Emplois (d'après la Nomenclature des emplois, I.N.S.E.E. Ministère du Travail, 1970)		Hommes			Femmes		
		Autres études			Autres études		
		Droit	Sciences éco.	Aucun autre diplôme	Droit	Sciences éco.	Aucun autre diplôme
820	- Professeurs techniques, formations économiques et sociales .....						
824	- Inspecteurs d'enseignement général, technique, apprentissage .....	1,0		1,2			
83	- Activités littéraires						
830-832	- Traducteurs, homme (femme) de lettres .....					0,6	
831	- Bibliothécaires, conservateurs de musée, archivistes ..					6,4	
84	- Activités juridiques						
840	- Magistrats .....	12,1	4,6	2,7		2,0	
841	- Avocats, avoués, notaires, commissaires-priseurs ....	36,0	5,3	10,1	23,2	5,9	
842	- Auxiliaires de la justice .....	1,0	5,3	0,8	6,4	1,4	
843	- Autres professions juridiques (conseiller juridique, fiscal) .....	1,9	5,0	4,9	3,7	3,1	
85	- Activités artistiques : 850 à 855 - Artistes, professeurs (dessin, musique)						
94	- Métiers des services à caractère social						
940 à 942	- Techniciens diplômés de la psychologie et de l'orientation, personnel diplômé .....			2,0			
943	- Professionnels des activités culturelles .....					0,7	
	Emplois divers .....					0,7	
	Total .....	100	100	100	100	100	

TABLEAU 63

**Répartition des emplois occupés par les titulaires de la maîtrise de Sciences  
en fonction des autres études poursuivies**

(en % par sexe)

Emplois (d'après la Nomenclature des emplois, I.N.S.E.E. Ministère du Travail, 1970)		Hommes		Femmes	
		Autres études		Autres études	
		Sciences	Aucun autre diplôme	Sciences	Aucun autre diplôme
20	- Ingénieurs ayant reçu une formation sanctionnée par un diplôme d'ingénieur .....				
203	- Ingénieurs spécialisés Sciences physiques, hydraulique, chimie, métallurgie .....			(14,6)	
207	- Ingénieurs spécialisés application sc. maths, éco. et hum., gestion, inf. ....			(6,7)	
	- Ingénieurs exerçant dans d'autres spéc. du groupe 20 .....		0,8		
21	- Cadres techniques supérieurs titulaires d'une licence .....	(70,4)	(20,8)		(9,0)
212	- Spécialistes de la géologie, des mines et carrières ....	3,1	1,2		
213	- Spécialistes des sciences physiques, hydraulique, chimie .....	23,7	0,9		1,6
215	- Spécialistes électroniciens, électro-mécaniciens, électro-techniques .....	5,1	0,9		
216	- Spécialistes de la mécanique .....	13,4	2,0		
217	- Spéc. appl. sciences maths, éco. et hum., gestion, inform. ....	23,4	14,6	(14,6)	6,8
	- Autres spécialistes du groupe 21 .....	1,7	1,2	(14,6)	0,6
22	- Ingénieurs et cadres techniques supérieurs ne possédant ni un diplôme d'ingénieur ni une licence .....				
225	- Spécialistes électriciens, électro-mécaniciens, électro-techniciens .....				
227	- Spéc. appl. sciences maths, éco. et hum., gestion, inform. ....				
	- Autres spécialistes du groupe 22 .....				

Emplois (d'après la Nomenclature des emplois, I.N.S.E.E. Ministère du Travail, 1970)		Hommes		Femmes	
		Autres études		Autres études	
		Sciences	Aucun autre diplôme	Sciences	Aucun autre diplôme
24	- Techniciens et agents techniques des services des essais, contrôle, labos, production .....				
243	- Spécialistes de l'électricité .....				
244	- Spécialistes de l'électronique .....		0,4		
245	- Spécialistes de la chimie .....		0,3		0,8
246	- Spécialistes des analyses biologiques et bactériologiques .....				1,6
	- Autres spécialistes du groupe 24 .....		0,4		0,6
23-25 à 28	- Autres techniciens .....		0,5		
60-61	- Métiers des services administratifs et de l'administration				
600 à 601	- Cadres administratifs supérieurs .....	4,0	0,8		
	- Cadres administratifs supérieurs titulaires de la fonction publique .....	4,0	0,4		0,9
602	- Cadres administratifs .....		1,2	(6,7)	
	- Cadres administratifs titulaires de la fonction publique .....		0,8		
	- Cadres de l'armée .....				
603 à 604	- Personnel d'encadrement .....				
605 à 607-609	- Personnel qual. serv. adm., compt., secr. spéc. ....				
608-610 à 612	- Standardistes, autres employés de bureau .....				
62	- Métiers de l'informatique : 620-621-623 - Analyste, programmeur, compt. méc. ....				
70	- Métiers du commerce : 701 à 707 - Cadres techniques, personnel qualifié .....	4,0	3,6		0,3
71	- Métiers de la banque : 712-713 - Personnel technique, employés qualifiés .....		0,4		
72	- Métiers des assurances : 722-723 - Personnel d'encadrement, personnel spécialisé .....	3,1	0,8		

Emplois (d'après la Nomenclature des emplois, I.N.S.E.E. Ministère du Travail, 1970)		Hommes		Femmes	
		Autres études		Autres études	
		Sciences	Aucun autre diplôme	Sciences	Aucun autre diplôme
80	- Enseignement supérieur et recherche				
800	- Sciences exactes et naturelles - enseignement .....		2,2		2,0
	- Sciences exactes et naturelles - recherche .....	10,6	9,3	(14,6)	7,4
81-82	- Enseignement du premier et du second degré .....	(3,7)	(45,2)		(77,2)
811	- Professeurs du second degré : disciplines scientifiques et maths - agrégés .....		2,4		
	- Professeurs du second degré : disciplines scientifiques et maths - certifiés .....		4,7		6,1
	- Professeurs du second degré : disciplines scientifiques et maths - licenciés .....	1,7	13,6	(13,5)	25,0
815	- Maîtres auxiliaires .....	2,0	20,2		39,2
	- P.E.G.C. ....		0,8	4,0	4,0
	- Instituteurs .....				0,2
	- Instituteurs remplaçants .....				0,2
	- Adjoints d'enseignement .....		3,5		2,5
823	- Directeur d'établissement du second degré .....				
83	- Activités littéraires : 831 - Bibliothécaires, conservateurs de musée, archivistes .....			(14,6)	
90	- Métiers de la santé				
907	- Préparateurs en pharmacie professionnels .....				
904-910	- Auxiliaires médicaux diplômés, autres personnels ....				
94	- Métiers des services sociaux : 940 à 942 - Techniciens diplômés de la psychologie et de l'orientation, soc. ....				
	Emplois divers .....		0,4		
	Total .....	100	100	100	100

## **10) MIGRATIONS DES ACTIFS**

TABLEAU 64

**Région de l'Université d'origine et région de l'emploi (région Z.E.A.T.)  
Ensemble des anciens étudiants en Lettres**

Hommes

Région Université \ Région emploi	Région Parisienne	Bassin Parisien	Nord	Est	Centre Est	Méditerranée	Sud Ouest	Ouest	D.O.M. T.O.M.	Etranger	Total
Région parisienne .	69	10	3	2	3	2	1	4	1	5	100
Bassin parisien ....	6	73	1	5	1	1	2	4	—	7	100
Nord .....	4	9	80	2	3	—	1	—	—	1	100
Est .....	4	5	3	72	3	—	4	2	—	7	100
Centre-Est .....	4	7	2	4	65	7	2	2	1	6	100
Méditerranée .....	6	11	3	5	1	56	4	3	4	7	100
Sud-Ouest .....	9	7	—	1	1	7	65	2	—	8	100
Ouest .....	6	—	—	—	—	3	2	81	3	5	100

## Femmes

Région Université \ Région emploi	Région Parisienne	Bassin Parisien	Nord	Est	Centre Est	Méditerranée	Sud Ouest	Ouest	D.O.M. T.O.M.	Etranger	Total
Région parisienne .	78	9	2	1	1	1	1	2	—	5	100
Bassin parisien ....	14	63	2	3	1	2	2	8	—	5	100
Nord .....	4	6	76	2	3	3	2	—	1	3	100
Est .....	9	5	1	75	1	1	3	1	—	4	100
Centre-Est .....	12	8	1	3	65	2	2	1	—	6	100
Méditerranée .....	13	6	1	5	7	54	3	2	1	8	100
Sud-Ouest .....	9	7	1	2	2	8	63	2	1	5	100
Ouest .....	7	4	—	—	2	—	1	81	—	5	100



TABLEAU 65

**Région de l'Université d'origine et région de l'emploi (région Z.E.A.T.)**  
**Ensemble des anciens étudiants en Sciences humaines**

Hommes

Région Université \ Région emploi	Région Parisienne	Bassin Parisien	Nord	Est	Centre Est	Méditerranée	Sud Ouest	Ouest	D.O.M. T.O.M.	Etranger	Total
Région parisienne .	65	10	3	3	2	2	1	8	—	—	100
Bassin parisien ....	15	70	—	4	3	—	—	5	3	—	100
Nord .....	2	31	37	—	18	—	—	12	—	—	100
Est .....	15	12	—	58	4	7	—	—	4	—	100
Centre-Est .....	4	—	—	—	80	11	5	—	—	—	100
Méditerranée .....	6	—	—	—	—	88	—	—	—	6	100
Sud-Ouest .....	17	4	—	—	—	12	67	—	—	—	100
Ouest .....	19	—	13	—	—	—	—	68	—	—	100

Région Université \ Région emploi	Région Parisienne	Bassin Parisien	Nord	Est	Centre Est	Méditerranée	Sud Ouest	Ouest	D.O.M. T.O.M.	Etranger	Total
Région parisienne	80	10	1	1	2	1	1	2	—	2	100
Bassin parisien	15	77	—	8	—	—	—	—	—	—	100
Nord	9	14	77	—	—	—	—	—	—	—	100
Est	8	17	—	72	3	—	—	—	—	—	100
Centre-Est	8	7	—	3	57	9	7	4	—	5	100
Méditerranée	18	6	—	—	—	76	—	—	—	—	100
Sud-Ouest	6	7	—	—	—	5	79	3	—	—	100
Ouest	17	—	—	—	—	—	—	83	—	—	100

TABLEAU 66

## Région de l'Université d'origine et région de l'emploi (région Z.E.A.T.)

## Ensemble des anciens étudiants en Droit

Hommes

Région Université \ Région emploi	Région Parisienne	Bassin Parisien	Nord	Est	Centre Est	Méditerranée	Sud Ouest	Ouest	D.O.M. T.O.M.	Etranger	Total
Région parisienne .	87	4	—	2	—	—	2	1	1	3	100
Bassin parisien ....	18	57	1	14	7	2	—	1	—	—	100
Nord .....	16	8	67	—	—	7	—	—	2	—	100
Est .....	5	3	—	84	5	—	—	1	—	2	100
Centre-Est .....	7	8	2	2	64	6	2	2	5	2	100
Méditerranée .....	19	5	5	—	4	51	—	2	2	12	100
Sud-Ouest .....	25	6	1	3	1	3	43	15	2	1	100
Ouest .....	16	11	1	3	1	1	2	65	—	—	100

Région Université \ Région emploi	Région Parisienne	Bassin Parisien	Nord	Est	Centre Est	Méditerranée	Ouest Sud	Ouest	D.O.M. T.O.M.	Etranger	Total
Région parisienne .	90	2	1	1	1	—	3	—	—	2	100
Bassin parisien ....	28	55	—	2	2	2	1	8	2	—	100
Nord .....	14	—	82	—	—	—	2	2	—	—	100
Est .....	11	3	—	78	—	—	—	2	2	4	100
Centre-Est .....	7	9	1	3	63	2	—	—	—	15	100
Méditerranée .....	14	—	—	—	6	67	—	5	—	8	100
Sud-Ouest .....	22	5	4	—	5	—	53	11	—	—	100
Ouest .....	24	9	—	1	5	1	1	58	—	1	100

TABLEAU 67

**Région de l'Université d'origine et région de l'emploi (région Z.E.A.T.)**  
**Ensemble des anciens étudiants en Sciences économiques**

Hommes

Région Université \ Région emploi	Région Parisienne	Bassin Parisien	Nord	Est	Centre Est	Méditerranée	Sud Ouest	Ouest	D.O.M. T.O.M.	Etranger	Total
Région parisienne	84	7	1	1	1	2	1	2	—	1	100
Bassin parisien	24	57	1	6	4	—	1	3	—	4	100
Nord	10	6	78	—	—	2	2	—	—	2	100
Est	46	4	—	50	—	—	—	—	—	—	100
Centre-Est	28	7	2	4	46	5	—	—	—	8	100
Méditerranée	24	7	4	—	4	60	—	—	—	1	100
Sud-Ouest	21	4	1	—	6	2	52	10	3	1	100
Ouest	21	7	—	—	—	1	—	70	—	1	100

Région Université \ Région emploi	Région Parisienne	Bassin Parisien	Nord	Est	Centre Est	Méditerranée	Sud Ouest	Ouest	D.O.M. T.O.M.	Etranger	Total
Région parisienne .	85	5	1	—	1	2	3	—	—	3	100
Bassin parisien ....	21	53	—	16	—	—	4	—	—	6	100
Nord .....	7	14	71	—	—	—	8	—	—	—	100
Est .....	—	—	—	100	—	—	—	—	—	—	100
Centre-Est .....	9	5	—	—	69	8	—	—	—	—	100
Méditerranée .....	28	7	—	—	—	41	—	—	17	7	100
Sud-Ouest .....	30	4	2	2	—	—	56	4	2	—	100
Ouest .....	19	—	—	—	3	—	—	75	—	3	100

TABLEAU 68

**Région de l'Université d'origine et région de l'emploi (région Z.E.A.T.)  
Ensemble des anciens étudiants en Sciences**

Hommes

Région Université \ Région emploi	Région Parisienne	Bassin Parisien	Nord	Est	Centre Est	Méditerranée	Sud Ouest	Ouest	D.O.M. T.O.M.	Etranger	Total
Région parisienne	72	9	—	2	4	2	3	3	1	4	100
Bassin parisien ....	12	64	2	6	5	4	—	3	—	4	100
Nord .....	10	8	91	—	1	—	—	2	—	8	100
Est .....	14	5	1	58	7	5	2	—	2	6	100
Centre-Est .....	9	6	3	6	57	7	—	2	2	8	100
Méditerranée .....	15	7	2	3	6	50	4	4	3	6	100
Sud-Ouest .....	14	3	3	3	1	3	54	11	—	8	100
Ouest .....	16	7	4	1	—	—	2	66	1	3	100

Région Université \ Région emploi	Région Parisienne	Bassin Parisien	Nord	Est	Centre Est	Méditerranée	Sud Ouest	Ouest	D.O.M. T.O.M.	Etranger	Total
Région parisienne	81	10	—	2	2	—	1	2	—	2	100
Bassin parisien	7	77	2	4	1	—	4	—	—	5	100
Nord	—	3	88	—	2	—	—	7	—	—	100
Est	6	2	—	79	5	1	—	—	3	4	100
Centre-Est	10	9	1	6	58	7	3	—	1	5	100
Méditerranée	16	6	7	7	1	52	6	3	—	2	100
Sud-Ouest	14	5	1	1	2	2	60	11	3	1	100
Ouest	9	5	2	2	1	2	—	75	—	4	100



**11) SECTEURS D'ACTIVITE ECONOMIQUE  
DES EMPLOYEURS**

TABLEAU 69

**Activités économiques des employeurs  
des anciens étudiants en Lettres.**

Hommes

Diplôme ou concours de niveau supérieur obtenu	Secteurs d'activités				Commerces et services							
	Agriculture	Energie-Mines Métallurgie	Industries	T.P. Bâtiment-Transports Télécommunications	Total du secteur	Dont						
						Commerce	Hôtel Tourisme	Radio-Télé Loisirs	Services-Commerces Juridiques	Bureau d'études	Activités Autres services	
Néant	2	1	3	1	18	6	1	—	2	3	—	—
Première année DUEL	1	—	6	7	12	4	1	—	4	—	—	—
DUEL	—	2	4	4	13	6	5	—	1	1	—	—
Licence	—	€	4	3	8	€	1	4	2	—	—	1
Maîtrise	€	€	1	2	8	€	—	2	€	4	—	2
Troisième cycle	—	—	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—
CAPET, CAPES, AGREG.	—	—	—	—	€	—	—	—	€	—	—	—
CAPCEG	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
<b>Femmes</b>												
Néant	—	—	7	3	13	3	1	—	—	—	6	3
Première année DUEL	€	—	7	4	19	5	3	€	2	—	3	6
DUEL	1	1	9	5	15	1	2	€	4	4	2	2
Licence	€	€	4	2	9	1	1	1	1	2	1	2
Maîtrise	—	—	5	1	6	1	1	1	€	1	1	€
Troisième cycle	—	—	3	—	10	1	—	—	3	2	2	2
CAPET, CAPES, AGREG.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
CAPCEG	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

\* Enseignement S.A.I. signifie Enseignement sans autre indication.

Banques et Assurances	Administrations				Enseignement-Recherche									Autres	Total
	Total du secteur	Dont			Total du secteur	Dont									
		Administration et Sécurité Sociale	Collectivités locales	Armée Police		Enseignement S.A.I. *	Enseignement supérieur	Deuxième degré	Technique	Primaire	Artistique Education physique	Centre de recherches			
8	11	8	1	2	54	-	3	5	4	41	1	-	2	100	
8	12	6	€	6	51	1	€	17	2	30	-	1	3	100	
7	10	7	-	3	55	2	1	30	7	14	1	-	5	100	
4	12	10	1	1	64	1	1	55	4	2	-	1	4	100	
3	11	10	€	1	73	2	3	59	5	3	-	1	1	100	
4	6	6	-	-	87	4	24	46	5	-	-	8	1	100	
-	-	-	-	-	100	3	10	84	3	-	€	€	-	100	
-	3	3	-	-	97	3	-	57	29	5	3	-	-	100	
4	8	6	2	€	63	3	1	9	4	45	1	€	2	100	
3	6	6	€	-	59	€	2	13	5	37	1	1	2	100	
4	9	6	2	1	56	1	1	29	8	17	€	-	€	100	
2	8	7	1	-	73	2	2	58	7	3	-	1	2	100	
2	6	5	1	-	79	6	6	60	6	1	€	€	1	100	
-	3	3	-	-	79	1	10	45	6	-	-	17	5	100	
-	-	-	-	-	100	2	6	90	2	-	€	-	-	100	
-	-	-	-	-	100	2	2	85	10	1	-	-	-	100	

TABLEAU 70  
**Activités économiques des employeurs  
 des anciens étudiants en Sciences humaines**

**Hommes**

Secteurs d'activités  Diplômes ou concours de niveau supérieur obtenu	Agriculture	Energie-Mines Métallurgie	Industries	T.P. Bâtiment-Transports Télécommunications	Total du secteur	Commerces et services					
						Dont					
						Commerce	Hôtel Tourisme	Radio-Télé Spectacle Loisirs	Services-Commerces Juridiques	Bureau d'études	Activités médico-sociales
Néant	3	—	—	—	10	—	—	2	—	2	5
Première année DUEL	3	—	8	4	23	2	6	9	—	—	6
DUEL	—	—	15	5	35	—	—	—	19	—	11
Licence	—	2	8	3	31	—	—	—	—	11	14
Maîtrise	9	—	7	3	27	—	—	3	3	10	11
Troisième cycle	—	—	—	—	(33)	—	—	—	—	(9)	(24)
<b>Femmes</b>											
Néant	—	—	—	7	19	—	—	—	—	—	15
Première année DUEL	—	—	2	5	17	—	—	—	—	—	17
DUEL	—	—	8	—	3	—	—	—	—	—	3
Licence	—	—	3	—	48	—	—	—	—	12	33
Maîtrise	—	—	—	—	64	4	—	—	—	16	43
Troisième cycle	—	—	—	—	49	—	—	—	5	—	39

Autres services	Banques et assurances	Administrations					Enseignement-Recherche							Autres	Total
		Total du secteur	Dont			Total du secteur	Enseignement S.A.I.	Dont							
			Administration et Sécurité Sociale	Collectivités locales	Armée Police			Supérieur	Deuxième degré	Technique	Primaire	Artistique Education physique	Centre de recherche		
-	3	7	2	5	-	77	-	3	9	-	53	12	-	-	100
-	8	14	3	8	3	34	-	3	8	5	16	2	-	6	100
5	-	12	10	-	2	31	6	-	10	-	11	-	4	2	100
6	4	11	9	2	-	31	-	7	8	1	9	1	5	10	100
-	-	12	12	-	-	37	2	6	5	3	8	-	13	5	100
-	-	(8)	-	-	(8)	(51)	-	21	-	-	-	4	26	(8)	100
4	-	4	2	2	-	66	2	-	3	-	57	4	-	4	100
-	-	20	11	9	-	51	2	-	2	-	45	2	-	5	100
-	-	11	11	-	-	78	8	-	16	-	49	-	5	-	100
3	5	12	10	2	-	30	3	4	6	4	10	1	2	2	100
1	2	6	-	6	-	19	-	4	7	1	1	-	6	9	100
5	-	5	5	-	-	41	-	15	-	5	5	-	16	5	100

**TABLEAU 71**  
**Activités économiques des employeurs**  
**des anciens étudiants en Droit.**

**Hommes**

Secteurs d'activités  Diplômes ou concours de niveau supérieur obtenu	Agriculture	Energie-Mines Métallurgie	Industries	T.P. Bâtiment-Transports Télécommunications	Commerces et services							
					Total du secteur	Dont						
						Commerce	Hôtel Tourisme	Radio-Télé Spectacles-Loisirs	Services-Commerces Juridiques	Bureau d'études	Activités médico-sociales	Autres services
Néant	2	3	8	—	8	2	—	—	3	1	1	1
Première année licence	2	2	10	5	16	7	—	—	5	—	2	2
Deuxième année licence	4	—	4	2	24	7	—	1	10	1	2	3
Troisième année licence	—	—	11	—	24	4	—	—	16	—	—	4
Quatrième année licence	1	2	5	4	22	1	1	€	17	1	1	€
DES	2	1	3	6	33	—	—	—	27	3	2	1
Doctorat	—	—	—	—	(33)	8	—	—	25	—	—	—
<b>Femmes</b>												
Néant	2	—	7	6	16	2	—	—	6	2	5	1
Première année licence	—	1	11	3	19	4	—	2	6	—	3	4
Deuxième année licence	10	—	5	2	20	2	2	—	11	—	4	1
Troisième année licence	—	—	—	(24)	(20)	—	—	—	20	—	—	—
Quatrième année licence	1	1	3	€	14	4	—	€	7	2	€	1
DES	—	5	2	—	11	—	—	—	11	—	—	—
Doctorat	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

Total du secteur	Banques et Assurances		Administrations				Enseignement-Recherches								Autres	Total
	Dont		Total du secteur	Dont			Dont									
	Banques et Etablissements financiers	Assurances		Administration et Sécurité Sociale	Collectivités locales	Armée Police	Total du secteur	Enseignement S.A.I.	Enseignement supérieur	Deuxième degré	Technique	Primaire	Artistique Education physique	Centre de recherches		
21	19	2	27	18	1	8	23	1	1	2	-	19	-	-	8	100
22	17	5	33	24	1	8	5	€	-	1	1	3	-	-	5	100
19	13	6	33	19	3	11	10	2	4	2	2	-	-	-	4	100
10	5	5	47	41	1	5	4	-	-	4	-	-	-	-	4	100
19	15	4	32	27	2	3	5	-	2	2	€	-	-	1	10	100
29	28	1	14	9	5	-	5	-	5	-	-	-	-	-	7	100
(8)	8	-	(17)	9	-	8	(42)	-	42	-	-	-	-	-	-	100
8	8	-	19	18	1	-	41	3	-	4	12	22	-	-	1	100
5	4	1	30	23	7	-	28	-	2	2	9	14	1	-	3	100
4	4	-	40	31	8	1	15	2	-	-	13	-	-	-	4	100
(5)	-	5	(46)	46	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(5)	100
20	13	7	34	30	3	1	17	-	4	8	2	1	-	2	10	100
2	2	-	23	21	2	-	39	2	26	-	6	-	-	5	18	100
-	-	-	-	-	-	-	(50)	-	50	-	-	-	-	-	(50)	100

**TABEAU 72**  
**Activités économiques des employeurs**  
**des anciens étudiants en Sciences économiques.**

**Homme**

Secteurs d'activités  Diplômes ou concours de niveau supérieur obtenu	Industries														Total du secteur	Commerce
	Agriculture	Energie-Mines Métallurgie	Total du secteur	Dont										T.P. Bâtiment-Transports Télécommunications		
				Industries mécaniques	Ind.automobile-Armement Const.navale-Aéronautique	Const.électriques Electroniques	Chimie- Caoutchouc - Verre	Textiles- Habillemeent-Cuir	Ind.du bois Ameublement	Ind.polyg. Presse-Édition	Ind. diverses et transformation des matières plastiques					
Néant	2	2	19	-	2	1	2	4	1	2	7	-	23	5		
Première année licence	4	1	21	3	6	5	2	3	1	-	1	4	19	7		
Deuxième année licence	3	5	15	1	1	8	1	1	1	1	1	3	32	8		
Troisième année licence	3	-	19	-	3	5	5	6	-	-	-	3	39	3		
Quatrième année licence	1	-	17	1	1	5	2	6	6	1	1	5	22	9		
DES	-	2	9	-	-	-	5	-	-	-	4	12	17	4		
Doctorat	(14)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(14)	(15)	-		
<b>Femmes</b>																
Néant	2	2	6	-	-	4	2	-	-	-	-	-	15	5		
Première année licence	2	6	2	-	-	-	2	-	-	-	-	-	27	6		
Deuxième année licence	4	2	6	-	-	2	-	-	-	4	-	-	21	17		
Troisième année licence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Quatrième année licence	-	2	8	-	6	3	4	1	-	-	-	7	9	1		
DES	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		



Commerces et services						Banques et Assurances			Administrations			Enseignement-Recherche								
Dont						Total du secteur	Dont		Total du secteur	Dont			Total du secteur	Dont					Autres	Total
Hôtel Tourisme	Radio- Télé-Loisirs	Services-Commerces Juridiques	Bureau d'études	Activités médico-sociales	Autres services		Banques et Etablissements financiers	Assurances		Administration et Sécurité Sociale	Collectivités locales	Armée Police		Enseignement supérieur	Deuxième degré	Technique	Primaire	Centre de recherche		
2	-	9	3	3	1	17	15	2	16	7	6	3	19	-	4	4	6	2	2	100
€	-	3	1	2	6	25	19	6	11	11	-	-	11	-	3	1	3	1	4	100
-	-	7	11	1	5	19	18	1	12	11	-	1	4	1	€	2	1	-	-	100
-	5	19	12	-	-	10	7	3	19	15	4	-	5	-	-	-	5	-	2	100
€	-	3	7	€	2	31	28	3	20	19	1	€	7	2	2	2	-	1	1	100
-	2	3	8	€	-	17	17	-	17	17	-	-	24	16	-	8	-	€	2	100
-	-	-	-	15	-	(29)	29	-	(14)	14	-	-	(14)	14	-	-	-	-	-	100
-	2	-	-	2	6	12	12	-	15	13	2	-	48	3	9	11	22	3	-	100
2	-	7	3	1	8	10	3	7	17	16	-	1	34	-	9	5	18	2	2	100
-	-	-	2	2	-	2	-	2	15	15	-	-	48	2	-	6	26	-	2	100
-	-	-	-	-	-	-	-	-	(50)	50	-	-	(50)	-	33	17	-	-	-	100
-	2	3	3	-	-	13	11	2	22	20	1	1	39	9	14	15	1	-	-	100
-	-	-	-	-	-	(33)	33	-	(33)	33	-	-	(34)	-	34	-	-	-	-	100

TABLEAU 73  
 Activités économiques des employeurs  
 des anciens étudiants en Sciences.

Hommes

Diplôme ou concours de niveau supérieur obtenu.	Secteurs d'activité		Industries								
	Agriculture	Energie-Mines Métallurgie	Total du secteur	Dont							
				Industries mécaniques	Industrie Automobile Const.navale- Aéronautique	Const. électriques Electroniques	Chimie- Caoutchouc-Verre	Textiles- Habillage-Cuir	Ind. du bois Ameublement-papier	Ind. polyg. Presse-Edition	Ind.diverses et transformation des matières plastiques
Néant	3	5	24	3	4	7	9	—	—	—	1
Première année DUES	4	2	15	2	1	6	4	1	—	—	1
DUES	2	3	12	1	1	4	5	€	—	—	1
Licence	3	1	15	1	5	6	2	—	—	1	€
Maitrise	1	5	22	1	5	7	6	€	—	1	2
DES, DEA	6	5	28	2	8	11	7	—	—	—	—
Doctorat	3	3	23	1	2	8	10	1	1	—	€
CAPET, CAPES, AGREG	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
CAPCEG	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
<b>Femmes</b>											
Néant	1	—	8	—	2	3	1	1	€	—	1
Première année DUES	—	1	10	1	—	4	4	—	—	1	—
DUES	—	1	10	—	1	2	7	—	—	—	—
Licence	1	—	4	1	—	€	2	—	—	—	1
Maitrise	€	€	4	—	—	—	3	€	€	—	—
DES, DEA	2	—	7	—	1	1	5	—	—	—	—
Doctorat	—	1	14	—	—	7	7	—	—	—	—
CAPET, CAPES, AGREG	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
CAPCEG	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

T.P. Bâtiment-Transports Télécommunications			Administrations				Enseignement-Recherche						Autres	Total	
	Commerce et services	Banques et Assurances	Total du secteur	Dont			Total du secteur	Dont							
				Administration et Sécurité Sociale	Collectivités locales	Armée Police		Enseignement S.A.I.	Enseignement Supérieur	Enseignement Deuxième degré	Enseignement Technique	Enseignement Primaire			Centres de Recherches
12	8	8	15	13	1	1	24	1	1	1	4	11	6	1	100
11	12	5	15	12	1	2	35	1	1	12	4	15	2	1	100
8	4	4	32	13	3	16	32	1	-	17	6	4	4	3	100
2	8	€	8	7	€	1	63	2	2	42	11	€	5	€	100
5	5	2	8	6	-	2	52	2	3	33	3	-	11	-	100
5	7	2	4	4	-	-	43	-	15	12	4	-	12	-	100
4	1	€	5	5	-	-	61	€	34	€	1	-	26	€	100
-	-	-	-	-	-	-	100	2	11	77	9	-	1	-	100
-	-	-	-	-	-	-	100	1	2	71	26	-	-	-	100
3	14	2	12	9	3	-	60	€	1	7	3	45	4	-	100
1	10	3	7	6	1	€	68	2	1	18	9	36	3	1	100
-	8	3	7	7	-	-	71	2	1	41	9	15	3	-	100
3	4	1	2	1	€	1	85	3	€	75	4	1	2	-	100
€	5	1	4	3	1	-	85	4	4	61	7	€	9	-	100
1	3	1	11	6	-	5	75	1	26	30	2	-	16	-	100
-	2	-	-	-	-	-	83	-	21	12	8	-	42	-	100
-	-	-	1	1	-	-	99	3	3	83	9	-	1	-	100
-	-	-	-	-	-	-	100	2	-	78	17	3	-	-	100

## **12) STATUT DE L'EMPLOYEUR**

TABLEAU 74

## Statut des employeurs des anciens étudiants en Lettres

Diplôme ou concours de niveau supérieur obtenu	Statut des employeurs			Total
	Secteur public %	Secteur para-public %	Secteur privé %	
<b>Hommes</b>				
Néant .....	61	6	33	100
1 <sup>re</sup> année de D.U.E.L. ....	60	4	36	100
D.U.E.L. ....	51	5	44	100
Licence .....	65	5	30	100
Maîtrise .....	70	5	25	100
3 <sup>e</sup> cycle .....	73	6	21	100
C.A.P.E.T., C.A.P.E.S., agré- gation .....	98	—	2	100
C.A.P.C.E.G. ....	98	—	2	100
<b>Femmes</b>				
Néant .....	64	5	31	100
1 <sup>re</sup> année de D.U.E.L. ....	58	6	36	100
D.U.E.L. ....	54	5	41	100
Licence .....	65	6	29	100
Maîtrise .....	66	6	28	100
3 <sup>e</sup> cycle .....	70	5	25	100
C.A.P.E.T., C.A.P.E.S., agré- gation .....	99	(ε)	1	100
C.A.P.C.E.G. ....	100	—	—	100

TABLEAU 75

## Statut des employeurs des anciens étudiants en Sciences humaines

Diplôme ou concours de niveau supérieur obtenu	Statut des employeurs			Total
	Secteur public  ‰	Secteur para-public  ‰	Secteur privé  ‰	
<b>Hommes</b>				
Néant .....	83	5	12	100
1 <sup>re</sup> année de D.U.E.L. ....	39	28	33	100
D.U.E.L. ....	46	12	42	100
Licence .....	47	8	45	100
Maîtrise .....	47	20	33	100
3 <sup>e</sup> cycle .....	67	8	25	100
<b>Femmes</b>				
Néant .....	76	2	22	100
1 <sup>re</sup> année de D.U.E.L. ....	47	11	42	100
D.U.E.L. ....	81	—	19	100
Licence .....	48	9	43	100
Maîtrise .....	30	34	36	100
3 <sup>e</sup> cycle .....	62	10	28	100

TABLEAU 76

## Statut des employeurs des anciens étudiants en Droit

Diplôme ou concours de niveau supérieur obtenu	Statut des employeurs			Total
	Secteur public %	Secteur para-public %	Secteur privé %	
<b>Hommes</b>				
Néant .....	46	9	45	100
1 <sup>re</sup> année de licence .....	39	13	48	100
2 <sup>e</sup> année de licence .....	41	11	48	100
3 <sup>e</sup> année de licence .....	49	5	46	100
4 <sup>e</sup> année de licence .....	38	9	53	100
D.E.S. ....	16	14	70	100
Doctorat .....	58	—	42	100
<b>Femmes</b>				
Néant .....	62	8	30	100
1 <sup>re</sup> année de licence .....	51	12	37	100
2 <sup>e</sup> année de licence .....	35	11	54	100
3 <sup>e</sup> année de licence .....	45	10	45	100
4 <sup>e</sup> année de licence .....	45	14	41	100
D.E.S. ....	78	5	17	100
Doctorat .....	[50]	—	[50]	100

TABLEAU 77

## Statut des employeurs des anciens étudiants en Sciences économiques

Diplôme ou concours de niveau supérieur obtenu	Statut des employeurs			
	Secteur public %	Secteur para-public %	Secteur privé %	Total
<b>Hommes</b>				
Néant .....	31	12	57	100
1 <sup>re</sup> année de licence .....	28	9	63	100
2 <sup>e</sup> année de licence .....	21	12	67	100
3 <sup>e</sup> année de licence .....	23	10	67	100
4 <sup>e</sup> année de licence .....	27	14	59	100
D.E.S. ....	47	9	44	100
Doctorat .....	[43]	[14]	[43]	100
Concours .....	100	—	—	100
<b>Femmes</b>				
Néant .....	48	11	41	100
1 <sup>re</sup> année de licence .....	36	6	58	100
2 <sup>e</sup> année de licence .....	52	13	35	100
3 <sup>e</sup> année de licence .....	[67]	[33]	—	100
4 <sup>e</sup> année de licence .....	51	9	40	100
D.E.S. ....	[75]	[25]	—	100
Doctorat .....	—	—	—	—
Concours .....	100	—	—	100



TABLEAU 78

## Statut des employeurs des anciens étudiants en Sciences

Diplôme ou concours de niveau supérieur obtenu	Statut des employeurs			Total
	Secteur public %	Secteur para-public %	Secteur privé %	
<b>Hommes</b>				
Néant .....	49	6	45	100
1 <sup>re</sup> année de D.U.E.S. ....	51	7	42	100
D.U.E.S. ....	66	8	26	100
Licence .....	64	7	29	100
Maîtrise .....	54	6	40	100
D.E.S., D.E.A. ....	45	8	47	100
Doctorat .....	58	7	35	100
C.A.P.E.T., C.A.P.E.S., agré- gation .....	100	—	(ε)	100
C.A.P.C.E.G. ....	98	2	—	100
<b>Femmes</b>				
Néant .....	61	8	31	100
1 <sup>re</sup> année de D.U.E.S. ....	78	2	20	100
D.U.E.S. ....	76	1	23	100
Licence .....	74	4	22	100
Maîtrise .....	68	5	27	100
D.E.S., D.E.A. ....	72	3	25	100
Doctorat .....	59	9	32	100
C.A.P.E.T., C.A.P.E.S., agré- gation .....	99	1	(ε)	100
C.A.P.C.E.G. ....	98	—	2	100

### **13) REVENUS MENSUELS**

TABLEAU 79

## Revenus mensuels des anciens étudiants en Lettres

(en % par sexe)

Diplôme ou concours de niveau supérieur obtenu	Tranches de revenu											Total	Revenu moyen en F 1973
	— de 1 000 F	1 000 à 1 299	1 300 à 1 599	1 600 à 1 999	2 000 à 2 299	2 300 à 2 599	2 600 à 2 999	3 000 à 3 299	3 300 à 3 599	3 600 à 3 999	+ de 3 999		
<b>Hommes</b>													
Néant .....	4	18	32	21	7	6	4	3	1	2	3	100	1788
1 <sup>re</sup> année de D.U.E.L. ....	5	17	26	20	10	6	4	2	4	2	4	100	1906
D.U.E.L. ....	5	14	21	13	8	18	9	1	4	1	6	100	2077
Licence .....	3	3	22	23	14	10	6	7	4	3	4	100	2158
Maîtrise .....	3	3	20	20	15	12	11	3	4	2	7	100	2255
3 <sup>e</sup> cycle .....	—	4	17	13	21	4	6	8	6	6	15	100	2582
C.A.P.E.T. C.A.P.E.S. A.G.R.E.G.	—	—	1	12	22	24	18	9	4	5	4	100	2596
C.A.P.C.E.G. ....	—	—	5	27	35	22	5	5	—	—	—	100	2178
<b>Femmes</b>													
Néant .....	9	25	39	13	4	6	1	1	1	—	1	100	1550
1 <sup>re</sup> année de D.U.E.L. ....	7	26	31	21	6	5	2	—	—	—	1	100	1574
D.U.E.L. ....	5	23	25	25	9	6	4	1	2	—	1	100	1699
Licence .....	7	8	31	28	11	8	4	1	1	—	1	100	1767
Maîtrise .....	9	7	30	31	10	5	3	2	1	1	—	100	1748
3 <sup>e</sup> cycle .....	5	13	11	24	17	10	10	6	3	2	—	100	2029
C.A.P.E.T. C.A.P.E.S. A.G.R.E.G.	1	3	1	19	33	18	13	5	3	2	2	100	2335
C.A.P.C.E.G. ....	2	—	8	37	39	8	4	2	—	—	—	100	2016

TABLEAU 80

## Revenus mensuels des anciens étudiants en Sciences humaines

(en % par sexe)

Diplôme ou concours de niveau supérieur obtenu	Tranches de revenu											Total	Revenu moyen en F 1973
	— de 1 000 F	1 000 à 1 299	1 300 à 1 599	1 600 à 1 999	2 000 à 2 299	2 300 à 2 599	2 600 à 2 999	3 000 à 3 299	3 300 à 3 599	3 600 à 3 999	+ de 3 999		
<b>Hommes</b>													
Néant .....	4	31	19	19	15	—	8	—	—	—	4	100	1710
1 <sup>re</sup> année de D.U.E.L. ....	7	15	10	20	15	5	10	2	5	—	12	100	2169
D.U.E.L. ....	4	8	13	13	21	21	8	—	—	4	8	100	2292
Licence .....	5	9	8	9	9	14	11	5	6	6	20	100	2503
Maîtrise .....	6	3	16	6	13	9	9	9	6	9	13	100	2627
3 <sup>e</sup> cycle .....	—	—	—	[8]	[25]	—	[25]	—	[8]	—	[33]	100	3016
<b>Femmes</b>													
Néant .....	3	31	29	23	6	—	3	—	—	6	—	100	1595
1 <sup>re</sup> année de D.U.E.L. ....	—	28	31	24	7	7	—	—	—	3	—	100	1667
D.U.E.L. ....	—	22	26	22	22	4	4	—	—	—	—	100	1714
Licence .....	10	12	18	22	10	10	10	4	—	—	4	100	1921
Maîtrise .....	5	11	11	20	13	16	9	8	2	3	3	100	2166
3 <sup>e</sup> cycle .....	5	5	9	14	18	14	14	14	1	1	—	100	2391

TABLEAU 81

## Revenus mensuels des anciens étudiants en Droit

(en % par sexe)

Diplôme ou concours de niveau supérieur obtenu	Tranches de revenu											Total	Revenu moyen en F 1973
	— de 1 000 F	1 000 à 1 299	1 300 à 1 599	1 600 à 1 999	2 000 à 2 299	2 300 à 2 599	2 600 à 2 999	3 000 à 3 299	3 300 à 3 599	3 600 à 3 999	+ de 3 999		
<b>Hommes</b>													
Néant .....	3	23	27	13	12	5	6	2	1	1	5	100	1 866
1 <sup>re</sup> année de licence .....	2	10	20	29	13	9	5	4	1	2	4	100	2 032
2 <sup>e</sup> année de licence .....	4	1	19	35	12	4	5	5	8	—	8	100	2 168
3 <sup>e</sup> année de licence .....	—	3	3	12	9	30	12	12	—	3	15	100	2 374
4 <sup>e</sup> année de licence .....	—	3	4	15	14	16	14	8	6	7	13	100	2 654
D.E.S. ....	—	—	2	7	9	5	16	11	9	5	37	100	2 930
Doctorat .....	—	—	—	—	[8]	—	[25]	[8]	[8]	—	[50]	[100]	3 529
<b>Femmes</b>													
Néant .....	3	27	39	17	3	5	5	—	—	—	1	100	1 596
1 <sup>re</sup> année de licence .....	4	21	40	15	9	7	2	1	—	—	1	100	1 635
2 <sup>e</sup> année de licence .....	12	28	10	28	6	6	6	2	2	—	—	100	1 660
3 <sup>e</sup> année de licence .....	[8]	[17]	—	[25]	[17]	[17]	[8]	[8]	—	—	—	100	1 935
4 <sup>e</sup> année de licence .....	3	7	11	27	14	17	10	4	4	1	2	100	2 091
D.E.S. ....	4	4	7	19	15	15	15	4	4	4	11	100	2 468
Doctorat .....	—	—	[50]	—	[50]	—	—	—	—	—	—	100	1 800

TABLEAU 82

## Revenus mensuels des anciens étudiants en Sciences économiques

(en % par sexe)

Diplôme ou concours de niveau supérieur obtenu	Tranches de revenu											Total	Revenu moyen en F 1973
	— de 1 000 F	1 000 à 1 299	1 300 à 1 599	1 600 à 1 999	2 000 à 2 299	2 300 à 2 599	2 600 à 2 999	3 000 à 3 299	3 300 à 3 599	3 600 à 3 999	+ de 3 999		
<b>Hommes</b>													
Néant .....	1	18	12	30	16	4	4	4	3	1	4	100	2 005
1 <sup>re</sup> année de licence .....	2	11	22	16	11	10	10	5	4	3	7	100	2 218
2 <sup>e</sup> année de licence .....	1	2	6	12	13	16	6	8	16	4	15	100	2 669
3 <sup>e</sup> année de licence .....	—	3	3	7	21	10	10	—	14	—	31	100	3 014
4 <sup>e</sup> année de licence .....	—	1	2	12	12	13	23	8	8	4	18	100	2 703
D.E.S. ....	—	—	—	10	7	10	10	17	10	10	27	100	3 214
Doctorat .....	—	—	—	—	—	[17]	[17]	[33]	[17]	[17]	—	100	3 133
Concours .....	—	[8]	—	[23]	[38]	[23]	[8]	—	—	—	—	100	2 102
<b>Femmes</b>													
Néant .....	2	32	26	28	8	—	2	2	—	—	—	100	1 555
1 <sup>re</sup> année de licence .....	9	15	25	26	14	6	5	—	—	—	—	100	1 678
2 <sup>e</sup> année de licence .....	3	9	44	6	19	3	9	—	3	—	3	100	1 816
3 <sup>e</sup> année de licence .....	—	—	[17]	[67]	[17]	—	—	—	—	—	—	100	1 800
4 <sup>e</sup> année de licence .....	2	1	19	22	10	19	8	4	10	2	2	100	1 952
D.E.S. ....	—	—	[25]	[25]	—	—	[25]	—	—	[25]	—	100	2 463
Doctorat .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Concours .....	—	—	—	[14]	[43]	[14]	—	—	—	—	[23]	100	2 642

TABLEAU 83

## Revenus mensuels des anciens étudiants en Sciences

(en % par sexe)

Diplôme ou concours de niveau supérieur obtenu	Tranches de revenu											Total	Revenu moyen en F 1973
	— de 1 000 F	1 000 à 1 299	1 300 à 1 599	1 600 à 1 999	2 000 à 2 299	2 300 à 2 599	2 600 à 2 999	3 000 à 3 299	3 300 à 3 599	3 600 à 3 999	+ de 3 999		
<b>Hommes</b>													
Néant .....	2	7	23	18	7	11	13	7	4	4	4	100	2 211
1 <sup>re</sup> année de D.U.E.S. ....	1	14	27	25	13	6	7	4	1	—	1	100	1 859
D.U.E.S. ....	1	6	13	18	18	16	10	5	8	3	4	100	2 335
Licence .....	1	3	14	28	14	10	8	7	6	2	6	100	2 307
Maîtrise .....	1	1	7	17	12	13	17	8	6	7	11	100	2 535
D.E.S.D.E.A. ....	—	2	2	6	13	13	15	11	11	6	20	100	2 998
Doctorat .....	—	—	—	3	5	9	12	10	9	14	40	100	3 502
C.A.P.E.T. C.A.P.E.S. A.G.R.E.G.	—	—	1	10	31	19	20	7	4	3	5	100	2 578
C.A.P.C.E.G. ....	—	—	4	48	22	9	2	2	6	—	7	100	2 042
<b>Femmes</b>													
Néant .....	1	28	35	23	1	2	4	2	1	1	1	100	1 632
1 <sup>re</sup> année de D.U.E.S. ....	6	24	37	25	6	1	2	—	—	—	—	100	1 520
D.U.E.S. ....	5	20	36	23	7	3	2	1	1	—	—	100	1 604
Licence .....	5	5	28	40	13	2	3	1	1	—	—	100	1 782
Maîtrise .....	4	4	27	31	10	8	6	3	2	3	2	100	1 919
D.E.S.D.E.A. ....	—	2	8	23	9	14	15	17	5	5	3	100	2 500
Doctorat .....	—	8	10	5	8	8	18	8	13	18	5	100	2 508
C.A.P.E.T. C.A.P.E.S. A.G.R.E.G.	—	4	1	11	42	20	14	4	2	1	1	100	2 322
C.A.P.C.E.G. ....	—	—	4	35	43	9	4	—	4	—	—	100	2 100

**14) ELEMENTS D'APPRECIATION DES ETUDIANTS  
SUR LEUR SITUATION PROFESSIONNELLE**



TABLEAU 84

## Satisfaction vis-à-vis de l'emploi, par diplôme et sexe

		Hommes					Femmes				
	Diplômes	Oui	Non	Oui et Non	Non exprimé	Total	Oui	Non	Oui et Non	Non exprimé	Total
Lettres	Néant .....	66	25	8	1	100	56	37	4	3	100
	1 <sup>re</sup> année de D.U.E.L. ..	57	38	4	1	100	46	41	9	4	100
	D.U.E.L. ....	62	26	3	9	100	49	43	5	3	100
	Licence .....	45	47	6	2	100	37	51	6	6	100
	Maîtrise .....	49	42	5	4	100	38	50	8	4	100
	3 <sup>e</sup> cycle .....	63	29	2	6	100	49	41	6	4	100
	Concours 2 <sup>e</sup> cycle ....	59	29	8	4	100	65	25	8	2	100
	C.A.P.C.E.G. ....	43	41	13	3	100	76	14	9	1	100
Sciences humaines	Néant .....	58	37	5	—	100	51	36	11	2	100
	1 <sup>re</sup> année de D.U.E.L. ..	58	37	4	1	100	70	21	6	3	100
	D.U.E.L. ....	62	30	—	8	100	41	38	21	—	100
	Licence .....	52	31	8	9	100	56	32	9	3	100
	Maîtrise .....	60	30	8	2	100	60	31	8	2	100
	3 <sup>e</sup> cycle .....	55	16	29	—	100	42	46	12	—	100

		Hommes					Femmes				
Diplômes		Oui	Non	Oui et Non	Non exprimé	Total	Oui	Non	Oui et Non	Non exprimé	Total
Droit	Néant .....	53	44	2	1	100	52	40	4	4	100
	1 <sup>re</sup> année de licence ..	54	41	3	2	100	50	43	4	3	100
	2 <sup>e</sup> année de licence ..	60	34	5	1	100	62	28	7	3	100
	3 <sup>e</sup> année de licence ..	67	33	—	—	100	71	29	—	—	100
	4 <sup>e</sup> année de licence ..	70	24	4	2	100	49	46	2	3	100
	D.E.S. ....	74	21	1	2	100	68	25	—	7	100
	Doctorat .....	83	17	—	—	100					
Sciences économiques	Néant .....	62	30	1	7	100	62	21	8	9	100
	1 <sup>re</sup> année de licence ..	60	34	5	1	100	55	38	2	5	100
	2 <sup>e</sup> année de licence ..	70	27	2	1	100	50	24	10	16	100
	3 <sup>e</sup> année de licence ..	83	13	2	2	100					
	4 <sup>e</sup> année de licence ..	71	19	9	1	100	47	48	4	1	100
	D.E.S. ....	72	24	4	—	100					
	Concours .....	54	21	16	9	100					
Sciences	Néant .....	63	32	4	1	100	55	32	6	7	100
	1 <sup>re</sup> année de D.U.E.S. ..	58	36	4	2	100	54	35	9	2	100
	D.U.E.S. ....	61	34	1	4	100	42	48	7	3	100
	Licence .....	45	49	4	2	100	32	58	7	3	100
	Maîtrise .....	58	38	5	4	100	38	50	7	5	100
	D.E.S., D.E.A. ....	59	35	5	1	100	51	34	5	10	100
	Doctorat .....	68	22	9	1	100	66	27	5	2	100
	Concours 2 <sup>e</sup> cycle ....	71	15	11	3	100	74	23	2	1	100
	C.A.P.C.E.G. ....	73	22	2	3	100	70	24	6	—	100

TABLEAU 85

**Satisfaction vis-à-vis de l'emploi  
en fonction de la spécialité des diplômés de second cycle**

Satisfaction de l'emploi et sexe		Hommes					Femmes				
		Oui	Non	Oui et Non	Non exprimé	Total	Oui	Non	Oui et Non	Non exprimé	Total
Spécialité du diplôme											
Lettres	Lettres modernes .....	47	49	—	4	100	35	55	5	5	100
	Lettres classiques .....						46	54	—	—	100
	Histoire .....	31	61	—	8	100	35	61	2	2	100
	Histoire de l'art .....										
	Géographie .....	57	33	10	—	100	50	42	8	—	100
	Philo. Logique .....	58	21	13	8	100	31	56	8	5	100
	Anglais .....	45	55	—	—	100	47	34	13	6	100
	Allemand .....						37	58	—	5	100
	Espagnol .....						40	39	16	5	100
	Spécialité non précisée .....	45	39	16	—	100	24	47	23	—	100
	Total .....	49	42	5	4	100	38	50	8	4	100
Sciences humaines	Sociologie .....	37	51	12	—	100	67	33	—	—	100
	Psychologie .....	86	11	—	3	100	59	29	10	2	100
	Total .....	60	30	8	2	100	60	31	8	2	100

Satisfaction de l'emploi et sexe		Hommes					Femmes				
		Oui	Non	Oui et Non	Non exprimé	Total	Oui	Non	Oui et Non	Non exprimé	Total
Spécialité du diplôme											
Droit	Droit privé .....	74	18	4	4	100	54	42	2	2	100
	Droit public .....	67	29	3	1	100	43	55	1	1	100
	Spécialité non précisée .....	71	25	3	1	100	48	40	4	8	100
	Total .....	70	24	4	2	100	49	46	2	3	100
Sciences économiques	Economie internationale .....	56	42	2	—	100	36	55	9	—	100
	Econométrie .....	83	15	2	—	100					
	Gestion .....	69	19	12	—	100	56	36	8	—	100
	Eco. appliquée .....	92	—	8	—	100					
	Spécialité non précisée .....	74	11	11	4	100	49	49	—	2	100
	Total .....	71	19	9	1	100	47	48	4	1	100
Sciences	Mathématiques appliquées ...	65	35	—	—	100	71	23	6	—	100
	Informatique .....	84	6	10	—	100	53	38	9	—	100
	Physique Chimie .....	80	20	—	—	100	45	45	8	2	100
	Chimie .....	56	31	11	2	100	28	60	10	2	100
	Physique .....	60	32	5	3	100	38	42	8	12	100
	Mécanique .....	48	52	—	—	100					
	Biologie .....	26	52	4	18	100	19	70	6	5	100
	Sciences naturelles .....	14	72	—	14	100	38	49	4	9	100
	Spécialité non précisée .....	70	19	—	11	100	32	58	3	7	100
	Total .....	58	33	5	4	100	38	50	7	5	100

TABLEAU 86

## Raisons d'insatisfaction de la situation professionnelle

Raisons		Hommes				
		Mauvais rapports humains	Promotion insuffisante	Niveau d'emploi ne correspondant pas aux études	Travail peu intéressant	Insécurité emploi
Diplôme obtenu						
Lettres	Néant .....	18	35	21	19	24
	1 <sup>re</sup> année de D.U.E.L.	11	42	23	22	23
	D.U.E.L. ....	8	<b>48</b>	<b>46</b>	25	24
	Licence .....	9	30	26	20	<b>38</b>
	Maîtrise .....	6	32	30	17	<b>40</b>
	3 <sup>e</sup> cycle .....	10	40	38	3	<b>56</b>
	Concours 2 <sup>e</sup> cycle .	13	30	19	9	4
C.A.P.C.E.G. ....	6	43	11	5	—	
Sciences hum.	Néant .....	15	<b>46</b>	11	14	13
	1 <sup>re</sup> année de D.U.E.L.	18	36	21	19	28
	D.U.E.L. ....	[17]	[40]	[14]	[17]	[17]
	Licence .....	14	42	21	<b>31</b>	26
	Maîtrise .....	8	41	34	8	<b>36</b>
3 <sup>e</sup> cycle .....	—	[9]	—	[19]	[36]	
Droit	Néant .....	21	46	45	19	7
	1 <sup>re</sup> année de licence	18	30	35	<b>33</b>	5
	2 <sup>e</sup> année de licence	8	15	22	<b>31</b>	5
	3 <sup>e</sup> année de licence	<b>47</b>	<b>9</b>	<b>82</b>	15	—
	4 <sup>e</sup> année de licence	18	21	36	23	7
	D.E.S. ....	7	<b>76</b>	7	7	8
	Doctorat .....					
Sciences éco.	Néant .....	9	30	30	18	5
	1 <sup>re</sup> année de licence	18	33	34	16	8
	2 <sup>e</sup> année de licence	10	29	57	37	9
	3 <sup>e</sup> année de licence					
	4 <sup>e</sup> année de licence	11	25	31	22	9
	D.E.S. ....	2	8	27	35	14
	Doctorat .....					
Concours .....						
Sciences	Néant .....	22	41	33	10	19
	1 <sup>re</sup> année de D.U.E.S.	5	41	33	13	23
	D.U.E.S. ....	4	25	28	14	31
	Licence .....	7	31	31	5	<b>44</b>
	Maîtrise .....	12	26	33	10	<b>39</b>
	D.E.S., D.E.A. ....	13	<b>51</b>	27	<b>19</b>	22
	Doctorat .....	5	<b>66</b>	15	7	23
	Concours 2 <sup>e</sup> cycle ..	5	32	7	3	1
	C.A.P.C.E.G. ....	—	43	25	—	—

Nota : Les pourcentages ont été calculés sur le total des étudiants s'étant déclarés insatisfaits ou moyennement satisfaits, pour chaque diplôme et sexe. Le total est supérieur à 100 à cause des raisons multiples invoquées.

Femmes						
Salaire insuffisant	Mauvais rapports humains	Promotion insuffisante	Niveau d'emploi ne correspondant pas aux études	Travail peu intéressant	Insécurité emploi	Salaire insuffisant
65	11	35	301	14	26	44
47	7	41	33	15	29	48
54	9	41	46	24	28	37
44	4	32	26	12	51	34
42	6	29	30	12	50	30
43	7	30	30	10	38	49
63	19	23	21	16	1	47
70	—	57	24	20	—	16
47	8	30	17	8	—	44
61	—	33	39	25	23	40
[77]	18	35	18	20	12	41
34	9	18	42	4	12	33
55	8	24	34	8	28	50
[17]	9	21	29	21	29	30
66	10	28	18	32	16	40
47	9	28	40	34	18	41
50	37	50	58	15	4	29
42	—	—	—	—	—	—
44	17	36	50	44	7	36
93	[6]	[46]	[76]	[58]	[50]	[13]
29	7	31	12	17	19	52
21	11	24	23	31	28	25
46	28	58	70	17	—	23
49	14	28	20	37	17	32
30	—	—	—	—	—	—
48	10	30	21	18	29	46
47	6	30	27	11	36	40
37	8	28	24	14	44	34
45	4	31	24	5	72	32
28	7	26	21	8	58	30
30	12	47	27	4	48	26
37	5	48	16	—	27	47
70	10	22	24	9	2	50
85	4	49	21	4	6	59

TABLEAU 87

## Correspondance emploi-formation

(en % par diplôme et sexe)

Correspondance Diplôme obtenu		Hommes					Femmes				
		Oui	Non	Oui et Non	Non exprimé	Total	Oui	Non	Oui et Non	Non exprimé	Total
Lettres	Néant .....	56	37	4	3	100	53	41	2	4	100
	1 <sup>re</sup> année de D.U.E.L. ...	44	52	2	2	100	47	46	2	5	100
	D.U.E.L. ....	43	53	2	2	100	43	51	3	3	100
	Licence .....	54	41	2	3	100	47	47	3	3	100
	Maîtrise .....	55	40	2	3	100	51	39	5	5	100
	3 <sup>e</sup> cycle .....	65	30	1	4	100	55	37	4	4	100
	Concours 2 <sup>e</sup> cycle ....	74	22	1	3	100	75	21	2	2	100
C.A.P.C.E.G. ....	79	21	—	—	100	81	15	3	1	100	
Sciences hum.	Néant .....	72	25	—	3	100	56	37	5	2	100
	1 <sup>re</sup> année de D.U.E.L. ...	58	40	—	2	100	57	37	3	3	100
	D.U.E.L. ....	40	56	—	4	100	39	61	—	—	100
	Licence .....	60	35	3	2	100	58	40	1	1	100
	Maîtrise .....	68	27	5	—	100	70	27	1	2	100
	3 <sup>e</sup> cycle .....	83	17	—	—	100	74	21	5	—	100

Correspondance		Hommes					Femmes				
		Oui	Non	Oui et Non	Non exprimé	Total	Oui	Non	Oui et Non	Non exprimé	Total
Diplôme obtenu											
Droit	Néant .....	56	41	1	2	100	60	33	2	5	100
	1 <sup>re</sup> année de licence ..	53	44	2	1	100	52	39	4	5	100
	2 <sup>e</sup> année de licence ..	58	40	—	2	100	52	43	3	2	100
	3 <sup>e</sup> année de licence ..	60	38	—	2	100	71	29	—	—	100
	4 <sup>e</sup> année de licence ..	68	29	2	ε	100	53	44	1	2	100
	D.E.S. ....	82	14	4	—	100	70	27	3	—	100
	Doctorat .....						[50]	[50]	—	—	100
Sciences éco.	Néant .....	54	41	(ε)	5	100	51	47	—	2	100
	1 <sup>re</sup> année de licence ..	54	40	4	2	100	51	38	4	7	100
	2 <sup>e</sup> année de licence ..	61	38	1	—	100	29	55	—	16	100
	3 <sup>e</sup> année de licence ..	55	26	2	17	100	[33]	[67]	—	—	100
	4 <sup>e</sup> année de licence ..	73	24	3	—	100	40	56	2	2	100
	D.E.S. ....	89	8	2	1	100					
	Doctorat .....						[87]	[13]	—	—	100
	Concours .....	62	28	10	—	100					
Sciences	Néant .....	57	38	2	3	100	52	39	4	5	100
	1 <sup>re</sup> année de D.U.E.S. .	43	55	1	1	100	42	54	1	3	100
	D.U.E.S. ....	61	35	2	2	100	38	59	2	1	100
	Licence .....	53	40	5	2	100	51	42	2	5	100
	Maîtrise .....	52	43	3	2	100	53	44	(ε)	3	100
	D.E.S., D.E.A. ....	74	23	2	1	100	62	31	2	5	100
	Doctorat .....	81	14	5	—	100	87	8	3	2	100
	Concours 2 <sup>e</sup> cycle ....	86	10	2	2	100	81	14	2	3	100
	C.A.P.C.E.G. ....	86	12	2	—	100	83	17	—	—	100



TABLEAU 88

## Raisons d'acceptation d'un emploi ne correspondant pas à la formation

(en %)

Raisons		Hommes					Femmes						
		Manque de place	Pas de changement résidentiel	Raisons familiales	Meilleur salaire	Autres raisons	Total	Manque de place	Pas de changement résidentiel	Raisons familiales	Meilleur salaire	Autres raisons	Total
Diplôme obtenu													
Lettres	Néant .....	7	7	20	9	57	100	16	4	21	10	49	100
	1 <sup>re</sup> année de D.U.E.L. ..	20	7	14	15	44	100	25	5	28	7	35	100
	D.U.E.L. ....	47	2	9	2	40	100	39	6	18	6	31	100
	Licence .....	39	5	5	10	41	100	41	4	14	6	35	100
	Maîtrise .....	49	2	6	10	33	100	50	2	12	4	32	100
	3 <sup>e</sup> cycle .....	67		13	7	13	100	58	8	11		23	100
	Concours 2 <sup>e</sup> cycle ....	15		6	3	76	100	14	4	9	6	67	100
	C.A.P.C.E.G. ....	37			13	50	100	20	10	20		30	100
Sciences hum.	Néant .....	17		17		66	100		7	7		86	100
	1 <sup>re</sup> année de D.U.E.L. ..	27		13	7	53	100	33		25	9	33	100
	D.U.E.L. ....	23	8		23	56	100	29		42		29	100
	Licence .....	44	4	4	7	41	100	58	3	18		21	100
	Maîtrise .....	74			13	13	100	56	5	6	5	28	100
	3 <sup>e</sup> cycle .....			[50]		[50]	100	50		17		33	100

Raisons		Hommes					Femmes						
		Manque de place	Pas de changement résidentiel	Raisons familiales	Meilleur salaire	Autres raisons	Total	Manque de place	Pas de changement résidentiel	Raisons familiales	Meilleur salaire	Autres raisons	Total
Diplôme obtenu													
Droit	Néant .....	10	3	32	8	47	100	29	3	29	7	32	100
	1 <sup>re</sup> année de licence ..	8	6	17	14	55	100	21	4	36	12	27	100
	2 <sup>e</sup> année de licence ..	3		23	10	64	100	22	26	13	9	30	100
	3 <sup>e</sup> année de licence ..	67	11			22	100	50		25		25	100
	4 <sup>e</sup> année de licence ..	31	10	4	13	42	100	28	14	17	2	39	100
	D.E.S. ....	11	11	34	11	33	100	50	13	25	12		100
	Doctorat .....							[100]					[100]
Sciences éco.	Néant .....	14	14	10	14	48	100	19		33	4	44	100
	1 <sup>re</sup> année de licence ..	8	4	19	16	53	100	4	14	14	29	39	100
	2 <sup>e</sup> année de licence ..	17	14	9	23	37	100	33	17	28	5	17	100
	3 <sup>e</sup> année de licence ..	[12]			[13]	[75]	100		25	25		50	100
	4 <sup>e</sup> année de licence ..	26	2	5	11	56	100	21	6	17	21	35	100
	D.E.S. ....	[50]			[25]	[25]	100						
	Doctorat .....				[50]	[50]	100						
Concours .....	[50]				[50]	100			[100]			[100]	
Sciences	Néant .....	40	9	9	11	31	100	14	5	20	2	59	100
	1 <sup>re</sup> année de D.U.E.S. ...	37	4	10	9	40	100	27	4	16	5	48	100
	D.U.E.S. ....	33	2	5	15	45	100	27	3	28	7	35	100
	Licence .....	42	7	6	11	34	100	57	1	10	2	30	100
	Maîtrise .....	57	3	2	9	29	100	65	3	8		24	100
	D.E.S., D.E.A. ....	64	3	11	8	14	100	62		14		24	100
	Doctorat .....	39	3		8	50	100	100					100
	Concours 2 <sup>e</sup> cycle ....	20		5	10	65	100	35	8	15	8	34	100
	C.A.P.C.E.G. ....	[17]				[83]	100	[43]	[14]			[43]	100

TABLEAU 89

## Jugement de la formation universitaire

Jugement Diplôme obtenu		Hommes				Femmes			
		Satisfait	Moyenne- ment satisfait	Insatisfait	Total	Satisfait	Moyenne- ment satisfait	Insatisfait	Total
Lettres	Néant .....	20	42	38	100	10	44	46	100
	1 <sup>re</sup> année de D.U.E.L. ....	12	44	44	100	12	46	42	100
	D.U.E.L. ....	15	45	40	100	14	57	29	100
	Licence .....	22	52	26	100	15	57	28	100
	Maîtrise .....	28	53	19	100	15	60	25	100
	3 <sup>e</sup> cycle .....	30	53	17	100	25	60	15	100
	Concours 2 <sup>e</sup> cycle .....	30	52	18	100	22	65	13	100
	C.A.P.C.E.G. ....	26	53	21	100	25	64	11	100
Sciences humaines	Néant .....	18	32	50	100	11	27	62	100
	1 <sup>re</sup> année de D.U.E.L. ....	8	62	30	100	9	50	41	100
	D.U.E.L. ....	15	37	48	100	18	61	21	100
	Licence .....	19	48	33	100	8	56	36	100
	Maîtrise .....	21	60	19	100	7	67	26	100
	3 <sup>e</sup> cycle .....	9	74	17	100	19	42	39	100

Jugement		Hommes				Femmes			
		Satisfait	Moyenne- ment satisfait	Insatisfait	Total	Satisfait	Moyenne- ment satisfait	Insatisfait	Total
Diplôme obtenu									
Droit	Néant .....	23	43	34	100	16	41	43	100
	1 <sup>re</sup> année de licence ....	14	50	36	100	19	62	19	100
	2 <sup>e</sup> année de licence ....	10	61	29	100	27	54	19	100
	3 <sup>e</sup> année de licence ....	27	52	21	100	44	25	31	100
	4 <sup>e</sup> année de licence ....	30	56	14	100	22	63	15	100
	D.E.S. ....	21	54	25	100	40	58	2	100
	Doctorat .....	42	58		100		(100)		(100)
Sciences éco.	Néant .....	21	31	48	100	12	42	46	100
	1 <sup>re</sup> année de licence ....	13	43	44	100	7	52	41	100
	2 <sup>e</sup> année de licence ....	25	49	26	100	13	56	31	100
	3 <sup>e</sup> année de licence ....	21	49	30	100		83	17	100
	4 <sup>e</sup> année de licence ....	21	59	20	100	10	65	25	100
	D.E.S. ....	32	63	5	100	50	50		100
	Doctorat .....	29	43	28	100				
Concours .....	16	44	40	100	22	65	13	100	
Sciences	Néant .....	21	45	34	100	19	47	34	100
	1 <sup>re</sup> année de D.U.E.S. ....	16	45	39	100	18	49	33	100
	D.U.E.S. ....	24	52	24	100	10	58	32	100
	Licence .....	19	60	21	100	15	63	22	100
	Maîtrise .....	25	50	25	100	23	62	15	100
	D.E.S., D.E.A. ....	31	48	21	100	19	65	16	100
	Doctorat .....	36	54	10	100	14	74	12	100
	Concours 2 <sup>e</sup> cycle ....	36	54	10	100	29	64	7	100
	C.A.P.C.E.G. ....	15	66	19	100	23	59	18	100

TABLEAU 90

## Raisons pour lesquelles la formation est jugée insatisfaisante

Raisons		Hommes						Femmes					
		Trop générale	Retard sur les techniques	Trop théorique	Trop spécialisée	Mal équilibrée	Autres raisons	Trop générale	Retard sur les techniques	Trop théorique	Trop spécialisée	Mal équilibrée	Autres raisons
Diplôme obtenu													
Lettres	Néant .....	15,6	97	35,8	11,6	23,7	11,6	8,6	7,2	41,1	8,0	19,6	24,0
	1 <sup>re</sup> année de D.U.E.L. ...	11,0	8,8	39,9	9,8	32,0	26,6	15,0	4,4	48,6	12,2	30,9	12,3
	D.U.E.L. ....	9,6	7,2	43,2	9,1	26,8	32,4	12,9	8,4	56,6	20,6	27,4	10,0
	Licence .....	17,9	11,8	46,8	11,1	32,2	18,4	11,1	8,5	56,4	18,4	23,7	17,8
	Maîtrise .....	15,6	17,0	57,5	9,1	27,9	17,8	15,8	8,8	61,6	15,9	25,4	21,6
	3 <sup>e</sup> cycle .....	12,5	23,3	60,2	28,2	21,8	11,9	12,8	23,9	60,6	23,9	26,1	13,6
	Concours 2 <sup>e</sup> cycle ....	15,4	26,5	54,6	11,2	33,3	19,5	4,6	18,1	67,7	12,5	26,0	18,4
	C.A.P.C.E.G. ....	23,4	14,2	40,1	19,0	36,9	22,6	4,7	6,2	62,6	10,8	27,6	12,6
Sciences hum.	Néant .....	11,9	4,2	36,7	13,1	29,8	16,1	19,7	4,7	37,6	3,6	17,9	27,6
	1 <sup>re</sup> année de D.U.E.L. ...	17,6	10,9	26,5	6,1	35,5	29,6	10,4	13,7	62,2	—	38,5	14,4
	D.U.E.L. ....	18,1	5,7	22,8	—	31,6	32,6	25,9	4,2	51,1	—	33,2	26,0
	Licence .....	30,9	7,6	59,0	6,7	25,7	26,9	27,7	7,2	66,4	5,8	35,5	15,0
	Maîtrise .....	15,8	13,4	43,9	2,4	29,2	32,8	28,5	13,8	70,6	—	34,0	14,1
	3 <sup>e</sup> cycle .....	27,4	18,9	41,5	—	36,8	26,4	27,6	16,2	60,0	—	37,8	14,0

Raisons		Hommes						Femmes					
		Trop générale	Retard sur les techniques	Trop théorique	Trop spécialisée	Mal équilibrée	Autres raisons	Trop générale	Retard sur les techniques	Trop théorique	Trop spécialisée	Mal équilibrée	Autres raisons
Diplôme obtenu													
Droit	Néant .....	26,2	5,9	56,6	4,9	12,7	15,3	24,9	—	50,8	6,9	10,6	14,3
	1 <sup>re</sup> année de licence ..	22,8	3,5	58,9	3,9	15,4	18,7	12,2	0,4	56,6	8,4	17,4	6,3
	2 <sup>e</sup> année de licence ..	21,6	15,3	54,3	4,7	25,6	12,9	19,5	4,0	64,0	4,6	22,8	18,5
	3 <sup>e</sup> année de licence ..	25,4	17,3	88,4	31,8	22,0	13,9	53,9	—	84,2	15,8	15,8	7,9
	4 <sup>e</sup> année de licence ..	28,5	7,3	71,8	5,4	24,3	12,5	22,0	2,6	76,5	3,8	19,3	11,0
	D.E.S. ....	21,0	11,6	82,3	1,0	21,8	3,9	37,6	2,9	65,3	—	19,0	6,9
	Doctorat .....	—	14,3	28,6	—	57,1	14,3	—	—	100	—	—	—
Sciences éco.	Néant .....	19,0	11,6	55,1	17,8	17,8	11,3	11,5	7,1	39,6	4,2	15,8	27,1
	1 <sup>re</sup> année de licence ..	18,7	6,3	61,9	2,2	22,7	14,5	19,5	1,0	65,2	—	23,5	17,3
	2 <sup>e</sup> année de licence ..	30,2	14,2	62,4	1,6	26,6	16,5	12,5	7,5	65,4	2,5	17,9	5,0
	3 <sup>e</sup> année de licence ..	12,4	13,3	61,0	8,4	44,7	20,3	33,3	—	66,7	—	33,3	16,8
	4 <sup>e</sup> année de licence ..	24,5	10,7	65,0	1,8	27,9	18,0	37,6	6,5	75,2	—	19,5	9,5
	D.E.S. ....	35,2	23,0	54,0	—	19,7	2,9	50,0	—	—	—	—	—
	Doctorat .....	20,0	—	40,0	—	—	40,0	—	—	—	—	—	—
Concours .....	4,5	4,5	56,2	10,7	16,0	24,1	50,9	—	70,9	—	16,9	—	
Sciences	Néant .....	10,2	17,4	55,4	0,1	24,7	15,6	16,2	6,2	47,3	6,2	31,5	12,6
	1 <sup>re</sup> année de D.U.E.S. ..	14,9	5,7	49,0	11,0	25,3	22,2	11,2	0,6	54,0	11,5	17,5	15,0
	D.U.E.S. ....	9,2	14,5	53,6	4,8	32,9	13,1	10,7	2,0	62,6	4,8	16,0	18,4
	Licence .....	14,0	11,1	56,8	9,9	30,1	9,7	9,1	7,2	59,6	12,7	25,0	23,1
	Maîtrise .....	13,1	12,8	42,8	14,4	24,9	24,5	7,1	3,6	60,8	9,7	19,1	16,4
	D.E.S., D.E.A. ....	11,2	18,9	45,1	8,7	31,3	20,6	4,6	9,8	65,8	5,3	23,7	20,0
	Doctorat .....	11,6	27,3	31,9	14,1	35,9	21,7	5,2	20,7	37,0	5,0	21,5	19,7
	Concours 2 <sup>e</sup> cycle ....	83	6,6	39,5	11,2	33,9	22,1	2,5	6,6	45,0	9,6	26,9	24,8
	C.A.P.C.E.G. ....	5,6	6,3	57,7	10,8	22,3	12,6	11,6	4,8	67,4	4,5	26,6	—

Nota : Le total est supérieur à 100 en raison des réponses multiples.

TABLEAU 91

## Buts de la formation complémentaire

Hommes

Diplômes		Trouver un emploi	Etre mieux adapté à l'emploi	Changer d'emploi	Obtenir une promotion	Changer de spécialité	Accroissement des débouchés	Augmentation de la culture générale
Lettres	Néant .....	13,7	41,3	6,0	20,5	12,8	28,5	28,8
	1 <sup>re</sup> année de D.U.E.L.	7,5	45,6	9,8	13,0	7,6	27,8	29,5
	D.U.E.L. ....	10,3	41,4	6,7	11,5	3,7	25,2	37,4
	Licence .....	10,9	51,5	5,5	11,4	5,5	28,9	20,8
	Maîtrise .....	6,3	45,6	5,7	14,2	10,0	25,3	24,5
	3 <sup>e</sup> cycle .....	2,3	39,9	—	19,5	—	22,3	45,5
	Concours 2 <sup>e</sup> cycle ..	0,5	76,5	1,7	7,5	2,7	9,5	28,5
	C.A.P.C.E.G. ....	—	61,1	3,0	29,4	2,7	23,8	34,2
Sciences humaines	Néant .....	—	52,3	8,8	17,5	—	10,6	27,1
	1 <sup>re</sup> année D.U.E.L. ..	6,8	30,1	9,8	12,3	2,5	44,0	37,8
	D.U.E.L. ....	25,7	40,8	2,7	9,6	—	19,7	28,4
	Licence .....	9,6	35,9	3,6	7,7	—	53,3	27,6
	Maîtrise .....	—	34,3	9,2	5,8	12,6	43,5	8,8
	3 <sup>e</sup> cycle .....	—	76,6	22,4	17,8	8,4	22,4	22,4

Diplômes		Trouver un emploi	Etre mieux adapté à l'emploi	Changer d'emploi	Obtenir une promotion	Changer de spécialité	Accroissement des débouchés	Augmentation de la culture générale
Droit	Néant .....	20,8	48,3	6,81	20,7	2,4	24,7	13,9
	1 <sup>re</sup> année de licence	13,6	39,4	7,3	26,6	2,8	31,6	22,2
	2 <sup>e</sup> année de licence	9,0	46,6	8,0	29,8	7,2	25,7	10,9
	3 <sup>e</sup> année de licence	10,2	29,8	—	13,1	2,2	32,0	30,9
	4 <sup>e</sup> année de licence	7,3	51,8	2,4	9,8	2,0	30,7	22,8
	D.E.S. ....	1,8	77,6	2,7	8,1	—	23,4	20,0
	Doctorat .....	—	50,0	—	10,0	—	10,0	30,0
Sciences éco.	Néant .....	10,5	30,1	5,5	24,5	10,9	21,9	21,4
	1 <sup>re</sup> année de licence	11,0	32,1	5,9	22,5	4,3	35,6	18,6
	2 <sup>e</sup> année de licence	12,8	19,4	4,0	19,1	3,9	52,8	17,8
	3 <sup>e</sup> année de licence	—	41,1	2,7	3,8	9,2	58,1	20,4
	4 <sup>e</sup> année de licence	7,5	48,0	4,7	6,6	2,2	42,1	15,7
	D.E.S. ....	7,8	33,2	—	1,9	10,5	46,6	27,1
	Doctorat .....	16,8	16,8	—	—	—	33,3	33,3
Concours .....	—	60,8	14,4	4,0	—	17,6	16,8	
Sciences	Néant .....	7,7	35,8	4,7	22,3	6,9	36,6	18,5
	1 <sup>re</sup> année de D.U.E.S.	16,5	34,0	6,7	25,6	11,9	26,3	27,5
	D.U.E.S. ....	10,5	40,7	7,0	22,5	10,7	26,6	23,8
	Licence .....	10,2	56,1	5,1	24,0	8,0	25,2	22,1
	Maîtrise .....	11,4	43,1	3,8	7,2	6,8	31,8	18,5
	D.E.S., D.E.A. ....	6,9	49,7	1,8	6,8	7,9	37,6	26,3
	Doctorat .....	6,5	45,1	4,6	7,0	5,9	38,3	34,8
	Concours 2 <sup>e</sup> cycle ..	0,6	53,4	2,1	17,1	2,5	13,2	45,2
	C.A.P.C.E.G. ....	1,3	79,4	—	14,1	—	6,4	31,9



## Buts de la formation complémentaire

Femmes

Diplômes		Trouver un emploi	Etre mieux adapté à l'emploi	Changer d'emploi	Obtenir une promotion	Changer de spécialité	Accroissement des débouchés	Augmentation de la culture générale
Lettres	Néant .....	12,1	39,0	6,9	12,7	10,5	24,1	34,7
	1 <sup>re</sup> année de D.U.E.L.	20,4	38,0	10,1	11,8	6,2	31,2	27,3
	D.U.E.L. ....	15,9	47,3	3,5	13,6	11,8	29,1	16,1
	Licence .....	13,3	50,3	7,6	9,8	6,1	30,6	17,9
	Maîtrise .....	10,4	60,2	7,6	11,8	3,5	23,2	21,0
	3 <sup>e</sup> cycle .....	1,7	47,0	1,7	9,6	6,7	43,4	38,1
	Concours 2 <sup>e</sup> cycle ..	0,4	76,9	2,2	9,6	1,3	9,8	30,7
	C.A.P.C.E.G. ....	—	79,1	1,6	3,8	2,8	8,3	28,4
Sciences humaines	Néant .....	14,7	55,0	—	5,8	14,0	20,1	27,3
	1 <sup>re</sup> année D.U.E.L. ...	15,1	56,7	6,0	7,4	9,1	27,5	9,1
	D.U.E.L. ....	13,4	54,4	8,4	7,8	—	31,2	39,1
	Licence .....	12,1	60,7	5,4	2,6	2,7	36,7	30,5
	Maîtrise .....	11,5	67,9	7,3	4,9	4,3	34,0	6,9
	3 <sup>e</sup> cycle .....	1,8	60,7	11,6	6,7	—	42,9	17,4

Diplômes	Trouver un emploi	Etre mieux adapté à l'emploi	Changer d'emploi	Obtenir une promotion	Changer de spécialité	Accroissement des débouchés	Augmentation de la culture générale	
Droit	Néant .....	13,2	33,1	6,9	17,8	6,8	27,9	24,7
	1 <sup>re</sup> année de licence	15,1	29,8	2,6	34,0	8,1	32,3	14,8
	2 <sup>e</sup> année de licence	21,1	38,7	9,9	6,7	5,0	32,2	31,7
	3 <sup>e</sup> année de licence	17,6	21,6	19,6	19,6	5,9	60,8	36,0
	4 <sup>e</sup> année de licence	9,4	44,0	7,7	14,6	6,9	32,1	20,6
	D.E.S. ....	7,1	54,9	—	4,7	4,7	39,9	30,4
	Doctorat .....	—	—	—	—	—	—	—
Sciences éco.	Néant .....	18,0	35,4	6,3	29,3	6,3	20,4	29,0
	1 <sup>re</sup> année de licence	8,6	37,6	4,6	18,8	8,0	39,2	26,0
	2 <sup>e</sup> année de licence	16,7	34,7	14,2	18,4	6,7	16,7	17,7
	3 <sup>e</sup> année de licence	16,7	66,7	16,7	—	33,3	—	—
	4 <sup>e</sup> année de licence	6,7	56,6	11,7	7,6	5,6	23,1	18,5
	D.E.S. ....	—	33,3	—	—	—	—	33,3
	Doctorat .....	—	—	—	—	—	—	—
Concours .....	—	—	—	—	—	—	—	
Sciences	Néant .....	12,1	50,9	8,8	12,8	7,2	18,1	22,8
	1 <sup>re</sup> année de D.U.E.S.	15,7	48,6	5,2	11,3	5,5	20,8	15,9
	D.U.E.S. ....	11,9	52,0	10,2	15,2	10,4	14,1	18,2
	Licence .....	8,0	61,8	4,3	11,9	5,0	15,0	19,1
	Maîtrise .....	8,5	58,7	7,6	13,5	5,8	19,8	14,3
	D.E.S., D.E.A. ....	10,0	69,8	4,6	4,8	8,6	20,1	22,8
	Doctorat .....	5,3	46,0	3,7	13,1	9,4	29,1	43,0
	Concours 2 <sup>e</sup> cycle ..	—	69,9	0,8	7,5	1,3	9,1	36,0
	C.A.P.C.E.G. ....	4,8	70,1	4,3	2,8	7,6	5,1	27,3

TABLEAU 92

Eléments de la formation complémentaire souhaitée par les anciens étudiants en Lettres

Diplômes Eléments	Hommes			Femmes		
	D.U.E.L.	Licence	Maîtrise	D.U.E.L.	Licence	Maîtrise
<b>Matières touchant à votre spécialité</b>						
1. Approfondissement théorique .....	17,7	10,0	13,9	7,3	5,9	7,1
2. Connaissance des applications techniques .....	12,1	20,9	17,3	17,8	18,8	22,3
3. Acquisitions de connaissances complémentaires .....	33,1	29,6	36,3	32,3	31,5	35,4
4. 1 et 2 .....	0,8	2,3	3,5	1,8	1,4	0,9
5. 1 et 3 .....	2,7	3,8	4,9	1,4	3,0	4,0
6. 2 et 3 .....	3,7	1,8	3,1	5,9	3,7	5,1
7. 1, 2 et 3 .....	2,5	0,6	3,5	0,7	1,6	0,7
<b>Complément ou remise à jour de votre formation générale</b>						
1. En mathématiques .....	5,5	3,6	2,5	3,8	1,5	—
2. En langues vivantes ...	20,6	20,0	12,2	27,6	19,2	14,7
3. Autres .....	21,5	20,9	18,5	21,3	18,4	26,4
4. 1 et 2 .....	1,2	2,0	0,9	0,7	0,5	0,3
5. 1 et 3 .....	—	1,3	0,6	2,1	—	0,8
6. 2 et 3 .....	1,4	2,2	0,5	2,7	2,7	2,9
7. 1, 2 et 3 .....	—	0,9	0,3	—	0,3	0,7
<b>Initiation à des techniques nouvelles</b>						
1. En informatique .....	2,7	3,6	4,3	1,9	2,8	2,9
2. En technique de gestion	12,1	14,2	5,5	8,5	4,5	6,4
3. Autres .....	16,8	17,3	19,7	17,3	19,0	23,3
4. 1 et 2 .....	—	2,4	1,3	0,9	1,3	—
5. 1 et 3 .....	—	—	—	—	0,3	0,3
6. 2 et 3 .....	—	0,3	0,5	—	0,3	0,7
7. 1, 2 et 3 .....	—	—	—	—	0,3	—

Nota : Le total des pourcentages est supérieur à 100 en raison des réponses multiples.

TABLEAU 93

**Éléments de la formation complémentaire  
souhaitée par les anciens étudiants en Sciences humaines**

Diplômes Eléments	Hommes			Femmes		
	D.U.E.L.	Licence	Maîtrise	D.U.E.L.	Licence	Maîtrise
<b>Matières touchant à votre spécialité</b>						
1. Approfondissement théorique .....	18,3	11,6	—	19,1	10,9	13,6
2. Connaissance des applications techniques .....	38,5	26,9	23,5	6,6	31,6	23,7
3. Acquisitions de connaissances dans des disciplines complémentaires .....	11,5	14,4	28,6	25,6	21,7	22,7
4. 1 et 2 .....	7,8	2,0	5,8	5,6	11,4	6,5
5. 1 et 3 .....	10,1	6,3	6,8	8,4	4,6	2,6
6. 2 et 3 .....	5,5	9,3	7,5	—	8,7	14,1
7. 1, 2 et 3 .....	—	8,0	15,6	5,9	2,0	10,1
<b>Complément ou remise à jour de votre formation générale</b>						
1. En mathématiques .....	5,5	7,1	6,1	5,9	0,9	3,6
2. En langues vivantes ...	—	2,0	20,4	—	6,1	6,9
3. Autres .....	28,4	28,6	10,2	34,4	14,5	19,0
4. 1 et 2 .....	—	—	4,4	—	—	2,1
5. 1 et 3 .....	4,6	3,9	—	4,4	—	1,6
6. 2 et 3 .....	—	1,0	—	—	1,1	—
7. 1, 2 et 3 .....	—	—	—	—	—	—
<b>Initiation à des techniques nouvelles</b>						
1. En informatique .....	4,6	2,0	11,9	5,9	1,7	3,8
2. En technique de gestion	9,2	9,7	17,0	4,4	3,5	5,9
3. Autres .....	26,1	22,4	12,2	15,6	13,7	13,4
4. 1 et 2 .....	—	2,0	—	—	0,9	—
5. 1 et 3 .....	—	—	—	—	—	4,9
6. 2 et 3 .....	—	4,1	—	—	—	—
7. 1, 2 et 3 .....	—	—	—	—	—	3,3

Nota : Le total des pourcentages est supérieur à 100 en raison des réponses multiples.

TABLEAU 94

## Éléments de la formation complémentaire souhaitée par les anciens étudiants en Droit

Diplômes Eléments	Hommes		Femmes	
	2 <sup>e</sup> année	Licence	2 <sup>e</sup> année	Licence
<b>Matières touchant à votre spécialité</b>				
1. Approfondissement théorique .....	6,0	6,5	11,8	6,9
2. Connaissance des applications techniques .....	25,7	27,9	22,4	32,1
3. Acquisitions de connaissances dans des disciplines complémentaires .....	38,6	31,6	22,8	18,9
4. 1 et 2 .....	—	2,2	3,1	3,0
5. 1 et 3 .....	1,8	1,3	—	5,7
6. 2 et 3 .....	3,7	9,5	7,4	6,9
7. 1, 2 et 3 .....	6,5	2,1	3,1	3,2
<b>Complément ou remise à jour de votre formation générale</b>				
1. En mathématiques .....	3,8	4,8	1,9	2,6
2. En langues vivantes ...	22,0	20,9	8,4	18,7
3. Autres .....	18,9	10,7	13,7	9,9
4. 1 et 2 .....	—	1,1	—	1,0
5. 1 et 3 .....	—	0,4	—	0,5
6. 2 et 3 .....	—	1,5	15,6	3,9
7. 1, 2 et 3 .....	2,3	—	—	—
<b>Initiation à des techniques nouvelles</b>				
1. En informatique .....	12,2	9,5	3,8	5,4
2. En technique de gestion	26,4	18,8	9,9	19,4
3. Autres .....	12,6	8,5	21,9	7,7
4. 1 et 2 .....	0,9	10,1	—	4,0
5. 1 et 3 .....	—	—	—	0,6
6. 2 et 3 .....	—	0,7	7,4	0,4
7. 1, 2 et 3 .....	1,9	1,6	—	1,2

Nota : Le total des pourcentages est supérieur à 100 en raison des réponses multiples.

TABLEAU 95

**Éléments de la formation complémentaire  
souhaitée par les anciens étudiants en Sciences économiques**

Diplômes Eléments	Hommes		Femmes	
	2 <sup>e</sup> année	Licence	2 <sup>e</sup> année	Licence
<b>Matières touchant à votre spécialité</b>				
1. Approfondissement théorique .....	8,3	8,2	4,3	5,3
2. Connaissance des applications techniques .....	28,4	28,7	46,1	35,8
3. Acquisitions de connaissances dans des disciplines complémentaires .....	38,6	33,2	5,0	26,2
4. 1 et 2 .....	1,7	1,6	—	0,9
5. 1 et 3 .....	0,6	1,0	17,7	0,6
6. 2 et 3 .....	5,4	4,4	2,5	7,2
7. 1, 2 et 3 .....	5,4	5,4	—	1,8
<b>Complément ou remise à jour de votre formation générale</b>				
1. En mathématiques .....	6,5	4,7	2,5	2,8
2. En langues vivantes ...	21,3	25,2	17,4	30,3
3. Autres .....	15,0	10,8	11,7	13,3
4. 1 et 2 .....	1,1	3,4	—	1,3
5. 1 et 3 .....	1,1	—	—	1,0
6. 2 et 3 .....	3,1	1,1	2,5	3,9
7. 1, 2 et 3 .....	—	0,5	—	—
<b>Initiation à des techniques nouvelles</b>				
1. En informatique .....	9,2	14,0	26,2	13,1
2. En technique de gestion	38,0	21,4	11,7	12,3
3. Autres .....	6,1	8,2	6,7	6,6
4. 1 et 2 .....	7,3	8,7	22,0	7,8
5. 1 et 3 .....	—	0,8	—	1,1
6. 2 et 3 .....	1,3	—	—	—
7. 1, 2 et 3 .....	—	1,4	—	—

Nota : Le total des pourcentages est supérieur à 100 en raison des réponses multiples.

TABLEAU 96

## Éléments de la formation complémentaire souhaitée par les anciens étudiants en Sciences

Diplômes Eléments	Hommes			Femmes		
	D.U.E.L.	Licence	Maîtrise	D.U.E.L.	Licence	Maîtrise
<b>Matières touchant à votre spécialité</b>						
1. Approfondissement théorique .....	14,2	12,5	5,8	8,7	13,1	8,6
2. Connaissance des applications techniques .....	28,8	20,6	25,3	33,3	17,9	27,9
3. Acquisitions de connaissances dans des disciplines complémentaires .....	22,4	25,2	23,9	18,7	24,2	18,8
4. 1 et 2 .....	0,9	3,3	2,7	—	3,3	0,2
5. 1 et 3 .....	0,7	2,7	3,0	2,2	2,2	0,6
6. 2 et 3 .....	1,1	6,5	6,1	5,4	2,9	7,8
7. 1, 2 et 3 .....	6,1	5,3	6,3	0,8	1,4	2,0
<b>Complément ou remise à jour de votre formation générale</b>						
1. En mathématiques .....	13,3	20,1	10,4	21,6	19,2	13,3
2. En langues vivantes ...	11,8	12,8	23,0	12,9	7,4	10,3
3. Autres .....	16,1	14,6	12,1	11,9	11,9	13,2
4. 1 et 2 .....	3,4	1,0	5,3	—	1,4	0,9
5. 1 et 3 .....	1,4	1,4	2,6	1,1	0,9	1,6
6. 2 et 3 .....	0,7	—	0,3	—	0,3	1,8
7. 1, 2 et 3 .....	1,1	—	0,4	—	—	0,6
<b>Initiation à des techniques nouvelles</b>						
1. En informatique .....	18,0	13,1	13,8	7,1	7,8	6,3
2. En technique de gestion	5,8	10,6	16,7	6,6	2,8	6,4
3. Autres .....	9,0	16,4	7,0	6,1	8,2	8,5
4. 1 et 2 .....	8,2	0,9	5,5	1,0	2,4	2,7
5. 1 et 3 .....	—	1,1	1,5	—	0,4	0,7
6. 2 et 3 .....	2,0	—	2,4	—	—	—
7. 1, 2 et 3 .....	2,5	0,5	0,4	0,8	—	0,6

Nota : Le total des pourcentages est supérieur à 100 en raison des réponses multiples.

## LISTE DES TABLEAUX NUMEROTES DANS LE TEXTE

Tableau 1 : Situation d'ensemble des effectifs d'élèves et d'étudiants. Etablissements publics et privés. Enseignement à temps plein 1958-1959, 1973-1974, 1974-1975 .....	11
Tableau 2 : Répartition des envois et des retours .....	19
Tableau 3 : Origine sociale des étudiants français .....	28
Tableau 4 : Evolution de la répartition des étudiants français à l'Université selon leur origine sociale .....	30
Tableau 5 : Origine sociale des étudiants selon la discipline .....	34
Tableau 6 : Origine sociale et niveau d'études .....	38
Tableau 7 : Origine scolaire de l'ensemble des étudiants 1973-1974 .....	42
Tableau 8 : Répartition selon la discipline choisie à l'Université et par série de baccalauréat .....	44
Tableau 9 : Sources de revenu pendant les études en dehors de celles dues à l'activité professionnelle .....	62
Tableau 10 : Etudiants en Lettres - hommes .....	67
Tableau 11 : Raisons d'arrêt des études en 1970 .....	68
Tableau 12 : Pourcentage d'étudiants ayant interrompu leurs études universitaires en raison de difficultés pécuniaires ou d'une activité professionnelle par C.S.P. d'origine .....	72
Tableau 13 : Pourcentage d'étudiants ayant interrompu leurs études universitaires en raison de l'obtention d'un diplôme ou de l'admission dans une école ou à un concours par C.S.P. d'origine .....	74
Tableau 14 : Age moyen à la sortie des Universités, selon la raison d'arrêt des études, le diplôme obtenu et le sexe .....	78
Tableau 15 : Niveaux des diplômes et concours obtenus en dehors des études universitaires générales, avant la sortie de l'Université .....	94
Tableau 16 : Pourcentage d'étudiants, par catégorie socio-professionnelle, ayant obtenu un diplôme ou concours de niveau supérieur dans des études hors Université .....	97
Tableau 17 : Candidats admis aux concours d'agrégation et du C.A.P.E.S. ....	101



Tableau 18 : Catégorie socio-professionnelle du père par spécialité de diplôme .....	104
Tableau 19 : Temps moyen de recherche d'un emploi en fonction des autres études poursuivies par ailleurs, en dehors des études universitaires générales .....	120
Tableau 20 : Mode d'obtention de l'emploi en fonction de l'origine sociale .....	124
Tableau 21 : Répartition des emplois d'enseignants occupés par les anciens étudiants en Lettres .....	133
Tableau 22 : Répartition des emplois d'enseignants occupés par les anciens étudiants en Sciences .....	135
Tableau 23 : Evolution du nombre de licences et maîtrises délivrées et du nombre d'admis au C.A.P.E.S. et à l'agrégation .....	146
Tableau 24 : Anciens étudiants en Sciences Humaines occupant emploi enseignant .....	150
Tableau 25 : Répartition des emplois occupés dans les services administratifs et l'administration par les étudiants en Droit .....	156
Tableau 26 : Répartition des emplois administratifs et de l'administration des anciens étudiants du premier cycle juridique .....	158
Tableau 27 : Répartition des emplois administratifs et de l'administration des anciens étudiants du second et du troisième cycle juridique .....	160
Tableau 28 : Répartition des emplois occupés dans les services administratifs et l'administration par les étudiants de Sciences économiques .....	164
Tableau 29 : Répartition des emplois occupés dans les services administratifs et l'administration par les anciens étudiants du premier cycle économique .....	166
Tableau 30 : Répartition des emplois occupés dans les services administratifs et l'administration par les anciens étudiants du second et troisième cycle économique .....	169
Tableau 31 : Répartition des emplois des services administratifs et de l'administration occupés par les anciens étudiants en Lettres .....	171
Tableau 32 : Répartition des emplois occupés dans les services administratifs et l'administration par les anciens étudiants littéraires .....	172
Tableau 33 : Evolution des recrutements administratifs et des diplômes délivrés .....	176

Tableau 34 : Répartition des emplois du commerce et des services commerciaux .....	180
Tableau 35 : Répartition des emplois des services à caractère social occupés par les étudiants en Sciences humaines .....	189
Tableau 36 : Répartition des emplois d'ingénieurs et de cadres techniques, de techniciens et d'agents techniques occupés par les anciens étudiants en Sciences .....	196
Tableau 37 : Répartition des emplois d'ingénieurs et de cadres techniques occupés par les anciens étudiants du premier cycle scientifique .....	198
Tableau 38 : Répartition des emplois de techniciens et d'agents techniques occupés par les anciens étudiants du premier cycle scientifique .....	200
Tableau 39 : Répartition des emplois de cadres techniques occupés par les anciens étudiants scientifiques .....	202
Tableau 40 : Proportion des emplois enseignants parmi les emplois occupés par les étudiants en Lettres en fonction de la C.S.P. d'origine .....	210
Tableau 41 : Répartition des principaux emplois occupés par les titulaires de la maîtrise en fonction de la C.S.P. d'origine ....	212
Tableau 42 : Proportion des emplois enseignants parmi les emplois occupés par les étudiants en Sciences en fonction de la C.S.P. d'origine .....	214
Tableau 43 : Proportion des emplois des services administratifs et de l'administration et des emplois de la banque parmi les emplois occupés par les étudiants en Droit en fonction de la catégorie socio-professionnelle d'origine .....	216
Tableau 44 : Proportion des activités juridiques parmi les emplois occupés par les licenciés en Droit en fonction de la C.S.P. d'origine .....	217
Tableau 45 : Principaux emplois occupés par les licenciés en Sciences économiques en fonction de la catégorie socio-professionnelle d'origine .....	219
Tableau 46 : Proportion des emplois de techniciens et de cadres techniques supérieurs parmi les emplois occupés par les scientifiques .....	221
Tableau 47 : Proportion des principaux emplois occupés par les licenciés en Sciences Economiques en fonction des différentes spécialités .....	225
Tableau 48 : Localisation des emplois (Z.E.A.T.) .....	236

Tableau 49 : Migrations géographiques des actifs .....	242
Tableau 50 : Concentration des emplois (secteur public et secteur privé)	262
Tableau 51 : Revenu moyen des étudiants diplômés du second cycle scientifique, économique et en Sciences humaines occupant un emploi de cadre technique supérieur .....	274
Tableau 52 : Revenus moyens des diplômés de second cycle en fonction de l'origine sociale .....	276
Tableau 53 : Haute satisfaction et faible satisfaction de l'emploi occupé en fonction du diplôme obtenu et du sexe .....	279
Tableau 54 : Satisfaction élevée et faible satisfaction de l'emploi occupé en fonction de la spécialité du diplôme obtenu et du sexe .....	281
Tableau 55 : Proportion des étudiants littéraires et scientifiques exerçant un emploi enseignant et satisfaits de leur emploi ..	284

## LISTE DES TABLEAUX DE L'ANNEXE III

### 1. Origine sociale des anciens étudiants

— Tableau 1 : Lettres .....	354
— Tableau 2 : Sciences humaines .....	355
— Tableau 3 : Droit .....	356
— Tableau 4 : Sciences économiques .....	357
— Tableau 5 : Sciences .....	358

### 2. Niveau à la sortie de l'Université suivant l'origine des étudiants

— Tableau 6 : Lettres .....	360
— Tableau 7 : Sciences humaines .....	361
— Tableau 8 : Droit .....	362
— Tableau 9 : Sciences économiques .....	363
— Tableau 10 : Sciences .....	364

### 3. Exercice d'une activité professionnelle pendant les études et niveau à la sortie de l'Université

— Tableau 11 : Lettres .....	366
— Tableau 12 : Sciences humaines .....	367
— Tableau 13 : Droit .....	368
— Tableau 14 : Sciences économiques .....	369
— Tableau 15 : Sciences .....	370

— *Proportion d'étudiants ayant occupé un emploi à temps plein ou n'ayant occupé aucun emploi pendant les études universitaires en fonction du diplôme, du sexe, de la catégorie socio-professionnelle du père :*

— Tableau 16 : (toutes disciplines) .....	371
---	-----

### 4. Pourcentage de boursiers et pourcentage d'étudiants ayant bénéficié uniquement d'une aide familiale en fonction de l'origine sociale et du diplôme

— Tableau 17 : Lettres .....	378
— Tableau 18 : Droit et Sciences économiques .....	379
— Tableau 19 : Sciences .....	380

<b>5. Age à la sortie de l'Université des anciens étudiants</b>	
— Tableau 20 : Lettres .....	382
— Tableau 21 : Sciences humaines .....	383
— Tableau 22 : Droit .....	384
— Tableau 23 : Sciences économiques .....	385
— Tableau 24 : Sciences .....	386
— <i>Age à la sortie de l'Université en fonction de l'activité professionnelle pendant les études, du sexe et du diplôme obtenu :</i>	
— Tableau 25 : (toutes disciplines) .....	387
<b>6. Autres diplômes universitaires généraux obtenus par les anciens étudiants suivant leur sexe et leur diplôme de plus haut niveau</b>	
— Tableau 26 : (toutes disciplines) .....	395
— <i>Nature des autres études (diplôme ou concours obtenu) poursuivies en dehors des études universitaires générales avant la sortie de l'Université :</i>	
— Tableau 27 : Lettres .....	400
— Tableau 28 : Sciences humaines .....	402
— Tableau 29 : Droit .....	404
— Tableau 30 : Sciences économiques .....	406
— Tableau 31 : Sciences .....	408
<b>7. Spécialité du diplôme ou concours universitaire de plus haut niveau obtenu avant la sortie de l'Université</b>	
— Tableau 32 : Sciences humaines .....	413
— Tableau 33 : Lettres .....	414
— Tableau 34 : Droit .....	416
— Tableau 35 : Sciences économiques .....	417
— Tableau 36 : Sciences .....	418
<b>8. L'entrée des étudiants sur le marché du travail</b>	
— <i>Les attitudes face à l'emploi :</i>	
— Tableau 37 : Position vis-à-vis de l'emploi à la sortie de l'Université .....	425
— Tableau 38 : Proportion d'étudiants ayant exercé une activité à plein temps pendant les études en fonction de leur situation à la sortie de l'Université .....	430
— Tableau 39 : Raison de non activité à la sortie de l'Université .....	432

— Tableau 40 : Etudes poursuivies par les étudiants inactifs à la sortie de l'Université .....	434
— Tableau 41 : But recherché en poursuivant des études universitaires .....	436
— <i>L'accès à l'emploi</i>	
— <i>Temps de recherche d'un emploi des anciens étudiants :</i>	
— Tableau 42 : Lettres .....	441
— Tableau 43 : Sciences humaines .....	442
— Tableau 44 : Droit .....	443
— Tableau 45 : Sciences économiques .....	444
— Tableau 46 : Sciences .....	445
— <i>Mode d'obtention de l'emploi en fonction du diplôme obtenu à l'Université :</i>	
— Tableau 47 : Lettres .....	446
— Tableau 48 : Sciences humaines .....	447
— Tableau 49 : Droit .....	448
— Tableau 50 : Sciences économiques .....	449
— Tableau 51 : Sciences .....	450
— Tableau 52 : Répartition des actifs et chômeurs parmi les étudiants ayant cherché un emploi en 1970, à la sortie de l'Université	451
— Tableau 53 : Actifs au moment de l'enquête (1973) et taux d'activité .....	452

## 9. Emplois occupés par les anciens étudiants

— Tableau 54 : Lettres .....	457
— Tableau 55 : Sciences humaines .....	463
— Tableau 56 : Droit .....	468
— Tableau 57 : Sciences économiques .....	474
— Tableau 58 : Sciences .....	480
— Tableau 59 : Répartition des emplois occupés par les titulaires de la maîtrise de Lettres en fonction de la catégorie socio-professionnelle d'origine .....	486
— Tableau 60 : Répartition des emplois occupés par les licenciés en Sciences économiques en fonction de la catégorie socio-professionnelle d'origine .....	492
— Tableau 61 : Répartition des emplois occupés par les licenciés en Lettres en fonction des autres études poursuivies .....	495

— Tableau 62 : Répartition des emplois occupés par les licenciés en Droit en fonction des autres études poursuivies .....	498
— Tableau 63 : Répartitions des emplois occupés par les titulaires de la maîtrise de Sciences en fonction des autres études poursuivies .....	501

## 10. Migrations des actifs

— <i>Régions de l'Université d'origine et région de l'emploi (Z.E.A.T.) :</i>	
— Tableau 64 : Etudiants en Lettres .....	506
— Tableau 65 : Etudiants en Sciences humaines .....	508
— Tableau 66 : Etudiants en Droit .....	510
— Tableau 67 : Etudiants en Sciences économiques .....	512
— Tableau 68 : Etudiants en Sciences .....	514

## 11. Secteurs d'activité économique des employeurs

— Tableau 69 : Anciens étudiants en Lettres .....	518
— Tableau 70 : Anciens étudiants en Sciences humaines .....	520
— Tableau 71 : Anciens étudiants en Droit .....	522
— Tableau 72 : Anciens étudiants en Sciences économiques .....	524
— Tableau 73 : Anciens étudiants en Sciences .....	526

## 12. Statut de l'employeur

— Tableau 74 : Anciens étudiants en Lettres .....	531
— Tableau 75 : Anciens étudiants en Sciences humaines .....	532
— Tableau 76 : Anciens étudiants en Droit .....	533
— Tableau 77 : Anciens étudiants en Sciences économiques .....	534
— Tableau 78 : Anciens étudiants en Sciences .....	535

## 13. Revenus mensuels

— Tableau 79 : Anciens étudiants en Lettres .....	539
— Tableau 80 : Anciens étudiants en Sciences humaines .....	540
— Tableau 81 : Anciens étudiants en Droit .....	541
— Tableau 82 : Anciens étudiants en Sciences économiques .....	542
— Tableau 83 : Anciens étudiants en Sciences .....	543

#### 14. Éléments d'appréciation des étudiants sur leur situation professionnelle

— Tableau 84 : Satisfaction vis-à-vis de l'emploi, par diplôme et par sexe .....	546
— Tableau 85 : Satisfaction vis-à-vis de l'emploi en fonction de la spécialité des diplômes de second cycle .....	548
— Tableau 86 : Raisons d'insatisfaction professionnelle .....	550
— Tableau 87 : Correspondance emploi-formation .....	552
— Tableau 88 : Raisons d'acceptation d'un emploi ne correspondant pas à la formation .....	554
— Tableau 89 : Jugement sur la formation universitaire .....	556
— Tableau 90 : Raisons pour lesquelles la formation est jugée insatisfaisante .....	558
— Tableau 91 : Buts de la formation complémentaire .....	560

#### — *Éléments de la formation complémentaire souhaitée par les anciens étudiants :*

— Tableau 92 : En Lettres .....	564
— Tableau 93 : En Sciences humaines .....	565
— Tableau 94 : En Droit .....	566
— Tableau 95 : En Sciences économiques .....	567
— Tableau 96 : En Sciences .....	568



---

ACHEVÉ D'IMPRIMER  
SUR LES PRESSES DE  
L'IMPRIMERIE BIALEC  
9, avenue du Général-Leclerc  
— N A N C Y —

D.L. n° 14 092 - 1<sup>er</sup> tr. 1978

---

# SERVICES DU CENTRE D'ETUDES ET DE RECHERCHES SUR LES QUALIFICATIONS (CEREQ)

9, rue Sextius-Michel, 75732 Paris Cedex 15

Tél. : 577.10.04 - 577.20.55

## CONSEILLERS

**Conseiller scientifique** : Vincens (Jean), professeur à l'Université de Toulouse I.  
**Conseillers pédagogiques** : Bégarra (Raphaël), inspecteur principal de l'enseignement technique ; Cénat (Jean-Luc), inspecteur pédagogique régional ; Grandbois (Roger), inspecteur général de l'instruction publique ; Janod (Robert), inspecteur principal de l'enseignement technique ; Philippe (Roger), inspecteur général de l'instruction publique ; Biencourt (Louis), inspecteur principal de l'enseignement technique.

## DIRECTION

- **Secrétariat de direction**  
M<sup>me</sup> Venet (Bernadette)
- **Adjoint au Directeur pour la recherche et les publications**  
M. Iribarne (Alain d')
- **Mission des liaisons internationales**  
M. Iribarne (Alain d')
- **Adjoint au Directeur pour les affaires générales et administratives**  
M. Sommaire (Jean-Claude), administrateur civil
- **Mission des relations avec les conseils de la formation et de l'emploi**  
M<sup>lle</sup> Soullisse (Odette)

## SERVICES

- **Service administratif et financier**  
Chef du service :  
M<sup>me</sup> Ferrari (Sylviane), conseiller administratif des services universitaires
- **Service d'information et de documentation**  
Chef du service :  
M<sup>lle</sup> Meylan (Françoise), inspectrice d'information et d'orientation
- **Service Informatique**  
Chef du service :  
M. Iagolnitzer (Edmond)

## DEPARTEMENTS

- **DEPARTEMENT DE LA QUALIFICATION DU TRAVAIL**  
Chef du département : M. Foubert (Jean-Claude), directeur du travail  
Chargé d'analyser les formes et le contenu du travail humain ; de décrire les emplois et leur organisation ; de rechercher les évolutions du travail en vue de l'information professionnelle, la formation et l'emploi des jeunes et des adultes ; de contribuer à la normalisation de la documentation sur les activités professionnelles et à l'amélioration des nomenclatures, définitions ou codes utilisés dans ce domaine.  
**Répertoire français des emplois** :  
M. Bertrand (Olivier)
- **DEPARTEMENT DE L'EMPLOI ET DES PREVISIONS**  
Chef du département : M. Menu (Dominique)  
Questions régionales : M. Biret (Jean)  
Chargé d'établir les liaisons entre le fonctionnement du système éducatif et l'évolution de la situation de l'emploi à court, moyen et long termes ; de mettre en œuvre les études du Centre pour enrichir les prévisions sur l'offre et la demande de qualifications afin notamment de préciser les estimations sur les besoins en formation et les débouchés professionnels ; de procéder à des bilans approfondis dans les secteurs économiques et les régions en vue de déterminer les équilibres entre les emplois et les formations.
- **BUREAU DES STATISTIQUES PROFESSIONNELLES**  
Chef de bureau : Virville (Michel de)  
Chargé de répondre aux besoins du Centre liés à l'exécution de ses programmes ; de satisfaire les demandes particulières d'organismes extérieurs ; d'améliorer l'information statistique sur les professions ; d'appliquer ses recherches au rapprochement et à l'exploitation comparée des données chiffrées sur l'emploi et les formations.
- **DEPARTEMENT DES FORMATIONS ET CARRIERES**  
Chef du département : M<sup>me</sup> Pagès (Josette), maître assistant à l'Université.  
Chargé de procéder à l'évaluation professionnelle des formations conduisant à la qualification ; d'étudier les modalités et les conditions du passage de la formation à l'activité, notamment dans le cas des jeunes ; d'observer les carrières suivant l'utilisation des connaissances initiales et les besoins de l'éducation des adultes ; de créer et d'actualiser régulièrement l'information systématique sur l'insertion et les cheminements professionnels des jeunes et des adultes après leur formation.  
**Observatoire national des entrées dans la vie active** :  
M<sup>me</sup> Padiou (Claudine), administrateur de l'INSEE
- **MISSION PEDAGOGIQUE**  
Chef de la mission : M<sup>lle</sup> Lantier (Françoise)  
Chargée d'étudier les innovations techniques et leurs effets sur le travail selon les besoins de l'actualisation ou de la modernisation des formations ; d'associer les travaux du Centre à la recherche sur les objectifs de l'enseignement par l'analyse des compétences professionnelles à développer ; d'assurer, avec le concours des conseillers pédagogiques, les liaisons nécessaires avec l'Institut national de recherche pédagogique, les institutions ou les organismes de formation.

Pour tous renseignements concernant les publications du CEREQ  
s'adresser au Service d'Information et de Documentation (Tél. : 577.10.04 - poste 203)  
Réalisation technique des publications : M<sup>me</sup> Le Neveu (Francine)



**centre d'études  
et de recherches  
sur les  
qualifications**

9, rue Sextius Michel 75732 Paris Cedex 15

LA DOCUMENTATION FRANÇAISE 29-31 QUAI VOLTAIRE - 75340 PARIS CEDEX 07  
TEL : 261-50-10 - TELEX : 204826 DOCFRAN PARIS

Prix : 70F

Imprimé en France

ISBN 2.11.000024.4

AM 1603